ARIES
557 9

Digitized by Google

ACADEMIE SCI
EN
A252

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

a

139750

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES

d'Aix.

TOME VII.

AIX

IMPRIMERIE ILLY, RUE DU COLLÉGE, 20

1857

Digitized by Google

822

Digitized by Google

MÉMOIRES.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS

ET BELLES-LETTRES

d'Aix.

TOME VII.

AIX

IMPRIMERIE ILLY, RUE DU COLLÉGE, 20

1857

m.v.h.

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
139750
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.
1900.

Digitized by Google

AVANT-PROPOS.

L'Académie d'Aix publie aujourd'hui le tome VII de ses Mémoires dont quelques circonstances imprévues ont retardé l'impression. Elle espère qu'il sera accueilli de la part du public éclairé avec la même faveur et le même empressement que les volumes antérieurs.

Quoique les Académies de provinces doivent s'occuper avant tout de recherches scientifiques ou littéraires concernant la localité, elles ne sauraient exclure de leurs études les objets d'un intérêt général. Le présent volume renferme quelques mémoires sur des sujets étrangers au pays, mais leur importance et le nom de leurs auteurs nous paraissent être des titres suffisants pour les recommander à l'attention des gens de lettres. L'Académie a d'ailleurs prouvé par de précédentes publications tout le prix qu'elle attache aux travaux relatifs à la Provence. Elle verra toujours avec une vive satisfaction ses membres diriger leurs recherches vers ce point essentiel et elle se fera un devoir d'en consigner le résultat dans ses collections.

Notre Académie avait adopté, dès son origine, deux séries distinctes de publications, celle des mémoires proprement dits et celle des procès-verbaux des séances publiques, contenant à la suite la liste des divers membres et des Sociétés savantes correspondant avec l'Académie.

Dans ces derniers temps, elle avait cru devoir modifier ce mode de publicité : conformément à ce

Digitized by Google

qui se pratique par d'autres Sociétés, l'impression de bulletins semestriels avait été admise et un certain nombre de bulletins successifs devait former un volume. C'est ainsi que les tomes V et VI de nos Mémoires ont été complétés.

Nous avons reconnu que la publication d'un volume faite ainsi par fractions et quelquefois sans une périodicité bien régulière exposait à des embarras et à des inconvénients. L'Académie suivra donc à l'avenir l'ancien système adopté pour l'impression de ses travaux.

Mes honorables prédécesseurs avaient pris l'engagement de publier un volume tous les trois ou quatre ans. Si leur zèle a pu échouer quelquefois contre la force des circonstances, je n'oserai affirmer que ma bonne volonté ne soit aussi rendue impuissante par les évènements.

Toutefois, la généreuse protection du Gouvernement et le bienveillant concours de l'Administration du pays, les nombreux matériaux que l'Académie possède dans ses cartons, le zèle et l'assiduité de ses membres, ces divers motifs nous font espérer que la

Digitized by Google

promesse faite dans le temps sera fidèlement remplie à l'avenir.

Le Secrétaire-perpétuel de l'Académie,

MOUAN.

Aix, le 20 juin 1857.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR

UN OUVRAGE DE M. LE DOCTEUR PAYAN

INTITULÉ

ESSAI THÉRAPEUTIQUE SUR L'IODE

Lu en Séance particulière de l'Académie d'Aix
Le 11 *mars* 1851

PAR D'ASTROS (JOSEPH-JACQUES-LÉON)
Ancien membre du Jury médical des Bouches-du-Rhône
Médecin de l'Hôpital, des Prisons d'Aix, etc.

MESSIEURS,

Si celui qui consacre ses moments, ses veilles, sa vie entière à l'étude de la médecine ; qui se tient au courant des découvertes nouvelles ; qui médite sur les faits qu'il lit, ainsi que sur ceux qui lui sont propres ; et, fait tourner au profit de ses clients tout ce qu'il a acquis de science et d'expérience, est réputé un homme utile à son pays ; avec combien plus de raison

Digitized by Google

peut-on qualifier ainsi le médecin, qui, remplissant avec la même constance et le même talent les devoirs de sa profession, rend encore public le fruit de ses études et de son heureuse pratique..... J'ai nommé le docteur Payan. De nombreux et bons écrits ne l'eussent-ils pas fait connaître déjà avantageusement dans le monde médical, le livre dont il vient de faire hommage à l'Académie, livre remarquable à plus d'un titre, eut suffi pour faire sa réputation.

Chargé de vous en faire un rapport, la tâche m'en est agréable, puisqu'elle me donne occasion de parler d'un confrère estimable, mais elle est difficile en même temps: si je voulais dire tout ce que le sujet comporterait, je serai fort long.

Cet ouvrage a pour titre : *Essai thérapeutique sur l'iode* ; en voici la préface. Elle vous apprendra quelles circonstances mirent à son auteur la plume à la main ; et comment il se fit que la Société des Sciences médicales et naturelles de Bruxelles voulut prendre sous son soin de le publier. Rien de plus flatteur, rien qui puisse en faire un plus bel éloge !

« Lorsque, il y a quelques années, la médication iodique, un moment dépopularisée par suite des inconvénients provenant de l'ingestion d'un corps aussi irritant que l'iode, eut repris une vogue nouvelle par la substitution de l'iodure de potassium à ce premier produit. je fus des plus empressés à expérimenter un

Digitized by Google

médicament qui s'avançait, dans la thérapeutique, escorté des guérisons les plus brillantes. Je consignai même, dans certains recueils périodiques, quelques-uns des importants résultats que j'en avais obtenus. Mais, en 1847, surgit pour moi une circonstance qui reporta plus vivement mon attention sur cette matière, je veux parler du concours qu'ouvrit à cette époque la Société de médecine de Lyon sur la question suivante : « De l'iodure de potassium, de ses sophis-« tications dans le commerce et des moyens de les « reconnaître ; du mode d'administration de ce médi-« cament ; de ses doses ; des accidents toxiques qu'il « peut produire ; des cas pathologiques où il peut « être utilement admimistré à l'intérieur, des contre-« indications de son emploi. » C'était, comme on voit, proposer aux concurrents une étude thérapeutique complète sur le médicament qui domine la médication iodique. Le sujet sourit à mon zèle : je me sentis entraîné vers lui et lui consacrai pendant quelque temps mes rares loisirs. Bientôt j'eus la satisfaction de voir le travail par moi rédigé à cet effet devenir l'objet d'une flatteuse distinction : la palme du concours, une médaille d'or, lui fut décernée par la savante compagnie de Lyon.

« Pendant que mon œuvre était soumise à l'appréciation de cette dernière, un exemplaire retouché, dans lequel la médication iodique était étudiée sous un point de vue plus étendu et plus complet, en par-

Digitized by Google

venait par mes soins à la Société des Sciences médicales et naturelles de Bruxelles, pour un autre concours où la question de l'iodognosie pouvait aussi être traitée. Mais si la décision portée, dans ces entrefaites, à Lyon, dut naturellement écarter mon travail de la nouvelle arène scientifique, ce ne fut qu'en lui conservant toutefois les honorables sympathies de la compagnie bruxelloise qui, ne pouvant le couronner, en vota du moins l'impression dans le Recueil annuel de ses travaux, où il vient d'être effectivement imprimé. C'est même de là qu'il prend aujourd'hui son essor pour essayer, sous forme de volume, d'un autre mode de publicité.

« Telles sont les circonstances qui ont présidé à la rédaction et à la publication de cet ouvrage, où j'ai consigné, dans un but d'utilité pratique, tout ce qu'une expérience maintes fois consultée m'a appris au sujet de la médication par les iodiques. Puisse la sympathique faveur dont il a été honoré à son début lui ménager un favorable accueil auprès des nouveaux lecteurs auxquels il est destiné ! »

L'iode, Messieurs, est un corps métalloïde que M. Courtois, chimiste de Paris, découvrit, en 1811, dans les eaux-mères du varec d'abord et ensuite dans les cendres d'autres productions végétales marines. Un praticien de Genève, d'une sagacité rare, M. Coindet, conduit par un esprit d'induction, trouva que le prin-

Digitized by Google

cipe qui, dans le varec et l'éponge calcinée, guérissait le goître, n'était autre chose que l'iode. Ce trait de lumière éclairant sa pratique, il essaya l'emploi de ce métalloïde contre cette affection, et eut à s'en féliciter. Les essais de M. Coindet, répétés dans une infinité d'endroits, ayant obtenus les mêmes résultats, les succès toujours plus nombreux, publiés chaque jour par les journaux de médecine, répandirent au loin la réputation de l'iode et la firent classer parmi les médicaments les plus héroïques contre les affections strumeuses d'abord, puis contre les affections syphilitiques, et enfin contre une infinité de maladies.

Il se passa alors ce qu'on a toujours vu dans les premiers temps d'une découverte : l'enthousiasme s'en empara ; et l'iode, administré quelquefois sans mesure ou mal-à-propos, eut de déplorables résultats. Il en avait été ainsi, dans le temps, de la découverte des propriétés de l'antimoine et de ses composés, sous Louis XIII, et encore sous Louis XIV. Entre les mains des uns ce médicament faisait des miracles, entre les mains des autres c'était des victimes. Le même médecin en obtenait souvent : ici de bons, là de mauvais effets. Le mal venait de ce que les doses de ce remède très-actif n'étaient pas encore bien déterminées. Et, comme il est ordinaire que les cas mortels font plus de sensation que les guérisons ; celles-ci pouvant être attribuées aux efforts de la nature plutôt qu'à la vertu du médicament ; la clameur publique ne fut pas

Digitized by Google

favorable à celui-ci. Bientôt deux camps se formèrent parmi les gens de la Faculté; les uns ne voulaient pas renoncer à un remède dans lequel ils avaient reconnu des vertus réelles, tandis que les autres, tout affectés de leurs cas malheureux, le considérèrent comme un poison. Le mot d'antimoine excitait la verve caustique de Guy-Patin; les gens du monde en parlaient dans les salons et les poètes dans leurs vers. On sait ceux-ci de Boileau :

> On compterait plutôt combien dans un printemps,
> Guenaud et l'antimoine ont fait mourir de gens.....

Ainsi le public s'y mêlant, comme il arrive toujours, la dispute s'échauffa au point que le Parlement intervint. Cependant, malgré ses arrêts, des succès incontestables, le temps et l'expérience firent triompher le tartre émétique.

Les choses ne sont pas allées aussi loin, il s'en faut, pour l'iode. Tout s'est borné à une innocente polémique de journaux. D'ailleurs, l'esprit d'analyse ayant prédominé dans notre siècle, les connaissances chimiques étant plus étendues, les expériences mieux faites et les cas pathologiques mieux observés, on parvint bientôt à n'employer que la dose qui guérit; et hors quelques cas exceptionnels, très-rares, dus évidemment à l'impéritie ou à de malheureuses méprises, il n'y a plus d'accidents à déplorer.

L'iode et ses composés ayant été en grande faveur,

Digitized by Google

on les a essayés dans une infinité de maladies, et, comme il fallait s'y attendre, les succès n'ont pas manqué. M. le docteur Payan, s'appuyant de la plupart des observations publiées, favorables au remède, y a joint les faits que lui a fourni sa propre expérience, et en a composé ce volume, dans lequel discutant savamment les cas, les constitutions individuelles, et les diverses périodes des maladies où l'iode convient, il a merveilleusement fait accorder ensemble la théorie avec la pratique. Plusieurs observations sont parfaites de tout point ; soit qu'on les considère sous le rapport de la rédaction qui est simple et lucide, soit sous celui du tableau des affections morbides qui est des plus fidèles, soit, enfin, sous le rapport de l'habile et sage emploi des préparations iodées.

Peut-être aurait-on lieu de lui reprocher d'avoir admis sans trop d'examen certains faits pris dans les journaux de médecine : beaucoup ne sauraient être accueillis avec trop de réserve. L'on doit se tenir en garde contre les exagérations de l'enthousiasme. L'auteur n'ignore pas que, dans l'observation d'une maladie que l'on traite, lorsqu'il est question de rechercher les propriétés d'une substance pour constater, en définitive, ce qu'elle vaut en médecine, on doit, avant de se prononcer, tenir compte de l'action des corps auxquels on l'associe, de celle des autres agents thérapeutiques concurremment mis en usage, du régime et des moyens hygiéniques ; tenir compte aussi des

Digitized by Google

efforts de la nature, dont l'action est de tous les instants, et qui, toujours tend à guérir. Que de guérisons n'a-t-elle pas opérées là, où souvent, elle avait à lutter non-seulement contre le mal, mais encore contre les remèdes, ou contraires, ou intempestivement administrés !

On sait aussi qu'il ne manque pas de jeunes médecins de talent, qui, désireux de se montrer sur l'horizon médical, font des essais de remède, dont ils s'empressent trop de publier le succès. D'autres, peu délicats, se permettent d'accommoder les choses à leur vue, et font, dans leur cabinet, la plume à la main, marcher à leur gré la maladie sous l'influence de leur médication, bien autrement, presque toujours, que les choses ne se passent au lit du malade. On en a même vu, déjà d'ailleurs assez riches de renommée, ne pas rougir d'employer un moyen aussi vil pour l'accroître, ou pour un motif plus méprisable encore. C'est connu, aussi dans leurs écrits, leur nom n'est-il pas une garantie de véracité. Bien différents en cela de Sydenham, habile médecin anglais du dix-septième siècle, qui, esclave de la vérité, faisait part de ses mécomptes dans le traitement des maladies, comme de ses succès : on a toujours admiré la candeur avec laquelle il raconte : que dans les commencements d'une épidémie, qui sévit à Londres, il perdait tous les malades, mais que, plus tard s'étant ravisé, il avait été plus heureux.

Digitized by Google

Dans son avant-propos, M. Payan, après des considérations sur les agents thérapeutiques et leur application dans la pratique, fait connaître le dessein qu'il a de traiter de l'iode ; et donne le plan de son ouvrage. Vous savez ce qui l'a conduit à entreprendre ce travail. Nous allons le laisser parler :

« C'est l'étude thérapeutique de la médication iodurée que j'ose entreprendre dans ce travail. M'étant déjà bien souvent adressé aux remèdes iodurés, soit dans la pratique civile, soit dans celle des hôpitaux, et ayant eu, par conséquent, assez souvent l'occasion de juger leur puissance curative, je dirai avec sincérité, avec cette bonne foi qui seule peut donner de la valeur aux faits que l'on veut produire, tout ce que l'expérience m'aura appris sur cette vaste matière.

« Compulsant d'autre part, avec la circonspection que je puiserai dans le droit légitime de l'analyse et de l'analogie, les essais thérapeutiques qui auront été signalés par d'autres praticiens, je ferai en sorte que de cet ensemble de recherches, résulte un travail qui fasse connaître, autant que possible, le véritable état de la science sur cette importante matière, avec l'espoir qu'alors même que mes efforts n'atteindraient pas entièrement le but que je me suis proposé, mon œuvre puisse être reconnue nantie d'un intérêt pratique.

« Voici, au reste, l'ordre que je me suis proposé de suivre dans mon travail.

Digitized by Google

« Dans un premier chapitre, je rappellerai de quelle manière l'iode s'est peu à peu introduit dans la thérapeutique, et contre quels états morbides il a été successivement employé : j'y ferai aussi un historique succinct des divers médicaments iodurés.

« Dans un second chapitre, je dirai de quelle manière doit être combinée la médication iodurée, et quel est celui des remèdes iodurés qui doit, dans la généralité des cas, mériter la préférence.

« Dans un troisième chapitre, nous traiterons du mode d'administration des remèdes iodurés et des doses auxquelles il convient de les administrer.

« Le quatrième chapitre, qui sera de beaucoup le plus long et le plus important, sera consacré à l'étude des applications spéciales de l'iode au traitement des maladies, et nos assertions seront appuyées sur des observations nombreuses, afin que l'exemple se trouve constamment à côté du précepte.

« Enfin j'aurai soin de résumer les principales notions de ce long travail dans un certain nombre de propositions terminales et substantielles, qui clôtureront mon mémoire.

« Une centaine d'observations, presque toutes fournies par ma pratique, viendront en aide aux assertions que j'émettrai. »

Dans le chapitre 1er, l'auteur fait l'histoire de la découverte de l'iode, j'ai eu déjà l'honneur de vous

Digitized by Google

en entretenir, ainsi que des applications que l'on en a faites dans une trentaine de maladies.

« Les produits iodurés dont l'administration a été prescrite en thérapeutique sont assez nombreux. Nous ne croyons pas étranger à notre sujet d'en donner ici la nomenclature, en rattachant aux notions succinctes que nous leur consacrerons quelque développements pratiques concernant ces produits. On peut les énumérer ainsi par ordre alphabétique :

« 1° L'iode ; 2° l'iodure d'amidon ; 3° l'iodure d'ammonium ; 4° l'iodure de baryum ; 5° l'iodure de fer ; 6° l'iodure de mercure ; 7° l'iodure d'or ; 8° l'iodure de plomb ; 9° l'iodure de potassium ; 10° l'iodure de soufre ; 11° l'iodure de zinc ; 12° l'iodoforme ; 13° l'huile iodée naturelle ou les huiles de foie de morue, de raie, etc. ; 14° quelques autres combinaisons de l'iode que nous mentionnerons ci-après. »

Le chapitre 2me nous a paru parfaitement traité. Une discussion sage y règne, et la préférence donnée à l'iodure de potassium y est très bien déduite. Ce que j'en vais lire donnera une juste idée de la manière de l'auteur et de son style.

« Les traitements par l'iode ont, comme beaucoup d'autres traitements, subi des modifications diverses : on s'est adressé tour à tour aux divers composés que nous

Digitized by Google

venons de passer succinctement en revue dans le précédent chapitre : on a ainsi pu connaître, par une expérience pratique des mieux consultées, ce qu'il fallait penser de chacun de ces produits, et s'il n'en était pas un qui méritât à tous égards d'être préférés, comme présentant, dans son administration, moins d'inconvénients que les autres, et produisant des effets curatifs ou modificateurs plus marqnés. Nous pouvons même dire par avance que la thérapeutique est sous ce point de vue bien arrêtée, et qu'elle a décidément établi sa préférence sur l'iodure de potassium, ainsi que déjà nous l'avons quelque peu fait pressentir.

« Il est, en effet, bien vrai de dire que la réputation faite, dans ces dernières années, à l'iodure de potassium n'est pas une réputation usurpée, mais qu'elle est solidement établie sur des résultats curatifs des plus remarquables. Si les traitements iodurés ont pris tout à coup un développement extraordinaire, et ont été appliqués à une foule de maladies qui en ont été plus ou moins heureusement modifiées, c'est grâce à l'iodure de potassium. C'est par ce médicament que ces traitements sont devenus aujourd'hui de l'usage le plus répandu comme anti-scrofuleux, comme anti-syphilitiques, comme toniques, comme altérants, comme fondants, etc., etc. C'est grâce à lui qu'après avoir reconnu pendant quelque temps un grand nombre d'inconvénients à l'iode, inconvénients toxiques, irritatifs, etc., après avoir même admis et décrit une

Digitized by Google

maladie iodique qui résultait de son administration, on est arrivé à ne plus la craindre quoiqu'on fasse pourtant ingérer de bien plus fortes proportions d'iode que par le passé.

« Cependant il ne paraît pas que la réputation de ce médicament tienne au seul caprice du temps, à cette tendance trop commune chez nous de l'enthousiasme, sans raison suffisante, pour une médication nouvelle apparue à l'horizon de la science, à un accès enfin de cette vogue passagère à laquelle on se laisse parfois entraîner, telle, par exemple, que celle qui, dans le temps, avait fait du mercure une sorte de panacée universelle. Tout annonce, au contraire, que cette réputation est très justement établie. Nous avons personnellement vu ce produit agir trop magnifiquement dans des circonstances désespérées; il nous rend journellement de trop importants services dans notre pratique pour ne pas le regarder comme un médicament précieux, spécial, parfois héroïque. Disons, au reste, sur quels fondements repose la supériorité relative que l'on ne peut, ce nous semble, refuser à ce médicament.

« L'iodure de potassium, dont nous avons précédemment indiqué la composition et les qualités physiques et chimiques, trouve, dans des circonstances qu'il est facile de reconnaître et d'apprécier, des raisons plausibles de cette préférence qui lui est généralement accordée quand il s'agit de combiner un traitement ioduré. Ces circonstances consistent dans son

Digitized by Google

extrême solubilité dans l'eau, ce qui permet de le faire prendre dans toutes sortes de véhicules et de boissons ; — dans son action moins irritante sur l'économie, ce qui met son administration à l'abri de tous les accidents de l'*iodisme*, et permet d'en faire ingérer impunément, pour la santé générale, des doses assez élevées ; — dans la grande efficacité de son action qui s'applique au plus grand nombre des indications curatives que l'on peut remplir avec l'iode.

« Nous avons précédemment rappelé, en effet, que l'iodure de potassium était extrêmement soluble dans l'eau, puisque, à la température de 100 degrés, celle-ci en dissout une fois et demie son poids, et que cette dissolution est instantanée. On peut donc l'avoir à tous les degrés désirables de concentration, ce qui en rend l'administration aussi facile que variée. Aussi, est-il permis de dire qu'il est peu de substances dont on puisse plus modifier les formules et le mode d'emploi, et que l'on puisse mieux accommoder aux convenances, aux habitudes, aux goûts, aux caprices en quelque sorte des malades. C'est pourquoi le formulaire relatif à l'iodure de potassium est réellement fécond et riche, et peut se plier à tous les goûts.

« Quant à son action moins irritante, elle est incontestable et reconnue de tous les praticiens. C'est même à cause de cette circonstance qu'on peut hardiment faire suivre un traitement ioduré sans exposer les sujets à aucun des accidents de l'iodisme, et sans

Digitized by Google

en excepter même les âges extrêmes de la vie. Le docteur Wallace, de Dublin, un des hommes qui ont le mieux étudié ce médicament, sous le rapport pratique, a tenté des expériences directes pour démontrer la différence des qualités irritantes de l'iode et de l'iodure de potassium, et ces expériences n'ont pas permis d'hésiter entre l'un et l'autre. Il a trouvé, par exemple, qu'en introduisant de l'iode simple dans l'estomac d'un chien, on trouvait toujours la membrane muqueuse de cet organe enflammée, altérée dans sa texture et dans sa couleur, ulcérée même parfois, tandis que ces mêmes altérations n'avaient point lieu si, à la place de l'iode simple, on introduisait non-seulement une quantité équivalente, mais même beaucoup plus considérable d'iodure de potassium. Il a remarqué encore des cas où la teinture d'iode, tant à l'état simple que dans sa combinaison avec l'hydriodate de potasse, ne produisait point d'effets salutaires à cause de l'irritation qu'elle développait à l'estomac, laquelle était un obstacle à l'emploi de doses salutaires suffisamment grandes pour subjuguer la maladie, tandis que, dans ces mêmes cas, l'iodure de potassium subséquemment employé était de la plus incontestable efficacité. (*The Lancet*, mars 1836).

« Mais qu'est-il besoin de rappeler les expériences de Wallace, après tous les faits qui ont été publiés dans les journaux de médecine en ces dernières années! Ne suffit-il pas, pour démontrer l'action moins

Digitized by Google

irritante de l'iodure de potassium, de rappeler que, par suite de l'usage de ce dernier, il est inouï peut-être que l'on ait remarqué, même quand on a abusé de ce remède, cet amaigrissement, ce marasme, cette espèce de consomption, cette production d'atrophie des tissus, etc., dont, au témoignage des auteurs, ont été souvent atteints les malades traités par l'iode seul ? Constatons plutôt que généralement une action tonique et bienfaisante est le résultat des traitements bien coordonnés par l'iodure de potassium.

« De ce que ce composé expose moins l'estomac à des accidents irritatifs ou phlegmatiques, il en résulte aussi que l'iodure de potassium peut être administré à des doses plus élevées, qui permettent bien plus facilement d'obtenir les résultats curatifs que l'on se promet d'un traitement ioduré. C'est ainsi que, suivant les âges, les tempéraments, les constitutions, l'état général des individus, les qualités, les divers degrés de leurs maladies, on peut varier, à un grand nombre de degrés, les proportions du remède, depuis un décigramme ou moins ancore, jusqu'à 3, 5, 6 grammes et plus encore, que l'on peut donner dans toute sorte de véhicules. On comprend tout l'avantage qui existe pour la pratique à pouvoir user ainsi d'un médicament dont l'action sur l'économie est, dans des cas donnés, si précieuse.

« Ceci nous amène tout naturellement à déclarer que nous n'avons pas trop avancé, quand nous avons

Digitized by Google

mentionné ci-dessus, au nombre des motifs qui tendent à recommander ce médicament, la réalité, la puissance de ces effets curatifs que nous verrons être si remarquables dans bien des cas. Nous pourrions même démontrer facilement, si ce n'était là nous éloigner de notre but, que l'application de ce médicament est propre à remplir le plus grand nombre des indications curatives que l'on peut avoir pour objet d'obtenir avec les remèdes iodurés. C'est au point qu'à voir les nombreux cas de maladies pour lesquelles on le recommande, on serait tenté de croire qu'on en exagère prodigieusement les vertus ou qualités médicatrices, et qu'il ne paraît pas croyable qu'un même agent thérapeutique puisse se rapporter à la fois à tant d'affections morbides si diverses. »

Dans le reste du chapitre, l'auteur discute savamment l'action des différents produits iodés et les motifs de préférence des uns sur les autres.

Le chapitre 3me, très bon à consulter pour ce qui concerne l'emploi des médicaments iodurés et la détermination des doses, offrirait peu d'attrait à la lecture. Je ne vous en citerai rien.

Le chapitre 4me est le plus étendu, comme aussi le plus important et le plus substantiel. On peut dire que c'est le fond de l'ouvrage. A la suite de deux paragraphes consacrés à l'emploi de l'iode et de l'iodure

Digitized by Google

de potassium contre les scrofules et la syphilis, il contient sept articles qui traitent :

Le 1er, de l'histoire de la médication iodurée contre la syphilis ;

Le 2me, de l'iodure de potassium considéré relativement aux diverses espèces d'accidents de la syphilis ;

Le 3me, de l'iodure de potassium contre les accidents primitifs de la syphilis ;

Le 4me, de l'iodure de potassium contre les accidents secondaires de la syphilis ;

Le 5me, de l'iodure de potassium contre les accidents tertiaires de la syphilis ;

Le 6me, des récidives ;

Le 7me, renferme quelques propositions.

Des observations de médecine suivent chacun de ces articles.

Dans tous, l'auteur, avec cette solidité que la science donne au raisonnement, et, s'appuyant toujours sur les faits, démontre l'efficacité de l'iode dans les affections scrofuleuses et syphilitiques ; et fixe le rang que ce métalloïde et ses composés doivent occuper désormais dans la thérapeutique. Il dit dans quelles maladies, dans quelles périodes et dans quels cas particuliers de ces maladies ils doivent être administrés.

L'auteur fait preuve d'un véritable esprit d'analyse et d'un incontestable talent dans l'ordre et la méthode qu'il a mis dans l'exposé des diverses affections syphilitiques qu'il a distinguées en syphilis, accidents pri-

Digitized by Google

mitifs de la syphilis, accidents secondaires et accidents tertiaires. Cette division est très savante et sage. Elle est d'autant plus utile, qu'elle paraît fixer d'une manière certaine et invariable les cas dans lesquels les préparations iodées peuvent être administrées avec espoir fondé de succès ; et ceux encore où, malgré quelques cas rares, elles paraissent avoir efficacement agi, ou seraient inutiles, feraient perdre du temps, ou même seraient nuisibles.

M. le docteur Payan, qui fait avec une égale distinction la médecine et la chirurgie, a, il faut le dire, cet avantage sur beaucoup d'autres praticiens, qui n'exercent que la médecine proprement dite, d'être non-seulement consulté de préférence pour toutes les maladies réputées du domaine de la chirurgie, mais encore de faire, trois mois de l'année, le service des salles des blessés de l'Hôtel-Dieu, où se trouvent réunies toutes les affections chroniques externes ; et c'est précisément contre ces maladies que l'iodure de potassium est recommandée ou essayée, telles que les scrofules, le rachitis, les tumeurs blanches, les exostoses syphilitiques, les plaies, les ulcères, la carie des os, la syphilis, le cancer, les chancres. Enfin tout le cortége hideux des infirmités humaines, fruits ordinaires, pour la plupart, des écarts et des excès auxquels s'abandonne l'homme dans ses passions désordonnées. C'est dans ce vaste champ ouvert à ses essais, ainsi que dans la pratique civile, qu'il a pu répéter les expériences

des médecins nationaux et étrangers, et constater les vertus sur l'iode.

Il ressort de tout l'ouvrage que, s'il est un genre d'affections où l'iodure de potassium convient de préférence à tous les autres, c'est celui des scrofules. Ceci est d'autant plus visible, et l'auteur le remarque judicieusement, que, même dans son emploi contre les accidents tertiaires de la syphilis, où le médicament est, en quelque sorte spécifique, la guérison qu'il opère est due vraisemblablement à l'identité des rapports de cette affection-ci (la syphilis) avec la diathèse strumeuse, puisée dans une source commune la lymphe prédominant dans l'économie, et, viciée par l'une ou l'autre de ces humeurs, soit originellement soit accidentellement. Ce qui tendrait à le prouver encore, c'est que les succès qu'on a pu obtenir quelquefois dans l'emploi de ce remède contre des maladies d'un autre genre, s'expliquent par le tempérament lymphatique du malade, auquel est lié intimément, dans ces cas morbides, l'élément scrofuleux.

Une partie des réflexions que j'ai faites sur les observations fournies à l'auteur par les journaux de médecine, ne peuvent s'appliquer à quelques-unes des siennes. Ayant pris à tâche, depuis le commencement de ce rapport, de dire la vérité, je ne dois pas la taire ici.

Les faits que M. Payan nous communique de la pratique civile et de celle de l'hôpital en faveur de

Digitized by Google

l'iode, ne prouvent pas tous son action curative certaine ; parce qu'en y portant un peu d'attention on voit : ici que le mal n'étant pas sérieux, la guérison a pu être tantôt l'ouvrage du temps, tantôt celui de la révolution pubère ; là, que d'autres moyens médicamenteux et hygiéniques conseillés en même temps que l'usage de l'iode ou de l'iodure de potassium, peuvent y avoir eu grande part, si toutefois ils ne l'y ont pas eue entière ; et qu'enfin, dans plusieurs cas, elle n'était pas complète lorsque le malade est sorti de ses mains et qu'il l'a perdu de vue. Ceci est surtout bien sensible chez les sujets soignés à l'Hôtel-Dieu ; on va le voir.

J'y suppose un homme entré atteint depuis peu d'une affection chronique, et, soigné successivement par trois médecins faisant leur service trimestriel, et qu'au bout de huit à neuf mois, sorti guéri ou cru guéri, on parle de son rétablissement en divers lieux, le premier qui l'a soigné pourrait dire : « Dans les « maladies, les commencements font tout pour la gué- « rison, *principiis obsta*, par une pratique hardie, « j'ai triomphé des plus fâcheux symptômes, et, en « quittant mon service, j'ai laissé le malade dans les « plus favorables conditions. » Le second médecin : « Son cas était des plus graves, mais, grâce à une « médication très rationnelle et soutenue, il a été, au « bout de mes trois mois de service, en pleine voie « de guérison. » Le troisième : « Eu égard au trai-

Digitized by Google

« tement ordinaire suivi, il était désespéré ; mais heu-
« reusement qu'arrivé à temps, j'ai pu le mettre à l'u-
« sage d'un remède sous l'influence duquel les pro-
« diges me sont familiers, et je l'ai sauvé. »

C'est ainsi, qu'en pareille circonstance, on revendique l'honneur d'une belle cure. — Et les cas malheureux, me dira-t-on ? — Oh ! les cas malheureux n'appartiennent à personne : Médecins, nous ne nous disputons pas les morts. C'était bon aux héros de Virgile et d'Homère.

Par cet exemple, qui établit trois catégories d'observations médicales : celle du médecin qui a commencé le traitement ; celle de celui qui ne l'a ni commencé ni fini ; et enfin celle du troisième qui l'a conduit à sa fin ; on voit que les observations du premier et du second médecins ne sont nullement probantes en faveur du traitement mis en usage, (or notre auteur a plusieurs observations de ces deux premières catégories) et qu'il n'y a que celle du troisième médecin qui l'est, si, l'état dans lequel il a trouvé le malade était, en effet, des plus graves, et, en quelque sorte, désespéré. Sa description des symptômes fidèlement faite, nous en convaincra, et alors il sera permis d'ajouter foi à ce qu'il nous dit de l'action merveilleuse de son agent thérapeutiqne. Cet agent sera, si vous voulez, l'iodure de potassium. M. Payan nous a donné de sa puissance médicatrice, des exemples frappants et vraiment incontestables.

Digitized by Google

Voilà qu'il est toujours plus confirmé que nous avons un bon remède de plus acquis à la médecine. C'est, comme on l'a vu, à la chimie que nous le devons. On doit beaucoup à cette science. Mais, si par elle, on a considérablement augmenté le nombre des agents thérapeutiques, on peut dire aussi que, les esprits s'y tournant tout entier et accueillant avec admiration et empressement ses découvertes, ont laissé tomber en désuétude et dans un complet oubli une infinité de remèdes pris dans le règne végétal. En vain divers auteurs et entre autres Bouchardat, dans ses nombreuses publications, en vain les docteurs Debout et Martin-Lauzer, le premier dans son *Bulletin général de thérapeutique*, et le second dans sa *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale*, luttent avec une constance louable contre le mal que je signale ; il n'en est pas moins vrai que la plupart des médecins, depuis plus d'un demi-siècle, ne sont nullement portés à aller chercher dans les simples, en dehors de ceux dont l'usage est banal, une arme contre les maux qu'il a à combattre ? Ce que je dis ici de la matière médicale végétale, peut se dire également des divers composés pharmaceutiques. Combien de médicaments tombés dans un injuste mépris ! Ce qui était jadis en vogue ne l'est plus maintenant. Que l'on en convienne. Il y a ceci de vrai : Que ce que l'on gagne d'un côté, on le perd de l'autre. La cause en est, je pense, dans la capacité bornée de l'esprit humain, qui ne peut embrasser en

même-temps les découvertes du passé et celles du présent; tendant toujours à se lancer dans l'avenir. Il est, sous ce rapport, comme la mer; je ne sais si ma comparaison est juste : il est comme la mer qui ne s'avance dans de nouvelles terres qu'en abandonnant ses anciens rivages.

Une chose très remarquable s'est passée de nos jours. Nous avons tous entendu parler du chloroforme; peut-être, quelques-uns de vous en ont-ils vu les effets? Au moment de la découverte de l'éthérisation (et pour le dire en passant, voilà que l'éther, tant en vogue d'abord, a fait place à un autre agent), au moment, dis-je, où l'on eut trouvé le moyen d'émousser la sensibilité nerveuse, au point d'amputer un membre, ou de faire l'ablation d'un sein, sans occasionner la moindre douleur; on s'écria de partout : Les grandes et bonnes choses, les choses étonnantes étaient réservées à notre siècle; c'est prodigieux! c'est admirable! On ne reculera plus maintenant devant une grande opération. Eh bien! cette belle invention, devant laquelle on s'extasie, est renouvelée, non pas des Grecs, peut-être, mais de nos pères. Savez-vous, Messieurs, que du temps d'Ambroise-Paré, chirurgien de Henri III, et plus anciennement encore, c'est vraisemblable, l'art possédait le secret d'endormir aussi les gens pour les opérer sans qu'ils souffrissent!

Il y a deux ans environ que le hasard m'ayant fait ouvrir un vieux bouquin, le poème de la *Semaine de*

Digitized by Google

Dubartas, poète du XVIme siècle, je ne fus pas peu surpris d'y lire les vers que vous allez entendre. Dubartas, arrivé à la création de l'homme, ou plutôt à celle de sa compagne, voulant rendre ce qui est dit dans l'Écriture : que Dieu endormit Adam, tira une de ses côtes et en forma le corps d'Ève, le fait précéder d'une comparaison que voici : Veuillez, s'il vous plaît, y prêter votre attention :

Comme le médecin qui désire trancher
Quelque membre incurable, avant que d'approcher
Les glaives impiteux de la part offensée
Endort le patient d'une boisson glacée,
Puis sans nulle douleur, guidé d'usage et d'art
Pour sauver l'homme entier il en coupe une part.
Le Tout-Puissant, etc., etc.

Ce passage est si clair, qu'il n'a besoin ni d'explication ni de commentaire. Voilà un moyen qu'avait la médecine qui est resté pendant deux siècles dans le plus profond oubli.

C'est ainsi que dans la société humaine, tout à son temps ; que les découvertes ont leurs phases ; et que les plus belles se perdent, sans qu'on puisse s'en rendre raison. C'est ainsi encore que chaque chose a ses enthousiastes et ses détracteurs. Le croirez-vous, Messieurs ? Voilà qu'un prophète du malheur fait déjà entendre sa voix contre notre médicament ! M. Thiry, professeur à l'hôpital Saint-Pierre, de Bruxelles, ne vient-il pas de dire : *l'iodure de potassium*,..... *auquel on avait attribué des effets merveilleux*,

Digitized by Google

commence à perdre de son crédit. (*Bulletin général de thérapeutique*, liv. du 30 janvier 1851, p. 60).

L'ouvrage de notre collègue va donner à cette assertion, sans doute, hasardée, un éclatant démenti. L'iode est destiné à jouer un grand rôle en médecine. Les résultats heureux déjà obtenus depuis près de trente ans de son emploi, et ceux qu'on en obtient tous les jours, lui assignent un rang parmi les remèdes les plus précieux que nous possédons: tels que le quinquina, l'opium, le tartre stibié, le fer, le mercure, etc., et de même que le nom de médecins illustres est resté attaché aux médicaments qu'ils ont ou inventés ou préconisés: tels que ceux de Sydenham, au laudanum; de Vanswietten, à sa liqueur hydrargirique; d'Hoffman, à ses gouttes anodines; d'Auderson, à ses pilules écossaises; de Franck, à ses grains de santé; et plus récemment, de Chrestien, à ses composés aurifères; de même, dis-je, il arrivera que les *Annales de la thérapeutique* conserveront avec honneur, liés ensemble et désormais inséparables de l'iode, les noms de Coindet (de Genève), et de Payan.

Digitized by Google

EXAMEN

D'UNE CIRCONSTANCE REMARQUABLE

DE LA PRODUCTION DU TONNERRE

EN HIVER

Par M. l'Abbé GUIET

Professeur de physique au Petit-Séminaire d'Aix

L'hiver pluvieux et modérément froid, au moins dans nos contrées, de 1855-1856, a été signalé par quelques orages remarquables, phénomène assez rare, quoique non inconnu dans cette saison. Je n'aurais donc rien de particulier à communiquer à l'Académie sous ce rapport. Mais deux coups de tonnerre produits le mercredi 20 février 1856, dans des circonstances tout-à-fait exceptionnelles, m'ont paru dignes d'attirer l'attention des physiciens ; car ils échappent à toutes les explications données jusqu'ici de ce genre de phénomènes météorologiques.

Une pluie froide, poussée par un vent violent Sud-Est, était tombée sur la ville sans interruption pendant toute la journée, depuis le lever du soleil, et se pro-

longea jusqu'au lendemain matin. C'était tout simplement de la neige que l'atmosphère plus échauffée du bassin de la ville faisait fondre à son zénith, comme le prouvent la basse température du liquide et surtout la neige qui couvrait le lendemain les collines environnantes. J'avais passé toute l'après-dînée dans la serre d'un jardin que je possède hors la porte de la Plate-Forme, position qui domine à peu près tout l'horizon du bassin : je puis affirmer par conséquent qu'aucune autre circonstance météorologique ne s'était manifestée. Or, en rentrant en ville, dans la soirée, au moment où je franchissais la barrière voisine, une vive clarté sillonna l'atmosphère à une petite hauteur au-dessus du sol, dans la direction de l'Ouest à l'Est. Je la pris pour le reflet sur quelque ustensile métallique poli, de la flamme d'un foyer des maisons voisines ; et le garde de l'octroi, comme il me le dit peu après, la prit à son tour pour la lueur analogue d'un brasier, qu'à sa grande surprise, j'aurais moi-même porté. Mais quelques instants plus tard, un violent coup de tonnerre vint nous révéler la vraie nature de cette clarté. Pris au dépourvu, je ne pus ajouter à ces observations involontaires que celle de l'heure : il était 4 heures 45 minutes du soir. Le premier moment de surprise passé, et l'échange fait de mes impressions avec celles du garde, la seule personne qui fut alors à ma portée, je continuai mon chemin. Au moment où je rentrai chez moi, la même chose se

Digitized by Google

reproduisit, avec la seule différence que l'étincelle électrique me parut double et le roulement du tonnerre un peu plus prolongé que la première fois. Il était alors 4 heures 55 minutes. Je n'eus pas la pensée de chercher à connaître approximativement, soit à l'aide de ma montre, soit à l'aide des battements de mon pouls, la durée de l'intervalle écoulé entre l'apparition de l'éclair et le bruit du tonnerre ; ce qui aurait pu me servir utilement à contrôler mes observations par une autre très importante dont je fus instruit quelques jours après, comme je le dirai tout-à-l'heure. Il est vrai que cette fois le bruit suivit presque instantanément l'éclair. Je me hâtai néanmoins d'observer un thermomètre placé à l'extérieur d'une croisée ouvrant par le nord sur la rue Charretterie. Il accusait 5 degrés centigrades au-dessus de zéro, ce qui devait correspondre à 2 ou 3 degrés en plein air dans le vallon, et à zéro à peu près dans la région des collines de ceinture.

Je me tins en observation toute la soirée à côté de ma fenêtre, je n'aperçus plus ni éclair ni tonnerre. Il m'est donc permis de conclure que les deux coups décrits ci-dessus ont été les seuls produits pendant cette journée, au moins dans le rayon d'observation où je me trouvais.

Évidemment il n'y a pas eu orage dans le sens rigoureux de ce mot. Les orages proprement dits sont attribués à deux causes (je cite textuellement le

Traité de Physique terrestre de MM. Becquerel) :
« 1° à un courant ascendant de vapeur qui vient se
« condenser dans une région plus froide ; 2° à la ren-
« contre de deux courants d'air opposés. En général,
« la première cause donne lieu aux orages pendant
« l'été ; et les orages que l'on observe pendant l'hiver
« doivent être rapportés à la seconde ; dans tous les
« cas, *une condensation rapide de vapeur est la*
« *condition essentielle d'un orage*, » pag. 487-488.
J'ajoute, ce que chacun sait, qu'un orage a toujours une certaine durée, et offre dans sa marche des périodes d'intensité variables qui lui assignent un caractère tranché et toujours facile à reconnaître.

Rien de semblable n'a eu lieu daus le cas présent, rien surtout quant aux conditions essentielles. Il ne saurait être question d'un courant ascendant de vapeur pendant la pluie intense et froide et le vent violent qui régnaient ; il n'y a pas eu davantage rencontre de courants d'air opposés : le courant Sud-Est très énergique, et qui, au besoin, aurait annulé tout autre à son début, n'a pas cessé de se maintenir seul dans la même direction, sans modification quelconque, dans l'intervalle des deux coups de tonnerre. Il y a donc lieu de chercher en dehors de l'explication admise du tonnerre orageux, la cause de ces coups isolés, produits dans d'aussi singulières circonstances. J'ai relu avec soin la savante notice d'Arago sur le tonnerre, insérée dans l'Annuaire du Bureau des Longi-

Digitized by Google

tudes pour 1838 ; je n'y ai remarqué aucun fait analogue et par là-même rien qui puisse mettre sur la voie d'une explication scientifique. A vrai dire, le fait eut-il déjà été observé, il aurait été difficile à cette époque de l'expliquer : il eut fallu probablement le ranger au nombre des *desiderata* multipliés de la météorologie en général, et de la météorologie fulminante en particulier.

Aujourd'hui le fait est acquis ; et de plus, je crois qu'il peut s'expliquer facilement par un ordre de phénomènes dont la découverte remonte seulement à 1840, et fut, comme tant d'autres dont la science a tiré de si beaux profits, due à un simple effet du hasard. Une fuite de vapeur ayant eu lieu par la soupape de sûreté de la chaudière d'une pompe à feu, on s'aperçut qu'au voisinage d'un corps étranger, il s'en dégageait de fortes étincelles électriques, produisant sur les organes la commotion habituelle. Des expériences reproduites sur ces données ont conduit à la construction d'un appareil dit *Machine Hydro-électrique*, pour indiquer la source de l'électricité qu'on en retire. A l'aide de cet appareil, consistant en une chaudière isolée munie d'ajutages particuliers, d'où s'échappent des jets de vapeur partiellement condensée, on obtient les plus puissants effets électriques. On voit à la Faculté des Sciences de Paris une de ces machines, à grandes dimensions et portant 80 becs, construite sur les indications de M. Pouillet, « dont les énormes étin-

Digitized by Google

celles, dit ce physicien, se succèdent si rapidement, qu'elles forment un jet continu et éblouissant de plusieurs centimètres de largeur et de plusieurs décimètres de longueur. »

On avait cru d'abord que, dans ces sortes d'appareils, l'électricité était produite par la vapeur elle-même. Des expériences concluantes de M. Faraday ont prouvé le contraire. Le fluide électrique est dû ici, comme dans les autres machines, à une action mécanique, le choc des globules liquides dont la vapeur s'est chargée en se condensant partiellement, contre les parois contournées des ajutages, la masse demeurée gazeuse, ne servant que de véhicule ; de telle sorte que la vapeur *sèche*, dans quelque état de tension qu'elle soit, ne donne jamais d'électricité, pas plus que l'air sec ; tandis qu'un courant d'air humide en donne tout aussi bien que la vapeur partiellement condensée. Il a été constaté encore que l'eau génératrice de la vapeur doit être pure et que l'introduction d'un sel ou d'un acide empêche tout dégagement d'électricité.

Ces diverses circonstances concourent merveilleusement, ce semble, à assigner aux coups de tonnerre, objets de cette notice, une cause analogue. De nombreuses observations recueillies par Arago et appuyées de l'autorité du célèbre chimiste Liébig, prouvent que toutes les pluies d'orage contiennent des proportions variables d'*acide nitrique combiné à de la chaux ou à de l'ammoniaque*, provenant des réac-

Digitized by Google

tions chimiques déterminées entre les éléments de l'air par le passage réitéré des étincelles électriques (*a*), et leur contact avec le sol. L'absence d'orage dans le cas présent a laissé à l'eau de la pluie sa pureté ordinaire (*b*) ; et cette eau violemment poussée par le vent, en heurtant contre les obstacles naturels résultant de la configuration du terrain, a donné lieu au dégagement d'électricité tel qu'il se produit dans la machine hydro-électrique. Il en est résulté les éclairs observés et les deux coups de tonnerre consécutifs. La direction des éclairs et du bruit venant de l'Ouest par rapport à la barrière de la Plate-Forme, concorde parfaitement avec cette explication et avec la direction du vent, puisque celui-ci soufflait du Sud-Est.

(*a*) On sait que le fluide électrique, à l'état d'étincelles ou de courant, jouit de la propriété de déterminer de puissantes réactions chimiques, dans des conditions où elles ne pourraient souvent avoir lieu autrement, et notamment de décomposer l'eau et de favoriser la combinaison des divers gaz élémentaires entre eux. Or, les principes de l'air atmosphérique sont l'oxygène et l'azote à l'état de mélange dans les proportions de 1 à 4 environ en volume, de la vapeur d'eau en quantité variable, mais toujours abondante, et quelques millièmes d'acide carbonique. Les deux premiers éléments, par une de leurs combinaisons, donnent de l'acide nitrique ; tandis que l'azote et l'hydrogène empruntés à la vapeur d'eau, en se combinant, forment l'ammoniaque.

(*b*) Je ne relève cette circonstance que pour ne rien négliger dans une question qui se présente à peine à l'état d'hypothèse, et dont il importe par conséquent de signaler toutes les données, même avec superfétation, pour mettre sur la voie d'une théorie acquise. Mais, au fond, il importe assez peu qu'il ait pu se produire ou non, dans ce cas, des composés salins, attendu que leur influence n'est constatée jusqu'ici que sur l'eau génératrice d'un courant de vapeur, et non sur les gouttelettes elles-mêmes productrices de l'électricité.

Digitized by Google

J'appris plus tard que le même jour, dans la soirée, la foudre était tombée du côté de Septêmes, au voisinage de la chaîne de l'Étoile, environ à 15 kilomètres S.-S.-O. de la ville. Est-ce par les mêmes coups entendus ici, ou par d'autres dont le bruit ne serait pas parvenu jusqu'à moi? Il ne m'est guère possible de répondre précisément à cette question; la distance du point foudroyé étant telle que le bruit du tonnerre a pu, selon son intensité et l'élévation du centre d'ébranlement, être ou n'être pas entendu à Aix. Je ne puis pas davantage me baser à cet égard sur la durée de l'intervalle écoulé entre le moment où j'aperçus l'éclair et celui où j'entendis le bruit. Surpris par le phénomène et n'en soupçonnant pas la nature au premier abord, je ne pus, comme je l'ai déjà dit, apprécier même grossièrement cet intervalle qui doit flotter entre quelques secondes et une demi-minute. Ce dernier chiffre correspondrait assez bien à la distance du lieu foudroyé; mais au-dessous, il faudrait admettre qu'il y a eu hors de la portée de la ville, des coups de tonnerre distincts de ceux que j'ai entendus. Cependant, la coïncidence de l'heure où les phénomènes ont eu lieu à Aix comme à Septêmes, ne permet guère de leur assigner des causes différentes. Quoi qu'il en soit, ce qui ne serait pas contestable, c'est que le nombre total des coups, s'il a dépassé deux, a été très limité, et la cause des uns et des autres est évidemment la même.

Digitized by Google

La nature spéciale de cette cause peut rendre compte du petit nombre des coups. C'est qu'un nombre de coups de tonnerre tant soit peu élevé aurait infailliblement amené dans l'eau de la pluie des composés acides ou salins dont la présence aurait peut-être contribué à en arrêter la reproduction. Ajoutez à cela que le dégagement du fluide électrique dans de pareilles conditions, et en quantité suffisante pour produire le tonnerre, exige une réunion de circonstances favorables très difficiles à réaliser en plein air.

Il est à désirer, dans l'intérêt de la science, que les personnes en état d'apprécier les phénomènes météorologiques portent désormais leur attention sur les faits analogues à ceux que je viens de signaler ; car toutes les vérités s'enchaînent dans l'ordre physique comme dans l'ordre moral, et il importe de mettre en relief le plus grand nombre possible de chaînons pour donner à la science toute l'autorité et toute l'utilité dont elle est susceptible. Si l'explication précédente est justifiée par des observations ultérieures, il sera intéressant de savoir comment on pourrait garantir les édifices contre l'éclat de la foudre provenant d'une pareille cause. Évidemment les paratonnerres actuellement en usage ne sauraient suffire. Ces appareils agissent en effet contre une masse d'électricité accumulée sur un nuage, pour la neutraliser petit à petit et empêcher ainsi son action désastreuse sur les objets terrestres exposés à son influence. Chacun

connaît les conditions assez simples d'efficacité de ces préservatifs qui ont déjà rendu de si grands services à l'humanité. Or, là où la production du fluide électrique est instantanée, comme il arrive dans le cas présent, il ne peut plus être question de neutralisation successive. Il faudrait un appareil protecteur dont l'action fut aussi rapide que celle de l'élément ennemi. L'électricité orageuse, en outre, étant portée sur les nuages, agit toujours de haut en bas, et par là-même, la position verticale des paratonnerres est la plus favorable pour obtenir l'effet neutralisant. Au contraire, dans la production de l'électricité par la pluie battante, le fluide se dégage non pas à distance et au zénith des édifices, mais de préférence sur leur flanc ; tout au moins d'une manière très oblique sur l'horizon ; c'est-à-dire dans la direction du choc exercé par le vent contre l'obstacle. Il résulte donc encore de cette circonstance, que l'électricité instantanément produite réside non pas sur une masse étrangère telle qu'un nuage, mais sur les corps terrestres qui ont concouru à son dégagement, et qui se trouvant ainsi enveloppés par le fluide destructeur, se foudroient en quelque sorte eux-mêmes. Il est facile de voir que, dans de telles conditions, un édifice fut-il armé des meilleurs paratonnerres, ceux-ci fussent-ils par hasard directement opposés au vent, il n'en résulterait aucun avantage pour l'édifice enveloppé tout entier dans une atmosphère électrique. Il semble donc établi que

Digitized by Google

jusqu'à ce jour, on n'aurait contre les éclats de foudre produits par la cause dont il est ici question, aucun moyen préservatif. Mais enfin, si la cause est bien clairement constatée, il ne faut pas désespérer de voir la science trouver un jour quelque paratonnerre spécial efficace.

Indépendamment de cette question majeure, il serait intéressant aussi d'examiner si la même cause ne donnerait pas la raison de ce fait remarquable signalé par Arago, et non encore expliqué ; savoir que, dans la zône tempérée au moins, et dans notre hémisphère en particulier, les coups de tonnerre foudroyants sont incomparablement plus fréquents en hiver qu'en été; puisque pour le nombre limité d'observations qu'il a été permis à l'illustre astronome de discuter, on trouve, dans les mois de novembre, décembre, janvier et février, cinq coups foudroyants contre un ou deux dans les mois de juillet à octobre, et zéro en mai et juin. D'autre part, les orages (en comprenant sous ce nom, comme on l'a fait jusqu'ici, toutes les pluies accompagnées de tonnerre) sont en hiver par rapport à l'été, dans la proportion grossièrement approchée de un à vingt; c'est-à-dire que, toutes proportions gardées, *il y aurait au moins cent fois plus de coups de tonnerre foudroyants en hiver qu'en été.* Un pareil résultat est inexplicable par les causes ordinaires de la foudre. Il s'expliquerait ce semble assez plausiblement par l'effet hydro-électrique qui, en hiver, peut se pro-

duire seul, tandis qu'en été, il doit généralement être paralysé par la production ordinaire, de beaucoup prépondérante de l'électricité orageuse. Or, précisément les coups foudroyants mentionnés par Arago se rapportent surtout, chose remarquable, à des navires d'ordinaire garantis par des paratonnerres contre la foudre orageuse, mais nullement contre la foudre d'origine hydro-électrique, d'autant plus active contre eux, qu'au large, ils sont à peu près les seuls obstacles résistants occasionnels de ce dégagement d'électricité.

Dans les observations de ce genre qui pourront être faites, il sera important de noter avec soin toutes les circonstances du phénomène; la température de l'air, la pression atmosphérique, la direction du vent, la forme des nuages, la force et la durée de la pluie, le nombre des coups de tonnerre, la direction des éclairs et du bruit, l'intervalle écoulé entre le moment de l'apparition de la lumière électrique et celui de l'éclat du tonnerre, la date par rapport à la saison, au jour et à l'heure; — et en outre, s'il y a eu chute de la foudre, la situation topographique, la forme, la grandeur et la matière de l'objet foudroyé; s'il était armé d'un paratonnerre et dans quel état se trouvait l'appareil; ou, à défaut, s'il n'y en avait pas au voisinage et aussi dans quel état et à quelle distance; enfin, la direction de la trace laissée par la foudre sur l'objet, et la position du point de départ par rapport à la direction du vent.

Digitized by Google

A l'aide de quelques observations précises de cette nature, il sera possible de donner à la question une solution définitive.

P. S. — Ce qui précède avait été soumis depuis deux mois à l'Académie et allait être livré à l'impression, lorsque j'ai lu dans l'intéressante petite revue *la Science pour tous*, n° du 1er mai 1856, la relation du fait suivant, observé à Boston en Amérique, un an auparavant, et dont chacun pourra saisir l'analogie avec celui que je viens de décrire. Je copie textuellement l'article de *la Science :*

« L'*American journal of Sciences and arts* décrit un cas très curieux de dégagement d'électricité atmosphérique. Le dimanche soir 17 décembre 1854, M. Ware, de Cambridge, traversant le West-Boston-Bridge (pont sur la rivière de Charles), entendit au milieu de ce pont un sifflement très fort qui provenait d'un candelabre de fer. Il supposa d'abord que ce sifflement était produit par la vapeur d'eau provenant de la neige qui fondait sur la lanterne ; mais après un moment d'examen, il reconnut qu'il provenait d'une toute autre cause. Éprouvant bientôt une suite de picotements au front, au moment où il élevait la main pour retirer son chapeau, il fut surpris de voir une brillante décharge d'étincelles électriques s'échapper de tous les points où ses doigts avaient touché ou même approché le bord de ce chapeau, qui était en feutre.

Digitized by Google

« A l'indication fournie par ce phénomène il s'en joignit bientôt une autre qui ne pouvait laisser aucun doute. En s'avançant vers une partie du pont où les candelabres étaient déjà éteints, il aperçut sur le ventilateur, au sommet et à chacun des angles ou pointes de la lanterne, des jets de lumière électrique longs de 5 à 6 pouces, rayonnant en tous sens. M. Ware, en levant sa canne, observa le même phénomène ; la lumière jaillissait dans toutes les directions, du bout en acier, en étincelles longues de 3 à 4 pouces, et enfin le bout de ses doigts, recouverts de gants de laine, laissait aussi échapper des aigrettes lumineuses.

« Le son était aussi très fort sur le chapeau, la canne et les doigts de l'observateur. Celui que produisaient les lanternes du pont était parfaitement entendu d'un parapet à l'autre du pont, qui a 40 pieds de largeur, et on pouvait même entendre celui que produisaient plusieurs lanternes, bien que la distance qui les sépare soit de 200 pieds. Ce son ressemblait à celui d'une chaudière à vapeur qu'on décharge, et peut-être, plus exactement, à la décharge continue d'une machine électrique et d'une batterie ; seulement il était infiniment plus fort.

« M. Ware remarqua que ces effets lumineux n'étaient sensibles qu'à une hauteur de 5 pieds au-dessus du pavé du pont (qui, à marée haute, est de 6 pieds au-dessus du niveau des eaux), et qu'ils n'avaient lieu que dans la partie massive et en terre-plein du pont

Digitized by Google

(environ 600 pieds du côté de Cambridge, le reste étant construit sur des piles). Le phénomène diminuait d'intensité en approchant de cette dernière extrémité, et avait cessé complètement en arrivant en terre ferme. Il était alors de onze heures à minuit ; il neigeait fortement, et le vent soufflait avec force du Nord-Est ; la haute mer avait eu lieu à neuf heures dix minutes du soir. »

La Revue française, pas plus que le journal Américain, ne fait suivre ce récit d'aucune réflexion explicative. Mais il me semble, d'après les détails donnés ci-dessus, que l'explication se présente très naturellement. En jetant les yeux sur une carte de l'Union-Américaine, on s'aperçoit tout de suite que la ville de Boston, bâtie sur le rivage occidental de l'Atlantique, reçoit directement le choc du vent Nord-Est, tel qu'il soufflait dans la nuit du 17 décembre 1854 ; et comme Cambridge est à l'Ouest-Nord-Ouest de Boston, il en doit être évidemment de même du pont qui conduit de l'une à l'autre ville. Ce vent chargé de gouttes de neige fondue, était alors parfaitement dans les conditions voulues pour donner lieu au phénomène hydro-électrique ; et si ce phénomène se produisait de préférence sur le pont, c'est sans doute parce qu'en cet endroit le courant de la rivière augmentait d'un côté la force du vent, tandis que de l'autre, le voisinage de l'eau, des candelabres métalliques et de la flamme du gaz, rendaient plus nombreuses les gouttelettes liquides pro-

Digitized by Google

venant de la fusion de la neige. Le courant d'air humide se trouvait donc là dans la condition la plus favorable au dégagement de l'électricité. Or, on a vu, qu'en effet, le phénomène offrait son maximum d'intensité du côté du terre-plein du pont et autour des candelabres métalliques, le choc s'opérant contre ces corps sur une plus grande surface. Les candelabres en particulier présentant par leur matière et leur forme un écoulement facile au fluide électrique, laissaient voir sur les pointes angulaires des lanternes, les aigrettes qu'on observe toujours la nuit dans les mêmes circonstances. Quant aux jets qui se produisaient au contact du chapeau et au bout des doigts de M. Ware, ce sont des effets analogues à ceux qui se produisent par influence au voisinage d'un corps fortement chargé d'électricité. Enfin, le phénomène n'avait lieu qu'à une hauteur de 5 pieds au-dessus du tablier du pont, parce que plus bas, la conductibilité du tablier augmentée par la neige fondue, offrait au fluide un écoulement trop facile dans le sol.

Toutes les circonstances de ce remarquable récit se trouvant ainsi expliquées par l'hypothèse d'un effet hydro-électrique, il ne semble guère possible de n'y pas voir une confirmation des idées émises ci-dessus au sujet des coups de tonnerre du 20 février dernier, ainsi que des conséquences que j'ai essayé d'en déduire.

Digitized by Google

INFLUENCE

DE

LA SOCIÉTÉ SUR LA LITTÉRATURE

ET DE

LA LITTÉRATURE SUR LA SOCIÉTÉ

CHEZ LES HÉBREUX

Cet essai fait suite à un autre essai semblable sur la Société et la Littérature égyptiennes.

Ici la carrière s'agrandit devant nous : nous allons suivre la littérature quittant le sol africain, et secouant les langes égyptiens pour s'élancer libre et majestueuse sur un théâtre plus élevé. Elle a fui avec les enfants de Jacob la tyrannie de Pharaon, et entonné avec eux l'hymne de la délivrance.

Mais d'où vient que si jeune elle est déjà si forte et si développée, passant de suite, pour ainsi dire, du berceau à l'âge mûr ? Pourquoi n'a-t-elle point subi la faiblesse commune à tout ce qui commence ici-bas ? Pourquoi ? Parce qu'elle est l'œuvre d'une nation qui elle-même s'est produite sur la scène du monde avec cette spontanéité de force et de grandeur.

Digitized by Google

Cette fois la terre n'avait point offert le spectacle d'un empire qui se forme avec lenteur d'éléments hétérogènes, rassemblés au hasard, s'incorporant péniblement les uns aux autres, au milieu d'un conflit d'idées contradictoires occupées à se disputer la direction de ce long enfantement.

Israël, au contraire, famille devenue peuple par sa prompte multiplication, s'était trouvé réuni de lui-même en un tout complet et harmonieux dès son entrée dans la vie publique ; et dès ce jour un génie puissant, le plaçant sous son influence exclusive, s'était mis à le travailler, à le façonner à son gré, à l'animer de son esprit, de manière à le rendre, en quelques années, tel qu'il devait être dans le cours entier d'une longue existence.

En effet, indépendance nationale, patrie, culte, législation, mœurs publiques et privées, connaissances divines et humaines, il n'est rien chez les Hébreux qui ne vienne de Moïse. C'est lui qui les tire de la servitude, qui les conduit et les soutient dans leur lente migration à travers des plages arides et des périls sans cesse renaissants, jusque sur la frontière de cette terre promise qu'il n'a plus que la force de regarder avant de mourir.

C'est lui qui commence et achève leur éducation politique, qui leur donne les institutions destinées à les régir et les forme à ces institutions. C'est lui enfin qui, les marquant d'un sceau distinctif, en fait un

Digitized by Google

peuple à part au milieu des nations païennes, ce peuple de Dieu toujours porté à l'idolâtrie, et toujours ramené à ses antiques croyances par l'ascendant irrésistible de ses lois religieuses.

Ceci nous conduit naturellement à jeter un coup-d'œil rapide sur l'état de la société à laquelle appartient la littérature dont nous avons entrepris l'examen.

Le premier soin du législateur des Hébreux est de les instruire de leur religion et d'exciter leur attachement à la foi de leurs pères. On reconnaît là sa pensée dominante. Voyez comme il insiste sur l'unité de l'Être-Suprême, comme il s'étudie à faire sentir l'immense différence qui existe entre les Idolâtres prosternés devant les ouvrages de leurs mains, et les enfants d'Israël adorateurs de la souveraine intelligence, créatrice de l'univers.

Il veut ainsi intéresser l'honneur de ces derniers au maintien d'un culte qui les élève si fort au-dessus des autres nations. Il leur montre en même-temps que ce culte fait la base de leur prospérité : le Tout-Puissant veille sur eux ; Jehovah les a pris sous sa protection spéciale. — Fidèles, son bras leur donnera la victoire, et ils seront comblés de ses faveurs. — Rebelles, ils éprouveront les justes effets de son courroux, et tomberont dans les mains de leurs ennemis.

Les biens qu'ils ont reçus jusqu'à ce jour, ils ne les doivent qu'à lui. Leurs maux sont les châtiments dont il a puni leurs prévarications. Quoique cachés,

Digitized by Google

ses nombreux miracles attestent sa présence ; Moïse n'est que l'organe mortel de ses divins commandements, que le docile instrument de sa volonté sainte.

Telles sont les idées élevées dont ce grand homme occupe sans cesse les Israëlites, soit qu'il leur rappelle les enseignements du passé, ou leur prédise les malheurs qui les attendent dans l'avenir, soit qu'il leur trace des règles de conduite, ou leur apprenne des cantiques, soit qu'il institue des fêtes et des cérémonies religieuses.

Que sa conduite est opposée à celle des prêtres Égyptiens ! Là, une politique étroite et ombrageuse s'enveloppant de ténèbres et semant à dessein autour d'elle l'erreur et la superstition. — Ici, un pouvoir aux vues grandes et paternelles, puisant également sa force dans la religion, mais se faisant un devoir d'en communiquer les vérités augustes à tous les esprits.

A Memphis, il n'est rien que les chefs de la religion ne rapportent à leurs propres intérêts. Le peuple n'est jamais que l'objet secondaire de leur pensée. Au pied du mont Sinaï, au contraire, le chef s'efface devant Dieu, seul roi véritable d'Israël, et le peuple, qui est tout, semble se gouverner par lui-même, tant est grande la sphère d'indépendance dont il jouit sous l'invisible main de ce roi désintéressé.

Né avec une âme ardente et généreuse, Moïse abhorrait tout ce qui sentait l'abus de la force et de la supériorité. La preuve en est dans l'indignation que

Digitized by Google

souleva en lui la première vue des mauvais traitements des Égyptiens envers les Israélites. Il est beau de voir le fils adoptif d'une princesse, l'homme élevé dans le palais des Pharaons, renoncer aux avantages de son titre et aux délices de la cour pour passer dans les rangs de ses frères opprimés, et revendiquer sa part de l'héritage d'infortunes auquel l'appelait sa naissance. Dans l'exil, son premier acte est le secours qu'il prête à de jeunes filles contre des bergers grossiers que son bras met à la raison. Plus tard, lorsqu'il eut accompli la grande œuvre de la délivrance d'Israël, il montra que l'exercice du pouvoir n'avait point faussé son âme, ni altéré ses nobles sentiments. Il eût pu s'emparer sans peine de la royauté et la proclamer héréditaire dans sa famille, mais il préféra donner l'exemple d'une abnégation complète, et, pour que sa conduite répandit de la défaveur sur les ambitions futures, il voulut qu'après sa mort, ses enfants rentrassent dans la masse du peuple, et qu'aucune distinction ne s'attachât à sa postérité.

S'il paraît s'écarter de cette règle à l'égard de son frère qu'il élève au souverain pontificat, il faut remarquer qu'il borne les profits du sacerdoce aux dîmes et aux prémices, et ses attributions au soin des choses sacrées et à l'explication des difficultés de la loi.

Aussi, après le désir de former une nation sainte et religieuse, qui puisse seule, à juste titre, s'appeler *le*

peuple Dieu, ce que Moïse a le plus à cœur, c'est de faire *des Hébreux* un société d'hommes libres.

Il n'entrevoit qu'avec un profond sentiment de tristesse le jour où, établis dans la terre promise, ils songeront à se nommer un roi à l'exemple des autres nations. Mais, craignant de ne pouvoir les en dissuader à tout jamais, il essaye au moins par des règlements pleins de prévoyance, d'aller au-devant des abus de l'autorité suprême. — « Votre roi, leur dit-il, « lequel ne sera choisi que parmi vous, ne devra ni « s'entourer d'une milice nombreuse, ni s'amollir dans « les bras de plusieurs épouses, ni posséder des tré- « sors considérables, ni s'enfler d'orgueil et traiter « ses frères avec mépris, ni commettre la moindre « injustice, s'il veut, lui et son fils, régner longtemps « sur Israël. »

Ce langage, joint aux souvenirs non encore effacés de la tyrannie des Pharaons, avait de quoi faire hésiter les esprits portés à l'imitation des gouvernements étrangers. Aussi les Hébreux n'eurent-ils pendant plusieurs siècles que des chefs d'une autorité restreinte, qu'ils se choisissaient eux-mêmes et auxquels ils ne donnaient souvent qu'un mandat spécial et temporaire. Ils en vinrent au point de laisser à plusieurs reprises les rênes de l'État flottantes au gré de la multitude, et de se gouverner entre eux, sans pouvoir constitué, ou du moins, avec la seule assistance des magistrats subalternes établis dans chaque tribu. « En ces jours là,

Digitized by Google

ce sont les paroles de la Bible, « il n'y avait point de « chef dans Israël, et ce que bon lui semblait chacun « faisait. » Après la mort de Josué, on vit une de leurs tribus chargée de marcher à leur tête et de les conduire au combat. Juda obtint une seconde fois le même honneur dans la guerre contre Benjamin. En d'autres moments difficiles, ils élevèrent au commandement de l'armée la première personne qu'une circonstance quelconque venait signaler à leur confiance, tantôt une femme animée de l'esprit prophétique, tantôt un soldat connu par son courage, tantôt un homme doué d'une force prodigieuse. Un seul, dans ces temps de liberté, ayant osé s'emparer de la puissance suprême, sa courte usurpation finit dans une révolte populaire, sous le coup parti de la main d'une femme.

Toute autre nation eût succombé, ainsi lancée en aventurière, avec l'anarchie dans son sein, au milieu d'innombrables ennemis, sur un sol étranger qu'il lui fallait arracher à d'anciens occupants par une guerre d'extermination. Comment advint-il que les Israélites sortirent victorieux de cette épreuve terrible ? Quelle force mystérieuse combattit chez eux l'action de ces principes dissolvants ? La force que Moïse avait appelée la première au secours de leur société naissante, *cette religion sublime*, inconnue partout ailleurs, qui faisait d'eux un peuple particulier, possesseur unique des vérités célestes, objet exclusif des complaisances du vrai Dieu, ne voyant que des profanes hors de sa

communion, et repoussant toute idée de rapprochement et de mélange comme chose impie et abominable. Voilà le lien commun destiné à les réunir sous une même bannière, le foyer brûlant où s'allume leur courage dans ces jours témoins de leurs miraculeuses victoires, le phare lumineux chargé de leur montrer le port de salut lorsque souffle le vent de l'adversité.

Mais la religion, pour opérer ces merveilles, avait besoin d'être toujours présente à leurs esprits. De là, ces recommandations de Moïse, si souvent réitérées qu'on les retrouve à chaque page du livre de la loi. Ce n'était pas encore assez : lui mort, ses paroles écrites n'auront plus la même autorité que dans sa bouche. Il faut des continuateurs à cette prédication orale si puissante auprès de la multitude. « Eh bien ! lui dit « le Seigneur, je ferai surgir du milieu d'eux d'autres « prophètes semblables à toi, je placerai mes discours « sur leurs lèvres, et ils intimeront mes ordres à « leurs frères. »

Les hommes ne manquèrent point qui répondirent à cet appel de leur Dieu, et se constituèrent les successeurs de Moïse. — On ne saurait trop exalter les salutaires effets de cette institution divine, surtout dans les premiers âges d'Israël. La religion lui dut le maintien de sa salutaire influence, et le peuple, plus d'une fois, cette confiance en Dieu qui retrempa son courage, et rétablit ses affaires compromises.

Il ne dépendit pas des *prophètes* qu'après avoir

Digitized by Google

préservé l'indépendance nationale des atteintes de l'étranger, ils préservassent la liberté intérieure des périls dont la menaçait l'érection d'un trône. — Il entrait apparemment dans les desseins de la Providence que cet évènement finît par se réaliser au milieu de son peuple. Mais, bien qu'on eût méprisé le conseil qu'ils donnaient d'éviter le danger, les prophètes ne faillirent pas à leur mission lorsqu'il fallut l'affronter en face, et défendre la liberté aux prises avec le pouvoir royal.

Grâces à leurs accents courageux, la liberté ne fut pas ensevelie tout entière sous les ruines de la république, et le despotisme oriental ne parvint jamais à s'établir sur les rives du Jourdain.

Nous venons de voir combien Moïse s'est appliqué à faire de ses concitoyens des hommes religieux et libres. Il sera facile de reconnaître qu'il ne s'est pas moins appliqué à leur inspirer l'amour de la simplicité en toutes choses, dans les rapports de la vie publique, comme dans ceux de la vie privée. Il convenait d'en agir ainsi avec une nation dont la religion, et par suite, les destinées tenaient à son isolement absolu. A rien n'eût servi de lui dire : « Guerre à mort aux Idolâtres « de la Palestine, tu n'en laisseras subsister aucun au « milieu de toi, et, quant aux autres habitants de la « terre, jamais tu ne contracteras d'alliance avec eux. » Vainement elle eût ouï ces recommandations, si la simplicité de ses goûts ne l'avait pas retenue chez elle,

Digitized by Google

et si le petit nombre de ses besoins ne lui avait pas permis de se suffire à elle-même.

Ce fut peut-être aux yeux de Moïse une raison de plus, pour ne pas trop engager les Israélites à se nommer un roi. Comment espérer que ses préceptes d'économie seraient longtemps en vigueur au sein d'une cour avide de plaisirs, et que les caprices d'un monarque tout puissant respecteraient toujours ces entraves gênantes ? Le gouvernement populaire avec ses formes peu compliquées et sa représentation peu coûteuse, entrait beaucoup mieux dans les vues du législateur hébreu, qui, comme nous l'avons déjà remarqué, lui donna la préférence. Ici, l'absence de relations extérieures rendait l'organisation encore plus facile, il n'y avait à pourvoir qu'aux rouages de l'intérieur.

Moïse y pourvut avec une sobriété de moyens poussée à l'extrême. La sagesse de l'homme reste confondue, en voyant la faiblesse apparente des ressorts mis en œuvre.

Onze tribus occupant autant de territoires distincts, et dans chacune d'elles, une administration particulière élue par le peuple et composée de cinq degrés : décans, quinquagénaires, centurions, tribuns et princes, tous remplissant à la fois les fonctions de la guerre et celles de la paix ; puis, parmi ces onze tribus, une douzième, la tribu sacerdotale, déployée comme un vaste réseau que la religion étend sur les diverses provinces de l'État soumis à son culte. Enfin, de temps à autre, la

Digitized by Google

grande judicature, ou le généralat improvisés en faveur du plus capable : Voilà tout le mécanisme de ce gouvernement.

La surprise redouble quand on le considère dans son plein exercice. Quelles manières de procéder simples et expéditives !

S'agit-il d'examiner le parti à prendre dans une affaire qui intéresse le pays : la question est en peu de mots soumise au peuple qui répond en masse par une soudaine acclamation, si l'impression produite est la même pour tous, ou qui consulte les anciens et s'en réfère à leur avis, s'il rencontre des difficultés.

L'Écriture cite quelques-unes de ces assemblées publiques, entr'autres celle où les tribus réunies à Maspha résolurent à l'unanimité de venger le crime commis sur la femme du lévite d'Ephraïm, et celle tenue à Ramatha, où les anciens décidèrent, non sans contradicteurs, l'établissement de la royauté, plus touchés de l'exemple des autres nations et des maux actuels de la république, que du discours de Samuel et des inconvénients futurs de la monarchie.

L'exécution suivait toujours de près la délibération.

A-t-on résolu la guerre : les hommes en état de porter les armes se lèvent d'eux-mêmes, au premier son de la trompette guerrière, et marchent à l'ennemi sous le commandement de leurs officiers qui sont à pied comme eux, et comme eux revêtus des armes du soldat. Bientôt l'heure du combat approchant, le

Digitized by Google

prêtre parcourt le front de la troupe rangée en bataille, et congédie indistinctement tout ce qui a laissé au logis regrets et affaires pressantes, fiançailles, bâtisses et plantations nouvelles, et tout ce qui se sent venir dans l'âme le mal contagieux de la peur. Après quoi le reste fond sur les infidèles, sans s'effrayer de leur nombre, parce que le Dieu des armées combat pour les enfants d'Israël.

L'usage de la cavalerie et des chariots ne date que des premiers rois qui modifièrent sur ce point la simplicité de l'ancienne organisation militaire. Auparavant les bagages de la troupe consistaient en bien peu de chose, chaque soldat tirant son entretien des envois que lui faisait sa famille : usage que l'on retrouve encore sous Saül, témoin l'ordre qu'Isaïe donne à son plus jeune fils de porter des vivres à ses autres enfants occupés à combattre les Philistins.

La paix règne-t-elle dans la contrée : l'office du magistrat se réduit presque à rendre la justice gratuitement, sans appareil, sans formalités préalables. Assis à la porte de leur ville, de vénérables vieillards écoutent les plaideurs qui se présentent, et pour la plupart du temps ils règlent à l'heure même le différend. Seulement si la question est trop difficile et que les juges varient, on se retire devant le prêtre ou le chef d'Israël qui fixe souverainement le sens de la loi. Au criminel, c'est le peuple qui examine les causes capitales sous la présidence des anciens de

Digitized by Google

la cité, et qui exécute lui-même la condamnation qu'il vient de rendre, si personne n'en émet immédiatement appel devant lui : auquel cas il procède à un nouvel examen sans désemparer. Quelquefois la vindicte publique confond ses intérêts avec ceux de la partie civile, et la justice remet son glaive aux mains d'un simple particulier, pour que le coupable tombe légalement sous les coups du plus proche parent de la victime du crime.

Jamais les condamnés ne souffrent prison. La lenteur de cette peine n'eût pas été en harmonie avec le reste de la législation criminelle. Ceux, en petit nombre, que la mort ou le talion n'atteignent point, sont renvoyés chez eux, après avoir reçu sur les épaules un assez dur châtiment ; à moins, chose fort rare, d'en être quitte pour une simple amende.

S'il y a une rudesse qui d'abord répugne dans plusieurs de ces formes, la religion, qui se les approprie, les relève à nos yeux en en faisant l'expression de la justice divine, et l'on n'y découvre plus qu'une extrême simplicité conforme aux exigences du temps et des lieux.

Quand Moïse voulut aussi donner aux mœurs privées et aux affaires domestiques une direction conforme aux prescriptions de Dieu, il n'eut certainement pas de grands efforts à faire. Outre l'effet qu'il produisit par son exemple, lui qui du sein de l'opulence et des plaisirs de ce monde jeté brusquement dans les travaux

Digitized by Google

de la vie champêtre, s'était plu pendant quarante ans à conduire des troupeaux, la disposition des esprits servait à merveille ses desseins. Élevés à l'école du malheur, n'ayant connu de la civilisation égyptienne que les misères et les fatigues imposées à la classe ouvrière, les Israélites durent reprendre volontiers, à la voix de leur législateur, les paisibles travaux de la campagne, au milieu desquels leurs ancêtres, les patriarches, avaient vécu heureux et indépendants.

Ce fut un entraînement universel. Depuis le chef de la tribu de Juda jusqu'au dernier cadet de Benjamin, on les voit à peu près tous devenir ou pâtres ou agriculteurs.

Les lévites eux-mêmes, exclus du partage des terres, ne dédaignent point les labeurs de la vie pastorale, les seuls qu'il leur soit permis de mêler aux soins du service divin.

Les arts mécaniques ne viennent qu'en seconde ligne; et ceux-là retranchés que les hommes abandonnent aux femmes, parce qu'ils ne les jugent pas dignes d'eux, les autres peu considérables demeurent le partage des esclaves, et n'occupent qu'un très petit nombre de bras, si ce n'est aux jours des magnificences monumentales du roi Salomon.

Quant aux beaux-arts, nullement favorisés par les goûts simples et bornés des particuliers, ils ne trouvent guère à s'exercer que dans les pompes de la religion. Les professions libérales les plus utiles participent à

Digitized by Google

ce discrédit, et la médecine elle-même ne s'en relève que fort tard, dans les derniers siècles du royaume de Juda.

Malgré l'établissement de la royauté et le luxe qui l'accompagne, le ménage des champs n'en demeure pas moins jusqu'à la fin la plus suivie et la plus honorable des professions. Sous les Machabées, comme sous les juges, la plupart des familles se font gloire de cultiver de leurs propres mains l'héritage de leurs pères. Ce ne fut que rarement et par occasion que la nation fit quelque commerce avec la mer Rouge. Joseph lui-même rapporte que, de son temps, ses compatriotes, uniquement occupés de la culture des terres, connaissaient peu la navigation.

De l'une à l'autre époque l'on voit les Juifs simples et graves continuer à mépriser les changeantes délicatesses et les frivoles réjouissances des Gentils. Les cérémonies du culte sont toujours leur seul spectacle, et les plaisirs de la campagne leurs plus doux délassements. Il ne faut pas même excepter les années les plus brillantes de la monarchie. Tandis qu'à la cour, malgré les défenses du deutéronome, des coursiers superbes et des chars élégants remplacent les rustiques montures et le modeste cortége des anciens chefs d'Israël, le reste de la nation semble par sa conduite protester contre ce luxe et ces vanités d'origine étrangère. L'on va jusqu'à résister à l'exemple du souverain,

Digitized by Google

tant est grand l'empire qu'avaient acquis les habitudes d'économie, sous l'influence des lois mosaïques !

Ces lois défendaient aux Israëlites d'aliéner leurs terres à perpétuité, et voulaient que tous les cinquante ans les héritages vendus retournassent à leurs premiers maîtres. Chaque septième année, autre réparation des vicissitudes de la fortune : libération des débiteurs et affranchissement des esclaves Hébreux. A ces sages règlements, joignez la prohibition des mariages non seulement hors d'Israël, mais même hors de la tribu ; joignez-y encore les peines terribles qui protègent l'innocence des jeunes vierges et l'honneur du lit conjugal ; et vous arriverez à la conservation parfaite des patrimoines, ainsi que des familles, et de là par une conséquence naturelle au maintien des goûts paisibles et des mœurs patriarcales.

Cependant loin de nous l'idée que cette vie agreste et sédentaire ait fait des Israëlites un peuple farouche et grossier. A part l'anathême lancé contre les idolâtres de la terre promise, et les arrêts de mort fulminés contre les infracteurs de la loi sainte, rigueurs alors nécessaires, leur code divin ne s'attachait qu'à leur inspirer des pensées généreuses, des vertus douces, des sentiments de bienveillance mutuelle. Que de fois leur est-il recommandé de s'aimer entr'eux comme des frères et de se montrer humains envers l'esclave, patients envers le débiteur, charitables envers le pauvre, officieux envers la veuve et l'orphelin, hospi-

Digitized by Google

taliers envers l'étranger : se souvenant qu'ils ont, eux aussi, foulé la terre de l'exil et connu les misères de l'esclavage sur des rives lointaines avant que le Seigneur, leur Dieu, les prît en aide et les conduisît dans les champs fertiles de la Palestine.

Si donc les Israélites ne poussèrent pas si loin que d'autres l'industrie, les sciences profanes et les talents agréables, ils furent supérieurs à tous dans la connaissance des choses essentielles au solide bonheur, et seuls peut-être, ils surent allier une politesse affectueuse à une noble simplicité.

Ah ! qu'ils pouvaient bien sans trop d'orgueil s'écrier avec Moïse : « Quelle est la nation si grande « et si renommée qui puisse se vanter d'avoir un « *Dieu* tel que le nôtre, ou des institutions si belles « et si complètes ! »

En travaillant à ces institutions sous l'inspiration de Dieu même, Moïse s'était vu honoré d'une mission semblable à celle de Noë. Lors du déluge universel, l'arche avait reçu dans son sein et porté sur les eaux avec la famille du juste, les seuls débris du genre humain échappés au désastre. Quand les ténèbres de l'idolâtrie eurent enveloppé la terre, la loi sainte fut destinée à devenir l'arche nouvelle où devaient se réfugier avec le peuple de Dieu, les seuls rayons de la vérité céleste non encore obscurcis par l'erreur.

Tant qu'avait duré le débordement des eaux, de la parfaite conservation de l'arche avait dépendu le salut

Digitized by Google

de tout ce qu'elle renfermait ; de même tant qu'allait durer l'invasion de l'erreur, le sort du peuple hébreu et du dépôt à lui confié, devait dépeudre de l'état d'intégrité dans lequel se maintiendrait la loi, leur unique et commun asile.

En conséquence, un dernier soin pesait sur Moïse : c'était d'assurer à son ouvrage une durée suffisante, et de prémunir les Israélites contre les dangers de l'esprit d'innovation.

Nous avons rappelé les paroles dans lesquelles il leur donne une si haute idée de leurs institutions. A ce langage adressé à leur amour propre, succède celui où il parle à leur intérêt. « Vous garderez, leur « dit-il, les commandements du Seigneur, votre « Dieu, tels que je vous les ai enseignés, vous les « garderez tous les jours de votre vie, vous, vos « enfants, vos petits enfants, et vous n'y ferez jamais « ni addition, ni retranchement même le plus léger, « afin que le ciel vous accorde de longs jours, et que « sa bénédiction accompagne vos derniers neveux « jusqu'à la consommation des siècles. »

« Autrement tremblez, que le tourbillon de sa fureur « ne vous balaye de dessus la terre, comme il a fait « de tant d'autres nations plus puissantes et plus nom- « breuses que vous. »

La défense d'innover ainsi promulguée plusieurs fois avec cette double garantie d'une clause rémunératoire et

Digitized by Google

d'une clause pénale, Moïse, par surcroît de précaution, ordonne de placer le livre de la loi au fond du tabernacle, sous la garde du grand-prêtre et du Dieu trois fois saint ; en même-temps qu'il ordonne à chaque père de famille d'en posséder un exemplaire copié de sa propre main, ou du moins à ses frais s'il ne sait point écrire. Il fut alors permis au vieux législateur de mourir avec la pensée qu'il avait suffisamment abrité le dépôt précieux, en attendant le jour où le séquestre pourrait être enfin levé sans péril, et les lumières de la vérité communiquées à toutes les nations.

L'évènement justifia sa confiance. Jamais les Israélites ne songèrent à toucher à l'œuvre de leur fondateur. Plusieurs de leurs rois purent bien manquer au devoir qui leur était imposé de lire le *Deutéronome* tous les jours de leur vie. Nul n'osa contrevenir à la prohibition d'y rien ajouter ou retrancher. Il n'y a point d'exemple qu'aucun d'eux ait fait une loi nouvelle.

Le gouvernement resta donc éminemment théocratique dans son essence et conserva toujours quelque chose de populaire dans ses formes.

La société, jetée dans le moule de ces institutions extraordinaires, en sortit profondément marquée d'un sceau tout particulier. De là, cette physionomie sérieuse et prononcée, devenue presque indélébile, sur laquelle se peignent si distinctement l'empire des sentiments religieux, l'amour de l'indépendance, l'uni-

Digitized by Google

formité des goûts simples, l'orgueil d'un patriotisme exclusif et le mépris des autres nations.

Cette société éprouva des fortunes diverses. Elle eut des jours de gloire et de grandeur ; des jours de revers et d'humiliation. Elle fut tour-à-tour vaincue et triomphante ; elle perdit même et recouvra le sol de la patrie : rien n'altéra son originalité. Enfin, lorsqu'elle eut reçu le dernier coup, et que, dispersée aux quatre vents, elle eut cessé de former une agglomération quelconque, détruite dans son ensemble, elle ne cessa point de subsister dans le cœur de chacun de ses membres ; et aujourd'hui même, après tant de siècles écoulés sur ses débris, tant de fontes et de refontes d'empires, ses éléments épars, mais toujours reconnaissables, résistent encore à toutes les fusions qui s'accomplissent autour d'eux.

Il fallait cette esquisse préliminaire pour arriver sûrement à la connaissance des principaux caractères de la littérature hébraïque, et pouvoir mieux faire sentir ses rapports avec la société dont elle fut l'expression et la gloire.

Nulle part liaison plus intime, ni ressemblance plus frappante. L'une est véritablement le miroir de l'autre et s'y retrouve trait pour trait. De sorte qu'en faisant ce premier tableau, nous pouvons dire que nous avons fait d'avance celui de la littérature.

Elle sera d'abord foncièrement religieuse. L'idée du

Digitized by Google

vrai Dieu, comme une sève puissante, circulera dans toutes ses branches, et l'enthousiasme céleste, comme un soleil brûlant, mûrira ses fruits divers.

Qu'elle nous raconte la création du monde et la vie des premiers hommes, ou l'épouvantable inondation de la terre et l'anéantissement d'une race coupable ; qu'elle nous peigne les mœurs pastorales des patriarches, ou les sanglantes agitations des peuples ; que du passé elle se transporte dans l'avenir, et qu'elle annonce de loin les bouleversements futurs des empires, ou la venue du Rédempteur promis ; qu'elle nous fasse assister aux conseils des rois et aux pompeuses cérémonies du culte, ou à un intérieur de famille et aux humbles travaux de l'agriculture ; qu'elle chante avec Barac et Débora, vainqueurs des ennemis d'Israël, ou qu'elle pleure avec les filles de Sion captives à Babylone ; qu'elle quitte la lyre pour des occupations plus graves, et qu'elle se plonge dans la connaissance des choses divines ou humaines ; qu'elle publie les commandements de la loi, ou donne des préceptes de sagesse ; qu'elle fasse de l'histoire ou des prophéties, des idylles ou de la politique, des chants ou de la science, de la législation ou de la morale : c'est toujours le même esprit religieux qui l'anime et la pénètre en tous sens.

Il en est résulté une chose unique dans son genre et qui tient du surnaturel : toutes les productions littéraires d'une nation pendant plusieurs siècles, se sont

Digitized by Google

trouvées tellement homogènes et douées d'un principe actif d'adhésion que, ayant toujours tendu à se rapprocher, elles sont enfin parvenues à se réunir en un seul corps et à ne former qu'un livre, comme feraient les nombreux chapitres d'un même ouvrage. Et ce fait s'est accompli sans autorité qui ait imposé des modèles ou tracé des prescriptions au génie, sans accord possible entre des auteurs différents de condition, de goûts, d'instruction, de siècle même, et sans sujet donné sur lequel chacun soit venu s'exercer à son tour, comme firent, chez les Grecs, ces poètes cycliques qui se succédèrent dans la description des évènements d'une histoire fabuleuse.

L'honneur de ce phénomène appartient en entier à une religion qui, répercutant sur la littérature l'influence qu'elle avait sur la société, s'était constituée le principe vivifiant de l'une et de l'autre, par le seul empire de ses dogmes sublimes et de ses sages préceptes.

Là bouillonnait la source féconde et pure, où venaient puiser les écrivains de tout genre : orateurs, poètes, historiens, philosophes; et comme l'accès en était ouvert à chacun, comme il n'existait point de caste privilégiée qui s'en fût exclusivement emparée, et que parmi les antiques libertés du pays, c'était celle à laquelle le peuple tenait le plus, ce fut celle aussi qu'il sut le mieux défendre et dans laquelle vinrent se réfugier la plupart des autres.

Digitized by Google

De sorte que, à vrai dire, il y eut toujours une république dans Israël ; la république des lettres. Y prit place qui voulut, homme ou femme, prêtre ou séculier, riche ou pauvre, grand ou petit. Le mérite seul y obtint quelque prééminence, et encore, nul n'eut le droit de s'en prévaloir, toute la gloire devant en être rapportée à Dieu. Êtes-vous inspiré du ciel ?— Le nouvel initié n'avait à répondre à aucune autre question. « Je ne suis ni prophète, ni fils de prophète, répondit, un jour, un pâtre descendu de ses « montagnes pour venir prêcher dans Béthel, je garde « les bestiaux et je me nourris du fruit des sycomores. « Le Seigneur m'a pris lorsque je suivais mon trou- « peau, et m'a dit : Va, et parle en prophète à mon « peuple d'Israël. » Tout le secret de la littérature hébraïque est dans cette brièvе réponse d'Amos. La baguette avait frappé la roche, et soudain en avaient jailli des flots merveilleux d'éloquence.

On parlait quand Dieu jetait au fond de l'âme quelques-unes de ces pensées impétueuses qui brûlent de s'élancer au dehors, telles qu'en renfermait dans son sein ce jeune Éliu qui disait à Job :

« Je suis plein de discours. — Le souffle de ma « poitrine menace de la briser. — Voilà qu'il fermente « en elle comme un vin nouveau, privé d'air, qui « dompte les vaisseaux neufs.

« Je parlerai et je respirerai un peu. — J'ouvrirai

Digitized by Google

« mes lèvres et je répondrai. » L'enfance elle-même n'était pas un obstacle à l'exercice de ce rôle.

« Le Seigneur a touché mes lèvres, s'écrie Jérémie, au début de ses prédications, et il m'a dit : « N'objecte point que tu ne sais parler, n'étant en- » core qu'un enfant, va, et sans te troubler en face « des hommes, fais leur entendre tout ce que je t'or- « donnerai de dire. J'ai mis mes paroles dans ta « bouche, et je t'en constitue le distributeur sur les « rois et les puissances de la terre. »

Ainsi Dieu choisissait le premier venu pour lui donner le mandat d'aller en son nom élever la voix dans Israël, et en faire le prédicateur et le moraliste des princes et des sujets. Le prophète institué avec cette promptitude n'avait aucun préalable à remplir, point d'autorisation à demander au magistrat, point de tour de parole à attendre aux pieds d'une tribune. Messager du ciel, il allait droit à ceux vers lesquels il était envoyé, et les haranguait là où il les trouvait : le peuple sur les places publiques, les armées dans leur camp ou même sur le champ de bataille, les rois dans leurs palais, au milieu de leurs satellites ; et toujours son langage cadrait avec la hardiesse de sa démarche, exprimant sans préparation, en traits rapides et incisifs, la censure la plus virulente et les menaces les plus terribles. Il n'était pas jusqu'à l'apologue, d'ordinaire le plus voilé de tous les langages, qui, en passant par sa bouche, ne revêtît un caractère décidé

Digitized by Google

d'indépendance et d'audace. Quelle mâle fierté dans les cris poussés par Joatham du haut du mont Garizim, lesquels portèrent aux oreilles des Sichimites la fable des arbres voulant se donner un roi, et firent pâlir sur son trône le perfide meurtrier des enfants de Gédéon !

Cette éloquence populaire suivit les Hébreux jusque dans leur captivité, sur les bords des fleuves de Babylone. C'est là que Daniel, encore enfant, devina la malice de deux vieux juges, et défendit l'innocence d'une jeune femme devant la multitude étonnée d'une sagesse et d'un talent si précoces. L'avocat de Suzanne, devenu bientôt celui de tous ses concitoyens auprès de leurs nouveaux maîtres, continua glorieusement dans l'exil la chaîne non interrompue des hommes à parole libre et puissante.

S'il arrivait qu'un prince peu endurant, ou qu'une populace irritée de tant de franchise, se permît d'en immoler quelqu'un à sa fureur, d'autres aussitôt de surgir qui faisaient monter jusqu'au ciel le cri du sang de la victime, et s'en allaient jeter la consternation dans l'âme du coupable, en lui dénonçant la vengeance de Dieu toute prête à fondre sur lui. De telle sorte que, en dépit de leurs persécuteurs, les prophètes restèrent en possession de la liberté d'écrire et de parler, et que la parole devint pour eux, ce que la loi était pour les prêtres, leur impérissable puissance. C'est dans ce sens que Jérémie fait dire aux

enfants d'Israël : *Non peribit lex à sacerdote, nec sermo à prophetâ.* La loi ne fera jamais défaut au prêtre, ni la parole au prophète.

Aujourd'hui-même, lorsqu'un orateur sacré veut adresser d'énergiques reproches aux grands de la terre, ou jeter d'austères vérités à la face des heureux du siècle, il sent qu'il ne saurait mieux faire que d'aller puiser des traits dans le redoutable arsenal des vieux prophètes, et de redonner la vie et l'à-propos à quelques-unes de leurs foudroyantes imprécations.

Encore plus populaire que l'éloquence, la poésie, chez les Hébreux, n'éclatait qu'en chants patriotiques ou religieux, produits d'une soudaine improvisation, qui se trouvaient bientôt dans toutes les bouches, et que redisaient longtemps tous les échos du pays. Moïse, le premier, leur inspira le goût de cette poésie. Ses beaux cantiques, qu'il leur faisait chanter avec un vaste accompagnement musical, durent laisser dans les âmes des impressions bien profondes. De là cet élan général des Israélites, vers la culture d'un art divin, qui a rempli leur histoire de la suavité de ses parfums, de l'éclat de ses couleurs et de la magnificence de ses images. Ce n'étaient pas quelques hommes d'étude, quelques génies à part, c'était tout un peuple qui était poète, qui traduisait en chants sublimes les joies et les douleurs de la patrie, et qui composait cette grande épopée, commençant au passage de la mer Rouge et finissant à la mort du dernier des Machabées.

Digitized by Google

Le livre était toujours ouvert, et le continuait qui s'en sentait le courage et le talent. Car, Dieu aidant, chacun pouvait avoir son jour, son heure d'inspiration poétique, en profiter et déposer en passant son rapide tribut. La partie du peuple, la plus sensible, la plus accessible aux émotions, les femmes ne restèrent point étrangères à cette œuvre nationale. On en vit même qui, dans leur enthousiasme, joignirent l'action à la parole, et chantèrent leurs propres triomphes, ou plutôt les triomphes du Dieu d'Israël à qui toute gloire et tout honneur étaient rapportés.

Une pareille poésie, ne demandant ses succès qu'à la grandeur des sujets et au libre essor des expressions, ne chercha pas à briller par la pureté des formes et la fécondité des inventions. Ici, point de ces raffineries de langage qu'inventent les classes élevées de la société, car il n'y avait pas d'aristocratie parmi eux; point de ces règles de prosodie, point de ces entraves qu'on appelle rhythme, mesure et pied, qui satisfont une esthétique minutieuse et savante, mais qui ne sauraient convenir aux vives et simples allures d'une poésie toute populaire.

Malgré quelques graves autorités, parmi lesquelles se rencontrent Josèphe, Origène, Eusèbe, Saint Jérôme, Saint Isidore de Séville, on n'hésite plus guère, de nos jours, à reconnaître que les Hébreux n'ont jamais réduit la poésie en art, ni établi entre elle et la prose une différence tranchée. Le passage de l'une

Digitized by Google

à l'autre ne s'opérait que par un ton plus animé, un style plus hardi, une pensée plus élevée, sans avoir besoin de changer de forme. Si l'on parvient à découvrir une certaine symétrie dans leurs cantiques, ce ne peut être que celle résultant du parallélisme des membres de la phrase, ou soit du redoublement de l'idée sous un autre aspect, pour répondre à ce besoin de l'âme qui aime à se répéter dans les épanchements de la joie et de la tristesse. Quant au retour fréquent des sons similaires, il ne faut l'attribuer qu'à l'emploi des affixes ou particules mises à la fin des mots et à la consonnance d'une infinité de termes.

Ainsi les Israélites imitaient la nature sans étude et sans art, n'empruntant l'expression de leurs sentiments qu'à une poésie inculte et spontanée. De là ces transitions subites du discours au chant, et ce mélange heureux d'un double langage qui nous montre le génie hébreu tantôt marchant d'un pas grave et lent, tantôt prenant son vol aussi prompt que la foudre, aussi audacieux que l'aigle. Mais comme il ne s'élance jamais avant que le souffle divin ne lui en ait donné la mission et la force, jamais il ne lui arrive de tenter un vain effort et de se briser dan son élan. Le Dieu qui l'anime règle et soutient ses mouvements, et transporte sa pensée d'un sujet à l'autre, au gré de ses désirs, sans lui imposer la moindre contrainte. Aussi ce magnifique génie, toujours nouveau et toujours le même, unit-il l'inépuisable variété des détails à l'impo-

Digitized by Google

sante harmonie de l'ensemble, sous la triple inspiration de la religion, de la liberté populaire et des mœurs patriarcales. Les contrastes sublimes abondent dans ce pêle-mêle, un peu confus d'abord, mais qui s'éclaircit bientôt aux rayons de l'idée-mère, descendue d'en haut, laquelle préside à l'œuvre entière, et lui imprime un profond caractère d'unité. Qu'ils sont gracieux ces tableaux champêtres qui viennent se placer à côté d'une leçon de haute philosophie ! Que d'attraits dans ces touchants épisodes de la vie domestique succédant au récit des graves évènements auxquels s'attache le sort des empires ! Le chant prophétique a plus d'élévation précédé d'une narration bien simple, et la prière plus d'onction après une sèche nomenclature ou une froide disposition de la loi. Cette manière large et facile a produit des beautés que n'ont jamais pu égaler les nations païennes les plus éclairées, malgré la fécondité des écrivains et l'éclat de leurs travaux littéraires. On sent qu'il y a là-dedans, jour par jour, la vie de tout un peuple, et non, comme ailleurs, l'expression d'une pensée individuelle qui cherche plus ou moins à s'identifier avec la pensée des autres.

On voit donc clairement l'esprit religieux, l'esprit d'indépendance et l'esprit de famille se réfléchir des institutions hébraïques sur une littérature vraiment animée du triple souffle de la divinité, de la liberté et de la nature, dans leur expansion la plus vraie et la plus belle.

Digitized by Google

Sa spontanéité merveilleuse et sa longue durée sans altération ne sont pas moins dues à l'influence de l'état social sous lequel elle a pris naissance et poursuivi son cours glorieux. Comme cette société, famille, un jour, devenue peuple, au sortir de l'Égypte, à la voix de son premier et unique législateur, la littérature, elle aussi, va éclore grande et forte, dès le lendemain, du passage de la mer Rouge, et frapper les oreilles des enfants d'Israël par l'organe de ce même génie. La nation ne balbutiera point sa langue à l'instar des autres peuples, formés d'éléments divers, lents à se coordonner, plus lents encore à se comprendre, dont l'enfance est si longue et l'éducation si laborieuse et si compliquée. Déjà l'idiome est fixé ; c'est celui des patriarches dans sa pureté primitive, avec son énergique aspiration, ses tours briefs et simples et son spiritualisme élevé. En même temps, au sein des intelligences dont il est le lien extérieur, surgissent nettes et entières les idées qui attendent de lui le mouvement de la vie. Le thême est complet, autant que la langue chargée de le développer. Un pareil point de départ annonce que, soumise à une marche réglée, la culture des belles-lettres subira peu de vicissitudes chez les sectateurs du code mosaïque — et, en effet, leurs lois immuables, leurs habitudes graves et permanentes, leur isolement des autres nations, ont agi puissamment sur les destinées de leur littérature. Ils l'ont empêchée de se rapetisser aux

Digitized by Google

proportions de l'art payen et de s'amollir au contact des délicatesses étrangères, et lui ont ainsi donné le moyen de conserver intactes et pures, à travers les siècles, sa grandeur surhumaine et sa majestueuse simplicité. Le fond de cette littérature, ce qui en constitue la base fondamentale, ne varie pas plus que les formes naturelles dont elle aime à se revêtir et dont elle ne se lasse jamais.

Pendant mille ans, elle s'exerça toujours sur les mêmes sujets, avec le même style, la même verve et les mêmes qualités. Elle est sous Salomon, sous Isaïe, sous Jérémie, sous Daniel, ce qu'elle fut sous David, ce qu'elle fut sous les juges, ce qu'elle fut sous Moïse — supérieure à tous les accidents de la vie nationale, à toutes les phases de la politique. La captivité de Babylone elle-même n'eut d'autre effet que d'altérer l'ancien idiome, contraint de subir le journalier frottement de l'idiome des vainqueurs, lequel peu différent de l'hébreu, et comme lui d'origine sémitique, n'en dénatura que la surface sans en modifier l'esprit.

Il fallut plus tard le contact de la nation avec d'autres vainqueurs, de mœurs et de langage plus opposés, grands partisans des lettres et des sciences humaines, pour corrompre la simplicité de ses goûts et l'éblouir par l'éclat des beautés factices. Les Grecs de cette dernière époque, bien déchus de leur ancienne gloire littéraire, ne transmirent aux Juifs que le style plein d'enflure qu'ils avaient répandu dans l'Orient soumis à

Digitized by Google

leur domination. Le *second livre des Machabées*, le livre de la *Sagesse* et l'*Ecclésiastique* en offrent la preuve. Toutefois cette invasion étrangère trouva dans les institutions du pays quelques barrières qu'elle ne put jamais franchir. La forme seule en fut affectée jusqu'à un certain point, mais le fond resta inaltérable : même amour des sujets sérieux, mêmes idées prédominantes, même mode de poésie ; les esprits continuèrent à s'exercer sur les choses de la morale et de la religion ; le peuple eut encore ses prophètes, et l'enthousiasme divin ses chants improvisés. Tels avaient été les cantiques du premier testament, tels furent ceux du second. Hormis donc une certaine imitation des formes helléniques de la part de quelques écrivains élevés au milieu des étrangers, la pensée juive garda sa physionomie distinctive, et le jour même où l'instrument qui servait à l'exprimer, complètement défiguré eut accompli sa fusion avec le chaldéen et le syriaque, elle, toujours triomphante et forte sut résister à toutes les séductions des idées païennes embellies du charme qu'avaient répandu sur elles les civilisations grecque et romaine.

Ce dernier trait qui nous peint la puissance de sa sève et la vigueur de sa constitution, complète l'énumération des principaux caractères de la littérature hébraïque, examinée dans ses rapports avec la société au sein de laquelle elle a reçu l'existence et parcouru sa longue carrière.

Digitized by Google

En somme, voici le spectacle qui ressort de ces divers rapprochements: une religion puissante autour de qui tout se meut dans l'État, et qui, ramenant sans cesse les pensées des auteurs vers un foyer commun, maintient ainsi l'unité entr'elles; un gouvernement républicain, dont les principes, assez forts pour survivre à sa ruine et se perpétuer sous la royauté, continuent de donner aux écrits l'allure hardie et le mouvement spontané qui distinguent la poésie et l'éloquence populaires. Puis des mœurs graves et patriarcales dont la douce simplicité et la grâce naïve se reproduisent dans plusieurs pages du grand livre comme autant de riants paysages au milieu d'une nature grandiose et sublime. Enfin des lois qui par leur stabilité inébranlable luttent jusqu'au bout contre l'invasion des idées et des méthodes étrangères.

Là est l'immense influence qui a dominé cette littérature, sans toutefois qu'on puisse dire qu'aucune autre n'a agi sur elle — car nous reconnaissons qu'elle a dû éprouver les effets de plusieurs autres causes, plus générales et plus lointaines, agissant alors sur l'Orient tout entier et même au-delà. Mais cette action faible et superficielle n'ayant déterminé aucun des caractères distinctifs de la Bible, ne joue ici qu'un rôle secondaire que nous allons brièvement exposer.

A part la théologie, glorieuse exception, point privilégié sur lequel ils ont seuls possédé la vérité, les écrivains de la Judée ont suivi le mouvement alors

Digitized by Google

universellement imprimé aux sciences. Leurs notions en histoire naturelle, en physique, en astronomie, sont conformes à celles de leurs voisins. On les voit participer aux erreurs de leur siècle quant aux choses de ce monde, et, pas plus habiles que d'autres à expliquer les secrets de la nature, se borner à la peindre telle qu'elle se produit aux yeux.

En se rejetant dans l'étude du monde intellectuel, ils n'ont fait que suivre la loi générale qui dirigeait de ce côté les premiers efforts de l'esprit humain. En effet, le penchant pour les dissertations mystiques, l'emploi des sentences et la recherche des vérités morales, leur sont communs avec les Égyptiens, les Chaldéens, les Indiens et les Perses. Rien même n'égale l'importance qu'y attachaient ces derniers, si l'on en juge par l'éclat donné à la thèse soutenue devant la cour entière de Darius par trois gardes du corps de ce prince sur ces trois propositions : Le vin a un grand pouvoir — le roi est plus puissant — les femmes sont plus puissantes encore — mais la vérité l'emporte sur tout. On trouve le récit détaillé de cette espèce de tournoi philosophique dans le troisième livre d'Esdras, qui, sans être canonique, peut être cru quand il rapporte un fait pareil.

Que cette disposition ait été produite par le climat, ou qu'elle ait eu sa source dans d'anciennes habitudes propres au berceau du genre humain, de tout temps l'Orient a aimé le style figuré, les grandes

Digitized by Google

images, les métaphores hyperboliques, et s'est plu à donner au discours l'accompagnement d'actions aussi expressives que véhémentes, comme de se battre la poitrine, de se déchirer les habits, de s'arracher les cheveux, de se couvrir de cendres et de cilice, etc.; également l'Orient a toujours volontiers fait usage des allégories, des paraboles et des proverbes.

Hé bien! on voit aussi dès le principe ces deux goûts remarquables se produire dans les mœurs des Hébreux; leurs pères avaient dû les leur transmettre. C'étaient d'ailleurs des goûts trop répandus parmi les nations voisines pour ne pas s'introduire chez eux, malgré leur peu de relations extérieures. Un fait positif, c'est qu'ils ont excellé dans l'un et l'autre genre; que leur éloquence a été redevable au premier de quelques-uns de ses plus pathétiques mouvements, et que la morale de la Bible a dû au second la grâce touchante dont elle a revêtu la plupart de ses préceptes.

Prodigues d'images dans leurs chants, pleins d'énergie dans l'expression de la douleur, de la crainte et des autres passions, lorsque, plus calmes, ils voulaient insinuer la vérité avec des ménagements, ils savaient l'envelopper d'un voile agréable. La parabole surtout leur était familière — Salomon a écrit un traité de la *Sagesse* en entier sous cette forme. C'était aussi un langage assez souvent employé dans les harangues aux peuples et aux rois : témoin le discours de

Joatham, frère d'Abimelech, aux habitants de Sichem, et celui du prophète Natham à David, pécheur. L'Évangile prouve que plusieurs siècles après, ce mode d'allocution détournée n'avait encore rien perdu de sa vogue et de ses charmes.

Telles sont parmi les impulsions générales qui se faisaient sentir dans l'Orient, celles qui ont étendu leur action jusque sur la littérature hébraïque.

Mais il n'est pas moins vrai que c'est exclusivement dans la société juive dont elle a été l'expression fidèle, que cette littérature a puisé son être, son souffle inspirateur et ses caractères essentiels.

Maintenant que nous avons examiné les causes qui ont agi sur elle et les éléments dont elle s'est formée, il est temps que nous passions à son rôle actif et que nous l'envisagions au point de vue *de la puissance de réaction dont elle a été douée*, faisant de bonne heure sur les Israélites une impression qui se prolonge pendant des siècles, et divisant plus tard ses effets en deux branches, dont l'une, nouvelle et toujours croissante, finit par envelopper l'univers entier, dont l'autre, ancienne et desséchée, s'attache opiniâtrement aux tristes débris d'une race dégénérée.

Les cantiques de Moïse commencent la série des chants patriotiques et religieux destinés à soutenir le courage et la foi d'Israël. Élevé à la cour même de Pharaon, instruit dans toutes les sciences des Égyp-

Digitized by Google

tiens, Moïse était en état d'écrire dans tous les styles et de donner à une composition la forme convenable à ses desseins. En même temps son génie lui avait fait comprendre quel profit peut tirer de ce moyen un habile législateur, et quel usage il doit en faire auprès d'un peuple neuf et sans culture. Une raison novice s'accommode mal d'un discours méthodique et suivi ; il lui faut ce qui parle à l'imagination, ce qui émeut les sens ; il lui faut de la poésie et de la musique — c'est aussi par là que débute Moïse dans ses rapports avec ses grossiers compagnons d'émigration. A peine ont-ils traversé la mer Rouge que, dans le premier transport de la joie et de la reconnaissance, il compose son fameux *Cantique* d'actions de grâce, à la vue des cadavres Égyptiens rejetés par les flots sur le rivage. Ce cantique, il l'entonne bientôt lui-même à la tête du chœur des hommes, pendant que sa sœur Marie, dirigeant les voies des femmes, le chante avec elles sur un autre ton, au son des instruments.

On peut se faire une idée de l'enthousiasme excité par ces versets sublimes, en songeant aux scènes terribles qu'ils déroulaient devant eux. C'est d'abord la main divine précipitant Pharaon et ses cavaliers dans les gouffres humides, et couvrant Israël de sa protection surnaturelle ; puis d'autres miracles plus grands encore succédant à ce premier prodige : tout déjà s'apprête à leur livrer un libre passage vers la terre

Digitized by Google

promise ; Édem voit ses chefs se troubler, Moab la terreur s'emparer de ses guerriers, et Chanaan un froid subit glacer ses habitants immobiles.

L'effet de ce beau cantique dut donc être immense et bien approprié aux besoins du moment chez un peuple à qui la confiance était si nécessaire, au sortir de l'esclavage, le lendemain de sa fuite, dans son premier bivouac sur les sables du désert à travers lequel il allait chercher une nouvelle patrie. Mais les impressions se succédaient rapidement chez les Israélites. Un jour, pleins de zèle pour la loi du Seigneur et de reconnaissance pour ses bontés infinies, le lendemain, prévaricateurs, courant prostituer leur encens aux idoles et leurs cœurs aux filles des infidèles, que de fois, pendant leur séjour dans le désert, ils s'étaient attiré la colère de leur dieu et les reproches de leur chef ! Hé bien ! lorsque Moïse, témoin de tant de désordres, veut, avant sa mort, tenter un dernier moyen d'amollir ces têtes endurcies et de brider ces esprits indociles, c'est encore à la poésie qu'il a recours. Jamais il ne lui avait emprunté un ton plus solennel et des mouvements plus chaleureux. Qu'ils durent être émus les enfants d'Israël, quand, du milieu de leur assemblée, les accents de son indignation tombèrent sur eux à flots pressés et grondeurs, et que soudain une prosopopée terrible produisit à leurs yeux le Tout-Puissant lui-même dans l'appareil de la vengeance, avec son glaive affamé de carnage et ses flèches altérées

Digitized by Google

de sang, prêt à les exterminer, si un reste de miséricorde ne venait s'opposer à l'entière destruction de son peuple.

La mesure fut si efficace, que Moïse jugea à propos d'en perpétuer l'emploi, en ordonnant aux Hébreux de copier les versets, de les apprendre par cœur, de les chanter et de les faire chanter à leurs enfants. Leur histoire dépose de l'utilité de cette pratique, imaginée pour combattre sans cesse leurs penchants vicieux et les ramener à récipiscence dans les jours de grandes calamités : répété de génération en génération, le salutaire cantique a plus d'une fois réveillé en eux l'horreur de l'idolâtrie et l'amour de la loi sainte.

L'essor donné par Moïse à la littérature ne devait point s'arrêter à lui. Ses écrits firent école, et de cette école sortirent en foule, à toutes les époques, des talents distingués qui se chargèrent de continuer son ouvrage et de conserver aux belles lettres leur religieuse influence.

De bonne heure, cette idée domina dans Israël, que les personnes favorisées du don de l'éloquence, ou initiées aux secrets de la poésie, étaient inspirées d'en haut et envoyées pour faire entendre au peuple le langage de Dieu lui-même. Dès lors, la littérature ne compta plus que des prophètes parmi ses adeptes, et toute personne habile dans la composition, soit même dans le chant des cantiques, reçut ce nom ou

son synonyme primitif : *voyant*, c'est-à-dire qui voit dans l'avenir. L'admiration qu'ils excitaient à l'aide des beaux-arts cultivés par eux et l'usage religieux qu'ils en faisaient, expliquent cette croyance générale d'une mission toute divine : honneur auquel quelques-uns seulement furent appelés, tandis que le reste n'offrit au vrai que des chantres et des poètes sacrés. Dans ce dernier nombre, il faut ranger Marie, sœur de Moïse, que la Bible nomme prophétesse, parce qu'elle savait jouer des instruments et qu'elle conduisit le chœur des femmes dans les chants qui suivirent le passage de la mer Rouge.

Cette idée n'a rien de surprenant — elle découle de la propre nature de ces arts où l'inspiration joue un si grand rôle — on la rencontre aussi chez les païens qui donnaient à la poésie le titre de langue des dieux, et aux poètes le même nom qu'à leurs devins, comme nous l'apprend la signification du mot *vates* des Latins.

La disposition des esprits favorisant cette institution, les prophètes s'accrurent beaucoup en Judée, et finirent par former des corps nombreux, ayant des lieux de réunion et marchant au son des instruments : telle était la troupe au-devant de laquelle Samuël envoya Saül.

Au surplus, la littérature hébraïque ne vit point déchoir sous leur direction l'ascendant qu'elle avait pris dès son début. Déroulez l'Écriture sainte : âme

Digitized by Google

des grands évènements politiques, l'éloquence des prophètes intervient à peu près partout ; elle soutient le peuple aux jours du danger, l'enflamme au moment du combat, lui promet et très souvent lui procure la victoire. Tombe-t-il dans l'idolâtrie, elle le ramène au culte de ses pères. Subit-il le joug ennemi, elle lui apprend à le briser et à venger sa honte. Si elle ne réussit point à le détourner de l'établissement de la royauté, elle n'a pas moins le courage de le défendre contre la tyrannie de ses princes. C'est l'énergique menace d'un prophète qui ébranle la couronne de Roboam et enlève dix tribus à son joug de fer. C'est un autre prophète qui ose reprocher à Achab la sanglante spoliation de Naboth, et faire entendre les plus terribles imprécations à ce roi cruel. On les voit même quelquefois payer de leur vie la hardiesse de leurs remontrances : ainsi meurt Isaïe, victime de la plus atroce vengeance dont fassent mention les annales du despotisme oriental.

Après un grand désastre, si des accents consolateurs viennent adoucir les ennuis de l'exil, si une voix forte s'élève pour plaider la cause des juifs captifs, ces accents appartiennent au tendre Jérémie, cette voix est celle du courageux Daniel. La délivrance, le retour à Jérusalem, la réédification du temple, attestent la puissance de la parole dans la bouche d'Ézéchiel, d'Agée, de Zacharie.

Quant à ce sentiment de fierté nationale qui attache

Digitized by Google

si fortement les Hébreux à leurs croyances, à leurs mœurs et à leurs institutions, et élève une si infranchissable barrière entre eux et les païens, où s'est-il formé, entretenu, développé, si ce n'est dans les écrits des prophètes ? « Quelle autre nation peut se vanter « d'avoir un dieu si grand et des lois si belles que « les vôtres ! » leur disait Moïse, au début de leur existence sociale, au milieu des dangers qui entouraient leurs premiers pas hors de l'Égypte. Plusieurs siècles après, Isaïe laissait échapper ce cri de fureur en présence des humiliations que subissait la race chérie de Jéhovah :

« Quoi ! nous avons la force morale, la supériorité « de la pensée ; nous connaissons le seul dieu tout-« puissant ; nous l'adorons, nous le servons, et nous « sommes esclaves ! Et notre nation est vaincue, elle « est souillée, elle rampe, elle gémit, elle sert ! « Malédiction sur le Nord ! Malédiction sur le Midi ! « Malédiction sur les peuples ! Malédiction sur les « rois, sur les vils, sur les lâches qui ont le pouvoir ! « Sur les faibles intelligences qui jouissent des biens « de la terre ! Sur les adorateurs d'idoles qui nous « oppriment, nous, les élus et les dominateurs ! Mal-« heur à nous, à nos vices ! Malheur à tous. »

Rien de plus propre à soutenir les patientes espérances de la nation et à ranimer sa haine farouche de l'étranger, que les accents de ce sublime orgueil, ainsi répétés d'âge en âge, aux jours des grandes catastro-

Digitized by Google

phes. A toutes les phases de sa vie, on voit apparaître quelqu'un de ces hommes éloquents qui vient lui apporter les enseignements et les consolations dont elle a besoin.

Dans les derniers temps, par un espèce de pressentiment que l'avenir a justifié, les prophètes essaient d'étendre leur mission et de se produire sur un théâtre plus vaste. C'est ainsi que Jonas va prêcher la pénitence à Ninive. Le prompt repentir et les larmes amères de l'entière population de cette grande cité nous donnent la mesure des moyens oratoires de ces anciens prédicateurs. Mais ces essais partiels ne sont que le prélude des succès bien autrement décisifs qui les attendent dans les siècles futurs. Un jour viendra, après qu'ils auront disparu de dessus la terre, où leurs accents retrouveront des échos dans tous les coins du monde. Alors se développeront les résultats généraux dont la Bible renfermait le germe fécond. Tant de leçons de haute philosophie, tant de préceptes de morale universelle, de si belles règles de conduite, ne pouvaient pas rester l'apanage exclusif d'une nation. Les juifs n'en étaient que les dépositaires. Les Gentils seront appelés à en recueillir les fruits. La nature de ces vérités sublimes, destinées à éclairer la raison du genre humain, indique assez qu'elles devaient tendre d'elles-mêmes à vaincre des obstacles momentanés, pour se répandre au loin en flots de lumière. Les évènements, avec leurs causes providentielles, n'ont

Digitized by Google

fait que hâter l'instant d'une inévitable explosion. Devenus tour-à-tour sujets des Babyloniens, des Perses, des Grecs, des Syriens et des Romains, les Hébreux s'étaient habitués à vivre au milieu des autres peuples, et ces rapports prolongés avaient mis leurs richesses littéraires et leurs doctrines à la portée des vainqueurs, lesquels sans s'en apercevoir puisaient à cette source d'autres idées et d'autres sentiments.

Depuis des siècles l'idolâtrie de leurs voisins avait cherché à pénétrer chez eux, et leur culte avait à grand'peine résisté à l'invasion. A la fin les rôles allaient changer : c'était le tour de l'idolâtrie de faire place au culte du vrai dieu. Les philosophes païens avaient cessé de croire aux absurdités de la mythologie ; déjà même une certaine indifférence, très voisine de l'incrédulité, avait gagné les masses. Rome, en adoptant tous les dieux des pays vaincus, avait affaibli la foi populaire obligée de se partager entre tant de divinités. Depuis lors l'univers à demi détrompé paraissait attendre une religion plus pure et plus forte, ramenant les croyances à plus d'unité, et mieux faite pour rallier les hommes sous un même étendard.

Mais où trouver des notions conformes à ces besoins nouveaux, si ce n'est dans les traditions juives et les monuments de la littérature hébraïque ? De là seulement peut partir le rayon lumineux destiné à dissiper les ténèbres qui obscurcissent les intelligences. Il ne faut plus qu'un grand et dernier *prophète* capable

Digitized by Google

d'exécuter cette mission et d'allumer le flambeau qui doit faire briller la vérité aux yeux des nations étrangères. Alors les temps annoncés se trouvent accomplis et le monde préparé à recevoir l'Évangile, l'Homme-Dieu est envoyé sur la terre. Un précurseur d'une vie austère et d'une éloquence pénétrante est chargé de lui ouvrir la voie : Jean-Baptiste s'élève contre la corruption du siècle et proclame la nécessité de la pénitence à l'approche du royaume de Dieu. Du reste il reconnaît qu'il n'est rien en comparaison de celui qui va venir. Enfin Jésus commence son enseignement sur les places publiques, dans les écoles, dans les villes et dans les campagnes qu'il parcourt sans éclat et sans bruit en faisant le bien. Nul prophète, nul interprète de la loi divine n'avait encore prêché des vérités si élevées d'un ton si simple et en même temps si plein d'autorité. La synagogue ne tarde pas à s'apercevoir qu'un redoutable adversaire s'élève à ses côtés. Il n'était pas encore sorti de l'enfance qu'il avait confondu par la sagesse de ses discours les vieux docteurs de l'ancienne loi, tous gens à vue courte, et à grossiers préjugés, ne comprenant la gloire du Messie qu'avec un chef victorieux, et la soumission du monde qu'avec l'emploi de la force matérielle. Aussi l'ouvrage s'accomplira sans eux. Bientôt ils essaieront envain d'étouffer les fruits de la prédication nouvelle ; une sanguinaire persécution ne servira qu'à leur faire ajouter la fureur du crime à la honte de la défaite. Il

Digitized by Google

en sera de même lorsque, à son tour, le paganisme expirant luttera contre la religion du Christ. C'en est fait ; le jour où le maître à dit à ses disciples : « Allez « et enseignez par toute la terre, » ce jour-là une seconde Bible épurée est devenue la propriété du genre humain, qui s'en est emparé avec transport pour la garder jusqu'à la consommation des siècles. Rien désormais ne saurait la lui faire abandonner, ni la jalouse rage des juifs, ni le stupide mépris des idolâtres, ni les menaces des supplices, ni les tentatives de corruption.

Cette morale, basée sur la charité, est trop belle et trop consolante ; cette doctrine, émanée des profondeurs de la vérité céleste, explique trop bien le double mystère de la misère et de la grandeur de l'homme, elle satisfait trop les plus nobles aspirations de l'âme, pour ne pas soulever le monde par sa force d'attraction et attirer tout à elle. Une révolution s'en est ensuivie qui a changé la face du globe, et qui est encore loin d'avoir atteint ses derniers résultats. C'est l'accomplissement de cette dernière prophétie du Christ sur le point d'être crucifié : *Cum exaltatus fuero, omnia traham ad me.*

Nous venons de voir la chaîne qui lie le nouveau testament à l'ancien ; comment l'un a préparé l'autre, et comment le second, découvrant à tous les yeux les richesses cachées du premier, a fini par lever le long séquestre dont les avait frappées la loi mosaïque.

Digitized by Google

C'était le coup le plus terrible que l'on pût porter à la société juive. Elle cessait d'être l'élue du Seigneur, l'objet exclusif de ses complaisances, l'unique gardienne de ses divines promesses ; le dieu d'Israël se déclarait aussi le dieu des païens convertis à l'Évangile, qu'il appelait au partage de ses faveurs et de sa protection. Partant plus d'avenir de gloire et de conquêtes, plus d'espoir de domination universelle. Quelle profonde blessure pour l'orgueil national ! Qu'on ne s'étonne point si cet orgueil l'a emporté sur une raison faible et trop combattue qui leur disait de se réjouir de voir les infidèles initiés enfin aux vérités de la religion révélée. Ce qui avait préservé les juifs de l'idolâtrie devait, mal interprété par eux, les détourner également de la réforme apportée à leur vieux culte. Habitués à un espèce d'isolement social, pleins du souvenir de ces écrits sacrés où on leur recommande sans cesse d'éviter tout contact avec l'étranger, ils n'ont pas su circonscrire dans ses limites temporaires un précepte de circonstance : invincible obstination qui, s'alimentant d'abord de la lecture des prophéties prises au pied de la lettre, de commentaire en commentaire les a plongés dans les monstruosités du Talmud. Si bien que, après tant de siècles, dispersés parmi les autres nations, mais jamais confondus avec elles, et toujours juifs, ils rêvent encore la venue d'un puissant libérateur et le miracle d'une glorieuse restauration.

Digitized by Google

Nous pouvons maintenant résumer en deux mots la double et *prodigieuse influence de leur littérature :* d'un côté, rénovation complète des sociétés païennes et progrès immenses des esprits lancés dans la grande voie des idées vivifiantes ; de l'autre, rétrécissement des intelligences, et attachement aussi aveugle qu'opiniâtre à de stériles idées de culte et de patrie qui survivent chez les individus à la destruction de la nation elle-même.

Voilà la Bible avec ses vastes conséquences et sa législation à deux faces : celle-ci particulière et bornée en tout sens, ne s'occupant que d'un peuple éteint et d'un passé irrévocable, celle-là générale et appropriée à tous les temps, à tous les lieux, à toutes les personnes.

C'est celle dont l'Évangile nous a ouvert les trésors et donné la sublime interprétation, avec ordre de promulguer de par le monde ce code immortel. Honneur à la littérature que de tels services recommandent à l'admiration ainsi qu'à la reconnaissance du genre humain ! Fille de la liberté et de la religion, elle leur a rendu avec usure l'appui qu'elle en a reçu. Trop heureuse si, flattant moins l'orgueil du peuple au sein duquel elle s'était formée sous l'inspiration de Dieu même, elle ne l'avait pas disposé à méconnaître, un jour, la haute sagesse cachée sous la simplicité du dernier de ses livres, et à répudier ainsi le plus grand de ses bienfaits.

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR

L'EMPEREUR JULIEN L'APOSTAT

SON CARACTÈRE, SON GÉNIE

ET SUR

SES OEUVRES PHILOSOPHIQUES, LITTÉRAIRES ET ORATOIRES.

Introduction.

OCCASION DE CETTE ÉTUDE.

Lorsque Chateaubriand eut écrit et publié son étude sur Julien, on put croire que l'histoire avait dit son dernier mot sur ce personnage célèbre. Vrai, impartial, éloquent, il avait résumé en quelques pages la vie de cet empereur, flétri sa haine contre le christianisme et ramené à des proportions exactes cette renommée si démesurément agrandie par le XVIIIme siècle. Cet acte de justice fit un honneur infini au grand écrivain couronné déjà de tant de gloire. Il avait tout dit avec sobriété, mesure et indépendance sur un personnage historique si diversement jugé. Sans parler ici des historiens et des orateurs qui vécurent dans le siècle témoin de son règne, et pour ne citer que les modernes et encore parmi ceux-ci que les plus connus,

Digitized by Google

deux surtout, Lenain de Tillemont et Gibbon, avaient, dans un esprit différent, écrit sur Julien des pages qu'il faudra toujours relire, quand on voudra connaître les détails et les faits qui remplissent son époque. Le premier, dans le XVIIme siècle, avec sa foi, qui ne transige sur rien, sa profonde connaissance des antiquités chrétiennes, et l'étendue de sa science historique, fit une histoire de Julien pleine de faits, substantielle, complète, où la vérité parle une langue rude, qui ignore l'art, qui le dédaigne et qui d'intervalle en intervalle éclate pourtant par le nerf à l'aide duquel il la soutient. Il n'omet rien pour intéresser. Un vrai talent d'exposition se découvre dans cette œuvre consciencieuse. Autour du personnage principal, il groupe les personnages secondaires; les philosophes, les orateurs, les écrivains paraissent successivement. Si l'historien n'entre pas dans l'exposé des systèmes philosophiques, ni dans l'appréciation des œuvres oratoires que produit ce siècle, c'est qu'il ne veut pas perdre de vue son but, ni le dépasser. Toute la lumière est rejetée sur le personnage principal; il le suit avec une scrupuleuse exactitude; il s'attache à ses pas, compulse les écrits des anciens et en fait sortir les faits et leur confirmation; c'est dans les écrits de Julien lui-même qu'il cherche souvent le motif de ses actes et de ses déterminations. Avec toutes ces qualités, on comprend cependant que cette œuvre ait été refaite, surtout dans l'âge qui a suivi sa publication. Tille-

Digitized by Google

mont avait trop négligé l'art. Il ne s'était attaché qu'à la vérité historique, sans songer qu'il faut encore la parer de certains ornements. A des esprits devenus plus exigeants, la vérité seule ne suffisait plus. En outre, l'énergie chrétienne, qui respire dans ces pages, devait déplaire à un siècle impatient de secouer l'empire de la foi, et chez lequel venait de s'opérer une révolution morale qui changeait les idées, les méthodes et la disposition des esprits. Tillemont fut jugé trop crédule ; on l'accusa de manquer de critique. Le XVIIIme siècle répudia son œuvre, protesta contre elle par des éloges outrés, décernés à Julien, exalta dans cet homme extraordinaire quelques côtés propres à séduire, et couvrit d'un voile menteur ceux qui étaient de nature à flétrir sa mémoire.

Cette injuste partialité produisit un effet inattendu. Elle inspira Gibbon et fut la source première de l'étude nouvelle que cet historien résolut de consacrer à l'empereur Julien, dans sa grande histoire de la décadence de l'empire romain.

Gibbon, presque français par la nature de son esprit et par son goût, philosophe, hardi, véritable enfant du XVIIIme siècle, eut plus de respect pour la vérité historique, et sut apporter dans la critique de Julien plus de justice et d'impartialité. Chose étonnante ! Ennemi lui-même du christianisme, il condamna la haine impie que Julien lui avait vouée. Il osa dire que ce maître tout puissant de l'empire

Digitized by Google

romain avait déclaré la guerre à une partie de son peuple. Il en décrivit le caractère, en fit connaître les actes, et tout en louant l'étendue, la souplesse et la variété des aptitudes de cet empereur, qui fut écrivain, philosophe à sa manière, guerrier, ami passionné de l'antiquité grecque et des chefs-d'œuvre qu'elle avait produits, il arracha pourtant le masque sous lequel les contemporains avaient caché sa figure. Différent de Tillemont, Gibbon charme par l'agrément du récit, par la discrète distribution des couleurs, par la symétrie de ses compositions. Il anime ce qu'il touche. Le sujet avec lui s'agrandit. Sa plume est souple. Il sait s'élever vers les hautes conceptions, exposer les systèmes des philosophes, les juger et les peindre. A côté de ces qualités rares, le XVIIIme siècle retrouvait encore en lui son caractère propre, une critique qu'aucun respect ne contenait plus, un esprit que la foi n'enchaînait pas, une ironie soutenue contre les choses et les hommes qui en portaient l'empreinte, un scepticisme historique qui irrite et qui désespère, enfin mille préjugés contre les héros du christianisme, de quelque manière qu'ils l'aient servi. Et pourtant, malgré ces routes diverses, suivies par l'écrivain anglais, Gibbon avait abouti presque au même résultat que Tillemont. Le fond du jugement et du récit était le même. Julien se trouvait sous la main de l'un et de l'autre, assez ressemblant. Ce que l'un avait condamné au nom de la foi, l'autre le condamnait au nom

Digitized by Google

de la raison. La part faite aux facultés supérieures de l'écrivain, à la verve mordante du satyrique empereur, se trouvait égale des deux côtés. Si Gibbon avait montré plus de finesse dans l'appréciation des œuvres d'esprit de Julien, Tillemont avait prouvé qu'il les avait pénétrées avec autant de profondeur. Tandis que l'un avait gémi avec la douleur de la foi sur la familiarité impie que l'empereur établissait entre lui et les démons, l'autre le raillait impitoyablement de demander à des victimes chaque jour immolées le secret de l'avenir et de sa fortune. En voulant refaire Tillemont, Gibbon l'avait imité et suivi. A part la forme qui est pure chez ce dernier ; à part l'esprit qui y est sceptique et anti-chrétien, les deux historiens se sont rencontrés dans le jugement final sur l'homme dont ils ont écrit la vie.

C'est là qu'en était la science historique, lorsque Chateaubriand porta, à son tour, sur cette époque et sur Julien son regard et son œil de maître. Dans le tableau de la décadence de l'empire romain et de la formation des sociétés qu'il a tracé d'une main si ferme et si haute, cet empereur devait trouver sa place. Il la lui fit large et saisissante. Sa figure y est vive et en relief. Elle fait le pendant de celle de Constantin ; et toutes les deux elles arrêteront les regards de la postérité. De peur qu'on ne put penser que l'écrivain était embarrassé de son rôle, ou honteux du choix qu'il avait à faire, après avoir parlé en détail de Julien,

Digitized by Google

il consacre encore à cet homme mystérieux une étude spéciale qui se détache des autres, et qui lui donne ainsi la mesure d'ombre et de lumière dans laquelle il fallait le placer. La verve de l'écrivain est étincellante dans cette esquisse rapide. Julien y est examiné sous toutes ses faces ; aucune de ses qualités n'est omise ni faiblement sentie ; une large part est faite à ce qu'il eut de grand ; mais aussi, il est inflexible quand il faut l'être. Chateaubriand s'est joué des difficultés de cette œuvre ; il les a toutes vaincues avec l'indépendance de ses idées et de son caractère. Après Tillemont et Gibbon, il est neuf et original. Le vrai génie est toujours créateur par quelque côté. Quand il ne l'est pas par le fond des choses, il l'est par les aperçus, par la marche qu'il suit, par l'ordonnance même qu'il imprime à ses idées, et surtout par la vie qu'il répand sur ses tableaux. Chateaubriand a sans doute écrit de plus éloquentes pages ; il n'en a jamais écrit de plus vraies, de plus libres de préjugés, et qui honorent plus son indépendance comme historien.

En 1832, un écrivain, M. Beugnot, dont le mémoire fut couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et qui plus tard publia son œuvre sous le titre d'*Histoire de la destruction du paganisme en Occident*, a cru devoir essayer de protester contre le jugement porté sur Julien, par Tillemont, Gibbon et Chateaubriand. On doit rendre justice à ses intentions. Elles furent honnêtes. Il crut avoir aperçu la

Digitized by Google

vérité, et il voulut la dire. Mais, plus sa bonne foi est certaine, moins ses erreurs doivent être acceptées. C'est une chose difficile et qui ne manque pas de témérité que de refaire le jugement des siècles et de rompre l'accord qui s'est établi entre les esprits si divers qui l'ont porté. L'étonnement que produisit en nous cette tentative nous a rejetés vers l'étude de cet homme si parfait, au dire de M. Beugnot, qu'il n'y a dans sa vie qu'un seul acte à blâmer, le décret par lequel il interdit aux chrétiens d'enseigner, et pourtant si différemment jugé par les autres écrivains que nous avons cités. Nous avons voulu voir de près l'écrivain, le penseur, l'orateur, le philosophe, en même-temps que le souverain et le guerrier. Emporté par ce désir, nous avons lu ses écrits et pénétré ses pensées et étudié ses actes comme souverain.

Cette exploration n'a pas confirmé en nous le jugement du jeune et moderne écrivain en 1832. Elle a donné gain de cause, au contraire, à celui que la postérité avait déjà prononcé. Si c'est la nouveauté du point de vue qui a séduit M. Beugnot, il faut le plaindre de l'illusion dans laquelle il est tombé. Il a offensé la vérité historique au premier chef.

Nous avons donc le dessein dans cette étude d'examiner d'abord d'une manière rapide l'empereur Julien dans les actes de sa vie publique ; puis ensuite d'étudier ses écrits, de les analyser, d'en exposer la nature, enfin de saisir le vrai génie de son esprit, et le

Digitized by Google

secret de la plupart de ses actes. Arrivés à ce terme, nous vérifierons de nouveau les assertions de M. Beugnot ; et, pour nous, le problème sera résolu.

Le sera-t-il pour les autres ? Nous l'ignorons. Mais nous aurons au moins exploré une vaste question ; soumis à un examen consciencieux les écrits d'un personnage historique célèbre, qu'on ne connaîtra jamais mieux que lorsqu'on lui aura ravi ses pensées, et qu'on aura vécu avec elles. Il n'est pas, selon nous, d'autre manière de résoudre le problème qu'a soulevé cet homme. C'est la seule qui soit complète et qui puisse inspirer confiance.

On nous pardonnera d'avoir scindé notre travail, et de n'en donner aujourd'hui que la première partie. Le Recueil de l'Académie d'Aix ne nous devait qu'une place restreinte dans ses publications. Le complément formera la matière de parties ultérieures qui seront également plus tard publiées par l'Académie d'Aix, si elle les en juge dignes.

CHAPITRE Ier.

COUP-D'ŒIL HISTORIQUE SUR LE RÈGNE DE JULIEN.

Le berceau de Julien fut environné d'orages. Ses premières années furent ensanglantées par le meurtre de quelques-uns des successeurs immédiats de Cons-

Digitized by Google

tantin, et par celui de son père et de son frère aîné. Julien échappé, comme par miracle, à une mort certaine, avec son frère Gallus, ne dut qu'à sa jeunesse d'avoir été épargné. Un évêque chrétien, Marc d'Arethuse, le sauva ; un sanctuaire fut son asile ; et c'est sous l'aile du christianisme que cet enfant, sans défense et si gravement menacé, fut d'abord abrité, puis nourri et formé. Dans tout le cours de sa carrière, il n'inspire jamais plus d'intérêt que dans ce moment suprême. A quoi donc le ciel le réservait-il ? Était-il né pour faire avancer l'œuvre glorieuse du Christ ? Devait-il opposer à cette force divine qui s'épanchait sur la terre, sa force isolée et impuissante ? Problème que personne alors ne put résoudre. Il fut sauvé par une âme chrétienne, que son innocence toucha. Son sang n'aurait fait qu'ajouter un crime à des crimes déjà très nombreux.

Julien fut élevé dans les doctrines chrétiennes. L'eunuque Mardonius, et Eusèbe, évêque de Nicomédie, furent ses premiers maîtres. Il fréquenta les écoles publiques de Constantinople jusqu'à l'âge de 14 ans. Mais l'œil jaloux de Constance entrevit du danger à laisser croître au grand jour ce jeune prince, qui n'était rien encore, et qui devait grandir. Gallus et Julien furent conduits en Cappadoce, au château de Macellum, environnés de soins, d'eunuques, de grandeurs, mais renfermés dans une solitude qui ressemblait à une dure détention et à l'exil. Julien

139750

Digitized by Google

s'en est plaint plus tard, et ce souvenir des souffrances de son enfance a dû planer sur sa vie avec celui des scènes sanglantes où il avait failli la perdre.

La voie dans laquelle s'engageait l'empereur Constance fut malheureuse. Tout ce qu'il voulut faire enseigner à Julien : la foi chrétienne, les livres saints, la doctrine de l'Évangile auraient demandé, pour être goûtés, un asile plus libre, une vie moins menacée, un esprit moins en garde et moins irrité contre son sort. Julien dut s'ouvrir plus aisément aux livres de grammaire et de rhétorique qui lui furent donnés par Nicocle de Lacédémone et par le sophiste Écebole. Cependant cette éducation se poursuivit, comme elle avait commencé. Julien et Gallus furent même admis dans le clergé en qualité de lecteurs et firent publiquement au peuple la lecture des livres saints. Ces actes de piété chrétienne et plusieurs autres que l'histoire raconte ont-ils été sincères chez Julien ? On en a douté. Deux hommes, dont l'autorité serait décisive, l'ont accusé de fausseté, Saint-Grégoire de Nazianze d'abord, puis Ammien-Marcelin (Tillemont, p. 920, t. x) ; et il faudrait s'incliner devant ce jugement émané de deux esprits si différents, qui se sont rencontrés en ce point, si nous n'avions pas le témoignage contraire de Julien lui-même, qui avoue (épître 51), avoir été chrétien jusqu'à l'âge de 20 ans.

Plus tard, Gallus fut élevé à la dignité de César, et Julien obtint de Constance la fin de son exil. Pour

Digitized by Google

l'éloigner de l'empire, on le poussa vers l'étude de la philosophie et des lettres. L'aveugle empereur ne voyait point qu'il doublait ainsi la puissance de ce rival redouté. Julien fut libre alors de rechercher les orateurs et les sophistes. Il revit Constantinople, fut plus tard contraint d'en sortir encore, parce que dans ce centre de l'empire les regards se portaient sur lui, et courut dans l'Asie auprès de tous les maîtres environnés de quelque célébrité.

C'est de ce moment qu'il faut marquer la révolution morale qui s'opéra dans Julien. Livré au vent de toutes les doctrines, il fut enveloppé et séduit par les sophistes. On lui promit l'empire ; on lui dit qu'on avait lu dans les secrets de la théurgie et de la magie le signe certain de son élévation. Cette science lui devint chère ; il y fut secrètement initié. Les mystères d'Éleusis, encore en crédit auprès des païens, lui furent dévoilés ; et, disciple fervent d'un culte qui périssait, il y porta, à défaut d'une conviction qui accuserait son esprit d'inintelligence, un dévouement fanatique. L'ambition produisit son apostasie. Elle lui fit quitter la vérité simple et forte du christianisme pour des fables vieillies. Il vit une partie de l'empire ralliée au drapeau qu'il se promit d'agiter à ses yeux, déjà soumise et prête à l'élever au pouvoir ; et la gloire de défendre les dieux d'Homère, qui seule n'aurait pu suffire pour l'entraîner, lui parut encore douce à cueillir à côté de la possession de l'empire. Cette imagination de poète

Digitized by Google

et d'orateur, peu propre à juger et à sentir la beauté morale du christianisme ; cette âme que la soif du pouvoir dévorait, fit d'une question religieuse une question politique ; et le calcul de son intérêt dut faire taire en lui les protestations de la vérité.

Ce jugement, si l'on veut bien y prendre garde, l'histoire l'a porté, quoique nulle part il ne soit peut-être si énergiquement formulé. Mais pourtant les éléments de notre appréciation s'y découvrent. Il ne faut que les rassembler. Les uns ont expliqué le retour de Julien au paganisme par la légèreté de son esprit, qui ne put discerner les caractères de la vérité, ni en porter le poids, ni en saisir l'ensemble harmonique. Les autres ont cru que les poétiques créations de la Grèce, et le charme dont elles sont revêtues, avaient entraîné son âme éprise vers les dieux qui les avaient inspirées. D'autres enfin ont écrit que le vieux parti du paganisme attendait un sauveur ; que cette espérance vivait au fond de tous les cœurs que le christianisme n'avait pas vaincus ; et que Julien, à qui ce parti s'était livré, fut salué comme tel.

Nous n'avons rien dit de plus nous-mêmes. Nous n'avons ajouté qu'une chose : c'est que la soif du pouvoir domina son âme ; c'est que l'empire le séduisit ; qu'il adopta le culte qui le lui promettait ; et qu'il fut le premier de ces renégats qu'une couronne avait convertis à des autels discrédités et ruinés.

La prudence fit un devoir à Julien de cacher cette

Digitized by Google

désertion. Il sut dissimuler quelque temps encore, profaner le culte chrétien, en silence, lui rendre des honneurs hypocrites, et tromper la jalouse attention de Constance. L'ambitieux n'agit pas autrement. Ce n'est pas la vérité qui l'importune et l'obsède. Ce n'est pas pour elle qu'il vit et qu'il meurt; il se réserve pour lui-même ; il attend le moment propice à ses desseins, et, tant qu'il n'a pas lui, il se tait.

On s'étonne, en méditant sur tous ces faits, de la méprise continuelle de l'empereur Constance. Par un instinct secret, ce maître de l'empire romain semble reconnaître en Julien un ennemi de son nom, un rival de son pouvoir, et à chacun de ses actes, il lui prépare son avenir. C'est lui qui le jette dans les mains des sophistes ; c'est lui qui l'envoie à Athènes, se couvrir de l'éclat que la science peut donner ; c'est lui qui l'élève à la dignité de César et qui met dans ses mains l'épée qui doit lui servir à conquérir les Gaules et l'empire. Et Constance pourtant immole Gallus son frère, Gallus odieux au peuple par sa cruauté, Gallus dépouillé de tout prestige.

La nature jalouse de Constance n'aurait pas pourtant permis cette contradiction dans ses actes. Il aurait su arrêter son ennemi ; la ruine de Gallus aurait entraîné celle de Julien ; comme celui-ci avait, en Cappadoce, partagé sa prison, il aurait sans doute partagé son sort et son supplice , sans l'impératrice Eusébie. Cette femme, qu'un intérêt plein de tendresse pour Julien

anime et pousse, toutes les fois que Constance doit prononcer sur lui, semble l'ange chargé de le défendre et de le protéger. Quel fut donc le charme qui la séduisit dans ce jeune prince ! Peut-être l'amour commun de la philosophie et des lettres ; peut-être les dangers qui avaient entouré l'enfance de Julien ; peut-être son caractère original et ces formes austères qu'il affectait ; peut-être ce fond de douceur et d'humanité, le plus bel ornement de la femme, qui brillait chez Eusébie, au dire des historiens ; peut-être enfin, un sentiment plus tendre, ainsi que Chateaubriand, a osé le soupçonner. Eusébie, par l'ascendant que lui donnaient son intelligence et sa beauté, obtint beaucoup de Constance. Julien fut sauvé de la mort, qui lui était peut-être réservée. Il fut envoyé à Athènes. Il salua avec transport cette ville illustrée par son passé ; ce centre des arts et de la philosophie, où, de tous les côtés de l'empire, se rencontraient les hommes épris des souvenirs que réveille la Grèce et des charmes de l'étude. Il y entendit les maîtres les plus habiles, s'attacha à leurs leçons et acheva d'y donner à son esprit l'étendue qu'il conserva toujours.

Tout devait être singulier dans la destinée de Julien. Sur les mêmes bancs où le futur ennemi du nom chrétien venait chaque jour s'asseoir, pour se former dans l'art de le combattre, il rencontra les plus grands noms qui devaient le défendre, et les plus beaux génies qui devaient l'honorer. Saint-Grégoire de Na-

Digitized by Google

zianze et Saint-Basile étaient, comme Julien, les disciples assidus des mêmes maîtres dans l'art de bien dire, de philosopher, et d'entendre les écritures. Saint-Grégoire a raconté en des traits énergiques la répulsion que lui inspirait déjà le futur apostat. Julien aurait pu nous dire ce qu'il entrevit de ces deux hommes dans le contact journalier qui s'établit entre eux ; le génie passionné et éloquent du premier ; sa faculté puissante de peindre et d'émouvoir ; le futur tribun chrétien, et l'athlète ardent qui ne devait laisser ni repos ni trêve à la tête couronnée qui oserait un jour attaquer le christianisme ; la haute placidité du second, sa persuasive éloquence et la tendresse de son âme reflétée dans les œuvres de son esprit. Mais Julien a gardé le silence sur cette rencontre. S'il avait tout entrevu, cette vision eut désolé son âme. Il fut moins clairvoyant que l'un de ses compagnons d'études. Il ne se douta jamais que le premier d'entre eux serait dans les siècles à venir la main vengeresse dont le ciel se servirait pour contester sa grandeur et pour flageller sa mémoire. Ces deux noms aujourd'hui ne se séparent plus. Julien a trouvé dans Saint-Grégoire de Nazianze une voix qui a prophétisé son apostasie, et qui, à travers les siècles, l'a poursuivi de ses clameurs éloquentes, comme un persécuteur de la vérité.

Une année ne s'écoula pas, que l'empereur Constance n'eût rappelé Julien auprès de lui. Il sentait sa faiblesse, pour le gouvernement de l'empire ; il voulut,

Digitized by Google

y suppléer, en l'élevant à la dignité de César. Julien quitta Athènes avec la douleur d'un ami qui se sépare de son ami. Il parut regretter cette vie paisible de l'étude, et ce monde de l'intelligence et des arts, duquel il s'exilait, pour entrer dans la voie redoutable des honneurs. Le palais de Constance l'effraya. Il y vit les ombres de ses parents immolés ; et le lamentable sort qu'ils avaient subi dut lui faire redouter de semblables malheurs pour lui-même. La promesse des sophistes commençait pourtant à s'accomplir ; il s'approchait du trône. Mais il hésitait en tremblant. Eusébie vainquit ses répugnances ; il fut proclamé César, déposa le manteau de philosophe, épousa Hélène, sœur de Constance ; et le gouvernement des Gaules lui échut. Il partit pour les Gaules accablé de la grandeur de sa fortune, surveillé pourtant par ceux même qui devaient l'aider dans ses travaux et ses conquêtes que l'œil jaloux de Constance plaçait auprès de lui, mais consolé par les délicates attentions d'Eusébie, qui ajouta à tous ses dons, celui d'une précieuse collection d'écrits de philosophie, de littérature et d'histoire.

La Gaule vit Julien, à la tête des armées romaines, sans expérience, sans habitude des combats, refouler pourtant les ennemis du nom romain, passer le Rhin plusieurs fois, assiéger et conquérir des villes, gouverner, supprimer des abus, commander avec empire, se faire aimer des peuples, et en peu de temps acquérir

Digitized by Google

une gloire sérieuse, que personne n'a contestée, et qui dans l'histoire de sa vie forme la part la plus pure et la seule véritablement grande. La sévérité de mœurs qu'il avait toujours affectée dans d'autres lieux et sous d'autres cieux, servit encore à ses succès. Il plut par ce côté aux peuples de la Gaule ; ils aimaient la vie simple et dure, n'étaient point amollis par le culte des arts, et conservaient quelque chose de leur primitive énergie, non encore effacée par leur contact avec Rome. C'était Lutèce, qu'il habitait. C'est là qu'il passa plusieurs hivers supportant la rigueur du climat avec une tenacité calculée. C'est là sans doute qu'il écrivit le récit de ses conquêtes, œuvre remarquable que les siècles ne nous ont pas conservée, et les trois discours qu'il nous a laissés, l'un sur l'impératrice Eusébie, sa bienfaitrice, et les deux autres adressés à Constance.

Julien touchait à l'empire ; le voici qui va y marcher rapidement. Une émeute éclate dans son armée ; les soldats le proclament Auguste et lui décernent l'empire. Une violente émotion s'empare de lui ; il hésite ; puis il accepte ; puis il négocie avec Constance. Mais celui-ci repousse ses excuses, se dispose à marcher contre Julien. Julien franchit alors avec la rapidité de l'éclair, et avec cette sûreté de vue, qui sent presque le grand capitaine, l'espace immense qui le sépare de Constantinople ; reçoit dans sa marche la nouvelle de la mort de Constance, et arrive dans la capitale de

l'empire pour présider à la sépulture de l'empereur, auquel il succède. Les évènements se sont précipités ; et Julien que tout devait éloigner du trône, y monte avec le prestige d'une fortune si diverse, et avec l'éclat que tant de contrastes devaient jeter sur lui.

Arrivé à la suprême puissance, Julien trouvait l'empire romain partagé sur la plus grande question qui se soit jamais présentée daus le monde. Le christianisme, persécuté pendant trois siècles, avait vaincu à force de constance, de vertu, de générosité ; et les dieux du paganisme reculaient devant cet ennemi nouveau et toujours plus puissant sur les âmes. La lutte n'était pourtant point finie ; les rôles seuls semblaient changés. Le paganisme était refoulé, mais ses racines étaient profondes dans le vieux sol de la société païenne. L'Occident surtout lui semblait acquis pour longtemps encore. L'Orient même était divisé. Constantin, devenu chrétien, n'avait pu changer le fond des choses ; et il pouvait rester au maître de l'empire romain, au moment où Julien fut reconnu pour tel, un honneur infini, celui de hâter la fusion du monde païen dans le christianisme, de s'associer à cette étonnante révolution, et de la compléter en la secondant par une habile direction. Cet effort n'eut pas été au-dessus des facultés de Julien, de son intelligence et des soins incessants qu'il avait pris pour l'agrandir. Mais son choix était fait. Au lieu d'entrer dans la voie

Digitized by Google

qui regardait l'avenir, ses yeux s'étaient fixés obstinément vers le passé ; il manqua de génie, ou le sacrifia à son ambition ; ne sentit pas la force secrète enfermée dans l'Évangile ; et ne vit pas l'aurore nouvelle qui se levait pour les peuples, pour la liberté, ni l'affranchissement qui se préparait pour eux. Ce qui, aux yeux de la postérité, laissera Julien sans excuse, c'est que voisin des temps où l'expansion du christianisme se faisait sentir, près du berceau de ce nouveau né, où tout fut si pur et si céleste, témoin de ce courage indompté qui ne redoutait rien et qui transformait les âmes, contemporain des plus beaux génies qui se tenaient près de la croix, il n'ait pas été étonné de la puissance de cette doctrine qui faisait d'un chrétien obscur un Épictète, un Sage, un Marc-Aurèle, et peuplait le monde de philosophes qui le devenaient sans prétentions et sans efforts. La vertu chrétienne et le sceau divin qu'elle portait ne lui inspirèrent qu'une jalouse envie. Il voulut la transporter aux autels de ses dieux, et toutes ces fleurs, écloses sous le souffle du Christ, ne purent rien dire à son âme, ni rien révéler à son cœur.

Le premier acte de Julien, parvenu à l'empire, fut d'ordonner le rétablissement des autels païens et de s'en proclamer le vengeur et le restaurateur. Ce jour là, l'empire dut tressaillir, les uns d'espérance, les autres de crainte et de douleur. Julien le partageait en deux camps.

Le règne de Julien a été court. Il n'a duré que vingt mois. Les évènements qui le remplissent sont peu nombreux. A proprement parler, il n'y en a que deux qui méritent de fixer l'attention de la postérité : le premier, à l'extérieur, la guerre contre les Perses ; le second, à l'intérieur, son système de persécution contre les chrétiens. L'un et l'autre ils sont la conséquence des faits déjà connus. Le vainqueur des Germains et des Barbares d'outre-Rhin pouvait, sans témérité, entreprendre contre les Perses une guerre glorieuse. Ses premiers succès pouvaient lui en faire espérer d'autres. Il avait mesuré la vigueur de son épée. Il dut la trouver assez forte pour cet ennemi nouveau. Son système de persécution contre les chrétiens devait naître aussi de son fanatisme pour les autels païens, de la mission qu'il se donnait de les relever, de la passion qu'il y portait, et de l'amour ardent qu'il affectait pour la philosophie.

L'expédition contre les Perses, au point de vue de l'intérêt de l'empire, était sagement inspirée. Déjà Trajan avait aperçu qu'il fallait les affaiblir et les vaincre. Il les avait glorieusement combattus. Julien ici, comme le plus souvent, ne fut qu'un imitateur. Il entra dans la voie qu'un autre lui avait tracée. Mais il rêva une bien autre gloire ; et ce fut un nom bien autrement grand dans l'histoire qu'il voulut égaler. Alexandre, en conquérant la Perse et les Indes, s'était acquis un nom immortel. Julien voulut léguer

Digitized by Google

à la postérité un nom aussi grand et aussi glorieux. En se plaçant ainsi à côté de cette figure où rayonne le génie du conquérant et du fondateur, Julien provoque des comparaisons qui l'amoindrissent. Qui oserait dire qu'il égalât en rien son modèle ? Sans doute, Julien fut dans la guerre, courageux, brave, patient, à l'épreuve de toutes les nécessités qu'elle entraîne, supérieur à elles, le plus grand de ses contemporains. Il y vécut avec cette sobriété, qui rappelait les temps antiques. Il y conçut des plans, y réalisa des attaques, qui révèlent la connaissance de l'art militaire, et une aptitude très réelle. Mais rien n'y sent le grand capitaine. Ce n'est pas ce regard d'aigle, cette intuition inspirée, ce courage héroïque, cette vaste pensée qui constitue Alexandre. Ce n'est pas ce prince de Macédoine, qui entreprend à lui seul une lutte gigantesque avec la Perse ; qui, avec des armes mille fois moins fortes, sait la vaincre et la subjuguer ; qui traverse les Indes, attache à son char des peuples inconnus, trouve le monde connu trop étroit, et soupire encore de ne pouvoir plus vaincre et de ne pouvoir plus épancher cette force divine qu'il ressent pour la guerre et pour les combats. Descendons de ces hauteurs, Julien ne saurait y atteindre.

Une seule scène de cette expédition a quelque grandeur ; c'est le moment où Julien expire. Quoiqu'elle ne soit encore qu'une imitation et une copie des temps antiques ; quoiqu'aussi et déjà le christia-

Digitized by Google

nisme eut fait connaître dans la mort, quelque chose de plus grand et de plus sublime, et un caractère de force, plus simple et mieux ordonné, cependant la mort de Julien saisit encore à travers l'appareil qu'il met à ses dernières paroles et l'effort suprême qu'il fait pour se grandir. Julien, blessé à mort, est dans sa tente. Il comprend qu'il va mourir ; il s'entretient avec les siens de ceux qui ont succombé, ou qui ont survécu dans le combat ; il donne des regrets à ceux qui ont péri, comme si lui-même n'allait pas quitter la vie. Il expose ses pensées sur son avenir ; déclare que l'existence qu'il n'a pas eu de peine à porter, il va l'abandonner sans regrets. Puis il continue à disserter avec les philosophes qui se trouvaient près de lui. Enfin il expire.

Si l'histoire a dit vrai sur toute cette scène, Julien a achevé son rôle avec noblesse. Il a su finir à l'antique et honorer le manteau de philosophe qu'il avait si longtemps porté. Mais il y a mis trop d'apprêt, et il n'a pas même égalé ici ces morts de l'antiquité où tout fut simple et grand, comme celle de César et celle de Caton.

Le second fait qui dans son règne mérite d'être examiné, c'est, avons-nous dit, le système de persécution qu'il adopta contre le christianisme. Il y porta son esprit, ses habitudes de dissimulation, et une nouveauté de moyens qu'il ne dut qu'à lui-même. Le caractère de sophiste y domine. Ce n'est pas uniquement la force

Digitized by Google

brutale qu'il emploit. C'est surtout la force de l'intelligence qu'il veut placer en première ligne, et qu'il oppose au flot toujours plus menaçant du culte nouveau. Il suffit de le voir à l'œuvre.

Julien est empereur ; il a conquis l'empire ; il l'a acheté par des périls multipliés et par des travaux sans nombre. Il est enfin assis sur le trône. Mais son premier soin est d'en descendre pour engager une lutte étrange dans une si haute position. Il compose et publie contre les chrétiens le livre célèbre dans lequel il combat leur doctrine, répand le dédain et le sarcasme sur leurs héros, cherche des contradictions dans leur histoire, oppose la grandeur du paganisme à leurs obscurs commencements, dénature et altère leurs dogmes, et appelle enfin à son secours, tout ce que la science, l'histoire, l'orgueil de sa nature, et la causticité de son esprit peuvent lui fournir de sophismes et d'objections. Ce sont des mains impériales qui ont élevé ce monument singulier. C'est au milieu des préoccupations du gouvernement d'un vaste empire qu'il l'a fait. C'est à la veille de sa grande expédition contre les Perses, qu'il a détourné son esprit et qu'il l'a concentré dans cette arène où il convie ses adversaires. Ce trait seul indique l'ardeur du persécuteur, la vivacité de sa résistance, et le progrès étonnant qu'avait dû faire dans les intelligences le système chrétien.

Au reste, ce fut un immense progrès que, contre sa volonté et son intention, Julien fit faire à la polé-

Digitized by Google

mique chrétienne. Son livre conviait aux combats de l'intelligence. Tous les esprits se précipitèrent dans cette voie. Jamais le christianisme ne parut plus grand que le jour où on le contraignit à montrer ses titres de noblesse, et à sonder ses origines.

Les actes qui suivent, dans Julien, ce premier coup d'éclat, sont revêtus du même caractère. Faire mentir les oracles des livres saints, lui parut une page bonne à ajouter à celles de son livre contre les chrétiens. Il ordonna de rebâtir le temple de Jérusalem ; et l'empereur mit au service du sophiste, qui avait besoin d'une preuve, les hommes et les trésors nécessaires au succès de cette argumentation nouvelle.

Julien échoua dans son œuvre ; il l'abandonna ; et n'aboutit, comme l'a dit admirablement l'auteur des études historiques, qu'à achever de détruire les anciens fondements du temple, en voulant lui en donner de nouveaux, et à confirmer ainsi les oracles divins qu'il s'efforçait de convaincre de mensonge.

En même temps qu'il écrivait contre le christianisme, il voulut l'empêcher de pouvoir répondre. Il défendit aux chrétiens de tenir des écoles ; et la prohibition embrassait l'enseignement de la rhétorique, de la grammaire, de la médecine et de toutes les professions libérales. En peu de temps la nuit se serait faite. Le christianisme n'aurait plus eu d'organe. Les écoles païennes seules auraient nourri le monde de leurs maximes et de leurs fables.

Digitized by Google

D'autres armes furent encore à son usage. Il corrompit la religion de ses troupes par des largesses, pour les déterminer à abandonner le culte naissant, et à embrasser le paganisme. Il condamna les chrétiens à rétablir les temples païens là où étaient élevés des temples chrétiens ; et ses édits jetèrent tout l'empire, et l'Orient surtout, dans la confusion. Il persécuta et expulsa le grand Athanase de son siège d'Alexandrie. Il écrivit à Ecdicius, gouverneur d'Égypte, une lettre violente pour le contraindre à exécuter l'ordre d'expulsion ; et il a mérité que l'écrivain anglais que nous avons déjà cité, Gibbon, rappelant les termes ambigus de cette lettre, ait dit : « Cette ambiguité « est celle d'un tyran qui veut trouver ou créer des « crimes. » Des magistrats excités par le fanatisme et la vengeance firent souffrir à Marc, évêque d'Arethuse, des supplices affreux. Pour toute réparation, Julien lui fit laisser la vie. La qualité du chrétien et d'évêque fit oublier à Julien les lois de la reconnaissance et de la justice. Rapprochement accusateur ! Ce Marc d'Arethuse est le même qui lui avait sauvé la vie. Enfin des vengeances atroces furent exercées dans les villes de Gaza, d'Ascalon, de Césarée, d'Héliopolis, par les peuples païens à la suite de l'incendie du temple de Daphné. Une émeute éclata à Alexandrie ; Georges, archevêque arien, fut massacré. Et Julien ne sévit pas et pardonna aux coupables. Enfin Julien fait donner la liberté aux évêques chrétiens

exilés. Mais le motif de cette mesure, selon Ammien-Marcellin, fut de pouvoir fomenter plus aisément les divisions intestines de l'église chrétienne et d'en miner plus sûrement les fondements.

Tout fut donc artificieux et hypocrite dans cette persécution. Julien n'eut pas le courage de sa haine. Il redouta la postérité ; devant elle, il prit des précautions. Mais celle-ci a déchiré le voile ; et le persécuteur est apparu, non plus avec le cortège sanglant de ceux qui l'avaient précédé, mais avec une duplicité calculée qu'ils ne connurent pas ; et avec un tel fanatisme qu'il est impossible de dire, au jugement de Gibbon, jusqu'où cette passion l'aurait emporté sur son humanité et sur sa raison.

Voilà l'homme, l'empereur, le savant, le philosophe, le persécuteur dont nous allons étudier les œuvres.

CHAPITRE II.

JUGEMENT SUR JULIEN.

Dans Julien rien ne séduit, rien n'attire. L'héroïsme ne s'y sent pas. Sa nature est positive et sèche. La froideur y domine. Les aspects qu'il présente sont de plus uniformes. Il est toujours le même : calculateur, composé, habile à préparer pour son histoire quelque trait qui le grandisse. Il sait dissimuler avec ses enne-

Digitized by Google

mis. Il loue Constance, qu'il accuse en secret du meurtre des siens et qui menace ses jours. Il écrit deux fois en son honneur un panégyrique qu'il répand dans tout l'empire. Malgré ces ombres et ces taches, sa figure a cependant une certaine grandeur. Chez lui l'évènement ne surprend jamais l'homme. Faut-il gouverner les Gaules et vaincre les peuples voisins ? Il est prêt. Faut-il conquérir l'empire ? Le voilà. Tout a été prévu. La guerre, il la fait ; les dangers, il les brave ; l'art militaire, il le possède par instinct. Mais à côté de ces dispositions et de ces aptitudes qui étonnent, voici l'ombre qui les obscurcit. Le succès ne développe rien en lui et n'y fait pas découvrir des côtés nouveaux. Julien ne devient pas plus grand avec sa fortune ; loin de là, il plie sous le poids de la haute destinée qu'il a conquise. L'usage qu'il en fait est étroit et mesquin. Il déclare la guerre à la moitié de son peuple ; il descend au rôle de sophiste, il ceint la couronne de pontife païen. Enfin jusque dans la mort, il est étudié et plein d'apprêt. Que rapporta-t-il de sa familiarité avec les muses, des créations homériques et de ce monde riant où son esprit vécut et parut se complaire ? Rien de doux, rien d'humain, rien de généreux. Alexandre au milieu des combats et des batailles montre son cœur. Il est sensible à l'amitié ; l'histoire nomme Éphestion. Alexandre boit la coupe que son médecin lui présente, et croit plutôt à la vertu qu'il lui connaît, qu'au perfide dessein dont

Digitized by Google

on l'accuse. César succombe sous le coup des conspirateurs, et l'aspect de la mort fait sortir de son cœur ce cri si touchant qui devait attendrir Brutus. Julien est resté bien loin de ces types de l'antiquité grecque et romaine. Une fatalité semble même le poursuivre. Il n'atteint jamais là où il vise. Il a rêvé toujours une gloire plus grande que celle qu'il a obtenue. Les personnages même qu'il veut reproduire sont quelque peu travestis par lui. La nature ne lui avait donné ni le génie de César, ni celui d'Alexandre. Il crut pourtant avoir égalé le premier dans les Gaules, et résolut d'effacer le second dans la Perse et les Indes. Il ne reçut pas non plus en naissant le don des grandes pensées et des hautes spéculations, ni la féconde inspiration de l'orateur. Épris de Platon, il en devint le disciple infidèle, altérant ses doctrines par celles de Plotin, de Porphyre et de Jamblique. Admirateur passionné de Démosthènes et de Cicéron, il ne connut pas les sources vraies de l'éloquence. Il posséda de l'art de parler l'exposition, la convenance, et une certaine mesure de vérité dans l'expression et le développement. Mais les grands mouvements lui furent inconnus. Il eut comme écrivain des aptitudes variées ; il fut satyrique mordant, auteur original, sans être créateur et en ne restant la plupart du temps que copiste. Mais son intelligence a manqué de ce qui donne la puissance à la pensée ; il n'a point cherché la vérité pour elle-même. Systématique, il a voulu la

Digitized by Google

faire à sa manière, et la renfermer dans le cercle qu'il lui posait. Il faut le rayer du nombre de ceux que l'histoire de la philosophie signale comme des maîtres. Il n'en fut pas même un disciple éclatant. Il n'est qu'un écho affaibli et défiguré du platonisme altéré par d'autres. Il n'est rien comme moraliste ; Sénèque, Marc-Aurèle et Épictète le dépassent. Il n'est même pas permis de le nommer à côté d'eux. Il est douteux qu'il ait jeté sur l'humanité un coup-d'œil attendri et observateur, et qu'il en ait compté les misères. Il ne sentit même pas les beautés morales de l'Évangile ; la suavité qui s'y découvre ne put le toucher ; et quand le monde entier s'est incliné devant la sainteté qui y resplendit, seul il n'a rien compris à sa sublime tendresse pour l'homme. Julien forme donc une figure à part dans l'histoire. Il sort, il est vrai, du vulgaire ; il s'élève même et il atteint à une certaine grandeur, mais par d'autres côtés, il redescend bien vite de sa gloire. Il a rempli dans l'histoire une trop grande place, pour être oublié et confondu ; mais il n'a pas mérité celle que le XVIIIme siècle lui avait décernée.

CHAPITRE III.

DES LETTRES DE JULIEN.

Parmi les documents que l'histoire recherche et qu'elle répute les plus précieux, les *lettres* de ceux

Digitized by Google

qui ont figuré sur la scène du monde occupent le premier rang. Elles éclairent la postérité sur les sentiments intimes des personnages politiques ou littéraires qui les ont écrites. Elles en montrent la plupart du temps une face quelquefois inconnue. Ce que le cœur laisse échapper dans l'épanchement de l'amitié, dans le mouvement de la passion, dans ces alternatives de crainte, d'espérance ou d'abattement qui se partagent leur vie orageuse, devient une révélation pour l'histoire. L'homme s'y trahit ; il s'y peint tel qu'il est. Le calcul n'entre pas ordinairement dans ce genre de compositions, dues au moment présent, au sentiment qui domine la situation, ou au besoin qui en naît. Le style même y gagne quelque chose de plus vrai, de plus simple, de plus rapide. L'antiquité nous a transmis les *lettres* de Cicéron ; elles sont restées le monument le plus curieux de son époque, l'œuvre où l'on aime le plus à retrouver le grand orateur et le grand citoyen de Rome. Qui n'a pas lu et relu mille fois ces pages, chef-d'œuvre d'élocution, et miroir si fidèle de son âme, et aussi de ses découragements et de ses faiblesses ? Qui ne les a pas vénérées comme des confidences sacrées, que des cœurs généreux s'envoyèrent l'un à l'autre sur les malheurs de leur commune patrie ? Elles ont toute la réalité de l'Histoire, et toute la grandeur des révolutions politiques qu'elles peignent.

L'antiquité nous a transmis également les *lettres* de

Digitized by Google

Sénèque et celles de Pline-le-Jeune. Elles ont les unes et les autres un caractère différent. Et cependant elles intéressent encore vivement, surtout celles de Pline. Sénèque écrivait évidemment ses lettres en face de la postérité. Il en faisait des discours de morale, supplément ou addition à ses grandes compositions sur la *colère*, la *clémence*, et les autres sujets qu'il a traités en observateur profond et en moraliste stoïcien. Elles ne nous donnent par conséquent pas de détails intimes sur sa vie politique ou privée ; et on regrettera toujours avec raison que cet homme, qui s'est exposé volontairement aux accusations de l'histoire, n'ait pas levé lui-même par sa correspondance le voile qui le couvre et qui cache sa nature intime à nos yeux. Il faut donc se contenter en le lisant de s'instruire à l'école d'un moraliste sévère ; il ne faut ni lui demander ni attendre de lui des révélations sur lui-même qu'il n'a pas voulu faire. Pline-le-Jeune, au contraire, n'a écrit ses lettres que pour se montrer en détail. Il a pris les plus beaux côtés de sa vie, les qualités les plus séduisantes de son esprit, les grâces les plus vives de ses manières, et il a tout exposé à la postérité. Cet homme aimable, mais d'une vanité raffinée, cet homme honnête, mais emporté par une coquetterie féminine, a voulu se survivre à lui-même, tout entier, et arriver à la postérité tel qu'il fut dans les cercles de Rome, aimé, recherché, écouté, applaudi, et de tous le plus honoré. Il a voulu laisser de lui le portrait le plus

Digitized by Google

gracieux, le plus flatté, et en même temps le plus ressemblant. Il n'omet rien, ni les charmes de sa personne et de sa voix, ni ses succès au barreau et au sénat, ni les douceurs de sa vie domestique, ni l'ardent et délicat amour de son épouse pour lui. Il a tout raconté, comme s'il se fut défié de son siècle, et qu'il eut craint que personne ne put redire ce qu'il avait été, ni le redire avec la même vérité. Malgré ces tâches, cette correspondance est le livre le plus goûté, le plus agréable à lire, et le tableau le plus fin d'une belle et élégante nature que l'antiquité nous ait légué.

Les *lettres* de Julien n'ont ni la grandeur de celles de Cicéron, ni le caractère moral de celles de Sénèque, ni les grâces et l'inimitable délicatesse de celles de Pline-le-Jeune. Voici ce qu'elles sont.

On a recueilli sous ce nom des écrits de Julien adressés en forme de lettres à divers personnages, plus ou moins illustres, qui furent ses contemporains. On y a mêlé quelques ordres dictés par lui à des gouverneurs de l'Égypte. On y a joint des lettres écrites à des pontifes chargés du soin des choses saintes, avec lesquels il s'entretient de la nécessité de transporter dans le paganisme la charité évangélique et ses inventions pleines de tendresse pour les pauvres, ou bien de la régularité de vie qu'il convient aux pontifes des dieux de mener. On a confondu aussi dans ce recueil les lettres adressées au peuple juif et aux habitants d'Alexandrie, qui n'ont aucun caractère de

Digitized by Google

correspondance privée et qui sont, comme les écrits adressés aux pontifes païens, plutôt des actes du pouvoir souverain que des lettres proprement dites. Enfin, on y a réuni avec soin toutes les effusions, tous les épanchements échappés à la plume de Julien pour Libanius, pour Jamblique, et pour les autres sophistes, moins célèbres, à qui Julien devait ses dernières croyances, ou mieux son apostasie. Il résulte de ce mélange et de cette confusion, que ces lettres ont souvent un caractère beaucoup plus important qu'on ne croirait. On peut venir y chercher un complément historique, un trait qui achève de le peindre, une lumière que rien autre ne fournirait.

Parmi les lettres écrites à Libanius, il en est une qui répand sur les écrits de Julien, sur l'importance qu'il y attachait, sur l'usage qu'il en faisait, le jour le plus éclatant. On y voit le souverain jaloux de réussir dans ses écrits, attentif à l'effet qu'ils doivent produire dans le monde, soigneux d'en préparer le succès par une composition habile, les soumettre au jugement de Libanius et reconnaître en lui un maître. Ce qui s'y découvre aussi, ou pour mieux dire ce que cette lettre fait supposer, c'est l'émotion qui devait suivre dans le public ces compositions parties de si haut; et si l'on réfléchit que Julien n'écrivît guères que pour défendre ou sa personne attaquée par les chrétiens, ou les dogmes païens, on comprendra sans peine les préoccupations de l'écrivain qui, après s'être donné une mission si

Digitized by Google

difficile, s'efforçait de la remplir dans toute la mesure de son intelligence et de son fanatisme. (Voir la lettre 16me. — Tourlet, t. 3, p. 119).

Plus loin on rencontre une autre lettre qui, à elle seule, dépasse l'intérêt qui peut se rattacher à tout le recueil. Gallus, frère de Julien, et déjà décoré du titre de César, habite Antioche. Il y a recueilli les bruits qui se répandent sur le compte de Julien. On raconte qu'il a apostasié et que c'est pour adopter les superstitions païennes. Gallus s'émeut ; il envoie auprès de Julien *Aétius* à Nicomédie, pour s'assurer si ces bruits ont un fondement sérieux. Aétius est revenu ; il a reçu de Julien les assurances les plus positives sur sa fidélité au culte chrétien. Il l'a vu de ses propres yeux remplir dans les églises les devoirs de la plus stricte piété. Gallus, heureux de connaître cette vérité, en écrit à son frère Julien une lettre où ses sollicitudes pour lui sont retracées, où il exprime aussi sa joie pour sa constance dans la foi, et où enfin il mêle quelques considérations sur l'unité de Dieu dans laquelle il semble que le César veuille confirmer son frère. (Voir la 66me lettre du recueil.— Tourlet, t. III, p. 320).

Ce document est attachant et curieux à plus d'un titre. Il prouve qu'avant la déclaration positive de son changement, les adhérents de Julien, les partisans du paganisme, le présentaient comme le vengeur futur qui devait se lever pour lui. Julien sans doute avait déjà

Digitized by Google

donné quelques gages à ce parti, soit par ses paroles, soit par ses actes, soit par ses préférences en faveur des sophistes. Il prouve aussi toute la politique de Julien. Celui-ci y dissimule ses vraies pensées, même vis-à-vis de son frère Gallus. Et pourtant Gallus, comme Julien, a été persécuté par Constance. Le même malheur les a ressemblés ; la confiance devait être entière entre eux. Julien aurait-il eu à soutenir des combats avec lui-même ? Était-il alors travaillé par les sophistes, entraîné pas à pas vers l'ancien culte, et défendait-il pied à pied sa foi, ainsi minée et chaque jour affaiblie ? Il est difficile de le croire. L'hésitation n'a jamais été le caractère distinctif de Julien. Il a toujours vu nettement ce qu'il avait à faire dans l'intérêt de sa puissance et de son avancement. Il a vu l'empire partagé en deux camps ; le monde ancien prêt à soutenir celui qui se vouerait à le défendre. Cette vue lui a suffi ; la voix de l'ambition a parlé. Elle parlait sans doute déjà lorsque Gallus écrivit cette lettre, qui établit un contraste si grand entre les deux frères, qu'un même sort avait réunis, dans les premiers jours de leur existence, et qu'un sort si différent sépara plus tard l'un de l'autre.

Après ces premières réflexions sur cette correspondance de Julien, tout n'est pas dit sur elle, tant s'en faut. Il est utile de la reprendre en détail et de s'arrêter sur divers points qu'on peut y signaler, lesquels sont toujours plus ou moins pleins d'intérêt, parce

Digitized by Google

qu'ils signalent ou révèlent toujours quelque chose de nouveau sur ce personnage célèbre.

Évidemment Julien en écrivant les diverses lettres que la postérité a recueillies, ne songeait pas qu'elles dussent lui arriver, ou du moins il ne les a pas toutes écrites pour elle ; il les écrivait ou pour transmettre ses ordres, ou pour témoigner à ceux qu'il aimait ses sympathies et ses préférences ; quelques-unes avec abandon ; toutes avec les pensées principales qui se partagent sa vie, le soin des choses du paganisme et sa haine pour le nom chrétien. Arrêtons-nous d'abord aux lettres où Julien s'occupe de la bibliothèque de Georges, évêque arien d'Alexandrie. Il y a quelque intérêt à les voir de près et à les reproduire ; elles peignent toujours mieux le personnage politique. A ce titre, elles ont droit à toute notre attention.

Il existe dans le Recueil des Lettres de Julien, deux lettres sur ce point : la première est la 9me de la collection écrite à Ecdicius, préfet d'Égypte ; la seconde est la 27me écrite par Julien à Porphyre, surintendant ou préposé aux finances de l'empire, dans la ville d'Alexandrie. Voici donc ce qu'il écrit au premier :

« Les uns aiment les coursiers : d'autres prennent « plaisir à la chasse des oiseaux ou des bêtes fauves ; « quant à moi, dès mon enfance, j'ai été passionné « pour les livres ; et il me répugne de voir des hommes « qui, non contents de s'être approprié l'or pour satis-

Digitized by Google

« faire leur insatiable avarice, veulent aussi nous en-
« lever nos trésors littéraires.

« Rends-moi donc le service particulier de faire
« retrouver tous les livres de Georges : il en avait
« beaucoup sur la philosophie et sur la rhétorique ;
« *beaucoup aussi sur la doctrine des impies Ga-*
« *liléens*, et QUE JE VOUDRAIS FAIRE ENTIÈREMENT DIS-
« PARAITRE. *Mais dans la crainte de* DÉTRUIRE *en*
« *même temps ceux qui seraient précieux*, fais une
« exacte recherche de tous ; et que le notaire même
« de Georges, te guide dans cette opération. Dis-lui
« que s'il s'en acquitte avec fidélité, il aura sa liberté
« pour récompense ; mais que si l'on découvre en
« cette affaire quelques supercheries, il subira les
« tourments de la question.

« *Je connais déjà les livres de Georges ; il me*
« *les a communiqués presque tous pendant mon*
« *séjour en Cappadoce ;* et je les lui ai renvoyés
« après en avoir transcrit un certain nombre. »
(Tourlet, t. III, p. 103).

La lettre écrite à Porphyre contient un ordre plus sévère. Elle s'exprime en termes plus énergiques :

« Georges, dit-il, avait une immense bibliothèque
« composée principalement d'un grand nombre de
« livres de philosophie et d'histoire, *parmi lesquels*
« *se trouvaient aussi beaucoup de traités ou écrits*
« *divers sur la doctrine des Galiléens*. Je t'ordonne

« d'en faire la perquisition, de rassembler la biblio-
« thèque entière *et de la diriger sur Antioche ;*
« autrement tu encourrais toi-même les peines les plus
« graves, si tu n'en poursuivais pas le recouvrement
« par toute voie qui serait en ton pouvoir. Si donc
« tu soupçonnes que ces livres ont pu être soustraits
« de quelque manière que ce puisse être, tu n'hési-
« teras pas d'employer pour te les faire rendre l'exhor-
« tation et les menaces. Tu exigeras des serments, et
« au besoin, tu mettras surtout les esclaves à la torture;
« et enfin, à défaut de persuasion et de preuves, tu
« recourras à la force ouverte pour faire rapporter
« ces livres ou pour connaître ceux qui les ont rece-
« lés. » (Tourlet, t. III).

Ces deux lettres ont laissé échapper du cœur de Julien un secret qu'il dissimule beaucoup mieux dans ses autres écrits. On voit bien ici la lutte établie entre ceux qui veulent garder ces monuments de science et de doctrine et celui qui veut les détruire. Mais lequel des deux avait le plus de foi en leur puissance, de l'empereur qui s'effraye des livres des Galiléens, qui ne veut pas les leur laisser, qui prépare leur destruction, ou du simple fidèle qui les recherche et qui les cache pour s'en nourrir ? Ne faut-il pas dire que tous les deux leur rendent un égal hommage ? Mais que pensera-t-on de la philosophie de Julien, de son respect pour la liberté de conscience, de son amour désintéressé pour la vérité ? Ne voit-on pas ici le persécuteur ;

Digitized by Google

et le persécuteur raffiné ? Enfin Julien ne redoute-t-il pas ici la lutte scientifique entre les deux cultes ? Cet aveu n'est-il pas exprès ? Et quelle preuve plus décisive peut-on en fournir ? C'est bien ici l'empereur qui défendra l'étude des belles-lettres aux chrétiens. C'est bien lui qui prépare à ses adversaires un réseau qui doit les envelopper dans les ténèbres et dans l'ignorance. Tout ceci sent le sectaire. Julien descend lui-même à ce rôle mesquin. C'est lui qui se dévoile.

La haine qu'il portait aux livres, Julien ne se la refusait pas pour les personnes. Ses lettres touchant saint Athanase sont remarquables à ce point de vue. Indépendamment de l'exil dont il frappe cet athlète de la foi, sa parole contre lui est violente. Elle manque de dignité. Elle devient même abjecte. Julien perd ici tout sentiment de mesure et de convenance.

Il écrit à Ecdicius, préfet d'Égypte..... « *Je jure* « *par le grand Sérapis que, si avant les calendes* « *de décembre, cet Athanase, l'ennemi des dieux,* « n'est sorti de la ville, ou plutôt de toute l'Égypte, je « punirai par une amende de cent livres d'or, la légion « qui est sous tes ordres. Tu sais bien que si j'hésite « avant de condamner, je me décide plus difficilement « encore à pardonner à quelqu'un, lorsque j'ai une « fois prononcé contre lui.

« Je vois avec peine que de cette même main part « tout ce qui tend à faire mépriser les dieux. Ainsi « de toutes tes opérations, en ce pays, je n'en verrai,

Digitized by Google

« ni n'en pourrai apprendre de meilleure, que celle de « l'expulsion d'Athanase de toute la contrée d'Égypte ; « je dis l'expulsion *de ce misérable* qui, sous mon « règne, a osé porter à se faire baptiser les dames les « plus illustres de la Grèce. » (6me lettre de Julien. — Tourlet, t. III, p. 95).

Dans la lettre en forme d'édit aux alexandrins, qui forme la 53me de la collection (Tourlet, t. III, p. 252 et suiv.), et dont bientôt nous aurons à parler, il l'appelle un *homme à prétention*, un homme *méprisable* de sa personne, un homme versé à toutes sortes de *ruses*.

Dans la 27me lettre, il parle de son *délire*, de son *audace* et de sa *témérité*. (Tourlet, t. III, p. 162).

Julien ne sait donc pas se tenir dans les hauteurs où il semble que la dignité impériale devait le placer. Il ne comprend pas chez les autres le dévoûment qu'on doit à sa foi ; l'énergie morale et l'immense talent d'Athanase ne le touchent pas. C'est presque un rival qu'il poursuit et qu'il frappe.

D'autrefois Julien sent pourtant qu'il faut employer la persuasion. Il l'essaye auprès des habitants d'Alexandrie. Il leur écrit une lettre, en forme d'édit, la 53me du recueil (Tourlet, t. III, p. 252 et suiv.), pour leur reprocher l'abandon qu'ils ont fait des dieux du paganisme. C'est toujours le même homme. C'est le défenseur du paganisme qui veut parler pour lui.

Digitized by Google

Écoutons ses arguments. Son art ordinaire le sert faiblement. Il défend mal une mauvaise cause. Nous lui ferons un reproche plus grave. Il se met en contradiction avec l'exposé de ses doctrines générales où il a cherché à excuser le paganisme de n'être qu'une religion de pur naturalisme. Ici il sollicite les habitants d'Alexandrie d'adorer le soleil et la lune.

Citons quelques passages de cette singulière défense :

« Je rougis pour vous, dit-il, ô Alexandrins, de « voir qu'un seul de vos concitoyens puisse s'avouer « Galiléen. Quoi ! les pères des Hébreux subirent « autrefois le joug des Égyptiens, et vous, anciens « dominateurs de l'Égypte entière (dont votre illustre « fondateur fît la conquête) au mépris de vos anti- « ques constitutions, vous vous soumettez seulement « et de plein gré au détracteur des dogmes de vos « pères ? Vous oubliez ces temps heureux de votre « prospérité. » A ce propos il rappelle les antiques prospérités de l'Égypte sous Alexandre, et sous Ptolémée fils de Lagus. *Ils n'eurent besoin*, ajoute-t-il, *ni des dogmes de Jésus, ni de la doctrine odieuse des Galiléens.*

C'est toujours chez lui le même argument, la même confusion. Au lieu de discuter la hauteur et la moralité des doctrines, ou la sainteté des dogmes, il se prend toujours à la puissance et à la prospérité matérielle des peuples païens. C'est bien là le politique ;

Digitized by Google

l'homme qui parle aux masses ; qui sait ce qui peut les toucher ; qui réveille l'intérêt grossier, et qui veut le faire prédominer sur l'élément moral.

Il continue en rappelant les bienfaits des dieux dont ils ont été les objets :

« Comment feignez-vous de les ignorer, poursuit-il ; « *seriez-vous seuls insensibles à l'éclat du dieu du « jour? Seuls vous le méconnaîtriez comme auteur « de l'hiver et de l'été, de la vie universelle des « plantes ou des animaux?* Vous ne verriez point de « quelle utilité est à votre pays, la lune qui produit, « par lui, tous les biens dont vous jouissez. VOUS NE « DAIGNEZ ADORER AUCUN DE CES DIEUX, et VOUS OSEZ « regarder comme le Dieu-Verbe ce Jésus, que ni « vous, ni vos pères n'ont jamais vu, tandis que vous « négligez l'être, que de toute éternité l'homme est « accoutumé de voir, de contempler et d'honorer, « comme la source des bienfaits qu'il reçoit ; j'entends « ici le grand soleil l'image vivante, animée, intelli- « gente et bienfaisante de l'esprit, père des êtres. »

Cette partie de l'allocution de Julien est du paganisme pur. Il est moins habile ici que dans ses autres œuvres où il s'efforce de cacher ce fond de naturalisme grossier ; son langage est d'une crudité cynique, dépourvue de tout artifice, et sans voile pour le couvrir. Et cependant il s'adressait à une ville centre d'étude, foyer de pensées, âme de cette partie du monde où

Digitized by Google

le christianisme, comme dogme, philosophie et science, était compris, défendu et développé avec éloquence et profondeur. Quel succès pouvait avoir cette prédication obscure ?

Il ne manque plus qu'un seul trait pour donner à cette œuvre un dernier cachet de témérité. Julien propose son exemple aux habitants d'Alexandrie, et les convie à passer comme lui des autels du culte nouveau aux autels de l'ancien.

« Je vous invite à m'écouter avec attention, leur « dit-il, pour peu que vous ayiez le dessein de mar- « cher dans les sentiers de la vérité. *Assurément* « *vous ne risquez point de vous égarer, en prenant* « *pour guide celui qui, jusqu'à sa vingtième année,* « *suivit la même carrière que vous, et qui, grâces* « *aux dieux, en a heureusement changé depuis* « *douze ans.* » (53me lettre.—Tourlet, t. III, p. 252 et suiv.).

L'orgueil du souverain peut expliquer cet argument. L'orgueil aussi du philosophe peut aider à le faire comprendre.

Mais il faut le répéter encore une fois, Julien est mal inspiré dans cette œuvre. Tout son art ordinaire lui fait défaut. Elle ne vaut ni comme pensée, ni comme argumentation, ni comme but. Alexandrie dut sourire des singulières prédications de son empereur. Ce trait sans vigueur et sans force vint tomber aux pieds d'A-

Digitized by Google

thanase. Le souffle seul de l'athlète chrétien dut suffire pour l'abattre. Le géant ici, c'est le saint, c'est le persécuté ; l'homme aux proportions ridicules, c'est Julien.

Suivons-le maintenant sur un terrain nouveau. Après avoir prêché les habitants d'Alexandrie, il va caresser les Juifs. La destinée mystérieuse de ce peuple l'a frappé. Les livres saints ne lui ont annoncé après la mort du Christ, qu'un avenir sans gloire, sans puissance, qu'un temple détruit et sans honneur. Julien veut relever le peuple et le temple. Cet homme hardi met de la suite dans ses œuvres. Il les rattache l'une à l'autre. Par celle-ci il soutiendra les autres.

Julien s'est occupé souvent de ce peuple. Il en a parlé diversement ; mais ici il le loue ; prêtons l'oreille. Il a su trouver un langage vrai qui dut aller au cœur de cette nation déshéritée.

Dans la 25me lettre, adressée au peuple juif, Julien commence par lui annoncer qu'il le relève de divers impôts vexatoires qui pesaient sur lui. « Je le fais, « leur dit-il, afin que jouissant d'une parfaite tran- « quillité sous mon règne, il vous fut libre d'adresser, « pour moi, vos vœux les plus ardents *au dieu* « *régulateur* de l'univers, dont la main pure a daigné « placer sur mon front la couronne impériale. »

Julien ne parle plus *des dieux*. Il respecte le dogme et l'unité de dieu si cher aux Hébreux. Il se fait tout à tous. Il caresse les juifs.

Digitized by Google

Il continue et promet à ce peuple abattu la reconstruction de la ville sainte :

« Le souci, dit-il, enchaîne naturellement les « facultés de l'homme et l'empêche d'élever ses mains « suppliantes vers le ciel ; tandis qu'un peuple libre « de toute inquiétude, est disposé à demander *au « dieu tout-puissant*, la prospérité de l'empire, qui « fait le grand objet de nos soins. *Formez donc des « vœux unanimes pour qu'après la guerre de « Perse, qu'il me tarde de terminer avec succès, « je puisse rebâtir la ville sainte de Jérusalem, « depuis si longtemps dépeuplée ; l'habiter en per- « sonne, et y rendre avec vous de solennelles ac- « tions de grâces au dieu suprême.* »

Julien rêve ici un projet qu'il n'accomplira pas. Mais il s'est promis cette gloire parce qu'il a déjà échoué dans la reconstruction du temple de Jérusalem. Il reviendra sur cette tentative inutile avec toute la tenacité d'un maître qui ne veut pas être vaincu. Mais si cette fois Julien a caressé les juifs, ailleurs il méprise leur culte et leurs prophètes et ne leur épargne pas les injures.

On le voit d'abord dans le fragment qui nous reste d'un discours ou d'une lettre adressée à un pontife païen. (Tourlet, t. II, p. 293).

« Les prophètes des juifs, qui cherchent, dit-il, à « nous inspirer de la méfiance et des craintes, nous

Digitized by Google

« expliqueront-ils comment leur temple *trois fois*
« *renversé n'a jamais été rebâti jusqu'ici? Je ne*
« *prétends pas leur en faire un reproche, moi*
« *surtout, qui me suis récemment occupé de réta-*
« *blir, en l'honneur de la divinité qu'on y adore,*
« *ce temple ruiné depuis si longtemps.* Mais je cite
« cet exemple, pour prouver que rien d'humain n'est
« à l'abri de la corruption *et que les rêves de tels*
« *prophètes ressemblent trop aux contes débités*
« *par des vieilles. Le dieu des juifs peut être*
« *grand, quoique ses prophètes soient mal habiles*
« *et peu expérimentés, ce qui provient, ce semble,*
« *de leur défaut d'instruction.*

« Assurément, continue Julien, leurs yeux ont été
« mal dessillés, et jamais l'étude n'a dissipé chez eux
« *les ténèbres de l'ignorance.* »

Il termine en disant : « *Mais il convient de re-*
« *mettre à un autre temps, le soin de montrer*
« *combien ces prétendus interprètes de la divinité,*
« *sont loin de rivaliser avec nos poètes.* »

Ce trait annonce un dessein nouveau de Julien, celui d'établir, au point de vue littéraire, la supériorité des poètes païens sur la poésie biblique. Cependant nulle part, il n'a tenté cette œuvre difficile. La harpe de Sion, et la divine mélancolie du prophète demandaient, pour être goûtés, un autre cœur que le sien. L'admiration des siècles a vengé la poésie des Hébreux de l'insultant dédain de Julien.

Digitized

Voilà bien deux langages opposés de Julien sur les juifs. Le mépris de leurs prophètes ne pouvait compenser, à leurs yeux, l'hypocrite respect pour le temple où leurs sublimes visions leur furent révélées.

Pouvons-nous omettre, en terminant, sur ce point, la longue diatribe soutenue par Julien contre Moïse et ses récits, dans son grand ouvrage contre les chrétiens? Singulier hommage rendu au peuple hébreu!!! Singulière justice de Julien qui flétrit le législateur, les lois et les prophètes de cette nation dispersée, et qui veut relever les ruines de son temple et de sa patrie! On n'a pas assez remarqué dans Julien le politique qui se joue de tout, le profanateur qui place sur ses lèvres tantôt le nom du dieu des hébreux, tantôt celui des dieux, quelquefois celui d'un être sans nom et sans précision qui plane au-dessus de ceux-ci et qui serait le seul arbitre suprême. Si l'on doutait encore, il suffirait de rappeler ces mots de Julien, écrivant au pontife *Théodore* (Lettre 65me, Tourlet, t. III, p. 313 et 318) et parlant des juifs : « *Je les* « *approuve en ce qu'ils ne transgressent pas les* « *lois ;* MAIS JE LES BLAME EN CE POINT, QU'AU MÉ- « PRIS DES AUTRES DIEUX, ILS NE RECONNAISSENT QUE « LE CULTE D'UN SEUL DIEU, *qu'ils croyent nous être* « *inconnu, à nous autres Gentils.* »

Assez sur ces détails, tournons nos regards ailleurs.

Quelques rares écrivains ont nié que Julien ait

Digitized by Google

voulu être le réformateur du culte païen. M. Beugnot est de ce nombre. Il s'est élevé contre l'affirmation positive de ce fait qui se trouve notamment chez deux écrivains célèbres, Chateaubriand et Benjamin Constant. Mais ceux-ci ont été plus fidèles que lui à l'histoire ; ils ont mieux consulté les documents ; et deux lettres de Julien ne laissent sur ce point aucune réponse possible à M. Beugnot. Ces deux lettres sont la longue lettre, écrite sous forme de discours, à un pontife païen (Tourlet, t. II, p. 284) ; et la lettre 51me, écrite à Arsace, chef des pontifes de la Galatie. (Tourlet, t. III, p. 244).

Dans la première, il reproche au paganisme son insensibilité pour le pauvre : « Nous traitons, dit-il, « nos frères comme s'ils nous étaient absolument étran- « gers (p. 287). » Puis il expose toutes les raisons qui doivent déterminer à venir au secours du pauvre. Ce souffle d'émulation lui est venu de l'exemple des Galiléens. Il dit en effet (p. 306) : « L'indifférence « notoire de nos prêtres pour la classe indigente, « a fait naître aux Galiléens l'expédient de se couvrir « du voile de l'humanité pour consommer leur œuvre « *impie*..... Nos ennemis offrent d'abord aux simples « l'amorce des festins hospitaliers, qui portent chez « eux le nom d'*agapes* et qui en remplissent assez bien « la signification ; mais ils finissent par corrompre les « plus fidèles et par les entraîner dans leur secte « *impie*..... » Il arrive ensuite à la réforme des

Digitized by Google

mœurs dans le sacerdoce païen. Il retrace les vertus qui doivent l'orner. Il place au premier rang la piété. Rien d'impur ne doit souiller sa bouche, ni son oreille. Point de jeux de mots; point d'obscénité; point de lecture trop libre; l'ancienne comédie renferme ce caractère honteux. Il doit la fuir. La philosophie seule, celle de Pythagore, Platon, Aristote, de Chrysippe et de Zénon, lui convient. Il doit apprendre les hymnes sacrés, les savoir par cœur, surtout ceux qu'on chante dans les temples. Le prêtre, durant son service dans le temple, gardera la continence la plus absolue. Il y accomplira son service le nombre de jours prescrits par la loi. A Rome, ce nombre est de trente. Ailleurs il varie. La méditation doit seule occuper ses loisirs. Il ne lui sera permis d'aborder ni sa maison, ni la place publique, ni même de voir un magistrat. Rendu à la vie privée, le prêtre pourra visiter parmi ses amis les plus distingués par la vertu et prendre part à leurs festins. Il pourra par fois se présenter aux assemblées publiques; sera simple dans ses vêtements, ne fréquentera pas les spectacles obscènes, ne les souffrira pas dans sa maison. Julien aurait voulu purger les théâtres et rendre à Bacchus la pureté de son culte primitif. Il y a renoncé, parce que l'œuvre était impraticable et qu'elle offrait des inconvénients. Le prêtre doit abandonner aux peuples ces sortes de scènes lascives, ne point former de liaison avec les historiens, les joueurs d'instruments, les conducteurs

Digitized by Google

de chars et les danseurs. Il doit fuir les combats des animaux. Enfin, Julien trace les règles qui doivent présider au choix des prêtres païens. Cet ensemble est un code de mœurs, de règles, de convenances. C'est l'œuvre d'une main qui veut réformer. Il embrasse la vie publique, la vie privée ; les actes les plus intimes et les plus secrets. Voilà pour le prêtre.

Voici maintenant pour les institutions à créer.

La seconde lettre de Julien à Arsace les expose.

Julien, en l'écrivant, ne peut contenir sa joie. La foule s'est portée vers les idoles. Ce succès a dépassé ses espérances. Écoutons-le, mais saisissons surtout le caractère de réformateur, qui s'y peint d'une manière saillante.

« Si l'hellénisme, dit-il, si l'ancienne religion de la « Grèce ne brille pas autant que nous le désirons, « *c'est la faute de ceux qui la professent aujour-* « *d'hui*. Certes, les insignes faveurs que nous avons « reçues des immortels surpassent tous nos vœux et « même toute espérance. Car qui, dans si peu de « temps, eut osé se promettre un changement tel que « celui qui vient de s'opérer. *Mais, croirons-nous* « *pour cela qu'il ne nous reste plus rien à faire?* »

Le réformateur se découvre ici. On va le voir à l'œuvre.

« Ne tournerons-nous pas, continue-t-il, nos re- « gards sur les causes qui ont favorisé l'accroissement

Digitized by Google

« de la religion impie de nos adversaires ; je veux « dire sur leur philantropie envers les étrangers, sur « leur sollicitude à ensevelir et honorer les morts, « sur la sévérité (quoique feinte et affectée) de leurs « mœurs ? Voilà, en effet, autant de vertus qu'il nous « appartient, ce semble, de mettre réellement en pra- « tique. »

Il va armer le pontife d'un pouvoir exceptionnel.

« Il ne te suffit pas, dit-il, de tendre à ce but su- « blime ; mais il est de ton devoir, d'*y ramener une « bonne fois tous les prêtres répandus dans la « Galatie, soit par la persuasion, soit par les me- « naces, soit même en les destituant de leur mi- « nistère sacré*, s'ils ne donnent pas, eux, leurs « femmes, leurs enfants et leurs domestiques l'exemple « du respect envers les dieux ; s'ils n'empêchent pas « les serviteurs, les enfants et les femmes des Galiléens « d'insulter aux dieux, en substituant un athéisme « impie, au culte qui leur est dû. Ne manque pas en « outre de défendre à tout prêtre, de fréquenter les « spectacles, de boire dans les tavernes, et d'exercer « aucun métier vil ou ignoble. *Honore ceux qui t'o- « béiront ; bannis ceux qui oseront te résister ;* « ÉTABLIS DANS CHAQUE CITÉ DES HOSPICES ; *pour que « les gens sans asile, ou sans moyen d'existence, « y jouissent de nos bienfaits*, quelque soit la reli- « gion qu'ils professent. J'ai pourvu d'avance à tout

« ce dont tu pourrais avoir besoin, pour le succès de « cette bonne œuvre. »

Une seconde fois, Julien nous indiquera le motif qui le pousse. Il ne veut pas que la gloire de secourir le pauvre reste seule aux Galiléens.

« *Il serait par trop honteux que nos sujets*, « dit-il, *fussent dépourvus de tout secours de notre « part, tandis qu'on ne voit aucun mendiant, ni « chez les juifs, ni même parmi la secte impie des « Galiléens, qui nourrit non-seulement ses pau- « vres, mais souvent les nôtres.* »

Julien a donc voulu réformer le culte païen. Pourquoi l'a-t-on nié ? C'est l'effort suprême de cette tête couronnée. Pouvait-elle ne pas voir l'abîme d'immoralité que le polythéisme avait créé ? En le niant a-t-on voulu enlever à sa lutte contre le christianisme une partie qui la complète pourtant ? Est-ce pour diminuer sa témérité ? Est-ce pour lui épargner le déshonneur de n'avoir pas réussi ? Celui de n'avoir pas aperçu que les vertus qu'il demandait étaient trop fortes pour ce sacerdoce ; que la source qui les produisait était ailleurs, et qu'il y avait contradiction à ne pas vouloir des chrétiens et à vouloir pourtant leur ravir leur couronne de piété, de justice et de charité pour la porter ailleurs et sur d'autres fronts ? Julien ne peut donc pas être absous de cette nouvelle erreur, ni de

Digitized by Google

cette contradiction : l'histoire l'en a donc accusé à bon droit.

Descendons maintenant de ces points élevés et arrivons, dans cette correspondance et dans ces lettres que la postérité a eu raison de recueillir avec soin, à la vie privée, aux sentiments intimes de Julien. Que l'homme politique, que le sectaire disparaisse. Voyons ce que son esprit, laissé à lui seul, peut faire, ce que son cœur entraîné lui inspirera. Quel homme n'a pas eu un peu de tendresse dans son âme ? A défaut, quel homme n'a pas eu ses affections d'enfance, et ses amitiés littéraires ?

Julien a gardé le souvenir de deux de ses condisciples d'enfance, d'Eumenius et de Pharianus. Il leur écrit. Sa lettre est pleine de naturel et d'abandon. Elle a du charme. La tournure en est vive :

« Si quelqu'un, leur dit-il, a pu vous persuader « qu'il est pour l'homme un bonheur plus doux et « plus solide que celui de vaquer paisiblement aux « méditations de la philosophie, certes, en vous trom- « pant, il s'est abusé lui-même. Au contraire, si votre « premier courage s'est soutenu, s'il ne s'est pas « éteint, comme un flambeau, je vous estime fort « heureux. Quatre ans et trois mois de plus se sont « écoulés, depuis que nous nous sommes séparés. Je « verrais avec plaisir quels ont été vos progrès du-

Digitized by Google

« rant cet intervalle. Quant à ce qui me concerne, « c'est merveille que je puisse encore m'exprimer en « grec, tant j'ai contracté de barbarie dans ces con- « trées sauvages. Ne dédaignez ni l'art de raisonner, « ni celui de discourir. Occupez-vous aussi de poésie, « en sorte pourtant que vous cultiviez principalement « la science. Réservez toute la force de votre esprit « pour l'étude des dogmes d'Aristote et de Platon ; « que ce soit là votre grand travail. Car c'est en « même temps la base, le fondement et la toiture. « Les autres connaissances sont accessoires... C'est « parce que je vous aime, comme frères, que je vous « donne ces conseils ; parce que vous fûtes mes amis « et mes compagnons d'étude. Mon affection pour « vous s'accroîtra, si vous profitez de mon avis ; vous « m'affligeriez en refusant de le suivre. » (Lettre 57me. — Tourlet, t. III, p. 270 et suiv.).

Une autre fois, parvenu à l'empire, il fait don, à l'un de ses amis, dont le nom est resté ignoré, d'une terre située en Bithynie et qu'il tenait de son aïeule. Le don est accompagné d'une lettre, modèle d'élégance et de bon goût, où l'écrivain sait relever les agréments et les avantages du site qu'il décrit, où l'empereur se cache, où on le chercherait en vain, où l'homme seul enfin apparaît sous le jour heureux que lui donne cet acte de générosité. Ce petit domaine a fait dans son enfance ses délices. Il l'a aimé encore dans l'âge viril ; il l'a planté de vignobles. Son vin est du nectar.

Écoutons ces détails. Julien sait tout peindre avec grâce.

« Je fais à ton amitié, lui dit-il, le don d'une « possession, formant en quelque sorte, quatre « champs que je tiens de mon aïeule en Bithynie. « Un tel présent est trop modique pour faire le bon- « heur ou la richesse d'un homme ; mais il ne te « paraîtra pas indifférent, lorsque je t'aurai détaillé « les avantages qu'il peut offrir. Rien ne m'empêchera « de m'égayer un moment avec un ami, qui est plein, « comme tu l'es, d'aménité et d'instruction.

« Ce petit domaine n'est pas éloigné de plus de « vingt stades de la mer ; et cependant on n'y est « importuné, ni par les hommes de commerce, ni « par la foule inquiète des marins. Il n'est nullement « dépourvu des faveurs de Nérée. On t'y présentera « le poisson toujours frais et pour ainsi dire palpi- « tant ; et s'il te plait de monter sur un tertre voisin « de l'habitation, tu découvriras la Propontide, les « îles adjacentes et la ville à laquelle un grand mo- « narque a donné son nom. Tu ne seras pas entouré « d'algues ou de mousses, ni de ces sales débris que « les ondes rejètent d'ordinaire sur les rivages et les « sables. Tu respireras les parfums du chèvre-feuille, « du thym et des autres plantes odorantes, à tes « heures de loisir ; et lorsque la lecture aura fatigué « tes yeux, tu les reposeras agréablement sur les « vaisseaux et sur la mer. Ce petit domaine, je te

« l'avoue, fit les délices de ma première jeunesse. Il « a des fontaines qui ne sont point à dédaigner et « un bain qui n'est pas sans agrément ; un jardin « enfin et des arbres. Parvenu depuis à l'âge viril, « j'ai recherché avec une nouvelle ardeur cet ancien « asile. Je l'ai visité souvent et j'y ai réuni une so- « ciété choisie. J'y laisse en outre un petit monument « de mon goût pour l'agriculture ; c'est un vignoble « peu étendu ; mais il produit un vin d'une saveur « et d'une odeur délicieuses qui n'attend point du « temps cette double qualité. En un mot, tu y verras « à la fois Bacchus et les Grâces. La grappe, soit « qu'elle pende au cep, soit qu'elle ait gémi sous le « pressoir, n'en exhale pas moins le parfum de la « rose, et son suc, conservé dans des tonneaux, est, « sur la foi d'Homère, une distillation du nectar... » (48me lettre. — Tourlet, t. III, p. 236).

Cette lettre n'est gâtée que par un dernier trait qui révèle en Julien des faiblesses, que la sévérité de mœurs qu'il affecte dans le *Mysopogon* n'aurait pas permis de supposer. Le voici :

« Peut-être, continue-t-il, seras-tu tenté de me de- « mander ici pourquoi la vigne y prospérant de telle « sorte, je n'en ai pas planté plus d'arpents. Mais, « outre que je puis être un cultivateur peu habile, « *j'ai dû préférer les dons des Nymphes, qui sont « plus nombreuses en ce pays, à ceux de Bacchus,*

Digitized by Google

« *dont j'use plus sobrement* et dont je n'ai besoin « que pour moi et pour des amis qui sont en tout « temps très rares. »

Dans les écrits d'apparat, Julien est austère. Il affecte la rigidité. Dans l'intimité, son secret lui échappe, et le manteau de philosophe ne le cache plus. On trouve dans des auteurs des discussions sérieuses sur la continence réelle ou fausse de Julien. Ils n'ont pas pris garde à cet aveu singulier, qui aurait tranché la question.

Julien est moins heureux dans l'expression de ses sentiments pour Libanius. Il y a de l'exagération et quelque chose de faux : « O mon doux et aimable « frère, lui dit-il, puissé-je jouir de ta présence, ô « mon unique bien ! Je trace ces lignes de ma propre « main et d'après mon propre cœur. J'en jure par ta « vie et la mienne. Oh ! quand te reverrai-je et pour- « rai-je t'embrasser, excellent ami ? Maintenant, à « l'exemple des amants éperdus, je n'ai de plaisir qu'à « répéter ton nom. » (46me lettre.— Tourlet, t. III, p. 232).

J'aime mieux sa lettre de condoléance à Nimérius, rhéteur et professeur d'éloquence à Athènes (Lettre 38me. — Tourlet, t. III, p. 197). « Je n'ai pu lire, « sans verser des larmes, lui écrit-il, la lettre par la- « quelle tu m'annonces l'affreuse nouvelle de la mort « de ton épouse. Car, s'il est en général douloureux

« d'apprendre qu'une femme jeune, chaste, chérie de « son époux et mère d'enfants distingués, ait été « moissonnée avant le temps, et que le flambeau de « sa vie à peine allumé se soit éteint si promptement, « il m'est plus pénible encore de voir un tel malheur « s'appesantir sur toi. » Il continue sur ce ton grave, sérieux, convenable et naturel. Il finit par des conseils comme savait les donner l'antiquité païenne. Mais le dernier trait est piquant et le ton qui l'accompagne n'est pas vulgaire.

On ne peut lire aussi sans une curiosité pleine d'intérêt, la seule lettre qui nous soit restée de Julien, au rhéteur chrétien Procérésius, dont il avait reçu les leçons et qu'il excepta, par un privilège unique, de l'application de la loi portée contre les chrétiens qui enseignaient les belles-lettres. Les Athéniens avaient érigé une statue à cet orateur. Julien lui demanda même d'écrire l'histoire de son avènement au trône. Il le compare à Périclès pour son éloquence. La reconnaissance, l'intérêt, l'admiration, ces trois motifs nous expliquent l'exception dont cet homme célèbre fut l'objet.

« Pourrai-je ne pas saluer affectueusement l'hono- « rable Procérésius, lui dit-il, homme dont les discours « ont toute l'abondance et la rapidité de ces fleuves « qui se répandent dans nos campagnes, digne émule « de Périclès par son éloquence, mais incapable de

Digitized by Google

« troubler comme lui et de bouleverser la Grèce. Ne
« sois point étonné si j'use avec toi d'une brièveté
« laconique. A vous autres sages, il appartient de
« composer de grands et longs discours, comme à nous
« de vous croire en peu de mots.

« Apprends-donc que je roule dans un cercle d'af-
« faires dont le nombre se multiplie chaque jour.
« Cependant, si tu veux écrire l'histoire de mon
« retour des Gaules, je t'en exposerai les motifs et je
« te fournirai les lettres qui te serviront de documents.
« Mais si tu es décidé à te livrer jusqu'à l'entière
« vieillesse aux méditations et aux exercices de l'art
« oratoire, ne me reproches pas mon silence. »

Julien est soigneux de sa gloire. On l'a vu plus haut caresser Libanius. Ici il demande à un orateur chrétien d'écrire l'histoire de la partie de sa vie la plus saisissante. Le chrétien évita le piége. Il n'écrivit rien pour Julien, et la lettre est restée comme une preuve de l'habileté du premier et de l'honneur du second.

Ceux qui aiment le merveilleux avaient supposé qu'une lettre affectueuse (la 12me de la collection. — Tourlet, t. III, p. 112), écrite par l'empereur à Bazile, l'avait été à Saint-Basile, père de l'église, et ancien compagnon d'études de Julien à Athènes. On trouvait piquant de surprendre ainsi un sentiment plein de douceur dans son âme pour l'illustre orateur chrétien. La plus simple critique a suffi pour démontrer que

c'était une erreur ; que la lettre avait été écrite et adressée à un tout autre personnage. Il y a plus, c'est que la même collection en présente au contraire une autre véritablement écrite par l'empereur à Saint-Basile (la 88me de la collection. — Tourlet, t. III, p. 386) ; et, bien loin de renfermer rien d'affectueux pour cet ancien émule, on y trouve de l'aigreur, des plaintes, des reproches violents sur les jugements de Saint-Basile touchant l'empereur, et la condamnation de la ville de Césarée, dont il était évêque, à une forte contribution pour la guerre.

La critique s'est exercée encore contre cette lettre ; elle admet que quelques interpolations ont pu s'y glisser sur les noms des peuples vaincus ou soumis dont Julien fait l'énumération. Mais elle ne peut refuser d'en accepter le fond et la substance. Aussi bien Fabricius l'a-t-il rangée dans le nombre des lettres de Julien. L'empereur éprouve pour Saint-Basile un peu moins de répulsion que pour Saint-Athanase. Il ne le proscrit pas, ni ne l'exile. Mais son cœur s'est retiré de lui. Il ne sent que l'outrage fait à sa majesté par les discours qu'on lui attribue sur l'empereur.

Il serait inutile de prolonger plus longtemps l'examen de cette correspondance et de ces lettres. Ce que nous en avons vu suffit à notre but. Elle peint Julien sous ses vraies couleurs. On l'y retrouve ce qu'il fut dans sa vie. Les folles pensées qui l'occupèrent ; la passion et la haine du nom chrétien qui le domina ; l'enjoue-

Digitized by Google

ment et la grâce de l'esprit ; la vivacité et le tour original ; le plus souvent le défaut de goût, l'absence de méthode, quelque chose de boursoufflé ou d'exagéré dans les termes : tous ces défauts et ces qualités qui se découvrent dans ses écrits généraux, reviennent dans ses lettres. On ne l'y trouve pas non plus meilleur qu'il ne parut sur le trône. Il y conserve la colère et la prévention. Il reste fidèle à ses amitiés, comme à ses antipathies. Il caresse, en homme amoureux de la gloire et du renom, ceux qui peuvent le lui donner ou l'accroître. Il s'y montre seulement plus à découvert et quelques habitudes honteuses de sa vie, qu'il avait bien su dissimuler ailleurs, se dévoilent en traits évidents. En somme, c'est une étude de détail qui confirme l'étude en grand des actes de son règne, et qui asseoit définitivement le jugement à porter sur l'homme et sur le prince.

CHAPITRE IV.

LE MYSOPOGON OU L'ENNEMI DE LA BARBE.

Le *mysopogon* n'est pas autre chose qu'un pamphlet écrit par l'empereur Julien contre la ville d'Antioche. C'est une satyre animée qu'il publia contre ses habitants, et dans laquelle il voulut se venger des

railleries dont la cité puissante le poursuivait, des invectives dont il était l'objet, et des vers mordants qui circulaient contre lui. Où nous transporte donc cette situation nouvelle ? Quelles mœurs ? Quelle liberté ? Quelle lutte ? Eh ! qui donc a donné cette force à l'opinion ? Qui l'a créée ? D'où est sortie cette puissance ? C'est le culte chrétien qui a grandi, qui domine la capitale de la Syrie, qui se rit des efforts de Julien pour le vaincre ou l'arrêter, et qui inspire à ces bouches malignes des épigrammes quotidiennes contre lui. Ces épigrammes se répandent ; elles sont accueillies partout ; Julien en est importuné, et le long séjour qu'il est venu faire à Antioche en est troublé. C'est ce qui a valu à la postérité ce monument singulier, cette œuvre originale, où toute la personalité de Julien est en jeu. Jamais blessure ne fut sans doute plus vive que celle qu'il ressentit. Jamais aussi sa verve ne s'inspira mieux d'ironie, de traits malins, d'accusations injustes ? Ici le philosophe et son manteau ne cachent plus l'homme. Celui-ci se sent à chaque mot, à chaque trait ; on pourrait presque compter chacune de ses blessures, par chacune des invectives qu'il renvoie à ses ennemis.

Cette œuvre, pour être jugée, doit être lue. Elle est courte, incisive, rapide. L'analyse la décolore ; c'est la forme qui, quelquefois, y est piquante ; c'est le trait ironique qui y est mordant ; c'est une suite d'insinuations qui y sont jetées en courant. Toutes ces

Digitized by Google

choses sont recueillies par l'esprit qui les suit et qui les voit. Elles ne peuvent être rendues, ni exprimées par l'analyse qui les raconte.

On peut pourtant en présenter l'ensemble ; et surtout en marquer certains caractères généraux.

La personne de Julien avait été sans doute vivement persiflée ; car c'est sa personne même qu'il commence par défendre. Chez lui la barbe, dit-il, est un signe d'austérité, de virilité morale. Aussi se fait-il gloire de la porter. Il a horreur de toute recherche dans ses vêtements. Sa vie est rude ; il repousse tout ce qui ressemble à la mollesse. Il sacrifie l'extérieur ; mais il a cherché à ennoblir son âme.

Que ne dit-il pas de son éducation ? Il se grandit, le plus qu'il peut. Mardonius, son précepteur, l'a formé à l'école de Socrate, d'Aristote, de Platon. La philosophie seule a reçu ses hommages. Voilà les vrais coupables de tous les travers que lui impute la cité. Il fuit les spectacles. Il les laisse à ceux qui s'y corrompent et qui y altèrent leurs mœurs.

Ces premiers pas faits, Julien va plus loin : il devient agresseur ; il attaque ses ennemis. Il trace des mœurs d'Antioche un tableau hideux. Selon lui, on y voit de vraies bacchanales ; on y court aux spectacles les plus condamnables. La cité, en outre, a été ingrate au plus haut degré. Elle a oublié les bienfaits dont l'empereur l'a comblée, la liberté qu'il lui a laissée pour le choix de son sénat, la justice qu'il a voulu faire

Digitized by Google

régner dans son sein, la disette qu'il a fait cesser parmi ses habitants. Mais le plus grand crime qu'il lui reproche, c'est son amour pour le Christ et son horreur pour le culte des dieux.

Un seul trait emprunté à cette satyre peindra la malignité du peuple d'Antioche. La cité l'a abandonné dans une solitude effrayante, au jour solennel où un sacrifice devait être offert à Appollon dans le temple de Daphné. Elle n'a offert, dit-il, « ni une victime, « ni un gâteau, pas même un grain d'encens. « J'ar- « rive au lieu du sacrifice, dit-il encore : « J'en suis « étonné ; je crois pourtant que les préparatifs sont « au dehors, et que, par respect pour ma qualité de « souverain pontife, on attend mes ordres pour entrer. « Je demande donc au prêtre ce que la ville offrira « dans ce jour si solennel : Rien, me répondit-il, voilà « seulement une oie que j'apporte de chez moi ; car « la ville n'a rien offert aujourd'hui. »

Antioche, convenons-en, ne manquait ni d'esprit, ni de cœur.

On s'étonne que Julien, au lieu de dévorer en silence cet outrage, l'ait publiquement raconté. On est bien plus surpris encore qu'il joigne à son récit le discours prononcé par lui devant le sénat d'Antioche pour lui reprocher son impiété envers les dieux. Constater soi-même sa défaite ; donner à cette mystification maligne, cette grande importance, ce n'était plus combattre ses ennemis. C'était les faire triompher.

Digitized by Google

Julien est mieux inspiré quand il humilie Antioche en jetant à sa face le mépris dont Caton d'Utique l'accabla autrefois, au dire de Plutarque ;

Quand il oppose aux invectives d'Antioche contre lui l'admiration qu'il a excitée dans la Gaule ;

Quand enfin, pour les toucher, il leur rappelle même les espérances qu'il avait fondées sur eux.

« Ils sont grecs d'origine, disait-il alors, et moi, « quoique né dans la Thrace, je suis grec d'inclination « et de mœurs. Puis-je douter de notre future sym- « pathie ? »

C'est ainsi qu'il parcourt tous les tons, qu'il mêle la louange à l'invective, et qu'il essaye par ces coups diversifiés de ramener à lui, au respect, à la modération, ces esprits prévenus et malins.

Enfin Julien, en finissant, annonce à la ville infidèle qu'il va l'abandonner et transporter ailleurs ses bienfaits et sa personne.

Tel est le cadre assez restreint de ce pamphlet. Il a dans l'histoire l'importance que lui donne le nom de son auteur, et la cause qui le fit naître. Il est une preuve de l'opposition que la marche de Julien avait soulevée contre lui. Cette lutte de l'esprit, signalait celle des croyances. Elle marque l'effort violent tenté contre elles.

On n'a pas assez remarqué que le pamphlet finit autrement qu'il n'a commencé. Julien voulait répondre en philosophe ; il voulait oublier en lui le souverain. Ses premiers pas sont fermes ; il se tient sur cette

Digitized by Google

pointe ardue ; mais, peu à peu il en descend ; c'est le souverain qui se plaint, qui menace, qui fait reparaître ses droits. Sous ce rapport, l'œuvre est disparate ; elle a deux caractères, alors qu'elle devait n'en avoir qu'un. Ne nous en étonnons pas cependant ; telle est la marche de la nature. Julien avait trop présumé de lui-même. On devait l'y retrouver ce qu'il était ; homme, philosophe et souverain.

Faudrait-il faire honneur à Julien de ne pas avoir employé la force contre les ironiques moqueries d'Antioche ? Oui, s'il les avait entièrement méprisées ; non, puisqu'il a cherché une vengeance plus raffinée, plus de son goût, mieux appropriée à son talent. Julien a vu là l'occasion de lever son étendard philosophique ; il l'a saisie. De plus, il a calomnié à plaisir les mœurs d'Antioche devenue chrétienne. Enfin, il s'est vengé en envoyant après lui à cette cité un gouverneur, *turbulentum et sævum*, au dire d'Ammien-Marcellin (XXIII, 2), qui l'a punie par sa sévérité. Libanius ne peut dissimuler à Julien lui-même qu'il a partagé sur ce point le mécontentement général (epist. 722, p. 346, 347). Aussi bien Ammien ne peut-il s'empêcher de remarquer, au sujet du mysopogon, que Julien y est contraint et suffoqué par la colère ; il dit ces mots remarquables : *Coactus dissimulare pro tempore, irâ sufflabatur internâ.*

De quelle nature étaient donc les traits lancés par Antioche contre Julien ? L'histoire les a recueillis.

Digitized by Google

Nous pouvons bien à notre tour en parler. Ils peignent toujours mieux le personnage. Nous les empruntons d'ailleurs à Ammien-Marcellin, à Julien lui-même, à Socrate, et à Saint-Grégoire de Nazianze. — Et, puisque ces graves auteurs les ont racontés, ils sont acquis à l'Histoire. On se moquait de sa figure, de ses petites épaules qu'il étendait autant qu'il pouvait, et de ce qu'il voulait marcher d'un pas de géant, malgré la petitesse de sa taille. On le raillait encore de sa barbe aussi grande et aussi malfaite que celle d'un bouc. On disait qu'elle était assez longue pour en faire des cordes. Sa main immolait tant de victimes sur les autels qu'on l'appelait le *boucher* de l'empire. Les marques de ses monnaies, dans lesquelles il avait fait graver un taureau couché sur le dos comme mort sur un autel, faisaient dire ironiquement qu'il avait renversé le monde. On ajoutait que ni le X ni le K n'avaient fait aucun mal à Antioche, désignant par le premier signe le Christ, et par le second l'empereur Constance ; elle regrettait le dernier, et se plaignait de la guerre déclarée par lui au premier.

Quelques-unes de ces plaisanteries ont de la rudesse, il faut bien le dire. Les autres n'ont pas toutes la même finesse ; et, sans doute que la forme dont on les avait revêtues devait leur donner un attrait qui est perdu pour nous. Mais les traits étaient justes, et bien choisis ; ils perçaient le manteau du philosophe et la pourpre du souverain. L'un et l'autre était mis à nu.

Digitized by Google

Deux écrivains, l'un chrétien, l'autre païen, Saint-Jean Chrysostôme et Ammien-Marcellin, tous les deux traduits par Chateaubriand, dans ses Études historiques, résument en ces termes quelques-uns des faits qui soulevaient la ville d'Antioche : « Le beau « spectacle, disent-ils, que de voir l'empereur des « Romains fendre le bois, égorger les victimes, con- « sulter leurs entrailles, souffler le feu des autels, en « présence de quelques vieilles femmes, les joues « bouffies, excitant la risée de ceux-là même dont il « désirait s'attirer les louanges. Aux fêtes de Vénus, « il marchait entre deux groupes de prostitués de l'un « et de l'autre sexe, affectant la gravité au milieu des « éclats de rire de la débauche, élargissant ses épaules, « portant en avant sa barbe pointue, allongeant de petits « pas pour imiter la marche d'un géant. Saint-Chrysos- « tôme doute que la postérité veuille croire à son récit ; « il adjure de la vérité de ses paroles les vieillards qui « l'écoutaient et qui pouvaient avoir été témoins de « ces indignités. »

Ce qui étonne, après ces faits, c'est que dans le *mysopogon*, Julien veuille encore se grandir. Plaçons un moment, en effet, le pamphlet en regard de l'Histoire. Celle-ci écrasera l'autre. A ce point de vue, la verve de l'écrit disparaît ; le livre échappe des mains ; l'accusation l'emporte sur la défense ; elle est restée sans réfutation.

Sans doute tout n'est pas faux dans cette satyre.

Digitized by Google

Ce que Julien dit des mœurs d'Antioche trouverait peut-être une partie de sa justification dans les reproches que Saint-Jean Chrysostôme adressait, quelques années après, dans ses prédications, à cette ville opulente. Ce qu'il dit des soins et de certains actes de justice, dont elle avait été l'objet de sa part, est exact ; mais là n'était pas la question. C'est la négligence affectée de sa personne, son personnage politique et religieux, ses prétentions, ses faiblesses, les contrastes de son esprit, ses bizarres affectations, sa haine du nom chrétien, sa ridicule dévotion aux autels du paganisme qui étaient en scène. C'était ce qu'il fallait défendre, et c'est ce qu'il ne fait point.

Cette œuvre, par ce qu'elle renferme et par ce qu'elle devait combattre, est pour nous l'effigie la mieux marquée de Julien. Sa figure y est toute en relief. Elle revit pour la postérité. Mais il faut la voir dans sa double partie. Il faut connaître l'accusation à laquelle elle devait répondre, et ne pas la séparer de la défense qui y est contenue. Avec cette lumière et cette ombre le tableau devient frappant. Vous aurez l'homme tout entier.

On a demandé si elle fut l'œuvre exclusive de Julien. Je m'étonne de la question. Il y a mis son cachet. Jamais dans aucun de ses écrits, il n'a été plus évident. Le trait convient à son genre d'esprit ; celui-ci en abonde. Le doute est venu de ce qu'il avait auprès de lui à Antioche ce qu'il appelle les sept sages, et

Digitized by Google

parmi eux Libanius et Maxime, au jugement desquels il soumettait assez souvent ses compositions. Ils purent être les confidents des plaintes de son amour-propre ; ils reçurent sans doute les premiers la communication de cette œuvre ironique ; mais, de toute certitude, la main de Libanius ne l'a pas touchée. Le génie abondant et disert de ce dernier aurait gâté le pamphlet, qu'il fallait court, incisif et mordant, et qui le fut. Nous verrons tout à l'heure d'ailleurs, dans l'examen des *Césars*, sans contredit la plus haute composition de Julien, reparaître sa manière acérée, sa violence contenue, quelquefois le trait sanglant ; et la parenté entre les deux œuvres ne pourra plus être douteuse. C'est donc le même esprit qui les a produites toutes les deux.

Julien avait foi en son talent d'écrivain. Il aimait les luttes de l'intelligence. Il les provoquait. Le *mysopogon* en est la preuve. Il faut y joindre aussi, comme preuve nouvelle, la lettre aux habitants d'Alexandrie, que nous avons déjà examinée. Il pose hardiment les questions. Il se jette à corps-perdu dans l'arène. Mais son courage est aveugle. Il aborde et entreprend aisément l'impossible. Il ne discerne pas. Julien, tient plus du sectaire que du penseur ; il a plus de témérité que de lumière ; plus de passion que de prudence. Il a trop vécu dans ses souvenirs et dans le passé ; pas assez dans son siècle et dans l'impulsion qu'il avait reçue.

Digitized by Google

Que répondit à la satyre de Julien Antioche ainsi provoquée ? Mit-elle un terme à ses railleries ? Donna-t-elle plus de respect à cette tête couronnée ? Loin de là ; la lutte, comme on le pense, continua plus vive et plus forte. Ici, encore, l'histoire résumée par Tillemont doit être consultée ; et voici ce que nous dit ce consciencieux écrivain : « Si Ammien ne se trompe point dans l'ordre de sa narration, le *mysopogon de Julien ne servit qu'à le faire railler plus qu'auparavant*. « Julien, moins préoccupé de lui-même, aurait pu le prévoir. Ce n'était là d'ailleurs qu'une partie du grand combat engagé par lui avec l'esprit de son siècle, qui devait l'emporter. Applaudi par ses courtisans et ses flatteurs, l'empereur ne le pressentit pas. Il se croyait trop fort, pour être si tôt vaincu. A quelque temps de là, sa fortune était finie et tous ses plans s'évanouissaient avec elle.

CHAPITRE V.

LES CÉSARS.

L'histoire est un fond inépuisable d'études et d'observations. Elle est pour celui qui l'écrit l'exercice le plus noble de ses facultés et de son intelligence. L'antiquité fut riche en historiens et c'est peut-être

de ce côté qu'elle a jeté son plus grand éclat, et que se trouve sa gloire la plus solide. Les fictions d'Homère n'ont eu qu'un temps ; elles ont charmé l'enfance des peuples. Le fini et la perfection de Virgile, la sensibilité de sa nature, le sauveront plus longtemps de l'oubli. Mais ses fictions aussi ont passé. Au contraire l'école austère des historiens de l'antiquité sera de tous les temps et de tous les lieux. On restera toujours suspendu aux récits de Tite-Live ; on méditera toujours avec Tacite ; l'énergie et la concision de ses pensées seront d'éternels modèles. Thucydide, Hérodote, Plutarque, avec des qualités diverses éclaireront encore, dans les genres qu'ils ont suivis de préférence, leurs imitateurs chez tous les peuples. Cette différence tient à la nature des choses. La vie sociale des nations, les grands événements qui les modifient, les transformations qu'elles subissent, les hommes avec leurs crimes et leurs vertus, voilà ce qui fait la grandeur de l'histoire et la supériorité morale des historiens sur les poètes. Voilà ce qui attire aussi vers ce genre de composition les natures d'élite, et qui sentent en elle la puissance de concevoir un vaste ensemble de causes et d'effets, et de les expliquer en les racontant. Un esprit tel que celui de Julien convenait à l'histoire. Avec des vues étendues, une intelligence ornée, des études approfondies, comme il en fit dans les premières années de sa vie, une certaine disposition à juger avec sévérité, et le haut sentiment

Digitized by Google

de personnalité qui se trahissait en lui, il avait les qualités principales de l'historien ; il avait fait l'essai de ce genre d'écrits dans le récit de ses conquêtes de la Gaule. Cet essai marquait chez lui une tendance. Il la révéla bien plus prononcée encore dans la composition de ses *Césars*.

De toutes les œuvres de Julien, celle-ci est sans contredit la première, la plus haute et la plus saisissante. Il a voulu y juger les Césars et les empereurs romains. Il part de Jules César, descend jusques à Constantin, signale les traits de chacun d'eux, distribue l'éloge ou le blâme, flétrit ou exalte, et rend une sorte de justice distributive à ces noms que l'histoire fait comparaître devant lui. Julien a voulu faire plus encore dans cette œuvre et s'élever à une notion philosophique plus haute de la vraie gloire. Il a pris parmi ces personnages politiques quelques-uns des plus remarquables, ceux dont le nom a laissé plus d'éclat après eux, et c'est dans ce petit nombre qu'il recherche quel est celui qui a été le plus véritablement grand. A cet effet il les introduit sur la scène ; il les fait parler ; chacun d'eux expose les motifs qui déterminèrent ses actions, le but qu'il se proposa dans sa vie, l'idéal qu'il s'était fait de la grandeur, les sacrifices par lesquels il s'efforça d'y atteindre ; et c'est après ce sévère examen qu'il prononce son jugement et qu'il décerne la couronne. Certes c'était une œuvre hardie que la révision de tous les titres de ces Césars et de leurs successeurs au

Digitized by Google

respect, à l'admiration, au mépris ou à la haine de la postérité. Il fallait un esprit bien sûr de lui, éclairé des plus vives lumières de la philosophie, exempt des préoccupations de l'ambition et de la gloire, pour ne pas s'égarer, pour applaudir avec justesse, pour blâmer et pour flétrir avec impartialité. Aussi bien semblera-t-il à plusieurs que l'esprit de Julien convenait peu à ce rôle si difficile. On aperçoit en effet chez lui peu de modération; on y voit des partis pris d'avance; il a senti l'aiguillon de l'ambition; l'amour de la gloire l'a aussi enivré. Sont-ce là des conditions de succès dans une œuvre de critique historique si élevée? Et Julien pourra-t-il se détacher assez de lui-même, se placer dans une région assez sereine, pour tout comprendre et tout juger avec calme? Il faut l'avouer cependant, on est frappé en lisant cette œuvre de ne pas y rencontrer plus souvent les traces de ses passions. Elles y sont sans doute quelquefois vivement marquées. Julien se décèle et se trahit de temps en temps. Par exemple, il est atroce de calomnie envers Constantin. Il n'est pas juste envers Alexandre Sévère. Mais en dehors de ces traits qui montrent Julien et sa nature, il a su assez bien s'affranchir de ses propres faiblesses. En jugeant les autres, il sait condamner ce qu'il a lui-même recherché et poursuivi.

Cette composition a un dernier caractère, le moins aperçu peut-être, mais le plus vrai cependant. Elle

Digitized by Google

est une glorification de la philosophie. Le sceptre et la couronne y sont donnés à Marc-Aurèle. Cette tête philosophique, cette âme stoïcienne dépasse de toute sa hauteur les autres héros entendus dans la lice. Les dieux applaudissent à ses vertus. Ils déclarent les motifs qui l'ont fait agir les plus élevés et les plus nobles. Tous ces traits révèlent suffisamment la pensée de l'auteur. Il a exalté dans Marc-Aurèle la gloire qui lui a paru la plus digne d'envie, celle d'avoir fait régner la philosophie sur le trône.

Au point de vue de l'art, plusieurs choses sont à examiner et à louer dans les *Césars*. Et d'abord, c'est la forme originale, saisissante, inusitée jusqu'à lui, dont Julien a su y revêtir l'histoire. Elle n'a plus ici ni longueur, ni récit languissant. C'est un résumé rapide, court, énergique de tout un règne, de toute une vie, dans un trait qui les caractérise. Julien recourt à une fiction. Il suppose que les dieux ont convoqué à un festin les Césars et les empereurs romains et que ceux-ci ont à être jugés dignes d'admission, avant d'y être introduits. La fiction se continue, et il suppose encore que parmi les plus dignes, les dieux vont accorder la préférence à celui qui aura été le plus grand. C'est là devant cette assemblée que chaque César doit comparaître. Puis c'est devant elle encore que chacun d'eux raconte sa vie et demande le prix de ses efforts. Cette forme de composition permet à Julien, à l'apparition de chacun de ces personnages, de les marquer

Digitized by Google

au front. Quand ils sont rejetés, ils le sont toujours pour le vice ou le crime qui a dominé leur vie, et ce vice et ce crime sont nommés. Quand ils sont admis, c'est une justice rendue à leurs vertus ou à leurs grandes actions. Mais même alors Julien ne leur épargne ni les ombres, ni les taches qui les ont obscurcies. Sa main est impitoyable ; elle relève tout, et ne pardonne rien. C'est dans ce cadre étroit que paraît l'histoire des empereurs, et qu'elle court avec la rapidité de l'éclair.

Un second mérite non moins saillant, dans cette composition, c'est le style que Julien a su y avoir et y garder jusques au bout ; c'est la vérité du langage qu'il a prêté à chacun de ces héros ; c'est enfin la pénétration profonde qu'il met à saisir et à signaler le mobile de leurs actions. C'est déjà beaucoup dans l'histoire de faire agir chaque personnage, suivant le rôle vrai qu'il a joué sur la scène du monde. Mais c'est encore plus, dans un résumé analytique, d'exposer le secret de leur vie, le dernier mot, la confidence du principe qui les a fait agir, et en le faisant de rester toujours dans le vrai, de ne pas les défigurer, et de leur laisser enfin ou le faux éclat, ou la solide gloire que l'histoire détaillée leur attribue.

Il règne pourtant dans la forme adoptée par Julien un ton d'ironie soutenu et de causticité maligne qui est, avec raison, bannie de l'histoire. Le sérieux et la gravité conviennent à l'historien. Il lui est permis de

Digitized by Google

s'indigner ; mais il lui est défendu de persifler ses personnages, de les livrer à la risée publique, et d'étaler leurs vices en écrivain satyrique et mordant. Il a des devoirs plus austères à remplir et ces devoirs comportent un langage et une forme qui soient en harmonie avec eux. Les dialogues que Julien introduit entre les principaux personnages qu'il appelle sur la scène, lui ont permis cette familiarité. Mais c'est surtout la pente de son esprit qui l'a entraîné vers ce genre. Il ressemble à Lucien. En comparant ces deux intelligences, on leur trouve des points de similitude frappants. Lucien rit de l'humanité ; ses travers excitent chez lui moins de douleur que de moquerie. Julien à son tour flagelle les Césars bien plus avec la satisfaction de trouver les plus fortes natures en défaut, qu'avec la tristesse d'une âme émue en face d'une bassesse, d'un vice, ou d'un crime qui a souillé un grand nom historique. Aussi bien si par quelques côtés les *Césars* peuvent être considérés comme une œuvre historique proprement dite, par celui que nous signalons cette composition tient plutôt de la satyre. Par ses côtés lumineux et graves, elle nous rappelle le dialogue de *Sylla et d'Eucrate*, cette œuvre moderne, où la couleur antique revit en traits si profonds qu'on la croirait écrite dans les temps orageux retracés par le dictateur romain. Sans doute Montesquieu dépasse son modèle par l'éclat et l'élévation du style, par ce je ne sais quoi d'achevé

et de fini qui décèle le grand politique et l'auteur de l'Esprit des lois. Mais Julien reste peut-être mieux que lui fidèle à la vérité historique. Il s'élève moins haut, mais il est peintre plus exact. Montesquieu a agrandi son héros ; il a dissimulé le côté hideux de Sylla ; il a supposé à ses actes de si grands motifs, un but si élevé, qu'il semble presque qu'il y ait un art dans le crime, et qu'on peut, en raison de celui qui y excelle, en oublier le nom, ou que le crime change de nature avec la profondeur du calcul. Julien a plus respecté la simple morale. On peut reprocher à Montesquieu d'en avoir oublié lui-même la notion dans le dialogue de Sylla, et de l'avoir aussi un peu effacée dans les autres. Notre siècle en a vu d'assez effrayants exemples. Que de mémoires justement chargées des malédictions des hommes, ont été réhabilitées par le procédé de Montesquieu ! Que de choses ont été pardonnées aux plus grands coupables ! Que de sang humain injustement versé on a oublié de faire retomber sur leur tête ! Ces historiens ont pu trouver leur excuse dans Montesquieu. Il ne l'ont pas rencontrée certainement dans les *Césars*, où les calculs du crime sont jugés sans pitié, comme ils le sont par l'instinct universel de l'humanité.

Après ces vues générales sur l'œuvre de Julien, pénétrons plus avant ; omettons la première partie de la scène, celle où il s'agit de l'admission au festin des dieux. Restreignons-nous à la seconde. Nous perdrons,

Digitized by Google

j'en conviens, une série de traits piquants, incisifs et mordants. Mais la deuxième partie de la scène a plus de grandeur et plus de portée historique. Suivons les personnages de ce drame antique, en écoutant les graves discours que Julien leur a prêtés. C'est César d'abord qui va parler ; puis c'est Alexandre.

« Puissant Jupiter, dit César, et vous dieux immor-
« tels, j'ai eu le bonheur de naître après une infinité de
« grands hommes, dans la ville du monde qui a étendu
« le plus loin son empire. Il n'en est aucune qui ne
« lui cède le premier rang, et qui ne se crut honorée
« de tenir le second. Quelle ville, en effet, si faible
« dans son origine, et ne comptant que trois mille
« hommes parmi ses premiers citoyens, en moins de
« six cents ans, a porté ses armes victorieuses aux
« extrémités de la terre ? Quelle nation a produit
« tant de personnages, si habiles dans la guerre, si
« profonds dans la politique, si touchés de la crainte
« des dieux ! Né dans une ville si célèbre, si floris-
« sante, j'ai effacé les héros, mes contemporains, et
« les grands hommes de tous les temps et de tous les
« lieux. Je ne crains point d'avoir ici pour rival
« aucun de mes citoyens ; je sais qu'aucun d'eux ne
« me disputera le prix. Mais puisqu'Alexandre ose
« se mesurer avec moi, quel est donc cet exploit
« qu'il veut opposer aux miens ? Serait-ce la conquête
« de la Perse ? Mais n'a-t-il pas vu les lauriers que
« j'ai cueillis dans les plaines de Pharsales ; quel était

« le plus grand capitaine, de Pompée ou de Darius ? « Qui des deux avait de meilleurs soldats ? Les mêmes « nations qui faisaient la force et l'élite des armées « de Darius, étaient le rebut de celles de Pompée. « Les drapeaux de ce Romain réunissaient la fleur de « ces peuples, tant de fois vainqueurs des Asiatiques, « qui osèrent attaquer l'Europe, je veux dire les Ita- « liens, les Illyriens et les Gaulois : et puisque j'ai « fait mention de ces derniers, mettrons-nous en « parallèle l'expédition d'Alexandre contre les Gètes, « avec la conquête des Gaules ? Il passa le Danube « une fois : j'ai passé deux fois le Rhin, et remporté « de fameuses victoires sur les Germains ; il ne trouva « point de résistance, et moi j'eus Arioviste à com- « battre.

« J'ai fait voile sur l'Océan ; mais quelque glorieuse « que puisse être une hardiesse jusqu'alors sans exem- « ple chez les Romains, il est encore plus glorieux, « selon moi, d'avoir sauté le premier de mon vaisseau « à terre. Je ne parle ni des Helvétiens, ni des Espa- « gnols. Je n'ai rien dit encore de ce que j'ai fait « dans les Gaules, où j'ai forcé plus de trois cents « villes, et vaincu deux millions d'hommes. J'ai cou- « ronné tant de grandes actions, par la défaite des « Romains mêmes. Forcé de faire la guerre à mes « concitoyens, j'ai vu plier sous mes armes les vain- « queurs du monde, invincibles jusqu'à moi. Si l'on « veut compter nos batailles, j'en ai donné trois fois

Digitized by Google

« plus que n'en attribuent à Alexandre, ceux qui « embellissent sa vie, et grossissent ses exploits. Si « le nombre des places forcées, paraît plus décisif, « j'ai pris la plupart des villes, non seulement de « l'Asie, mais encore de l'Europe. Alexandre a vu « l'Égypte en passant, et moi je l'ai conquise à table, « et au milieu des plaisirs. Veut-on enfin examiner, « qui de nous deux a usé de la victoire avec plus de « modération ? J'ai pardonné à mes ennemis ; vous « savez, justes dieux ! de quel prix ils ont payé ma « clémence, et Némésis a vengé mon sang. Pour lui, « bien loin de faire quartier à ses ennemis, il n'a « pas épargné ses amis mêmes. Et tu oses encore, « Alexandre, me contester le premier rang que tous « les autres me cèdent. Tu veux donc me contrain- « dre d'opposer la douceur, avec laquelle je traitai « les Helvétiens, à l'inhumanité que tu exerças envers « les malheureux citoyens de Thèbes. Tu réduisis en « cendres les villes de ces Grecs infortunés, et moi « j'ai rebâti les villes des Barbares, brûlées par leurs « propres habitants. Dis-moi enfin, quel est le plus « glorieux, d'avoir battu dix mille Grecs, ou d'avoir « soutenu l'effort de cent cinquante mille Romains. « Mais puisque je n'ai pas eu le loisir de cultiver « l'éloquence, je me flatte, grands dieux, que vous « voudrez bien m'excuser, et que, justes apprécia- « teurs de ce que j'ai dit, et de ce que j'omets, vous « prononcerez en ma faveur. »

Ce discours de César n'est fait, ce semble, que pour engager un parallèle entre la Grèce et Rome ; Alexandre personnifie en lui-même la première, César personnifie la seconde. Le lecteur s'attend bien qu'Alexandre saura bien défendre ses droits. Le discours de César a un autre sens aussi ; il est destiné à résumer en peu de mots cette grande vie, et cet homme étonnant qui affirme avec vérité qu'*il ne craint pour rival aucun de ses concitoyens*. Il a un troisième but, c'est de juger sans pitié Alexandre et sa gloire, et de signaler les ombres et les taches de cette grande âme. « *J'ai pardonné à mes ennemis*, « dit César ; *pour lui, il n'a pas épargné ses amis* « *mêmes*. » Le trait est sanglant. Il est digne de l'histoire.

Voici maintenant le tour d'Alexandre. Il va juger César, et discuter chacun de ses titres à la gloire. Il lui en laissera si peu, qu'on voit bien que c'est ailleurs que Julien veut qu'on la recherche et la trouve.

« César ayant parlé de la sorte, dit Julien, voulait « continuer, mais Alexandre, qui pendant son dis- « cours avait eu peine à se retenir, perdit patience « et tout hors de lui-même : « Jusques à quand « Jupiter, et vous justes dieux, dit-il avec émotion, « souffrirai-je en silence l'audace de ce Romain ? « Vous voyez qu'il ne met point de fin aux éloges « qu'il se donne, non plus qu'aux outrages qu'il me « fait. Peut-être devait-il s'abstenir, et de ces éloges,

Digitized by Google

« et de ces outrages, puisqu'ils sont également cho-
« quants. Mais qu'ayant fait gloire de m'imiter, il
« tâche de me décrier aujourd'hui, c'est un excès
« que je ne puis supporter. Il a poussé l'impudence,
« jusqu'à tourner en ridicule son propre modèle. Tu
« devais, César, te souvenir des larmes que tu versas,
« lorsque tu entendis parler des monuments consa-
« crés à ma gloire ? Mais Pompée t'a depuis enflé le
« courage ; Pompée, l'idole de ses concitoyens, qui
« n'eut jamais de mérite réel. Son triomphe d'Afrique
« lui coûta peu ; la seule faiblesse des consuls, qui
« étaient alors en charge, y donna du relief. Dans la
« guerre servile, Crassus et Gellius défirent de vils
« esclaves révoltés, mais Pompée n'en eut que l'hon-
« neur. Lucullus conquit l'Arménie et les provinces
« voisines ; et Pompée en triompha. Ensuite la flat-
« terie des Romains lui donna le nom de Grand ;
« cependant, de tous les capitaines qui l'avaient pré-
« cédé, on ne m'en citera pas un qui ne fut plus
« grand que lui. Qu'a-t-il de comparable aux exploits
« de Marius, des deux Scipion, de Camille, qui,
« pour avoir rétabli Rome presque détruite, en est
« le fondateur après Quirinus ? Il n'en a pas été de
« leurs actions, comme des édifices publics. Un ma-
« gistrat en jette les fondements, d'autres les achè-
« vent ; le dernier venu y met son nom, quoiqu'il
« n'ait fait que crépir les murs. Ces grands hommes,
« dis-je, ne se sont point approprié les ouvrages

« d'autrui, ils n'ont point usurpé une gloire étran-
« gère ; ils ont eux-mêmes formé le plan de leurs
« actions ; ils l'ont exécuté eux-mêmes ; ils ont mé-
« rité, en rigueur, leurs illustres noms. Il n'est donc
« pas étonnant que tu aies vaincu Pompée, qui, de
« peur de déranger ses cheveux, n'osait se toucher à
« la tête que du bout du doigt, et qui n'avait que le
« manège du renard, sans avoir le cœur du lion. Aussi
« dès que la fortune, qui l'avait toujours fidèlement
« servi, l'eut livré à lui-même, il fut incontinent
« défait. Il est clair, que ni ton habileté, ni ton
« courage, n'eurent point de part à la victoire, puis-
« que tu te laissas affamer, faute, comme on sait,
« impardonnable à un général, et que tu devais être
« battu, avant d'en venir aux mains. Si donc, manque
« de tête et de jugement, ou ne sachant pas se faire
« obéir, Pompée ne poussa point sa victoire ; s'il pré-
« cipita la décision d'une guerre, qu'il avait intérêt
« de faire durer ; c'est à ses fautes et non à ton mé-
« rite, qu'il dut attribuer sa défaite. Les Perses, au
« contraire, avec leurs grands préparatifs, et leurs
« sages mesures, n'ont pu résister à ma valeur. Mais
« parce qu'un homme vertueux, un grand roi, doit
« se piquer, moins de la simple réussite, que de la
« justice de ses entreprises ; je n'ai attaqué les Perses
« que pour venger les Grecs, et si je fis la guerre à
« ces derniers, mon intention ne fut point de ravager
« la Grèce, mais de mettre hors d'état de m'arrêter,

Digitized by Google

« ceux qui s'opposaient à mon passage, et m'empê-
« chaient de marcher contre l'ennemi commun. Pour
« toi, en combattant les Gaulois et les Germains,
« tu faisais l'apprentissage de la guerre impie et
« détestable, que tu méditais contre ta patrie.

« A l'égard, de la manière insultante dont tu parles
« des dix mille Grecs que je défis, je pourrais te
« répondre avec vérité, que vous, Romains, êtes
« aussi Grecs d'origine, et que l'Italie presqu'entière
« a été peuplée par les Grecs. Mais je me borne à
« cette réflexion : vos Romains comptèrent pour
« beaucoup l'amitié et l'alliance des Étoliens, leurs
« voisins, nation grecque peu considérable. Depuis,
« pour je ne sais quelles raisons, vous les forçâtes de
« vous faire la guerre : vous eûtes bien de la peine
« à les réduire ; et ils vous vendirent chèrement la
« victoire. Vous donc qui n'avez eu de forces, que
« ce qu'il en fallait précisément, pour vaincre la
« Grèce, sur son retour et dans sa décadence, que
« dis-je, pour assujettir un petit État, dont le nom
« était à peine connu dans les beaux jours de la
« Grèce, où en eussiez-vous été, si vous aviez eu à
« combattre les Grecs, avant qu'ils fussent désunis,
« et déchus de leur ancienne splendeur ? Vous savez
« vous-même la consternation où vous jeta la des-
« cente de Pyrrhus : vous traitez de bagatelles la
« conquête de la Perse, et vous parlez avec mépris
« d'un si grand exploit. Pourquoi donc, dites-moi,

Digitized by Google

« plus de trois cents ans de guerre n'ont-ils pu vous « rendre maître d'une petite contrée d'au-delà du « Tigre, possédée par les Parthes ? Voulez-vous que « je vous en dise la raison ? Les flèches des Perses « vous ont arrêtés. Mais Antoine, ton élève, ô César, « formé dans ton camp, peut aussi te l'apprendre. « Pour moi, j'ai dompté la Perse et les Indes, en « moins de dix ans ; après cela, tu as la hardiesse de « me le disputer, à moi qu'on vît dès l'enfance, à la « tête d'une armée, à moi, dont les exploits quoiqu'ils « n'aient point eu d'écrivains dignes d'eux, vivront « éternellement, comme ceux de l'invincible Hercule, « qui fut l'objet de mon culte, et le modèle de mes « actions. Pour Achille, dont je descends, j'ai osé « lutter avec lui. Mais je me suis contenté d'imiter « Hercule, et de marcher sur ses pas, d'aussi près « qu'un mortel puisse suivre un dieu. J'en ai dit « assez, grands dieux, pour répondre à un rival, qui « ne méritait d'autre réponse que le mépris.

« Au reste les traits de rigueur qu'on me reproche, « personne ne les sentit, sans se les être attirés. Ils « tombèrent tous sur des gens, qui m'avaient offensé « en plus d'une manière, ou qui ne savaient ni pren- « dre leur temps, ni garder les bienséances. Si j'ai « fait du mal à ces derniers, la divine et prudente « Métanée, ressource unique de ceux qui ont com- « mis des fautes, m'en a inspiré un prompt repentir ; « pour les autres qui, par esprit de jalousie et de

Digitized by Google

« haine, prenaient à tâche de me heurter, et de me « pousser à bout en toute rencontre, j'ai cru pouvoir « sans injustice m'en faire raison. »

Le grand art de Julien dans le discours d'Alexandre consiste à résumer l'histoire romaine ; à opposer à la figure de César les noms illustres de Rome, ceux de Marius, des deux Scipion, de Camille ; à réduire à sa juste valeur la réputation de Pompée, pour diminuer celle de son vainqueur ; à discuter militairement la victoire de César sur celui-ci ; à montrer les fautes du premier dont un plus habile adversaire aurait dû profiter ; enfin à relever à toute la hauteur de la renommée d'Alexandre ses grands travaux dans la Perse et les Indes. Alexandre d'ailleurs relève le gant ; et il se venge du souvenir de Clitus, en reprochant à César d'avoir immolé la liberté de sa patrie. « Je n'ai, dit-il, « attaqué les Perses que pour venger les Grecs. Pour « toi, en combattant les Gaulois et les Germains, tu « faisais l'apprentissage de la guerre impie que tu « méditais contre ta patrie. »

Julien, on le voit, est au cœur de la question. Il connaît ses héros. Il les domine de toute la distance que les siècles avaient établie entre eux et lui. Tout enthousiasme est éteint. C'est la philosophie qui juge des guerriers et des conquérants.

Pourtant l'auteur ne s'est pas élevé ici assez haut. Il a décrit, rappelé, énuméré des faits. Mais il n'a pas établi et fait lui-même de parallèle. Il semble même

qu'il n'ait pas aperçu les plus grands traits de ces deux figures antiques. Cette flamme du génie d'Alexandre, qui le constitue à un degré si étonnant, conquérant et fondateur, il n'a pas de couleur pour la peindre. Cet accord merveilleux dans César des dons divers du guerrier, de l'orateur, de l'écrivain, du profond politique, tous poussés si loin, et à une si rare perfection, il ne les montre pas. Montesquieu a mieux fait que lui. Il a lutté sur ce terrain difficile, dans la *Grandeur et décadence* et dans l'*Esprit des lois*, et nous a laissé quelques pages immortelles sur Alexandre et sur César où se continue et se marque toujours mieux la différence entre le profond génie du moderne et l'esprit sagace de l'ancien.

Julien est heureux dans le discours qu'il prête à Octave. Il y a mis de la finesse, de la mesure, de la sobriété. On y sent l'astuce que l'histoire lui a reconnue, la modération qu'il affecta sur le trône, et cette prétention à la philosophie, qui fut aussi un de ses traits caractéristiques. Il lui a donné une certaine modestie qui lui convenait en présence de César, qu'il ne put avoir l'ambition d'avoir dépassé, et d'Alexandre qu'il ne crut pas sans doute avoir jamais atteint. Voici donc ce petit discours, à notre sens, vrai chef-d'œuvre de convenance et de vérité :

« Jupiter et vous dieux immortels, dit-il, je ne « prétends ni flétrir, ni rabaisser la gloire de mes « concurrents ; je ne veux parler que de moi. Dès

Digitized by Google

« ma jeunesse, j'ai été à la tête de ma nation, comme
« fut Alexandre ; à l'exemple de César, mon père,
« j'ai triomphé des Germains ; engagé dans les guerres
« civiles, j'ai battu la flotte d'Égypte, à la journée
« d'Actium ; j'avais déjà vaincu, à celle de Philipes,
« Brutus et Cassius, et ajouté comme par surcroît,
« la défaite du jeune Pompée, à cette première expé-
« dition. La philosophie a eu sur mon cœur, un
« empire absolu ; j'ai souffert, et j'ai aimé la hardiesse
« d Athénodore, pour qui j'avais tout le respect d'un
« disciple, ou plutôt d'un fils ; Arius eut mon amitié
« et ma confiance. En un mot, la philosophie ne
« peut rien me reprocher. Comme je voyais que nos
« divisions domestiques avaient mis Rome, plus d'une
« fois en danger de périr, ma politique lui procura,
« dieux puissants, la grandeur solide et inaltérable,
« dont vous la faites jouir. Je me défendis de l'esprit
« de conquête, et de l'ambition démesurée de lui
« soumettre tout l'univers. D'après la nature, je fixai
« les bornes de l'empire au Danube, et à l'Euphrate.
« Quand j'eus dompté les Scythes et les Thraces, je
« n'employai point le long règne, que votre bonté
« m'accordait, à former des projets éternels de guerre.
« Je profitai de mon loisir, pour faire de bonnes lois,
« et pour réformer les désordres que la guerre avait
« causés ; conduite non moins sage que celle de mes
« devanciers, et s'il faut trancher le mot, la plus
« sensée qu'on ait jamais tenue dans un poste pareil

« au mien. Les uns semblables à des chicaneurs de « profession, occupés à inventer des procès, se sont « servis d'une guerre, pour en ménager un autre ; « et pouvant goûter les douceurs de la paix, sont « morts les armes à la mains. D'autres, ayant des « ennemis sur les bras, se sont livrés au plaisir, sacri- « fiant leur gloire et même leur vie à d'infâmes vo- « luptés. Ces réflexions me donnent la hardiesse de « prétendre à quelque chose de plus qu'au dernier « rang. Après tout, justes dieux, c'est à moi de me « soumettre avec joie, à ce qu'il vous plaira d'en « ordonner. »

Dans ce tableau si complet, à un certain point de vue, Julien a omis pourtant une des gloires d'Octave. Il ne parle pas de l'éclat que les lettres répandirent sous son règne. Il ne lui fait pas un cortège de ces hommes dont le génie a brillé à travers les siècles. C'est peut-être avec intention. Il ne considère pas comme lui étant propre la concurrence fortuite de son règne et de ces grands écrivains. Ici rien ne sent l'adulateur des Césars ; on ne reconnaît même plus l'ami passionné des lettres. Mais une réflexion peut servir à tout expliquer. C'était le génie grec plus encore que le génie latin qui avait séduit Julien. Le pays des rêves et des chimères lui convenait mieux. Rome et ses grands écrivains n'eurent pas d'assez grands écarts pour exciter son admiration.

Trajan paraît ensuite. Par nonchalance il refuse de

Digitized by

parler, mais il est excité par Silène qui lui reproche d'avoir trop aimé le plaisir. Julien à son tour l'accuse d'avoir trop aimé le vin. Contraint de s'expliquer, il se prévaut seulement de ses victoires sur les Gètes et de ses trophées ; se retranche dans la bonté avec laquelle il traita ses sujets ; « ni César, ni nul autre, dit-il, ne « saurait me contester le prix de la clémence » et c'est dans cette vertu morale qu'il met toute sa confiance.

Aussi elle n'est pas trompée et les dieux déclarent tout de suite que du côté de la clémence, il a l'avantage sur les autres.

C'est à Marc-Aurèle maintenant de se montrer, et avant même qu'il ne parle Julien ne lui épargne pas même un trait malicieux. Dès qu'il ouvre la bouche, Silène dit à Bacchus : *Écoutons ce stoïcien ; quel paradoxe va-t-il nous débiter ?* Mais Marc-Aurèle, comme s'il n'avait rien entendu, s'adresse en ces termes aux dieux en les regardant : « Dieux immortels, « il m'est inutile de haranguer ou de disputer. Si « vous ignoriez mes actions, je devrais vous les ap- « prendre ; mais puisque vous les connaissez, et que « rien ne vous est inconnu, donnez-moi le rang dont « vous me trouvez digne. » On jugea, dit Julien, sur ce discours, que Marc-Aurèle, admirable en tout, l'était encore plus par la rectitude de sa raison.

C'est enfin à Constantin de parler. Ici Julien commence à ne plus tenir une balance exacte. Cette

Digitized by Google

figure soulève en lui des souvenirs, des répulsions, des passions violentes. C'est un contemporain qui juge son contemporain. C'est le païen qui juge le chrétien. C'est le restaurateur du paganisme qui flagelle de plusieurs traits sanglants le premier empereur romain qui s'est incliné devant la croix. Au surplus ce n'est pas subitement et tout d'abord que Julien accablera son adversaire. Il le fera par gradation. Ici il va se contenter de réduire sa gloire de guerrier à peu de chose. « Ce prince, dit Julien, avait d'abord apporté « dans la lice ouverte par les dieux, un air résolu ; « mais lorsqu'il eut envisagé les actions de ses con- « currents, les siennes lui parurent des riens. A dire « vrai, continue-t-il, tout se réduisait à la défaite de « deux tyrans, déjà demi-vaincus, l'un par sa lâcheté « et sa faiblesse, l'autre par sa vieillesse et sa mauvaise « destinée, tous deux objets de la haine des dieux et « des hommes. Pour ses exploits contre les Barbares, « ils n'étaient bons qu'à le faire moquer. En effet il « leur avait payé une espèce de tribut, pour se plon- « ger à l'aise dans les plaisirs. »

Après ce premier trait, Julien en lance un autre. Il donne à Constantin lui-même la conscience de sa nullité. Aussi Constantin, déjà vaincu, ne parle-t-il pas précisément pour disputer le prix, mais par pure convenance. Aussi se borne-t-il à indiquer qu'il l'emporte sur Alexandre, pour avoir combattu des Germains, des Scythes et des Romains ; sur César et sur

Digitized by Google

Octave, pour avoir vaincu non des citoyens vertueux, mais les plus méchants et les plus abominables des tyrans ; sur Trajan, pour avoir reconquis la province qu'il avait assujettie ; et enfin sur Marc-Aurèle, parce que son silence montre assez qu'il cède à tous le premier rang. Et c'est à cette impuissance complète qu'il réduit cette figure à laquelle l'histoire a donné une grandeur, qui pour être contestée par quelques esprits prévenus, n'en est pas moins réelle et méritée.

Après ces divers discours, les dieux ne prononcent pas et n'adjugent pas encore le prix. Ils veulent une dernière épreuve. Il faut que chacun de ces grands hommes indique le motif qui l'a fait agir.

Ici commence une nouvelle scène dans l'œuvre de Julien. Il y fait briller un nouveau genre de mérite. Il aura l'art de résumer les hommes, et de ramener toutes leurs actions à un centre d'unité, d'où elles rayonneront dans l'histoire. Dans cette scène chacun des interlocuteurs indique le motif qui a dirigé ses actions, et chacun d'eux subit ensuite un examen sévère sur la réalité du motif dont il se pare. Rien ainsi ne peut échapper à la main vengeresse des dieux.

« Mon but, dit Alexandre, a été de tout vaincre.

« Le mien, dit César, a été d'être le premier « homme de ma nation.

« Ma principale vue, répond Octave, a été de « bien régner.

Digitized by Google

« Mon ambition, ajoute Trajan, fut celle d'Alexan-
« dre, mais je savais la modérer.

« La fin que je me suis proposée, réplique Marc-
« Aurèle doucement et avec modestie, a été d'imiter
« les dieux.

« Et moi, dit enfin Constantin interrogé par Mer-
« cure, mon but fut d'amasser des trésors et de les
« répandre ensuite à pleines mains, pour satisfaire les
« passions de mes amis et les miennes. »

Arrive ensuite la discussion de ces divers motifs. Les dieux, par l'organe de Silène ou de Mercure, mettent en contradiction les héros. Alexandre qui a voulu tout vaincre s'est laissé vaincre par l'amour du vin et de la colère ! Le souvenir de Clitus lui est jeté à la face. Alexandre rougit ; les larmes viennent dans ses yeux et il se tait. César a pu devenir le maître de ses concitoyens, mais il n'a pu gagner leurs cœurs. Octave dont toute l'ambition a été de bien régner, n'a pas dit autrement que tous les tyrans, tels que Denis et même Agathocle. Trajan s'est avili ; s'il a voulu ressembler à Alexandre, il s'est laissé vaincre par des vices plus bas que les siens. La colère fut son faible ; mais le tien, lui dit Mercure, a été le plus brutal et le plus honteux des plaisirs. Marc-Aurèle seul trouve grâce ; il explique que son désir d'imiter les dieux n'était autre que celui d'avoir moins de besoins et de faire le plus de bien qu'il était possible. Mon corps, dit-il, pouvait avoir des besoins ; moi,

Digitized by Google

point du tout. Les dieux pourtant lui reprochent sa conduite vis-à-vis de sa femme et de son fils, et d'avoir fait de l'une une héroïne et de l'autre un empereur. Constantin reste sous le coup de l'injurieux motif qu'on lui a prêté dans ses actions. Julien y ajoute seulement une injure qui dépare le sérieux et la gravité de cette scène. Il l'accuse d'avoir soigné sa coiffure.

Enfin la sentence est rendue ; les dieux donnent en silence leurs suffrages. Marc-Aurèle a la pluralité. Mais pourtant, comme les jugements des dieux sont de telle nature que les vaincus ne doivent pas même se plaindre, il est permis à chacun des grands hommes qui viennent de comparaître, de se choisir un dieu qui devienne son protecteur. Alors Alexandre accourt auprès d'Hercule, Octave auprès d'Apollon, Marc-Aurèle s'attache étroitement à Jupiter et à Saturne. César erre longtemps de côté et d'autre ; mais Mars et Vénus, touchés de compassion, l'appellent à eux. Trajan va rejoindre Alexandre et s'assied près de lui. Constantin, dès qu'il aperçoit la Mollesse qui n'était pas loin, courut à elle. Celle-ci le reçoit d'un air tendre et le serre dans ses bras. Elle l'ajuste et le pare d'un habit de femme de diverses couleurs et elle le conduit à la Débauche. Il trouva auprès de celle-ci un de ses enfants qui s'y était établi et qui criait à tout venant : « Corrupteurs, meurtriers, sacrilèges, « scélérats de toute espèce, approchez hardiment.

Digitized by Google

« Point de souillures que n'efface à l'instant l'eau « dont je vais vous laver. En cas de récidive, vous « n'aurez qu'à vous frapper la poitrine, vous battre « la tête et je vous rendrai aussi purs que la première « fois. » Constantin se fixe volontiers près de la Débauche, après avoir emmené ses enfants hors de l'assemblée des dieux, et là les divinités destinées à punir l'athéisme lui font souffrir les supplices qu'ils méritaient.

Cette dernière scène, ou ce dernier tableau, a de la vigueur et de l'énergie. Comme vengeance, il a de la grandeur, de la puissance. Il parle à l'imagination. C'est traîner dans la fange un triomphateur ; c'est jeter à sa face de la poussière et de la boue. C'est enfin un haut degré de passion et de haine qui se fait jour au milieu d'une œuvre généralement sereine et empreinte de justice. C'est un contraste, une ombre qui ajoute à l'effet du tableau. Mais si Julien est ici un grand artiste ; il a menti à l'histoire, il a pris sa vengeance pour la vérité, et ses passions pour la justice.

Ce n'est pas la débauche, ni la mollesse que l'histoire a reprochées à Constantin. La première moitié de sa vie fut dans les camps ; il combattit et vainquit ses ennemis ; il se fit dans le monde romain, à la sueur de son front, les armes à la main, sa place au milieu des tyrans qui l'occupaient. Dans l'autre moitié de sa vie, il inaugura sur le premier trône du monde la

Digitized by Google

religion du Christ. Il ouvrit cette ère nouvelle qui se levait sur l'humanité pour l'affranchir et la conduire à la liberté. Si on le suppose sincère dans sa foi, et c'est là la vérité historique, il lui fut glorieux d'abaisser sa puissance devant la croix. S'il ne l'avait adoptée que par calcul, ce serait encore un trait de génie d'avoir deviné la transformation sociale qu'elle devait opérer, et de s'être placé à sa tête. Sa législation favorisa dès les premiers jours la liberté et réduisit l'esclavage. Il rendit la liberté à ceux qui étaient retenus contre le droit en esclavage ; il permit l'affranchissement dans les églises devant le peuple, sur la simple attestation d'un évêque. Les clercs même avaient le pouvoir de donner la liberté à leurs esclaves, par testament ou par concession verbale. Il proscrivit les combats des gladiateurs. Il créa pour l'empire une seconde tête. Constantinople opposa une barrière aux Barbares, et lorsque l'ancienne Rome succombait sous Alaric, la nouvelle continuait la vie de l'empire pour une durée de plus de mille années encore. Sous tous ces rapports, Constantin fut grand. Ses crimes furent dans l'abus de son pouvoir absolu sur les membres de sa famille. Il fit mourir Crispus, son fils, sur les dénonciations de sa marâtre, Fausta ; et Licinius, son neveu. A son tour il fait périr Fausta, peut-être pour la punir du premier crime dont elle se reconnaissait coupable. Triste et effrayante leçon ! Oubli odieux des premières lois de la justice ! Ces mouvements

impétueux de colère qui accusent l'homme, accusent aussi le pouvoir dont il était investi. Cette circonstance ne justifie pas Constantin ; elle explique ses actes. Elle lui laisse toute la responsabilité de son crime. Seulement elle lui donne pour complices les lois de l'empire, et l'épouvantable héritage de pouvoir que ses prédécesseurs lui avaient transmis.

Julien aurait été grand, s'il avait vu toutes ces choses et s'il les avait dites. Mais il parla de Constantin avec la violence d'un sectaire et la colère aveugle de l'homme qui se venge.

Telle est cette œuvre de Julien ; conception hardie, originale et vigoureuse. Elle tient de la satyre, de l'histoire et du drame. La fiction qui l'accompagne ne la dépare pas. C'est le cadre du tableau. On l'oublie en le contemplant. Les yeux sont tout entiers sur les grands hommes que la palette du peintre fait revivre. L'historien nous entraîne vers de si grands souvenirs, qu'on en est dominé ; la satyre même qui se mêle à ses traits, cesse de nous blesser ; et l'œuvre semble ne pas manquer d'un certain caractère d'unité, qu'au fond elle n'a pas et qu'on regrette de ne pas lui trouver, quand on l'examine en détail. Ce livre était sans précédent à Rome, et dans la Grèce. Il est sorti, sans modèle, de l'esprit de Julien, juge sévère, dur à lui-même, dur et inflexible pour les autres. Ce n'est pas un récit historique ; c'est une vision de l'histoire ; on dirait un songe que l'imagination échauffée enfante,

Digitized by Google

réalise et qui s'évanouit, tant la scène est rapide. Cette composition est incomplète sans doute ; un plus beau génie, un génie plus correct, un génie plus calme et plus élevé, eut trouvé de plus belles couleurs, une plus riche nature, un vol plus haut. Cicéron, Platon, Tacite auraient fait un chef-d'œuvre d'une rare perfection, là où Julien n'a fait qu'une œuvre piquante et neuve. Ils auraient eu cette suprême équité des grandes âmes et des nobles natures, là où Julien a conservé la sienne peu élevée, personnelle et irritable. Ils se seraient jetés dans la forme pure de l'exposition historique ou philosophique, là où Julien a multiplié et varié les formes, avec bonheur quelquefois, mais au risque de tout gâter par le défaut de goût, de mesure et d'unité. Cependant telle qu'elle est l'œuvre de Julien étonne encore par la fermeté du crayon, la rectitude des lignes, la ressemblance des portraits et la vie qu'il y a répandue. Si la main de l'artiste est sèche, si les touches sont rudes, si le ton général est sombre, cette rigueur ne manque pas de charme. Elle décèle l'origine d'où les *Césars* sont sortis. C'est un guerrier, c'est un conquérant, qui les a conçus. Il a plus vécu dans les camps que dans les loisirs littéraires ; dans les études philosophiques dégénérées, que dans les hautes et pures sphères de la pensée ; il a plus gouverné, que médité. Ses écrits ne sont en général que des vues rapides, des traits tracés en courant, des souvenirs. Celui-ci devait plus qu'un

Digitized by Google

autre conserver ce caractère. Plus il embrassait de temps et de règnes, plus son esprit a montré de concision et de puissance. En quelques lignes, il a résumé des siècles.

CHAPITRE VI.

DES ŒUVRES ORATOIRES DE JULIEN.

Les œuvres oratoires de Julien sont au nombre de trois ; ce sont deux discours écrits à la louange de l'empereur Constance, et un troisième en l'honneur de l'impératrice Eusébie.

Qu'était devenue l'éloquence à l'époque dont nous parlons dans la Grèce et à Rome ? La réponse à cette question serait le sujet d'un beau livre, ou d'une grande étude. Qu'on nous permette de la laisser intacte.

Si l'on excepte la grande tribune où le christianisme accusé se défend devant les peuples, et dans laquelle revit en toute son énergie l'éloquence antique, la grande éloquence avait disparu. Quand un orateur se levait, c'était ordinairement pour louer un empereur, soit dans le sénat, soit dans le secret de sa maison. Le panégyrique de Trajan est sans doute

Digitized by Google

une œuvre oratoire où brille de tout son éclat l'esprit élégant et facile de Pline. Mais en suivant ces lignes si pures et si fraîches, en contemplant les couleurs si animées de ce tableau, on sent pourtant que l'art est descendu de ses hauteurs premières. Pline eut des imitateurs. Il devait en avoir. La même cause qui l'avait fait parler devait entraîner ceux qui vinrent après lui. Julien put s'autoriser de cet exemple; peut-être lui servit-il de modèle, et en ceci comme en tant d'autres points, Julien ne fut qu'un copiste; dans d'autres œuvres nous le trouvons original et ne ressemblant qu'à lui-même. Pendant des siècles les trois panégyriques de Julien dont nous parlons furent peu connus. Lorsque le P. Pétau les publia, dans l'ordre où il les a placés, dans l'édition de *Flexiæ*; il annonça les deux premiers, c'est-à-dire, le premier discours en l'honneur de Constance, et celui en l'honneur de la princesse Eusébie, comme publiés pour la première fois, et le troisième comme considérablement augmenté, le tout retrouvé dans la Bibliothèque royale, et devant produire une grande impression dans le monde littéraire. L'opinion de ce savant est déjà, pour ces œuvres oratoires de Julien, un jugement grave et digne d'attirer l'attention sur elles. Dans la préface, ou pour mieux dire, dans la dédicace qu'il en fit au premier président du parlement de Paris, le P. Pétau parle de leur élégance, du secours qu'elles prêtent à l'histoire pour les événements contemporains, des lacunes

Digitized by Google

volontaires commises par les historiens qui se sont abstenus de raconter en détail ce que Julien avait écrit, comme Zozime entre autres qui le dit, dans le livre troisième de son histoire, enfin du charme nouveau qui les suit quand on les voit sortir des ténèbres et nous éclairer d'une lumière inattendue. Une circonstance donne encore plus de prix à ces trois discours ; c'est qu'ils furent composés avant que Julien n'eut abandonné la foi chrétienne. Il est curieux d'y étudier ses pensées, de les chercher dans ces compositions, d'y saisir les vraies tendances de l'homme, de surprendre sur le fait le combat, s'il s'en est livré dans son âme, ou son choix s'il était déjà fait. Ce ne sera pas la partie la moins piquante de l'étude à laquelle nous nous livrons. Le P. Pétau n'a pas eu ce dessein ; son point de vue était différent. Illuminer le texte par des notes savantes, reproduire et vulgariser le texte grec par une version latine, qui multipliât, sans l'affaiblir, l'œuvre oratoire de Julien, faire ainsi revivre et parler cet homme célèbre qui apparaissait une seconde fois sur la scène littéraire ; tel fut son but unique. Et disons-le, ce but a été merveilleusement atteint. Si nous pouvons aujourd'hui appliquer à ces œuvres un autre genre de critique, et leur demander d'autres lumières, le premier honneur en revient à ceux que l'amour de la science a poussés jusqu'à défricher un champ en apparence si stérile et en lui-même si fécond.

Digitized by Google

Nous userons dans notre examen de la liberté de choisir, et c'est par le panégyrique de l'impératrice que nous commencerons notre étude. Ce fut une œuvre inspirée par la reconnaissance. L'esprit de Julien y dut être plus à l'aise ; mieux soutenu par l'exaltation et le souvenir des bienfaits qu'il avait reçus. Si jamais il a pu être éloquent, c'est là qu'il a dû l'être. Écoutons et prêtons donc une oreille attentive au jeune César qui, en louant l'impératrice, va nous retracer plusieurs pages de sa propre histoire. Ce livre aura pour nous presque l'intérêt d'une confidence où la pensée intime de l'écrivain, dans les crises les plus solennelles de sa vie, a été fidèlement déposée.

En voici l'analyse :

Julien commence son œuvre oratoire par des réflexions générales sur l'ingratitude de ceux qui, ayant reçu des bienfaits, ne s'en montrent pas reconnaissants et ne louent pas ceux de qui ils les tiennent. Il s'encourage et s'excite par l'exemple de Socrate, de Platon, d'Aristote qui ont loué plusieurs personnes ; de Xénophon qui a loué le roi Agésilas et le perse Cyrus.

Pourquoi, ajoute-t-il, ne pas louer uue femme remarquable, quand nous la voyons égaler les hommes par la vertu ? Homère a loué Pénélope et l'épouse d'Alcinous. L'orateur invoque d'autres exemples pris d'Homère.

Nous sommes, on le voit, en pleine antiquité grec-

Digitized by Google

que. Les souvenirs littéraires de Julien assiégent son esprit. Homère surtout le remplit et l'exalte.

Il indique dans son exorde qu'il parlera d'abord de la patrie d'Eusébie, de ses parents, de son mariage. A cette occasion et en parlant de l'origine de cette princesse, il fait une digression sur la Macédoine et sur Alexandre. Il paye en courant un tribut à ce grand nom ; il rappelle ses victoires, sa mort, son insatiable désir de conquêtes ; et il fait sur lui cette singulière remarque que, le premier, il avait adoré le soleil levant. Qu'a-t-il voulu dire ? Le culte de ce conquérant pour l'astre du jour l'a frappé. Soyez-en sûr. Julien est ici sous le charme. Le culte de la nature trouve une justification dans le génie d'Alexandre. Quand il y reviendra publiquement, nous saurons pourquoi. L'hymne composé par lui au soleil Roi de la nature achèvera de nous révéler toute sa pensée.

Eusébie, d'après Julien, fut la fille d'un homme revêtu de la dignité de consul. Il la loue d'abord d'être l'épouse de l'empereur ; puis de sa beauté ; et la mère d'Eusébie trouve à son tour une place et une part dans l'éloge. Ici l'œuvre oratoire marche péniblement. Julien hésite avant d'aborder franchement le panégyrique. Il s'attache à des dehors étrangers ; et il se perd dans un digression sur l'entrée et l'arrivée de l'impératrice. Il n'est, en réalité, en action que quand il loue Eusébie d'avoir inspiré à son époux une grande affection pour elle. Mais à ce sujet, il emprunte en-

Digitized by Google

core à Homère une comparaison prise d'Ulysse qui méprisa des nôces divines, Calypso et les autres pour Pénélope. Tout cela est froid, puéril, exempt de réalité, dépourvu d'intérêt et de vie.

Il est plus vrai et il loue mieux quand il dit qu'Eusébie, outre l'amour qu'elle inspirait à Constance, lui communiquait ce souffle divin qui est le propre des grandes âmes. Associée à ses conseils, elle pousse à la clémence et à l'honnêteté un prince qui y est de lui-même porté. Elle fait pour son époux ce qu'à Athènes libre on voyait autrefois. Quand les suffrages étaient égaux entre l'accusateur et l'accusé, le suffrage de Minerve était ajouté en faveur de l'accusé et tous les deux étaient exempts de peine. Eusébie fait mieux; elle obtient le pardon pour tous.

Ici la louange est délicate ; le trait est heureusement choisi. Il annonce et prouve un goût que Julien ne montre pas toujours, mais qui se trouve ici plein de grâce.

Julien, bien inspiré, détaille les bienfaits dont elle a comblé ses sujets ; elle fait rendre à celui-ci son héritage paternel ; celui-là, injustement calomnié, est justifié ; d'autres obtiennent des honneurs et des magistratures. S'il ne nomme personne, c'est par un pur sentiment de délicatesse. Eusébie a fait aux siens, dit-il, des avantages égaux à sa puissance et dignes d'elle. Julien se cite lui-même comme un exemple de cette libéralité, et c'est là que se trouve le plus grand

intérêt de cette œuvre oratoire, la partie la plus saisissante et la plus dramatique de ce panégyrique. Il dit ces mots fameux : « Tout ce que je suis, je le tiens « de Dieu et de l'empereur autant que de son épouse. »

Il entre en matière en disant : « Dès mon enfance, « l'empereur m'affectionna et me prodigua ses soins « empressés..... » C'est la grande page de l'éloge,.. — C'est Eusébie qui lui a obtenu d'aller en Grèce, sans qu'il l'eut demandé, parce qu'elle a connu les goûts de son esprit, les besoins de son âme. — Son amour pour la Grèce éclate en termes très vifs. — C'est la terre classique de la philosophie ; comme le Nil féconde l'Égypte, de même celle-ci féconde l'autre. — Là reviennent les noms d'Athènes, de Sparte et de Corinthe.

Il prévoit qu'on critiquera peut-être son enthousiasme. — Mais il répond à l'objection.

Rien ne lui paraît comparable à ce qu'a fait Eusébie pour lui, en lui obtenant d'être envoyé à Athènes : ni l'or, ni l'argent, ni l'empire.

L'intérêt redouble quand Julien raconte que c'est Eusébie qui l'a fait nommer César. — Il faut tout lire ici : — Ses conseils à Julien, ses exhortations, ses encouragements. — Il faut suivre les émotions de Julien quand il a revêtu ces ornements, ses réflexions sur l'utilité et le danger du pouvoir.

L'empereur lui ordonne d'aller saluer l'impératrice afin de calmer ses anxiétés. — Ici la scène est d'un

Digitized by Google

intérêt profond. — Eusébie lui apparaît comme la statue de la modestie placée dans le temple. (Toujours l'idée païenne. — L'image païenne. — Jamais l'idée chrétienne, ni ses divines inspirations).—Il est couvert d'une rougeur pleine d'embarras. — Plus dans son esprit encore que sur son visage, et ses yeux sont fixés sur la terre jusqu'à ce qu'elle l'ait rassuré. — Elle parle avec une mesure inimitable. — « Vous avez reçu de nous, dit-elle, déjà une partie de votre avenir, vous le recevrez plus tard tout entier de Dieu si vous êtes justes envers nous et si vous avez foi en nous. » Elle ne dit rien de plus, quoiqu'elle put éclipser les plus habiles orateurs. — Je crus entendre la modestie me parler, dit Julien; je fus saisi dans le fond de mon être, et le son de sa voix resta longtemps fixé dans mes oreilles sans s'effacer ni s'évanouir.

Il continue à détailler les biens qu'il a reçus d'elle. — Son mariage auquel Eusébie n'est pas restée étrangère. —Les livres de philosophie, d'histoire, des orateurs et des poètes qu'elle lui a donnés en si grand nombre, avant son départ pour la Gaule, que la Germanie et la Gaule sont devenues pour lui comme un musée de la Grèce. — Dans ses expéditions, il en emporte toujours quelqu'un qui soit approprié à sa situation.

Il énumère ensuite les avantages qu'on retire de la lecture de ces livres.

Le reste de l'éloge est dépourvu d'intérêt. Les vertus

d'Eusébie, dit-il en substance, sont son plus beau panégyrique; sa chasteté, sa modération et sa prudence suffisent pour l'immortaliser, beaucoup mieux que les exploits et les actes de plus grandes reines, de Sémiramis et des autres.

Et c'est ainsi que se termine cette œuvre oratoire.

Que faut-il en penser? Elle est froide et généralement dépourvue de goût. Le plus souvent l'orateur y demeure dans un ordre d'idées commun, et ne sait pas se relever par quelque trait inattendu. Supprimez ce qui en forme comme la partie historique, et vous lui enlèverez son plus grand intérêt. Ce qui en fait le seul charme en effet, c'est la protection dont l'impératrice l'a couvert, c'est leur entrevue solennelle, c'est l'émotion que lui inspirent et sa vue et ses conseils; c'est cet écho mystérieux qui se fait en lui de la voix de cette femme et qui se prolonge si longtemps dans son âme. Tout le reste révèle bien peu le disciple des grands maitres dans l'art de l'éloquence. Quel pâle reflet des beaux jours d'Athènes et de Rome et de ses orateurs! Quelle distance même de l'époque de Pline! Julien y manque d'invention. Ce n'est pas un trait perdu cà et là qui peut constituer une œuvre oratoire. Il faut un ensemble, et ici, l'ensemble est marqué au coin de la médiocrité. A défaut de l'éloquence, cette œuvre a eu du moins un but politique qu'elle dut atteindre. Habilement, Julien y parle des injustes accusations portées contre lui à Constance et que celui-ci

Digitized by Google

avait accueillies. Plus habilement encore il y rappelle qu'il eut pour défenseur de son innocence l'impératrice elle-même, et que sa parole lui a valu la conviction et le retour entier de l'empereur. A mesure qu'il approchait du trône, ou du moins des grandes dignités qui devaient l'y conduire, il était sage de marquer bien haut qu'il en avait été digne. Au reste, ce travail de composition a une certaine fermeté dans sa marche ; le tissu en est lié assez fortement. On sent une main exercée à écrire ; et le sentiment honorable qui l'inspira lui donne encore aujourd'hui un caractère qui touche. En louant une femme, Julien a su rester grave et austère ; il a placé les vertus morales, qui en font l'ornement, au-dessus des grâces et de la beauté, biens éphémères et passagers. Enfin, en associant cette femme à la portion du pouvoir la plus douce à remplir, celle du pardon et de la mansuétude, il lui a donné la seule gloire qu'une grande âme put ambitionner. En tout ceci, Julien a observé merveilleusement les convenances. Il a été délicat et pur. Ce trait seul, dans ce panégyrique, peut compenser bien des défauts qui s'y trouvent.

Les deux autres discours en l'honneur de l'empereur Constance auraient pu présenter un plus sérieux intérêt, que celui que nous venons d'examiner. Mais il leur manque ce que rien ne peut remplacer, le caractère de vérité que l'on demande à l'histoire. Ce

sont des éloges exagérés, où l'adulation gâte tout, où toutes les proportions sont changées, qui contrastent avec le jugement de la plupart des historiens et qui sont détruits même par ce que Julien a dit du même empereur dans ses autres compositions. Singulière contradiction, qui peut s'expliquer, mais qui ne fait pas honneur au premier ! L'histoire a prononcé sur le second un jugement sévère, mais juste. Si elle n'avait eu pour s'éclairer que le flambeau trompeur présenté par Julien, elle se serait bien égarée. Au surplus si les jugements de Julien, dans ces deux discours, sont évidemment empreints d'adulation, ceux des contemporains, quelque soit leur nombre, leur autorité et les points opposés d'où ils partent, ne sont pas non plus exempts d'exagération. Tous ils ont chargé, sans hésiter, sa mémoire du meurtre des frères et des neveux du grand Constantin. Les historiens modernes ont mieux vu ; ils ont généralisé et tout embrassé, et l'illustre auteur des études historiques a pu dire avec une concision énergique, pleine de sens et de vérité : « Il est probable que ces meur-
« tres furent le fruit des diverses passions combinées
« avec la politique du despote qui enseigne à cher-
« cher le repos dans le crime. Le paganisme, l'hérésie,
« la turbulence militaire, trouvèrent des satisfactions
« et des vengeances dans cette extermination de la
« famille impériale. »

Ces réserves faites, et en oubliant ce défaut capital

Digitized by Google

dans les deux œuvres oratoires que nous allons examiner, la première d'entre elles mérite de fixer l'attention. Elle est écrite, comme ont dû l'être les récits que Julien avait faits de ses conquêtes dans les Gaules. On y sent une sobriété d'expression et de détails, pleine de précision, qui annonce l'écrivain, grand capitaine, qui se donne à peine le temps de raconter, parce qu'il doit agir. Julien avait à décrire dans cet éloge les travaux militaires de Constance, ses guerres contre les Perses, les préparatifs qui les précédèrent, les actions qui en formèrent les phases diverses, les succès et les revers ; il avait à parler des guerres civiles et intérieures que Constance eut encore à soutenir, contre Vetranion, qui voulut revêtir la pourpre, et contre Magnence qui voulut partager l'empire avec lui. Toute cette partie du discours est un morceau d'histoire, digne de figurer à côté des noms que Rome compte en ce genre. Disons pourtant qu'il n'a ni la richesse et l'ampleur de Tite-Live, ni l'admirable précision de Salluste, ni moins encore rien de la profondeur de Tacite. Mais Julien avait sous ses yeux, un modèle qu'il a voulu saus doute égaler. Il ressemble à César écrivant ses commentaires. Il est tout entier aux faits ; il se renferme dans eux, et c'est par la marche, simple, vive et rapide du récit qu'il intéresse et qu'il plait.

Julien commence son discours par quelques mots remarquables sur Constantin. Quelque adulateur qu'il

Digitized by Google

ait voulu être, on sent ici que ce qu'il dit du père de Constance est arraché à la vérité et ne peut être ni contesté ni affaibli. Le monde retentissait encore des grandes choses faites par lui. Il le loue de s'être attaché les peuples et les soldats ; d'avoir fait désirer par tous ses victoires sur ses rivaux ; d'avoir restitué les trésors amassés injustement par les tyrans, vaincus par lui, et d'avoir en moins de dix ans élevé la seconde Rome. Il le loue encore d'avoir aimé et honoré Athènes ; mais surtout d'avoir suivi, pour l'éducation de son fils, un système propre à former ce jeune prince à l'empire. Il lui a donné de bonne heure les peuples de la Gaule à surveiller ; il l'a fait initier à la politique par ceux qui y étaient le plus versés ; il l'a fait vivre avec les chefs des Barbares, pour en mieux connaître l'esprit et les mœurs ; il l'a chargé de faire la guerre aux Perses et aux Mèdes ; Constantin l'avait lui-même préparée. Constance fut cependant auprès de son père fils soumis et respectueux ; seul de ses enfants, il accourut auprès de lui au moment de sa mort, pour recueillir son dernier soupir.

L'orateur n'oublie pas les heureux commencements de Constance. Il jette un voile sur les crimes dont on l'accuse. Il n'a pu, selon lui, empêcher ce que la turbulence militaire a exécuté. Constance a été d'une modération remarquable dans le partage de l'empire entre ses deux frères, Constantin et Constant et lui.

Puis enfin vient le détail des guerres contre les

Digitized by Google

Perses et les guerres civiles contre Vetranion et Magnence, qui nous a inspiré nos premières observations.

Nous ne pouvons nous empêcher de signaler ici un trait de mœurs, digne de Rome antique. Ces mœurs n'avaient pu s'effacer tout entières ; elles revivaient encore, quelquefois, dans des circonstances solennelles. Dans la guerre civile contre Vetranion, qui avait revêtu la pourpre, Constance au lieu de répandre le sang, veut prendre pour juge les deux armées assemblées. On élève un tribunal ; les deux compétiteurs y montent ; ils exposent leurs titres, leurs droits, la justice de leur cause ; et une véritable lutte d'éloquence est engagée devant les légions étonnées du rôle qu'elles remplissent. Constance parle ; il entraîne les masses ; il attendrit et touche les cœurs ; les soldats de Vetranion sont vaincus ; ils se rangent sous les étendarts de Constance ; l'usurpateur lui-même dépose la pourpre, et il obtient de Constance de riches possessions en Bithynie pour y achever dans la paix la vie que son vainqueur lui conserve. Ce beau sujet, ce grand trait, fournit à Julien d'heureux détails, quelques pages pleines d'intérêt ; mais il se tient toujours avec bonheur à la juste mesure qu'il devait pourtant y garder.

Julien reprend ensuite la guerre contre les Perses et celle contre Magnence, et finit par un retour sur les vertus morales de Constance.

Le style de cet écrit est sévère. Julien y a été

Digitized by Google

contenu par la nature de son récit. Il y a oublié, pour son honneur, ses souvenirs homériques, dont il va être prodigue jusqu'à la satiété dans le second discours en l'honneur de Constance. Cet ouvrage fait regretter la perte de ses travaux historiques. On aurait sans doute retrouvé dans ceux-ci le mérite que nous signalons dans celui-là. En racontant ses guerres personnelles, il a dû être aussi bien inspiré qu'en parlant de celles des autres. Julien ne plait jamais plus que lorsqu'il est soustrait par son sujet à ses passions et à ses faiblesses ordinaires. Il faut l'arracher à Homère, à Platon, à sa haine contre le christianisme, le ramener au positif, et l'enchaîner dans les faits. Alors son esprit ne divague plus, son jugement est droit, et sa pensée marche vers un but sensible et vivant. Hors de là, il est emporté et fougueux ; il cesse de se comprendre ; et il perd dans la subtilité et le faux goût, une force d'intelligence puissante et une imagination déréglée.

Nous serons sévère au point de vue de l'art envers le second discours de Julien en l'honneur de Constance.

L'auteur n'a fait qu'y répéter ce qu'il avait déjà écrit dans le premier. C'est un lamentable abus du panégyrique ; il abaisse l'esprit de l'écrivain ; et, chose singulière ! ce que l'auteur a su si bien dire dans le premier, il le gâte et le corrompt dans le second par le faux goût qui l'accompagne. Il n'y suit qu'un mode

Digitized by Google

d'argumentation ; et, comme un poète mal inspiré, il n'a qu'une corde à sa lyre. Il ne cesse de comparer les actes et les exploits de Constance aux exploits et aux combats des héros d'Homère et de donner la préférence aux premiers sur les seconds. Ce mélange de la vérité et des fables homériques ne satisfait pas la raison. Il fatigue par ses répétitions et sa monotonie ; il entraîne à des longueurs que les règles réprouvent ; et à lui seul il doit faire rayer ce discours du nombre des pièces dignes d'être étudiées. Ces défauts ne sont pas rachetés par quelques hors-d'œuvre qui sont jetés au milieu de l'ouvrage, tels qu'une digression philosophique sur une doctrine de Platon, mal saisie et mal exposée, sur la noblesse et sur ce qui la constitue aux yeux de la raison, ni même par le long tableau qu'il trace du prince accompli et vertueux. Des morceaux disparates, non unis entre eux, se heurtant par le contraste, ne furent jamais une œuvre oratoire. L'éloquence tient à un art plus difficile et plus haut. L'esprit de l'orateur doit tout embrasser, tout unir et tout fondre dans son sujet. S'il n'est pas assez fort pour rester le maître dans cette lutte, qu'il renonce à parler ou à écrire.

Cette œuvre si malheureuse a pourtant un caractère qui la recommande à l'observateur. Julien y est entièrement païen par les idées. Il ne vit que dans les dieux d'Homère ; c'est Minerve, c'est Jupiter, c'est toute la mythologie grecque qui reparaît avec un cer-

Digitized by Google

tain éclat. Julien a rejeté bien loin ici la réserve qu'il avait gardée sur ce point dans l'éloge d'Eusébie, où deux traits seulement indiquent ses tendances, et dans le premier éloge de Constance où sa pensée intime est bien cachée. Ici elle est ouverte et patente. Jamais aucune aspiration d'idée, aucune ombre de sentiment chrétien ne le trahit et ne sort de ses lèvres. Son âme au contraire est pleine du paganisme, de ses allégories et de ses mythes. Julien touchait, en effet, en écrivant ce discours, à l'époque critique de sa vie, où sa manifestation anti-chrétienne allait se produire au grand jour. Il commençait ainsi lui-même par ses écrits à regagner à la cause des dieux tous ceux qui espéraient en lui, et ce signal, avant-coureur du beau jour qui allait se lever, préparait son arrivée à l'empire. Julien connaissait l'influence de la pensée sur les masses. Il jetait au milieu d'elles ses écrits, comme un défi ou une protestation contre le culte nouveau. Julien n'a jamais cessé de marcher vers son but, et cette intelligence passionnée faisait tout servir pour y arriver.

A. TAVERNIER, père,
Avocat près la Cour impériale d'Aix, ancien Bâtonnier.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

Nota. — La deuxième partie de cette étude sera publiée dans le prochain volume des Mémoires de l'Académie d'Aix. Elle embrassera les œuvres politiques et philosophiques de Julien.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

DEUX ANCIENS POÈTES PROVENÇAUX,

PAR M. MOUAN.

I.

Antoine-Geoffroy DE LATOUR.

Voici un poète qui cultiva en même temps les muses latines, françaises et provençales, qui chanta la naissance de Louis-le-Grand, célèbra ses triomphes et toutes les merveilles de son règne, qui, tout en dédiant ses odes et ses sonnets aux grands personnages de l'époque, aux Colbert, aux Mazarin, ne dédaignait pas de monter quelquefois sa lyre sur un mode moins élevé et de dépeindre la belle voix de Silvie ou les beautés d'Amarillis ; cet homme a pris naissance, a vécu et est mort dans nos contrées ; au talent de la poésie, il joignait ou du moins il avait la prétention

Digitized by Google

de joindre les qualités qui font le jurisconsulte. Malgré ces divers titres au souvenir de la postérité, ce poète est tombé dans l'oubli le plus profond, le plus désespérant, à tel point qu'aucune biographie n'a inscrit le nom de Geoffroy de Latour. Qui de vous à jamais parcouru ses œuvres ? J'ignorais tout récemment encore jusqu'au nom de l'écrivain et c'est le hasard seul qui m'a mis sur les traces de cette *illustration provençale* et de son livre, imprimé à Paris chez Théodore Girard, en 1677, deuxième édition, augmentée et revue par l'auteur. A tort ou à raison ce petit recueil a éveillé ma curiosité et je me suis livré à quelques recherches dont je vais consigner le résultat.

Antoine Geoffroy de Latour naquit à Digne vers 1600 et fut ainsi contemporain de son compatriote Gassendi. Comme la plupart de ses confrères en Apollon, il était bien jeune encore et déjà le démon de la poésie le tourmentait ; mais il devait se dérober soigneusement aux regards de son père pour rimer en paix, parce que celui-ci désireux avant tout de voir son fils devenir l'honneur des légistes de l'époque n'accueillait qu'avec un dépit bien prononcé chaque pièce de vers du jeune Latour. A vingt ans notre poète se rendit passionnément amoureux de je ne sais quelle belle inconnue qu'il nomme tour-à-tour : Philis, Silvie, Olympe, Amarillis. Cependant, malgré des soins assidus et une foule de jolis compliments

Digitized by Google

rimés dont il attendait les plus heureux effets, Latour n'obtenait en échange que froideur et mépris. Voici en quels termes il déplore son malheur dans un sonnet sur le portrait de Silvie :

Portrait injurieux, ennemy de ma vie
Toi ! qui me fais souffrir de si rudes tourmens,
N'es-tu pas le tyran de mes contentemens
Lorsque tu m'entretiens des beautez de Silvie ?

Tu sçais bien à quel point mon ame l'a servie,
Éloigne de mes yeux tous ces vains ornemens,
Et laisse me venger de tant de faux sermens,
Son mépris m'y contraint et l'honneur m'y convie.

Puisqu'elle foule aux pieds sa constance et sa foi,
Ne me tiens plus captif de cette injuste loi
Qui nous force à chérir les traits d'un beau visage.

Et puisque mes soupirs n'ont pas sçeu la toucher
Fais la voir à mes yeux moins belle ou moins volage,
Ou bien fais que mon cœur soit un cœur de rocher.

Ainsi malheureux en amour, notre poète cessa de chanter les belles. Arrivé à sa trente-septième année, il se consacra presque exclusivement à faire résonner sur sa lyre les louanges de Louis XIV, et ce monarque fut l'astre dont la muse de Geoffroy suivit constamment le cours à peu près comme les planètes gravitent vers le soleil ; nous verrons plus loin quelle récompense il obtint pour un tel dévouement.

Digitized by Google

Le fils de Louis-le-Juste venait à peine de naître et Latour adressait au mois de septembre 1638, des stances au roi pour le féliciter de cet heureux évènement ; à l'en croire, le premier de tous les écrivains, il aurait eu la sagacité de prédire les admirables qualités dont le concours devait former par la suite, en la personne de Louis XIV, le plus illustre monarque de la terre. Peut-être Latour se prévalait-il de ces vers pour s'arroger pompeusement le titre de prophète :

Louis, le bruit de ton canon,
Ces dangereux combats et ces grandes victoires
Qui gravent ta valeur dans toutes les histoires,
N'auraient pas le pouvoir d'éterniser ton nom.
Cette incomparable vaillance
Qui ne cède qu'à ta clémence,
Malgré tous nos efforts périrait chaque jour,
Et sans ton héritier, demain la Renommée
Qui te fait aujourd'hui la cour
Changerait ta gloire en fumée.

Quoiqu'il en soit, les sonnets à la louange du grand roi, se succédèrent sous la plume de Latour. La conclusion de la paix avec l'Espagne, les premières victoires de Louis après la reprise de la guerre, le siège de Maëstrich, celui de Valenciennes, le pardon généreux accordé par le roi après la prise de cette ville, le retour triomphant de sa S. M., tels

Digitized by Google

étaient les nobles sujets que célébrait le poète avec une ardeur qui ne se démentit pas un seul instant. Ce n'est pas tout, aux louanges du roi, Latour entremêla celles du duc d'Orléans, son frère, des ducs d'Enguien et de Vendôme et des principaux ministres de l'époque. Toutes ces pièces de vers sont empreintes du même cachet. Partout un style ampoulé et quelquefois trivial ; partout des compliments fades et quintessenciés. L'auteur prodigue sans ménagement les expressions suivantes : *Le plus grand roi du monde*, *les cent lauriers qui parent sa tête*, *le soleil et ses rayons*, *les nymphes épuisant leurs concerts*, etc., on est porté à être indulgent pour toutes ces exagérations quand il s'agit de Louis-le-Grand, et l'exemple de Boileau lui-même les justifierait au besoin. Aussi les mêmes idées se rencontrent-elles quelquefois dans les épîtres de ce dernier poète et dans les sonnets de Latour : si le premier a dit :

« Grand roi cesse de vaincre ou je cesse d'écrire. »

Le second plus prolixe débute ainsi quelque part :

Grand prince, désormais épargne un peu ma peine
Cache-moy les exploits que tu fais chaque jour,
Car tes fréquents combats, objets de mon amour
En courant après eux me mettent hors d'haleine.

Ainsi marchaient de pair sur le terrain de la flatterie, le grave législateur du Parnasse et Geoffroy de Latour : mais écoutons ce dernier mettant à contribution les

muses provençales pour la plus grande gloire de Louis. Je me bornerai à citer un seul sonnet :

Grand rey queu troubarés qu'escrivé voustro histori
Tous ley jours vous deffès regimens, bataillons,
Prenès villos, casteaux, per planos, per valons,
Et cade pas que fes es un pas à la glori.

Lou superbe Espagnou que fasié tant lou flori
Per fugir voustros mans marcho de reculons,
L'Oulandes vergongnous vous viro lei talons
Et vous laisse emportar victori sur victori.

Coumo poudes soulet domptar tant d'ennemis
Muso : per lou sacher fay virar lou tamis,
(Un viei prouverbi dis que lou tamis devino.)

May sabes tu perque nouestro prince es tant fouer,
Lous autres souverens non pagon que de mino,
Lou nostré sçau pagar et de mino et de couer.

Peu d'écrivains composent leurs ouvrages dans un but désintéressé. Flatter les Auguste et les Mécène du jour, telle fut leur habitude constante à toutes les époques de l'histoire littéraire. La noble indépendance de l'historien Mézeray compte un bien moindre nombre d'imitateurs que n'en a produit Horace, obtenant pour prix de ses adulations, des domaines et des *villa*. Le siècle de Louis-le-Grand est fécond en exemples de ce genre. Il devait l'être d'autant plus que les libéralités du monarque envers les gens de lettres se multipliaient de jour en jour. Boisrobert

Digitized by Google

obtenant pour prix de ses bons mots, de riches et nombreux bénéfices; l'abbé Genest, précepteur de mademoiselle de Blois, et comblé des bienfaits du roi dont il chantait aussi les victoires; Campistron devant à la bienveillance du duc de Vendôme de hauts emplois ainsi que des titres honorifiques, et bien d'autres encore sont là pour attester que si Louis XIV ou les grands de sa cour savaient récompenser les hommes de lettres, ceux-ci n'épargnaient rien de leur côté pour attirer sur eux une noble munificence.

Geoffroy de Latour fut du petit nombre de ceux que d'augustes regards ne purent ou ne voulurent découvrir dans cette légion de poètes ou de prosateurs. En prodiguant l'encens à Louis XIV, Latour consultait son petit intérêt, comme je vais l'expliquer.

Après avoir renoncé à fléchir le cœur des Olympe et des Philis, notre poète s'était livré avec quelque zèle à l'étude du droit qu'il avait prise d'abord en grande aversion. Nommé juge en la sénéchaussée de Digne, il partagea ses loisirs entre la poésie et la rédaction d'un ouvrage de jurisprudence auquel il travailla près de trente années et qui, à défaut de ses vers, devait l'immortaliser. Les poètes sont rêveurs de leur nature. Or, en écrivant son livre, le bon Latour oublia peut-être un peu son titre de jurisconsulte et se rappela trop souvent son autre qualité de versificateur.

Il s'agissait en effet d'une immense compilation de droit civil et ecclésiastique, divisée en six parties et

dont chacune formait en manuscrit un énorme volume *in-folio*. Le poète-légiste envisageait successivement l'homme privé et célibataire ; l'homme marié ; l'homme dans l'état de veuvage ; l'homme d'église dans les rangs inférieurs du clergé ; l'homme revêtu de dignités ecclésiastiques, civiles ou militaires ; enfin et comme pour couronner cette œuvre gigantesque, l'homme à l'état de mort. Ce vaste répertoire devait, selon Latour, tarir la source des procès, faire naître en tous lieux l'union la plus touchante, ramener, en un mot, l'âge d'or sur la terre. Aussi avait-il intitulé son ouvrage : *le Livre du Souverain bien*.

Ce n'était pas tout que d'avoir composé avec force temps et patience, cet intéressant écrit. Il restait l'obligation d'une nécessité absolue de le livrer à l'impression et les frais épouvantaient l'auteur.

Convaincu de tout le mérite de son œuvre, Latour se rendit à Paris, à l'âge de près de soixante et dix ans, dans l'intention de placer *le Souverain bien* sous le patronage de Louis XIV qui, en juste appréciateur, ne manquerait pas de subvenir aux frais de l'édition, de ses propres deniers royaux. Laissons parler Latour dans son placet au roi. Ces quelques lignes suffiront pour prouver que la modestie n'était pas la principale vertu de notre auteur :

« Sire, je n'eus pas si tost appris que pour se délasser des fatigues de la guerre Votre Majesté avoit

Digitized by Google

délibéré de réformer les désordres qui s'estoient introduits dans l'administration de la justice, que je résolus de mettre en lumière un ouvrage qui pût avoir du rapport avec un dessein si judicieux. J'en ay présenté le plan en votre absence à M. le Chancelier, comme un projet qui n'a point encore d'exemple dans nos jours, et qui ne peut recevoir sa dernière perfection que des seules mains de V. M.; vous trouverez cette entreprise si curieuse et si surprenante que j'ose soutenir qu'il n'en paraîtra jamais aucune si générale et si nécessaire à vos subjets : il semble que le siècle où vous regnez ne puisse plus nous inspirer que des pensées extraordinaires et merveilleuses comme les vostres. »

On devine la conclusion de toutes ces belles paroles. Le roi était prié de faciliter à Latour, le moyen de faire jouir le public du fruit de ses veilles.

Notre poète fit imprimer avec son placet, le recueil de ses poésies divisées en deux parties. L'hommage de la première appartenait de droit à Louis XIV ; quant à la seconde, elle était dédiée à une haute et puissante dame de la cour de ce prince et dont l'auteur avait fait la connaissance, pendant un court séjour en Provence. Il espérait que la protection de cette dame de la cour serait d'un grand poids pour le succès de sa cause. Indépendamment des vers français et provençaux, le recueil de Geoffroy renfermait deux ou

Digitized by Google

trois pièces de poésies latines dont nous sommes tout disposés à faire grâce au lecteur.

L'infortuné poète en fut pour ses frais de dédicace, de poésie et d'impression. Il n'obtint rien de S. M.; je me trompe, il fut favorisé d'un privilége en bonne forme, par lequel le gracieux monarque lui permit de faire imprimer son livre par tel imprimeur qu'il aviserait, en tels caractères que bon lui semblerait et cela, durant l'espace de cinq années.

Là se bornèrent toutes les munificences de Louis-le-Grand.

Latour fut exaspéré, moins peut-être du refus qu'il essuyait que du malheureux accueil fait à son livre. Réduit à un état voisin de l'indigence, il adressa ces vers provençaux au roi pour en obtenir quelques secours :

Moun placet, ô grand rey ! n'es qu'un pichot memori
Per te faire sacher en patois prouvenceau
(Puy qu'à ce que m'en dict non l'entendes pas mau)
Ley rudes tratamens quay souffert par ta glori
.....
Tu ! que fas tan de ben as autres escrivans
Relargo un pau per iou tey liberalos mans
Ay tant escrit per tu, siou prest d'escrioure encaro.
Qu'Appelles Tourne naisse et prengue son pinçeau
Lou pourtrait, ô grand rey ! que lou miou te preparo
(Quand tu m'ajudaras), sera cent fes plus beau.

Je n'ai pu découvrir si Latour reçut ou non une

réponse favorable. Il se hâta de retourner en Provence et là, revenu de toutes ses illusions, il consacra les derniers accents de sa muse expirante à déplorer les vanités du temps, à dépeindre les fausses joies du monde. Celui qui jadis semblait ne pas trouver d'assez riches expressions pour célébrer les beautés et les grandeurs terrestres, écrivit alors avec l'accent de la conviction :

Mon cœur, détachons-nous des objets de la terre,
N'aimons rien de mortel, le monde est un pipeur,
Voguer sur cette mer dans un vaisseau de verre,
C'est n'avoir point d'esprit de n'avoir point de peur.

L'éclat de nos grandeurs est un éclat trompeur,
Et la plus douce paix est une sourde guerre,
Chérir la vanité, c'est chérir la vapeur,
Et baiser les filets desquels on nous enserre.

Un demi-siècle avant de Latour, l'illustre Malherbe faisait aussi ses adieux au monde, à peu près dans le même sens :

« N'espérons plus, mon âme, aux promesses du monde,
« Sa lumière est un verre, et sa faveur une onde
« Que toujours quelque vent empêche de calmer.
« Quittons ces vanités, lassons-nous de les suivre :
« C'est Dieu qui nous fait vivre,
« C'est Dieu qu'il faut aimer. »

Puisse l'ombre du poète normand me pardonner ce rapprochement.

Geoffroy de Latour mourut vers l'an 1680.

Digitized by Google

Que conclure en finissant, de l'examen de ses poésies? Si, au premier aspect, on est tenté de les considérer comme le produit d'une de ces organisations incomplètes que tourmente cependant le besoin d'écrire, la réflexion nous amène à nous prononcer d'une manière un peu moins sévère. A travers tout le mauvais goût de l'auteur, on aime à trouver de temps à autre une pensée fine et spirituelle, une expression qui charme par son à propos. Les poésies de Latour représentent d'ailleurs l'état de la société dans laquelle il vivait. N'oublions pas que le sévère législateur du Parnasse a sacrifié lui-même aux idées de son siècle, et qu'il a fait l'éloge de l'écrivain qui, pendant plusieurs années, tint le sceptre du bel esprit, en disant :

« ... qu'à moins d'être au rang d'Horace ou de Voiture
« On rampe dans la fange avec l'abbé de Pure. »

Peut-être, pour être juste envers notre auteur, conviendrait-il de lui appliquer ce passage de Voltaire : « C'est un des effets du siècle de Louis XIV que le nombre prodigieux de poètes médiocres dans lesquels on trouve des vers heureux. La plupart de ces vers appartiennent au temps et non au génie. »

Digitized by Google

II.

Honoré d'Estienne BLÉGIER.

—

Pendant la seconde partie du dix-septième siècle, alors que brillait du plus vif éclat la divine réunion des poètes et des *précieuses*, notre ville d'Aix avait l'avantage de posséder une société littéraire appelée l'*Aréopage*. Cette compagnie n'avait rien de commun avec le redoutable tribunal d'Athènes, si ce n'est, toutefois, l'âge de ses membres, car les jeunes gens étaient formellement exclus de la docte société. Là, on agitait chaque soir des questions de littérature légère, ou bien on lisait des pièces de vers roulant presque toujours sur des sujets de galanterie. De graves magistrats ne dédaignaient point de prendre part à ces séances qui se tenaient chez un M. Leblanc, écuyer. Les règlements de la société n'en interdisaient point l'entrée aux dames. L'Aréopage fut même présidé pendant plusieurs années par madame de Chateaurenard qui, par ses grâces et son esprit, aurait bien mérité d'être appelée l'*Arthénice* de l'hôtel Rambouillet de la ville d'Aix.

Digitized by Google

Parmi les habitués les plus fidèles et les plus féconds en productions poétiques se faisait remarquer Honoré d'Estienne Blégier, avocat et écuyer. A sa qualité de poète, Blégier joignait sans doute des titres plus recommandables à l'estime et à la confiance de ses concitoyens, puisque nous le voyons figurer sur la liste des consuls de notre ville. Mais je laisse de côté ses qualités administratives pour ne considérer que le poète. Cultivant tour-à-tour les muses françaises et provençales, toujours prêt à rimer sur tous les sujets, improvisant même avec assez de bonheur, Blégier, digne précurseur des Boufflers, des Voisenon et des Dorat, faisait les délices de l'Aréopage. Son humeur légère, sa grâce enjouée et sa verve, quand elle était de bon aloi, lui attiraient de nombreux et vifs applaudissements.

Né à Aix en 1661, de parents distingués par leur origine, notre poète fit ses études chez les pères de l'Oratoire de Notre-Dame-en-Forez. Un jour que le sujet de la composition était la solution d'un problème mathématique, le jeune Blégier s'avisa de traduire en vers provençaux le commencement du second livre de l'Énéide. Tel fut, dit-on, son premier début. Quand plus tard il entra dans le monde, il eut bientôt conquis sa place parmi les beaux-esprits de l'époque.

Un soir, l'Aréopage dissertait sur le style marotique et sur les qualités qui lui sont propres. Blégier, après avoir fait ressortir combien cette manière d'écrire

Digitized by Google

est agréable, simple et naturelle, s'engagea à adresser une pièce de vers à l'Académie des Jeux Floraux pour demander le rétablissement du genre marotique. Quelques jours après, Blégier tenait sa promesse et donnait lecture d'une pièce intitulée : Requête de Clément Marot à dame Isaure Clémence, fondatrice des Jeux Floraux. Voici un échantillon de cette supplique :

Eh quoi ! d'après Marot, père du badinage,
Tout faiseur de rondeau, ballade, virelay,
Et d'autre encor joyeux ouvrage
Ne pourra dans votre ordre être au moins frère-lay !
Que sonnet, églogue, élégie
Occupent le haut rang, soit, je passe le fait
Et reconnais leur primatie,
Mais faut-il pour cela que badin triollet,
Gentil rondeau, madrigal joliet
Et tous ceux de leur confrérie
Dans vos concorts ne chantent mie
Et soient réduits à garder le mulet,
Foy de Marot c'est mépris trop complet
Si qu'en sentons poignante facherie
Et sommes las de mâcher le filet.
Réparez ce tort s'il vous plait,
Tout mon cortège vous en prie.

Blégier n'avait pas avoué à l'Aréopage son véritable but, en composant cette pièce de vers. Il espérait qu'elle lui donnerait le droit de cueillir, dans le brillant parterre de la société toulousaine, une de ces riches fleurs dont cette académie décore quelques

Digitized by Google

privilégiés ; mais un des mainteneurs lui écrivit que son épître, quelqu'en fut d'ailleurs le mérite, ne pouvait être admise, les statuts de la société excluant formellement le genre marotique. Blégier prit d'assez bonne grâce cette petite mésaventure ; il s'amusa même à formuler en ces termes, l'inexorable jugement des Jeux Floraux :

Nous, par le grand Jupin, Clémence
Souveraine des Jeux Floraux
A nos chers amys et féaux
En notre cour ayant séance,
Ordonnons que tous les placets
Tendant à barbouiller la gloire
De la marotique mémoire
Soient sur le champ biffés, rayés,
Voire lacérés et brulés
Comme ouvrage diffamatoire,
Nonobstant contraire désir,
Car tel est notre bon plaisir.

Les poésies de notre auteur forment un volume manuscrit in-4° de 165 pages, appartenant à la Bibliothèque publique d'Aix. Nous les croyons entièrement inédites. Les pièces écrites dans la langue française sont bien plus nombreuses que celles composées dans l'idiôme provençal. Ce sont des épîtres, des rondeaux, des virelais, des chansons, des noëls, toutes poésies fugitives du sein desquelles l'ode se permet d'élever à deux ou trois reprises un vol plus ou moins

Digitized by Google

audacieux. Quelques citations que je prends au hasard feront connaître le genre de notre auteur.

Ici, c'est une épître sur les douceurs de la vie champêtre, adressée à M. le président d'Albert. Par la pensée comme par la forme, cette pièce rappelle *les Plaisirs du gentilhomme campestre* du seigneur de Pibrac :

Mais parmy tous les biens de cet état champêtre
Il en est un surtout utile et précieux,
Le vray, l'unique bien qu'on doit priser le mieux.
L'homme y travaille à se connaître
A l'abry des occasions
Moins agité des passions.

Plus loin, c'est une chanson adressée à madame de Châteaurenard, présidente de l'Aréopage, comme nous l'avons dit. Elle nous paraît remplie de délicatesse, parfaite de style et de pensée. J'en citerai seulement les deux premiers couplets :

Jadis l'éclat d'un beau visage
Ayant séduit l'Aréopage
L'on n'y jugea plus que le soir.
Ah ! s'il faut pour être équitable
Fermer les yeux et ne rien voir,
Dieu ! que l'on risque à cette table.

Jadis ces juges redoutables
Se vantaient d'être impénétrables
Sur leur moins important décret ;
Ils changeraient icy de game ;

Refuseraient-ils leur secret
A qui leur arracherait l'âme?

L'épître suivante dont nous donnons un fragment et qui est adressée à quelques amis, rappelle l'aimable philosophie des Lafare et des Chaulieu :

Pour vous recevoir dignement
Que ne puis-je, messieurs, changer en ce moment
Notre petit taudys en un lieu de plaisance
Où les Rys, les Jeux, les Plaisirs
Vinssent au gré de vos désirs
Vous réjouir par leur présence,
Et qu'un repas délicat et friand
Digne des illustres convives
Put seconder nos ardeurs les plus vives
Et vous marquer tout notre empressement ;
Mais, hélas ! dans cet ermitage
Sans chasseur et sans cuisinier
On ne connaît d'autre gibier
Que le seul gibier de ménage,
Pigeon, poulet, poule et chapon.
Enfin, messieurs, la chère est bonne
Quand le repas est sans façon
Et que l'amitié l'assaisonne.

Il paraît toutefois que le poète amphytrion jugeait un peu trop favorablement des bonnes dispositions de ses amis pour les petits dîners sans façon. Certain jour, un convive mécontent ne craignit pas de faire une critique en vers provençaux d'un repas donné à

Digitized by Google

plusieurs membres de l'Aréopage. Piqué au vif, notre poète lui adressa ce quatrain :

Aven fach toutei dous uno grosso toupino
Se sian pas adreissat en dé gens doou mestié
Quaouque poueto avié fach ma cousino
Vouestreis vers soun bessay de quaouqué cousinié.

Nous citerons encore les vers suivants que Blégier composa lors du départ du duc de Villars, gouverneur de Provence :

Belles, si contre votre attente,
Ce gouverneur qui vous enchante
Quitte trop tôt nos doux climats,
Consolez-vous de son absence,
C'est à la gloire, à ses appas
Qu'il va donner la préférence ;
Ce fils du héros de la France
Si digne de cette naissance
Marche vers les plus grands honneurs.
Quelques moments de sa présence
Ont-ils pu ravir tous les cœurs,
Que ferait donc sa résidence?

On le voit, même dans de graves sujets, ce sont toujours des idées de galanterie qui inspirent la muse de Blégier. Telles étaient au reste les mœurs de l'époque.

Il est malheureusement à regretter pour la plus grande gloire de notre poète qu'il ne se soit pas borné

à célébrer les belles, la vie champêtre et les plaisirs de la table comme il les entendait. Souvent il lui arrive d'attacher à sa lyre la corde de la satire et de la faire vibrer avec toute l'énergie que peuvent inspirer la passion et la haine. Blégier ne respecte rien dans ses épigrammes : ce genre de poésie devient sous sa plume un véritable pamphlet qui, revêtant quelquefois la forme du dialogue, nous présente deux adversaires aux prises se harcelant d'injures sans la moindre retenue.

On nous dispensera de retracer ici de pareilles productions dont les plus innocentes portent l'empreinte du mauvais goût. L'épitaphe du duc d'Orléans, régent, celle du cardinal Dubois, bien que non injustes dans le fond, sont écrites avec une grossièreté qui révolte ; il en est de même d'une épigramme dirigée contre M. Lebret, premier président, au sujet du P. Girard et de La Cadière. Comment un homme poli a-t-il pu dire d'un abbé Gastaud :

C'est un mirmidon effronté
Dont l'esprit se perd en fumée
Que l'on voit d'un air évanté
Porter simarre retroussée.

On ne se rend pas compte non plus de toutes les épigrammes virulentes que Blégier décoche contre M. Ganteaume, avocat, parce qu'il était échappé à ce dernier de qualifier de roman, un mémoire de

Digitized by Google

Blégier en faveur de certains ermites dont la fondation était menacée. Celle-ci est une des moins grossières :

Si malgré le public contre vous mutiné
Vous nommez roman ridicule
Certain écrit qu'il trouve assez bien façonné,
Vous raisonnez comme une mule
A qui l'entendement n'a pas été donné.

Les corps religieux sont surtout l'objet des vives attaques de notre poète. Sa chanson contre les Jésuites, au sujet d'une mission qu'ils firent à Aix en 1717, n'est qu'une mauvaise reproduction de toutes les calomnies dirigées contre ces Pères. On ne lit pas non plus sans répugnance une chanson contre les Carmes, à l'occasion d'une comédie qu'ils firent représenter sous le titre de *Jansénius confondu* et dans laquelle chanson Blégier s'écrie :

Quoi ! ces vilains batteleurs
Sont-ils les enfans d'Élie ?
Quoi ! ces vilains batteleurs
Auront-ils des spectateurs ?

Mais nous avons promis la plus grande sobriété sur des citations de ce genre.

Bien moins encore nous arrêterons-nous sur quelques pièces de poésie assez rares, il est vrai, alliant la liberté de la pensée au cynisme de l'expression.

Qu'on nous permette ici une réflexion : si l'Aréopage d'Aix se montrait jaloux de reproduire les for-

Digitized by Google

mes et les habitudes de l'hôtel de Rambouillet, si cette dernière réunion était une école de bon goût et de délicatesse, si le grave Fléchier lui-même n'avait pas hésité à célébrer dans la chaire chrétienne, l'illustre dame qui sous le nom d'Arthénice présidait la savante réunion, enfin si un mot quelque peu hasardé pouvait faire tomber les *précieuses*, dans un état de pamoison plus ou moins réel, comment notre poète habitué à vivre dans une si pure atmosphère avait-il pu contracter le genre du mauvais goût et l'emploi de certaines expressions capables de *tuer une oreille sensible?*

Cette contradiction s'explique tout naturellement. Ne confondons pas deux époques bien différentes dont la seconde modifie singulièrement les usages de l'hôtel Rambouillet. Pendant la première partie du règne du grand roi, tout est grave et sérieux dans les mœurs comme dans la littérature. C'est l'époque des Corneille, des Balzac et des Ménage : l'influence de cet état de choses s'exerce en tous lieux, dans l'Académie française nouvellement fondée, dans les sociétés les plus brillantes de la capitale et à la cour.

Mais il n'en est pas de même à la fin du règne de Louis XIV et pendant la scandaleuse régence du duc d'Orléans ; de nouveaux génies surgissent, il est vrai, dans la littérature, mais leurs écrits attaquent ouvertement les mœurs et nous en dépeignent, en peintres fidèles, la dégradation. C'est le temps des J. B.

Digitized by Google

Rousseau, des Chaulieu, des Lesage dont la comédie de Turcaret qui semble une image parfaite de la Régence avait été représentée cependant six années avant la mort de Louis-le-Grand.

Or, c'est malheureusement pendant cette dernière période qu'il faut placer la carrière littéraire de Blégier. Ne soyons plus étonnés dès lors qu'il ait cédé, peut-être à son insu, à un entraînement devenu presque général.

Comme poète provençal, Blégier n'est point indigne de fixer un instant notre attention. Nous avons déjà dit que ses poésies patoises étaient moins nombreuses que celles écrites en français, mais le peu qui nous en a été conservé suffit pour démontrer que notre poète aurait pu tenir un rang honorable parmi les illustrations du Parnasse provençal. Il a souvent toute la grâce des La Bellaudière, des Goudouli, des Lamonnoye, ces modèles de la poésie patoise sur les traces desquels marchent aujourd'hui avec plus ou moins de succès de nombreux imitateurs, jaloux de justifier cette assertion d'un de nos plus habiles philologues que les patois ne sont pas encore détruits en France.

Blégier a composé dans l'idiôme provençal des épîtres, des chansons et des épigrammes. Sa pièce de vers sur l'incursion que le duc de Savoie fit en Provence l'année 1707, est une des meilleures, à notre avis. On sait que le duc Victor Amédée réuni au

Digitized by Google

prince Eugène et aux flottes d'Angleterre et de Hollande entreprit le siège de Toulon et qu'il fut contraint de le lever, grâce à la bravoure française. Jean de Cabanes, autre poète provençal, qui vivait à peu près à la même époque que Blégier, avait traité le même sujet mais sur un plan plus développé. Après avoir raconté les divers détails de cette expédition, Blégier termine de la sorte :

Sus pichot prince de Turin
Recounaissés vouestro faiblesso
Que l'histori doou duc d'Urbin
Vous servé d'houros à la messo.
Gravas ben din vouestro cabesso
Qué Bourbon et qué Charles-Quint
Avien fach la memo entrepresso
Et qu'avés tous la memo fin.

Le duc d'Urbin auquel il est fait allusion dans ces vers est François-Marie de La Rovère duc d'Urbin, forcé d'évacuer son duché par Léon X, qui en investit Laurent de Médicis, et de se retirer à Mantoue.

Une des plus jolies épîtres de notre auteur est celle adressée à des dames de Marseille, à la suite d'une partie de plaisir que des habitants d'Aix et des Marseillais étaient allés faire au Pin. Le galant Blégier faisait ainsi ses adieux aux aimables Marseillaises :

Enfin en détaillan l'histori
De nouestré pichot passe-temps,

Digitized by Google

Senso plus gés de languitori
Arribérian touteis countents.
Adooussias bellos Marseillesos
Es temps dé finyr moun prépaou
Huroux lou merlé ou lou rigaou
Qué séra prés din vouestro théso.

Pourquoi faut-il que ces vers soient encore déparés par des épigrammes dont quelques-unes révoltent le lecteur par leurs expressions licencieuses. Blégier avait sans doute cru pouvoir arranger en variation la remarque de Boileau :

« Le *patois* dans les mots brave l'honnêteté. »

Le recueil des poésies de notre auteur est terminé par quelques lettres en prose entremêlées de vers ; une de ces lettres est adressée à Racine le fils, les autres le sont à M. de Chateaurenard et à M. Bouhier, président au Parlement de Dijon et membre de l'Académie Française. Cette correspondance roule exclusivement sur des sujets littéraires.

Louis Racine était, en 1722, inspecteur général des fermes à Marseille. Un soir il assistait au théâtre de cette ville à une représentation du *Romulus* de Lamotte. Blégier était aussi présent au spectacle. Ennuyé de la pièce, il écrivit le lendemain ces mots au fils du grand tragique :

« Je connus bien hier, monsieur, à l'air dont vous écoutiez *Romulus*, que toute votre indignation ne tombait pas sur les acteurs. Je me sus bon gré de

m'être ennuyé à une pièce qui vous ennuyait aussi. Je compris que vous étiez l'homme du monde le plus capable de réparer cet ennui, en nous donnant une tragédie de la grâce de celles de M. votre père et de substituer le naturel, les sentimens, la délicatesse et la douceur de l'expression aux pointes, aux fanfaronades, à l'enflure et au galimathias. »

Pour donner encore plus de force à cette invitation, Blégier faisait un appel à la muse de la tragédie. Fidèle à sa voix, la grave Melpomène exhalait ses plaintes en s'écriant :

Mais sa mort (celle du grand Racine) de mes maux
[n'est pas le plus funeste,
Il me faut perdre encor tout l'espoir qui me reste,
Il eut un fils, un fils qu'ont cherché mes faveurs
Un fils, le tendre élève et l'amour des mes sœurs,
Même feu, même esprit et l'anime et l'éclaire,
L'ingrat refuse, hélas ! de me rendre son père.

Et plus bas :

Un jour il montrera par une noble audace
Que le fils de Racine a seul rempli sa place.

Je ne sais qu'elle fut la réponse de Louis Racine à ces pressantes sollicitations. La vérité est qu'il n'a jamais composé de tragédie. J'ai toujours devant les yeux, disait-il, l'OEdipe de Sophocle et Athalie : comment aurais-je la hardiesse de commencer une scène.

Digitized by Google

Le président Bouhier, auteur de divers ouvrages justement estimés, et notre poète, s'adressaient fréquemment des rondeaux et des madrigaux, avec force compliments réciproques sur *la fertile et gracieuse veine ; sur plus d'une beauté nouvellement éclose dans des écrits vers ou prose.* Le président de Dijon était sujet à de violents accès de goutte et Blégier lui écrivait un jour à ce sujet :

« Quoique la goutte, tout incommode qu'elle est, n'empiète pas sur nos jours et qu'elle conduise ordinairement son malade jusqu'à l'extrême vieillesse, je ne laisse pas de la détester surtout depuis qu'elle a osé s'en prendre à vous. Le gracieux rondeau que vous m'avez adressé et qui est le fruit de vos insomnies dépose en faveur de ces anciens philosophes qui ont soutenu que la douleur n'est point un mal. »

La réponse de Bouhier ne se fit point attendre ; elle consistait uniquement en ce petit madrigal :

Quand la goutte afflige mes sens
A patience on me convie,
Disant que le mal que je sens
Est un brevet de longue vie.
Je répons que je tiens le fait
Encore plus vrai que l'on ne pense,
Et la vie est longue en effet.
A qui languit dans la souffrance.

Enfin, même commerce littéraire ou à peu près, entre Blégier et M. de Chateaurenard. Celui-ci en vrai érudit affectait d'enrichir ses lettres de citations

latines. Notre poète un peu brouillé avec la langue de Virgile et de Cicéron déguisait ainsi son dépit sous cette forme élogieuse d'ailleurs d'assez mauvais goût :

« Il ne faudrait être ni paresseux ni ignorant quand il s'agit de répondre à vos savantes lettres, mais que ferai-je ? Il y a longtemps que je vous ai averti du petit fonds que je pouvais mettre dans notre commerce et il me semble vous avoir écrit dans quelqu'une de mes lettres qu'en échange de vos belles fleurs vous n'auriez de moi que des ronces et des épines... Il y a des moments où j'ai grande honte de recevoir des diamants pour des morceaux de verre que je vous envois. »

Tel fut Honoré d'Estienne Blégier. Il termina tout à la fois sa carrière littéraire et son existence le 31 janvier 1735, en même temps que la réunion de l'Aréopage dont il avait si souvent charmé les loisirs, s'éteignait lentement dans une indolente apathie. Pour nous résumer en deux mots sur notre poète, nous dirons que Blégier, malgré ses défauts, qui sont avant tout ceux de son époque, figurera toujours avec honneur dans le Parnasse provençal. Ajoutons que par la variété de ses poésies tour-à-tour galantes et satiriques, il succéda dignement à la pléiade des Zerbin, des Feau, des Puech et autres poètes qui se montrèrent parmi nous les continuateurs de l'ère des troubadours.

Digitized by Google

UNE EXCURSION

A LA VILLE DES BAUX, EN 1856.

Les ruines antiques sont dédaignées ; l'industrie triomphante étale de telles merveilles que le nombre des personnes qui professent un culte secret pour les monuments du passé, diminue de jour en jour. Dans cette Provence où les plus anciennes civilisations ont laissé des vestiges éloquents, l'industrie moderne est venue semer ses prodiges, et l'œil sollicité par des aqueducs géants, par des conquêtes faites sur la nature à l'aide de la pioche et du marteau, se détourne de quelques pierres d'un vieil édifice écroulé, pour se reposer avec délices sur l'œuvre jeune et superbe qui s'est dressée, tout-à-coup, sous le souffle créateur du génie moderne. Mais nous n'avons pas, tous, répudié cet érudit enthousiasme que l'œuvre antique éveille encore dans quelques âmes. Pour moi, je me hâte de le dire, j'ai eu, un jour, l'audace de quitter pendant quelques heures M. de Montricher

qui me fesait visiter son canal, pour aller, comme un dévot intrépide, prosterner mon front et ma pensée devant les vieux arceaux de l'abbaye de Silvacanne. Ce trait d'indépendance artistique me valut bien de spirituelles épigrammes, j'avais le courage de préférer ce cloître âgé de plusieurs siècles à un aqueduc jeune de quelques semaines ; je détournai les yeux de cet aqueduc, pour traverser en toute hâte la plaine mélancolique au bout de laquelle, non loin de la Durance, s'élèvent les murs de l'abbaye. Une abbaye qui semble avoir gardé le souvenir d'un sermon de saint Bernard, dans les vieilles voûtes de l'une de ses chapelles, avait bien plus d'attraits pour moi. D'ailleurs un monument ne me dit rien, quand il se rattache à une idée industrielle, à une idée prosaïquement financière. Quelque fièrement que soient assises les pierres qui entrent dans la structure d'un pont-aqueduc, je n'y vois qu'une pensée utile sans doute, mais dépourvue de toute poésie. Ces eaux de la Durance triomphalement portées par le pont de Roquefavour obéissent à l'impulsion d'un calcul, elles vont augmenter dans les jardins marseillais le chiffre des laitues et des ognons et faire tourner la roue d'une prosaïque usine. Tout cela se résout bien, je le sais, en écus de cinq livres, et c'est la raison qui fait que je ne sens ni mon âme s'agrandir, ni mon cœur s'émouvoir, quand un monument me force de songer à l'argent qu'il rendra ; derrière ce monument je vois toujours un

Digitized by Google

grand livre de caisse, et un livre de caisse n'a rien de commun avec l'Illiade et l'Énéide. Aussi moi un des plus grands déshérités de cette époque enfiévrée par l'amour de l'or, je fuis les cités où les cœurs ne battent que pour le veau d'or, afin d'aller, quand les vacances arrivent, m'ensevelir dans un asile enveloppé de rochers et de bois de pin. Là je reprends mes songes qui tous ne veulent visiter que les domaines du passé, je m'y fais une société de morts, de chevaliers depuis longtemps devenus les hôtes de la tombe et j'oublie dans le murmure de l'air et dans les bruits de la montagne, mon époque desséchante.

J'habitais, donc, il y a quelques mois, un château qui s'élève sur une terre baussenque. Le lecteur sait-il ce que veulent dire ces mots : une terre baussenque, un *coussou des Baux*. Ces mots ont perdu leur saisissante signification. J'ai toujours eu un faible pour les Baux ; je rêve aux Baux, je les évoque partout, ces hommes de guerre et d'amoureuses folies, dans mes promenades solitaires ; je les vois dans tout l'éclat de leurs armures, exécuter de longues chevauchées à travers nos terres provençales ! Comment ne les aimerai-je pas ? Ils avaient accueilli des légendes radieuses sur leur origine, des légendes qui feraient le charme des veillées ; seulement ils devaient être un peu embarrassés pour les concilier, puisque on leur disait tantôt que leur nom venait d'un mot grec signifiant un casque, puisqu'un casque avait été trouvé dans le

Digitized by Google

mont qui porte la féodale cité des Baux, tantôt que ce nom *Balthus* en latin se lisant dans celui de Balthazar, un des rois mages, ils avaient l'honneur de descendre en ligne très directe de ce Balthazar, tantôt enfin que ce même nom *Balthus* prouvait qu'ils appartenaient incontestablement à la famille des Balthes, à la royale famille des Goths et qu'ils avaient le droit de compter au nombre de leurs ancêtres ce grand ravageur des peuples nommé Alaric. Les Baux pouvaient choisir, comme vous voyez, mais ils ne choisissaient pas, et satisfaits de voir ce que les étymologistes fesaient avec cinq lettres *Balth*, ils consentaient à regarder comme leurs aïeux à la fois le roi Balthazar et le roi Alaric.

Pourtant la descendance des rois mages leur plaisait mieux et ce qui le prouve, c'est l'étoile (1) de ces rois qui figura toujours dans leurs armes et s'attacha à leurs pennons. Leur nom ne leur serait-il pas venu du château même dont j'admirais naguère les imposantes ruines ; *Baou* est un mot celtique qui désigne tout sommet escarpé, et cette opinion paraîtrait démontrée, si on ne lisait pas dans de vieilles chartes les mots de *Balthio* et de *Batio*, qui s'écartent assez de l'appellation celtique de *Baou*.

Je savais leur histoire, j'avais trouvé un Raymond des Baux en 1105, auprès de Raymond V, comte de

(1) Ils plaçaient cette étoile à seize rayons d'argent dans un champ de gueules.

Digitized by Google

Toulouse, en Palestine ; j'avais vu les Baux prenant parti tantôt pour, tantôt contre la maison de Barcelone, quand celle-ci cherchait à faire valoir par les armes ses prétentions sur la comté de Provence. Mais toutes ces guerres où ces princes des Baux figurèrent, soit en Provence où ils furent, un moment, par la permission d'un Conrad, rois d'Arles, soit en Italie où ils devinrent comtes d'Aveline, capitaines-généraux du royaume de Naples et même un peu empereurs de Constantinople et de Trébizonde, ne me plaisaient pas autant dans la vie de ces guerriers indomptables, de ces hommes de fer, que certaines anecdotes glanées çà et là, qui me les montraient sous des aspects plus poétiques et plus chevaleresques.

Un prince des Baux tenait toujours de la nature du roc qui portait sa haute tour, les femmes de cette maison ne cédaient pas aux hommes, en énergie, en fierté et en courage. C'étaient des héroïnes de tragédie féodale. Nos vieilles chroniques se sont lamentées sur le triste sort de ce jeune Guilhen de Cabestaing dont le sire de Roussillon fit manger le cœur à sa femme, pour punir celle-ci d'avoir lu avec un peu trop d'émotion les vers que le page amoureux adressait à la dame de ses pensées. Quand Guilhen de Cabestaing fut accueilli par Raymond de Seillan sire de Roussillon, il avait déjà donné des preuves de son caractère assez inflammable dans la haute tour des Baux ; une Berengère des Baux s'était mise à l'aimer, mais sa passion

Digitized by Google

tint bientôt de la frénésie ; les femmes de cette maison n'aimaient pas autrement ; ce drame qui s'est passé au milieu de ces fortes murailles maintenant écroulées eut une excellente physionomie de moyen-âge ; la sorcellerie en fut un ingrédient nécessaire ; la nuit, une magicienne fut appelée dans la chambre de Berengère et la princesse lui demanda un breuvage qui verserait dans les veines du jeune troubadour un poison subtil, un terrible poison d'amour. Ce philtre porta le trouble dans le cerveau de Cabestaing, qui, guéri par un médecin de ses amis, comme dit la chronique, eut peur de cette femme dont la main offrait des boissons dangereuses ; Cabestaing était un poète élégiaque qui redoutait les éclats d'une passion trop peu contenue et il quitta cette tour sévère, où Berengère pratiquait l'amour d'après les procédés des sorcières antiques.

Déjà une Adéline des Baux avait inspiré la venue trop mondaine de Felquet qui fut plus tard évêque de Marseille et qui mourut archevêque de Toulouse.

Un Béral des Baux cherchait à deviner l'avenir à l'aide de l'astrologie ; c'était un savant qui épelait assez couramment l'alphabet peu connu d'un livre écrit dans le ciel, avec des étoiles pour caractères ; un jour il se rendait à Avignon, suivi de ses gens, quand il aperçut, aux lueurs de l'aube naissante, une vieille femme qui ramassait des herbes mystérieuses et suspendait de temps en temps sa tâche, pour regarder

Digitized by Google

tantôt le ciel, tantôt la terre. L'air de cette femme annonçait la profession de devineresse. Béral des Baux fait à sa vue un grand signe de croix et lui demande si elle n'avait pas aperçu quelque oiseau de sinistre augure, un corbeau, par exemple? — « Oui, répond la vieille femme, je l'ai vu sur le tronc d'un saule mort. » — Béral n'oublia pas ces tristes paroles, et quelque temps après, tandis qu'il dînait, il vit des oiseaux noirs qui étaient venus se poser sur un toit voisin. A cet aspect, il se rappelle la phrase patibulaire de la sorcière et éprouve une émotion telle qu'il rend le dernier soupir.

Une princesse des Baux, Cécile des Baux, avait une si grande beauté que ses contemporains émerveillés la surnommèrent *Passe-Rose*.

Aux cours d'amour, tenues à Signe en 1270 et en 1275, brillèrent Clarette des Baux que Pierre d'Auvergne a chantée et Alasie des Baux qui fut fiancée à Rambaud de Simiane, dans la salle peinte du château de Meyrargues.

En 1372, une Antoinette des Baux épousa Frédéric III, roi de Sicile.

C'est par les femmes que le sang des Baux, après avoir coulé dans les veines des comtes de Chalons, a passé dans celles des princes de la maison de Nassau.

On ne fesait pas un tournoi, on ne livrait pas une bataille en Provence, sans qu'un Baux ne s'y distinguât. En Italie, un prince des Baux se battit à côté

Digitized by Google

de Charles d'Anjou dans la journée décrite par Dante, dans la journée de Benevent où Mainfroy fut tué, Mainfroy le brillant et beau bâtard de Frédéric de Souabe. Un Hugues des Baux qui exagérait encore l'humeur farouche des princes de sa maison, s'était tenu dans un état de révolte permanente à l'égard de son souverain Raymond-Béranger. Celui-ci alla se plaindre à l'empereur Frédéric Barberousse qui avait, alors, sa cour à Tunis. La suite du comte de Provence était brillante et lettrée ; les troubadours y foisonnaient. Frédéric se piquait de faire des vers provençaux ; il y eût assaut de poésie, l'empereur débita son célèbre dixain qui fut très applaudi ; on parla ensuite d'affaires, Raymond-Béranger s'indignait de ce qu'un vassal, Hugues des Baux, osât lui disputer son titre de comte de Provence ; l'empereur le confirma dans son fief et lui promit de le secourir contre l'insolent Hugues des Baux.

Hugues des Baux apprend qu'on le perdait dans l'esprit du redoutable Empereur. Il se couvre de fer, couvre de fer ses hommes et arrive à Turin, sans qu'il y eût le moindre jongleur dans son cortége ; il ne récita pas la moindre *retroensa*, il parla fièrement, et Frédéric touché de cette audace et de ce courage le réconcilia avec Raymond.

Ce fut sur les énergiques représentations d'un Bertrand des Baux, grand justicier et grand amiral du royaume de Naples, que la reine Jeanne se décida à

Digitized by Google

poursuivre les meurtriers d'André de Hongrie son époux.

Mais, je ne veux point refaire ici les nombreux chapitres de l'histoire de Provence où ces princes jouent toujours un grand rôle. Ces quelques traits rapidement mis sous les yeux du lecteur, peuvent suffire pour restituer à ces imposantes figures provençales, leur caractère de grandeur et de fierté. J'ai une tâche plus facile et plus modeste à remplir, c'est celle de vous décrire un pèlerinage que je fis à la vieille résidence qui n'a survécu que par ses belles ruines, à la race qu'elle abrita.

Depuis longtemps, je songeais à réaliser ce pèlerinage, et peut-être ne l'aurais-je pas encore fait, sans l'obligeance de trois jeunes amis qui, dans leur retraite châtelaine, gardent, eux aussi, un culte pieux pour les beaux noms de notre histoire. Leur délicieuse solitude, aux pieds des collines où renaissent peu-à-peu les bois druidiques dont l'imprévoyance de nos pères les avait dépouillées, ne les dispose que mieux à interroger, dans le silence du désert, les échos rarement troublés de nos vieilles légendes. Là, près d'une tour massive qui conserve encore un air vénérable dans sa forte vieillesse, près d'une tour contemporaine des Baux et protégeant, de son ombre, le château moderne, j'évoquais, moi aussi, bien des souvenirs. Tout m'y invitait; l'aimable société qui m'entourait, les sites que je voyais et des lectures où une érudition locale se

Digitized by Google

pare de tout le charme d'un style contenu et coloré à la fois. Avec quel plaisir j'oubliais et mon siècle et le monde dans cette retraite si bien cachée entre les grands bois et les hautes collines! Nous parlâmes des Baux, tandis que du lieu même où nous étions, nous pouvions, au Nord-Ouest, vis-à-vis de nous, dans les teintes douteuses de l'horizon éloigné, distinguer les rochers où ces Baux posèrent leur nid d'aigle. Aussi fût-il décidé que nous irions visiter ce nid.

Le moindre voyage à travers un coin de ma chère Provence, me cause toujours une véritable émotion filiale. Nous partîmes à midi, et nous suivîmes le chemin qui des landes caillouteuses de l'antique *Pisavis*, le long de la sévère voie aurélienne si dédaignée par les agents-voyers, conduit d'abord à Salon, la patrie problématique d'Adam de Craponne, et dont les travaux historiques sur les Nostradamus, par mon savant ami M. Norbert Bonafous, vont bientôt accroître l'illustration un peu cabalistique. Pourtant, Salon n'a nullement une physionomie astrologique; elle se rafraîchit avec ses eaux jaillissantes et ses beaux ombrages, au pied du château archiépiscopal qui, avec la belle église de St-Laurent, fait ressortir la riante physionomie de cette gracieuse ville, par le contraste des grands airs féodaux. Nous traversâmes Salon, Eyguières au vol de l'excellent cheval qui emportait la voiture, et bientôt nous vîmes se couvrant de teintes ferrugineuses, par l'effet du soleil qui à mesure qu'il

Digitized by Google

baissait, incendiait les vapeurs de la Crau, ce désert où Hercule fut secouru par Jupiter. Celui-ci lui envoya, pour qu'il pût combattre Alb et Ligur, une planète réduite en petits cailloux; les débris de cette planète recouvrent encore la Crau. Je vous donne l'explication d'Eschyle.

Ensuite la route se précipite vers Mouriès où la nuit nous surprit. Mouriès a un air d'opposition puritaine; cet air, je le retrouvai dans l'auberge dont l'hôte, en m'offrant la plus belle de ses chambres, me dit que les nôces de Mlle Revoil avaient été célébrées sous son toit. Ce toit s'illumina tout-à-coup de grâce et de poésie, à ces paroles de l'hôte.

Par ce côté, les sites vous préparent à la contemplation de la Pompéïa féodale, comme un de mes aimables compagnons de route appela la cité des Baux. A gauche s'allonge, ainsi qu'une immense plaque métallique, d'où le soleil tire des paillettes de feu, l'étang des Baux aux meurtrières exhalaisons. Tout ici est sévère et triste. A droite, quelques arbres indiquent le château où s'écoula l'enfance poétique de notre muse provençale, Mme Louise Collet; on arrive ensuite au village de Maussanne, aux rues espacées, à la large place, dont le curé occupe le plus vaste presbytère que l'on puisse voir. Nous dinâmes dans un salon d'auberge où se trouve une tapisserie qui vous montre huit cents fois au moins un chevalier, un Baux probablement, agenouillé devant une dame. Une

porte de ce salon où l'on nous servit des anguilles pêchées dans l'étang des Baux, s'ouvre sur un cirque.

Un véritable cirque solidement bâti, avec ses gradins et ses faux airs d'arênes impériales, était là et donnait lieu à des doléances sur la susceptibilité de l'autorité qui a supprimé les assauts de l'homme et du taureau. Ce fier divertissement est ici l'objet d'énergiques regrets.

Nous trouvâmes aussi un cirque dans la cité-fantôme des Baux.

On arrive aux Baux par un chemin qui s'enfonce d'abord dans les gorges de la montagne entr'ouverte, et s'élève ensuite en rampe au revers septentrional de cette même montagne. Du seuil d'une maison cachée dans un ravin où luit un peu d'eau et rit un peu de verdure, on lève la tête et on est surpris par la plus étrange des visions.

— Allons à la vision, dîmes-nous.

Et une voie en partie couverte de cailloux très indépendants les uns des autres, une voie se déroulant aux flancs sombres de la haute colline qui semblait, de son sommet, secouer sur nos têtes des haillons, des grappes fétides de masures trouées et branlantes, nous conduisit devant une porte où s'attachent encore des restes de moulure, un chambranle écorné et des pilastres fendus. Nous allions bientôt voir des prodiges d'équilibre exécutés par les pierres. Tout a l'air, aux Baux, d'avoir été agité par un tremblement de terre.

Digitized by Google

Jamais la désolation ne s'est présentée aux yeux d'un voyageur avec un plus lugubre aspect ; ici, dans cette désolation, pas la moindre dissonnance. La première personne qui se présenta à nous, était une vieille femme, une ruine ambulante, dont les vêtements étaient, eux aussi, des ruines, s'appuyant sur un bâton son contemporain, et nous tendant une main décharnée pour recevoir notre aumône. Elle nous fit l'effet de la triste gardienne de ces tristes lieux.

Je la choisis pour guide, elle nous fit glisser entre des murs qui poussaient des ventres énormes, le long de maisons prêtes à se jeter dans les bras les unes des autres, de trous profonds qui s'évasaient sous ces maisons, avec des airs de prisons féodales. Nous enjambions des seuils disjoints, nous faisions, nous aussi, des efforts d'équilibriste sur de larges pierres qui tressaillaient, surprises, sous nos pieds ; par fois, un haut mur semblait vouloir nous barrer le passage, et ce mur pesait de son poids de huit siècles sur nos poitrines oppressées ! Il fallait monter, toujours monter, tourner, toujours tourner, et les maisons muettes étaient tellement penchées, que je me surpris cherchant à empêcher par le faible secours de ma main, la chûte imminente de l'une d'elles. Ajoutez à cette impression sinistre, je ne sais quelle odeur de plusieurs siècles en décomposition cadavereuse, des senteurs de pierres moisies, de morts putréfiés, de vivants moisis aussi. Mais ce qui accroissait le sentiment de la com-

Digitized by Google

passion pénible que nous éprouvions, c'était que sur toutes ces ruines, sur ces maisons aux toits branlants, sur ces murs fendillés, couraient, interrompues par places, mutilées, de singulières prétentions architecturales : ainsi une porte s'ornait souvent d'un couronnement finement travaillé ; ainsi autour d'une fenêtre qui ressemblait à un œil crevé, des rosaces, des moulures s'étalaient avec une coquetterie qui vous aurait presque arraché un sourire, tant cette toilette monumentale sur tous ces décombres vous faisait songer à une femme septuagénaire qui peint ses joues et ses rares cheveux !

La vieille nous mena près d'une place qui avait l'air de vouloir glisser au bas de la montagne, car dans cette cité des Baux, le sol lui-même aspire à descendre. Cette place était ornée d'une croix qui s'élevait au-dessus d'un piédestal portant une inscription émouvante parmi les ruines : *Stat Crux*, et se terminait à une église extrêmement basse, d'une construction lourde et écrasée. Une sorte de tribune en pierres, gracieusement évidée sur toutes ses faces, nous parut une énigme indéchiffrable placée à un des bords du toit modeste de cette pauvre chapelle.

Deux processions d'enfants et de bien jeunes filles conduites par des sœurs, vinrent tout-à-coup défiler devant nous ; ils marchaient la tête basse et l'absence de toute gaîté, de toute curiosité éveillée, sur leurs traits, nous serra le cœur ; ils chantaient un cantique

mélancolique; on eût dit des soupirs d'anges affligés, sortant de toutes ces crevasses et donnant une voix lugubre et doucement plaintive au cadavre de la noble cité.

N'étions-nous pas servis à souhait!

L'enfance elle-même offrait une image qui remplissait l'âme de sombres pensées; elle avait pris un air de tristesse prématurée au contact de toutes ces ruines, au milieu de ce silence qui pèse sur la cité chevaleresque où des cris de guerre, des chants d'amour, des strophes de poètes, retentissaient jadis. Il paraît que, même quand Louis XIII eût donné ce marquisat des Baux à la famille des Grimaldi de Monaco, la cité, quoique bien déchue, était encore un séjour aimé des seigneurs provençaux. L'architecture de quelques-unes de ses maisons prouve qu'on y avait construit, à une époque peu reculée, d'élégantes et somptueuses demeures. Il y a une rue bordée d'hôtels dont quelques-uns ne remontent pas au-delà d'Henri III. Nous visitâmes l'hôtel de cette illustre famille arlésienne, de la famille des Porcelets; il sert d'école. Il y a là des fresques bien conservées, avec des peintures mythologiques et allégoriques; l'escalier en colimaçon n'est pas sans élégance, les petites poutres des plafonds ont retenu quelques dorures. La vieille femme nous avait quittés, après qu'elle eût reçu notre obole.

Nous la retrouvâmes dans une immense chambre

Digitized by Google

dégarnie, avec un hideux lit, dans une des maisons qui avaient dû abriter de nobles familles. C'était la chambre de cette mendiante.

J'hésite à vous décrire les ruines du château. Ce château s'était singulièrement mis à l'aise, il ne renfermait pas seulement des appartements construits par la main de l'homme, avec du cîment ; il avait, aussi, ses grandes salles, ses vastes chapelles, ses longs corridors creusés dans cette roche énorme, friable qui s'était entr'ouverte sous le pic de l'architecte féodal. Souvent au haut et autour d'un mur qui est la roche elle-même, des guirlandes admirablement découpées, courent comme de gracieux encadrements ! Ici tout est confusion, c'est un cahos inexprimable de salles éventrées, de corridors qui aboutissent maintenant à des abimes, de chemins de ronde suspendus sur des précipices vertigineux, d'éboulements de maçonneries, de terrasses qui pendent en partie et se couronnent d'une pâle et tremblante végétation. On saute de pierres en pierres, de degrés en degrés, on monte et l'on arrive près les ruines d'un vaste hospice dont le cloître est encore debout en partie, sur une immense plateforme où la beauté du spectacle vous arrache un cri d'admiration.

Ici, tout est grand, l'homme et la nature !

Tournez la tête vers le nord, une tour portée par toutes ces ruines, comme si elle était une végétation puissante de la montagne elle-même, une tour carrée,

Digitized by Google

vaste, se perd à une hauteur qui vous donne le vertige. C'était là le manoir des Baux, c'était la tour des guerres et la tour des fêtes. On pourrait croire que l'œil du noble seigneur distinguait, du haut de cette tour, les 79 villes, bourgs ou châteaux, dits places baussenques, qu'il possédait en Provence. Quel immense paysage s'offre à votre regard : la grande Crau au mirage lybique, traversée par une ligne miroitante, la ligne du Rhône et finissant à une autre ligne qui flamboie, la Méditerranée ! Partout foisonnent des villages et se dressent les clochers des villes ; à droite la cité romaine, la ville chère à Constantin, se voile des vapeurs de son fleuve ; à gauche, à l'extrémité de l'horizon, se dresse un autre témoin de la gloire romaine, le mont Ste-Victoire ! Au reste, tous les âges, toutes les traditions historiques et poétiques, aux époques les plus diverses de civilisation, sont réveillées par la contemplation de ces magnifiques ruines. Une grotte nommée Enfer, — *patet atri janua ditis*, — vous conduit dans une autre grotte où à la place des fées gracieuses qui lui donnèrent leur nom, tournoyent dans l'ombre, des chauves-souris ; une roche à pic dont une partie s'est écroulée, avait été près de là la page qu'un artiste inconnu choisit pour y représenter des figures dont quelques-unes se laissent encore voir, avec les restes d'une inscription latine. On vous montre aussi des hypogées à l'imitation de celles des Égyptiens, dans les flancs du mont, de

Digitized by Google

sorte que ce mont des Baux, travaillé par le ciseau romain, la pioche et le marteau féodal, couvert de figures sculpturales, creusé pour recevoir des cadavres, couronné de fortifications, chargé de maisons groupées autour de ces fortifications et surmonté d'une tour gigantesque, est resté un livre où notre histoire provençale se lit encore à tous ses premiers chapitres.

La colère de Richelieu s'est abattue, un jour, sur cette cité des Baux ; des révoltés provençaux, en 1631, à la suite d'un mouvement à Aix, se réfugièrent dans le château de cette ville ; un sieur de Soyecourt vint s'en emparer, et bientôt, par ordre du cardinal, arrivèrent des soldats qui se mirent à attaquer le géant de pierre, avec des pétards et des coups de pioche ; on fit jouer des mines et l'œuvre de destruction s'accomplit.

Au reste, ce fût pour ce château une digne mort ; lui aussi était un énergique représentant de la force féodale, il eût la gloire de périr de la même main qui fit tomber la tête d'un Montmorency.

Louis MÉRY.

Digitized by Google

NOTE

SUR

QUELQUES FOSSILES DE LA MOLLASSE D'AIX

Par M. l'Abbé GUIET,

Professeur de Physique au Petit-Séminaire.

Parmi les terrains sédimenteux qui forment la couche superficielle de la masse terrestre, les derniers déposés, longtemps connus sous le nom de *Terrains tertiaires*, sont les plus importants par le nombre et le caractère des animaux fossiles qu'on y rencontre. C'est là seulement qu'apparaissent les animaux de l'ordre le plus élevé, les Mammifères, dont plusieurs genres, spécialement dans les couches les plus récentes, se sont conservés jusqu'à notre époque avec des modifications très légères. Les dernières classifications partagent ces terrains en quatre étages correspondant à autant de périodes distinctes pendant lesquelles il se sont successivement déposés,

Digitized by Google

recouvrant çà et là les restes des animaux et des végétaux contemporains que les eaux pouvaient atteindre. Le second en ancienneté de ces quatre étages, constitue le *Terrain parisien* rendu si célèbre par les immortelles découvertes de Cuvier. Le troisième, ou l'avant-dernier formé par rapport à l'époque actuelle, ne le cède guère au précédent en richesses fossiles ; et il offre, avec le suivant, qui est le dernier de tous avant l'apparition de l'homme, le plus grand nombre de genres d'animaux analogues aux genres actuels. Ce terrain appelé *Terrain falunien*, par M. d'Orbigny, est plus connu dans nos contrées, sous le nom de *Terrain de mollasse*, et il est très développé dans le département des Bouches-du-Rhône. Les recherches dont il a été l'objet sur divers points de l'Europe et de la France en particulier, y ont fait découvrir entre autres : parmi les Mammifères, l'Ours, le Chat, le Cochon, le Castor, la Baleine, le Rhinocéros, le Cerf..... ; parmi les Oiseaux, le Corbeau, la Cigogne..... ; parmi les Reptiles, la Couleuvre, la Grenouille, la Salamandre..... ; tous genres encore subsistants dans leurs caractères essentiels. Parmi les genres éteints, plus nombreux encore, il suffira de nommer le *Mastodonte* (1), animal si voisin de l'É-

(1) « J'appelle *Mastodontes* des quadrupèdes de la taille « et de la forme de l'Éléphant, pourvus comme lui d'une « trompe et de longues défenses plantées dans les os incisifs, « ayant des pieds de la même structure ; qui n'en différaient

léphant, qu'il a pu être confondu avec lui, et dont il ne diffère guères d'ailleurs que par la forme des dents.

L'étude paléontologique du terrain de mollasse est donc une des plus intéressantes qui puissent s'offrir au géologue. Les restes des grands animaux qu'il y rencontre le font assister, par un regard facilement rétrospectif, aux scènes grandioses de la nature dans

« en un mot d'une manière essentielle que par leurs dents « molaires, lesquelles, au lieu d'être formées de lames trans- « versales, avaient une couronne simple, mais hérissée de « tubercules ou de mamelons plus ou moins nombreux, plus « ou moins solides. » *Cuvier,* Recherches sur les Ossements fossiles, tome 1er, p. 205.

La ressemblance anatomique des deux monstrueux pachydermes est telle que, malgré l'imposante autorité de Cuvier, plusieurs naturalistes, entre autres M. de Blainville, n'ont voulu y voir qu'un même genre divisé en deux sections, l'une des *éléphants lamellidontes* les ou éléphants proprement dits, et l'autre des *éléphants mastodontes*. Mais cette manière de voir n'a point prévalu.

On connaît aujourd'hui une dizaine d'espèces de Mastodontes, distinguées par la forme des dents et quelques autres caractères anatomiques très secondaires. Les deux plus importantes sont : 1° *Le Grand Mastodonte de l'Ohio,* « le « plus gros, le plus énorme de tous les animaux fossiles » dit Cuvier ; (au moins des quadrupèdes, puisque la Baleine est beaucoup plus volumineuse) ; et dont l'existence n'a jusqu'ici été bien constatée que dans les plaines tempérées de l'Amérique du Nord où on l'a rencontré pour la première fois presque à fleur de terre. 2° *Le Mastodonte à dents étroites et à long museau,* un peu moins grand que le précédent, et très abondant dans les couches supérieures des terrains tertiaires de toute l'Europe.

Digitized by Google

ces âges démesurément reculés où elle déployait avec une luxuriante énergie les forces actives de l'organisation. Ce n'est plus comme aux temps primitifs pendant lesquels la vie à peine en germe et représentée seulement par quelques animaux des ordres les plus inférieurs, sémblait laisser le champ libre aux forces matérielles brutes dont les explosions redoutables bouleversaient si souvent la face de la terre. Ici la vie se déploie dans toute sa splendeur ; et déjà la croûte plus solide du globe oppose avec succès une barrière aux agents de destruction. On sent que le temps n'est pas loin où l'homme, union merveilleuse de la matière organisée et de l'intelligence, pourra s'établir avec sécurité sur cette habitation somptueuse que lui a préparée la main libérale de son créateur ; et de là, organe officiel de la création matérielle, bénir et glorifier ce Maître tout-puissant. Certes, ce sont bien là de légitimes sujets de jouissance pour quiconque sait interpréter sainement les pages ravissantes du grand livre de la nature.

Malheureusement le terrain qui nous occupe, à côté des avantages remarquables qu'il présente pour cette noble étude, offre de sérieuses difficultés. Sa texture en général très compacte, ne se prête que difficilement aux explorations qui pourraient amener la découverte si intéressante des grands animaux fossiles. Aussi quoiqu'il soit très développé autour de la ville d'Aix dont il constitue même la majeure partie du sol, on n'a pu

Digitized by Google

encore mettre à jour dans nos contrées qu'un très petit nombre de ces fossiles, et même dans des conditions qui n'ont pas toujours permis de les déterminer avec une entière certitude. Ces débris cependant, rencontrés presque toujours comme par hasard et dans des circonstances qui ne permettaient pas d'étendre les recherches, prouvent que la mollasse d'Aix n'est pas moins riche en grands fossiles que tous les autres terrains faluniens de la France. Les faits suivants ne permettent à cet égard aucun doute.

Un squelette presque entier de grand Mammifère supposé être un Mastodonte, fut trouvé, il y a une trentaine d'années, du côté du Tholonet, à une faible profondeur, par des paysans qui creusaient une tranchée. Les personnes entre les mains desquelles ces pièces importantes furent remises les envoyèrent, dit-on, à Paris. Mais par je ne sais quel concours de circonstances, il n'en reste aujourd'hui aucune trace.

La *Statistique des Bouches-du-Rhône* mentionne, dans la collection de M. Lajard, plusieurs débris d'ossements fossiles de Mammifères, recueillis aux environs d'Aix par le célèbre Peyresc, et primitivement déposés chez M. de St-Vincens. Ce sont :

1° « Des tibia tronqués, quelques vertèbres et « beaucoup de petits morceaux qu'il est impossible « de rajuster. Tous ces ossements paraissent avoir ap- « partenu à des ruminants, et les pièces les plus en-

« tières semblent devoir se rapporter à une grande « espèce de Cerf » (1).

Le Muséum de Marseille possède des fossiles de même nature, provenant aussi de la collection de M. de St-Vincens, et parmi lesquels se trouvent en outre de petits ossements de rongeurs (2).

2° « Une portion de la couronne d'une dent de « Mastodonte à dents étroites, parfaitement carac- « térisée. Cette dent est une mâchelière semblable à « celle qui a été trouvée à Trévoux, et que M. Cuvier « a figurée dans ses *Recherches sur les ossements « fossiles*.

3° « Une autre portion de dent de Mastodonte « tirée, dit l'auteur, du calcaire marneux » (3).

A ces faits dont la vérification n'est plus qu'imparfaitement possible, j'ai à joindre, et c'est l'objet principal de cette note, les découvertes suivantes opérées dans ces derniers temps, et dont les produits conservés dans le pays, ont tous passé entre mes mains. Elles ont été faites à deux ou trois mètres de profondeur, dans le grès, appelé vulgairement *safre*, qui

(1) *Statistique*, tom. 1, p. 349.

(2) Ib., ib.

(3) Ib., p. 250. Le même M. Lajard possédait un bloc de *Brêche du Tholonet*, dans lequel se trouve « un fragment « d'os qui paraît devoir se rapporter à un ruminant du genre « Bœuf, probablement un Auroch. » Ces fragments d'os, sans être très communs, ne sont pas rares dans la Brêche.

Digitized by Google

forme la partie inférieure du terrain de Mollasse d'Aix.

La première remonte à plusieurs années. Elle eut lieu lors de la construction du Gazomètre de l'usine à gaz, et amena un magnifique fragment d'os de cétacé, probablement de Baleine, ayant appartenu à l'extrémité articulaire soit de l'omoplate, soit de l'occipital. Ce fossile dont la texture ne permet pas le moindre doute sur son origine, fait aujourd'hui partie de la collection de M. le Marquis de Saporta. Il a 85 centimètres de tour à la base, 30 de longueur, et autant de hauteur. La partie restante de la cavité articulaire en a 5 dans le sens de son plus grand diamètre.

Une circonstance analogue fit découvrir, il y a aussi quelques années, dans une des cours de l'École d'arts et métiers, à trois cent mètres environ de l'établissement du gaz, mais sur le versant nord de la butte de la Plate-Forme, deux fragments d'os long, probablement de radius, à en juger par la forme de la tête articulaire imparfaitement conservée, et qu'on pourrait attribuer, comme les tibia de M. Lajard, à quelque ruminant. La planche I ci-jointe représente sous ses deux projections principales, ce fossile enveloppé de sa gangue du safre, dans la proportion d'un demi de grandeur naturelle.

Dans les derniers mois de 1854, en faisant creuser l'emplacement du fourneau d'une pompe à feu, l'habile ingénieur de la même école, M. Plaisant, découvrit, à trente mètres environ du point où le fossile

précédent avait été trouvé, une portion notable de défense de Mastodonte, ayant 60 centimètres environ de longueur et 24 centimètres de contour à sa partie moyenne. La dureté de la roche et la fragilité de la défense privée de toute sa partie organique, ne permirent pas de la retirer entière, malgré les soins apportés à son extraction. Elle se brisa en plusieurs fragments dont trois seulement ont pu être conservés. L'un, le plus épais, formant la partie inférieure du tronçon, appartient, ainsi que les fragments d'os ci-dessus, à M. le professeur Humeau : le plus mince fragment est en la possession d'un autre fonctionnaire de l'École ; et le moyen fait partie du riche cabinet d'histoire naturelle du Petit-Séminaire.

A côté de la défense se trouvait aussi engagé dans le safre, un mamelon parfaitement intact d'une molaire du Mastodonte, ce qui suffirait, s'il en était besoin, pour caractériser le genre du proboscidien auquel la défense avait appartenu. Mais il ne serait pas permis aujourd'hui d'admettre des Éléphants fossiles dans l'étage falunien.

Il est bien à regretter que l'emplacement où ces remarquables débris ont été trouvés, n'ait pas permis d'étendre les fouilles. Nul doute qu'on n'eut rencontré d'autres parties du squelette ou du moins la dent entière dont faisait partie le mamelon détaché.

La figure 1re de la planche II ci-après, représente au cinquième de grandeur naturelle, les frag-

Digitized by Google

ments conservés de la défense disposés à leur place naturelle. La figure 2me de la même planche représente la défense entière telle qu'elle se présentait dans le terrain. On remarquera combien la courbure générale en est faible; ce qui au reste ne doit point étonner, les défenses de Mastodontes retrouvées jusqu'ici, présentant les plus grandes variations sous ce rapport.

La planche III, figure 1re, reproduit la cassure inférieure du fragment moyen, de grandeur naturelle, et permet d'observer les caractères distinctifs de la structure de cette production, savoir les zones concentriques, et les losanges curvilignes du grain, tels qu'on les remarque dans les sections transversales des défenses d'Éléphant, et tels que les décrit Cuvier qui déclare « impossible de distinguer une tranche d'ivoire «d'Éléphant d'une tranche d'ivoire de Mastodonte»(1).

La même figure permet d'observer en A, la rainure longitudinale que présente la défense à sa face inférieure, ce qui lui donne une forme demi-cylindrique, ou plutôt la forme résultant de deux cylindres juxtaposés et se pénétrant au contact. Cette forme, si elle était constante dans toutes les défenses de Mastodontes, ce qu'il serait intéressant de vérifier, serait vraiment caractéristique.

Quant à l'écorce, elle est comme le grain, identique à celle de la défense d'Éléphant.

(1) *Recherches sur les ossements fossiles*, tome 1, p. 237.

Digitized by Google

La figure 2 de la même planche représente, sous deux projections différentes, le mamelon de la mâchelière, de grandeur naturelle. La cassure très oblique, s'étend d'un côté jusques vers le sommet du mamelon, circonstance qui supposerait un contact assez élevé avec le mamelon parallèle. Cette disposition et la forme même du mamelon ne permettent pas de douter que l'espèce dont il s'agit ne fut réellement le *Mastodonte à dents étroites*, ou peut-être, à cause de la forme de la défense, le *Mastodonte à long museau*, dont les dents sont plus étroites encore que dans l'espèce précédente.

Cette conclusion concorde parfaitement avec l'observation insérée dans la *Statistique des Bouches-du-Rhône*, au sujet de la mâchelière de M. Lajard, et avec celles qui rapportent à l'une ou à l'autre des deux espèces ci-dessus, tous les Mastodontes des terrains tertiaires supérieurs des diverses parties de l'Europe.

A propos de ces mêmes espèces, Cuvier fait une réflexion bien digne d'intérêt. « Il paraît, dit-il, que les *Mastodontes à dents étroites* sont plus souvent enfouis avec des corps marins que ne l'est *la grande espèce de l'Ohio* » (1). L'os de Baleine décrit ci-dessus, et qui était enfoui à si peu de distance de la défense de Mastodonte, confirme admirablement la justesse de cette réflexion.

(1) *Recherches*, etc., t. 1, pag. 262.

Digitized by Google

Cette réunion de fossiles marins et de fossiles terrestres, dans un même terrain certainement marin tel qu'est le terrain de Mollasse, s'explique facilement, dans ce cas surtout où les fossiles terrestres occupent presque la limite du dépôt. Ce sont, comme l'observation en a d'ailleurs déjà été faite, des courants d'eau douce, torrents ou rivières, qui ont amené dans la mer où ils s'écoulaient, les débris d'animaux terrestres gisant sur leurs rives, et qu'un débordement aura entraînés.

Les fossiles trouvés dans notre safre mettent une fois de plus en évidence cette vérité d'observation établie par tant d'autres preuves ; qu'avant la création de l'homme, la vie développée peu à peu sur la terre, était soumise aux mêmes lois qu'aujourd'hui, et que par conséquent, elle n'est ni une production particulière des forces brutes de la nature, ni un effet du hasard. L'organisation des animaux fossiles en tout semblable à celle de leurs analogues vivants, établit entre les uns et les autres une identité incontestable dans les conditions de leur existence ; et comme avant l'ère des Mastodontes par exemple, il n'existait aucun animal de cette nature d'où ceux-ci aient pu tirer leur origine, il s'ensuit que leur production ainsi que celle de tous les autres êtres vivants, est le fait patent de cette Toute-puissance créatrice qui fit le monde en se jouant, et le fit à diverses reprises afin d'attester que son action extérieure est pleinement libre comme

elle est souverainement sage. En semant la vie sur la terre, elle en proportionna l'énergie aux moyens d'existence dont les êtres vivants pouvaient disposer ; et parce que plus la vie est élevée, plus elle exige de conditions de soutien, ces êtres vivants furent progressivement doués de facultés de plus en plus parfaites, à mesure que s'accroissaient l'étendue, la solidité, et par là-même les ressources de leur habitation. C'est ce qui explique pourquoi à mesure qu'on descend plus profondément dans les couches terrestres, c'est-à-dire dans la nuit des temps, l'organisation animale est de moins en moins parfaite. La masse terrestre primitivement à l'état de fluidité ignée, conserva longtemps, même après que le globe se fut revêtu d'une puissante croûte solide, une température propre de beaucoup supérieure à ce que peut comporter une organisation tant soit peu élevée. Aussi les premiers animaux créés furent des animaux inférieurs et aquatiques, doublement protégés contre l'action d'une trop forte chaleur, et par leur nature et par le milieu dans lequel ils vivaient. Les animaux terrestres ne vinrent que plus tard, lorsqu'ils purent supporter la chaleur du sol et y trouver leur nourriture.

Tel est au reste l'ordre expressément assigné à la création des divers animaux, par le divin manuel de toute science, la Bible, à sa première page. Les animaux aquatiques et aériens sont créés le cinquième

Digitized by Google

jour (1), alors que la terre encore trop chaude ne pouvait servir d'habitation aux animaux terrestres. Ceux-ci ne sont créés que dans la première partie du cinquième jour (2), c'est-à-dire dans une période postérieure à la précédente, mais antérieure à la création de l'homme.

Enfin, après que tout ce que la science appelle les époques géologiques, quand la terre fut suffisamment adaptée aux besoins d'une organisation supérieure, gouvernée par la raison, l'homme fut créé ; et ce fut là le terme des manifestations de la vie sur la terre, parce que arrivé à la similitude divine, nul être vivant soumis à des organes matériels ne pouvait monter plus haut.

Les fossiles du sein de la terre, comme les astres dans le firmament, publient donc à leur manière et avec un éclat qui doit confondre toute contradiction, la puissance, la sagesse et la bonté de Dieu. *Invisibilia enim ipsius à creaturâ mundi, per ea quæ facta sunt, intellecta conspiciuntur; sempiterna quoque ejus virtus et divinitas*, (ad Rom., cap. 1, v. 20).

(1) *Dixit etium Deus: producant aquæ reptile animæ viventis, et volatile super terram, sub firmameto cœli... Et factum est vesperè et manè dies quintus.* Gen., cap. 1, v. 20 et 25.

(2) *Dixit quoque Deus: producat terra animam viventem in genere suo, jumenta et reptilia et bestias terræ secudùm species suas.* Ib., v. 24.

Digitized by Google

Digitized by Google

Pl. I.

Deux projections des os enfouis dans une petite masse de grès coquiller, dessinées au demi de grandeur naturelle.

Digitized by Google

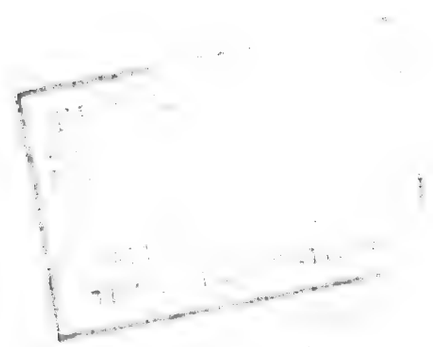

Digitized by Google

Pl. II.

Fig. 1.

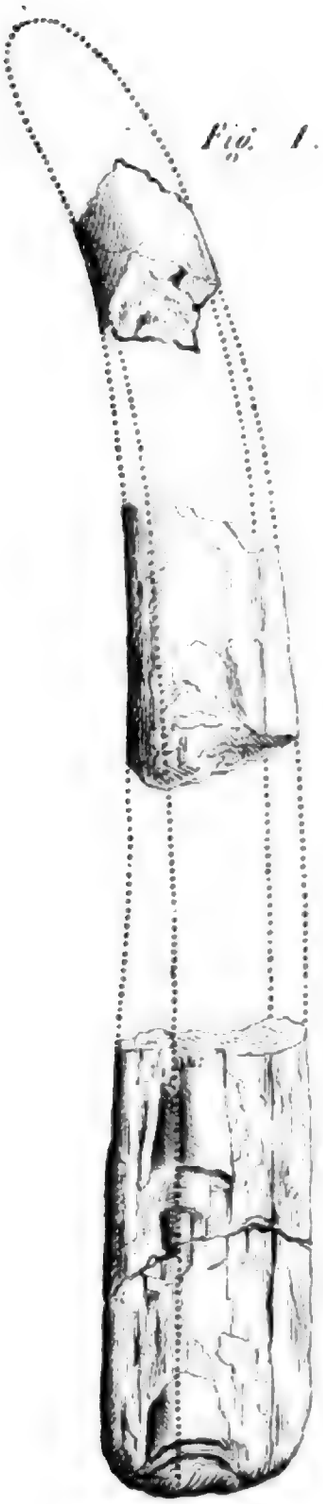

Fig. 2.

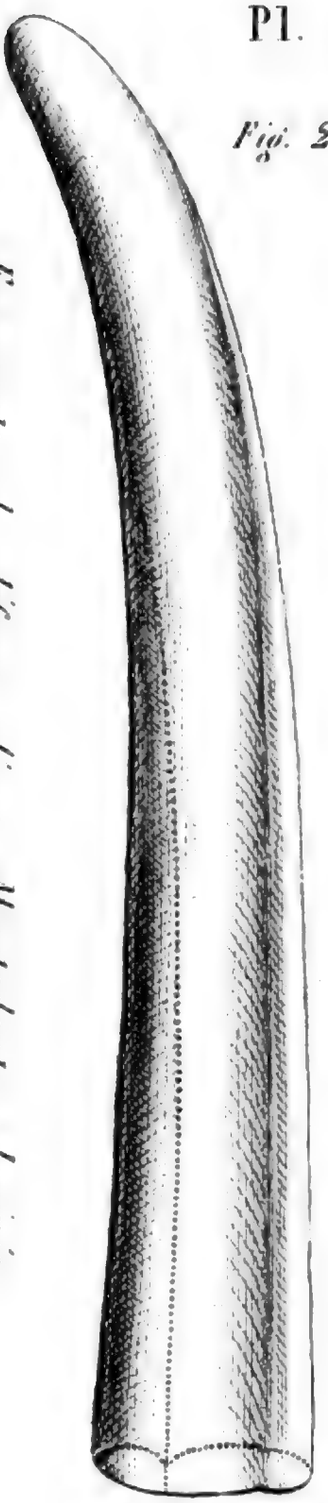

Fragments de défense d'un Mastodonte, dessinés au cinquième de grandeur naturelle.

Lith. Renaud à Metz

Digitized by Google

Digitized by Google

Section de grandeur naturelle, faite dans la défense.

Pl. III

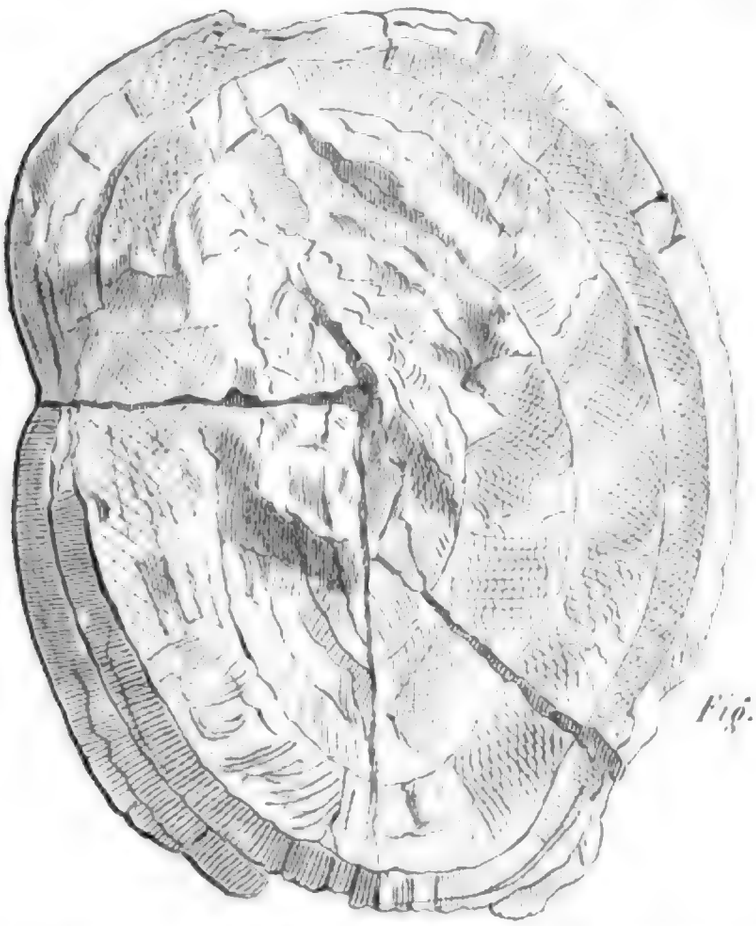

Fig. 1

Deux projections d'un fragment de mamelon de dent molaire, dessinées de grandeur naturelle.

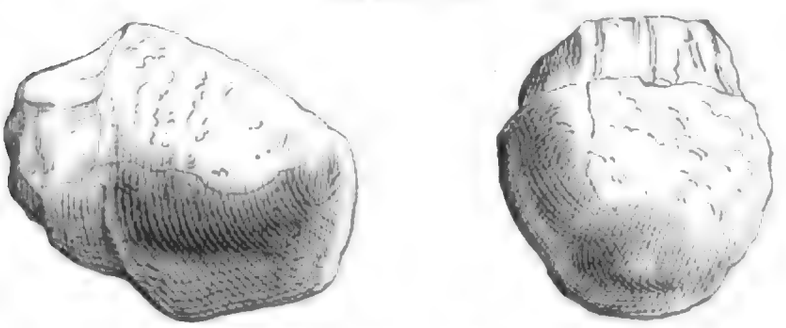

Fig. 2.

Lith. Ramaux à Mons

THE
PUBLIC LIBRARY

Digitized by Google

ÉTUDE

POLITIQUE ET MORALE

SUR

L'EMPIRE ET LES EMPEREURS ROMAINS

COURS PROFESSÉ A LA FACULTÉ DES LETTRES D'AIX

Par Jules Zeller

Dans l'année 1856-1857.

I.

Introduction.

Messieurs,

Parmi les préoccupations dont l'historien doit chercher à se dégager, quand il étudie le passé, il n'en est pas de plus dangereuse que celle qui naît sous l'influence politique du temps, du régime même sous lesquels il vit. Favorable ou non à l'objet de son examen, elle ne peut que troubler son jugement en lui faisant le plus souvent confondre des choses et des époques qu'il croit trop semblables, parce qu'elles ont quelques traits pareils et souvent le nom seul commun. L'étude du gouvernement romain sous les

empereurs, que nous entreprenons au point de vue politique et moral, est peut-être aujourd'hui la plus exposée au péril que nous signalons. C'est en nous faisant une rigoureuse loi de soustraire sinon notre intelligence, nos passions au moins, à cette préoccupation, que nous éviterons, autant qu'il est en nous, en même temps que le péril de fausser l'histoire, celui non moins grand en ce sujet de tomber dans des rapprochements la plupart du temps forcés, qui, pour si peu qu'ils tournent selon la passion de chacun à la louange ou à la critique du temps présent, l'une et l'autre toujours dangereuses, sont également mal à leur place dans la polémique comme dans l'histoire. Ce n'est pas que nous ne sachions fort bien que le présent éclaire très souvent le passé ; quel historien voudrait se priver de ce puissant terme de comparaison ? Mais nous croyons que le passé ne peut avoir d'enseignement pour le présent, qu'à la condition de n'avoir point été faussé d'abord à son profit : et pour que cela n'arrive point, il faut que l'historien écrive à la lumière plutôt qu'au feu du présent, que celui-ci l'éclaire et ne l'échauffe point.

De tous temps, le gouvernement romain, pendant l'époque impériale, a été l'objet des appréciations les plus diverses, même les plus opposées. Des souverains, sans titres réellement légaux, réguliers, sans lois proclamées et reconnues d'hérédité ou d'élection, ont gouverné, au nom d'une république dont ils conser-

Digitized by Google

vaient le nom et les institutions, l'empire le plus étendu que le monde ait jamais connu, avec le pouvoir le plus absolu qui fût jamais ; — et ces souverains, qui se sont succédé les uns aux autres presque toujours par suite de violentes catastrophes, ont fait trop souvent de leur autorité, sous le poids ou d'affreuses exigences ou d'un étrange caractère l'usage le plus violent et le plus insensé ; — et ces souverains ont été obéis, respectés, quelques-uns adorés, dans leurs plus grandes iniquités, jusqu'au jour où une conspiration ou une émeute les ait voués pour la plupart eux à la mort et leur mémoire à l'outrage et à l'infamie;— tout l'ordre social, en un mot, a reposé pendant cinq cents années, et parfois avec sécurité et avec gloire, sur le pouvoir irrégulier mais réel des souverains, sur l'obéissance non consentie, mais acceptée des sujets, et à l'abri d'un régime qui ne fut jamais réellement ni la république ni la monarchie ; quel problème plus capable de diviser les meilleurs esprits !

Nos simples et modestes historiens d'autrefois obéissant aux inspirations d'un bon sens quelquefois terre-à-terre, mais souvent sûr, et d'une morale un peu étroite mais solide, s'accordaient en général à voir dans ce gouvernement une étrange anomalie, une sorte de défi jeté aux lois ordinaires de la politique ; dans cette suite de maîtres du monde presque autant de monstres ou de fous sanguinaires, sauf quelques exceptions d'autant plus admirables qu'elles

Digitized by Google

prouvaient ce que peuvent le génie et la vertu contre les institutions les plus mauvaises; et enfin, dans cette époque, une perpétuelle décadence, une mort continue dans la plus effroyable corruption. L'école moderne, dont je ne veux pas cependant médire, étudiant les mêmes faits du haut d'une philosophie politique plus large peut-être et plus profonde, mais qui tient quelquefois en trop petit estime le grossier bon sens et la vulgaire morale, a cru retrouver les titres de ce pouvoir, découvrir dans la pensée, dans le cœur de ces souverains, même les plus mauvais, des desseins politiques, sociaux, humanitaires qui innocentent leurs actions, et dans leur gouvernement un caractère de grandeur et de progrès qui fait regretter que les Barbares du Nord soient venus brusquement interrompre cette suite de bienfaiteurs du genre humain, et détruire un état de choses si favorable au développement de ses destinées matérielles et morales.

Une étude qui tiendrait compte à la fois et de la philosophie politique et de la philosophie morale, pénètrerait peut-être plus volontiers la vraie nature, le caractère de ce gouvernement, et ferait une plus exacte justice distributive à ces souverains; en expliquant ces phénomènes monstrueux qu'on a mis au pilori de l'histoire, ou ces héros de l'humanité qu'on a voulu élever sur un piédestal, elles les remettrait peut-être tous à leur place méritée. Tâche difficile et délicate, pour l'accomplissement de laquelle il est be-

Digitized by Google

soin surtout de bonne foi ; c'est la seule qualité qu'on puisse promettre d'y apporter.

Il faut s'entendre d'abord sur deux points préalables avant d'entrer dans le vif de la question : l'empire était-il nécessaire, est-ce un bienfait qu'il faille accepter sans réserve, puisque la république était impossible ? Quelle confiance convient-il d'accorder aux historiens anciens de cette époque, sur lesquels se base naturellement notre jugement et dont les témoignages sont presque tous défavorables à ce régime et à ces souverains ?

On peut être de l'avis de Mécène parlant à Auguste, sans se sentir aussi intéressé que lui dans la question. « Tant que Rome fut petite et son territoire médio-« cre, lui disait-il, si l'on en croit l'historien Dion, « la république pouvait suffire, et elle fut un bien ; « mais sitôt que Rome, se jetant au dehors de l'Italie « et traversant les mers, a rempli de sa puissance « les continents et les îles lointaines, la république « n'a plus été qu'un mal ; tout est devenu désordre « au dehors, commotion au dedans ; et le monde « fatigué de guerres civiles, a eu besoin de respirer « sous un seul homme. » Aux raisons du ministre Mécène, l'historien pourrait en ajouter bien d'autres et de meilleures en faveur de la même thèse. Non, au point où elle en était venue, après ses vertueux et célèbres commencements, la république romaine n'est point à regretter. Au Forum, aux assemblées législa-

tives, le peuple ne fait plus la loi ; des esclaves, des gladiateurs, une tourbe payée renverse ou redresse à son gré les urnes ; au Champ-de-Mars, aux assemblées électives, la peuple ne choisit plus les plus dignes ; il vend ses suffrages aux plus hasardeux, en plein soleil, à la faveur d'une corruption électorale organisée. Les magistratures ne sont plus qu'une spéculation, un placement fait à Rome et qui rapporte cent pour cent en provinces ; — le Sénat, cette antique assemblée de rois, n'est plus qu'un parloir où se rencontrent quelques riches peureux, « amateurs de viviers qui trouvent toujours la république en assez bon état, s'ils ont de beaux barbeaux dans leurs piscines. » La domination romaine, enfin, est une gigantesque et monstrueuse exploitation des nations vaincues au profit du plébéien nourri, amusé au Forum, ou du patricien engraissé de luxe et de vices au fond de ses villas. Rome n'a plus les vertus que demandait la république ; gouvernement du peuple ou de l'aristocratie, la république s'est perdue elle-même ; elle n'existe plus que comme une calamité pour le monde soumis ; Rome, le monde demandent la monarchie. Mécène a raison. Mais faut-il à Rome l'empire tel qu'Auguste le fonde, tel qu'il a duré, à de rares intervalles près, pendant si longtemps ; faut-il au monde un régime politique fait pour produire trop souvent des Tibère, des Néron, des Héliogabale ? Un gouvernement dont le génie et la vertu seuls, dans ce qu'ils

ont de plus grand, pourront triompher. ? La monarchie doit-elle remplacer la république pour ne pas mieux faire ? Telle est la question.

La postérité, trompée par les historiens contemporains sur la valeur du gouvernement impérial et sur le caractère des Césars, leur doit-elle maintenant une tardive mais juste réparation ? Pour en juger, il suffit, ce semble, de rappeler quelle était la condition des lettres et des lettrés, de l'histoire et des historiens surtout, sous ce régime que leur malice ou leur mauvais vouloir aurait calomnié.

Le fondateur de l'empire, Auguste, est de tous, celui qui ménage le plus la liberté romaine, parce qu'il préside à une époque de transition et qu'il mène son temps de la licence à la servitude. N'est-il pas aisé d'apercevoir, dans la protection intéressée qu'il accorde aux lettres, encore plus de crainte de leur jugement que de désir de les capter? Dire que le poète Horace veut se faire pardonner dans ses odes l'éloge du fier courage de Caton, en avouant qu'il a lâché son bouclier, quand il s'agissait de soutenir sa cause ; et que Virgile loue le premier Brutus, pour faire mieux l'apothéose de la victime du second ; ce serait peut-être, en même temps que calomnier la poésie, enlever à Auguste une gloire qui lui reste, celle d'avoir aimé les lettres, et surtout la poésie pour elles-mêmes, et d'avoir su toujours les protéger. La muse de l'histoire excita davantage ses craintes, et il

Digitized by Google

eut pour elle moins de tendres faiblesses. Quand l'historien des grandeurs romaines, Tite-Live, retrace la chûte d'une république qu'il regrette, il en est quitte, j'en conviens, pour encourir de la part d'Auguste le nom de pompéien ; mais, dès qu'il arrive à l'empire, qui l'effraye, il voudrait, précepteur d'un petit fils d'Auguste, Claude, mettre ce fardeau sur ces jeunes épaules princières ; il dépose la plume ; et Tacite nous dit, en commençant ses annales : « Il « ne manquait pas de beaux génies pour écrire l'histoire « du temps d'Auguste, mais ils ont reculé. » Comment ne l'auraient-ils pas fait ? Un avocat et un écrivain distingué, Cassius Severus, passe souvent, par prudence, quelques pages des mémoires de ce temps qu'il lit à un petit cercle d'amis ; il est puni et de ses indiscrétions et de sa discrétion par l'exil. Un historien de profession, Labiénus, voit ses manuscrits, qui n'avaient guère été lus et point publiés, condamnés au feu ; et c'est avec raison que Dion Cassius se plaindra de la difficulté qu'on éprouve à écrire l'histoire de cette époque.

Bien plus triste est la condition des lettres sous un prince justicier qui ne les aimait point du tout, et sous un prince poète qui se piquait trop de les aimer, sous Tibère et sous Néron, le premier, moins mauvais, le second pire encore, qu'on ne les fait. Il ne suffit pas à Velléius Paterculus d'avoir accablé de ces louanges nauséabondes, qui lui méritent le mépris de ses

Digitized by Google

contemporains, et Auguste et Tibère ; il a fait l'éloge, l'apothéose de Séjan, le ministre des volontés de Tibère ; et Séjan vient de tomber victime du maître soupçonneux. C'est assez, l'historien flatteur cache sa plume et sauve avec peine sa tête, plus heureux que Cremutius Cordus, condamné pour avoir appelé Brutus et Cassius, les derniers des Romains. Que Néron, peu satisfait d'interdire à un poète rival comme Lucain les salles de récitation publique, envoie un ordre de mort à l'auteur de la Pharsale ; coryphée de l'épicuréisme romain, qu'il poursuive, persécute le stoïcisme et les stoïciens, et ne pardonne pas même à Sénèque, après avoir obtenu de sa rhétorique l'apologie de son parricide, de démentir encore par la morale de ses écrits, la faiblesse de son caractère, il n'y a là rien d'étonnant. Néron avait intérêt à supprimer l'histoire et les historiens, la morale et les moralistes. Mais, après avoir fait l'art et la morale à son image, il persécute, dans Pétrone même, la poésie et la vie épicuriennes. Artiste, il frappe son art, épicurien, il frappe sa philosophie, comme fils, il a tué sa mère. —Que dire de Domitien qui persécute la philosophie, l'histoire, les beaux-arts, jusqu'à l'astrologie qu'il avait voulu rendre complice de sa tyrannie ?

Les grands coupables, qui ont égaré le jugement de la postérité sur l'empire romain, ce sont Suétone et surtout Tacite. Ils ont écrit sous des empereurs trop débonnaires ; et, abusant de ce répit laissé à la liberté

Digitized by Google

de la parole, ils ont recueilli, ramassé toutes les injures et toutes les calomnies à peine étouffées dans les anciens écrits. L'un par amour du scandale, l'autre par ressentiment de patricien et tempérammment d'artiste, ils ont noirci tous deux les fondateurs du gouvernement sous lequel ils avaient le bonheur de vivre.

J'avoue que je ne crois pas toujours aux anecdotes, aux mots inventés à plaisir, auxquels Suetone accorde une trop facile créance. Très souvent il transforme évidemment un mot méchant en une anecdote scandaleuse, et la plaisanterie d'un contemporain sous sa plume devient un fait. Je reconnais, et j'aurai l'occasion de montrer que les regrets et le génie raffiné de Tacite, lui ont fait involontairement commettre quelques injustices, l'ont entraîné dans une certaine exagération. Mais c'est pousser l'esprit de système bien loin que de prétendre ébranler par là, pour mieux défendre quelques mémoires réprouvées, la confiance que méritent deux historiens honnêtes, désintéressés, et surtout l'un des plus beaux génies et des plus nobles caractères de ce temps. Les exemples de Velléius Paterculus, de Cremutius Cordus, étaient-ils donc si éloignés? Était-on assuré toujours d'une succession de bons empereurs? Et ces deux historiens ne savaient-ils pas mieux que personne, en écrivant leurs histoires, qu'après Trajan ou Marc-Aurèle, pouvait venir Commode, comme après Titus, était venu Domitien? « Pensez-vous, fait dire Tacite, quelque

part, à un de ses personnages, que Néron soit le dernier des tyrans ? On l'avait cru de Tibère, on l'avait cru de Caligula, et il s'en est élevé un plus cruel et plus barbare après eux. » L'historien qui vécut sous Domitien et sous Trajan, dut écrire toujours avec cette terrible pensée.

Ajoutons que, en face de toutes les difficultés et de tous les périls que rencontrait la vérité, la carrière la plus large, la faveur la plus avérée, étaient pour le panégyrique ; un des meilleurs empereurs ne peut échapper à cette nécessité du régime, et il ne se console sans doute qu'en voyant sa mémoire recommandée au moins par l'honorabilité du panégyriste. On peut appliquer les mêmes réflexions aux derniers empereurs, quand la question religieuse, posée entre le christianisme naissant et le paganisme à l'agonie, vient compliquer pour l'historien, la question politique. Païens, les empereurs sont attaqués par les chrétiens ; devenus chrétiens, par les païens, mais toujours défendus par les leurs. Au milieu de ce double courant d'éloges et de blâmes, la postérité est toujours bien informée ; si elle doit surveiller l'esprit de dénigrement et l'esprit de flatterie, elle doit aussi tenir compte des difficultés que rencontre l'attaque et des faveurs qui attendent la défense ; et, en dernière analyse, dans l'intérêt de son impartialité même, c'est une loi pour l'historien de prêter plus volontiers l'oreille à la critique qu'à la louange, s'il est vrai que les sympathies

Digitized by Google

de son cœur appartiennent toujours de droit aux causes vaincues et opprimées.

César n'est point le fondateur de l'empire tel que le monde l'a eu ; c'est, dans l'histoire romaine, un personnage sans antécédent comme sans successeur, un vaste génie, un cœur encore plus grand, dont l'œuvre eut été sans doute bien différente de celle d'Auguste, s'il avait eu le temps de l'accomplir. Descendant de la famille royale des Jules, il voulait fonder une monarchie, non romaine, mais humaine ; étendre les murailles de la cité aux limites de l'empire, régner sur le monde pour le monde entier, non pour l'oligarchie ou la démocratie quiritaires ; abaisser les barrières entre les classes comme entre les nations, entre la liberté même et la servitude en favorisant les affranchissements, et en mettant le travail en honneur. Avoir à Rome une représentation non du patriciat romain, mais du patriciat du monde civilisé, fondre les lois de la cité exclusive dans celles du droit des gens, créer, répandre un peuple de citoyens qui vécussent de leur industrie et qu'on ne fut pas obligé de nourrir et d'amuser, depuis que la paix entre les nations faisait de la guerre une exception ; voilà ce qu'on peut encore entrevoir des vastes projets de celui qu'on n'a pas appelé trop ambitieusement l'homme du monde, de l'humanité ; voilà ce dont témoignent déjà les Gaulois, les Espagnols introduits dans Rome, Corinthe et Carthage relevées, et ce qui

Digitized by Google

légitimerait, dans une république impossible, son ambition de devenir roi s'il ne l'avait gâtée d'un fort alliage d'intérêt personnel et de corruption. Ce qu'une longue suite d'empereurs ont laissé faire lentement, incomplètement, et comme malgré eux, par conséquent trop tard et inutilement, César l'avait voulu tenter tout d'un coup. C'est ce qui a choqué moins encore le libéralisme romain que son étroit patriotisme, et ce qui a tué César. Rome n'a pas voulu être réconciliée par lui avec le monde, comme, dans un autre temps, l'intolérance religieuse n'a pas voulu être réconciliée avec la liberté de conscience par Henri IV, autre fondateur d'une dynastie qui n'a pas tenu tout ce que son fondateur avait rêvé ; deux hommes dont le caractère et la destinée ont une singulière ressemblance ; fougueux, inconstants dans leurs passions, d'esprit léger et de vaste intelligence, intrépides dans le combat, humains dans la victoire, joignant la clémence au courage et la générosité à la valeur, s'écriant sur le champ de bataille ; César : sauvons les citoyens romains ; Henri : sauvons les Français ; enfin tous deux, victimes des partis et des passions qu'ils s'étaient efforcés de réconcilier, tombant sous le fer d'assassins qu'ils avaient épargnés et laissant pour testament de vastes projets, qui n'ont pas été complètement réalisés, pour la pacification de l'Europe ou du monde.

Brutus et Cassius tuèrent avec César la monarchie

Digitized by Google

humaine, ils laissèrent au monde la tyrannie romaine qu'Auguste organisa. Au lieu d'établir franchement la monarchie à la place de la république, comme le voulait faire César, Auguste l'introduit subrepticement sous le manteau des institutions républicaines. Au lieu de l'étendre sur le monde, il la met à l'étroit dans Rome. Il ne se présente pas comme le créateur d'un ordre nouveau, mais comme le restaurateur de l'ordre ancien, dans tout ce qu'il avait d'étroit, y demandant seulement pour lui-même la première place; funeste faute qui pèse sur tout l'empire! L'œuvre qu'avait rêvée César, ne s'accomplit sous ses successeurs que par fragments, sans ensemble et comme au jour le jour. Quand, par intervalles, Tibère, Claude, Vespasien, Alexandre Sévère, entraînés par le mouvement du monde, réalisent quelques-unes des idées de César, ils s'exposent à la haine de Rome qu'Auguste avait conservé républicaine au lieu de la faire monarchique. C'est ce qui rend chacune des concessions faites au monde par Rome tardive et le dispense de la reconnaissance. Le programme fut rempli quand il devint inutile.

Auguste n'a rien changé dans la république; il a respecté jusqu'à l'aristocratie, la démocratie, dont il ne prend point ombrage. Ne vous y méprenez pas; les contemporains d'Auguste, plus faciles à soumettre qu'à abuser, ne s'y sont pas trompés. Il ne fallait pas tant conserver l'aristocratie, la démocratie de Rome, qu'en faire l'aristocratie, la démocratie du monde, devenues

Digitized by Google

les solides appuis d'une véritable monarchie. Romaines, les institutions sous l'empire ne sont plus qu'un mensonge dangereux, un obstacle au pouvoir, qu'il ne conservait que pour les briser; humaines, elles eussent été une réalité, un instrument mis entre les mains du pouvoir pour le servir. A quoi bon bâtir au peuple le Forum de marbre qui remplace l'enclos de planches dont se contentait la grossière liberté républicaine? A quoi bon réparer la Curie pour que le Sénat s'y assemble et y légifère? A quoi bon conserver des assemblées, des magistratures dont on a pris d'avance la toute puissance? Ce Sénat, ce peuple, ces magistrats ne peuvent penser qu'à Rome; et l'empereur doit penser au monde qu'il a à gouverner. Il fallait transformer, étendre, avec la monarchie qui allait aux limites de l'empire, cette aristocratie et cette démocratie romaines et en faire les appuis solides et sincères du pouvoir, aussi immenses que lui.

Je ne regrette pas que l'empire ait enlevé à cette populace vénale le droit de faire ou de corrompre des lois, d'élire ses magistrats romains; je regrette qu'il n'ait point communiqué ce droit aux provinces, et ne leur ait parfois fait partager avec la populace romaine que le privilège d'être nourri et amusé. On ne peut appeler démocratie le règne de ce peuple roi, roi fainéant avec la vertu et le malheur de moins, pour qui on bâtit des amphithéâtres, et à qui l'on assure les distributions de blé et de lard. Ne faites point

Digitized by Google

honneur aux Césars de cette démocratie, si vous ne voulez en faire les successeurs de ces candidats de magistratures annuelles qui ont perdu la république ; obligés comme eux de payer au peuple roi la rançon de leur perpétuel pouvoir, au risque, non pas d'un échec cette fois, mais de la mort.

Sans doute les regrets que les familles patriciennes de Rome, le Sénat nourrissaient pour l'ancien état de choses, pour leur pouvoir tombé, pour leur influence perdue, ne me touchent guère. Mais les regrets que les provinciaux ont pu éprouver plus d'une fois, l'histoire de l'empire en témoigne, de ne point voir leurs intérêts représentés, défendus à Rome par eux-mêmes, de les sentir abandonnés la plupart du temps au pouvoir d'un seul homme, trop éloigné, trop au dessus d'eux pour s'en préoccuper avec efficacité et avec constance, ceux-là me touchent. En un mot, je ne regrette pas de ne plus voir la république, mais je regrette de ne pas voir la monarchie, une monarchie véritable, avec des institutions monarchiques, que je ne trouve pas dans l'empire romain.

Ce que je ne puis m'empêcher de déplorer, et ce qui a fait le malheur de la plupart des empereurs, des premiers surtout, et plus encore le malheur des patriciens des anciennes familles de Rome, c'est que les Césars aient conservé à ceux-ci un semblant de puissance qui n'était plus compatible avec le temps ; c'est qu'ils aient gardé pour la république un respect extérieur

Digitized by Google

qui est devenu meurtrier pour tous ceux qui croyaient encore à la vieille Rome, et qu'on autorisait ainsi à y croire. La plupart du temps, les empereurs, à leur avènement, ne sont venus déposer leur pouvoir aux pieds des sénateurs, que pour mieux faire ensuite tomber leurs têtes ; ils n'ont conservé la république que pour détruire les républicains. Créer au contraire des partisans de la monarchie pour soutenir le pouvoir d'un seul, constitué dans l'intérêt de tous ; voilà ce qu'il fallait faire.

Rien ne vaut, en politique, en tout, comme la franchise. Ou république ou monarchie, la société a besoin de savoir à l'abri de quel principe elle repose. Il y a, je le sais, des époques de transition où, changeant de gouvernement, elle a besoin d'être conduite sans trop de violence de l'un à l'autre. Le mieux est cependant que cette transition se fasse le plus vîte possible et ne se dissimule point. Conserver la république de nom, élever l'empire de fait, comme Auguste, sans lui donner ses bases véritables, et prolonger ainsi pendant cinquante années, un état transitoire, c'est faire un gouvernement de ce qui n'est qu'un expédient, c'est vivre au jour le jour, sans souci de l'avenir, c'est faire du provisoire le définitif. Là est si bien le défaut de l'œuvre d'Auguste, qu'il n'ose même point achever l'édifice qu'il élève en lui donnant sa pierre angulaire, constituer réellement la monarchie, en fondant, par une loi, l'hérédité du pouvoir. Il

essaye d'y suppléer par la coutume toute privée de l'adoption ; fiction nouvelle et plus dangereuse, qui dépose dans la famille impériale le germe de rivalités funestes et de crimes, qui entretient une fois de plus dans l'aristocratie et le peuple des regrets et des espérances incompatibles avec le régime nouveau, et fournit enfin des prétextes, des drapeaux aux factions sous un pouvoir fait pour les réprimer et les punir. De là, sous Tibère, Néron, Domitien qui ont hérité d'une position qu'ils n'ont point faite, ces intrigues de famille, ces conspirations de palais, ces factions de cour, auxquelles se rattachent les espérances ou les ressentiments des partis, et à la répression desquels les souverains, sur qui pèse non pas une nécessité mais une fatalité peut-être, perdent leur mémoire. Tandis que les Césars s'acharnent à la perte de leur famille, le Sénat, bassesse, crainte ou vengeance, s'acharne lui-même à la ruine de ses membres. Ainsi s'achève, mais singulièrement ravalée, la guerre civile, non pas seulement comme dit un poète dans le sein du Sénat, mais au foyer domestique même des empereurs ; lutte hideuse d'enfants ou de femmes, d'embûches et de vengeances, d'astuce et de cruauté, duel impie entre le poison et la hache du licteur, et auquel on serait tenté de préférer de beaucoup, sans leurs immenses douleurs, les franches et grandes guerres civiles, où les moyens étaient loyaux du moins, la défaite honorable encore, et où la victoire donnait un grand homme au lieu d'un bourreau.

Digitized by Google

Pour moi, je crois qu'il faut louer la franchise et la clémence de l'empereur Adrien qui fit émaner directement la loi de son pouvoir souverain sous le nom de *Constitution*, et ôta ainsi l'épée de Damoclès suspendu par ses prédécesseurs sur la tête de chaque sénateur. Cela est arrivé sous la seule période vraiment heureuse de l'empire, sous les Antonins qui ont su tirer le meilleur parti du pire des gouvernements comme pour prouver que l'homme fait souvent plus que les plus savantes constitutions. L'État présenta alors de fait, selon l'expression de Tacite, une heureuse combinaison « du pouvoir et de la liberté. » Malheureusement cette combinaison n'exista que dans le bon naturel et l'excellente volonté de ces grands souverains, et, si l'on peut leur reprocher quelque chose, c'est peut-être de n'avoir pas fait de leur vertu le caractère constitutif de l'empire en la faisant passer dans ses institutions. Ne leur appartenait-il pas de profiter de circonstances aussi heureuses, pour faire que cette heureuse combinaison fût désormais dans les choses et non dans les hommes, pour donner à la monarchie des institutions sincèrement libres qui leur auraient permis de demander en retour une franche hérédité ? Ils ne l'ont point fait; ils ont reculé peut-être devant cette autre pensée de Tacite, qu'un gouvernement « fondé sur l'alliance de la mo-« narchie avec les institutions aristocratiques et popu-« laires, est plus facile à louer qu'à réaliser. » Mais ils ont perdu par là plus que l'honneur d'être soi-même

Digitized by Google

grand, celui de laisser après soi une chose grande ; car si les bonnes institutions ne créent pas les bons princes, elle ne les entravent pas ; et elles lient les mauvais, tandis que les institutions défectueuses, créent souvent les pires et pervertissent quelquefois les meilleurs. Le grand Marc-Aurèle eut, je le crois, cette idée : il méditait, nous a-t-il dit, de « fonder son gouvernement sur des lois générales et égales ; » mais il mourut dans la triste pensée que ce rêve n'était point fait pour son temps. « Supporte patiemment « la mort, se dit-il à lui-même, dans son beau livre « des maximes, en songeant que tu n'as pas à quitter « des hommes qui pensent comme toi. La seule chose « qui put attacher à la vie serait l'espoir de faire par- « tager aux autres ses sentiments ; mais tu vois quelle « douleur c'est de ne trouver qu'opposition dans le « commerce des hommes ; et tu n'as plus qu'à te dire : « O mort, viens vite pour que moi aussi je ne me « démente pas moi-même. » Belles paroles, qui sont comme les adieux adressés dans l'antiquité par ce que la philosophie y a produit de plus auguste et de plus beau, à ce que la politique avait réalisé de plus imparfait et de moins pur. Le stoïcisme vaincu avec la république ne parut avoir été un instant mis sur le trône impérial que pour en proclamer la radicale impuissance pour le bien !

Ainsi l'établissement politique d'Auguste, sous lequel est tombé Marc-Aurèle impuissant, ne fut jamais une

Digitized by Google

monarchie véritable avec des bases aristocratiques et démocratiques sincères. Il n'a que la force pour soutien et l'hypocrisie pour prestige ; appuyé sur les légions et déguisé sous les oripeaux de la république. La couronne des Césars pendant trois cents ans ne peut ni se fixer par l'adoption ou l'hérédité dans une seule famille, ni trouver dans une élection légale une sanction régulière. Elle passe violemment de l'un à l'autre, au gré d'une conspiration du Sénat, d'une émeute de la populace, et surtout d'une insurrection des camps.

Septime Sévère, génie plus hardi et plus franc, met à néant ce fantôme de république, et affiche franchement la déchéance du Sénat et du peuple. C'est pourquoi je le préfère à Auguste, bien qu'il proclame trop brutalement le mot de la situation avec ces paroles : « Traitez bien, enrichissez le soldat et méprisez le reste. » Je souscrirais en effet volontiers, même à ce mot, si les légions romaines échappaient au même mépris, si elles valaient mieux toujours que le Sénat et le peuple, et avaient enfin su donner au monde des maîtres toujours dignes de lui ; car la puissance doit toujours être aux meilleurs, à la véritable aristocratie. Les légions ont fait parfois d'excellents choix : Aurélien, Probus qui ont fait le salut du monde attaqué. Mais la légion est-elle bien longtemps cet admirable corps de piétons sévèrement armés, lourdement chargés, avec sa cavalerie déployée sur les ailes, fortifiée dans ses camps qui faisaient l'admiration du monde, animée par

Digitized by Google

une discipline et un patriotisme plus grand que sa modique paie et son mince ordinaire ? Comment la reconnaître dans ces cohortes qui n'ont bientôt plus rien de Romain, péniblement rassemblées des bouts de l'univers, recrutées de plus en plus parmi les barbares, sous ces habits bariolés de toutes couleurs, dans des palais pour casernes, avec une armée d'esclaves et de bouffons pour les servir et les amuser, qui trouvent le casque et le pilum trop lourds dans la marche, et mettent tout leur patriotisme à renouveler le plus fréquemment possible le maître du monde, afin de recevoir plus souvent la paie extraordinaire du *donativum*. L'empire démoralise l'armée comme tout le reste, et l'armée le lui rend bien, en élevant souvent au pouvoir, sauf les cas rares où elle veut se sauver elle-même, de grossiers ou d'astucieux soldats qui ne lui refusent rien, pas même leur vie quand ils n'ont plus qu'elle à donner. A plusieurs reprises, les légions ont tellement corrompu leurs généraux, et les généraux leurs légions, que l'empire connaît un fléau plus terrible que celui des guerres civiles: le fléau des guerres militaires, et que la couronne devient souvent un présent fatal qui ne tente plus que des aventuriers : « Épar-
« gnez-moi, mes amis, disait Saturninus à ses soldats.
« Vous ne savez pas ce que c'est que d'être empereur.
« *Nescitis quid mali sit imperare.* »

Comment comprendre maintenant que ce gouvernement, mauvais pour Rome, soit excellent pour le

Digitized by Google

monde, et par cela seul qu'il lui garantit l'unité matérielle, politique et civile, assure le progrès et le bonheur de l'humanité ? On croit trop aisément que l'empire a d'abord fait cesser la guerre entre les nations, pacifier toutes les vieilles querelles. L'empire, pense-t-on, c'est la paix ; on dit quelquefois « l'immense majesté de la paix romaine. » Il ne faut point se faire trop illusion. La guerre change de caractère, voilà tout. Les nations, sous le nom de provinces, quand elles ne cherchent point à se révolter contre l'empire, se battent entre elles à qui donnera l'empereur à Rome ; nouvelles guerres civiles particulières à l'empire et qui faillirent souvent amener sa perte ! Une de ces guerres fit une anarchie effroyable de soixante ans qui suscita vingt empereurs et trente tyrans aux prises les uns avec les autres. Il n'y a guère d'avènement d'empereur qui ne coûte au moins une petite guerre ; une ruine inaugure au moins chaque règne. Enfin, quand la paix même l'emporte, on s'exagère encore son bonheur, ses progrès, et l'on s'y trompe, parce qu'on s'attache plus aux mots qu'aux choses, aux monuments qu'aux hommes, aux lois qu'aux mœurs.

Sous les Césars aussi, quelques rhéteurs, il est vrai, se laissaient prendre aux apparences de prospérité matérielle que l'unité, la paix semblaient donner à l'empire : « Rome a mis en commun, dit l'un d'eux, « l'industrie de tous les peuples, la fécondité de tous « les climats ; les cités ne luttent plus entre elles que

Digitized by Google

« de magnificence et de luxe ; ce ne sont partout que « routes magnifiques qui mènent d'un bout du monde « à l'autre ; ce ne sont partout que portiques, aque- « ducs, théâtres, écoles ; non-seulement les villes, « mais la terre elle-même s'embellit et se cultive « comme un magnifique jardin. » Tableau vrai en partie, si l'on songe à quelques années de repos qui suivent parfois les fortes et longues commotions dont l'empire non plus n'est pas exempt, faux si l'on veut l'appliquer à toute la période impériale. L'unité est une belle chose, mais elle n'est pas tout. Rome met en commun toutes les industries et tous les climats ; c'est pour en donner le produit à dévorer à ses empereurs, à ses soldats, à son peuple de l'amphithéâtre. Pour quatre ou cinq empereurs qui travaillent au bien des provinces, la plupart les poussent à la ruine. Sous un Néron, tous les gouverneurs, lieutenants choisis par lui, sont autant de petits Nérons. Les bons empereurs sont occupés à relever les ruines des mauvais. Ces routes, elles amènent surtout au fond des provinces les soldats qui les maintiennent, et elles ramènent surtout à Rome les produits et les lourds impôts dont la plainte retentit pendant toute la durée de l'empire ; ces portiques, ces théâtres, ils sont élevés pour le plaisir du petit peuple des provinces qu'il faut amuser comme celui de Rome. Qui vous assure que pendant quatre siècles, ces provinces, laissées à elles-mêmes, comme la Gaule et l'Espagne entr'autres, n'eus-

Digitized by Google

sent pas fait de plus grands et de meilleurs progrès? Enfin, les plus fertiles contrées présentent bientôt, au dire des historiens qu'il faut opposer aux rhéteurs, sous les empereurs, au lieu de l'aspect d'un jardin, celui d'un désert.

A nourrir l'Italie épuisée et déserte dès la fin de la république, les provinces n'attendent pas la fin de l'empire pour être à leur tour épuisées, dépeuplées. Ce que la république avait fait en Italie, l'empire l'étend au monde.

Tacite nous dit, il est vrai, que toutes les provinces saluèrent avec joie la chute de la république et l'avènement de l'empire. Si c'est seulement parce que l'empire abaisse toute barrière entre les vainqueurs et les vaincus, et permet à tous d'entrer sur le pied d'égalité dans la communauté romaine, est-ce l'indépendance qu'elles acclament, ou l'égalité de la servitude? Elles avaient espéré mieux. Plusieurs empereurs appellent, il est vrai, à différentes reprises, les provinciaux les plus considérables de l'empire, à siéger au sénat. Mais cette assemblée devient, de plus en plus, le sénat de Rome, un corps presque municipal, et n'est jamais réellement le sénat de l'empire. Ses nouveaux membres se font promptement Romains, promptement étrangers au pays qu'ils ont quitté. Les institutions provinciales et municipales elles-mêmes, que les empereurs donnent hors de Rome, au lieu d'une garantie contre le pouvoir, deviennent

Digitized by Google

bientôt son plus puissant moyen d'exactions et d'oppression. A la joie que montrent les provinces, selon Tacite, à l'avènement de l'empire, il faut opposer leurs nombreuses révoltes pendant sa durée, et la plus grande joie avec laquelle elles saluent les Barbares qui viennent le renverser.

Qu'on exalte tant que l'on voudra le fameux édit de Caracalla, qui, consacrant une révolution déjà faite, donne le droit de cité romaine à tous les hommes libres de l'empire ; on ne fera pas qu'il leur ait accordé un grand bienfait en les déclarant citoyens, quand il n'y avait plus que des sujets et des sujets souvent malheureux. Mais cet édit, d'accord avec les doctrines et les sentences de la grande école des jurisconsultes de ce temps, qui unissaient d'un point de vue supérieur le vieux droit *quiritaire* et le *droit des gens*, sanctionne en quelque sorte au moins l'égalité civile entre les Romains et les étrangers, entre tous les sujets de l'empire, et devient la condition de l'unité, de la perfectibilité de cette législation romaine qu'on croit ne jamais assez payer ?

Nous avons autant de respect que tout autre pour la législation romaine ; mais nous croyons que le monde l'a plutôt donnée à Rome qu'il ne l'a reçue d'elle. C'est le *droit des gens* qui en fait le meilleur fonds ; ce sont des provinciaux, des Syriens pour la plupart, qui l'ont rédigée, codifiée. Faut-il savoir beaucoup de gré aux empereurs de l'avoir promulguée?

Le stoïcisme et l'épicuréisme ont contribué aussi efficacement l'un que l'autre à renverser les vieilles barrières entre le droit *quiritaire* et le *droit des gens*, l'un au nom du juste et l'autre au nom de l'utile. L'utile, confondu alors avec le plaisir, avec la corruption romaine, y a même plus contribué que le juste, identifié souvent avec la rudesse des vieilles mœurs. On le sait, l'épicuréisme s'accommodait mieux de l'empire, et le stoïcisme regrettait la république. C'est ce qui explique comment les pires empereurs ont quelquefois sanctionné les meilleures lois, mais aussi sans réformer les mœurs. Qui a profité davantage en effet de la fusion de l'*équité* dans le droit *quiritaire :* le Romain, que l'amour du plaisir, plus que l'expansion de ses nobles affections mettait à l'étroit dans sa stricte formule, ou les nations étrangères à qui l'on n'a fait que restituer ce qu'on leur avait pris ? Que ceux enfin qui aiment encore mieux les bonnes mœurs que les bonnes lois se demandent ce que la morale a gagné à cet échange. Pour n'examiner qu'un point, le mariage, fondé par les constitutions impériales à peu près sur l'égalité des droits et la réciprocité des devoirs, est-il plus respecté que le mariage fondé sur la puissance d'un seul par la loi des douze Tables, bien que la première loi soit supérieure à la seconde ? La matrone romaine de la république ne vaut-elle pas mieux que la femme émancipée de l'empire tombée au rang de l'affranchie ? Toute l'histoire de l'empire

Digitized by Google

semble nous démontrer que Rome n'a adopté les lois du monde que pour lui donner ses mœurs.

Ne nous en laissons point imposer non plus par l'apothéose que le monde, satisfait de vivre sous ses lois, aurait fait de Rome impériale. Sans doute, il s'élève pour elle sur tous les points de l'empire des temples, des autels ; il se fait des sacrifices à la fortune de Rome, à Rome protectrice et libératrice. « Je te salue, ô Rome, s'écrie un poète, fille de Mars, reine à la coiffure d'or, au cœur intrépide, qui, environnée de majesté, habites sur la terre un olympe incorruptible. » Flatteries de provinces, encens de courtisans poètes que tout cela.

A Rome, on le sait, la religion était toute politique. Rome était presque à elle-même le premier dieu de son culte ; son génie, sa grandeur, sa destinée merveilleuse étaient surtout les objets de l'adoration d'un Romain. Aux provinces vaincues, Rome impose ce culte ; mais le monde n'est point en reste et lui rend Dieu pour Dieu. Si la religion des Romains, comme on l'a récemment fait remarquer, n'est qu'une personnification patriotique de Rome, quand la république se personnifie dans un homme, cet homme devient le vrai dieu de l'empire. Les provinces, les premières, élèvent des temples, des autels aux Césars. Auguste et Tibère arrêtent l'invasion de ce culte en Italie ; là, ils consentent à n'être qu'hommes et s'avouent soumis aux lois de l'espèce ; Tibère, lui-même, refuse la divinité dans un langage peu ordinaire dans sa bouche ;

Digitized by Google

mais Caligula a, nous le verrons, la monomanie de la divinité. Néron se croit, au moins, un demi-dieu. L'encens brûle à Rome pour eux, pour leur famille, pour les objets de leurs caprices. Thraséas meurt pour n'avoir pas reconnu la divinité d'une fille de Poppée, immortelle déesse qui ne vit que quatre mois; et le monde se prosterne enfin aux pieds d'un Héliogabale, véritable idole d'Orient, avec le tour des yeux peints de vermillon, la tiare sur la tête, des colliers aux bras, la robe traînante de soie et d'or, entouré de nains, d'eunuques, de magiciens, de bouffons, dignes ministres du nouveau dieu. Par la sincérité du culte rendu aux Césars, jugez de la sincérité de celui qu'on rend à Rome civilisatrice. Les plus mauvais empereurs ont été le plus adorés... sur les autels.

Comment croire que l'empire romain soit soutenu par l'adhésion véritable et l'affection réelle des provinces? Il suffit, comme à l'époque de Valérien, de la captivité d'un empereur, pour que cette belle et heureuse unité menace de tomber en poussière; chaque province se détache alors et menace de se donner un souverain national, sous la période vulgairement dite des trente tyrans. A deux époques, au contraire, où la France paraît avoir moins d'unité que l'empire romain, son roi devient captif. La France cependant, bien qu'encore engagée dans la féodalité, n'est point menacée de dissolution; les souverainetés locales menacent à peine d'y renaître. Pourquoi? C'est que la

Digitized by Google

royauté française repose sur un principe et l'empire romain sur un homme ; ôtez le roi en France, il restait la monarchie ; ôtez l'empereur à Rome, il n'y avait plus d'empire. Cette grande tourmente des trente tyrans, fut l'évènement qui ouvrit le plus les yeux sur la faiblesse politique du régime impérial. C'est ce qui inspira certainement à Dioclétien, à Constantin surtout, l'idée de fonder, à la place d'un expédient trop longtemps prolongé, une vraie monarchie fondée sur la transmission héréditaire du pouvoir et le respect des peuples. Reste à savoir, s'il était temps encore de l'essayer, surtout, s'ils prirent le bon moyen pour y réussir.

Constantin, génie vraiment organisateur, cherche à trouver le respect, dont la transmission héréditaire du pouvoir a besoin, dans le prestige tout oriental dont il entoure le trône ; il veut reconstituer l'État en lui donnant un nouveau dieu, une nouvelle religion, en lui faisant une autre capitale, une autre administration, une autre armée. Persuadé que cela ne suffisait point encore, s'il ne donnait de fortes bases à cette nouvelle et héréditaire monarchie, il cherche à faire sortir de la richesse, une noblesse nouvelle, à trouver une bourgeoisie dans les curiales des cités, un peuple dans les corporations des métiers et le colonat des campagnes. Si Constantin ne réussit point, ce n'est pas seulement parce que ni sa monarchie, ni sa capitale orientales ne convenaient à l'Europe, ni parce que le Christianisme

Digitized by Google

ne pouvait attacher ses destinées à une nouvelle œuvre périssable. Le gouvernement n'a pas manqué à la société ; c'est la société qui a manqué au gouvernement.

Dans cette grande tentative, qui eut le tort de fonder moins le gouvernement que l'administration, de moins réformer la société que de la classer, le monde ne voit qu'une machine nouvelle d'oppression. Il présente le curieux spectacle, sous les successeurs de Constantin, d'une société qui se dérobe à elle-même, qui cherche à s'échapper à travers le réseau hiérarchique et administratif qu'on prétend lui imposer. Chacun, en effet, n'envisage sa position que par la part d'oppression, de charge, d'impôt qui lui revient et qui surpasse la part d'avantage qu'il retire de l'état social. L'aristocratie veut sortir des cadres de la noblesse, la bourgeoisie de la curie, le soldat de la légion, le manœuvre de la corporation, l'homme libre de la liberté, le Romain de l'empire, et chacun pour descendre, jusqu'à l'esclave qui brise sa chaîne, se fait *bagaude* ou *brigand* sur la grande route, et donne la main aux Barbares. C'était moins de réformes politiques, administratives, que de réformes économiques et sociales que l'empire avait besoin. Il fallait donner à la noblesse un rôle réel, effectif, au lieu de titres vains ; rendre la vie à la bourgeoisie, à l'agriculture, en honorant, en délivrant le travail méprisé ou esclave ; rétablir la discipline dans l'armée, les mœurs dans la famille ; en un mot, intéresser la société à maintenir

l'État, et non l'État à contenir la société. Mais le temps seul répare les ruines que le temps a faites. Ouvrez les *Constitutions* des derniers empereurs : Ils ne sont occupés qu'à river, même héréditairement, le noble à son titre, le bourgeois à sa charge, l'ouvrier à son métier, le colon à sa glèbe, l'homme à sa liberté, le Romain à l'empire, l'esclave à sa chaîne; et par-là, ils ne font qu'activer le sauve qui peut général où l'empire a amené la civilisation romaine. Quand une société a besoin, pour se conserver, du régime des castes, c'est-à-dire, du procédé de la politique à l'état d'enfance, on peut croire qu'elle est perdue.

On ne peut affirmer ici qu'en courant ce que la suite démontrera, on l'espère; il est permis cependant de conclure par avance : L'empire n'a reçu le monde, des mains de la république, que pour lui assurer quelques années d'une paix et d'une prospérité trompeuses qui l'ont laissé, en définitive, plus ruiné, plus corrompu qu'auparavant. On pourrait dire, à sa décharge, qu'il avait affaire à une société, corrompue par le paganisme et l'esclavage, qui lui a communiqué ses vices. Il devait s'en défendre et l'améliorer. Il a mérité de périr, miné au-dehors et au-dedans par l'invasion barbare et la miséricorde de la religion chrétienne. Il a été puni, comme toujours, par où il a péché. La plus sensible atteinte que l'empire romain aît porté à la liberté, est celle qui touchait les consciences; les empereurs n'avaient pas voulu être seulement les souverains spirituels

Digitized by Google

en même temps que temporels de leurs peuples, ils avaient prétendu s'en faire adorer ; le Christianisme a été la plus dangereuse protestation élevée par la conscience, contre cette singulière usurpation. La plus grande faute que les empereurs romains aient commise, c'est de s'être trop appuyés sur les institutions militaires, en négligeant les forces qu'ils pouvaient trouver dans les institutions politiques et civiles. Croyant mieux se défendre contre leurs sujets au-dedans et contre les étrangers au-dehors, ils ont été jusqu'à recruter leurs soldats, prendre leurs généraux enfin chez les Barbares, chez les ennemis de l'empire ; c'est un chef de milice, d'origine barbare, à la tête de Barbares auxiliaires, pris au service de l'empire, qui proclame la chute de l'empire. C'est l'hercule Odoacre qui dépose Romulus-Augustule.

Nous pouvons entrevoir déjà maintenant les causes de ces tristes résultats, l'explication de cette fin déplorable. L'empire romain n'est point une monarchie, car on ne peut appeler de ce nom le pouvoir d'un seul qui n'est point soutenu par des institutions monarchiques. C'est un édifice bâtard, plusieurs fois replâtré, mais qui n'a jamais trouvé sa véritable assiette dans le respect des siècles ou le consentement sincère et légal des peuples. Il n'a rien qui ressemble aux vieilles monarchies de l'Orient fondées sur la superstition ; Rome alors ne lui offrait même plus sincèrement la grossière base de l'idolâtrie. Il ressemble

moins encore aux monarchies modernes fondées au moyen-âge sur la religion, dans les temps modernes sur le droit laïque. C'est ce qui permettra toujours dans cette étude de le juger avec impartialité. Qui peut avoir intérêt à attaquer ou à défendre une forme politique qui n'a point eu de précédent et qui ne peut tenter l'imitation? Si elle a quelques points par où elle se rapproche d'autres formes de la monarchie, elle en a encore plus par où elle en diffère. Apprenons à distinguer les choses qui n'ont pas même le nom de commun, quand on veut lui attacher un sens précis. Ce titre d'empereur, par exemple, n'a pas eu en réalité, même sous les Césars, chez les Romains, la signification qu'on y a attaché au moyen-âge, quand on l'appliquait à Charlemagne ou aux empereurs allemands, qu'on y attache aujourd'hui quand on l'applique aux premiers souverains de l'Europe. C'est une question parmi les historiens, s'il ne convient pas de donner aux premiers Césars de Rome et à leur gouvernement les noms de *prince* et de *principat* à la place de ceux d'*empereur* et d'*empire*.

Ce qui a faussé trop souvent le jugement de quelques écrivains modernes sur la valeur du régime politique impérial à Rome, c'est, outre le désir de flatter ou de dénigrer le présent, cette fausse philosophie, trop acceptée aujourd'hui en histoire, qui met l'optimisme dans la fatalité, et veut trouver bon tout ce qui a duré, donner raison à tout ce qui a réussi.

Digitized by Google

L'empire romain a-t-il réussi à faire le bien ? C'est ce qu'on peut contester ; est-ce une durée que la sienne ? Nos monarchies modernes durent bien davantage, sans être ébranlées même par des changements de dynasties. A Rome la mort ou la captivité du souverain mettait tout l'édifice en danger. L'empire eut-il plus et mieux duré, ce ne serait peut-être pas encore une raison de l'absoudre. Dans l'histoire, tout a sa raison d'être, mais pas toujours sa raison légitime. Croire que tout ce qui a été est bon, que tout ce qui a réussi est bien, c'est croire que l'humanité ne peut jamais ni se tromper ni mal faire. Il suffit d'ouvrir un livre d'histoire pour que la conscience se révolte contre cette croyance. C'est ce sentiment qui, pour notre part, nous mettra en garde contre cette philosophie de l'optimisme appliquée à l'étude de l'empire romain. Contre elle, il nous suffira d'être soutenu par ce petit axiome de logique : qu'il ne peut y avoir dans l'effet ce qui n'est pas dans la cause ; et par ce petit axiome de morale : que le bien ne peut sortir du mal ; à moins que la Providence, par des procédés dont elle seule a l'honneur, ne l'en dégage par voie indirecte. Mais la Providence avait alors abandonné la voie politique pour la voie morale. En dehors de la logique, de la morale, ou de la foi, il ne peut y avoir ombre de philosophie, même en histoire.

Digitized by Google

II.

AUGUSTE.

Ni République, ni Monarchie.

31 av. 14 ap. J.-C.

—

Messieurs,

Quand on veut bien connaître, apprécier un établissement politique, il faut regarder surtout à ses commencements, étudier particulièrement son fondateur. Quelques modifications, en effet, que cet établissement puisse subir, quelques formes nouvelles qu'il revête, il garde toujours en partie les bases primitives et le premier dessein qui lui conservent son caractère principal, sa beauté ou ses défauts, sa solidité ou sa faiblesse. Le cachet qu'imprime une fois pour toutes à un monument son premier architecte, ne s'efface jamais. L'étude du gouvernement romain, sous l'empire, doit commencer par celle de son fondateur : Octave, neveu du grand César, bientôt désigné par le nouveau et célèbre nom d'Auguste.

On prend Octave, au lendemain de la victoire

Digitized by Google

d'Actium et de la mort d'Antoine, qui lui livrent la république romaine et la domination du monde, quand il passe de l'assaut à l'exercice du pouvoir, lorsque de triumvir il devient empereur. Les deux personnages se scindent, comme on sait, si parfaitement dans le même homme, qu'on en reconnaît à peine l'identité sous ses deux noms et ses deux costumes, dans ses deux rôles.

Rome attend le vainqueur ; elle met à ses pieds tous les honneurs dont elle peut disposer ; elle se donne elle-même avec la toute puissance qu'elle exerce sur le monde vaincu. Deux arcs-de-triomphe attendent Octave, l'un à Brindes, l'autre à Rome ; le Sénat, le peuple, les vestales vont au-devant de lui et le précèdent dans sa marche triomphale ; les Romains ajoutent son nom aux prières qu'ils adressent aux dieux pour la république ; dans les banquets et dans les repas de famille, ils font pour lui des libations. Quelle dignité veut-il dans la république, le consulat, la dictature, le tribunat ? On les lui offre toutes à la fois.

Qu'est-ce donc qu'Octave ? Est-ce l'amour, est-ce la crainte qui précipite Rome à ses genoux ? On s'étonne que, jeune encore, sans grande éloquence au forum et sans grande bravoure sur le champ de bataille, il ait dompté tous les partis, abattu tous ses ennemis, et repris dans Rome cette position qu'expliquaient la hardiesse et le génie de César. Quand on se rappelle comment, vainqueur d'Antoine au nom de la répu-

ed by Google

blique, il s'est retourné contre la république avec Antoine ; comment, vainqueur encore de Brutus et de Cassius, grâce à son nouvel allié, il n'a partagé le monde avec lui que pour mieux le perdre et l'accabler ; on commence à pénétrer sous ce pâle et froid personnage, une ambition souple et persévérante, qui se dégage de tout scrupule pour atteindre son but. Si l'on vient à penser que la mort du grand orateur n'a pas coûté à celui qui l'avait appelé du nom de père, que le sang de trois cents victimes a coulé en un jour sur l'autel de César, à ce mot impitoyable répété par le vainqueur aux chevaliers suppliants : « Il faut mourir » ; on tremble.

Le premier besoin qu'éprouve Octave, en voyant le monde effrayé se donner à lui, c'est de le rassurer et de ne pas le prendre. Il accepte les honneurs, témoignages de joie ; il refuse la toute puissance, indice de la peur. Deux dignités seulement et toutes républicaines lui conviennent : le titre d'*Imperator*, Empereur, titre tout honorifique, conféré par les soldats à leur général, avec la pourpre et la laticlave au jour de la victoire, mais qui, pour lui, représente le commandement réel, effectif de toutes les armées ; le titre de *prince du Sénat*, préséance donnée ordinairement au plus honorable ou au plus ancien de l'assemblée, et qui lui en assure désormais la domination. Si, après en avoir délibéré avec Agrippa et Mécène, les deux instruments de sa fortune, Octave ne rentre pas dans la vie privée ;

Digitized by Google

s'il ne rend pas la république à elle-même; s'il conserve la puissance que la victoire lui a donnée; c'est, pressé par le sénat et le peuple « pour remettre seulement l'ordre dans l'État. » Dix années après, quand il croira son œuvre faite, il offrira de déposer ce fardeau trop lourd pour lui. Mais, il faut qu'il consolide, qu'il conserve son œuvre; il cède aux prières du sénat qui le conjure de ne point compromettre ce qu'il a fait pour Rome. Tous les dix ans, même démission offerte par Octave, même insistance du sénat pour qu'il garde le pouvoir; et l'habitude de cet échange d'humilité et de politesse décennales, entre le maître et ses sujets, se renouvelle et se perpétue sous les successeurs du plus obéissant des souverains, presque jusqu'à la fin de l'empire.

Mais, pour mettre l'ordre dans la république, il faut y avoir des fonctions; on ne peut agir sur le sénat, les chevaliers, le peuple, les réformer, les épurer qu'en vertu de pouvoirs légaux. Octave accepte donc, il partage plutôt avec d'autres citoyens la *censure* pour pouvoir refondre le sénat et faire le *cens* des citoyens; le *consulat* pour remettre en honneur les sacrifices, proposer au sénat les meilleures mesures; le *proconsulat* pour étendre les bienfaits de cette restauration générale sur les provinces; le *tribunat* pour protéger le peuple, objet de ses constantes sollicitudes et pour couvrir tous les citoyens et lui-même du redoutable privilège de l'inviolabilité. Si la moindre

injure désormais faite à sa personne tombe sous l'action de la terrible *loi de Majesté*, ce n'est pas tant Octave que le représentant même du peuple qu'elle défend et qu'elle venge. Enfin, pour mieux appeler sur la république réformée la protection des dieux, il ne dédaignera point quand mourra Lepide, la dignité de grand pontife.

Ce n'est point assez encore qu'Octave revête à tour de rôle et selon le besoin ces différentes fonctions, on veut les accumuler sur sa tête pour qu'il en fasse un meilleur usage ; on les lui offre à titre perpétuel, afin qu'il ne soit jamais désarmé pour le bien. Octave ne veut point porter cette atteinte aux vieilles institutions. Comment réunir le consulat avec le proconsulat, la censure patricienne et le tribunat plébéien, dignités qui s'excluent ? Comment posséder à titre perpétuel des fonctions pour la plupart annuelles ? Admirez la délicatesse légale de cette conscience, en cela toute romaine et formaliste, qui se contente, comme dans le droit prétorien, d'une distinction, d'une exception, qui respecte la lettre de la constitution pour en violer l'esprit : Auguste n'accepte ni ensemble ni à titre perpétuel les magistratures dont il priverait les citoyens ; il n'en prend que les fonctions. Au lieu de la censure, qu'il abolira d'ailleurs bientôt, il prendra la *préfecture des mœurs ;* au lieu du consulat, la *puissance* consulaire ; au lieu du proconsulat, la *puissance* proconsulaire, en étendant la première, de Rome sur les

Digitized by Google

provinces, et la seconde, des provinces sur Rome; au lieu du tribunat, la *puissance* tribunitienne! Il ne veut point à la fois de ces dignités qui s'excluent, mais il prend en même temps leurs fonctions qui se complètent; pour mieux prouver qu'il n'en a perpétuellement que la puissance, il en revêt encore souvent temporairement, comme un simple citoyen, les insignes, lorsque le vote populaire veut bien les lui conférer.

Octave ne manque pas maintenant de moyens pour raffermir les institutions, réformer les différents corps de l'État, remettre en un mot l'ordre dans la république. Il y met, on ne peut le contester, tous ses soins, à commencer d'abord par le sénat.

Cette grande assemblée avait le plus pressant besoin d'une réforme. Elle ne présentait plus qu'un incohérent assemblage d'un millier de membres rapprochés, confondus par les fortunes différentes des guerres civiles et surtout le testament de César, exploité par Antoine; elle n'avait ni esprit nouveau ni tradition; elle n'était ni romaine ni humaine. Octave se devait à lui-même et devait à la république de l'épurer; mais en lui restituant sa dignité, il eût été utile de ne pas trop lui enlever de son indépendance. Pendant sa longue domination, je ne dirai pas son règne, il n'a pas voulu régner, Octave remanie deux fois le sénat. Pour la première fois, en sollicitant de volontaires démissions ou en brusquant quelques destitutions, sans

Digitized by Google

flétrissures cependant, il réduit le nombre des sénateurs à six cents ; et cependant, il a si peu de confiance dans ce sénat épuré, qu'il n'entre à l'assemblée que ceint, contre l'usage, d'une épée, avec une cuirasse sous sa toge et entouré de dix robustes sénateurs. Une réforme ne suffit pas ; il faut refondre complètement le sénat. Il semble d'abord qu'en le remaniant de fond en comble, Octave veuille au moins garantir son indépendance ; car il charge trente citoyens de choisir chacun cinq candidats sur lesquels le sort fera le sénateur définitif; les trente sénateurs feront la même opération, jusqu'à ce que le nombre de six cents soit complété. Ce n'est donc pas tout-à-fait un instrument, mais un auxiliaire qu'Octave veut se donner. Il est cependant bientôt effrayé du sénat que lui prépare le mode d'élection choisi par lui-même. Il est vrai, Cecinius-Régulus, descendant du célèbre patricien, mais peu agréable à Octave, montre ses cicatrices, et demande, si c'est là la cause de son exclusion. Mais le fameux jurisconsulte, Labéon, couche en tête de sa liste l'ancien triumvir, Lepide, et demande à Octave, mécontent, s'il n'a pas le droit de faire sénateur « celui qu'il conserve comme grand-pontife. » Octave arrête l'opération au milieu de son cours, et, se substituant aux sénateurs déjà nommés, et au sort, complète lui-même le sénat, on ne peut pas dire, dans le sens de sa plus grande indépendance.

Le sénat, ainsi composé au gré d'Octave, a-t-il au

Digitized by Google

moins la liberté de délibérer ? Ses délibérations ont-elles une valeur, une importance dans la république ? Et d'abord, le sénat délibère peu ; il n'a que deux séances légales par mois ; en comptant les deux mois de vacations, les séances se réduisent à vingt. Il délibère cependant, mais seulement sur la proposition d'Octave ; il vote, mais toujours sous les yeux d'Octave, qui opine le premier. La discussion n'a point de publicité, Octave abolit le journal du sénat, qui rendait un compte abrégé des séances ; elle n'a pas toujours toute la liberté désirable : « Je te contredirais, dit un sénateur, au prince du sénat, si j'en avais la liberté. » Fatigué une fois de la chaleur de la discussion, Octave lève la séance : « N'avons-nous pas le droit, dit un sénateur, de parler sur les affaires publiques ? » Enfin, sur la fin de sa vie, le prince du sénat demande, sous prétexte que ses infirmités ne lui permettent plus d'assister aux séances, que vingt membres viennent s'adjoindre aux consuls pour délibérer, dans sa maison, avec lui, et prendre des résolutions qui aient force de loi, comme de véritables sénatus-consultes.

Octave, il est vrai, recevant le monde des mains du sénat, en partage l'administration avec lui. L'empire romain est divisé en provinces sénatoriales et impériales. Mais Octave tourne parfaitement à son profit, la nécessité, d'ailleurs évidente, de soumettre les nouvelles provinces au régime militaire, pour n'as-

Digitized by Google

surer les bienfaits du gouvernement civil qu'aux anciennes. Par-là, il conserve pour lui les provinces les plus importantes, les provinces militaires où les gouverneurs ont tout pouvoir, portent l'épée, ont le droit de vie et de mort sur tous, tandis que les gouverneurs des provinces du sénat, sont de simples magistrats civils sans armées, sans force, surveillés encore par le proconsul-général de l'empire, c'est-à-dire, par Octave. On est loin de nier que cette organisation où les gouverneurs désormais annuels, sont des fonctionnaires rétribués, ne vaille infiniment mieux que celle dont les provinces étaient victimes sous la république. Octave surveille le gouvernement de tout l'empire comme sa chose ; et mieux vaut un maître permanent que plusieurs qui se succèdent ; mais on regrette qu'Octave ait fait grâce à un magistrat prévaricateur. parce qu'il lui offrît la moitié du produit de ses rapines.

Pourquoi demander cependant à Auguste qu'il fasse quelque chose en faveur de l'aristocratie romaine ? Elle s'est perdue par ses vices et ses excès ; Octave l'a vaincue, il l'opprime, il est dans son droit. C'est la démocratie romaine que le vainqueur est venu organiser. On ne peut méconnaître, dans le fondateur de l'empire, la volonté d'épurer le peuple romain et de réformer les comices. Il élève à 4,000 sesterces le cens exigible de ceux qui briguent les magistratures ; il se montre avare du droit de cité ; il met des obstacles à

Digitized by Google

l'affranchissement, source trop abondante et sans contrôle du civisme romain ; il balaye plusieurs fois la lie de Rome, en refoulant dans la province les étrangers et les gens sans aveu. Il fait équilibre à la population remuante de la capitale et rend réel le droit jusque-là illusoire des citoyens des colonies en faisant apporter cachetés, à Rome, les suffrages de ceux-ci. Il porte des lois sévères et dont le besoin se faisait trop sentir contre la brigue et la corruption. Après avoir corrigé des abus, prévenu des excès, laisse-t-il plus au peuple romain qu'au sénat, une légitime part d'influence dans les affaires de la république. Consul à la fois et tribun, Octave est maître du forum, puisqu'il y peut proposer et rejeter tout ce qu'il veut. Quand le peuple voudra repousser une loi, c'est au théâtre qu'il fera valoir son opinion. Après avoir pris pour lui l'autorité et les fonctions attachées à chaque magistrature, ce ne sont plus que des titres dont Octave laisse le peuple disposer. Ces titres mêmes, le peuple les confère-t-il en toute liberté ? Auteur de lois sévères qui punissent d'amendes, qui préviennent par des dépôts d'argent la brigue et la corruption, Octave lui-même recommande ses candidats, d'abord en les promenant à travers les tribus, plus tard, en leur remettant des tablettes adressées au peuple ; il fait distribuer lui-même 200 sesterces par tête aux deux tribus avec lesquelles il vote, et qui votent les premières. Ne réprime-t-il donc la brigue et la corruption que pour s'en assurer le monopole ?

Un jour, Egnatius Rufus, pendant l'absence d'Auguste, veut devenir consul et sollicite les suffrages du peuple bien disposé pour sa candidature. Sentius Saturninus, consul en exercice, s'y oppose, menace, en cas de succès d'Egnatius, de ne point proclamer l'élection. Le peuple persiste, on vote ; une agitation a lieu pour forcer Saturninus à faire son devoir ; celui-ci en appelle au sénat, qui, effrayé, investit son consul de la grande formule républicaine du *caveant consules*..... Mais Saturninus, plus effrayé encore de ses pleins pouvoirs que de l'émeute, en appelle à Octave qui, exerçant l'autorité dont ne veut pas son collégue, casse l'élection et s'attribue, pour cette fois, le droit de nommer le consul.

Il n'y a guère parmi les institutions romaines que la force armée qu'Auguste fortifie et contient franchement. Il ne fait pas seulement une carrière de l'état militaire qui n'était jusqu'alors qu'un service, par la fondation d'un trésor, qui assure le sort des vétérans sans périls pour la propriété civile ; il n'attache pas seulement à sa personne par des privilèges, les gardes prétoriennes retenues en Italie, près de Rome. Il rétablit ou maintient la discipline par une juste sévérité qu'il n'ose même pas toujours montrer au peuple ; il évite de donner ostensiblement trop d'avantage à l'épée sur la toge ; il tient à distance de sa personne les soldats qu'il n'appelle plus, comme autrefois, compagnons d'armes mais soldats ; bien qu'il n'ose parfois rien leur

Digitized by Google

refuser en particulier, comme à ce soldat qui, pressé d'obtenir de lui ce qu'il demande, s'écrie : « Je ne « t'ai pas dit d'attendre quand il s'est agi de vaincre « à Actium. » Cependant, Octave ne parvient là ni à déguiser ni à conjurer le péril qu'il y a pour l'État, pour l'œuvre même qu'il fonde, à laisser cette institution seule puissante et respectée au milieu des ruines de toutes les autres. Il ne confie le commandement des armées, après son fidèle Agrippa, sur qui il pouvait compter, qu'à ses gendres et à ses petits-fils; il ne fait que juste assez de guerres pour exercer, entretenir, pas assez pour créer des réputations militaires trop à craindre. Les légions restent soumises, attachées à Octave. Cependant, après avoir abaissé le sénat, dépouillé le peuple, il ne peut leur cacher qu'elles sont la seule puissance de l'empire ; elles savent qu'entre elles et le trône, il n'y a ni institution ni corps respecté ; elles chercheront bientôt à disposer du trône à leur gré et à leur profit. Les premiers périls de Tibère viendront des légions du Rhin et du chef des gardes prétoriennes à Rome.

Ce serait, du reste, une erreur de croire que l'habileté d'Octave ait, de son temps, trompé quelqu'un; elle a fait des indifférents, des mécontents, des heureux, point de dupes. Octave lutte contre l'indifférence, contient le mécontentement, entretient la satisfaction ; il s'épuise à vouloir tromper.

L'indifférence est un des plus funestes sentiments

que puisse faire naître un gouvernement. Octave le sent et cherche à réagir contre elle. Dans une société presque sans industrie, où les lettres sont le prestige de quelques-uns, où la famille est peu de chose, où le citoyen avait été tout, à quoi s'intéresser désormais ? Un seul homme est maintenant citoyen dans la république. Les honneurs du sénat ne sont plus recherchés ; les fils des sénateurs ne réclament point le siége de leur père. Il faut une loi pour les obliger à accepter cette succession politique. Sénateurs forcés, ils ne se rendent pas aux séances, malgré les amendes portées contre les absences non légitimes ; s'ils y viennent, c'est en si petit nombre qu'une ordonnance rend valables les résolutions prises par moins de 400 membres ; quand ils délibèrent, c'est avec si peu d'attention que le *prince du sénat* s'évertue à prendre les avis et les votes au hasard, et non suivant le rang de chacun, pour s'assurer qu'ils savent ce dont il s'agit. Ce n'est pas sans raison qu'Auguste, à la fin, remplace le sénat par une simple commission réunie au fond de son palais. Même indifférence pour les magistratures ; personne ne brigue plus l'édilité, cette charge qui menait à toutes les autres ; elle coûte trop cher et ne rapporte plus rien. Qu'Octave seul soit édile, qu'il donne seul des jeux, puisque seul il est magistrat, seul il a les profits de l'édilité. On ne trouve plus de tribuns, même en promettant une place dans le sénat aux chevaliers qui consentent à revêtir cette magistra-

Digitized by Google

ture. Le peuple ne va plus au forum. Auguste, avec raison encore, pour l'y voir sans doute, transformera les *septa* en un lieu de représentations théâtrales. Tout le monde savait qu'on n'était plus en république ; pourquoi donc alors n'avoir pas constitué la monarchie?

Est-ce toujours par une clémence sincère, effective, que l'ancien triumvir contient le mécontentement ? Capion conspire ; après l'avoir condamné absent, Octave laisse un libre cours à la douleur publique du père qui donne en pleine Rome la liberté à l'esclave qui a défendu son fils, la mort à celui qui l'a livré ; mais il porte une loi qui permet de prononcer la peine en l'absence du coupable, et ordonne que dans les causes criminelles, le vote ait lieu à haute voix, non plus au scrutin secret. Cinna conspire, Octave l'accable de son pardon ; je consens à ne révoquer en doute ni la conspiration, ni le pardon ; pourquoi Octave, dans les crimes de lèse-majesté, admet-il le premier, l'esclave, soumis à la torture, à déposer contre son maître ? La clémence d'Auguste est dans ses actes peut-être, non dans ses lois ; elle est du dehors plus que du dedans ; il a pu épargner quelques coupables, ses lois ont fait périr beaucoup plus d'innocents.

On avait beaucoup de raisons de se montrer satisfait du nouvel ordre de choses, et d'abord, des raisons légitimes. L'empire, c'était la paix : la pacification de toutes les querelles au-dedans et souvent des guerres du dehors ; on dira bientôt « l'immense majesté de la

Digitized by Google

« paix romaine. « Cinquante années on se reposa d'un siècle de guerres civiles, et trois fois, sous le fondateur de l'empire, le temple de Janus fut fermé après trois siècles de guerres nationales ou civiles qui avaient ébranlé le monde tout entier. Quel immense bienfait! Au milieu de cette ère de paix naquit le Christ, comme une promesse. Dans cette paix est la principale gloire d'Octave et où éclate vraiment son génie. A la domination capricieuse, désordonnée des provinces, succède au moins une domination régulière. Le nouveau pouvoir apparaît à Rome et au-delà, comme une providence réparatrice qui vient soulager toutes les misères, terminer toutes les querelles, relever toutes les ruines. Octave, seul riche, comme seul puissant, refait la fortune, complète le cens des sénateurs ruinés, paie les dettes des chevaliers qui n'osent plus venir s'asseoir sur leurs bancs du théâtre, de peur d'être saisis par les créanciers. S'il a pris la fortune de Rome, il en dispose libéralement. Comme il dicte la paix aux rois ses alliés ou plutôt ses sujets, il met à néant toutes les accusations, tous les procès criminels commencés avant son avènement. Rome, le monde ne sont pas seulement pacifiés, mais embellis par ses mains. Il avait trouvé la capitale de briques, il la laisse de marbre; il serait difficile de compter les édifices, temples, théâtres, portiques, aqueducs qu'il construit ou répare dans Rome, fait construire ou réparer par ses ministres et ses amis. Toutes les routes qui doivent

Digitized by Google

relier Rome aux frontières sont commencées, d'autres achevées, plusieurs villes entières sont créées et ont part à cette libéralité qui se traduit en magnifiques monuments. Je regrette qu'Octave n'ait pas eu le courage de rompre avec l'habitude des distributions de blés, des distributions d'argent et des spectacles destinés à satisfaire le peuple. C'est par-là, au contraire, qu'il a surpassé tout le monde. Il n'a pas seulement nourri le peuple romain, il s'est fait le pourvoyeur de ses plaisirs, quêtant toute nouvelle merveille, un serpent boa, un rhinocéros, un nain, pour en assurer la primeur à la capitale. Esclave en cela du peuple, il ne manque pas un spectacle, une représentation; il s'excuse, s'il ne vient pas; s'il vient, il est attentif; il se garde de mériter les reproches que le peuple romain faisait à César, qui avait le mauvais goût de lire des placets et de dicter à ses secrétaires pendant la célébration des jeux.

Pourquoi Rome ne se donnerait-elle pas tout entière à un homme qui prend soin même avec excès de ses plaisirs ? Elle veut lui sacrifier la république qu'il conserve. Octave ne le veut point. Au théâtre, le peuple, lui appliquant un jour les vers d'un poète, le salue du nom de maître ; Octave proteste de la voix et du geste. Lui maître (*dominus*) ! il ne veut même point que dans sa famille, en plaisantant, on lui donne ce nom. Est-ce un maître que le simple habitant de cette simple et modeste maison du Mont-

Palatin. Il est vêtu de la tunique de laine que lui tissent sa femme et ses filles. Il sort et entre dans Rome incognito à pied ou dans une modeste litière ; il va visiter ses amis, il assiste à leurs fiançailles. Quoi ! c'est cet homme qu'on veut faire dictateur. Quel mal a-t-il fait aux Romains pour qu'on lui offre la dignité qui a tué César ? Il proteste ; il se jette aux pieds du peuple, il déchire sa tunique, découvre sa poitrine ; il aime mieux donner sa vie que de prendre cette dignité. Le titre de « père de la patrie, » voilà celui qu'il aime ; il est le père, non le maître des Romains ; et il remercie le sénat de lui avoir conféré ce beau titre, les larmes aux yeux. Il n'a plus rien à désirer, si ce n'est que le sénat lui assure la continuité de ses sentiments.

Ici, on s'exclame sur l'habileté d'Auguste ; on le met au-dessus de César. César a été dictateur, il a voulu être roi, et il est mort sans avoir achevé son œuvre. Auguste n'a pas voulu même être dictateur, et il est mort à 76 ans, plein de jours et de puissance. Encore une injustice où nous entraîne notre trop facile admiration du succès. César désirait d'être roi ; il avait raison s'il voulait établir une monarchie. Ne croyez pas que César fut tenté par un titre vain qui serait au-dessus de l'âme autrement petite d'Octave. Ce titre, César avait le projet de le mériter, de le légitimer, d'abord en soumettant les Parthes et en domptant les Germains, pour assurer l'éternité de l'empire ; il voulait le mé-

Digitized by Google

riter, le légitimer mieux encore, en fondant sa royauté sur les institutions générales et nouvelles que comportaient les temps. Il méditait une double révolution politique et sociale. Roi, il eut été assez grand pour ne pas craindre l'égalité et la liberté générales ; maître du monde, il les lui eut fait payer de la rançon du travail. Auguste, au contraire, a été au rebours de César ; il a conservé les institutions républicaines, pour n'avoir pas la peine d'en créer d'autres. Il a reconstitué le sénat de Rome au lieu de créer le sénat de l'empire, laissé de vains honneurs aux vieilles magistratures impuissantes, et glissé en-dessous main, comme s'il avait honte, à des affranchis, sous des noms plus que modestes, l'exercice de l'autorité réelle. Il a fermé de nouveau, autant qu'il a pu, les issues de l'esclavage, et nourri le peuple à ne rien faire, comme il honorait les grands à ne rien gouverner. Chacune de ses mesures est un démenti à la politique de César. C'est l'homme qui, entre les deux écoles de jurisprudence de ce temps, entre l'école nouvelle et libérale de Labéon et l'école étroite et traditionnelle de Capiton, tourne le dos à l'avenir. Mais César est mort pour avoir conçu ces projets d'avenir. C'est justement ce qui fait sa grandeur. Il est mort pour avoir voulu faire franchement, d'un coup, pour la postérité et à ses risques et périls, d'une république fondée sur l'esclavage, une monarchie fondée sur la liberté. Auguste a vécu, c'est ce qui fait son infériorité. Il a vécu, parce qu'il n'a tra-

vaillé que pour lui. Il a vécu au jour le jour, d'un expédient d'où sont sortis Tibère, Caligula, Néron. Octave est un homme habile, si vous voulez. Sous les apparences d'une liberté menteuse, il a fondé une tyrannie meurtrière. Mais César est un grand homme; il voulait fonder une liberté réglée, mais vraie, mais féconde, sous une monarchie véritable!

Voyez jusqu'où l'homme peut pousser l'inconséquence. Octave ne veut point du titre de dictateur ou de roi; il en sollicite, il en accepte un bien plus relevé, celui d'Auguste, c'est-à-dire sacré, divin. Il ne veut pas être dictateur, il demande, il accepte d'être Dieu. César n'est devenu Dieu qu'après sa mort par l'apothéose; lui, il le sera de son vivant. Auguste, en effet, refuse des autels, des temples à Rome, mais il en accepte partout en provinces, à Pergame, à Alexandrie, à Lyon. A Rome, il craint de n'être pas pris pour un dieu, mais dans les provinces il n'en désespère pas; et il pense que le nouveau culte forcera bientôt la consigne, avec le passeport de l'adulation. Par là, comme le fils adoptif, l'associé de la puissance divine, il joindra à son autorité politique, une sorte de pouvoir spirituel. La nouvelle monarchie qu'il élève subrepticement, il sent qu'il doit l'appuyer sur quelque chose de plus respectable, de plus solide que la force. N'ayant pas ménagé à l'empire cet appui sur la terre, il le cherche plus haut, et vise à l'entourer du prestige d'une sorte de droit divin. C'est ainsi seulement

Digitized by Google

qu'il croit pouvoir, car il en comprend le besoin, raffermir la religion ébranlée par le scepticisme, la propriété compromise par les guerres civiles, la famille rongée par la corruption, en un mot, réformer la société par l'État. Mais c'est ici justement qu'éclatent le vice du système et la faiblesse de l'homme-dieu, en dépit de l'apothéose des Césars.

Il n'est guère de princes qui aient bâti ou relevé autant de temples qu'Auguste. En cela il se montre plus que le grand pontife, l'hôte pour ainsi dire des dieux, ses aînés, qu'on abandonne et qu'il recueille. Mars vengeur, Apollon, Jupiter tonnant, la fortune de Rome, voient s'ouvrir pour eux de nouveaux temples, se dresser de nouveaux autels; le Panthéon s'élève par les soins d'Agrippa. Mais Auguste ne trouve plus de flamines pour ses dieux, plus de vestales même pour le culte sacro-saint de la grandeur romaine; les privilèges des flamines et des vestales ne suffisent plus à assurer le recrutement du sacerdoce. Quel père voudrait élever des enfants pour que, soustraits à la puissance, à la cupidité paternelles, ils n'héritent plus à son profit! Auguste est obligé de prendre ses vestales, grâce à une loi nouvelle, parmi les filles des affranchis. Il n'est qu'un dieu qui trouve des prêtres, des adorateurs, des victimes, c'est le dieu visible, c'est César; j'en prends à témoin ce tribun qui se dévoue à Auguste, avec les imprécations consacrées, et promet de ne point survivre à ce nouvel immortel. Auguste ne

Digitized by Google

s'était-il pas mis au-dessus des dieux quand il les avait joués, comme tout le reste, à son foyer, dans cette célèbre farce qui avait, au milieu d'une orgie, selon l'expression d'un poète, fait détourner le visage des dieux, et chassé Jupiter de son trône doré ? Non, ce dieu de comédie compromet la religion dans les âmes au lieu de l'y affermir.

La propriété, j'entends la propriété moyenne, fécondée par le travail de l'homme libre, avait été de temps immémorial à Rome, en Italie, singulièrement diminuée par les usurpations des patriciens et des riches, par la grande propriété, ruinée en outre par la culture au moyen d'esclaves, par l'extension abusive des pâturages. Les proscriptions, pendant les guerres civiles, en la faisant passer, grande ou moyenne, prospère ou ruinée, de main en main, du vaincu au vainqueur, l'avaient, de plus, démoralisée. En vain Auguste cherche à remédier à ces maux dangereux, en assurant par des gratifications l'avenir de la vétérance militaire, qui ne sera plus payée aux dépens des propriétaires civils, à relever l'agriculture par la fondation, en Italie, de 24 colonies avec privilèges , par la limitation au moins des congiaires et distributions de blé qui entretiennent la paresse des habitants des villes. L'irresponsable puissance de César, la loi de majesté qui fera bientôt passer la terre, de l'accusé au délateur, comme autrefois, du vaincu au vainqueur, ne rassurent, ni ne moralisent la propriété. Il fallait moins donner la

Digitized by Google

terre au colon que lui inspirer le goût de la cultiver; et les Georgiques de Virgile, poème de commande, n'y réussissent point, si elles laissent à la postérité un chef-d'œuvre. Les saines joies de la vie des champs ne retiennent pas le soldat retraité, qui se hâte de vendre son lot pour retourner aux plaisirs frelatés de Rome; et malgré les précautions d'Auguste, tandis que le désert s'étend en Italie, la pléthore continue à Rome. Après le blé, l'huile, le lard, la populace plus nombreuse, plus oisive que jamais à Rome, demande des distributions de vin, comme si, disait Auguste, Agrippa, en construisant son immense aqueduc, n'avait point assez pourvu à ce qu'elle n'eût point soif. Une émeute empêche Auguste de réunir même, en quatre termes par an, la quantité de blé des distributions mensuelles; première mesure qui en annonçait d'autres peut-être! Et le nombre des citoyens nourris par l'État, que César avait réduit à 150,000, remonte, sous Auguste, malgré plusieurs épurations, jusqu'à 320,000. Le fondateur de l'empire au moins, ne nourrit que Rome, tandis que ses successeurs, quand les vices de la propriété gagneront les provinces, sera obligé de nourrir le peuple des villes de provinces. César n'est pas l'empereur de Rome, mais du monde.

C'est pour les mœurs surtout que les bons exemples et les saines habitudes font plus que les lois. Sur la fin de la république, la facilité du divorce ne suffisait point, loin de là, à garantir le mariage de l'infidélité,

la fréquence du célibat à assurer la fécondité, la moralité de ce qui restait de la famille. Le mariage, souvent rompu par inconstance, la fécondité souvent prévenue par le crime ne le prouvaient que trop. Vainement les lois Julia et Pappia-Poppœa, d'autres encore cherchent à limiter le divorce ou le célibat, à faciliter les mariages, en punissant d'incapacités, d'impôts, d'amendes le célibataire, en encourageant par des privilèges, des avantages politiques et civils, le père de famille. Par ces lois, le célibataire et l'homme marié sans enfants, ne peuvent plus hériter des étrangers ni des collatéraux ; sur eux tombent les charges à titre onéreux, les impôts. Le père de famille recueille la part d'héritage de ses cohéritiers célibataires ; pour lui, un tour de faveur dans la distribution des honneurs, pour lui les exemptions de tutelles. Peine inutile ! Le peuple réclame deux fois contre la rigueur de ces lois à l'amphithéâtre, il ne veut pas être privé d'imiter les vertus des vestales. On admire, comme le veut Auguste, les enfants de Germanicus et d'Agrippine entourés de leur nombreuse famille, mais c'est une admiration platonique. A la fin de son règne, Auguste, dans une revue qu'il passe, comme les anciens censeurs, fait mettre à part les célibataires et les hommes mariés, et reste effrayé de la majorité des premiers. Encore ceux qui se marient divorcent-ils d'autant plus fréquemment ; et les pères de famille cherchent-ils moins à avoir des héritiers qu'à le devenir eux-mêmes.

Digitized by Google

Mais quoi ! le préfet des mœurs est attaqué par l'ennemi qu'il combat jusque dans sa propre famille, dont la moralité importe désormais à l'État ; et ici, je plaindrais l'empereur et l'empire, si Auguste n'était en partie cause de ce malheur. On peut le croire, le fondateur de l'empire possédait certaines vertus de famille. Il présidait à l'éducation de ses enfants et petits-enfants, garçons et filles, neveux et nièces ; lui-même, il leur enseignait les lettres ; il voulait qu'ils ne fissent rien qui ne put être consigné dans le journal de sa maison ; journal qu'il sera bientôt, hélas ! obligé de brûler, s'il n'y veut inscrire sa honte. C'est un héritier digne de continuer son œuvre qu'il cherche surtout à trouver. Là est, en effet, la condition de la durée de son œuvre, mais combien difficile à remplir ! Le salut de la république repose maintenant sur la moralité d'une famille, la transmission du pouvoir, sur la vertu, la capacité surtout de l'héritier d'Auguste ; à défaut de l'hérédité du pouvoir qu'il ne peut en effet demander, il faut qu'Auguste ait à produire un héritier qui mérite le pouvoir et qui soit en âge de le prendre. L'empire n'est pas une royauté qui se transmet, c'est une usurpation que tout nouveau venu doit savoir se faire pardonner ou être en état de s'assurer. Mais de là peuvent naître des difficultés, des rivalités dans la famille même, car, le plus digne par le mérite, le plus capable par l'âge, ou le plus aimé, peut n'être pas toujours le plus proche héritier. Dans une monarchie réglée, assise, le suc-

cesseur désigné peut ne pas remplir toutes ces conditions ; ici c'est, de nécessité ; grande affaire qui pèse sur toute la vie de l'héritier de César !

Auguste avait d'abord fait reposer toutes ses espérances, celles même du peuple romain s'étaient réunies aux siennes, à défaut d'un fils, sur la tête de son neveu, fils d'Octavie. Marcellus meurt à la fleur de l'âge, comme on sait ; pleuré, célébré par Virgile qui assure l'immortalité à ce jeune homme qui n'avait presque pas vécu. En donnant la veuve de Marcellus, sa fille Julie, à Agrippa, son fidèle ministre, Auguste trouve bientôt à reporter ses affections et ses espérances sur ses petits-fils, Caïus et Lucius, qui naissent de cette nouvelle union. Il les élève avec un soin scrupuleux, les fait revêtir, avant même qu'ils aient l'âge, des premières dignités de l'État, tout en prenant garde qu'ils ne s'en énorgueillissent point. Mais le peuple romain regrette toujours Marcellus. Livie, femme d'Auguste, conçoit à la faveur de ce sentiment, la pensée de pousser au trône son fils du premier lit, Tibère, homme fait d'ailleurs, et qui a déjà rendu de grands services à la république, en Pannonie et sur les bords du Rhin. Elle lui fait, après la mort d'Agrippa, donner Julie en secondes noces. Auguste soupçonne le danger ; Tibère, beau-fils, gendre d'Auguste, pour ne pas faire ombrage aux petits-fils d'Auguste, est obligé de s'exiler neuf ans à Rhodes, d'y vivre en simple particulier, demandant en grâce qu'on le surveille, qu'on l'es-

Digitized by Google

pionne, qu'on s'assure bien qu'il ne conspire point. Caïus et Lucius meurent en Asie, non sans que quelques soupçons tombent sur Livie, leur marâtre ; et Auguste n'a plus pour héritier direct que cet Agrippa Posthumus que son caractère fantasque et farouche, exagéré peut-être encore par les rapports de Livie, lui font croire incapable de régner, et qu'il relèguera en effet bientôt dans une sorte d'exil, à Pandataria. Grande infortune pour le fondateur non avoué d'une dynastie, de ne pas trouver directement un héritier capable ! Auguste est obligé de prendre son successeur parmi ses beaux-fils ; là même il ne peut mettre la main sur le premier en droit, car l'aîné de Livie, Drusus, mort, n'a laissé qu'un fils qui n'est pas en âge, Germanicus. Le voilà donc contraint d'en revenir à Tibère, d'adopter pour héritier, d'associer à l'empire celui qu'il a d'abord exilé, maltraité, lui faisant, il est vrai, par instinct dynastique du respect du sang, adopter son neveu, Germanicus.

C'est au milieu de ces préoccupations, de ce douloureux enfantement de l'héritier de l'empire, qu'arrivent aux oreilles du souverain, du père, le bruit des débordements qu'il a ignorés longtemps, que toute Rome connaît. Les vices qu'il poursuit, ils sont dans sa famille ; ils souillent sa fille, sa petite-fille ; ils déshonorent son gendre, son héritier, si les Romains cependant par là se croyaient déshonorés. Le préfet des mœurs se revêt d'habits de deuil ; il va dévoiler la

Digitized by Google

honte du père, celle du chef de l'État au sénat assemblé ; il demande un exemple d'autant plus sévère que les criminels sont plus haut placés. Les deux Julies sont envoyées en exil ; leurs complices, condamnés au dernier supplice. Le père de famille se sent frappé dans ce qu'il a de plus cher, le souverain dans son œuvre même. En proie à une douleur poignante, il se dérobe quelque temps aux regards des hommes. Quand les Romains lui demandent grâce pour ses enfants, il leur souhaite, dans son ressentiment, des femmes et des filles semblables ; et le restaurateur de la famille en est réduit à répéter souvent ce triste vers :

« Heureux qui vit sans femme et qui meurt sans enfants ! »

Douleur méritée ! Quels exemples a donnés Auguste? Il a pris violemment à Tibérius Néron, sa femme Livie, sur le point de devenir mère. Il apprend les lettres à sa fille Julie ; mais il lui enseigne, pour ainsi dire l'adultère, à travers trois mariages qu'il lui fait brusquement contracter, au gré de sa politique. Autrefois, le triumvir pouvait dire que c'était pour savoir le secret des maris qu'il cherchait à pénétrer auprès de leurs femmes ; est-ce pour espionner ses deux ministres, les plus dévoués que souverain ait jamais eus, qu'Auguste n'épargne point même le foyer de Mécène, peut-être celui d'Agrippa, son gendre? Est-ce enfin, pour lui livrer le secret des pères, que l'ambitieuse Livie, complaisante pour des faiblesses qu'elle connaît, rem-

Digitized by Google

plit auprès de lui, elle, femme et impératrice, l'office que remplira du moins, auprès de Louis XV, Mme du Barry ? Si Auguste n'a pu fonder sa dynastie en faisant respecter son propre foyer, à qui la faute ?

Quel jugement porter maintenant sur le fondateur de l'empire, sur son œuvre ? La dernière scène par laquelle il termine sa vie, nous épargne la peine de chercher beaucoup : « N'ai-je pas bien joué, demandait-il à ses amis, après s'être bien fait parer, farder, devant un miroir; n'ai-je pas bien joué la comédie de la vie ? — Eh bien ! applaudissez l'auteur. » Auguste a joué la comédie du pouvoir absolu sous les formes républicaines; il n'a pas su fonder, au profit de la société romaine, une monarchie vraie, durable, dans des conditions suffisantes de considération et de solidité. Il n'a pas rétabli l'ordre, il a changé, métamorphosé, réglé tout au plus le désordre. Ce n'est point par une comédie que l'on raffermit la société. L'habileté, les grâces d'un acteur ne suffisent point ; il faut le génie qui, comme César, conçoit le plan d'un gouvernement nouveau, d'une société nouvelle ; il faut la franchise, l'héroïsme qui bravent le préjugé, affrontent même la mort pour accomplir l'œuvre que le génie a conçue. J'aime à le croire, Auguste a voulu une dernière fois tromper ses contemporains; il a pris son œuvre au sérieux, il l'a crue bonne. Ce n'était point une comédie qu'il jouait, quand, atteint dans ses affections les plus chères par les vices de son temps, il

sévissait contre son propre sang; il ne jouait pas la comédie, quand, à son lit de mort encore, il défendait qu'on réunît à ses cendres impériales, dans le même tombeau, les cendres de ses filles coupables. Ou bien, Auguste, si c'était encore une comédie, si le père doublait le souverain, je ne sais ce que la postérité doit penser de vous. Elle ne vous siffle point, elle ne vous applaudit pas non plus; elle n'est pas un mobile parterre, ayant à votre disposition, selon le vent de la mode, des applaudissements ou des bravos; elle est un tribunal devant qui vous comparaissez; et ce tribunal, dont vous avez cru braver le jugement pour recueillir quelques bravos contemporains, je crains qu'il ne vous condamne.

Digitized by Google

III.

TIBÈRE.

Justice et adoption.

14 av. 37 ap. J.-C.

—

Messieurs,

En abordant le règne de Tibère avec la volonté d'être impartial, on éprouve le besoin de se défendre d'avance de la pensée de vouloir le réhabiliter. C'est une tentative, on le sait, qui a déjà été faite plusieurs fois ; elle a toujours donné lieu à de vives discussions. Si l'on se montre moins défavorable à cet enpereur que l'on ne s'y attend peut-être, ce n'est pas dans une intention de réhabilitation soit paradoxale soit intéressée. Si le paradoxe a par lui-même de l'attrait, le nom de Tibère est trop propre à lui en ôter ; qui peut avoir un autre intérêt que celui de la vérité historique à relever ou à laisser, telle qu'elle est, une pareille mémoire ? On s'efforcera de ne point apporter d'autre sentiment à cette étude ; habituons-nous, une fois pour toutes, à prendre les morts pour ce qu'ils sont.

Digitized by Google

C'est le vrai moyen de leur faire toujours une équitable justice.

On l'a vu, Auguste avait fait une œuvre défectueuse en ce qu'elle n'était ni franche, ni définitive; il avait renversé réellement la république, mais il en avait respecté le nom; il avait élevé une monarchie de fait, mais point de droit; c'est-à-dire qu'il n'avait ni détruit la république, ni édifié l'empire. Nous savons aujourd'hui, à n'en pas douter, que penser de cette fameuse *loi royale*, supposée par des juristes postérieurs, pour donner des bases légales à l'œuvre d'Auguste. Jamais le peuple romain n'a abdiqué entre les mains de son nouveau maître; jamais il n'a consenti, si ce n'est tacitement, à l'établissement du pouvoir d'un seul. Auguste lui-même n'aurait pas songé à demander, à accepter cette abdication, ce consentement. Sa politique, toute contraire, était de dérober la vue du pouvoir absolu, en laissant croire au peuple qu'il ne changeait rien dans l'État. Cinquante années durant, il a prolongé l'équivoque politique sur lequel se fondait son autorité; il l'a prolongé par égoïsme, outre mesure, aimant mieux laisser à son successeur le soin de résoudre cette dernière difficulté. C'est ce qu'il ne faut point oublier en jugeant Tibère. Celui-ci a hérité d'une situation qu'il n'avait point faite et qu'il devait subir ou terminer, avec moins de chances de succès que n'en avait eues Auguste. Le fondateur de l'empire avait joué la comédie du pouvoir absolu sous le masque de la république. Il fallut que

Tibère ôtât le masque; on lui en a voulu. Pendant longtemps et avec quelque raison, Auguste scellait les actes de son gouvernement avec un sceau sur lequel un sphinx était gravé. Tibère a dit le mot de l'énigme : tyrannie. On ne le lui a pas pardonné.

Le second des Césars ne semblait pas, avant son règne, promettre à Rome le monstre qu'elle a trouvé en lui, et que la postérité surtout y a vu. Descendant des Claudes et dès Drusus, d'une famille aristocratique et d'une famille populaire, il offrait des garanties aux deux factions qui s'étaient longtemps disputé la république. Son père, après avoir suivi le parti de César, puis celui de ses meurtriers, prit sous les drapeaux d'Antoine les armes contre Octave, et n'obtint son pardon du vainqueur qu'en lui cédant sa femme, Livie. Le jeune Tibère connut dès l'enfance en fuyant avec son père et sa mère, à travers l'Italie, les misères de l'exil et de la persécution. Passé, avec Livie, dans la famille d'Auguste, élevé dans la pourpre, il éprouva dans cette position supérieure autant de fatigues et de mécomptes qu'il recueillit d'honneurs et de gloires. On le revêtit de bonne heure des premières dignités de la république ; mais il les paya cher, bientôt obligé par Auguste de répudier une femme qu'il aimait, fille de M. Agrippa, petite-fille du chevalier romain Atticus, Agrippine, pour épouser, après la mort de deux de ses maris, la fille d'Auguste, Julie, qu'il n'aima jamais, et, comme on sait, n'était guère digne même de l'amour

Digitized by Google

de Tibère. Chargé, pendant plus de quinze campagnes, des plus rudes guerres de ce temps, en Illyrie et en Germanie, maintenant toujours la discipline la plus rigoureuse, couchant sur la dure, mangeant sur le gazon, il termina la première de ces guerres, la plus rude dit un historien romain, depuis les guerres puniques ; il raffermit les armes romaines, ébranlées dans la seconde par la défaite de Varus, et montra comment on pouvait contenir, sinon vaincre, le peuple qui devait, plus tard, détruire l'empire. En récompense de ce rude labeur, il fut obligé de s'exiler neuf années durant, pour ne point porter ombrage aux petits-fils d'Auguste, Caïus et Lucius, héritiers désignés de sa puissance ; il vécut en simple particulier au fond de l'île de Rhodes, occupé de grammaire et de rhétorique, études que préférait ce génie un peu formaliste, entouré du reste, surveillé, espionné comme un conspirateur ; et, quand il revint, après la mort de ces rejetons impériaux, accueilli avec estime mais avec froideur par le maître, il fut associé à la puissance tributienne, désigné héritier de l'empire, moins pour ses services que grâce à l'ascendant que Livie avait su prendre enfin sur le maître du monde, dominé par une femme pendant ses derniers jours.

Auguste mort ; quel personnage est son héritier ? C'est un homme mûr de cinquante-six ans ; il connaît les hommes et les choses ; il a l'expérience du gouvernement et de la guerre. D'un extérieur peu agréable,

Digitized by Google

quoique son visage ne manque pas de distinction, tant qu'il n'est pas défiguré par la maladie, il a l'humeur morose, hautaine, sévère, sans être particulièrement méchante ; il est enclin surtout à mépriser les hommes, défaut que les hommes ne pardonnent point. Tel qu'il est, Tibère doit accepter l'héritage d'Auguste, lors même que son ambition ne l'y porterait pas; il y va de sa vie ; ayant déjà partagé la souveraineté, il faut qu'il la garde tout entière pour protéger sa personne. Après cinquante années d'interruption, le rétablissement de la république n'est plus possible. La plupart même des patriciens regrettent moins l'ancien ordre de choses, qu'ils ne désirent se mettre à la tête du nouveau ; la république n'est qu'un drapeau dont ils couvrent leur envieuse convoitise. La monarchie cependant n'existe pas, Tibère est l'héritier d'Auguste, mais l'État est-il compris dans la fortune d'Auguste ; Tibère doit-il succéder à sa toute puissance comme à ses biens ? Chargé d'acquitter les legs laissés par Auguste au peuple romain, est-ce qu'il a reçu aussi de lui le peuple romain comme un legs ? Il faut que l'héritier d'Auguste fasse comprendre le monde dans sa succession ; premier pas difficile surtout à franchir, s'il veut continuer son œuvre. Un crime, un dévoûment héroïque, et la continuation de la politique d'Auguste, aident Tibère à triompher de ce premier obstacle.

Dès le lendemain de la mort d'Auguste, Tibère

donne le mot d'ordre aux cohortes prétoriennes, aux légions, et prend le commandement des armées. C'est ce qu'il y avait de plus facile, et en quelque sorte de plus naturel. S'il y avait une des choses appartenant à l'État, que les discordes de la république et le malheur des temps semblassent avoir fait la propriété d'un homme, c'étaient, à coup sûr, les armées. Depuis Marius et Sylla, elles n'appartenaient plus à la patrie, mais aux ambitieux. Auguste eut tout quand il réunit sous les drapeaux toutes les légions jusqu'alors divisées entre plusieurs concurrents au pouvoir. Tibère n'avait à craindre sur ce terrain qu'une chose : c'est qu'un rival lui disputât aussi le commandement de ces légions.

Agrippa Posthumus était peut-être pour lui le plus à redouter, malgré son mauvais caractère et l'exil d'Auguste; le plus proche, par le sang, du défunt, il pouvait au moins servir d'instrument à quelque ambitieux plus habile et plus avenant. Il est certain qu'on y pensa, même après la mort de ce malheureux, puisque le sénateur Clemens, qui travaillait dès le premier jour pour lui, essaya de le faire revivre après sa mort dans un imposteur. Agrippa fut tué dans l'île où il était relégué par un tribun légionnaire. Est-ce par l'ordre d'Auguste; est-ce par celui de Tibère? Tibère a prétendu l'avoir trouvé dans les dernières volontés d'Auguste. Cela est resté comme, le voulait le sénateur Salluste, un secret du palais. C'est le propre, en effet,

Digitized by Google

des monarchies basées sur de mauvais principes, où l'hérédité ne repose point sur un respect séculaire ou sur le consentement des peuples, de produire ces sortes de crimes; où la succession n'est pas bien réglée, il faut étouffer d'avance les rivalités auxquelles la succession peut donner lieu. Mahomet II, fondateur du despotisme ottoman, a érigé le fratricide en loi de l'État, sous le prétexte de l'intérêt de tous; Auguste ou Tibère ont deviné cette loi mahométane. Les tribuns des légions ont rempli plus d'une fois, à Rome, le rôle des muets de Constantinople.

La fidélité de Germanicus, son neveu, épargna à Tibère un autre crime ou plutôt une guerre civile. A la fin du premier règne impérial, les légions, du Rhin surtout, avaient compris que c'était à elles que le nouvel empereur devait payer la rançon de la liberté romaine. Comptant peu sur Tibère, déjà maître en Italie, et dont elles connaissent d'ailleurs l'inflexible sévérité, elles espèrent davantage d'un jeune homme, et, au milieu d'une révolte effroyable, elles offrent à Germanicus l'empire, pour prix d'une augmentation de solde et d'une diminution de services. Les centurions, les tribuns étaient déjà massacrés; les soldats étaient leurs maîtres; ils forcent en armes et avec des cris la tente de leur général, et, l'épée sur la poitrine, lui offrent l'empire. Germanicus saisit une de ces épées et veut s'en percer lui-même, pour ôter aux soldats un anti-César, à lui-même la vie. Trompé dans son attente,

Digitized by Google

séduit par quelques faveurs, le soldat s'en prend aux députés du sénat venus pour apaiser le tumulte ; le chef de la députation échappe à peine à leur rage. Postées sur le Rhin pour défendre la Gaule contre les Germains, les légions, en délire, étaient prêtes à mettre la Gaule au pillage, quand la vue de la femme de leur général, la fière Agrippine, fuyant, un jeune enfant à la main, un autre dans son sein, les ramena au devoir ; elles lavèrent leur honte dans le sang des instigateurs de la révolte, sommairement jugés et exécutés sur l'heure, par un tribunal militaire que les révoltés eux-mêmes constituèrent ; et Germanicus put mener contre l'ennemi des soldats avides de faire payer leur repentir aux Germains.

Maître alors du pouvoir militaire sans conteste, Tibère vient le déposer aux pieds du sénat. Il continue la comédie d'Auguste, et offre de remettre aux mains de l'assemblée ce fardeau du gouvernement que le neveu de César était seul à même de porter. Tous les sénateurs, comme sous Auguste, de se précipiter à ses pieds, de le conjurer au nom des dieux de garder le pouvoir pour le salut de la société, ceux-ci de bonne foi, ceux-là par flatterie, quelques-uns en raillant : « Tu « es bien long, dit l'un d'eux, à promettre ce que tu as « déjà fait, tandis que d'autres sont si longtemps à faire « ce qu'ils ont promis. » Tibère, après s'être récusé, défendu, accepte enfin, comme convaincu ou forcé. Ici, l'on reproche à Tibère une dissimulation dont on

Digitized by Google

faisait, tout à l'heure, honneur à Auguste. Il faut être juste cependant ; la conduite de Tibère ne lui est-elle pas dictée, imposée par son prédécesseur ? Est-il possible de pratiquer un gouvernement de mensonge autrement qu'en mentant ? Quant à la supposition de Tacite, qu'il n'agit ainsi que pour être à même de deviner, de connaître des ennemis, dont il ne se vengera que dix ou quinze ans plus tard, elle est gratuite et tient aux habitudes de l'historien qui raffine, après ses personnages, et leur prête trop souvent toute la profondeur de scélératesse ou de dissimulation qui n'est trop souvent que dans son tragique et sombre génie. Tibère, après avoir vécu si longtemps à la cour d'Auguste, n'avait pas besoin de cette dissimulation pour connaître ses ennemis; il en avait besoin pour s'emparer de l'empire. Il faisait de nécessité, vice.

Je suis porté à croire que Tibère était un génie naturellement plus franc, beaucoup moins dissimulé qu'on ne le croit généralement ; soit que la rudesse de son caractère ne s'accommodât point de l'hypocrisie, soit qu'il comprît combien il avait peu de grâce à mentir, après le grand maître dans l'art de la dissimulation. Il est certain que la politique de Tibère à Rome, dès le commencement de son règne, fut empreinte de beaucoup plus de netteté, de franchise, de hardiesse que celle d'Auguste. Tibère refusa plus réellement, plus fréquemment que son prédécesseur les titres, les dignités dont on voulait à chaque instant l'accabler.

Digitized by Google

Les honneurs qu'il repousse pour sa mère Livie, ce dont on lui fait un crime, il n'en veut pas pour lui. Il n'accepte pas les titres d'*imperator*, de *père de la patrie*. Il ne veut pas être appelé maître : « Il est, dit-il, « le maître de ses esclaves, l'empereur des soldats, le « prince des citoyens. » Il déteste la flatterie ; il se recule au risque de faire culbuter la bassesse, quand on s'agenouille devant lui ; rarement il se prête à la comédie de revêtir temporairement des magistratures dont il a le pouvoir à perpétuité. Le sénat reprend sous lui, et, grâce à lui, une considération, une influence sur les affaires publiques qu'il avait complètement perdues. Et d'abord, c'est Tibère qui ôte aux comices populaires le pouvoir législatif et judiciaire qu'ils possédaient encore ; sur ce terrain, il met fin à une comédie. Le sénat seul désormais vote et confirme les lois, choisit les magistrats, juge ; il est consulté sur les affaires grandes et petites, publiques ou particulières ; il délibère librement, car on y peut contredire le maître ; il rend des décrets, nomme des magistrats, contre la volonté du prince, dit Suétone, et sans que celui-ci s'en fâche, bien qu'il prenne soin, le plus souvent, de recommander ses candidats. Tibère se lève toujours et se range devant les consuls ; il veut qu'ils rendent leurs comptes au sénat ; et ils jouissent d'une si grande considération, que les ambassadeurs de l'Afrique viennent une fois devant leur tribunal pour réclamer contre César.

Digitized by Google

Non, le neveu d'Auguste ne veut point faire du sénat un corps servile, une assemblée avilie. Il est soigneux de la dignité des sénateurs, qui courait de grands risques à ce qu'il semble ; car il leur interdit à eux, de compromettre leur personne dans les jeux publics, à leurs femmes, de se faire inscrire dans les mauvais lieux, et il se montre sévère pour leurs écarts privés à tous. Il les aide à soutenir leur position sur sa fortune particulière, quand ils le méritent ; car il conserva longtemps, nous dit Tacite, la vertu de la générosité, excepté lorsqu'on voulait lui forcer la main, comme le fit un petit-fils du grand orateur Hortensius. Ses faveurs, il veut au moins qu'on en soit digne ; et c'est avec raison qu'il refuse de secourir ceux des patriciens qui ne veulent point faire connaître les causes de leur ruine. S'il secours les bons pour les garder au sénat, il ne regrette point la perte de quelques débauchés ruinés. La puissance ne doit pas servir à couvrir, à alimenter, à entretenir le vice. Il est vrai qu'il ne consent point à ce qu'on prenne sa condescendance pour de la faiblesse, qu'il rend au sénat l'influence, mais non l'autorité, qu'il ne souffrira point, soit l'emploi des moyens subreptices que propose Gallus pour rendre au sénat l'autorité qu'il a perdue, soit des tentatives ouvertes, comme celle de Libon, pour rétablir une république dont personne ne veut réellement plus ; mais on l'a prié, supplié, forcé de prendre la toute puissance ; et c'est sérieusement qu'il l'a acceptée.

Le peuple ne murmura guère à Rome quand il se vit enlever l'ombre de puissance qu'il conservait encore ; s'il espérait être dédommagé par des jeux, il se trompa. Tibère continue à nourrir le peuple ; pouvait-il faire autrement, l'exemple une fois donné ? Ce fut, dit-il lui-même, un de ses soucis les plus grands, de mettre à l'abri des vents et des orages la subsistance du peuple romain. Mais il abolit complètement les distributions d'argent ou congiaires ; il restreint la dépense des jeux et des spectacles, réduit le salaire des acteurs, détermine le nombre des gladiateurs ; s'il s'élève des troubles, à la suite des factions du cirque, qui menacent de succéder aux factions civiles, il ne craint pas de châtier les perturbateurs. L'argent des provinces n'était-il pas mieux employé, comme il le fut en effet, sous ce règne, tantôt, dans une disette, à diminuer le prix du blé, en indemnisant les vendeurs, tantôt à relever douze villes de l'Asie-Mineure, renversées par un tremblement de terre, tantôt à rebâtir une partie de Rome, victime d'une inondation, ou à fonder, dans la Judée, la ville de Tibériade. Ne vaut-il pas mieux que Tibère refuse les legs particuliers de la flatterie, pour les laisser aux légitimes héritiers, ou remette quelques tributs aux provinces obérées, que de prodiguer, en spectacles et en jeux, l'argent arraché à la crainte adulatrice ou aux misères qui n'osent se plaindre.

Ce qu'il faut louer dans Tibère, c'est qu'il ne di-

Digitized by Google

minue pas la part du peuple, pour donner d'autant plus aux légions. C'est pour elles qu'il se montre le plus parcimonieux et souvent le plus sévère. Il revient promptement sur les concessions que Germanicus leur avait faites dans un moment de crainte ; il rétablit les seize années de service avec la vétérance sous les drapeaux, et ramène la paie à l'ancien taux. Deux fois seulement il leur accordera des gratifications, et aux légions seulement qui n'ont pas eu les faveurs et soutenu peut-être l'ambition de Séjan. Pour la discipline, il ne fléchit jamais.

J'avoue que Tibère n'est pas un maître qui ait les formes bien avenantes. Il ne flatte ni les grands, ni le peuple, ni les soldats ; de qui saura-t-il se faire aimer ? des provinces peut-être qu'il ménage : « Un bon « pasteur doit tondre ses brebis, dit-il, dans un lan- « gage même qui laisse à peine deviner la bonté de « l'intention, mais il ne doit pas les écorcher. » C'était une de ses maximes de laisser longtemps le gouvernement dans les mêmes mains ; Tacite, qu'une indignation vertueuse contre la tyrannie fait tomber parfois dans l'erreur ou l'injustice s'épuise à chercher, au détriment de Tibère, la raison de cette habitude, et veut la trouver dans l'ennui de faire de nouveaux choix, dans l'envieuse crainte de faire des heureux, dans une faiblesse même de jugement. Tibère s'est justifié de ces accusations par la véritable raison, cachée, il est vrai, dans le langage cynique et repoussant qui

Digitized by Google

le peint si bien, en disant : « qu'il aimait mieux laisser « sur la charogne les mouches déjà repues, que de les « remplacer par d'autres plus fraîches et plus affa- « mées. » Cet homme, si peu agréable, même quand il faisait ou voulait le bien, ne savait pas gagner les romains par ce qui leur allait le plus au cœur, en embellissant Rome, en la décorant de beaux monuments. Il n'acheva pas les seuls qu'il eut entrepris avant son règne : le temple d'Auguste et la restauration du théâtre de Pompée. Il semble qu'il prit à tâche, au rebours d'Auguste, de ne pas se faire pardonner son pouvoir. Ce qu'il faut lui reprocher peut-être, c'est justement de n'avoir pas assez su dissimuler, flatter, tromper ses contemporains ; c'est un talent qu'il ne possédait pas.

La fonction la plus active de l'empereur, à Rome, celle qui touchait de plus près les Romains, c'était la justice. Comme consul et proconsul, comme préfet des mœurs, comme prince du sénat, devant qui venait aboutir, comme devant la plus haute cour de justice, toutes les grandes affaires, Tibère avait, sinon toujours à juger toute espèce d'hommes et toute espèce de causes, au moins à présider continuellement à tous les jugements importants. Exactions, prévarications dans les provinces, crimes envers l'État ou envers la personne du maître, causes où les sénateurs étaient en jeu, tout ressortissait au sénat, et le prince avait l'œil sur tous ses jugements. Or, la justice impériale avait

Digitized by Google

alors entre ses mains un instrument terrible : la loi de *majesté*, et des agents actifs, les *accusateurs*, qu'elle n'avait point cependant créés mais trouvés sous sa main.

Née sous la république de la nécessité de défendre la patrie, l'État, la majesté du peuple romain, ayant sa base dans la religion même, sa sanction dans des peines terribles, la loi de *lèse-majesté* couvrit naturellement la personne du prince, quand la patrie, l'État, le peuple furent représentés par un seul homme, mais, avec ce danger de plus que, si un seul fut désormais constitué comme le vengeur de l'État, les offenses contre un seul devinrent un crime contre l'État tout entier. Le crime public et le crime privé tombèrent sous la même loi. On sait qu'à Rome, en l'absence d'un magistrat spécial chargé de poursuivre les crimes publics ou privés, tout citoyen pouvait prendre en main la cause de l'État ou de la morale outragés, et, faisant office de ce que nous appelons le ministère public, avait droit de s'ériger en accusateur. C'était, sous la république, la grande route pour parvenir ; on ne refusait point les honneurs à ceux qui s'en montraient les gardiens les plus vigilants. Sous l'empire, défendre l'État, la patrie, dans la personne du prince, et le prince, comme représentant de l'État, était une conséquence naturelle du changement de régime ; la carrière fut d'autant plus courue, qu'elle devint celle de la faveur. On comprend cependant, combien cette loi et cette coutume pouvaient se pervertir, en passant de la république à

l'empire. En garantissant la personne du maître, en même temps que l'État, la loi de majesté ne couvrait pas seulement des vengeances publiques, mais personnelles ; l'accusation, en se mettant au service d'un homme, au lieu de celui de la patrie, devenait le plus souvent la délation. Comme les fonctions publiques n'étaient plus enviées, sous le gouvernement d'un seul, le quart des biens du coupable payait désormais l'accusation de ses peines, et ce qui avait été jusques-là, un rôle honorable, devenait un vil métier ; tant il est vrai qu'il suffit, pour que la meilleure institution se dénature et s'oblitère, de la faire passer de l'atmosphère de la liberté à celle de la servitude !

Mettez cet instrument terrible et ces agents à la disposition d'un pouvoir mal affermi, qui repose sur des bases fragiles et fausses ; et qu'un homme, jaloux de son autorité, d'humeur sévère pour ne pas dire farouche, habile juriste d'ailleurs et ayant l'âpre instinct du justicier, soit le gardien de ce pouvoir ; dites si la justice ne risque pas fort de devenir la vengeance. Comment Tibère, ou tout autre, aura-t-il le courage d'abstraire toujours sa cause de celle de l'État, le pouvoir de distinguer ce qui est accusation de ce qui est délation ? Ajoutez que le pouvoir qu'il défend est divin ; et demandez-vous si la pauvre humanité, exposée à toutes ces tentations, et, guindée à cette hauteur, n'aura pas bientôt le vertige et ne glissera pas dans la boue et dans le sang ?

Digitized by Google

Eh bien ! il faut le dire cependant à l'honneur de Tibère, pendant près de dix années de règne, sa tête n'a pas tourné ; il s'est tenu ferme, sans broncher, durant un si long intervalle, sur ce tranchant d'où il était bien difficile de ne point glisser. Il a su distinguer ce qui était défense de l'État de ce qui était défense de la personne, l'accusateur du délateur ; j'en appelle aux témoignages de Tacite, de Suétone, de Dion Cassius, sévèrement examinés et contrôlés les uns par les autres. Quand on demande à Tibère, ce qu'il faut faire de la loi de majesté, il répond que les lois doivent être exécutées ; pouvait-il priver l'État de cette sauvegarde qui avait existé sous la république ? Il laisse le champ libre à l'accusation, c'était une coutume qu'il ne pouvait changer. Demandez-lui seulement de ne pas se laisser dominer par elle, de n'être point dupe des délateurs.

Dans tous les premiers procès de majesté portés devant lui, Tibère épargne ceux qui s'en prennent à sa personne ou à la dignité impériale, et réserve ses sévérités pour les crimes contre l'État. De jaloux adorateurs de la divinité d'Auguste accusent l'un, Fannius, d'avoir admis un pantomime à ses cérémonies domestiques en l'honneur d'Auguste ; l'autre, Cassius, d'avoir avec son jardin, vendu la statue du fondateur de l'empire. Tibère laisse aux dieux à venger leurs propres injures. Des libelles infâmants, des propos injurieux, produits ordinaires d'un régime de compression, ven-

Digitized by Google

geance habituelle des regrets de la liberté perdue, courent sur Tibère comme sur Auguste. Ils sont dénoncés : « Si nous nous occupons de ces vétilles, dit « Tibère, en plein sénat, sous prétexte de nous donner « nos propres injures à punir, chacun nous fera venger « ses offenses particulières. Dans une république, il « faut que la parole soit libre. » Marcellus, gouverneur de Bithynie, n'était pas poursuivi seulement pour des offenses envers le prince, mais pour des malversations dans son gouvernement ; Tibère, un peu trop prompt, après avoir dit « qu'il votera tout haut dans cette affaire, » recule devant la franche hardiesse de Pison, qui veut savoir alors « dans quel sens le maître opi- « nera, pour être sûr de ne point se tromper et de ne « point déplaire ? » Tacite fait bon marché des motifs sérieux de l'accusation contre Libon, pour s'appesantir sur de futiles et ridicules détails. Mais Suétone nous apprend que Libon avait trempé dans la conjuration de Clemens, en faveur d'Agrippa Posthumus ; et Tibère devait se défier fort de ce sénateur, car, sacrifiant un jour avec lui, il lui donne un couteau de plomb, et lorsqu'il l'admet à lui parler, en présence de son fils, Drusus, il lui tient toujours le bras droit par précaution, mais comme pour s'appuyer sur lui. Lorsque, cependant, Tibère regrette que Libon ait prévenu sa clémence en se donnant la mort, Tacite l'accuse d'hypocrisie..... gratuitement, car Tibère ne lui en a pas encore donné le droit ; il n'a pas encore

Digitized by Google

fait son choix entre la clémence et la rigueur.

Cependant, Rome n'est pas à l'aise sous ce sévère justicier. On ne lui sait pas gré de laisser l'inexorable Pison, poursuivre jusque dans le palais de Livie, sa favorite Urgulanie, qui se croit à l'abri de la justice. On le voit, sévère surveillant, s'asseoir souvent à côté ou aux pieds des juges, se lever quand il s'agit de la bonne cause, de l'aveu de Tacite même, selon les circonstances, pour rappeler les juges à la sévérité ou pour sauver l'innocent. Il n'importe; « la liberté, dit « l'historien, y perd ce que gagne la justice, » comme si la liberté avait quelque intérêt à la violation de l'équité.

Un déplorable évènement a fait tort à Tibère devant ses contemporains et devant la postérité : la mort du malheureux Germanicus. Le peuple romain s'était attaché à la personne de ce beau et noble jeune homme, à cause de ses talents et de ses vertus, de celles de sa femme, la belle et sévère Agrippine, admirée plus qu'imitée des Romains d'alors, pour sa fécondité. Il espérait, je ne sais pourquoi, de Germanicus, le rétablissement de la liberté. On reproche d'abord à Tibère d'avoir enlevé ce brillant général à la grande armée de Germanie où il avait déjà vengé la défaite de Varus, pour l'employer au fond de l'Asie, à une mission ingrate, dans une sorte d'exil, et envoyer à sa place son fils Drusus. On oublie que Germanicus, au dire des meilleurs historiens, remportait au-delà du Rhin, des succès plus

avantageux pour sa gloire qu'utiles à l'empire. Tibère avait inauguré déjà en Germanie une autre tactique, et qui avait bien réussi : mêler la politique aux armes, exciter les tribus les unes contre les autres, les mettre aux prises, profiter de leurs querelles pour en venir plus facilement à bout. Cette tactique n'allait point au génie franc et généreux de Germanicus dont l'amabilité, la bienveillance, l'âge aussi, devaient mieux réussir, dans la mission toute diplomatique dont on le chargeait en Orient, où il n'avait qu'à rétablir la paix troublée entre quelques rois ou peuples alliés des Romains. Tibère espérait plier davantage son propre fils, à l'emploi de sa politique en Germanie. Qui pourrait défendre d'ailleurs à un père, à un fondateur de dynastie, de chercher à préparer à son propre fils des occasions de se distinguer, de conquérir l'estime, l'attachement du peuple, même aux dépens d'un neveu ? Auguste avait fait, il est vrai, adopter Germanicus à Tibère, et l'avait par là, comme désigné son héritier ; le mâle courage d'Agrippine, qui avait rassuré une armée romaine sur le Rhin et empêché de couper le pont de Cologne dans un instant de panique, l'amour que les soldats avaient pour elle, pour son enfant, le jeune Caïus, qu'elle portait dans leurs rangs, rendaient cette adoption encore plus dangereuse pour les droits de Drusus, dont le caractère dissolu et un peu farouche, excitait plus la haine que tout autre sentiment. C'étaient là des difficultés que la politique tor-

Digitized by Google

tueuse d'Auguste et la malignité du sort avaient préparées à Tibère. Il lui était permis de lutter contre elles, de chercher, sans qu'il eut même besoin de l'exil, surtout d'un crime, pour favoriser ses desseins, à rétablir l'équilibre en faveur de son fils qu'aucune loi d'ailleurs n'éloignait, que la nature rapprochait au contraire du trône. En laissant même l'empire à Germanicus, il pouvait songer à lui laisser dans son fils, un héritier, un fils adoptif digne de lui.

Mais il s'est rencontré non pas un scélérat mais un patricien altier, arrogant, accoutumé à apostropher César de fières paroles, peut-être maintenant un serviteur, un ambitieux zélé, jeté sur la route de Germanicus : Cn. Pison, gouverneur de Syrie, qui a obéi à ses instincts, a cru faire la cour à Tibère, en molestant, en contrecarrant Germanicus dans son gouvernement d'Asie. Tibère était vieux ; la compétition de Drusus son fils par le sang, et de Germanicus son fils par adoption, était donnée par la situation qu'Auguste avait faite; la cour était divisée entre deux concurrents, sans qu'aucune loi pût empêcher ces factions, puisqu'en république on ne pouvait constituer une hérédité légitime. A la tête de la faction de Drusus, se trouvait la vieille Livie, faite déjà, sous Auguste, à ces sortes de luttes, et accoutumée à y vaincre peut-être par le crime; l'autre faction opposait à cette femme blanchie dans les intrigues, la jeune, hardie, franche, mais un peu rude Agrippine,

femme de Germanicus. Mettez maintenant, en outre, l'orgueilleuse Plancine, femme de Pison, en face de la fière Agrippine ; ajoutez des rivalités de femmes aux rivalités d'ambition qui naissaient de l'état des choses, et vous comprendrez que Tibère n'avait rien à faire pour exciter tant de passions. Cn. Pison détache l'armée d'Orient de Germanicus, et, faisant brèche à la discipline, chose que ne pouvait approuver Tibère, refuse d'obéir à Germanicus, son supérieur ; il défait tout ce qu'il fait. Germanicus, souffre tout d'abord, s'éloigne, puis sévit, quand la désobéissance est au comble, et destitue le gouverneur infidèle. Pison se prépare à partir, en menaçant ; et, sur ces entrefaites, Germanicus, dégoûté de sa mission, fatigué de ces luttes, tombe malade, languit quelque temps et meurt, jeune, plein d'avenir encore, à trente-trois ans, à l'âge du grand Alexandre, ainsi qu'aimaient à le faire remarquer ses affectueux admirateurs.

Rien d'étonnant que le désappointement, la douleur, l'antipathie contre Tibère, aient soupçonné là un crime. Jamais les passions ne furent plus émues que par le double spectacle d'Agrippine, traversant les mers, l'Italie, avec les cendres chéris de son époux, pour aller demander vengeance, et de Pison, resté sur le champ de bataille, tentant de reprendre insolemment, à main armée, malgré la résistance du lieutenant nommé par Germanicus, la province dont il avait été dépouillé. Il y a, dans des affaires d'une

Digitized by Google

pareille délicatesse, peu de conduite aussi calme, aussi mesurée, aussi contenue, on peut peut-être dire aussi digne que celle de Tibère dans cette occasion; quelques préventions que Tacite, presque toujours gratuitement, cherche à nous inspirer contre lui, l'historien se réfute par fois lui-même. Tibère laisse à Agrippine, à ses partisans, dans les funérailles de Germanicus, toute liberté à une douleur qui pouvait choquer ses propres susceptibilités, ses préférences pour Drusus, sans étaler publiquement lui-même soit un deuil qui ne pouvait être grand, soit un sentiment de jalousie qu'on peut trouver naturelle. S'il met quelques limites aux honneurs que les regrets veulent prodiguer au malheureux mort, c'est par des raisons de bienséance et de dignité qui s'expliquent, bien qu'elles blessent les exigences de la douleur. Après les funérailles, le soin de la vengeance : quatre accusateurs se lèvent contre Pison, le dénoncent pour avoir désobéi à son général, repris son commandement, à main armée, et perpétré peut-être un crime.

Les deux parties veulent prendre pour juge Tibère, preuve qu'elles avaient toutes deux confiance en lui ; Tibère fait le sénat juge de ce grand procès, et s'occupe seulement d'assurer à l'accusation, à la défense, la plus large liberté ; il ne se laisse approcher de près par aucun des intéressés. S'il s'est senti choqué, blessé peut-être par le deuil étalé en l'honneur de Germanicus, il ne peut aimer dans Pison, la désobéissance,

la révolte ; si Pison est criminel, est-il bien sûr qu'au fond de son âme, il lui pardonne aisément son crime : « Pères conscrits, dit Tibère, recherchez la vérité jusque dans ses plus petits détails ; vengez les enfants de Germanicus de la perte d'un père, moi, de celle d'un fils ; ou, faites justice d'accusations dont le zèle est peut-être trop ardent. Que les accusateurs, les accusés aient libre carrière ; vous, conservez une âme impartiale ; ne tenez compte des larmes de personne, pas même des nôtres, ni de ce que la calomnie peut inventer contre nous. » Modèle le plus parfait, mais le plus terrible du juge, au milieu même des cris du peuple qui menaçait du dehors de se faire justice, Tibère, tout le temps du procès, demeura impassible, impénétrable, sans qu'aucun des regards fixés sur son visage put surprendre, soupçonner même un sentiment de pitié ou de colère qui eut peut-être dicté l'arrêt. C'est ce qui fit comprendre à Pison qu'il était perdu ; il écrivit à Tibère, pour lui recommander ses enfants, et, le lendemain, on le trouva mort, son épée à côté de lui. Les désobéissances, la révolte de Pison, étaient trop prouvées ; son crime ne le fut pas ; l'accusation était réduite à soutenir que Germanicus avait péri victime de maléfices ou d'un poison, à lui versé par Pison, dans sa propre maison, en pleine table, devant les convives ! Et cependant, des historiens modernes, renchérissant sur Tacite qui n'ose pas l'avancer, quelqu'envie qu'il en ait, accusent Tibère de la mort

Digitized by Google

de Germanicus et de celle de Pison, ajoutant à l'horreur d'un premier crime, celle d'en avoir fait disparaître l'instrument. On ne prête, dit-on, qu'aux riches; ce sont ceux-là cependant à qui il ne faut pas prêter; ils n'en ont pas besoin.

La première faute que commit Tibère, jusque-là plus sévère que criminel, et qu'il paya bien cher, de son fils et de sa mémoire, fut celle dans laquelle tombe forcément le pouvoir absolu, quand il n'a point d'appui dans de vieilles et solides institutions. Il eut trop de confiance en son ministre et préfet des gardes prétoriennes, Élius Séjan, dans lequel il vit un autre lui-même. Il était naturel qu'un homme plus jeune restât chargé des choses militaires; Séjan eut d'abord ce département. Il réunit les cohortes prétoriennes tout près de Rome, sous sa main, dans un camp monumental, dont les portes étaient tournées contre la ville, comme si là était l'ennemi. Bientôt il étendit ses attributions par l'étalage de son dévoûment; aucun honneur, aucune charge civile, qui ne fut donnée sans sa recommandation. Il était le second dans l'empire; cette place ne lui suffit point. Quoi de plus naturel! Il commandait la force armée, c'était lui maintenant que le soldat connaissait; la première place ne devait-elle pas lui appartenir, puisque l'empire n'était autre chose que le pouvoir conquis, donné par les légions à leur chef? Dans une monarchie établie, l'idée ne vient pas au plus brillant général, de supplanter dans son roi

Digitized by Google

toute une dynastie qui règne par un autre droit que celui de la force ; mais ici c'est bien différent. Le premier obstacle qui s'oppose à Séjan, c'est le fils de Tibère, Drusus ; le préfet du prétoire peut bien attendre, à la rigueur, la mort de son maître ; mais il faut qu'il se débarrasse d'avance de son héritier. Séjan, pour y parvenir, séduit la femme de Drusus, Livie, petite-fille d'Auguste, et, d'un premier crime, cherche à la pousser à un autre, de l'adultère à l'assassinat de son époux, promettant de lui rendre, en l'épousant, le trône dont elle se privera en s'associant à ses desseins. Il lui donne déjà des gages, car il répudie d'avance sa femme.

Tibère, le dissimulé, le soupçonneux Tibère ne voit rien ; il s'agit de son propre fils, c'est son premier ministre, sa bru qui complotent, il n'a aucun soupçon. Enfermé exclusivement dans son œuvre de justicier, qu'il poursuit avec la même passion et la même mesure qu'auparavant, il laisse échapper ce qui l'intéresse le plus. Un crime, qui le touche au vif, s'accomplira tout à l'heure, sous ses yeux, sans qu'il ait même l'idée de le soupçonner. En attendant, comme juge, il ne laisse rien passer, en dehors du cercle de sa famille, et son intelligence, toujours claire et maîtresse d'elle-même, démêle ce qui est crime et ce qui ne l'est pas. Comme souverain, loin de favoriser, il restreint l'extension que pouvait prendre son pouvoir. Point de grâce pour les concussionnaires, les prévaricateurs ou

Digitized by Google

les brouillons, de la pitié cependant quelquefois : Césius Cordus, infidèle proconsul de Crête, Silanus, proconsul d'Asie, dont les exactions sont dénoncées par ses propres lieutenants, Antistius Vetus, un des citoyens puissants de Macédoine, impliqué dans les complots formés en Thrace contre la sécurité de la domination romaine, sont punis ; l'exil de Silanus, entre autres, est adouci. En revanche, deux chevaliers romains sont condamnés, pour avoir accusé faussement le préteur Magius ; l'insolence de ceux qui veulent trouver l'impunité dans l'adoption des insignes, des images d'Auguste, comme de la livrée impériale, est réprimée ; la loi Pappia-Poppœa, qui porte le désespoir dans les familles, en ouvrant une porte trop large à la délation, est révisée. Le sénat veut frapper, par de nouvelles lois somptuaires, le luxe effréné des riches, nouvelles facilités données à la délation ! Tibère aime mieux prêcher d'exemple et garder une simple table et un palais modeste ; il compte sur le temps pour réprimer cet abus. On veut donner enfin à Tibère, après un procès de concussion, le droit d'arrêter toute candidature aux gouvernements des provinces, quand il croira devoir y opposer des raisons tirées de la réputation ou de la moralité du candidat ; il refuse ce nouveau pouvoir : « Les misérables, peut-il s'écrier cette « fois, ils vont au-devant de la servitude ! »

Au milieu de ces rudes occupations de la justice souveraine, Drusus tombe tout-à-coup malade, sans exciter

d'avance les craintes, les appréhensions, la douleur que la seule nouvelle de la maladie de Germanicus avait causées, sensible contraste pour un père ! Quelques temps auparavant, ce violent jeune homme avait dans une altercation porté la main sur Séjan. Tibère douloureusement préoccupé, mais ferme dans l'accomplissement de ce qu'il regarde comme un devoir, ne discontinue point de fréquenter le sénat et les tribunaux ; il puise des forces et des consolations, comme il le dit, dans les embrassements de la chose publique. Un sot versificateur, Lœtorius, qui avait reçu des présents pour une élégie sur la mort de Germanicus, s'avise de composer d'avance sa plainte sur la mort de Drusus et escompte déjà le malencontreux produit de son talent ; le sénat, qui le condamne, est blâmé par Tibère alors absent, et une loi nouvelle met désormais dix jours d'intervalle entre la condamnation et l'exécution. Drusus meurt enfin, sans exciter presque d'autres regrets que ceux de la servilité ou de l'adulation ; maître de lui, Tibère, qui n'a plus qu'un petit-fils encore trop jeune, présente au sénat ses petits-neveux, Néron et Drusus, fils de Germanicus, et, après avoir dépeint sa situation, sur le déclin de ses forces, entre une mère aux portes du tombeau, et de petits-enfants, incapables de lui succéder, sans appuis, il recommande ses nouveaux héritiers au sénat par ces belles paroles : « Pères conscrits, quand la mort priva ces enfants de « leur père, je les confiai à leur oncle, et quoiqu'il

Digitized by Google

« eut lui-même des fils, je le priai de les chérir, de « les élever comme s'ils étaient de son propre sang. « Maintenant que Drusus nous est ravi, c'est à vous « que j'adresse mes prières. Je vous en conjure, en « présence des dieux et de la patrie, adoptez les arrière « petits-fils d'Auguste, les rejetons de tant de héros. « Soyez leurs guides ; remplissez auprès d'eux votre « place et la mienne. Et vous, enfants, voilà ceux « qui vous tiendront lieu de père ; songez que dans « le rang où vous êtes nés, vos vertus et vos vices « importent à la république. » Paroles sincères autant que nobles, on peut le croire, quoique Tacite les incrimine d'hypocrisie, tout en ne voulant pas ajouter foi aux bruits qui allaient jusqu'à accuser le père de la mort de son fils.

Il faut cependant que l'historien aille jusqu'au bout de la justice ou de la contradiction ; il ne suffit point de laver Tibère de l'accusation de s'être défait de son fils, pour lequel on voulait d'abord qu'il eut fait périr Germanicus, si vous lui faites jouer maintenant une comédie qui ne convient ni à son caractère ni à sa douleur. Cet homme n'avait-il donc aucun des sentiments de l'homme ? Quoiqu'on insinue, il respecta, il honora toujours sa mère, Livie, s'il ne voulut point pour elle d'honneurs qui ne convenaient point à une femme ; sa douleur parut sincère au peuple romain même quand il conduisit les funérailles de son frère, Drusus ; il avait un ami, un sénateur qui l'accompagna

dans son exil, qui lui resta fidèle sur le trône et auquel il fit faire de splendides funérailles. Sa première femme, qu'Auguste le força de répudier en le mettant entre son ambition et son amour, il l'avait tendrement aimée, il la regretta ; après neuf années de séparation, la première fois qu'il la vit il eut peine à retenir ses larmes, et Auguste jugea prudent de ne plus les mettre en présence. Et Tibère n'aurait pas aimé le fils de cette femme ! Il aurait dit sur sa mort un mot plaisant, inventé à plaisir par la malignité, comme presque tous ceux de Suétone ! Mais c'était pour lui qu'il avait bravé l'impopularité en éloignant Germanicus, c'était pour l'arracher à ses désordres de Rome qu'il l'avait envoyé en Germanie ; il n'avait pas pour lui seulement des complaisances mais des sévérités, preuve d'une affection réelle. Croyons-le, en dépit du talent et du mauvais vouloir de Tacite, cet homme avait un cœur ; il connut toutes les nobles et tendres passions de l'homme ; frappé dans son fils dans ce qu'il avait de plus cher, ne pouvant compter sur son petit-fils encore trop jeune, au moment où une grande douleur même ouvre l'âme aux bons sentiments, il éprouva le besoin naturel, sincère, de faire retomber ses affections, ses espérances, sa succession, sur ses petits-neveux qui deviendraient à leur tour les protecteurs de ses petits enfants. Avant de quitter Tibère, rude maître et peu aimé, mais louable encore, que ce sentiment paternel trouvé au fond de son cœur protège ce qu'on peut sauver de sa mémoire.

Digitized by Google

Ces deux enfants que Tibère adoptait, confiait au sénat, ils étaient maintenant comme désignés aux complots de Séjan, dont l'ambition était doublée de celle de la veuve criminelle de Drusus et de la haine dont la vieille Livie, veuve d'Auguste, déjà funeste peut-être à Germanicus, poursuivait de longue date Agrippine et ses fils. Rien de plus dramatique que l'histoire de cette Livie, arrachée mère à son premier époux, et dont la tenace ambition pour les enfants et petits-enfants de cette union brisée aurait de la noblesse, si elle n'avait su la rendre odieuse. A l'avenir de son fils Tibère, elle a peut-être sacrifié Caïus et Lucius, petits-fils d'Auguste ; en faveur du fils de Tibère, Drusus, elle a excité Plancine contre Germanicus, fils du premier Drusus, son petit-fils aussi cependant, mais qui a perdu son affection en épousant Agrippine, sa petite-belle-fille. Maintenant, pour le fils de son fils Tibère, elle excite Séjan contre les fils de Germanicus et d'Agrippine, qu'elle regarde plutôt comme ses arrière-neveux, que comme ses arrière-fils, toujours persévérante dans son amour, quoiqu'elle ne se crut pas assez récompensée, mais surtout dans sa haine qui n'est jamais assouvie. Le crime cependant, n'avait guère de prise sur ces enfants : la séduction, le poison, le poignard étaient sans force contre la vertu, l'amour, le courage de leur mère, Agrippine, qui leur servait de rempart. Séjan dressa contre ces malheureux d'autres batteries. Il connaissait son maître, Agrippine, toute la

cour; il savait par quelle pente on pouvait faire glisser Tibère jusqu'au crime, comment on pouvait exciter la fierté et les craintes d'Agrippine, l'ambition de jeunes gens sans expérience, soulever enfin et envenimer les passions des courtisans. Séjan dirige adroitement la sévère justice de Tibère contre les partisans, les amis des fils de Germanicus, irrite à plaisir Agrippine, et fait, en-dessous main, par des traitres, exciter l'ambition des jeunes Néron et Drusus. Plusieurs patriciens de la faction sont condamnés; Agrippine commence à élever sa voix mécontente et grondeuse, ses enfants se prennent sérieusement d'ambition et paraissent, à l'empereur, convaincus d'ingratitude.

Tibère, toujours clairvoyant pour tout le reste, porte à cette époque encore l'impartialité, qu'il avait accoutumée, dans les autres affaires : un mari, qui avait précipité sa femme par le fenêtre, prétendait qu'elle avait elle-même cherché la mort; l'empereur, faisant métier de juge d'instruction, se transporte lui-même sur le théâtre du crime et en surprend très bien les traces. Il punit encore de l'exil les dénonciations qu'il surprend fausses. Cependant, montrant déjà plus de faveurs qu'auparavant aux délateurs, il refuse de leur ôter la part qui leur revient des biens de l'accusé, en cas de mort volontaire avant la fin du procès; comme un homme qui se sent entouré de piéges, de périls, il ne veut point décourager ceux qu'il regarde comme les vigilants gardiens de l'État. Rude métier, du reste, que

Digitized by Google

Tibère veut voir bien fait que celui-là et poussé jusqu'au bout, s'il lui en assure les profits, puisqu'il ramène, de force, un fils qui avait commencé d'accuser son père, et s'était enfui, perdant courage au milieu de sa tâche de parricide. Le premier crime véritable de Tibère, au milieu des intrigues dans lesquelles il se débat, c'est la mort de Cremutius Cordus, l'historien, accusé d'avoir appelé Brutus et Cassius, les derniers des Romains : « Avez-vous donc peur, dit l'accusé à « ses juges, que je réveille ces morts endormis depuis « soixante-dix ans dans les champs de Philippes ; « croyez-vous, en étouffant ma voix, effacer ces grands « noms du cœur des Romains ; si vous me condamnez, « on se souviendra de Brutus, de Cassius et de moi. » L'histoire a bien vengé, sur la mémoire du juge, la mort de l'historien.

Il n'est pas difficile de surprendre la lutte intérieure que soutient Tibère et qui va l'aigrissant chaque jour davantage. Agrippine, atteinte au cœur par l'accusation d'une de ses parentes, poursuit jusqu'au fond de son palais l'implacable justicier, le trouve, offrant des sacrifices aux mânes d'Auguste : « C'est mal, lui dit-elle, d'encenser ses ancêtres, quand on fait des victimes de leurs descendants. — Eh ! repart Tibère, si vous ne régnez, vous vous plaignez toujours. » Cependant, lorsque Séjan, marchant à l'accomplissement de ses projets, demande la main de la criminelle Livie, veuve de Drusus, il la lui refuse, pour ne

Digitized by Google

point exciter encore, dit-il, « ces haines de femmes, « ces factions si ardentes déjà, dont ses petits-fils res- « sentent les secousses. » C'est au milieu de ces intrigues, de ces obscurités croissantes qu'on lui offre plus que jamais des honneurs, qu'on lui dédie des temples; au faîte de cette toute puissance dont il connaît seul toutes les amertumes, on veut l'adorer; il se sent bien mortel : « Pères conscrits, dit-il, je suis mortel, les « devoirs que je remplis sont ceux d'un mortel; c'est « dans vos cœurs que je voudrais m'élever des temples, « des statues, en me montrant toujours digne de mes « ancêtres, soigneux des intérêts de l'État, et prêt « pour eux à braver même la haine. Les temples de « marbre, quand le jugement de la postérité les con- « damne, ne sont que des sépulcres. Puissent donc les « alliés et les citoyens prier les dieux de m'accorder « pendant ma vie, une âme toujours calme, une in- « telligence capable de pénétrer les lois divines et hu- « maines, et, après ma mort, une mémoire et un nom « qui soient doux à se rappeler. » Hélas! c'étaient justement cette mémoire, ce nom, qu'il était en train de compromettre à tout jamais.

Tibère était fatigué, obsédé de cette lutte, de ce combat dont le véritable auteur lui échappait; les victimes fournies, désignées par Séjan, se multipliaient; c'étaient Lentulus, Domitius, Antonius, C. Pison, tant d'autres. Il commençait à se faire horreur; car, quoiqu'il en dit lui-même, il n'avait pas la force de braver

Digitized by Google

en face la haine des hommes ; il exprimait le désir d'aller gouverner loin de Rome, et Séjan l'y poussait, pour avoir ses allures plus libres. Comment n'eut-il pas été las de tout ce qu'il voyait, de tout ce qu'il entendait, de tout ce qu'il pouvait pressentir, sans pouvoir le connaître ! Agrippine paraissait-elle un jour à la table impériale, elle refusait de toucher à aucun des mets, car on l'avait fait charitablement avertir de s'en défier : « Comment ne serais-je pas sévère, dit-il, contre une femme dont tous les actes m'accusent ? » Il ne savait plus comment accueillir les enfants de cette mère altière et blessée ; c'était tantôt avec le sourire, tantôt avec des menaces ; car, accusés de ne vouloir pas attendre la mort du vieillard, ils prêtaient quelquefois le flanc par quelques paroles imprudentes, suscitées, espionnées, rapportées aussitôt ; et, comment l'empereur n'eut-il pas cru Séjan ? Dernièrement encore, ce ministre fidèle lui avait sauvé la vie, l'avait couvert de son corps dans une caverne dont la voûte s'écroulait sur eux. Enfin, quelle horrible tâche était la sienne, à combien d'épreuves n'exposait-elle point sa patience, cette tranquillité de l'âme qu'il ambitionnait sur le siége du juge ? Un délateur en plein sénat pour mieux charger et perdre celui qu'il accuse, rapporte un jour ses paroles devant Tibère, étale tous les vices, les crimes qu'on prête au tyran ; on veut en vain l'arrêter, il continue, en répétant toutes les malédictions que la haine invente contre lui ; Ti-

Digitized by Google

bère n'y tient plus, il se lève, il veut se justifier sur l'heure, et par une instruction expresse. On a beaucoup de peine à le calmer; mais il n'oublie point cette scène; il quitte Rome pour Caprée, cet inabordable rocher, où la vue du plus beau rivage de la terre lui fera oublier le souci des misères souveraines; et Séjan reste maître de la place.

Les évènements se précipitent alors avec une effrayante rapidité. Le défenseur le plus fidèle, le plus hardi des enfants de Germanicus, Silanus, attiré dans un odieux piége par quatre sénateurs, qui veulent mériter le consulat, est surpris, à travers un plafond, en flagrant délit de paroles coupables contre l'empereur, et condamné. Tibère, plus aisément dupe de Séjan, et plus hardi, de loin que de près, envoie lui-même au sénat, de Caprée, une lettre d'accusation contre Agrippine et ses petits-neveux. Le sénat, encouragé par la résistance d'un de ses membres, intimidé par les cris du peuple, hésite à se prononcer sur cette première attaque; une seconde lettre de Tibère, irrité contre les sympathies du peuple et la résistance du sénat, un ordre cette fois, est obéi. Agrippine est saisie, entraînée, reléguée dans l'île de Pandatarie; puis, ses deux fils, l'un interné dans l'île de Ponce, l'autre, précipité dans les caves du palais impérial de Rome. Tibère ne veut pas donner l'exemple de répandre le sang impérial; mais, tous trois maltraités, mourront bientôt de faim; la mère, volontairement après avoir

Digitized by Google

été déchirée à coups de fouets par un centurion qui, un jour, lui crève un œil ; les deux enfants laissés sans nourriture au point que, l'un, exténué, dévora la bourre de laine de son matelas.

Séjan n'était plus séparé de l'empire maintenant, que par un vieillard détesté, caché au bout de l'Italie, dans une obscure retraite. Poussé par Livie, il prépare un dernier crime ; les prétoriens lui sont dévoués ; le sénat, le peuple voient en lui le véritable maître, lui élèvent des statues ; Tibère n'est plus que l'intendant de Caprée. Mais les délateurs, qui ont si bien servi Séjan, se tournent maintenant contre lui, le dénoncent ; et les écailles tombent des yeux du confiant despote. C'est alors qu'il surpasse en dissimulation, en fourberie, celui-là même qui l'a trompé, et devient passé-maître. Il continue à le combler d'honneurs pour le mieux tromper ; il va partager avec lui la puissance tributienne : c'est l'associer à l'empire. La fameuse lettre si longtemps attendue, qui doit mettre Séjan au comble de ses vœux arrive, est ouverte en plein sénat. Aveugle à son tour, Séjan ne voit pas que Macron, Lacon gardent les portes avec des milices urbaines, que ses prétoriens ne sont pas là. Le consul Regulus, commence la lecture de la lettre ; elle était longue, commençait par d'insignifiants détails, jetait en passant un mot contre Séjan, s'égarait dans le dédale d'autres objets, puis revenait tout à coup au ministre infidèle et coupable, le prenait corps à corps, l'accusait, le

Digitized by Google

chargeait, le condamnait, ordonnait enfin de le saisir et de l'exécuter, comme coupable de lèse-majesté, sans plus ample information. On se rappelle cette dramatique scène des derniers temps de la république, quand le grand orateur accusait, dévoilait hardiment les menées d'un grand coupable contre la république. Au fur et à mesure que l'éloquence de Cicéron portait la conviction dans la conscience des sénateurs, ceux-ci s'éloignaient du criminel Catilina et formaient peu à peu le vide autour de lui. La lettre de Tibère fit progressivement autour de Séjan, la même solitude. Mais quelle différence ! Là, c'était l'accusation franche, hardie, d'un citoyen contre un citoyen ; ici, la lâche délation d'un maître contre son esclave ; là, l'honnêteté, ici, la bassesse sénatoriale abandonnait le coupable. Là, Catilina sortait encore fier du sénat, et allait mourir bravement à la tête des conjurés, terrible encore et presque respectable, dit Salluste, dans la mort ; ici, la victime saisie par le bourreau, était traînée par le croc aux gémonies, parmi les huées de la populace qui renversait les statues qu'elle lui avaient élevées la veille encore. Là, les scènes de la liberté qui finit ; ici, celles de la servitude qui commence.

La mort de Séjan fut plus funeste encore à Tibère que sa vie. Le malheureux avait été poursuivi jusque dans ses enfants ; sa femme, ou pour obtenir leur grâce ou pour attacher à l'âme de Tibère des furies vengeresses, lui dévoila tout ce qu'elle savait : les longs com-

plots de Séjan pour s'emparer de l'empire, la séduction de Livie, l'empoisonnement du fils que Tibère avait aimé. Ce fut alors que le père, dont les blessures étaient encore toutes saignantes, et le despote, honteux d'avoir été si cruellement trompé, firent de Tibère un monstre, fou de douleur et de vengeance. L'âpre justicier, aiguillonné par le ressentiment et par la rage, se réveilla plus terrible que jamais, poursuivit le fil de toutes ces ténébreuses menées, prétendit remonter jusqu'aux auteurs, atteindre tous les complices de ces complots qui lui avaient fait verser tant de sang à côté des vrais coupables. Il n'avait qu'à laisser faire; les délateurs sortis des deux factions n'attendaient que le signal; ils attaquèrent, ceux-ci, les complices de Séjan, ceux-là, les partisans d'Agrippine; ils s'entreprirent les uns les autres. Ce fut un délire d'accusations, de délations, une suite de procès terribles et sans fin, dans lesquels Tibère ne vit partout que des coupables, et finit par frapper en aveugle, croyant faire d'autant mieux justice qu'il répandait plus de sang.

Tibère sait si peu ce qu'il fait, au milieu de ces terribles représailles, qu'en punissant les complices de Séjan, il continue le supplice, ordonne la mort peut-être de ses victimes, sans crainte de faire connaître lui-même au sénat les horribles imprécations dont l'une d'elles, charge, avant de mourir, sa mémoire. On voit alors un temps dont on ne peut pas se faire une idée: tous les parents, les amis, les connaissances de Ger-

manicus ou de Séjan, s'accusant tour à tour, les uns les autres ; les Romains, n'osant plus s'aborder à Rome, se parler ; les plus intimes se fuyant, consentant à peine à se donner un salut, de peur de se compromettre. Au milieu de ces craintes, les condamnations se succèdent ; il n'y a pas même un jour férié sans exécution ; pas une famille un peu marquante qui n'ait sa victime. On compte vingt morts en une seule journée, dont plusieurs femmes ou enfants ; une prison toute entière est vidée en une fois, sans procès, pour en finir plus vite ; et les malheureux qu'on en arrache, sont traînés sanglants jusqu'au Tibre, vers lequel on n'ose porter ses regards, de crainte, en voyant ces pauvres corps flottants, de montrer quelque pitié. La mort devint une fièvre, un jeu : il suffit d'être accusé pour prévenir le bourreau ; un sénateur s'empoisonne en pleine séance ; quelquefois les accusés, pour transmettre au moins leur fortune à leurs héritiers, ont déjà essayé sur eux-mêmes, d'une main mal assurée, la besogne du bourreau, quand on les apporte au plus vite, pansés, demi-mourants devant le tribunal, pour faire prononcer le jugement, les faire dûment, légalement exécuter et avoir droit à leur entière succession, comme criminels, incapables de tester. Un sénateur, un jurisconsulte, un ami de Tibère, qui n'est ni accusé, ni menacé, se laisse, en dépit des prières de Tibère, mourir de faim, pour échapper à un pareil spectacle ; et Tibère, ennemi de la mort

Digitized by Google

qui semble être un refuge contre lui, l'envie bientôt à ses victimes, aime mieux leur prolonger en prison le supplice de la vie, et quand ils en implorent la fin, répond qu'il « ne leur a pas encore pardonné ! »

Plus malheureux, plus à charge à lui-même peut-être que ses victimes ! Absorbé dans les procès, les questions, les tortures, entouré de supplices même à Caprée, il voit partout des crimes et des coupables : Un pêcheur l'aborde tout d'un coup dans une promenade pour lui offrir un surmulet ; il le fait punir comme conspirateur; un de ses hôtes, qu'il avait invité de Rhodes, arrive ; il le prend pour un témoin qu'il avait mandé, le fait appliquer à la torture, puis mourir, pour cacher son erreur. Comment expliquer cette justice ? Tibère ne le sait lui-même. « Que vous écrirai-je, dit-il aux sé-« nateurs, dans une longue lettre : ou plutôt, com-« ment vous écrirai-je ? Ou même dois-je vous écrire ? « Si je le sais, que les dieux me fassent périr d'une « mort plus cruelle que celle dont je meurs tous les « jours. » Tantôt il s'efforce de braver l'horreur qu'il inspire en faisant lire, en plein sénat, le testament d'un homme qui l'injurie, en étalant devant lui les secrets de la prison où l'un des fils de Germanicus, sous le fouet d'un geôlier, prononce les plus horribles imprécations contre le bourreau de sa famille ; tantôt courbé sous le poids du ressentiment et de la haine, la face couturée d'éruptions sanguinolantes, myope, au jour, voyant clair dans les ténèbres, comme il avait

Digitized by Google

fait souvent au milieu des complots, il se cache au fond des retraites les plus ignorées, et dérobe moins sa hideuse figure de vieillard aux regards des hommes, qu'il ne se dérobe à lui-même. Où devait-il rester ? A Caprée, à Rome ? Il ne le savait ; incessamment sur la route entre l'une et l'autre, aujourd'hui refusant, pour aller dans sa capitale, une garde de sénateurs, demain en demandant une ; deux fois il s'approche de Rome, pénètre dans les faubourgs ; il va entrer, mais il aperçoit un serpent mort, dévoré par les fourmis ; funeste présage ! « Crains la multitude, » dit-il, sans redouter la comparaison, et il retourne finir à Caprée, où il réunit désormais en un seul monstre, les cruautés de Louis XI et les turpitudes de Louis XV.

Près de sa fin, il était encore cependant poursuivi par cette terrible question de la succession, qui avait troublé tout son règne, empoisonné sa vie, perdu sa mémoire. Faire héritier son petit-fils, Tibérius Gemellus, encore mineur, il ne le pouvait ; force lui fut, comme une dernière punition, d'adopter, de recommander au nouveau préfet du prétoire, Macron, le fils et le frère de ses victimes, Caïus Caligula, le dernier des fils de Germanicus et d'Agrippine, en obtenant de lui, l'adoption de son petit-fils. Il avait le pressentiment de ce dernier legs de crime qu'il laissait : « Tu le tueras, dit-il un jour à Caligula, qui jetait « un sinistre regard sur son fils adoptif, mais un autre « te tuera. » C'est l'histoire de l'empire ; Tibère

touchait au vif le vice principal de l'institution. Pour lui, il craignait, non pas de mourir, car il était chargé d'années, comme de crimes, demi-mort déjà, mais bien, d'être achevé. Le jour où le médecin surprit, en lui tâtant subrepticement le pouls, la certitude de sa fin prochaine, il le retint, prolongea le festin ; puis, il s'évanouit. On le crut mort ; Macron présenta Caligula aux légions. Mais Tibère vivait encore ; il s'était levé, avait tiré son anneau comme pour le donner à quelqu'un, puis l'avait remis à son doigt en trébuchant. Caligula rentre tout tremblant, craignant la mort pour lui ; mais Macron, plus hardi, fait jeter sur la tête du vieillard un matelas qui achève le moribond.

Voilà Tibère, tel, je crois, que l'histoire impartiale doit le présenter. Cinquante-six années partagées entre les infortunes et les honneurs, les travaux ingrats et les plaisirs, la gloire et l'exil, l'espérance et les mécomptes; dix années d'un gouvernement peu agréable, sévère, mais juste ; huit années d'erreurs, dans lesquelles le despotisme le fit tomber et dont il fut la plus douloureuse victime ; cinq années enfin d'une horrible et délirante cruauté que rien n'excuse, mais qu'expliquent la douleur du père trompé, la honte du despote impuissant qui se venge, au hasard et comme au milieu des ténèbres de la délation, sur tout ce qu'il peut atteindre, et, pendant lesquelles, le monstre se fait horreur à lui-même et élève sa conscience contre ses for-

faits, sans que ce sentiment, qui n'est pas celui du repentir, puisse l'adoucir lui-même ou adoucir la sévérité de l'histoire. Tel est le bilan de cette mémoire qu'il est juste, après tout, de ne point arracher tout-à-fait à la condamnation qui pèse sur elle, parce qu'elle renferme, à mon sens, un grand enseignement. Si l'on a en effet, essayé de défendre Tibère sur beaucoup de points, ce n'est point pour son honneur, mais pour celui de l'humanité, de la divinité même, si elle avait besoin qu'on se préoccupât de son honneur. De pareils monstres ne sortent point tout faits des mains de la nature. Ce sont les circonstances, ce sont surtout les institutions mauvaises qui les créent. Tacite croit que Tibère a dissimulé toute sa vie sa mauvaise nature, pour la déployer en liberté à la fin ; n'est-il pas plus naturel de penser que le temps l'a fait ce qu'il est devenu? On a quelquefois accusé Auguste d'avoir choisi Tibère pour successeur, afin de gagner à la comparaison. Il est juste de repouser cette accusation. Auguste estimait Tibère, s'il ne l'aimait pas, ses lettres le prouvent ; il ne pouvait soupçonner ce qu'il serait sur le trône. Ce n'est pas un mauvais successeur qu'Auguste a laissé sciemment après lui ; c'est chose plus grave, mais qu'il ne soupçonnait pas : une mauvaise succession, une fausse monarchie, une machine politique à produire des Tibère et des Néron. S'il avait prévu ce qui devait sortir de là, il faut le croire, le vieux comédien eut reculé d'horreur, et le masque lui fut tombé

Digitized by Google

cette fois du visage. Pour résumer notre pensée en deux mots latins, puisque nous parlons de choses romaines : *nascitur Augustus, fit Tiberius ;* on naît un Auguste on devient un Tibère. Mais pour être juste, même envers un monstre, qui se piqua de justice et souvent la fit bien, ce sont les Auguste qui rendent possibles les Tibère.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

SUR

HONORÉ DU LAURENS

AVOCAT GÉNÉRAL AU PARLEMENT DE PROVENCE

Par **M. Mouan.**

Ce magistrat se recommande à notre attention, non-seulement par les travaux relatifs à l'exercice de sa charge et par son zèle pour la justice, mais encore par ses vertus, son amour pour la religion et par le rôle important qu'il fut appelé à remplir pendant les troubles de la ligue.

Du Laurens naquit à Tarascon, le 7 mars 1554, de Louis du Laurens, célèbre médecin, et de Louise de Castellan, sœur d'un médecin de Charles IX. Une généalogie de la famille du Laurens, restée manuscrite, renferme sur cette maison des détails curieux présentés avec une naïveté qui n'est pas sans quelque charme (1). Jeanne du Laurens, sœur de notre ma-

(1) Généalogie de MM. du Laurens descrite par moy Jeanne du Laurens veufve à M. Gleyze et couchée nayvement en ces termes, le 1er juillet 1631. *Bibliothèque d'Aix, Recueil* mst. *in-fol.* n° 843.

gistrat et auteur de cette généalogie, nous apprend que ses parents étaient originaires de Savoie, d'un village nommé Pignet près de Chambéry, qu'ils eurent dix enfants, dont deux furent archevêques, et un troisième, médecin de Henri IV; puis elle ajoute : « Ma mère se voyant pauvre et accablée de charges perdoit courage n'eust été la fiance qu'elle avoit en Dieu, jointe à la probité et soin de son mari qui la consoloit ordinairement. »

Destiné à l'exercice de la médecine, le jeune du Laurens fut envoyé à Paris pour y étudier cette science. La généalogie contient sur ses premières années quelques notions assez piquantes qu'on nous saura peut-être gré de reproduire : « Pour mon frère Honoré, il estoit aussi à Paris aux dépens de l'héritage de M. de Castellan notre oncle, mais jusqu'alors il n'avoit guère bien employé son temps, estudiant en médecine mais à contre cœur, ce que voyant mon frère Charles quoyque plus jeune prit la hardiesse de luy dire : mon frère pardonnés moy s'il vous plaist ce que je veux vous dire. Vous estes mon aîné et vous estes plus ignorant que moy en la Faculté que nous estudions. Si vous sçaviez la charge qu'a nostre maison, vous employerés mieux le temps que vous ne faites en vous addonant à la vertu; nous sommes dix enfants, nos parents n'ont pas grands moyens, si nous ne nous évertuons nous serons misérables. Alors mon frère Honoré lui dit : Tout enfant qui se fie au bien de son père

Digitized by Google

ne mérite pas de vivre. Il faudroit que nostre père fut magicien pour nous laisser du bien et avoir tant d'enfants, nous luy sommes assés obligés de nous avoir laissé l'estre que nous tenons de luy. L'on est ce que l'on veut en s'exerçant à la vertu et je ne quitterois pas ma part d'estre un jour premier président en Provence si l'on me laissoit estudier aux loix. Ce que vous me dites que je suis ignorant provient de ce que ma volonté n'est pas d'estre médecin et ny fairay jamais rien qui vaille. Alors mon frère Charles écrivit à mes père et mère la volonté de mon dit frère qui fut la cause qu'ils l'envoyerent querir disant entr'eux : pour les enfants Dieu inspire quelquefois de suivre la vocation qui leur est nécessaire et ne les faut pas contrecarrer. Estant icy il dit à ses parents ; je vous donneray contentement en sorte que vous n'aurés sujet de vous plaindre de moy..... Je me penerey tant que je pourray. En se peinant on parvient, nul bien sans peine, heureux ceux qui se peinent car l'oisiveté est mère de tout vice et mechanceté. Par ainsi voyant sa résolution l'envoyèrent à Turin où il se rendit brave en peu de temps en droit et s'aquit du renom en cette Université. »

Après avoir terminé ses études à Turin, le jeune du Laurens se rendit à Aix où il passa docteur et fut ensuite reçu avocat au Parlement. « Vous me dirés, dit la généalogie, comment est-ce que ma mère pouvoit faire estudier et passer docteur ses enfants, le père

Digitized by Google

ayant laissé si peu de rentes ; je réponds qu'il avoit acquis et laissé quelques pièces dont ma mère se secouroit ; car quand elle vouloit faire passer docteur quelqu'un des enfants ou mettre pour les faire estudier, elle vendoit l'une de ses pièces, en mettoit l'argent dans une bourse et de cela les faisoit apprendre ou graduer sans rien emprunter. »

Bientôt les succès de du Laurens au barreau furent immenses. « Un jour arriva une cause qu'il plaida et gagna sans avoir parlé à sa partie ni avoir veu ses papiers, seulement le procureur luy avoit dit le sujet, et sur le discours de l'adverse partie il répondit si pertinemment qu'il emporta gain de cause, ce qui le fit admirer de tous, veu mesme que le procureur y répugnoit, sachant qu'il n'estoit point préparé (1). »

François de Ulmo, avocat-général au Parlement, juste appréciateur du mérite de du Laurens, dit à un conseiller : « Si M. du Laurens vit l'âge d'un homme, il sera l'un des rares hommes de son temps. Alors le conseiller : vous devriés luy donner vostre fille, auquel répondit le sieur d'Ulmo plust à Dieu que cela fust. Dès lors le dit sieur conseiller parla de mariage et le fit-on sçavoir à ma mère laquelle ni voulait entendre disant que de marier ainsi un jeune homme dénué de moyens ce serait rendre une maison plus que misérable ; mon frère Charles fit tant que le mariage se fit, et mon frère Honoré depuis se tint à Aix où il avocassa et

(1) Généalogie de MM. du Laurens.

Digitized by Google

se rendit de plus en plus capable en sa vacation, fort posé et arresté..... (1). »

A la mort de François de Ulmo, arrivée en 1581, du Laurens, alors âgé de 27 ans, fut appelé à lui succéder, par des vœux unanimes. Lorsqu'on le reçut, le 28 de novembre, dit un de nos historiens, il était encore fort jeune d'âge mais vieil de savoir, doué d'un esprit divin et d'une mémoire admirable, se portant avec toute intégrité et beaucoup de belles et grandes actions en cette magistrature (2).

Pendant les dix-huit années qu'il occupa ce poste éminent, notre magistrat ne cessa de donner l'exemple d'une exactitude rigoureuse à remplir tous les devoirs que ses fonctions lui prescrivaient. Dans ces études sur les anciennes illustrations de notre Parlement, nous recherchons, avant tout, les faits d'un intérêt public à l'occasion desquels ces grands magistrats aimaient à faire ressortir leur amour pour la parfaite administration de la justice et leur zèle pour le maintien des priviléges de la compagnie. — Je choisirai deux actes dans la carrière parlementaire de du Laurens, où il se montra le digne émule de tant d'illustres confrères.

Les questions de préséance et de cérémonial préoccupèrent toujours nos grands corps politiques et judi-

(1) Généalogie de MM. du Laurens.

(2) César Nostradamus, *Histoire et Chronique de Provence*, pag. 805.

Digitized by Google

ciaires. Or, en 1584, les consuls d'Aix faisaient des difficultés pour se rendre à l'audience d'ouverture du Parlement, parce que cette solennité concordait avec le jour fixé pour l'élection consulaire ; ils demandaient néanmoins des commissaires à la Cour, pour assister aux nouvelles élections. Alors du Laurens représente que le viguier et les consuls doivent se trouver présents à l'ouverture du Parlement, et qu'ainsi il y a lieu de procéder aux nouvelles élections à tel autre jour et à telle autre heure, hors le service de la Cour, à peine de mille écus d'amende et de nullité de l'acte. Vainement l'assesseur fait observer qu'il n'existe aucune loi ni ordonnance qui obligent le corps consulaire à assister à l'audience de rentrée ; le Parlement s'empresse de faire droit aux observations de l'avocat-général, et ordonne que des commissaires seront députés pour assister à l'élection des consuls, à laquelle il ne sera procédé qu'après l'ouverture du Parlement ; de plus, il fait défenses à tous les officiers du Roi de s'y trouver auparavant, à peine de nullité, et enjoint aux viguier et consuls d'assister à l'ouverture du Parlement, à peine d'amende, etc. (1).

Le 2 octobre 1597, du Laurens fut chargé de la mercuriale d'usage. Cette pièce mérite que nous nous y arrêtions quelques instants. Outre le tableau qu'elle nous offre des mœurs de l'époque, elle peut encore

(1) Hesmivy de Moissac, *Histoire* mste. *du Parlement de Provence*, pag. 125.

Digitized by Google

être considérée comme le résumé de la vie judiciaire de notre magistrat.

« La vraie mercuriale et réformation doit commencer en ce qui regarde l'honneur de Dieu... Nous supplions la Cour, qu'aux occasions qui se présenteront où y va du service de Dieu, comme aux affaires des églises, monastères, hôpitaux, ordonnances sur l'entretènement de la discipline ecclésiastique ou monastique, punition des blasphêmes, etc., y porter le zèle et affection qui est requis, soit à l'expédition et préférence à tous autres affaires... afin que la piété et la religion puissent, par la grâce de Dieu, et par les soins et vigilance des magistrats, être maintenus en son intégrité, et, de plus en plus, augmenter en cette province. »

Cet hommage solennel ainsi rendu à celui de qui émane toute justice, du Laurens appelait l'attention des magistrats sur l'instruction publique, la justice subalterne, les procès que des parents ou alliés des juges pouvaient avoir au Parlement, et sur une foule d'autres objets relatifs à la discipline.

« Après l'honneur de Dieu, il n'y a rien de plus digne du soin du magistrat que l'instruction de la jeunesse, pour l'avancement de laquelle il plaira à la Cour d'affectionner le collége de cette ville... avoir l'œil à la police d'icelui, faire que *messieurs* se trouvent aux disputes, déclamations et autres exercices de lettres pour donner courage aux écoliers, et tenir en devoir les précepteurs et régents.

« Pour pourvoir aux abus et désordres qui sont en la justice inférieure et subalterne dont il y a de grandes plaintes, que la Cour fasse un règlement ou qu'elle députe des commissaires pour y aller par forme de mercuriale, rafraîchir et remettre en observation les anciens règlements ou établissements, et si, par après, ils venaient à y contrevenir, qu'ils soient souverainement et rigoureusement punis, sans trouver excuse ou ignorance.

« Messieurs sont admonestés de ne recommander les procès de leurs parents ou alliés, ni se trouver dans la chambre lorsqu'on traite desdites affaires, pour n'empêcher la liberté des juges et ne donner aucune sinistre opinion aux parties (1). »

Heureux notre magistrat si des circonstances orageuses ne l'eussent point détourné de ses paisibles fonctions!

Déjà les troubles de la ligue commençaient à exercer leur funeste influence même au sein de la compagnie : Pourquoi du Laurens joua-t-il un grand rôle dans ces scènes mémorables; pourquoi chez un homme aussi éclairé que prudent, le zèle pour la religion franchissant de justes bornes, lui fit-il embrasser avec ardeur le parti de la ligue ? C'est que la force des choses entraîne et entraînera toujours les esprits au-delà du

(1) Parlement de Provence. Mercuriales et remontrances *inst.*

Digitized by Google

but qu'ils se proposaient d'atteindre, et qu'il est plus facile de s'associer à un grand mouvement que de le régler et de le maîtriser.

On le sait, le jour où le chef de la confédération en Provence, Garde de Vins, voulut contraindre les membres du Parlement à signer l'union, l'harmonie cessa d'exister parmi eux. Bientôt le Parlement se divise en deux fractions : à Pertuis, c'est le Parlement royal qui obéit au roi de Navarre ; à Aix, c'est le Parlement de la ligue qui ne veut être soumis qu'au cardinal de Bourbon, ce fantôme de souverain, sous le nom de Charles X.

Si du Laurens fut le seul membre du parquet qui demeura dans Aix avec les magistrats opposés à Henri IV ; si les ligueurs trouvèrent en lui un apologiste fervent de leurs démarches, s'il consentit à se charger de diverses missions, n'en attribuons la cause qu'à son zèle pour les intérêts de la religion qu'il croyait compromis par les menées du parti contraire. Rendons toujours hommage à sa bonne foi, et gardons-nous de le blâmer quand il ne prenait que sa conscience pour mobile de ses actions.

Je ne veux donc dissimuler aucun des actes de du Laurens pendant les troubles. Je dirai qu'il présida les États convoqués par le parlement d'Aix et tenus à Marseille. Là, il fut délibéré de réclamer le secours d'Emmanuel de Savoie, et de faire une levée de troupes considérable pour les opposer aux forces que Lavalette

réunissait contre les ligueurs. On sait que le duc de Savoie, puissamment secondé par Chrétienne d'Aguerre, comtesse de Sault, fut investi, dès son arrivée à Aix, de l'autorité souveraine par le Parlement, qu'il se dirigea successivement sur Pertuis et sur Salon, et que, contraint par la rigueur du temps, de mettre ses troupes en garnison, il demanda qu'il fut pourvu à tous leurs besoins, tout en protestant de son zèle inébranlable pour la cause de la religion.

Je suivrai du Laurens à son voyage à Rome, au commencement de l'année 1591, dans le but d'intéresser le Pape aux destinées de la Provence. Le 6 avril, il écrivait la lettre suivante à la Compagnie ;

« Messieurs, Sa Sainteté m'a donné fort bénigne audience..... Elle loue grandement la constance que vous avez témoignée en cette cause dont elle a toujours eu très bonne relation. J'ai eu réponse à tous les chefs ; elle est digne d'un si grand pasteur que Dieu a véritablement choisi en ce temps, pour survenir aux nécessités de son église. S. S. a fait déclaration et fulmination contre le roy de Navarre prétendu et lancé un monitoire contre les adhérents..... Les bulles seront bientôt envoyées, et je juge qu'elles seront de grand effet. J'ai vu ouvrir les thrésors, quelque contradiction et murmure qu'il y ait eu, pour le secours des affaires de France. On en a tiré 500,000 escus, etc. (1). » Mais toutes ces pompeuses démonstrations ne devaient

(1) Hesmivy de Moissac, pag. 163.

Digitized by Google

se résoudre qu'en des secours spirituels accompagnés d'une bulle qui ordonnait aux ecclésiastiques, princes, seigneurs, villes et communautés, de quitter et abandonner dans quinze jours le parti du roi, sous peine d'excommunication.

Je mentionnerai encore toute la part que prit du Laurens à la nomination de Génébrard, comme archevêque d'Aix, après la mort de Canigiani, *pensant*, écrivait-il encore de Rome, *que sa doctrine, intégrité de vie et son zèle pour la religion sont assés cogneus de la Cour, ce qui seroit un grand bien pour la Provence et en particulier pour la ville d'Aix*. De son côté, le prélat, dans une épître placée en tête de son Traité de la liturgie, qualifiait du Laurens d'*une des plus claires lumières et spécieux ornements du païs*.

Envoyé à Paris comme député aux États-généraux de la ligue, convoqués par le duc de Mayenne, dans le but de procéder à l'élection d'un roi catholique, notre magistrat est nommé député du tiers-État. Le 22 novembre 1592, il écrivait au Parlement :

« Mgr de Mayenne a fait publier et proclamer l'assemblée des États-généraux en cette ville de Paris, le vingtiesme du mois prochain de décembre au grand contentement de tout ce peuple... On attend ici dans fort peu de jours M. le prince de Parme avec autres grands seigneurs, pour prendre tôt quelque bonne et sainte résolution avec nos princes catholiques qui s'y

trouveront presque tous en personne... On désire que toutes choses se traictent avec douceur et tendent à réconciliation et conservation de l'authorité de la justice comme je pense que les résolutions qu'on en prendra y sont conformes dont je vous advertiray plus amplement, attendant, Dieu aidant, et de tout ce qui surviendra, s'il se présente autre chose qu'il vous plaise me commander m'y emploïer et obéyr trés humblement avec telle dévotion et affection que après vous avoir salué, je prie Dieu, etc. (1). » Cependant les députés aux États-généraux obtinrent quelque satisfaction : le duc de Lavalette fut suspendu de l'exercice de sa charge, et la direction des affaires confiée au Parlement. « Les lettres-patentes contenant ces dispositions furent portées, dit de Haitze (2), à l'audience où était un grand concours de peuple : après la lecture qui en fut faite, du Laurens, de retour à Aix depuis peu de temps, exalta la disposition du roi en cette rencontre, afin de terminer les afflictions, les misères, les divisions et les calamités que la province avait souffertes par la haine et par la malice du gouverneur qu'il représenta non comme un ange tutélaire et le conservateur du pays, mais comme son mauvais ange et son destructeur. Après l'arrêt pour la publication des lettres, ce ne furent qu'acclamations par toute la ville, et tout

(1) *Mst.* intitulé : *Recueil du Parlement*, à la Bibliothèque d'Aix.

(2) Hist. de la ville d'Aix, *mst^e.*, tom. II.

Digitized by Google

le monde ayant été enchanté par le discours de l'avocat-général, chacun sortit de sa maison l'après-midi, pour assister à la publication en cavalcade et son de trompe. »

Du Laurens se trouva encore présent aux conférences de Surêne, dont l'ouverture eut lieu au mois d'avril 1593. Là, les chefs des deux partis voulurent essayer d'un accommodement. Pour les royalistes, l'archevêque de Bourges fit ressortir les avantages de la paix, la nécessité de sacrifier la vengeance, les intérêts particuliers et les haines personnelles. Au nom des ligueurs, l'archevêque de Lyon insista beaucoup sur cette union des esprits, tout en indiquant néanmoins qu'elle devait s'opérer entre les catholiques contre les sectaires. Mais un évènement heureux devait bien mieux contribuer que tous ces discours à amener une conclusion. L'union fut bien près d'être scellée le jour où l'archevêque de Bourges présenta aux ligueurs une déclaration du Roi, attestant qu'il ne devait plus apporter de délais à sa conversion.

La conduite de du Laurens, pendant ces conférences, fut tellement prudente et habile, ses vertus et ses qualités se montrèrent avec tant d'avantages, qu'il parvint à conquérir l'affection de Henri IV. Il professa dès lors pour ce prince un amour et un respect sans bornes, tant il est vrai que les âmes vraiment grandes et généreuses s'entendraient toujours parfaitement, si les passions politiques n'obscurcissaient pas

Digitized by Google

quelquefois la raison et ne comprimaient point les plus nobles sentiments !

Encore quelques années et du Laurens devait recevoir de la part du souverain un gage sincère de réconciliation, une marque non équivoque d'estime et de confiance.

En 1598, notre magistrat est nommé à la première présidence du Parlement de Provence. « Pendant mon séjour à Paris, dit la généalogie déjà citée, feu mon frère escrivit une lettre à mon frère l'avocat général, le sujet de laquelle estoit que l'estat de premier président d'Aix estoit vaquant et qu'il le prioit de se disposer à le prendre, qu'il estoit en son pouvoir et ne lui couteroit pas un liard ; je luy ai vu refuser ce qu'il s'estoit présagé à Paris, parlant à mon frère Charles, tout jeune qu'il estoit comme j'ay dit ci-devant. » — Fatigué par diverses luttes, dégoûté des grandeurs de la terre depuis la mort de son épouse et livré presque d'une manière exclusive aux pratiques de piété, du Laurens n'accepta donc point le poste éminent qui lui était offert et dans lequel il ne croyait pas pouvoir faire tout le bien qu'il aurait désiré. — Peut-être le trouvait-il incompatible avec les sentiments d'abnégation profonde dont il était animé. « Dans Aix, dit l'historien Pitton (1), on a remarqué qu'il fut dans la compagnie des pénitents-blancs des Carmes, un rare exemple d'une grande piété et d'une humilité singu-

(1) Annales de la Ste-Église d'Aix, pag. 246.

Digitized by Google

lière, portant toujours la croix à pieds-nus dans les processions publiques. »

Bientôt à l'exemple d'autres magistrats, du Laurens se consacra au service des autels, et, en 1600, il fut appelé par Henri IV, à l'archevêché d'Embrun. Le monarque auquel il alla rendre hommage, lui dit alors ces simples et touchantes paroles : « Soyez-moi désormais autant ami que vous m'avez été ennemi. » Il lui obtint en outre du Pape l'expédition gratuite de ses bulles.

Du Laurens refusa d'abord la nouvelle dignité à laquelle il était promu. « Mon frère, dit la généalogie citée, qui pour lors estoit veuf et vivoit en religieux, s'excusa disant qu'il étoit indigne de cette charge et qu'il avoit assez affaire à gouverner son âme sans prendre peine à conduire celle des autres. » Et Pitton : « Toutefois appréhendant la prélature comme un écueil, il s'enfuit à Rome où il se cacha si bien qu'il n'y fust reconnu que par hasard ; pour lors le Pape l'obligea à subir le joug et il fust à Paris (1). » Il céda donc à de pressantes instances non sans beaucoup de difficultés. « Ayant accepté cette charge, dit encore la généalogie, il tacha de s'en acquitter au plus près de son devoir menant une vie apostolique et fort exemplaire. Il alloit toujours à pied dans ses visites, il preschoit ordinairement et estant en un lieu d'hérétiques,

(1) Annales de la Ste-Église d'Aix, pag. 245.

Digitized by Google

il en convertit beaucoup estant bien versé aux controverses. Il vesquit douze ans archevêque, etc. »

Nous ne suivrons pas plus longtemps Honoré du Laurens sur ce siége d'Embrun où il donna l'exemple de toutes les vertus. Bornons-nous à citer ces paroles du jésuite Fournier, auteur d'une Histoire manuscrite de l'archevêché d'Embrun et rapportées par Honoré Bouche (1) : « Depuis St-Marcellin premier évêque de cette ville l'an 310 et St-Pelade qui vivait l'an 513, il ne s'est pas présenté personnage en l'archevêché d'Embrun, qu'on puisse plus asseurement qualifier du nom de saint que celuy-cy, encore qu'on attribue le même titre de saint à sept ou huit autres archevêques de la même ville. »

Du Laurens se trouvait à Paris, au mois de mai 1610, à l'époque de l'assassinat de Henri-le-Grand. Il eut la triste consolation de conférer lui-même l'absolution au malheureux monarque. Moins de deux ans après l'odieux attentat, et le 24 janvier 1612, le digne prélat rendait, son âme à Dieu à Paris, pendant qu'on l'opérait de la pierre, peu de jours après avoir prêché devant le roi Louis XIII. Il fut enseveli au bas des degrés du maître-autel de l'église des Grands-Augustins (2). « Il mourut pauvre, donnant tout aux indigents. Il avoit un fils nommé Jean-Baptiste, qui

(1) *Histoire chronologique de Provence,* tom. II, p. 840.

(2) Notice du Parlement de Provence, par le P. Bicaïs. *Mst.*

Digitized by Google

mourut abbé de Sénanque et encore une fille nommée Loyse, mariée à Manosque, avec M. Hubert de Lincel, seigneur de St-Martin, l'an 1599 (1). »

Du Laurens avait composé quelques écrits à peu près oubliés aujourd'hui. Le seul qui nous paraît mériter quelque attention est le panégyrique de l'*Hénoticon* ou édit de Henry III, roi de France et de Pologne, sur la réunion de ses sujets à l'église catholique, apostolique et romaine, avec une sommaire exposition d'icelui et ample discours des moiens de purger les roïaumes d'hérésies, troubles et séditions. Aix, Guillaume Maillou, 1586, in-8°. — Par l'*Hénoticon* rendu en juillet 1585, Henri III révoquait les précédents édits de pacification : Tout exercice de la religion prétendue réformée était proscrit dans l'étendue du royaume et les ministres obligés de quitter la France dans le délai d'un mois. Tous sujets atteints d'hérésie étaient déclarés incapables d'exercer aucune charge ; les princes, pairs de France, conseillers, chevaliers, gouverneurs, maires et échevins, devaient promettre et jurer solennellement de garder et observer d'une manière inviolable *iceluy nostre édict*. Telles étaient les dispositions rigoureuses dont du Laurens se déclarait le fervent apologiste. D'après lui, rien de plus juste que la guerre contre les hérétiques, alors que l'hérésie était la cause de tous les malheurs de la France. Ainsi, point de paix avec les prétendus

---

(1) Généalogie de MM. du Laurens.

réformés. Pour entretenir les hommes dans un parfait accord, l'union de foi est d'une absolue nécessité, tandis que la diversité des religions est une source fréquente de révoltes. Certes ! nous sommes bien éloignés de nous déclarer les partisans de semblables maximes, mais on conçoit qu'un homme profondément religieux les ait émises au XVIme siècle. A cette époque, l'opinion publique accusait les partisans de la réforme en France, de nourrir des pensées d'anarchie et des projets de soulèvement ; elle les dépeignait aux souverains *non-seulement comme des hérétiques altérant la vérité religieuse, mais encore comme des républicains prêts à devenir des rebelles et à bouleverser l'ordre monarchique* (1). La lecture du panégyrique de l'*Hénoticon* est curieuse comme monument historique. Pitton représente cet écrit comme un précis des lettres saintes et humaines et de ce qu'il y a de plus beau pour son sujet dans les pères, les conciles, les canons, les historiens, les philosophes et dans les trésors des langues (2). C'est là évidemment un éloge exagéré, mais qu'expliquent la partialité et le manque de critique de l'ancien historien de la ville d'Aix.

(1) Expressions de M. Mignet, dans le second article qu'il a consacré à la publication des lettres de Jean Calvin, par Jules Bonnet. *Journal des Savants*, février 1857.

(2) Annales de la Ste-Église d'Aix, pag. 246.

Digitized by Google

CONSULTATION

Lettre de M. *** à Monsieur le Docteur *** et Réponse de M. le Docteur.

PAR D'ASTROS (JOSEPH-JACQUES-LÉON)
Ancien membre du Jury médical des Bouches-du-Rhône
Médecin de l'Hôpital, des Prisons d'Aix, etc.

MONSIEUR LE DOCTEUR,

En voyant dans la société ce qui se passe tous les jours auprès des malades, où le premier venu s'érige en praticien; où les docteurs en coiffe, en falbalas et crinoline ne manquent pas, j'avais cru, jusqu'à présent, que le champ de la médecine était le domaine de tout le monde: Je m'étais aussi persuadé que les remèdes de toute espèce, affichés dans tous les coins de la ville, préconisés par les *gazettes* et vantés par tant de bouches! leurs échos. S'ils ne possédaient pas toujours les vertus que promettaient leurs annonces, pouvaient au moins être employés en toute sécurité. Double erreur qui eut pu m'être un jour funeste. Mais, grâces vous en soient rendues, votre réponse à ma dernière lettre, entre mille raisons qu'elle fit valoir, me démontre une chose bien essentielle, et

à laquelle pourtant, les gens du monde sont loin de penser.

C'est que, pour l'application utile d'un remède, il importe de connaître parfaitement, non-seulement la nature de la maladie qui est à traiter et son siége, mais encore ses symptômes, ses périodes, ses complications et ses concomitances, quand il en existe, et enfin les modifications apportées par l'âge, le sexe, le tempérament, les habitudes de la vie et l'influence du climat et des saisons. Sources de mille indications particulières. Ce sont là, dites-vous, des considérations dans lesquelles l'esprit doit entrer pour juger, selon le plus ou moins de gravité du mal, du choix des moyens curatifs et de leur opportunité. Or, le grand-maître, Hyppocrate a dit : Que le jugement est difficile, *judicium difficile*.

J'ai, comme vous le voyez, Monsieur le Docteur, bien retenu vos leçons. Vous terminez ces judicieuses réflexions par ce mot, qui a laissé en moi une impression qui ne s'effacera jamais. Comment, après tout cela, ajoutez-vous, ne trembleriez-vous pas, vous, homme du monde, lorsque le médecin a besoin de toute sa science et de toute son habileté pour ne point faillir, de tenir en vos mains, dans un remède réputé souverain par le charlatanisme, une arme dont les coups portés au hasard, peuvent être homicides ?

Mes yeux furent si bien dessillés que je résolus, non-seulement de ne plus lire de livres de médecine,

Digitized by Google

qui ne sont propres qu'à donner aux gens étrangers à l'art, des demi-connaissances ; chose extrêmement dangereuse ! ni me mêler de traiter des maladies auxquelles je n'entends rien, mais encore de me défaire de tous les médicaments que ma femme et moi, trop crédules, nous nous étions procurés sur la foi des journaux.

Cette résolution fut renforcée encore à la nouvelle, malheureusement trop certaine, qu'une mère de famille, jeune et intéressante dame d'une cité voisine, venait de périr victime de son aveugle confiance au vomi-purgatif de Le Roi.

Ainsi disposé, et profitant de l'absence de ma femme non encore assez désabusée, et qui, malgré l'ébranlement de sa foi, eut pu jeter les hauts cris et s'opposer à l'effet de ma détermination ; j'ouvris la fameuse armoire, où se trouvaient rassemblés dans le plus grand ordre une infinité de remèdes. Arsenal véritable rempli d'armes de toute espèce et infaillibles à ce que nous avions cru, pour, le cas arrivant, combattre avec avantage, quel qu'il fut et sous quelque forme qu'il se présentât, l'ennemi de notre santé.

La peur de mourir ne devait plus trouver d'accès pour pénétrer sous le toit de gens munis de la sorte. On pouvait dormir tranquille ; et cela : sous la garantie de................ quelques étiquettes; paquets, pots et flacons, tout vola par la fenêtre. Ces derniers se brisant avec bruit sur le pavé, leurs vapeurs ainsi

Digitized by Google

que les poudres dissipées par le vent, portèrent au loin leurs vertus..... mortifères.

Mais, Monsieur le Docteur, si je suis maintenant convaincu avec vous, qu'il y a véritablement danger pour un malade d'être traité par gens qui ne sont pas de l'art, je pense pourtant que, sans s'exposer au reproche de s'immiscer dans les choses d'une profession qui nous est étrangère, on peut s'enquérir de la conduite que l'on a à tenir dans certains cas accidentels ; cas qui, de leur nature, n'ont aucune gravité, tels par exemple que : ceux d'une brûlure, d'une contusion, d'une coupure. Y aurait-il alors, je le demande, témérité à prêter notre assistance à celui qui la réclamerait, nous laissant guider par la raison et les lumières du sens, même le plus commun ? L'homme qui, le premier, a été malade, l'a été, vraisemblablement d'une épine enfoncée, d'un coup donné, ou d'une blessure faite, il a été lui-même son propre médecin, ou bien la vue de son sang, ou l'expression de la douleur ayant ému le premier de ses semblables qu'il a rencontré, il en a reçu du secours. Dans quelle Faculté l'un et l'autre avaient-ils pris leurs grades ?

Toutefois, Monsieur le Docteur, ne pensant point que, dans tous les cas, il fut raisonnable de s'en reposer sur les seules connaissances d'instinct, même pour de simples coupures, j'oserai vous demander quel est le traitement qui leur convient le mieux ? La question n'est pas relevée ; mais je suis un profane en

Digitized by Google

médecine, et vous me l'avez fait si bien sentir, que, si j'ose m'y hasarder aujourd'hui, c'est seulement dans ses basses régions. Au reste, comme je pense, avec beaucoup de gens sans doute, que rien de ce qui touche à la santé de l'homme n'est indifférent, c'est avec confiance que je me livre à cet entretien. Quel est donc, je le répète, le traitement le meilleur des coupures ?

Permettez-moi de joindre à cette demande, l'histoire de ce qui m'est arrivé à ce sujet, et successivement, avec trois chirurgiens de la ville que j'habite : vous prononcerez entre eux, et de votre décision, je tirerai ma règle de conduite. Pardon, si je suis un peu long, mais les détails dans lesquels, pour me satisfaire, vous avez bien voulu entrer vous-même m'enhardissent, et me font espérer qu'à votre tour, vous voudrez bien m'entendre encore. Heureux serai-je si vous y mettez autant de patience que j'éprouve de plaisir, quand c'est vous qui parlez.

Je reste peu à la ville, mon bonheur, c'est de vivre aux champs, et ma passion favorite, est la culture des arbres. Je les dirige moi-même ; et toujours la serpette en main, je les taille à ma fantaisie. Mais, souvent étourdi ou maladroit, il m'arrive de me blesser.

Quand la coupure est légère, le taffetas gommé suffit pour la guérir ; mais, plus grande et profonde, j'ai recours au chirurgien. Le cas m'est arrivé deux fois. La première, ce fut à un vieux praticien, type perdu depuis quelques vingt ans. Sa perruque à ca-

Digitized by Google

nons, son habit carré et les grandes boucles qui brillaient à sa chaussure, auraient fait foi, à défaut de ses rides, qu'il datait du milieu du siècle dernier. La méthode qu'il suivait dans le traitement des maladies pouvait bien l'attester aussi..... Je m'étais blessé au doigt index de la main gauche.

Je ne dirai point tout ce qu'il me fit souffrir soit en le pressant à plusieurs reprises pour en exprimer le sang, soit avec l'esprit-de-vin qu'il versa dans la plaie vive et dont il me la fit bassiner plusieurs jours ; ni l'inflammation qui en résulta, ni l'ennui de tous les cataplasmes et onguents qu'il m'y fit mettre successivement, d'une suppuration intarissable, qui était *louable*, à ce qu'il disait, mais dont j'étais bien las ; ni le désagrément encore de voir croître sur les bords de la plaie des chairs d'un aspect hideux ; mais, selon lui, *ce n'était rien, un peu d'alun calciné devait dévorer tout cela, et, au besoin, n'y avait-il pas la pierre infernale?*..... Enfin, vous saurez qu'une coupure qui, livrée aux seuls soins de la nature eut duré, au pis aller, deux semaines, me fit souffrir dans les mains de cet esculape, pendant un mois et plus. Et encore le doigt ne fut-il guéri qu'en conservant, pour la vie, une cicatrice fort vilaine.

A quelque temps de là, le hasard m'ayant fait rencontrer un de ses confrères, homme, disait-on, assez habile, mais grossier et fort brusque. Monsieur, lui dis-je, que faut-il faire pour guérir une coupure ?—Rien.—

Digitized by Google

Il y a cependant des remèdes pour ce mal ? — Aucun. — Aucun ? — Oui, aucun ? — Vous me surprenez. Pourtant j'en ai entendu vanter un millier, et je pensais que l'on n'avait que l'embarras du choix ; le taffetas d'Angleterre, le diapalme, l'esprit-de-vin, l'eau de lys, le baume du Commandeur.......... Je ne sais combien d'onguents ! Le savetier vante la poix ; l'écrivain public l'encre ; la cuisinière assure qu'il n'est rien qui ne le cède au poivre et au sel ; le palefrenier met la toile d'araignée au-dessus de tout ; enfin, des baumes de toute espèce ; que sais-je moi ? Mais vous ne répondez pas. Tous ces gens-là se trompent-ils ? — Lourdement. — *Rien*, *aucun lourdement* et quelques autres monosyllabes furent tout ce que je pus en tirer. Avait-il, à part lui, de bonnes raisons pour ne pas discourir ?... *Le silence prudent de Conrard* me revint en mémoire (1).

Enfin un jeune chirurgien, que je fis appeler, il y a deux jours, pour un accident du même genre, voulut voir le fer avec lequel je m'étais blessé ; il regarda attentivement la direction et la profondeur de la plaie, il s'assura que dans l'intérieur il n'y avait pas de corps étranger, il y versa, pour la laver, quelques flots d'une eau pure, en écartant doucement les bords, et puis, les rapprocha bien exactement, la réunion ainsi faite, à défaut de collodion, qu'il n'avait pas sous la main,

---

(1) Boileau : *J'imite de Conrard le silence prudent.* Épitre I, vers 40.

et qui est, à son dire, ce qu'il eut pu employer de mieux, il y colla en travers, pour les maintenir, quelques petites bandelettes de dyachilon, qu'il assura par trois ou quatre tours de bande, et me fit mettre le bras en écharpe. Voilà qui est fait, monsieur, me dit-il ; maintenant, vous n'avez qu'à rester tranquille, à ne pas déranger surtout l'appareil, et, sous très peu de jours, votre blessure sera guérie. A peine, dans quelque temps, pourra-t-on reconnaître à une petite ligne blanche, l'endroit où vous vous étiez coupé. — Comment ! Est-ce qu'il ne sera plus nécessaire d'y rien mettre ? Point d'onguents ? — Des onguents ! Ils ne sont propres qu'à éterniser les plaies. — Quoi ! Il n'y aura pas de suppuration ? Pas de chairs baveuses à brûler ? Nous n'aurons pas besoin de la pierre infernale ? — Où avez-vous jamais vu, me dit en riant mon docteur, qu'il faille la pierre infernale pour guérir une coupure ?

Je lui racontai : alors le traitement du vieux praticien et la conversation que j'avais eue avec l'autre de ses confrères.

« Le premier, me dit-il, suivait une mauvaise pratique ; pratique surannée des anciens fraters de village. Il aurait pu la réformer s'il avait pris la peine d'ouvrir des livres. Celle que je suis dans le traitement des plaies n'est pas due aux derniers progrès de l'art : les lumières actuelles font que l'on s'y tient, parce qu'elle

Digitized by Google

est bonne. Mais on la trouve dans Guy de Chauléac, qui vivait dans le XIVme siècle.

« Quant à l'autre chirurgien que vous consultâtes, on peut juger par ses réponses qu'il est dans la bonne voie, mais il aurait pu se dispenser d'être laconique à ce point avec un aussi galant homme que vous. On fait toujours avec plus de confiance un traitement, quand on peut se rendre compte de ce qui le rend efficace. Les explications sont permises tant qu'on ne dépasse pas les limites de la raison, pour pénétrer dans les secrets de la science qu'il faut laisser aux médecins.

« Monsieur, poursuivit-il, que se propose-t-on dans le traitement d'une plaie faite avec un instrument tranchant ? D'une plaie simple ? De remettre en un si parfait rapport les chairs divisées, que les bouches de tous les vaisseaux, les extrémités de toutes les fibres coupées, se retrouvant en face les unes des autres, se rencontrent, se rajustent et que la circulation du sang et de la lymphe s'y rétablissent comme auparavant, et enfin, d'obtenir la consolidation des chairs et de la peau réunies, en laissant en place l'appareil plus ou moins de temps.

« Qu'arrive-t-il, au contraire, quand on presse les chairs blessées pour en exprimer le sang ? On les meurtrit ; quand on y verse de l'eau-de-vie ou autres liqueurs fortes ? On les fait entrer en contraction. Les petits vaisseaux se crispent ; on irrite les fibrilles nerveuses. Il en sera de même du sel et autres substances

qui, non-seulement irritent aussi, mais encore, interposés dans la plaie, en écartent les bords et sont un obstacle à la réunion. Il résulte de tout cela l'inflammation, qu'il eut été facile de prévenir, et après celle-ci la suppuration souvent interminable, les chairs baveuses et enfin une cicatrice souvent difforme. Une réunion simple eut évité tous ces maux.

« Une greffe que vous introduisez dans l'incision faite à la peau d'un arbre, et qui, sous peu de jours participe à la vie et fait corps avec lui ; une branche d'arbre fendue dont vous maintiendrez avec un lien les parties divisées et qui se rétablit en son état primitif, vous offriront une image sensible de la manière dont opère la nature pour réunir les chairs divisées, lorsqu'on a mis leurs bords en contact.

« Vous voyez, monsieur, par tout ce que nous venons de dire, en quoi consiste la vertu du collodion, du sparadrap, du taffetas gommé, ils n'en ont pas d'autre que de rendre ce contact des chairs invariable, inamovible au moyen de la substance collante qui les fixe pour le temps nécessaire sur le point de la peau où on les a appliqués. » Ainsi parla ce jeune docteur.

Ce raisonnement m'a presque persuadé. Je crois même que je serais pleinement convaincu sans l'idée où j'ai été si longtemps, et qui n'est, vraisemblablement qu'une prévention : qu'on ne saurait sans onguent guérir une blessure. Veuillez me dire, Monsieur le Docteur, si je puis dormir tranquille sur la mienne

Digitized by Google

et espérer une prompte guérison avec le simple appareil qu'on m'y a mis ?

Réponse.

Monsieur,

La théorie lumineuse de votre troisième docteur et la mauvaise pratique du premier démontrent avec tant d'évidence quel est le meilleur traitement des plaies simples ; qu'il ne me reste plus rien à vous dire. Je me vois forcé d'imiter le laconisme du second par un oui à la question qui termine votre lettre.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc.

Digitized by Google

Epître à ma Filleule A. A.

Conseils sur le choix d'un mari.

VINGT ANS, c'est le matin, le printemps de la vie,
L'âge que le vieillard à la jeunesse envie;
C'est l'heure où l'Espérance, ouvrant ses ailes d'or,
Se présente à l'enfant qui sommeillait encor,
Et, lui tendant la main avec un doux sourire,
Dans un monde nouveau demande à le conduire.
Mais vingt ans sont aussi l'heure du bon conseil;
Car pour un jeune cœur c'est l'heure du réveil.

Jusqu'à présent bercée au sein de la famille,
Heureuse comme sœur, heureuse comme fille,
Tu voyais, dans l'abri d'un paisible séjour,
Sans peur de l'avenir, naître et mourir le jour.
Comme la fleur qu'élève une main attentive,
Et qui les soirs d'été s'abreuve d'une eau vive,
Enfant, tu grandissais, loin du monde et du bruit,
Sans rêver un instant à l'heure qui s'enfuit.
Que t'importaient les jours, quand une tendre mère,
Unissant de doux mots aux conseils de ton père,
D'un regard vigilant, d'une pieuse main,
Écartait les écueils semés sur ton chemin?

Chaste paix du foyer, heureuse solitude,
Qu'animaient tour à tour les doux jeux et l'étude,
Tendres épanchements, saintes affections,
Que n'oserait troubler la voix des passions,
Plaisirs jeunes et purs, sans mortelles alarmes,
Bonheur qui sait mêler le sourire et les larmes;
Ma fille, tout cela disparaît à vingt ans.
Et puis viennent bientôt les soucis dévorants,
La triste rêverie à la démarche sombre,
Dans un ciel pâlissant les nuages et l'ombre,
Et le Doute pensif, à la croix du chemin,
Se disant à voix basse : Où serai-je demain?

Digitized by Google

Notre vie est alors comme une énigme obscure,
Que nous pose le Sphinx à la pâle figure ;
Et, sans pouvoir trouver le mot de l'avenir,
L'âme hésite, et le cœur se surprend à gémir.

Te voilà donc, ma fille, à l'heure solennelle.
Écoute près de toi le monde qui t'appelle.
La haute mer t'invite à t'éloigner du bord ;
Le vent se lève ; il faut bientôt quitter le port.
Mais, avant d'affronter les tempêtes du monde,
Veux-tu de cette mer en naufrages féconde
Connaître les écueils et les vents furieux,
Écoute les conseils d'un parrain déjà vieux.

Commençons, et d'abord distinguons bien ensemble
De la réalité l'erreur qui lui ressemble.
Approche, ne crains pas mes cheveux grisonnants.
Que les illusions de ton cœur de vingt ans
Se soumettent à l'œil de mon expérience.
L'âge est, comme on le dit, frère de la science.
Ainsi donc un instant mettons à l'unisson
Tes élans généreux et ma froide raison.

C'est une sainte loi qu'à toute créature
Imposa le Dieu fort, l'auteur de la nature :
Les êtres, entraînés dans un cercle sans fin,
Silencieusement subissent leur destin.
Aux odorantes fleurs que le printemps nous donne
Succèdent les doux fruits que prodigue l'automne.
L'eau que reçoit la mer, sous un aspect nouveau,
Remonte à la montagne et nourrit le ruisseau.
Mais Dieu voulut aussi que de la jeune fille
L'union chaste et sainte augmentât la famille.
Pour répandre son cœur sur de jeunes enfants,
La vierge devient mère à la fleur de ses ans.
Les trois âges de fille, et d'épouse, et de mère,
Remplissent tout l'essor de sa noble carrière ;
Et sa vie, enfermée entre ce triple amour,
Du matin jusqu'au soir passe comme un beau jour,
Au milieu des rayons, des brises parfumées,
Et des fleurs à foison sur sa route semées.

Ne va donc pas, cédant à la prévention,
De ton sexe trahir la sainte mission.
Garde-toi d'un travers commun aux jeunes filles.
J'en connais pour ma part, même des plus gentilles,
Qui, trouvant à leur gré peu d'époux assortis,
Refusent follement les plus sages partis.

L'un n'avait point d'esprit, l'autre point de tournure.
Un troisième, amoureux de sa sotte figure,
Quand il se présenta, placé près du miroir,
Semblait de ses regards calculer le pouvoir.
Un autre était bien fait, d'un charmant caractère,
Riche, instruit, en un mot une excellente affaire :
Mais ses gants n'avaient pas la première fraîcheur ;
L'habit était modeste, et d'un petit tailleur ;
Les fleurs de son gilet étaient un peu ternies ;
Et, pour comble d'horreur, point de bottes vernies !
— J'en conviens ; mais il est probe, considéré,
Fils aimant et soumis, citoyen honoré. —
N'importe, on l'éconduit. N'est-ce pas raisonnable?
Pour qu'un homme vous plaise, il faut qu'il soit passable.
Le moyen d'accepter un futur en caban,
Qui ne porta jamais pelisse ni raglan !
C'est ainsi qu'on préfère, en ce temps de scandale,
Les journaux de la mode aux traités de morale ;
Et, devant les grands airs d'un fat ou bien d'un sot,
L'homme de cœur s'arrête, et n'ose dire un mot.

II

Je sais bien, mon enfant, que cette impertinence
Ne séduira jamais ta précoce prudence,
Et qu'un homme étourdi, léger, présomptueux,
T'offrirait vainement et sa main et ses vœux.

Il tousse sans besoin, se mouche à la sourdine,
Et ne prend pas congé quand vient l'heure où l'on dîne.
S'il se relève, c'est pour écraser un cor,
Déchirer le tapis, faire aboyer Médor ;
Et sans avoir trouvé la moindre repartie,
Comme il manqua l'entrée, il manque la sortie.

Rien de trop, c'est ainsi que parlait un ancien,
Philosophe, il est vrai, mais raisonnant fort bien.
Je hais également la modestie extrême,
Qui manque de courage et doute d'elle-même,
Et l'intrépide orgueil qui se porte en avant,
L'œil fier, la tête vide, et le cœur plein de vent.
Entre ces deux excès réside la sagesse.

Mais évite surtout celui dont la paresse,
Comptant sur les écus d'un père complaisant,
Trouve la nuit trop courte et le jour trop pesant ;
Qui, fuyant autrefois les leçons de l'école,
Pratiquait le billard aux dépens de Barthole,
Ou, les cartes en main, pilier d'estaminet,
Commentait Ducaurroy dans un cent de piquet.
Maintenant au barreau, cet avocat bizarre
Cultive tour à tour la pipe et le cigarre.

Le client n'est pour lui qu'un être de raison,
Qui n'est jamais allé frapper à sa maison ;
Car tout le monde sait que, s'il plaide une affaire,
Il tait ce qu'il faut dire, il dit ce qu'il faut taire.

J'estime encore moins l'apprenti médecin,
Qui par grâce reçut le brevet d'assassin,
Et dont le fossoyeur, plein de reconnaissance,
Bénit à tout moment la rare complaisance.
Je veux que l'avocat soit probe, studieux,
Défenseur du bon droit, soutien des malheureux ;
Et que le médecin aux leçons d'Hippocrate
Unisse les vertus que nous prêcha Socrate.
Mais pour ces vains docteurs, n'ayant pour le chemin
Que la provision d'un mince parchemin,
L'un jamais ne guérit, l'autre jamais ne plaide,
Et je ne prendrai d'eux ni conseil, ni remède.

Comment trouverons-nous ce mari sans défaut,
Sage, riche, et qui soit un homme comme il faut,
Cultivant les beaux-arts sans négliger l'utile,
Habitant au besoin la campagne ou la ville,
Propriétaire, ou bien pourvu d'un bon état,
Avocat, médecin, notaire, magistrat,

Professeur distingué, négociant honnête,
N'importe, un homme enfin et de cœur et de tête?
Ma fille, ce phénix, on peut le rencontrer,
Et ton parrain voudrait pouvoir te le montrer.
Il peut être à Paris. Dans cette grande ville,
On pourrait bien sans doute en trouver un sur mille,
Osant de ton bonheur répondre devant Dieu.
Mais comment le saisir dans ce vaste milieu?
C'est un quine à tirer; et l'aveugle fortune
Dédaigne des joueurs la prière importune.
La chose est plus facile en province, et le sort
A des yeux clairvoyants peut le montrer d'abord.
J'entends déjà d'ici ton humeur parisienne:
— Un bon mari, dis-tu, qui de là bas nous vienne!
Fi donc! Moi, je prendrais quelque provincial
Ayant pour son clocher un amour filial!
Oubliant les beaux-arts dont je suis idolâtre,
J'irais me fourvoyer sur ce petit théâtre,
Où je serais, grand Dieu, réduite quelquefois
A donner du français contre de vils patois;
Où l'on mange de l'ail; où, par défaut d'usage,
La femme avant midi laisse voir son visage;
Où, par horreur des bals, des concerts et du bruit,
On veille dans le jour, on dort pendant la nuit;
Où l'on trouve des gens, qui répètent encore
Que c'est une vertu de voir lever l'aurore!

Non, non, dans la province on est trop mal appris ;
Tandis que nous, enfants du siècle et de Paris,
Sur les vieux préjugés portant une main sûre,
Nous savons sagement corriger la nature,
Et, pour changer du temps l'uniforme retour,
Faire du jour la nuit, et de la nuit le jour.
Vivre sans opéra, sans concert et sans fête,
Celui qui vit ainsi ne vit pas, il végète ;
Il n'a jamais goûté qu'un bonheur imparfait.
La province, en un mot, n'est pas du tout mon fait.

Ainsi tu parlerais, si ta raison moins saine
De ces sottes erreurs portait la lourde chaîne.
Mais de sages leçons ont formé ton esprit ;
La simple vérité te plait et te sourit.
On est heureux partout ; mais il faut savoir l'être,
Bien choisir ses amis, soi-même se connaître,
Des sottises d'autrui tirer un bon conseil,
Quand on fait son devoir, marcher au grand soleil,
Et dans les bras de Dieu, qui nous voit et nous juge,
Chercher dans tous les temps notre unique refuge.
La pratique du bien rassérène le cœur ;
Qui sème la vertu, récolte le bonheur.

Il est temps de finir une trop longue épître.
Un parrain ne doit pas abuser de son titre
Pour faire à sa filleule un sermon en trois points;
Mais je serais plus court, si je t'estimais moins.
Je sais que ton esprit, même dans le jeune âge,
Aimait de la raison le solide langage.
Sans doute j'aurais pu de mes plus belles fleurs
Pour ta fête assortir les brillantes couleurs ,
Et dans un magasin trouver, pour te complaire,
Un de ces mille riens qu'on offre avec mystère.
J'aurais pu te prouver mon amour sans égal,
Ou par un acrostiche, ou par un madrigal.
Mais, fi du madrigal ! Il n'est plus à la mode ;
L'acrostiche au bon sens rarement s'accommode ;
Et ces brimborions de Susse ou de Giroux,
Meubles capricieux, inutiles bijoux,
Ne donnent qu'à l'enfant un plaisir éphémère,
Et vont à tout jamais dormir sur l'étagère.
J'ai mieux aimé t'offrir des conseils et des vœux ;
Peu de chose, il est vrai ; mais je serais heureux,
Si de mes pauvres vers la morale sensée
Pouvait quelques instants arrêter ta pensée.

Norbert BONAFOUS.

Digitized by

Elisabeth de France

FILLE DE HENRI II

Épisode historique

PAR M. G. RAMBOT.

Charles-Quint fatigué des hommes et du monde
Conçoit pour les grandeurs une haine profonde.
Il jette avec dédain le sceptre impérial,
Et s'enterre vivant sous l'habit monacal.
De cette étrange fin le monde entier s'étonne,
Et Philippe à Madrid a saisi la couronne.
Moins guerrier que son père et moins aventureux,
Une paix profitable est l'objet de ses vœux :

A peine sur le trône il cherche une alliance
Qui doit de ses États affermir la puissance.
Philippe n'a qu'un fils : parmi les Castillans
On le vante déjà comme un des plus vaillants.
Il est bien jeune encor, mais malgré sa jeunesse,
On connaît son courage, on aime sa noblesse.
Son père lui destine un hymen glorieux
Dont presque tous les rois pourraient être envieux.
Il demande la main d'Élisabeth de France
Dont de nombreux rivaux briguent la préférence.
Henri cède à ses vœux : la fille des Valois,
La belle Élisabeth se soumet à ce choix ;
Don Carlos deviendra l'époux de la princesse :
Henri II et Philippe en ont fait la promesse.

Les deux rois ont signé les articles secrets
Qui doivent balancer de graves intérêts.
Pour l'heureuse union dans Paris tout s'apprête,
Et la cour de Madrid prend ses habits de fête ;
Pour célébrer l'hymen, heureux gage de paix,
Des feux étincelants éclairent les palais.
On y voit dessinés des nœuds, des diadèmes,
Des chiffres et des cœurs, ingénieux emblèmes,
Et dans les longs contours des guirlandes de fleurs
Deux anciens ennemis confondent leurs couleurs.

Don Carlos chaque jour écrit à son amante
Et lui fait partager sa passion brulante :
Elle-même se livre à des aveux bien doux
Pour celui qu'elle peut appeler son époux.
L'amant impatient, l'heureuse fiancée
Du bonheur avenir nourrissent leur pensée.....
Mais tout change en un jour, et pendant que leurs vœux
Appellent le moment qui doit les rendre heureux
L'Europe retentit d'une guerre soudaine,
L'Espagne va porter ses armes en Lorraine ;
Par des évènements subits, inattendus
Les apprêts de l'hymen ont été suspendus !

Deux ans sont écoulés... ! Après deux ans de luttes
La paix vient mettre un terme aux sanglantes disputes.
Le royal hyménée occupe les deux cours
Et les deux fiancés touchent à d'heureux jours.
Un ambassade arrive. Au bruit de ce message
Ton cœur, Élisabeth, retrouve son courage....
Eh bien, tout est perdu, pauvre fille de roi !
La froide politique a disposé de toi :
Tu n'es plus qu'une esclave offerte en sacrifice !
Tu rêvais le bonheur, n'attends qu'un long supplice !...

La reine dans Madrid est à peine au tombeau.

Les projets sont changés par ce trépas nouveau :
Philippe, deux fois veuf, demande la princesse
Que liait à son fils une sainte promesse.
Mais il la veut pour lui !.... Des deux jeunes amants
Il froisse sans pitié les tendres sentiments !
Ce potentat cruel qui croit tout légitime
Immole à son caprice une noble victime.
Qui le croirait, ô ciel : Henri peut sans rougir
Livrer sa propre fille à ce fatal désir !
L'amante de l'infant devient sa belle-mère,
Et tombe en gémissant dans la couche du père !!

L'infant (c'est de la cour une trop dure loi)
Doit les premiers honneurs à l'épouse du roi.
Forcé de se soumettre au tyrannique usage,
Il marche au premier rang d'un brillant entourage.
Monté sur un cheval qui s'anime et bondit,
Partout en le voyant la foule l'applaudit.
Aux portes de Madrid il rencontre la reine.
Il veut lui rendre hommage : elle l'entend à peine.
Ses esprits sont troublés ; il est silencieux.
La princesse sur lui n'ose lever les yeux.
Un commun embarras dévoile leur martyre ;
Ils veulent se parler et ne peuvent rien dire,

Et plus le sentiment en eux est comprimé
Plus ils semblent souffrir devant l'objet aimé.

La princesse a touché la demeure royale ;
Tout paraît en bannir l'amitié conjugale.
Elle y reçoit du roi l'officiel accueil,
Signe d'indifférence et présage de deuil.
Un regard terne et froid la frappe et l'intimide
Et met à découvert un cœur bas et perfide.
Sa pauvre âme se brise en voyant cet époux,
Ce vieillard soucieux, maître sombre et jaloux,
Mais elle se promet de lui rester fidèle
Même quand ses instincts se révoltent en elle.

Triste et rêveur, l'infant dès ce malheureux jour
Vivait seul et portait ses pas loin de la cour.
Il fuyait le palais, évitait la princesse
Ne voulant laisser voir ni regrets, ni tristesse.
Ennemi des plaisirs, aux heures de la nuit
De sa triste demeure il s'échappait sans bruit.
Des forêts et des prés les suaves haleines
Calmaient seules ses sens et soulageaient ses peines.
Ses regards s'attachant aux globes radieux
Il s'oubliait lui-même en contemplant les cieux.

Que de fois prolongeant ses courses solitaires,
Et trompant des gardiens les consignes sévères,
Il n'entrait au palais que quand l'astre du jour
Par des feux précurseurs annonçait son retour !

Près des rois absolus un mouvement, un geste,
A l'homme le plus pur peut devenir funeste.
De perfides amis les tiennent en éveil :
La crainte et le soupçon dérangent leur sommeil.
La pâleur, les soupirs et même le silence
Seront punis peut-être à l'égal d'une offense.
En butte à des affronts dont s'indigne son cœur
L'infant demande au roi sa place au champ d'honneur.
Il veut quitter l'Espagne et s'exiler lui-même.
Le roi dans ce désir soupçonne un stratagème
Pour lui tout est suspect. Dans ce fils si loyal
Il voit un mécontent, il redoute un rival.
Si le prince brillait dans les rangs de l'armée,
Il aurait trop d'empire et trop de renommée.
Philippe ne veut pas le placer dans un rang
Qui pourrait l'illustrer et le rendre trop grand.
Combien dans ce refus sa haine se révèle !
Don Carlos va s'enfuir chez le Flamand rebelle.
Tout est prêt, quand soudain accusé de complots
Le roi le fait saisir et le livre aux cachots.

De ses accusateurs l'acharnement funeste
Va jusqu'à prononcer l'odieux mot d'inceste !
Qui donc a deviné cet amour malheureux
Étouffé dans deux cœurs et presqu'ignoré d'eux ?

Sous la clé des geoliers et par l'ordre d'un père
Dont Carlos expiait un crime imaginaire.
Aucun juge n'osait prononcer sur son sort :
Leur honneur refusait la sentence de mort.
Mais les jours s'écoulaient.... ! Comme la fleur mourante
Se courbe sur sa tige et tombe languissante,
Ainsi tombait l'infant. Accablé de langueur
Une longue prison épuisait sa vigueur.
Ses amis s'indignaient, et l'excès de leur peine,
Accru par ses périls, fut connu de la reine :
Pour elle, la mort seule est l'objet de ses vœux,
Mais tentant pour le prince un effort généreux
Elle trace ces mots que porte une main sûre :
« Vous êtes innocent, repoussez l'imposture ;
« Implorez votre père : embrassez ses genoux...
« La reine vous en prie et l'exige de vous ! »
La reine au prisonnier demande un sacrifice :
Une prière au roi lui paraît un supplice.
Demander son pardon quand on est innocent,
C'est se calomnier ; c'est même flétrissant.

Mais il obéira : c'est le vœu de la reine,
C'est un ordre sacré, c'est sa loi souveraine !
L'infant dans sa prison va recevoir le roi,
Prouver sa pureté, montrer sa bonne foi.

Le monarque suivi de quelques hommes d'armes
Pénètre brusquement dans le séjour des larmes.
Le père est annoncé par le bruit des verroux ;
Le fils le voit.... s'avance.... et tombe à ses genoux.
La reine l'a prescrit, il faut qu'il obéisse
Quoiqu'au fond de son cœur sa dignité frémisse.
« Sire, sire, dit-il, soyez compatissant :
« Prenez enfin pitié de votre propre sang ! »
—« Quand j'ai du mauvais sang, je veux qu'on me l'enlève,
« Répond ce roi cruel, mais voyons, parle, achève..... »
Don Carlos se redresse et reprend sa fierté ;
La prière à présent n'est qu'une lâcheté.
Son regard devient sombre ; il n'a plus rien à dire....
Philippe pâlit, tremble, hésite et se retire.
Ce potentat si vain, ce monarque puissant
N'est plus rien qu'un bourreau près de l'homme innocent ;
Le fils près de sa tombe est grand et magnanime ;
Et le père est petit auprès de sa victime !

Digitized by Google

Quelques gardes en pleurs font couler dans l'airain
L'eau qui doit du martyr précipiter la fin.
Il s'y plonge. L'acier, à travers l'onde pure,
Pénètre chaque artère, y fait une piqûre :
Le sang coule... L'infant expire sans regret
Et son dernier soupir est pour Élisabeth.
Tout est fini pour lui... ! Son âme délivrée
Va demander sa place au céleste empyrée.

Dans Madrid cependant l'Espagnol en émoi
Pleure le jeune prince et maudit le vieux roi.
Les flatteurs du pouvoir parlent avec contrainte,
Mais le guerrier plus franc laisse exhaler sa plainte.
Il est un lieu surtout où coulent bien des pleurs :
La reine se consume en de vives douleurs.
Elle sait les rigueurs que le despote impose
Et les périls auxquels une larme l'expose,
Mais elle laisse voir tout ce qu'elle ressent
Puisqu'elle est sans reproche et pleure un innocent.
Montrer des traits riants quand son cœur se courrouce,
C'est un rôle trop bas que sa fierté repousse.
Le roi qu'irrite encor l'excès de ce tourment
Accuse Élisabeth de pleurer son amant.
Sa tristesse est un crime ; et sa douleur amère
N'est pour lui qu'un aveu de la femme adultère.

Il rêve une vengeance, et ne croyant qu'au mal
Il s'effarouche encor de l'ombre d'un rival.

La tombe de l'infant à peine était fermée,
L'horreur pour le bourreau ne s'était pas calmée
Quand aux yeux étonnés le palais laisse voir
Des emblèmes de deuil, des croix sur un drap noir.
De longs crêpes flottants en voilent le portique ;
Un héraut revêtu d'une sombre tunique
Paraît, et crie au peuple autour de lui pressé :
« *Espagnols, cette nuit la reine a trépassé !* »

FIN.

TABLE

Des Pièces contenues dans le présent Volume.

PAGES

Rapport sur un ouvrage de M. le docteur Payan, intitulé : Essai thérapeutique sur l'iode, par M. d'Astros 1

Examen d'une circonstance remarquable de la production du tonnerre en hiver, par M. l'abbé Guiet.... 27

Influence de la société sur la littérature et de la littérature sur la société chez les Hébreux, par M. Castellan, président de chambre à la Cour impériale 43

Étude sur l'empereur Julien l'apostat, son caractère, son origine, ses œuvres, par M. A. Tavernier.... 91

Notice sur deux anciens poètes provençaux, par M. Mouan..... 207

Une excursion à la ville des Baux, en 1856, par M. Louis Méry..... 235

Digitized by Google

Note sur quelques fossiles de la Mollasse d'Aix, par M. l'abbé Guiet..... 253

Étude politique et morale sur l'empire et les empereurs romains, par M. Zeller..... 267

Notice sur Honoré du Laurens, avocat général au Parlement de Provence, par M. Mouan..... 377

Consultation. — Lettre de M. *** à M. le docteur *** et Réponse du docteur, par M. d'Astros..... 395

Épître à ma filleule A. A., par M. Norbert Bonafous.. 407

Élisabeth de France, fille de Henri II, par M. G. Rambot..... 419

Digitized by Google

Monsieur Cabantous, président de l'Académie.

139751

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS

ET BELLES-LETTRES

D'AIX

TOME VIII

AIX

IMPRIMERIE ILLY, RUE DU COLLÈGE, 20.

1861

Digitized by Google

MÉMOIRES.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES

d'Aix.

TOME VIII.

AIX

IMPRIMERIE ILLY, RUE DU COLLÉGE, 20.

1861

Digitized by Google

139751

Digitized by Google

AVANT-PROPOS.

En publiant, au mois de juin 1857, le tome VII de nos Mémoires, nous annoncions qu'il y avait lieu d'espérer que le mode de périodicité déterminé pour l'impression des volumes de l'Académie n'éprouverait plus à l'avenir ces variations indépendantes d'ailleurs de notre volonté. Nous sommes heureux de voir nos souhaits se réaliser et de nous conformer ainsi aux intentions constamment manifestées par nos honorables prédécesseurs. Aujourd'hui plus que jamais, grâce au zèle et à l'assiduité des membres de l'Académie et aux nombreux matériaux que renferment nos

Digitized by Google

cartons, nous pouvons nous flatter qu'avec l'aide des circonstances, notre société ne se départira plus d'une régularité qui toujours a été le but de ses désirs.

D'après le choix des pièces dont le présent volume est composé et qui toutes ont été l'objet d'un examen attentif, nous espérons qu'il sera favorablement accueilli par le public éclairé. Les sujets se rattachant à l'histoire locale forment la presque totalité de ce recueil. Nous avons voulu demeurer fidèles à la mission que les Académies de provinces doivent se proposer avant tout.

Nous signalerons notamment à l'attention du lecteur un travail remarquable sur la topographie des Saliens, nos ancêtres, dû à la plume d'un écrivain aussi distingué par la précision et la pureté de son style, que par sa saine critique et son esprit éclairé. En se livrant à des études consciencieuses sur le pays habité par l'ancienne peuplade des Saliens, l'auteur a voulu apporter un précieux concours aux patriotiques intentions du gouvernement de S. M. l'Empereur, toujours prêt à entourer de sa haute protection, des travaux de cette nature.

Digitized by Google

L'illustre prélat placé à la tête de ce diocèse a bien voulu enrichir notre volume de l'éloquent discours qu'il prononça le jour de son installation comme membre honoraire.

Le tome IX de nos mémoires suivra de près celui que nous offrons aujourd'hui au public. Presque tous les matériaux en sont préparés. Des travaux importants et d'un intérêt tout local sont déjà livrés à l'impression.

Le Secrétaire-Perpétuel,

MOUAN.

Digitized by Google

E. Lagier del.

Roux Alpheran

D'après un dessin de Mr Al R de FONVERT

Lith. F Raibaud, Marslle

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

de

M. ROUX-ALPHÉRAN

par

M. MOUAN

Secrétaire-perpétuel de l'Académie.

Lue dans les Séances des 7 Décembre 1858 et 4 Janvier 1859

Messieurs,

Les traces du passé s'effacent de jour en jour parmi nous : nos vieilles traditions, nos anciennes coutumes, l'histoire de ces familles dont l'existence fut signalée par des faits plus ou moins glorieux, les rares et précieux vestiges de tant de monuments que les siècles ont emportés dans leur course ou que la main de l'homme a renversés, tout cela semble se dérober au culte de notre génération préoccupée

Digitized by Google

des exigences et des soins du présent. Bientôt nos propres annales disparaîtraient dans l'oubli ou deviendraient l'objet de l'indifférence, si quelques amis du pays entièrement dévoués à son illustration ne s'efforçaient d'en raviver les souvenirs par leurs patientes recherches et leurs travaux consciencieux.

Au premier rang de ces hommes si dignes de notre estime, un juste sentiment de reconnaissance a placé depuis longtemps l'honorable M. Roux-Alphéran dont la perte a excité les plus vifs regrets, non-seulement au sein de cette Académie, mais encore dans la cité tout entière. Dévoué de cœur au pays, Provençal dans l'acception du terme la plus étendue, M. Roux-Alphéran a consacré sa longue carrière à l'étude de notre ancienne province et notamment à des recherches sur la ville qui fut son berceau et celui de ses pères. Pendant plus d'un demi-siècle il a appliqué sans relâche toutes ses facultés intellectuelles à exhumer, à classer et à faire connaître à ses concitoyens les divers documents propres à rehausser la gloire du sol natal. Nulle pensée ne put le détourner d'un travail objet de sa prédilection, nulle considération ne le fit dévier de la route qu'il s'était tracée et qu'il poursuivit jusqu'au bout avec un courage digne de tous nos éloges. Au mérite de l'écrivain, M. Roux-Alphéran joignait les qualités

Digitized by Google

de l'honnête homme et les vertus du véritable chrétien. Le nombre de ces amis du pays diminue chaque jour. Si de leur vivant, ils n'obtiennent pas un témoignage public de gratitude, justice est rendue tôt ou tard à leur mémoire vénérée.

Il est doux d'avoir à raconter la vie et à juger les œuvres d'un homme de bien et d'un auteur dont le mérite est constamment resté en parfait accord avec le caractère. Chargé par vos bienveillants suffrages de développer les titres de M. Roux-Alphéran à notre estime, je vais essayer d'accomplir ma tâche avec cette simplicité qui fut le double attribut de l'existence et des travaux de notre honorable confrère.

François-Ambroise-Thomas ROUX-ALPHÉRAN naquit à Aix le 29 décembre 1776, de M. Jean-Baptiste Roux, avocat, et de dame Magdeleine-Gabrielle d'Alphéran (1). Il appartenait à une des plus anciennes familles de la ville d'Aix et dont les membres méritèrent bien du pays à diverses époques. Dans la branche paternelle de notre académicien, Balthazard Roux, son bisaïeul, obtenait, le 30 juin 1675, un brevet de secrétaire ordinaire de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, femme de Louis XIV (2). Jean-Joseph Roux, son aïeul, avait été reçu avocat du roi au bureau des trésoriers de France

Digitized by Google

de la généralité d'Aix. Jean-Baptiste Roux, son père, avocat au Parlement, ne parut point au barreau et s'occupa peu de sa profession. Il occupait dès 1773 la charge de secrétaire-greffier de l'hôtel-de-ville et de la viguerie d'Aix. Avant d'être investi de ces utiles fonctions, il avait mis en ordre les archives de la cité dont il dressa un inventaire complet en 1 volume in-fol. conservé sous le nom de *Livre-Roux* (3). Il y joignit quatre autres volumes in-fol. qu'il intitula : *Dictionnaire des délibérations jusqu'en 1788* (4). En outre il consigna dans un registre à son usage divers mémoires pour servir au cérémonial de la ville continués jusqu'au 21 février 1790 (5). Enfin son principal ouvrage est un Tableau chronologique des syndics particuliers appelés ensuite syndics et assesseurs annuels, et depuis 1497 consuls et assesseurs de la ville d'Aix, avec les faits les plus mémorables et les règlements les plus importants de chaque consulat, depuis 1250 jusqu'en 1786 inclusivement (6).

Mais c'est surtout dans la famille de sa mère, celle des d'Alphéran, que M. Roux pouvait compter des aïeux recommandables à divers titres.

Un manuscrit précieux conservé religieusement dans sa maison et sur lequel nous aurons à revenir, contient à ce sujet des détails pleins d'intérêt : originaires de Naples, les Alphéran

Digitized by Google

passèrent en Provence et s'établirent à Esparron-de-Pallières où ils avaient possédé d'importantes propriétés. Le premier de cette famille qui vint se fixer à Aix est Pierre Alphéran ; il y fut reçu notaire vers 1500. Antoine, son fils, également notaire, eut de son mariage avec Catherine de Bussan plusieurs enfants, entr'autres Gaspard et Pierre. Le premier, zélé ligueur, avait composé en 1598 une histoire provençale restée manuscrite et dont l'original est à la Bibliothèque Impériale, *fonds Dupuy*, n° 655 ; elle est mentionnée par divers auteurs tels que Pitton, le père Lelong et l'abbé Papon. Pierre suivit la carrière des armes et fut enrôlé dans les milices organisées par Henri d'Angoulême, grand prieur de France et gouverneur de Provence. Ces deux frères sont les chefs des deux branches de cette famille qui subsiste encore à Aix et dont l'aînée fut ennoblie en 1724 pour des services signalés rendus au pays pendant une contagion qui le désolait. L'une et l'autre de ces deux branches ont produit plusieurs personnages célèbres tels que des consuls, de braves militaires, de nombreux prieurs de Saint-Jean-de-Malte, des prélats, des abbés du monastère de Sept-Fonds, des conseillers au Parlement, des avocats près de cette cour souveraine et des chevaliers de Saint-Louis.

Ce furent là les honorables traditions que le jeune Roux eut le bonheur de recueillir dans sa

Digitized by Google

famille : par égard pour cette noble maison des d'Alphéran et pour se conformer d'ailleurs aux intentions de sa digne mère, il joignit à son nom, dès l'âge le plus tendre, celui d'Alphéran. Une ordonnance royale du 20 septembre 1814 l'autorisa à prendre cette dénomination, sur le vu des pièces attestant qu'il avait toujours porté les deux noms sans interruption ni contradiction.

M. Roux-Alphéran eut le double avantage de recueillir auprès de ses vertueux parents les traditions d'un amour pour le pays, devenu une espèce de patrimoine et tous les éléments d'une éducation parfaite. Ces heureuses circonstances trouvèrent en lui un disciple attentif, zélé pour le travail, et rempli d'ardeur pour s'initier à une foule de connaissances proportionnées à son âge.

Il fit ses études au Collége royal Bourbon, dirigé alors par les pères de la doctrine chrétienne. Quoique le nombre des anciens condisciples de M. Roux-Alphéran diminue chaque jour, nous avons pu interroger deux honorables habitants de notre ville qui furent ses compagnons de classes (7). Ils se rappellent encore, non sans émotion, les excellents rapports qu'ils avaient entretenus avec un condisciple que sa douceur, son affabilité et ses manières polies rendaient cher à tous ceux qui l'entouraient. A peu près étranger aux amusements de son âge,

Digitized by Google

le jeune Roux ne recherchait d'autre plaisir que l'étude, d'autre délassement que l'affection de ses parents.

L'éducation classique puisée alors dans les maisons d'institution n'était sans doute point dépourvue de mérite, mais elle était bien moins variée que celle offerte aujourd'hui à la jeunesse studieuse par nos divers établissements. Notre confrère sut acquérir au collége d'Aix un goût bien prononcé pour nos chefs-d'œuvre de la littérature française et ce goût il l'entretint constamment. Dans ses dernières années, il se plaisait à réciter divers morceaux de nos grands poètes du dix-septième siècle. Mais le principal objet de ses études était déjà l'histoire locale vers laquelle il se sentait naturellement entraîné et qui l'a occupé d'une manière presque exclusive, pendant toute sa vie.

Parvenu à l'âge de 25 ans et le 16 mars 1801, M. Roux-Alphéran unit sa destinée à celle de la fille d'un négociant de notre ville, mademoiselle Marie-Anne-Antoinette Renoux (8). A cette époque nos églises étaient encore fermées à la piété des fidèles et le mariage religieux dut être célébré dans la maison du père de la compagne que M. Roux-Alphéran s'était choisie.

Peu d'années après et le 25 juin 1804, M. Roux-Alphéran avait la douleur de perdre sa vertueuse mère. Quant à son père, M. J.-B.

Roux, il était mort le 27 octobre 1793, victime de la loi dite des suspects. M. Roux-Alphéran a consigné dans son ouvrage des *Rues d'Aix*, des détails pleins d'intérêt sur la captivité et la mort du respectable auteur de ses jours. On nous permettra de rapporter ici le passage relatif à une démarche qui honore d'autant plus la piété filiale de M. Roux que la timidité de son caractère paraissait devoir l'en rendre incapable : « Le samedi 26 octobre, le représentant « du peuple Paul Barras, traversant la ville « d'Aix, s'y arrêta quelques instants dans le « courant de l'après-midi ; nous courûmes nous « jeter à ses pieds. Il eut pitié de nos larmes, « et écrivit sur un chiffon de papier l'autori- « sation qu'il nous donnait de faire transférer « notre père dans sa maison, en indiquant « toutefois les précautions à prendre par les « autorités pour prévenir son évasion... (l'éva- « sion d'un vieillard moribond !).... Notre père « expira le lendemain vers midi à l'âge de « soixante-treize ans et cinq mois moins deux « jours, dans nos bras et sous les yeux de deux « gardiens chargés, disaient-ils, de veiller à ce « qu'il ne prit la fuite, etc. (9). »

M. Roux-Alphéran avait été destiné par sa famille à la profession d'avocat ; par suite des évènements politiques, il ne put entrer au barreau qu'en 1802. Ne cherchons pas à le dissi-

Digitized by Google

muler, il n'était point né pour les luttes de la barre. Non-seulement elles étaient en opposition directe avec ses goûts, mais encore une timidité naturelle et qu'il ne pouvait surmonter l'empêcha toujours de s'exprimer en public. Il n'eut donc de l'avocat que le titre, mais quelques années après il allait être investi de fonctions plus en harmonie avec son caractère et ses études de prédilection.

En 1807, la charge de secrétaire en chef de la mairie devint vacante par la promotion du titulaire à une des justices de paix de la ville d'Aix. Notre cité avait alors pour premier administrateur un de ces hommes doués du privilège de discerner avec à propos les sujets qui ont le plus d'aptitude à telle ou telle autre fonction. M. de Fortis fixa son choix sur M. Roux-Alphéran, et il faut avouer qu'il ne pouvait être plus heureux. Celui qui exerce les fonctions de secrétaire d'une commune doit sans doute veiller avant tout à la prompte expédition des affaires du moment ; toutefois il convient encore qu'il soit initié à la connaissance de ce qui a eu lieu dans le passé sur des questions qu'il s'agit de résoudre en l'état : les anciennes traditions doivent toujours être présentes à sa mémoire. M. Roux-Alphéran accepta avec joie une charge si conforme à ses goûts, et puis n'allait-il pas renouer le lien interrompu qui l'unissait à son

Google

regrettable père ! Aussi s'exprime-t-il ainsi dans son ouvrage des *Rues d'Aix*, au sujet de sa nomination : « C'est là un emploi que nous « n'avons jamais cessé de regretter, alors même « que nous avons exercé pendant près de 15 « ans une autre charge plus lucrative et peut-« être plus honorable, celle de greffier en chef « de la Cour royale, à laquelle nous appela « Louis XVIII (10). »

Je ne m'étendrai point sur le concours éclairé que prêta M. Roux-Alphéran aux diverses affaires administratives, ni sur le zèle qu'il déploya pour établir un ordre parfait dans les archives confiées à ses soins. Son esprit méthodique lui facilitait toujours l'accomplissement du devoir.

Après la seconde restauration, la position de certains fonctionnaires devint embarrassante. Telle est la conséquence de ces révolutions, de ces changements de règne dont notre patrie a été le théâtre plus d'une fois.

Le greffe de la Cour était occupé par une personne fort honorable, sans doute, mais que des opinions politiques ou des motifs particuliers de reconnaissance attachaient à la dynastie Napoléonienne. Le gouvernement des Bourbons pourvut à son remplacement.

Deux députés de notre ville pensèrent que M. Roux-Alphéran réunissait toutes les qualités convenables pour occuper la charge de greffier

Digitized by Google

en chef. Voici en quels termes M. Roux raconte cette circonstance de sa vie :

« En 1815, M. le marquis de Lagoy étant « à Paris, membre de la Chambre des députés, « eut l'idée de me faire nommer aux fonctions « de greffier en chef de la Cour royale d'Aix « qu'il savait devoir être vacantes, lors de la « nouvelle institution de cette Cour, à cause « des opinions politiques du titulaire bien pro« noncées contre la maison de Bourbon. Après « s'être assuré de mon acceptation, M. de Lagoy « rédigea une demande formelle de cette place « et la présenta au ministre avec le marquis « de Bausset, son beau-frère. »

La requête des deux honorables députés fut favorablement accueillie. « Dispensez-vous, je « vous prie, écrivait M. le marquis de Lagoy « au nouveau titulaire, de tous remercîments. « Nous sommes si heureux de pouvoir vous « témoigner, en cette circonstance, toute l'es« time que vous méritez, que vous ne nous « devez aucune reconnaissance (11). »

Bientôt une ordonnance royale du 13 décembre 1815 investit M. Roux-Alphéran des fonctions de greffier en chef et sa prestation de serment eut lieu le 4 janvier 1816 (12). Un sentiment de reconnaissance pour le bienveillant concours que lui avait prêté M. le marquis de Lagoy, inspira à M. Roux-Alphéran la pensée

Google

de placer dans son cabinet une inscription relatant le service du député d'Aix à son égard. Plusieurs années après, et en février 1830, il écrivait à M. le marquis Roger de Lagoy, fils du député : « A défaut du portrait de feu M. le « marquis de Lagoy, votre respectable père et « mon bienfaiteur, que j'ai cherché vainement « à me procurer, je viens de faire placer dans « mon cabinet l'inscription dont je joins ici une « copie... J'espère que vous daignerez me par- « donner d'avoir osé consacrer à ses mânes ce « monument de ma reconnaissance et de ma « vénération (13). »

M. Roux-Alphéran demeura chargé pendant près de quinze années de la conservation des minutes, registres et autres actes de la Cour. Ces fonctions avaient pour lui un double avantage : elles mettaient à sa disposition une foule de documents précieux et inédits pour ses travaux historiques et elles n'absorbaient pas tellement son temps qu'il ne pût se livrer avec ardeur aux études qui firent le charme de sa vie.

A la révolution de Juillet, plusieurs membres de la Cour crurent devoir résigner leurs fonctions. Le premier de tous (14), M. Roux-Alphéran se démit spontanément de sa charge, suivant le procès-verbal qui fut dressé le 7 août 1830. Dans l'ardeur de ses convictions et dans son

amour pour la royauté déchue qui ne se démentit à aucune époque, il n'hésita point à tout sacrifier à ce qu'il regardait comme l'accomplissement d'un devoir. Sa logique était inflexible. Peut-être son esprit timoré lui montrait-il déjà dans la victoire du peuple, la reproduction des scènes sanglantes de 1793, dont son vertueux père avait été une des victimes : un autre motif fondé sur un pur sentiment de loyauté aurait encore amené sa détermination. Il dit dans un de ses manuscrits : « Le procédé aussi généreux « de la part de M. de Lagoy qu'honorable pour « moi, puisque je ne sollicitais rien, ne pouvait « m'inspirer que la plus vive reconnaissance, « quoiqu'il en ait dit. Je crois avoir rempli un « devoir d'honneur et de délicatesse envers sa « mémoire, en me démettant volontairement de « mes fonctions, à la première nouvelle des « évènements qui ont renversé le trône de Char- « les X (15). » Les manières affables de M. Roux-Alphéran et son obligeance à toute épreuve lui avaient conquis de nombreuses sympathies non-seulement au sein de la Cour, mais encore auprès de toutes les personnes que des rapports d'affaires mettaient en communication fréquente avec lui. Aussi sa retraite excita-t-elle des regrets unanimes. Respectons ce qui est dicté par la voix de la conscience et tout ce que l'homme de bien considère comme une obligation impé-

Digitized by Google

rieuse. Qu'on veuille néanmoins me permettre une réflexion : les gouvernements se succèdent en France. Emportées par le tourbillon populaire les dynasties sont remplacées par d'autres races, mais la France toujours debout ne saurait périr. Tout en rendant hommage à d'honorables scrupules, regrettons que leur exigence ait plus d'une fois privé l'administration du pays du précieux concours de tant d'hommes de cœur, de conscience et de talent.

A cette même époque de 1830 et le 25 septembre, M. Roux-Alphéran fut remplacé dans les fonctions de conseiller municipal dont il crut aussi devoir se démettre. Une ordonnance royale du 19 septembre 1821 l'avait nommé membre du conseil de ville et il avait été installé en cette qualité le 16 octobre suivant (16). Son zèle et son assiduité aux séances le désignèrent à ses collègues pour être secrétaire du conseil, et pendant les neuf années de son exercice il s'acquitta avec une régularité parfaite de la mission toute de confiance dont il avait été investi.

Au milieu de ces diverses fonctions, comme lorsqu'il fut rentré dans la vie privée, M. Roux-Alphéran ne cessa de se livrer avec passion à l'étude de la localité et à la recherche de tous les matériaux, chartes et pièces inédites concernant la Provence et son ancienne capitale. Il

n'épargnait ni peines ni soins pour arriver à son but. Non-seulement il se rendait acquéreur des manuscrits dont la vente lui était signalée, mais il en avait encore copié un grand nombre, de sa main. La riche Bibliothèque de notre ville lui fournit à ce sujet une mine qu'il exploita avec une assiduité remarquable. Lorsque le hasard lui avait procuré la découverte de quelques vieux titres, il les collationnait avec le plus grand soin et il prenait toutes les mesures en son pouvoir pour en assurer la conservation. « Dans l'intention d'arriver à quelque résultat « inattendu, disait-il, nous aimons à flâner, et « c'est un reproche que nous font assez souvent « de plus badauds que nous, sur les places « publiques ou dans les boutiques des fripiers, « des bouquinistes et des relieurs chez lesquels « viennent finir, tous les jours, les vieux titres « et papiers des anciennes familles qui s'étei- « gnent (17). »

Pendant son secrétariat de la mairie, M. Roux-Alphéran avait formé un recueil in-fol. de 788 pages, pour faire suite au registre de son père, relatif aux annales de notre cité. Cette œuvre de patience et d'exactitude est demeurée en la possession des héritiers de M. Roux qui nous l'ont communiquée avec beaucoup d'obligeance et d'empressement, ainsi que tous les autres manuscrits qui ne font point partie de ceux donnés

Digitized by Google

à la Bibliothèque d'Aix. L'auteur retrace dans ce recueil, les principaux faits de 1787 à 1811, ceux notamment qui se rapportent à l'époque de la Révolution. Nous y avons remarqué plusieurs délibérations de la communauté d'Aix, concernant la tenue des États généraux, divers détails sur la nouvelle organisation de la France, des délibérations des amis de la Constitution et des frères anti-politiques, plusieurs proclamations, le récit des fêtes patriotiques et autres sujets non moins dignes d'attirer la curiosité du lecteur (18).

Les fonctions de greffier en chef facilitèrent encore à notre confrère la formation d'un autre recueil de 750 pièces, concernant la famille de sa mère, celle des Alphéran (19) : il avait à sa disposition les registres de l'ancienne sénéchaussée d'Aix où sont transcrits notamment les contrats de mariage soumis à l'insinuation depuis le milieu du XVIme siècle jusqu'au commencement du XVIIIme ; il avait eu soin, en outre, de noter sur les registres des anciennes paroisses d'Esparon-de-Pallières, d'Ollières et de Rians, déposés au greffe de la Cour, tous les actes de baptêmes, mariages et sépultures concernant les individus portant le nom *d'Alphéran.* Enfin les registres de l'hôtel-de-ville, ceux des notaires mis obligeamment à sa disposition et plusieurs actes importants dont la découverte fut due au hasard,

contribuèrent encore à aider M. Roux à élever un monument de piété filiale religieusement conservé dans sa famille.

Lorsque la Société des amis des sciences, des belles-lettres, de l'agriculture et des arts fut établie à Aix, en 1808, M. Roux-Alphéran fit partie des membres fondateurs et se montra fort assidu aux séances ; cependant à l'époque de 1830, il ne parut plus aux réunions et son nom cessa de figurer sur la liste des membres de la Société devenue *Académie* par ordonnance royale du 5 avril 1829. Plus tard, et en 1840, il fut sur sa demande réintégré à son ancien rang (20).

Ses lectures à la docte Compagnie se rattachaient constamment à l'histoire et aux souvenirs du pays.

Dans le courant de l'année 1817, il signalait à ses confrères la découverte d'un recueil de plusieurs lettres authentiques du roi René écrites à divers personnages de 1468 à 1471. Ce précieux manuscrit avait appartenu à César Nostradamus qui le céda à Peiresc. A la mort de cet illustre savant, l'ouvrage passa à son neveu le baron de Rians dont une fille avait épousé un membre de la famille Simiane, et c'est dans cette maison qu'avait été conservé le manuscrit des lettres du roi René. En 1812, madame de Simiane fit don de ce recueil à M. le docteur Lautard, membre de l'Académie de Marseille,

Digitized by Google

et M. Lautard le confia pour quelque temps à M. Roux-Alphéran. Ces mêmes lettres ont été acquises, au commencement de 1857, des héritiers du docteur Lautard, pour la bibliothèque d'Aix, grâce à la bienveillante intervention d'un bibliophile marseillais (21). Notre manuscrit ayant été présenté alors par une main amie à M. Roux, le vénérable octogénaire ne revit pas sans une vive émotion dont nous fûmes témoin et après un intervalle de 45 années, ce souvenir du meilleur et du plus populaire de nos comtes.

Dans une autre séance de l'Académie, il donnait lecture d'une notice historique sur notre Hôtel-de-Ville, et il établissait l'existence de la maison commune, avant sa translation sur la localité actuelle, à la place de l'Annonerie-Vieille, entre la rue de l'Official et celle de Beauvezet. Quant à la construction de l'Hôtel-de-Ville vers la partie supérieure de la rue des Cordeliers, l'historien de la ville d'Aix, de Haitze, prétend qu'elle avait eu lieu postérieurement à l'invasion de Charles-Quint en 1536, mais elle est d'une date plus ancienne et elle remonte au quatorzième siècle, peu d'années après la réunion du bourg Saint-Sauveur à la ville comtale en 1357. M. Roux-Alphéran justifiait son assertion par deux actes de 1408 et 1526 découverts dans les archives du prieuré de Saint-Jean (22).

Digitized by Google

Notre confrère prenait part à la séance publique du 31 mai 1817 par la lecture d'une notice sur un ouvrage important et peu connu. Nous devons encore en mentionner sommairement le sujet.

M. Balthazard de Clapiers-Collongue, né à Aix le 10 mars 1737 et mort en janvier 1819, s'était occupé depuis son jeune âge d'un vaste répertoire par ordre alphabétique des actes de baptême, de mariage et de sépulture qui se trouvent dans les registres des quatre paroisses de cette ville, dans ceux d'environ vingt-cinq communautés religieuses d'hommes et de femmes qui existaient à Aix avant la Révolution, et dans les registres des sénéchaussées d'Aix, Arles et Marseille.

C'était là un immense travail, si l'on considère que les plus anciens de ces registres datent de l'année 1520 ; les recherches de M. de Clapiers lui avaient fourni plus de 150,000 articles contenus dans 14 vol. in-fol.

Tel était l'ouvrage dont M. Roux-Alphéran avait à rendre compte. Il en appréciait le mérite non-seulement sous le rapport généalogique, mais encore au point de vue de l'histoire et de la chronologie. Ainsi cette œuvre est d'une utilité incontestable pour rectifier une foule d'erreurs et pour réparer de nombreuses omissions échappées à nos biographes. L'ouvrage est dès-lors

du domaine de l'histoire qui, sans l'exactitude, n'est qu'un nom. M. de Clapiers avait été uniquement guidé dans ses recherches par le plaisir d'être utile à ses compatriotes et il se plaisait à satisfaire avec autant d'obligeance que de désintéressement aux demandes nombreuses qui lui étaient adressées. Il avait même confié son répertoire à M. Roux-Alphéran qui le mit à profit pour rectifier plusieurs dates erronées concernant la naissance ou le décès de diverses illustrations provençales, telles que Honoré Bouche, Pitton et Tournefort (23). L'auteur du répertoire avait souvent promis à M. Roux-Alphéran, qu'après sa mort, son manuscrit deviendrait sa propriété : cependant le neveu et l'héritier de M. de Clapiers se refusait à remplir les intentions de son oncle à ce sujet, mais au décès de ce collatéral, le répertoire fut remis à M. Roux-Alphéran par son fils, petit-neveu de M. Balthazard de Clapiers, grâce à l'intervention d'un honorable magistrat, son tuteur.

Notre académicien participait encore à la séance publique du 18 juillet 1840 par une lecture intitulée : *Souvenirs de la rue de la Verrerie*. Il y excita vivement la curiosité par l'épisode de Louis de Vendôme duc de Mercœur et de la Belle du Canet (24).

En 1841, une commission spéciale fut nommée par M. le préfet et installée par le maire

Digitized by Google

d'Aix le 26 janvier, dans le but de se livrer à des recherches archéologiques sur notre territoire. Peu de jours après les fouilles étaient entreprises aux environs de la ville : les travaux eurent une durée d'environ trois ans et le résultat des découvertes fut consigné dans trois rapports publiés en 1841, 1843, 1844, et que rédigea M. Rouard, secrétaire de la commission (25).

La place de M. Roux-Alphéran était marquée de droit parmi les membres de ce comité d'archéologie. Il assistait assidûment aux séances sans y prendre la parole, trop convaincu, disait-il avec une apparente modestie, de l'importance des travaux de cette commission à laquelle nous devons la découverte de nombreux débris de colonnettes, de mosaïques, de poteries, etc. Toutefois, dans le *Mémorial* du 21 mai 1843, il signalait à l'attention de ses collègues « l'exhu-« mation d'un monument curieux dans l'église « de Saint-Jean-de-Malte et dont le rétablisse-« ment serait tout aussi intéressant que la dé-« couverte de tel ou tel fragment d'antiquité « arraché péniblement des entrailles de la terre « et qui bien souvent ne signifie que fort peu « de chose. » Rappelons en peu de mots ce qu'était ce monument : En 1311, un tombeau en pierre avait été élevé à frère Dragonet de Montdragon, célèbre pour avoir combattu vail-

lamment les infidèles dans la Terre-Sainte. Élu grand prieur de Saint-Gilles en 1300, il avait choisi pour sa résidence la commanderie d'Aix et il y mourut le 22 janvier 1311. Le tombeau surmonté de la statue en pierre du grand prieur fut abattu en 1693, par le prieur Viany, et remplacé par celui de la reine Béatrix de Provence. Cependant les principales pièces furent conservées et déposées sous l'autel de la chapelle dédiée à cette dernière époque à saint Martin et puis à sainte Magdeleine. La commission fit donc commencer les fouilles sous le sol de cette chapelle. Bientôt des indications plus précises, recueillies par M. Roux-Alphéran, démontrèrent que là ne pouvaient se trouver les débris du monument en question, mais bien dans une autre chapelle, celle dédiée aujourd'hui à saint Roch, saint Sébastien et saint Bernardin. La commission allait se livrer à de nouvelles tentatives, quand ses travaux furent interrompus et n'ont plus été repris (26).

Après cette esquisse des principaux traits qui se détachent dans la carrière de M. Roux-Alphéran, nous devons rappeler sommairement les ouvrages nombreux, fruits de ses veilles et de ses patientes recherches, insérés dans les journaux de la localité ou imprimés à part. Si la vie de l'homme de lettres est tout entière dans ses écrits, jamais maxime ne reçut ici une plus

Digitized by Google

juste application. Les productions de notre confrère, toutes consacrées à l'histoire locale, respirent un pur patriotisme ; elles nous initient à une foule de détails pleins d'intérêt sur ses goûts, ses habitudes, ses affections : son âme s'y réfléchit dans sa noble simplicité.

Mais ce qui frappe surtout le lecteur, c'est un respect pour la vérité poussé jusqu'au scrupule, qui ne se dément jamais (27), et une solidité de croyance aux faits racontés par l'auteur qui semble rendre toute contradiction impossible. Les discussions orales convenaient peu au caractère de M. Roux-Alphéran, mais pour rétablir dans son exactitude toute assertion qu'il jugeait erronée, la presse était son véritable instrument et il l'employait avec une dextérité infatigable. Si quelquefois les armes dont il se sert pour combattre l'erreur sont quelque peu acérées, si à la vue d'un anachronisme avancé avec assurance, il n'est pas toujours maître de ses mouvements, lui qui a le grand art de puiser aux sources les plus authentiques ce qu'il raconte, il sait du moins établir une sage distinction entre l'homme et l'écrivain et il peut dire comme le poète :

« En blâmant ses écrits, ai-je d'un style affreux
« Distillé sur sa vie un venin dangereux? »

Quant à son talent d'historien, il ne faut pas

Digitized by Google

s'attendre à trouver chez M. Roux-Alphéran ni cette profondeur de vues ni ces brillantes images de nos grands écrivains. Ce qu'il paraît affectionner avant tout, c'est le style simple du chroniqueur. Néanmoins une certaine hardiesse dans la pensée et une concision de mots qui n'est pas dépourvue d'énergie traduisent plus d'une fois son sentiment. En général l'instruction de M. Roux était plutôt étendue et variée que profonde. Mais sa vie de province eut cet avantage de lui donner sur des questions spéciales une justesse que des hommes d'un mérite plus distingué ne possèdent pas toujours au même degré. La science a plus à instruire qu'à briller, et notre auteur tenant pour vraie cette maxime recherchait l'exactitude et la propriété de l'expression de préférence aux ornements du discours.

La série de ses publications s'ouvre en 1813 par un choix de lettres inédites de Voltaire à Vauvenargues (28). M. Roux-Alphéran possédait des manuscrits autographes de l'illustre moraliste, en vertu du don que lui en avait fait madame de Clapiers après la mort de son oncle, frère de Vauvenargues. M. Roux avait confié ces manuscrits à un de ses amis qui les communiqua à M. Jay, éditeur du *Glaneur*, lors de son séjour à Aix en 1812. Au moyen de cette communication toute confidentielle, M. Jay crut

devoir insérer dans le *Glaneur* trois dialogues inédits de notre moraliste. Tout en se récriant contre cette indiscrétion, M. Roux fit imprimer les lettres inédites de Voltaire au nombre de douze. Plus tard, et en 1819, il remit à MM. Belin et Brière, avec le plus noble désintéressement, les autres autographes dont il était possesseur, et ils ont enrichi les dernières éditions des œuvres de notre célèbre compatriote.

En 1825, paraissaient les *Recherches biographiques sur Malherbe*, adressées à MM. les maire, adjoints et membres du conseil municipal de la ville de Caen (29). De plus amples notions sur le restaurateur de la poésie française et sur sa famille motivèrent une nouvelle édition de cet opuscule qui fut insérée dans le tome IV des *Mémoires de l'Académie d'Aix*. Quelques exemplaires en furent tirés à part en 1840. Les détails sur le poète normand y abondent, on y trouve le *fac-simile* de quatre signatures différentes de Malherbe, plusieurs extraits d'actes officiels et une instruction entièrement inédite de Malherbe à son fils. Enfin, comme appendice à cette œuvre, il publiait en novembre 1844 une épitaphe curieuse découverte dans un manuscrit de la bibliothèque du château de Tournefort, concernant le premier fils du poète, mort en bas-âge, et dont le grand prieur de France, Henri d'Angoulême, avait été parrain (30).

Notre ville d'Aix, centre de hautes études, n'avait aucun organe pour initier ses habitants à tout ce qui pouvait leur offrir quelque intérêt, à l'exception néanmoins d'une feuille hebdomadaire connue sous le nom de *Petites Affiches*, et consacrée exclusivement à des formalités de procédure. Au commencement de 1827, quelques jeunes gens sous le patronage d'hommes sérieux fondèrent l'*Observateur provençal* qui ne publia que 32 numéros et cessa de paraître le 28 avril 1828 ; il accueillait dans ses colonnes ce qui avait rapport aux nouvelles littéraires, au commerce, à l'industrie agricole et manufacturière, aux mœurs, usages et avis divers.

M. Roux-Alphéran avait enrichi cette publication éphémère de divers articles de bibliographie et d'érudition locale. Ici, il signalait un recueil de chartes en son pouvoir concernant Jean Martin, seigneur de Puyloubier, chancelier de Provence sous le roi René, pendant plus de 30 ans. Les nombreuses pièces de ce recueil sont relatives à cet honorable magistrat ou à quelques-uns de ses descendants et ne sont pas sans intérêt pour notre histoire (31).

Ailleurs, il insérait une notice sur le Tableau chronologique des syndics, puis consuls et assesseurs de la ville d'Aix, et dont nous avons déjà eu occasion de parler (32). On sait que la rédaction de ce recueil précieux avait été confiée

Digitized by Google

à M. J. B. Roux, peu d'années avant la Révolution.

Plus loin, il relevait de nombreuses inexactitudes géographiques et statistiques dans l'*Atlas des départements de France*, publié par les frères Baudoin. Le département des Bouches-du-Rhône, formant le n° 12 de la collection, offrait surtout un vaste thème à ses critiques : omission de six communes dans notre arrondissement, plusieurs noms de villages altérés ou défigurés, erreurs graves en matière d'administration, celle notamment qui établissait la Cour à Marseille, nulle mention, pour la ville d'Aix, de ces hommes célèbres auxquels elle se glorifie d'avoir donné le jour, Adanson, d'Argens, Tournefort, Vauvenargues, apparemment inconnus aux éditeurs, disait-il, mais heureusement que toute l'Europe les connaît (33).

Enfin, dans un autre numéro, il insérait une touchante notice sur le malheureux Joseph-Philippe-Camille de Clapiers, notre compatriote, fusillé à Aix le 16 janvier 1801, par jugement d'une commission militaire. Chef d'une de ces compagnies du Soleil qui, de 1795 à 1800 jouèrent un rôle dans nos contrées, le jeune Clapiers était accusé d'avoir ôté la vie à un républicain et il fut impitoyablement condamné, malgré ses allégations consistant à dire qu'il avait commis le meurtre en légitime défense. M. Roux-

Digitized by Google

Alphéran possédait le manuscrit autographe des poésies de M. de Clapiers. Une pièce de vers intitulée : *Mes Adieux*, et composée dans l'attente de la mort, complétait les détails biographiques (34).

Vers la fin de 1837, un imprimeur-libraire intelligent et actif fondait à Aix le *Mémorial* avec le concours de quelques personnes éclairées et d'amis de la cité. Le premier numéro de cette feuille parut le 18 novembre. Depuis lors, une régularité parfaite dans son mode de publicité ne s'est pas démentie une seule fois. Uniquement *littéraire*, à son début, cet organe de la presse locale est devenu *politique*, depuis un assez grand nombre d'années.

M. Roux-Alphéran contribua avec beaucoup d'ardeur à la fondation de cette feuille et ne cessa d'y apporter un concours aussi actif que désintéressé. Les sujets d'érudition, de critique et d'histoire se multipliaient sous sa plume. Il jetait en quelque sorte les fondements de son grand ouvrage des *Rues d'Aix*, qu'il devait publier en 1846 ; il vivait alors, depuis quelques années, dans une retraite laborieuse. Ce genre d'existence ne fut pas pour lui un chagrin, il l'avait toujours aimé et il y trouvait le bonheur dans le culte des affections du foyer domestique. Tout son temps était consacré à ses chères études, et le public accueillait avec empressement chaque

Digitized by Google

numéro du journal renfermant un article signé de notre savant écrivain.

Je n'entreprendrai point d'énumérer tant de riches productions. Quel est celui d'ailleurs qui ne les a connues et appréciées? Indépendamment des articles consacrés aux diverses rues de notre ville, que de détails biographiques sur des Provençaux dignes de mémoire : ces Gallaup-Chasteuil, famille de littérateurs estimables qui mérita si bien de la république des lettres ; ce père Régis, religieux Augustin, périssant sur l'échafaud révolutionnaire, après avoir refusé de nier sa qualité de ministre de Jésus-Christ et préférant ainsi une mort glorieuse à une indigne apostasie ; cet abbé de Tuffet, militaire distingué dans son jeune âge, puis déposant son épée sur l'autel de l'abbaye royale de Saint-Maurice, et consacrant le reste de ses jours au culte du roi des rois ; et ces nombreux prélats natifs d'Aix, nommés depuis le Concordat de 1801, tous également recommandables par leurs vertus, leurs connaissances et leur zèle à remplir les devoirs de l'épiscopat (35).

Que de notions encore sur nos anciens usages, sur des monuments et des vestiges peu connus et auxquels se rattache néanmoins un souvenir ! Cette procession de saint Sébastien instituée par le roi René et dont une violente sédition troublait, en 1649, la pieuse marche ; cette élection

Digitized by Google

des consuls et assesseurs de la ville d'Aix, la plus belle prérogative de la cité, et qui s'accomplissait avec des formes si propres à exciter la curiosité de la génération actuelle ; ces cérémonies de la Fête-Dieu qui firent le charme de nos pères et dont le rétablissement excitait naguère de si vives démonstrations de sympathie ; et puis, en fait de souvenirs de l'art à une époque reculée, ce tombeau de Dragonet dont nous avons déjà parlé ; cette crêche des Dominicains dont divers personnages en pierres étaient exhumés dans ces derniers temps, et que nos mères entouraient de leur vénération ; cette tour d'Aygosi, située non loin de nos murs, rappelant les souvenirs d'une famille féconde en syndics et en consuls d'Aix, et dont un des membres élevait, en 1470, un autel fort curieux dans le couvent des Grands-Carmes et que l'on voit aujourd'hui à notre église métropolitaine.

Que d'erreurs encore signalées par M. Roux-Alphéran dans diverses publications ou articles de journaux !

Le *Mémorial* avait ouvert ses colonnes à une notice sur Gaufridi, curé des Accoules, et l'auteur faisait figurer la signature de Peiresc parmi celles des juges qui condamnèrent ce malheureux prêtre. Or, l'illustre conseiller au parlement d'Aix n'avait point concouru à l'arrêt et la minute ne mentionnait pas son nom parmi les

Digitized by Google

membres présents. Peiresc ne signait d'ailleurs que du nom de *Fabry*, les décisions rendues dans les affaires dont il était rapporteur (36).

Un ouvrage de M. Alexandre Mazas, intitulé : *La Provence et le Languedoc divisés en départements*, avait paru contenir, aux yeux de M. Roux, des anachronismes et des assertions contraires à la vérité et que l'auteur mettait hardiment sur le compte de notre écrivain. Ainsi, entr'autres erreurs, la Provence ayant été réunie à la Couronne par le testament de Charles du Maine, en 1481, Louis XI serait venu en prendre possession et il aurait fait à Aix un long séjour : alors notre ville s'agrandissant aurait renfermé dans sa nouvelle enceinte le bourg Saint-Sauveur... mais Louis XI n'était venu qu'une seule fois en Provence, pendant l'année 1447, étant encore dauphin, et le bourg Saint-Sauveur avait été réuni à la ville comtale dès l'année 1357 (37).

Lors du Congrès des poètes provençaux tenu à Aix, au mois d'août 1853, un journal du Midi mentionnant les armoiries de notre ville prétendait qu'elles lui avaient été concédées en 1432 par lettres-patentes de Charles VI, roi de France (Charles VII et non Charles VI régnait alors), tandis que ces lettres-patentes à la date de 1431 émanaient de Louis III, roi de Naples, comte souverain de Provence, qui seul avait le droit de concéder et concéda en effet ces armoi-

ries. « Ducs de Normandie, de Bretagne ou de « Bourgogne, s'écriait à ce sujet notre patriote « provençal, comtes de Toulouse ou de Pro- « vence et autres souverains qui avez pu laisser « de grands souvenirs dans vos États, les his- « toriens français actuels ne vous connaissent « pas. C'est Paris, selon eux, qui a fait ou dû « faire chez vous tout ce qui s'y est fait de bien « et de beau (38). »

Il est un genre de compositions littéraires dans lequel la fiction se mêle à la réalité avec plus ou moins de vraisemblance. Cet amalgame du vrai et du faux peut présenter pour l'avenir des embarras et des inconvénients. Ainsi, faisait observer M. Roux-Alphéran, supposez que les critiques futurs puisent dans les romans historiques des notes peu exactes sur tel ou tel autre sujet du domaine de l'histoire, quelle confusion dans nos annales, que d'anachronismes, que d'erreurs !

Le *Mémorial* des 4 et 7 janvier 1844 contenait un petit roman anonyme intitulé : *La Tour Merlatade et le Château du Diable, chronique provençale du quinzième siècle.* Dans le numéro suivant, M. Roux se livrait à un examen de cette œuvre prétendue historique dont nous avons cru reconnaître l'auteur, disait-il, tant à son style qui n'est jamais très soigné, soit dit en passant, qu'aux nombreuses notes qui sont de la plus exacte vé-

Digitized by Google

rité. Notre critique relevait certaines assertions hasardées avec trop d'assurance, des omissions essentielles et des évaluations évidemment contraires à l'exactitude. Il conseillait ensuite à l'auteur de renoncer à un genre nouveau pour lui et de s'en tenir désormais à l'histoire certaine et authentique, suivant le précepte :

« Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable, »

or, le romancier anonyme n'était autre que M. Roux-Alphéran. Il avait cru qu'il serait piquant de réfuter lui-même son propre ouvrage et de signaler en parfaite connaissance de cause les abus d'un genre si peu conforme à ses goûts.

Rien n'échappait à son attention en fait de découverte locale. En 1845, M. le curé de la paroisse Sainte-Magdeleine faisant exécuter quelques ouvrages dans le chœur de son église, les travaux mirent en évidence le tombeau de Fr. André Abellon, religieux dominicain, mort en odeur de sainteté au milieu du quinzième siècle. Notre confrère annonça dans le *Mémorial* du 29 juin 1845 qu'il se proposait de réunir en quelques pages tout ce qui avait été écrit sur Abellon par nos anciens historiens, tels que Honoré Bouche, Pitton, de Haitze, le président de Saint-Vincens, etc., ainsi que divers documents inédits. Ce recueil fut en effet publié peu de jours après, avec une lithographie représen-

tant la pierre tombale du religieux (39). Les documents inédits étaient extraits d'un manuscrit autographe du père Forrat, prieur du couvent des Dominicains d'Aix, et dont M. Roux était possesseur. A cette occasion, il mentionnait dans deux numéros successifs du journal, les principaux personnages distingués par leur savoir, leur naissance ou leurs fonctions, qui avaient reçu la sépulture dans la même église : c'étaient Pierre d'Allamanon, évêque de Sisteron ; Jacques de Cabrières de Concoz, archevêque d'Aix ; Jeanne de Lorraine, petite-fille du roi René ; le grand Peiresc, les Dupérier, les Décormis, les Brueys et bien d'autres encore. Enfin M. Roux complétait ces documents pleins d'intérêt par l'historique du couvent des Dominicains à Aix et de leur église (40).

Un des derniers articles de notre auteur dans la feuille aixoise concernait un portrait de Gervais de Beaumont, premier président au parlement de Provence. Ce portrait, œuvre de Finsonius, avait échappé miraculeusement à l'incendie allumé par les vandales, en août 1792, et qui dévora la collection de portraits des anciens membres du Parlement, peints par Finsonius, Fauchier et Mignard. Le portrait de Gervais de Beaumont, jadis au pouvoir des présidents de Saint-Vincens, venait d'être acquis par M. Roux dans une vente publique. Les souvenirs se ratta-

Digitized by Google

chant à cette œuvre artistique étaient suivis d'une courte notice sur l'honorable magistrat qui occupa le siège de premier président de 1509 à 1529 (41).

Malgré tout le mérite des articles sur les rues d'Aix, on peut dire qu'isolés les uns des autres et disséminés dans un journal, ils n'offraient pas le même intérêt qui se rattache essentiellement à un corps d'ouvrage. Quelques amis de l'auteur formaient le vœu de voir ces articles réunis dans un ordre rationnel, propre à faciliter les recherches et ils pressaient vivement notre écrivain de se rendre à leurs désirs et d'élever un monument à la gloire de notre ville. Cependant M. Roux-Alphéran paraissait hésiter, soit par défiance de ses propres forces, soit pour un tout autre motif. Il finit par se rendre à d'instantes sollicitations ; il traita pour l'impression de son livre, avec un désintéressement bien rare à notre époque, et les *Rues d'Aix* parurent de 1846 à 1848 en deux beaux volumes grand in-8° illustrés de gravures, lettres ornées, fleurons, et enrichis de deux plans topographiques de la ville telle qu'elle existait en 1481 et telle qu'on la voit de nos jours.

Maintenant est-il nécessaire de nous étendre longuement sur une publication entourée de tant de sympathies, favorisée par de si nombreuses souscriptions et dont la lecture devenue popu-

Digitized by Google

laire excite à chaque page, un vif intérêt par tous les souvenirs du pays qu'elle réveille? Qui n'a déjà remarqué avec quelle méthode l'auteur parcourt les agrandissements successifs de notre ville divisée en trois parties au moyen-âge, dont une la ville comtale finit par réunir les deux autres et ne cessa de se développer jusque vers la fin du dix-huitième siècle? Qui n'a apprécié avec quel à propos, sous le titre de chacune de nos rues, se déroulent les grandes scènes de nos annales provençales, les funestes expéditions du connétable de Bourbon et de Charles-Quint, les sanglantes guerres de religion, les fureurs de la Ligue, les émeutes causées par la résistance des *Cascaveoux* à des édits contraires aux libertés du pays, les troubles du Semestre, etc.; puis, à côté de ces récits dramatiques, que de sujets divers et non moins dignes d'attention : ces notices sur nos monuments, soit qu'ils subsistent encore, soit qu'ils n'offrent plus que de rares vestiges; ces biographies concises mais suffisantes de ces hommes qui ont honoré et servi la patrie par leur bravoure, leur industrie ou leur amour pour les sciences, les lettres et les beaux-arts; ces anecdotes piquantes et variées; ces réflexions qui sans doute peuvent être contestées, mais dont le fond reproduit si bien les opinions de l'auteur, et ces notions bibliographiques sur les diverses éditions des œuvres

Digitized by Google

de nos écrivains provençaux, attestant qu'une branche importante de l'histoire littéraire était familière à notre chroniqueur.

Telles sont les principales qualités dont l'ensemble rend si attrayante la lecture des *Rues d'Aix*. Ajoutons les soins continuels de M. Roux à rectifier les idées trop légèrement conçues sur l'origine de la plupart de nos quartiers, à combattre les erreurs échappées à de Haitze, Pitton et autres. Sachons-lui gré surtout de consigner une foule de faits curieux, sans répéter, en se l'appropriant, ce qui est écrit ailleurs, sentiment de délicatesse dont ne se piquent pas toujours les auteurs.

M. Roux-Alphéran, nous l'avons dit, est le véritable type du chroniqueur. On ne peut pas le classer précisément au nombre des historiens qui justifient ce titre, en étudiant les ressorts secrets de la politique, les causes des évènements, leur influence plus ou moins directe sur la destinée des nations. Il s'agit simplement ici d'une histoire anecdotique et l'auteur bornant toute son ambition à ce rôle, s'est contenté de réunir avec sagacité, un grand nombre de matériaux épars dans les archives de la ville et de la Cour, dans celles des anciens corps religieux et dans de volumineux manuscrits. Il a ensuite appliqué à l'étude de ces divers textes son intelligence, l'esprit de critique, et il les a disposés avec une

Digitized by Google

méthode parfaite. Cette œuvre de patience et de discernement lui a mérité la gloire de propager le développement des connaissances locales auprès de ses concitoyens, de raviver parmi eux l'esprit de patriotisme et de leur inspirer un profond intérêt pour tout ce qui a quelque rapport avec les annales du pays.

L'auteur des *Rues d'Aix* témoigne souvent les plus vifs regrets pour l'état de déchéance dans lequel notre ville est tombée, pour toutes les pertes qu'elle a éprouvées. Ses sympathies pour l'ancien ordre de choses politique et administratif se révèlent fréquemment, tantôt avec des expressions assez vives, quelquefois à l'aide d'une pointe ironique dirigée avec une bonhomie apparente, mais qui n'en atteint pas moins le but. Autres temps, autres mœurs. « Ce n'était, dit-il, « ni cordons, ni habits brodés, ni robes rouges « qu'ambitionnaient jadis nos consuls et asses- « seurs. Faire les affaires du pays qui les avait « honoré de sa confiance ; maintenir ses libertés « et ses franchises ; le défendre contre les entre- « prises toujours croissantes de l'autorité, voilà « quel était leur but, et leur récompense était « d'aller servir les pauvres dans un hôpital (42) ! » Un peu plus loin, au sujet de la sonnerie de l'horloge : « Lorsque cette sonnerie est dérangée, « le peuple d'Aix dit en souriant : *Elle va comme « les affaires de la ville.* Ce dicton très ancien

Digitized by Google

« pouvait avoir quelque sel autrefois. Il n'en a « plus du tout, depuis que nos intérêts com- « munaux sont réglés à Paris, par des Gascons « ou des Normands, bien mieux au fait que « nous de ce qui convient à notre localité, de « nos mœurs et de nos coutumes, des vœux et « des besoins de nos habitants (43). » On le voit, pareil au vieillard dont parle Boileau, et qui

« Toujours plaint le présent et vante le passé, »

M. Roux-Alphéran semble n'avoir d'admiration que pour les siècles écoulés : mais gardons-nous d'incriminer la conviction sincère d'un honnête homme, provençal avant tout et dont le cœur ne cessa de palpiter au souvenir de nos anciens privilèges. Cependant, il faut le dire, louer d'une manière exclusive et par esprit de système le passé au préjudice du présent, ce ne serait point là, en thèse générale, un acte de justice. On l'a fait observer avec raison : 1789 n'est ni le symbole de nos gloires ni le bouc émissaire de nos fautes. Un esprit impartial saura toujours apprécier avec convenance, n'importe à quelle époque, ce qui doit provoquer notre blâme ou justifier nos éloges.

Enfin au mérite de la pensée toute patriotique qui a inspiré l'ouvrage sur les *Rues d'Aix* se joint celui d'une exécution typographique habilement conduite. Peu de livres sont imprimés en pro-

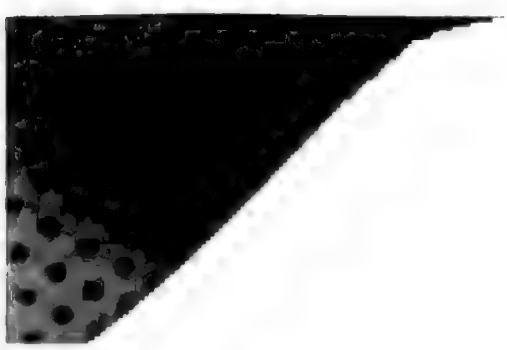

Digitized by Google

vince avec autant de luxe. Quelques personnes auraient néanmoins fait cette observation : Les fleurons et les vignettes qui décorent les volumes attestent sans doute l'habileté du graveur, mais n'ajoutent rien au fond de l'ouvrage. En se montrant plus sobre de ces ornements, n'aurait-on pas pu enrichir les *Rues d'Aix* de quelques documents utiles et précieux, tels que nos *fastes consulaires*, qui en auraient été le digne complément (44).

M. Roux était plus que septuagénaire quand son livre finissait de paraître, mais sa vigueur et son activité ne se ralentissaient point. Au mois de septembre 1850, eut lieu dans la ville de Salon, une de ces fêtes agricoles si multipliées de nos jours et dont nous n'avons point ici à faire ressortir les avantages. A cette occasion des discours officiels furent prononcés et les orateurs évoquèrent les souvenirs de l'illustre bailli de Suffren et de l'habile ingénieur Adam de Crapponne qu'ils considéraient le premier comme enfant de Salon et le second comme ayant reçu le jour dans cette même ville. Ces deux assertions parurent erronées à M. Roux-Alphéran : dans trois articles du *Mémorial* et puis réunis en brochure (45), il établissait que le bailli de Suffren, bien que né à Saint-Cannat, ne pouvait être considéré comme un enfant de Salon, alors qu'il appartenait à la ville d'Aix

Digitized by Google

par sa famille et par tous les souvenirs de la maison paternelle. Quant à Crapponne, où trouve-t-on la preuve décisive qu'il soit né à Salon ; n'est-ce pas plutôt Montpellier qui a été son berceau. C'est là que Guillaume, son père, conduisit sa femme, peu de temps après son mariage ; c'est là qu'il mourut. Dans le doute, que l'on se borne à rappeler sur le monument projeté à la mémoire de l'habile ingénieur, ses immenses services envers la ville de Salon, sans constater sur le marbre ou sur l'airain qu'il est né en cette ville. Un honorable avocat du barreau d'Aix crut devoir revendiquer pour Salon sa ville natale, l'honneur d'avoir donné naissance à Crapponne : il combattit l'argumentation de M. Roux dans deux articles recueillis par la *Gazette du Midi* et plus tard dans une brochure (46). Il invoqua, à l'appui de sa thèse, l'histoire contemporaine, la tradition, l'autorité de César Nostradamus, les divers biographes, cette circonstance surtout que Montpellier n'avait jamais pu exhiber l'acte de naissance de Crapponne, malgré le parfait état de conservation de ses archives, enfin le testament de l'illustre ingénieur dont toutes les pensées se dirigent pieusement vers la ville de Salon. Que conclure de cette lutte entre le zèle pour le triomphe de la vérité d'une part, et le patriotisme local de l'autre? Aujourd'hui, les hommes les plus éclairés

Digitized by Google

et les plus notables du département ont adopté pour l'inscription du monument de Crapponne, l'opinion qui lui assigne Salon pour le lieu de sa naissance, et quand un tel sentiment est conforme à l'histoire et à la tradition, nous ne croyons pas manquer à la mémoire de M. Roux-Alphéran, en le présentant comme plus admissible que celui qui fixe à Montpellier le berceau du généreux bienfaiteur de nos contrées.

Les recueils manuscrits de notre académicien contiennent de nombreuses indications toutes sur divers sujets intéressant notre histoire locale : Ce sont des notes chronologiques sur des personnages célèbres nés à Aix, des notices recueillies en 1807 sur les citoyens de notre ville alors vivants qui se sont distingués par leur mérite personnel ou dans les emplois civils, ecclésiastiques et militaires, des autographes, des inscriptions, les filiations de plusieurs maisons, des épitaphes, des détails sur quelques sépultures d'anciennes familles, avant les lettres-patentes de Louis XVI qui prohibèrent les inhumations dans les églises (47). Je m'arrêterai un instant sur deux de ces travaux inédits : L'un est relatif à des observations sur les prétendus mémoires de Geoffroy de Valbelle, traitant de la guerre de Raymond de Turenne contre Louis II, comte de Provence, aux années 1390 et suivantes. D'après notre habile critique, ces mé-

Digitized by Google

moires sont apocryphes et n'ont été imprimés que vers 1730 par Joseph David, à Aix, sous la fausse date de 1621 et l'indication non moins fautive d'Étienne David. Le président de Valbelle-Tourves était l'auteur de cette supposition conçue dans l'unique but de faire monter dans les carosses du roi, comme on disait alors, le baron de Valbelle-Meyrargues, son cousin et son gendre, seul espoir des diverses branches de la maison de Valbelle (48). Le second mémoire inédit que j'ai annoncé est une notice sur la montagne et l'ermitage de Sainte-Victoire que M. Roux-Alphéran parcourait, ainsi qu'il nous en instruit, le 30 septembre 1806. Qui a bâti l'ermitage et toutes ses dépendances? Telle était la principale question que se posait notre auteur. Les historiens de Provence sont muets à cet égard, et les habitants de Vauvenargues et autres localités voisines ne peuvent donner aucun renseignement. Toutefois un Carme déchaussé de la maison d'Aix, le seul de sa communauté encore existant à cette époque, affirma à M. Roux que c'étaient des religieux de son ordre qui avaient construit le monastère de Sainte-Victoire ; il lui communiqua même le titre de la cession de l'ancien ermitage en 1677 (49) ; cette pièce avait été insérée en 1827, dans le numéro 28 de l'*Observateur provençal*, avec un extrait du récit de l'excursion de M. Roux-Alphéran à

Sainte-Victoire : le numéro 32 de l'*Observateur* insérait une lettre de M. Porte dans laquelle cet écrivain complétait l'histoire du couvent et établissait que lorsque les Carmes déchaussés eurent quitté l'habitation, ils furent remplacés par des ermites ; qu'en 1681, les Camaldules occupèrent l'ermitage et que de nouveaux ermites succédèrent à ces religieux, quelques années après.

Notre confrère passait habituellement, quelques mois de la belle saison, à sa propriété dite *la Foraine,* au territoire de Cabriès : tout à fait étranger aux sciences agricoles, ses travaux ne changeaient point de nature, pendant son séjour à la campagne. Là, il transcrivait des manuscrits (50), il revoyait et mettait en ordre ses publications. Dans une de ses promenades, il eut la curiosité de vérifier une ancienne inscription qu'il savait exister dans le prieuré de Saint-Pierre au Pin, dépendant de la maison de campagne de M. le maréchal de camp Garavaque, située près de Calas. M. Roux-Alphéran recueillit avec soin cette inscription et en adressa une copie au général ainsi que de la traduction qu'il en avait hasardée, disait-il. Ce monument épigraphique dont les premières lignes n'existaient plus, se rapportait-il aux siècles païens ou à l'ère chrétienne ? Si les mots : *anima pia* et *deo jubente* autorisaient la dernière opinion,

Digitized by Google

les expressions : *migravit ad astra* ne semblaient-elles pas justifier la première ? Sans se prononcer sur ce point, M. Roux-Alphéran se bornait dans sa lettre écrite au général en novembre 1833, à faire des vœux pour la conservation d'un monument qu'il serait fâcheux de voir détruire par son état d'abandon et que l'on préserverait de nouvelles ruptures en l'incrustant dans le mur de la chapelle où il avait dû être placé avant la Révolution. M. Roux reçut de M. Garavaque une réponse flatteuse, avec l'assurance que l'inscription serait remise à la place qu'elle occupait anciennement (51).

Toujours prêt à combattre l'erreur, il écrivait le 10 mars 1834, à MM. Fournier, imprimeurs-libraires à Paris, au sujet de leur publication intitulée : *Souvenirs de la marquise de Créquy* (52), et dont le premier volume venait de paraître. Aux yeux de M. Roux-Alphéran, ces mémoires étaient évidemment supposés et la preuve résultait surtout de la filiation maternelle du petit-fils de l'auteur des *Souvenirs*. En effet, suivant cette filiation, Marie-Anne-Thérèse Félix du Muy, belle-fille de la marquise de Créquy et mère de Tancrède-Raoul de Créquy auquel la marquise dédie son livre, serait la fille d'une Françoise de Chantal, Pauline-Delphine de Simiane ; or, c'est là un personnage purement chimérique, et dont l'auteur de cette filiation a eu besoin pour faire

Digitized by Google

descendre Tancrède-Raoul, des Simiane, des Grignan, des Sévigné et des Frémiot de Chantal. Ce qui a causé l'erreur, c'est la possession de la terre de Grignan, qui avait passé par acquisition et non par mariage, dans la maison de Félix du Muy. On a cru que la mère de la dernière marquise de Créquy descendait des Simiane, des Grignan, des Sévigné, et on a bâti une généalogie là-dessus. M. Roux indiquait ensuite divers fragments des *Souvenirs* justifiant son assertion, et il ajoutait : Au fur et à mesure que les autres volumes seront publiés, je noterai, s'il y a lieu, les passages qui me paraîtront venir à l'appui de mon opinion. L'éditeur, disait-il en finissant, me ferait grand plaisir de me prouver que c'est moi qui me trompe et que le marquis du Muy avait épousé une Simiane. Peu de jours après, notre critique recevait une réponse *mystérieuse* (53). Tout en rendant hommage à la justesse de ses observations, on y indiquait le but que les éditeurs s'étaient surtout proposés, en publiant les *Souvenirs de la marquise de Créquy*.

M. Roux-Alphéran avait encore projeté diverses publications dignes du plus haut intérêt, mais que les circonstances ne lui permirent point de réaliser.

En 1829, il était devenu possesseur d'un manuscrit autographe de Charles-François Bouche,

Digitized by Google

ayant pour titre : *Annales historiques et raisonnées de la ville de Marseille, depuis 598 ans avant J.-C. jusque vers la fin du dix-septième siècle, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans l'administration, la législation et les mœurs de la Provence ancienne et moderne.* M. Roux eut l'intention de publier ce recueil assez volumineux et il crut devoir s'adresser à M. le maire de Marseille, le 1er novembre 1829, pour lui proposer l'acquisition de ce manuscrit, au nom de la ville, pensant qu'il était de son devoir de le lui offrir avant de le présenter à aucun imprimeur. Il ne réclamait que le titre de principal éditeur de l'ouvrage et la concession de dix ou douze exemplaires dont deux reliés, l'un pour la Bibliothèque publique d'Aix, l'autre pour la sienne.

Le maire de Marseille répondit à M. Roux-Alphéran qu'avant tout il importait à son administration d'examiner si elle devait participer plus ou moins directement à cette publication et qu'il était nécessaire de vérifier dans quels principes l'ouvrage était conçu. M. Roux adressa son manuscrit à M. le maire, en le priant de prendre toutes les précautions en son pouvoir pour qu'il n'éprouvât aucun abus de confiance. Après un mûr examen, les *Annales* de Bouche furent renvoyées à leur propriétaire avec un refus formel de les livrer à l'impression, motivé

notamment sur ce point que M. Bouche s'était souvent écarté du but véritable, en présentant sous tel aspect qu'il avait jugé convenable les évènements qu'il raconte et en se livrant à des réflexions philosophiques sujettes à controverse : dès-lors cette conséquence que l'administration municipale donnerait une sorte de sanction aux vues de l'auteur, si elle se chargeait d'imprimer son œuvre. M. Roux-Alphéran n'insista plus et les *Annales* de Bouche restèrent en portefeuille dans ses collections. Vers la même époque, un écrivain de mérite, M. Augustin Fabre, publia son *Histoire de Marseille*. Peut-être le succès qui accueillit cette œuvre recommandable empêcha-t-il M. Roux de donner suite à un projet de publication dont il se serait chargé lui seul. Quoi qu'il en soit, il est à regretter que la bibliographie provençale ne se soit pas enrichie de l'impression des *Annales* de Bouche. Sans doute, des digressions philosophiques plus ou moins bien amenées se font souvent remarquer dans les sujets traités par l'auteur ; mais Charles-François Bouche n'en mérite pas moins notre estime par la clarté de son style, et par le ton de franchise et de vérité qui règne dans ses productions (54).

Un autre travail dont M. Roux avait préparé tous les éléments était une *Notice sur l'église de Saint-Jean-de-Malte*. Grâce à l'obligeance de

gitized by Google

Mme et de M. de Lalauzière, nous avons pu parcourir les nombreux matériaux que le consciencieux et patient écrivain avait amassés pour la rédaction d'un ouvrage si intéressant. Que de manuscrits et de mémoires consultés, que d'archives visitées dans le but d'imprimer à ce travail le cachet de la plus scrupuleuse exactitude! M. Roux-Alphéran avait mis à contribution les archives du grand prieuré de Saint-Gilles, de la commanderie et du prieuré de Saint-Jean, conservées à la préfecture de Marseille, plusieurs documents précieux sur le prieuré confiés par l'honorable notaire qui en gardait le dépôt, des extraits de quelques titres relatifs à l'église Saint-Jean, de l'écriture de Peiresc, les plans de l'enclos de Saint-Jean et du nouvel agrandissement de la ville d'Aix, enfin le manuscrit original d'un traité de la naissance de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem en 1099, et plusieurs règles et maximes tirées de l'ordre de Malte (55).

Divers particuliers avaient acquis aux enchères, le 1er mai 1798 (12 floréal an VI), l'église de Saint-Jean et la maison prieurale comme domaines nationaux, mais le tout fut vendu à la ville par acte du 29 janvier 1825, au prix de 40,000 francs. Lorsqu'en 1828 eut lieu le rétablissement du mausolée des comtes de Provence Alphonse II et Raymond Béranger IV, M. Roux crut que le moment était favorable pour la pu-

blication de son œuvre. Cependant un scrupule assez singulier vint arrêter son projet. D'après certains bruits parvenus jusqu'à lui, M. le préfet de Villeneuve dans le discours qu'il prononça, aurait bien moins songé à Alphonse et à Raymond Béranger qu'à Romée de Villeneuve, ministre de ce dernier prince, et à Hélion de Villeneuve, grand-maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, comptés l'un et l'autre au nombre des ancêtres de l'orateur. Ne dira-t-on pas, pensait M. Roux-Alphéran, qu'en publiant ma notice j'aurais eu moi aussi bien moins en vue l'église de Saint-Jean que les six personnages de la famille de ma mère, les Alphéran dont je dois faire mention dans mon travail (56) ? Plusieurs années après, un de nos confrères publia dans le tome v des *Mémoires de l'Académie*, une Notice historique et archéologique sur l'église de Saint-Jean-de-Malte. M. Roux examina ce travail dans ses détails les plus minutieux et le soumit à une critique d'autant plus sévère qu'il était profondément versé dans la matière. Il crut découvrir des inexactitudes, des omissions et il les signala au public, animé de ce sentiment que les auteurs éprouvent quand leur amour-propre est froissé. Il ne jugea pas à propos néanmoins de publier le résultat de ses longues et patientes recherches, ce qui à notre avis, eut été la meilleure réponse à opposer à son confrère. Mis en

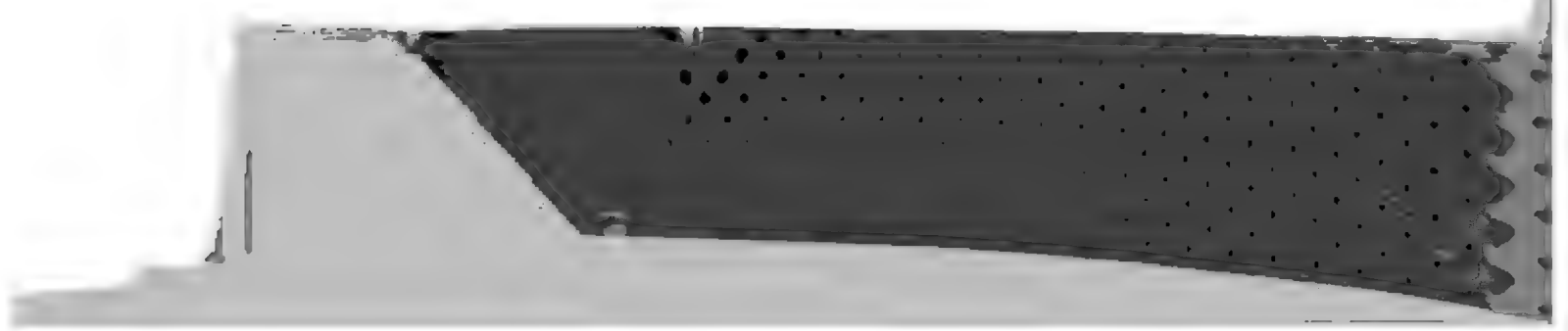

Digitized by Google

présence des deux publications, le lecteur éclairé aurait décerné la palme à la plus digne de ses suffrages ; la lutte aurait été toute pacifique entre les deux combattants et le vainqueur en serait sorti sans acheter son triomphe par le moindre déchirement.

M. Roux-Alphéran avait encore extrait de la correspondance manuscrite de Décormis et Saurin, la partie historique et anecdotique formant un recueil curieux et que nous nous proposons de publier, disait-il, si Dieu nous prête vie (57). Ce projet n'eut pas de suite non plus. On sait que cette correspondance des deux jurisconsultes provençaux pendant la peste de 1720 à 1721, est à la bibliothèque d'Aix : elle roule principalement sur le droit civil, le droit canon et sur des sujets intéressants de critique, d'histoire et de littérature.

Enfin, M. le chevalier Miége, auteur d'une Histoire de Malte, fort estimée, avait enrichi son livre de plusieurs notions sur les monuments élevés à Malte par l'évêque Paul Alphéran et les diverses inscriptions qui existent encore dans cette île, notamment au cimetière du Goze. Là auraient été ensevelis plusieurs compagnons d'armes de Saint-Louis, après la seconde croisade en 1270. Sur la recommandation de M. Miége, un membre du conseil du gouvernement à Malte et le bibliothécaire de cette ville avaient

Digitized by Google

fourni à M. Roux les détails les plus étendus et même de très beaux dessins touchant le cimetière du Goze. Ce devait être encore là le sujet d'une publication d'autant plus intéressante que le monument en question n'était presque pas connu en France (58).

Une douce jouissance était réservée à M. Roux-Alphéran pour les dernières années de sa vie. En 1851, quelques jeunes gens conçurent la pensée de rétablir les Jeux de la Fête-Dieu, interrompus depuis 1823. C'était là une idée éminemment patriotique, en dehors de tout esprit de parti, pareille à celle qui avait inspiré ces fêtes populaires dont les villes d'Amiens, Bordeaux, Lille, Cambrai, Anvers et autres encore avaient naguères été le théâtre. On sait avec quel enthousiasme la population de notre cité accueillit ce projet dont l'initiative doit être attribuée notamment à l'honorable M. Fenouillot de Falbaire, aujourd'hui avocat près la Cour impériale d'Aix. L'autorité municipale y donna l'adhésion la plus complète, et pendant trois jours consécutifs une affluence immense salua de ses acclamations le retour des Jeux qui se déployèrent avec un éclat et une magnificence dignes des anciens temps.

Appelé par d'unanimes suffrages à présider la commission qui fut instituée à ce sujet (59), M. Roux accepta ces fonctions avec empressement et s'en acquitta avec un zèle et une intelli-

Digitized by Google

gence qui ne se démentirent pas un seul instant. Heureux du rétablissement de ces fêtes qui avaient charmé ses jeunes années et qu'il n'espérait plus revoir, on eût dit que toutes ses facultés prenaient une nouvelle animation. Nous avons parcouru avec un vif intérêt un recueil formé par ses soins et dans lequel il avait réuni tous les documents, toutes les pièces concernant la célébration de nos Jeux en 1851. Les nombreuses lettres d'adhésion émanées des personnes les plus honorables, les diverses relations publiées à cette époque, la correspondance avec notre municipalité, l'état des dépenses occasionnées par les Jeux, rien n'avait été omis par le digne président de la commission (60).

Cependant les années s'accumulaient sur la tête de M. Roux-Alphéran. Sa modération, la sérénité de son âme, une régularité parfaite dans sa conduite, toutes ces qualités lui obtinrent le privilège d'atteindre de longs jours et de les remplir dans les purs exercices de l'intelligence. Les effets de l'âge se remarquaient d'une manière peu sensible quant aux facultés intellectuelles, mais le corps s'affaiblissait et si la pensée demeurait intacte, si le jugement conservait sa plénitude, la famille et les nombreux amis de M. Roux craignaient d'entrevoir dans un avenir peu éloigné le terme fatal où la nature devrait succomber.

Bientôt ses infirmités lui prescrivirent une retraite absolue. M. Roux-Alphéran ne quittait son domicile que pour se faire conduire à l'église de Saint-Jean, sa paroisse, à l'effet d'y accomplir ses devoirs religieux. Plein de piété et de résignation, il attendait avec un calme parfait le moment marqué par la Providence pour le terme de ses jours.

Ce vénérable vieillard éprouvait les plus douces consolations, au milieu de tous les témoignages d'affection et de dévouement dont il était entouré. Son cabinet d'études où il avait réuni tant de trésors littéraires, tant de précieuses collections, charmait les longues heures de la retraite (61); il y puisait sans cesse d'utiles et agréables distractions. Toujours chez lui le même dévouement, toujours la même complaisance, toujours le même empressement à être utile à ceux qui recouraient à ses lumières et à son expérience. En fait d'histoire locale et de date, le nom de M. Roux-Alphéran formait à lui seul une autorité (62). A mon âge, disait-il quelquefois, je ne puis plus rien apprendre, mais il m'est doux de vivre de souvenirs, et il ajoutait en souriant : *ament meminisse periti.*

Vers la fin de 1857, ses forces s'affaiblirent d'une manière encore plus sensible et sa mémoire si prompte et si sûre jusques alors ne parut plus vouloir correspondre aux efforts de

Digitized by Google

sa volonté. Malgré les soins dont il était entouré, les atteintes d'un catarrhe pulmonaire se manifestèrent d'une manière imprévue et son état de débilité ne put lutter contre un mal devant lequel les secours de l'art furent impuissants. Après avoir réclamé les consolations de la religion qu'il reçut avec une édifiante piété, M. Roux-Alphéran bénit sa famille, donna un dernier adieu à tout ce qu'il avait aimé et s'éteignit doucement le 8 février 1858, à l'âge de quatre-vingt-un ans un mois et dix jours. Un concours nombreux composé des diverses classes de la société accompagna sa dépouille mortelle et témoigna par son recueillement combien étaient profonds les regrets que cette perte excitait dans tous les cœurs.

Cet ami si dévoué du pays a voulu faire jouir le public, après sa mort, des richesses inédites dont il avait formé une précieuse collection. Quoiqu'il n'ait pas consigné ses intentions à cet égard par une disposition testamentaire, on savait à Aix depuis fort longtemps que M. Roux devait enrichir de ses manuscrits la Bibliothèque de la ville. Non-seulement il avait annoncé sa volonté à ce sujet aux personnes qu'il honorait de sa confiance, mais quelques-uns de ses recueils renferment une note de sa main qui ne laisse plus le moindre doute. On lit, en tête du cartulaire de Jean Martin, sous la date du 1er no-

Digitized by Google

vembre 1826 : « Ce recueil sera une des pièces « les plus curieuses de mon cabinet, et pour en « assurer la conservation dans la ville d'Aix, je « désire qu'après moi il soit déposé à la Biblio- « thèque publique dite de Méjanes de cette ville « pour y demeurer sous la garde de MM. les « bibliothécaires aux soins desquels il n'est pas « besoin de le recommander. » On lit encore les lignes suivantes dans une autre collection de chartes, diplômes et autres documents : « Je « déclare qu'aucune des pièces qui composent « ce recueil ne provient des dépôts publics qui « m'ont été confiés. Plusieurs m'ont été données « par des personnes qui connaissaient mon goût « pour les collections de ce genre ; j'ai acquis « les autres soit des relieurs, soit des fripiers, « soit enfin des bouquinistes chez lesquels vien- « nent finir tous les jours, les vieux titres et « papiers des anciennes familles : au surplus « mon intention est qu'après moi ce recueil soit « déposé avec mes autres manuscrits à la Biblio- « thèque publique de cette ville d'Aix. »

Enfin Mme et M. de Lalauzière ont loyalement adhéré aux volontés de M. Roux par leur déclaration du 10 avril 1858, dont nous insérons ici cette clause principale :

« Nous déclarons que feu M. Roux-Alphéran, « notre père et beau-père, est décédé à Aix, « *intestat*, et que bien avant sa mort il nous a

« fait connaître verbalement les intentions sui-
« vantes :

« Je donne à la Bibliothèque de la ville d'Aix
« les divers manuscrits faisant partie de la
« mienne, originaux ou copies, excepté les ori-
« ginaux qui sont de l'écriture de mon père ou
« de la mienne, ensemble un recueil de portraits
« gravés de Provençaux célèbres... mes cartes
« héraldiques, mes recueils de chartes, titres et
« diplômes anciens, enfin mon recueil aussi
« étendu que j'ai pu le faire de tous les impri-
« més en placard ou en pages des actes admi-
« nistratifs ou judiciaires qui ont paru dans Aix
« ou le département, depuis le commencement
« de la Révolution (63). »

Les honorables héritiers ont bien voulu augmenter ce don de plusieurs volumes écrits de la main de M. Roux-Alphéran. Le tout forme une série de 71 articles (64). Ces documents précieux seront conservés avec soin dans le riche dépôt qu'ils sont venus accroître et le vœu du donateur sera fidèlement observé. Ce legs perpétuerait, s'il en était besoin, le souvenir de M. Roux dans le cœur de tous les amis du pays, mieux que ces lignes, témoignage bien incomplet de respect et de reconnaissance.

M. Roux-Alphéran avait une de ces physionomies particulières qui s'impriment dans l'esprit et y restent gravées. Ses traits présentaient

un mélange de finesse et de bonté (65) ; mais ses qualités rendront surtout sa mémoire impérissable et sa vie nous offre plus d'une circonstance fertile en enseignements. Peu d'hommes conservèrent avec autant de foi la religion du souvenir et la fidélité des principes. Il était du nombre de ces rares écrivains qui aiment les lettres pour elles-mêmes, pour les nobles délassements et les consolations qu'elles procurent et non pour les avantages qui en résultent ni pour les ouvertures qu'elles donnent dans le monde et les affaires. Jamais la moindre idée d'ambition ne germa dans son esprit quoique d'éminents protecteurs dont quelques-uns furent ses amis d'enfance, lui eussent volontiers prêté un concours qu'il ne songeait point à solliciter. Nous savons toute l'étendue de son désintéressement pour ce qui concernait la publication de ses écrits. Jamais il n'eut l'idée d'en vouloir retirer le moindre profit. Quant à sa piété, elle était douce et tolérante ; il remplissait sans éclat et sans ostentation les préceptes de la religion, persuadé que ses bonnes œuvres et ses actes religieux n'échappaient point aux regards de celui qui lit au fond des cœurs.

Jamais un témoignage public d'encouragement ou de gratitude ne lui fut décerné pendant sa longue carrière : il est vrai qu'il ne demandait rien. Il était content de trouver dans ses études

Digitized by Google

une source abondante de joies intimes ; l'affection et le respect qu'on lui portait remplissaient ses désirs. Toute distinction non accordée spontanément mais obtenue à l'aide de sollicitations et de démarches, aurait perdu son véritable caractère à ses yeux.

Cependant des hommages ont été décernés à sa mémoire par les dignes représentants de la cité reconnaissante. Le Conseil municipal a décidé le 27 février 1858 que le portrait de notre regrettable compatriote peint aux frais de la ville serait placé à la Bibliothèque publique et que pour perpétuer le nom d'un écrivain aussi érudit que modeste et obligeant, la dénomination de *Roux-Alphéran* serait donnée à la première rue qui serait ouverte ; mais dans la séance du 17 mars suivant, le conseil modifiant ce dernier point a été d'avis, sur la proposition de notre honorable ami M. Henricy, que la rue Longue-Saint-Jean où notre digne compatriote avait habité et où il est décédé devait être appelée rue *Roux-Alphéran* (66). Un décret impérial, daté de Plombières le 7 juillet 1858 a ratifié cette délibération (67).

Noble et généreux ami du pays, votre nom ainsi gravé sur la pierre dira à nos arrière-neveux combien fut grand votre patriotisme ! Ne compterez-vous point parmi nous quelque fidèle

imitateur, jaloux de continuer ces saines traditions dont vous fûtes l'interprête ; serait-ce au *dernier Provençal* que nous apporterions nos hommages et le tribut de notre reconnaissance ?

A Dieu ne plaise que j'augure si mal de la génération présente. Aujourd'hui un mouvement général entraîne les esprits vers les études historiques ; des écrivains laborieux, des intelligences d'élite s'appliquent à rechercher des chartes et des documents authentiques pour reconstituer les annales du passé. Aujourd'hui notre sol natal qui a produit tant d'hommes remarquables par leurs talents et leur patriotisme ne saurait être frappé de stérilité.

Puissent les continuateurs de l'œuvre de M. Roux-Alphéran suivre un si parfait modèle, puissent-ils unir au zèle et à l'amour de la science, cet esprit d'exactitude, cette rare modestie, ce noble désintéressement, cette obligeance à l'épreuve, toutes les qualités en un mot qui nous faisaient chérir notre vénéré confrère et qui seront le sujet de nos regrets éternels !

Digitized by Google

NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

(1) Dans un de ses recueils de chartres, diplômes et autres pièces, mst. n° 6 de l'inventaire officiel, M. Roux-Alphéran a inséré trois copies extraites des registres de la paroisse Sainte-Magdeleine de la ville d'Aix, déposés soit au greffe du tribunal de première instance, soit au bureau de l'état-civil. Le premier extrait concerne la naissance et le baptême, à la date du 29 mai 1720, de Jean-Baptiste Roux. Le second se rapporte au mariage de J.-B. Roux avec demoiselle Magdeleine-Gabrielle d'Alphéran, 2 mai 1775. Le troisième extrait est l'acte de baptême de M. Roux-Alphéran. Nous croyons devoir le consigner ici :

« François-Ambroise-Thomas Roux, fils de M. Mre Jean-
« Baptiste Roux, avocat en la Cour, et de dame Magdeleine-
« Gabrielle d'Alphéran, son épouse, né hier, a été baptisé
« cejourd'hui, 30 décembre 1776, par nous vicaire soussigné.
« Le parrain a été M. François d'Alphéran, son ayeul mater-
« nel, et la marraine demoiselle Françoise-Amable-Elisabeth
« Roux. Signé qui a su avec nous. Signé Roux, Alphéran
« et Cartié, vicaire, à l'original. »

(2) Une copie de ce brevet est consignée dans le Recueil des mémoires et pièces sur la Provence, feuillet 50, n° 62 de l'inventaire et du catalogue, avec cette note de M. Roux-Alphéran à la table du recueil :

« Balthazard Roux, frère de Dominique-Gaspard Roux,

Digitized by Google

« mon bizayeul, étoit né à Aix le 18 décembre 1643. Il étoit « le septième et l'avant-dernier fils de Melchior Roux et de « Christine d'Yse, sa femme. »

(3) Le *Livre-Roux* est intitulé : Inventaire général des registres, papiers et livres des archives et bibliothèque de la communauté de cette ville d'Aix, commencé ensuite de la délibération du 4 février 1760, fini le 21 du mois de septembre 1761. 554 feuillets.

M. Emérigon, procureur au Parlement, avait été désigné par les consuls et assesseur pour être le collaborateur de M. Roux.

Dans l'avant-propos de l'ouvrage signé *Roux*, et daté du 10 octobre 1761, l'auteur expose toutes les difficultés du travail qui avait été confié aux deux commissaires : « Nous « savions, dit-il, que le dernier inventaire remontait à 1677 « et qu'il était contenu dans un registre intitulé : *Saint-* « *Augustin*. Nous avons requis le sieur Alphéran, greffier, « de nous le représenter. Quant aux registres, ils étaient tous « dans le désordre, et il existait une grande quantité de pa- « piers entassés les uns sur les autres. Nous étions seuls « autour de cette montagne inaccessible que formaient tant « de paperasses, sans connaissance aucune des affaires de la « communauté. Quelle ressource pouvions-nous donc avoir « que de nous résigner à la Providence, et après nous être « recommandés à nos saints patrons, d'attaquer tête baissée « ces tas effroyables de papiers dont le nombre nous fait « encore trembler. »

Les matières furent distribuées en 24 tablettes différentes, sur la porte desquelles fut placée une inscription annonçant leur contenu. Il y était question des comptes tutélaires, des délibérations du conseil, du bureau de police, des comptes de capitation, des censives, des eaux et fontaines, etc.

(4) Le premier volume contient une dédicace à MM. Jean-Nicolas de Raphëlis d'Agoult, marquis de Rognes, Pierre Bonet, avocat, assesseur; J.-B. Augustin de Moricaud, écuyer, André Rostolan, consuls et assesseur d'Aix. La dédicace est signée Roux.

Le dictionnaire des délibérations est précédé d'une préface et d'un avertissement.

(5) Ce curieux volume, conservé par les héritiers de M. Roux-Alphéran, a pour titre :

Mémoires pour servir au cérémonial de la ville et à quelques affaires d'intérêt et de police d'icelle, par M. J.-B. Roux, du 15 octobre 1773 au 24 février 1790, in-4°. L'ouvrage est divisé en 10 cahiers avec une table à chacun d'eux.

On y trouve plusieurs détails très-piquants sur nos anciens usages, notamment sur des questions de préséance aux cérémonies religieuses ou civiles. L'auteur, très-attaché aux prérogatives de sa charge de greffier de l'Hôtel-de-Ville, exprime sa pensée en toute liberté quand il signale certains abus. On peut dire que le *Cérémonial* est la reproduction fidèle des sentiments les plus intimes de M. J.-B. Roux. On nous permettra de signaler quelques extraits de ce manuscrit :

« 24 décembre 1773, veille de la Noël, reçu une tarte et 2 « boëtes de confiture que la ville distribue en ce jour à chacun « des greffiers élus. La tarte est de 2 liv. 8 s. Les 2 boëtes de « confiture doivent peser 2 livres 1/2 chacune. »

8 juin 1774, fête de Saint-Maximin, messe à Saint-Sauveur, à laquelle assistaient les consuls :

« Messieurs les chanoines sont bien vains; ils rendent le « salut aux consuls quand ils entrent dans le chœur, mais je « me suis bien souvent aperçu que lorsqu'ils sont assis, ils se « mettent debout pour leur rendre le salut, mais ils affectent « de se rasseoir bientôt et ne prennent pas garde si nous les

« saluons, car jamais ils n'ont rendu à nous le salut; j'ai vu « ça bien exactement de l'archidiacre et du sacristain. Ce sa- « cristain même, qui est là vis-à-vis, n'a jamais daigné nous « regarder; cela est bien petit. Il est vrai qu'un chanoine « d'Aix rendre une politesse à des greffiers de l'Hôtel-de- « Ville, oh! cela le dérogerait! »

Voici encore deux autres boutades de M. J.-B. Roux :

« L'usage ou le réglement qui est ancien porte que la veille « de la Noël il sera distribué une tarte et une bouteille d'hi- « pocras à chacun des consuls et officiers, et autant à chacun « des consuls élus et officiers. Comme en ce temps-là on « élisait des consuls tous les ans, ce réglement s'exécutait « à juste titre; mais les consuls étant confirmés ordinaire- « ment depuis longues années, qu'est-il arrivé? C'est que « quelqu'un de ces consuls confirmés ou quelque greffier, « pour leur faire la cour, aura dit : les consuls confirmés, il « leur faut la tarte des consuls qui entreroient s'ils n'avoient « pas été confirmés, et celle qui leur est due comme consuls; « et voilà l'origine de la double tarte. L'hipocras fut changé « ensuite en deux boëtes de confiture, et de là il y en a quatre. « Même abus pour le trésorier et le greffier. Voilà un exemple « comment vont les affaires de la ville. Si quelqu'un me di- « soit : quoi, vous le voyez et vous laissez faire, je lui répon- « drois qu'il s'approche et je lui dirai le pourquoi à l'oreille. »

« 22 mars 1775. Dans le commencement du chaperon, « les consuls sont pleins de zèle : il faut faire, il faut dire, « et effectivement ils disent beaucoup, font quelque chose et « bientôt ne font plus rien. »

A la date du 30 juin 1777, on trouve des détails très circonstanciés sur le séjour à Aix de Monsieur, frère du Roi. M. Roux-Alphéran a écrit en marge cette particularité : « A « l'audition de la messe à Saint-Sauveur, on masqua par « une tapisserie le mausolée d'Hubert Garde de Vins, qui

Digitized by Google

« étoit dans le chœur de l'église, sans doute pour ôter au « prince la vue de ce fameux chef de la ligue en Provence. »

Enfin on lit à la date du 21 février 1790 : « Anéantisse- « ment total de l'ancienne municipalité par l'installation du « maire, des officiers municipaux et des notables. »

Et à la date du 24 de ce même mois : « Mon employ a été « cassé par l'esprit de parti qui dominoit dans le conseil. »

(6) Ce manuscrit, format in-4° de 1593 pages, est précédé d'un avertissement dans lequel on lit entr'autres observations : « Voici quelques notes tirées des archives de la commu- « nauté que nous restituons au public comme un bien lui « appartenant. Le lecteur jugera si les habitants ne s'y ins- « truiront pas de leurs droits et de leurs devoirs, et les admi- « nistrateurs des moyens de conserver les uns et faire observer « les autres..... Nous n'avons voulu arranger que quelques « faits confusément épars dans les parchemins de la commu- « nauté dont le conseil municipal a bien voulu nous confier « la garde. »

Suit un avant-propos contenant un abrégé historique de la ville d'Aix, à la fin duquel nous lisons ce qui suit :

« Comme les documents qui contiennent les noms des syn- « dics et consuls de la ville d'Aix ne commencent dans les « archives de la communauté qu'en 1245, année de la mort « de Raimond Béranger V, nous n'avons pu remonter plus « haut pour leur chronologie, dans laquelle nous avons in- « séré tout ce que nous avons cru pouvoir intéresser le lec- « teur, et nous avons battu les buissons pour procurer des « matériaux qui pussent un jour servir à la confection d'une « partie de l'histoire d'Aix. »

Les divers faits relatés dans ce volume intéressant se rapportent tour à tour aux agrandissements et alignements, à la fondation de divers couvents, aux bornes du terroir, aux

cours et tribunaux de justice, aux divers produits du pays, à l'érection de diverses paroisses, à des réglements municipaux, etc. Il y a, en outre, plusieurs anecdotes intéressantes pour la localité. Ainsi :

En 1470, première représentation de la procession de la Fête-Dieu, telle à peu près que nous la voyons aujourd'hui la veille et le jour. Le roi y attache une foire nouvelle de six jours, et joint par là une institution politique à une cérémonie religieuse. Les personnages et les jeux de cette fête, fait observer M. Roux, paroîtraient moins bizarres à certains yeux modernes, s'ils pouvoient voir qu'ils sont calqués sur les usages de ce temps-là.

Le 8 octobre 1531, le conseil général de la communauté délibère de réunir tous les hôpitaux de la ville à l'hôpital Saint-Jacques. Le premier consul finit la proposition qu'il en fait en latin au conseil par ces paroles remarquables : *Super quo opinabuntur dominationes vestræ.*

D'après une délibération du 1er juin 1608, il paraît que l'après-dîné de la Fête-Dieu, les écoliers du collége représentaient quelquefois la comédie à la place des Prêcheurs pour augmenter le spectacle du jour, amuser le public et remplir le vide de la journée. Le conseil accorde à cet effet aux régents du collége 60 livres pour la représentation de cette année.

Parmi les officiers ou préposés que le conseil avait coutume d'élire pendant le seizième siècle, nous signalerons les suivants :

Tractatores pacis; regardatores plateæ; estimatores, regardatores coriorum et candellarum; alialatores mesurarum et ponderum; gubernatores ludi, custos artillariæ; gubernator horologii.

Voici encore quelques réflexions de notre auteur au sujet de la peste de 1720 à 1721 :

Digitized by Google

« On peut remarquer que dans 500 ans, la peste a mois-
« sonné de sa cruelle faulx plus de vingt fois les citoyens de
« cette ville. Toujours est-il étonnant que lorsque ce fléau de
« l'humanité se faisoit sentir, la police n'ordonna presque que
« des prières et des processions, et qu'ensuite de ces res-
« sources toujours nécessaires et indispensables dans la durée
« du mal, elle ne prit pas cependant des précautions effi-
« caces, comme on a fait depuis 1720, pour se préserver à
« l'avenir de ses mortelles atteintes. »

(V. au surplus sur ce manuscrit l'article de M. Roux-Alphéran, inséré dans l'*Observateur Provençal* du 21 février 1827.)

(7) MM. Heirieis père, avocat, et Robaud, chef de bureau à la mairie.

(8) M. Roux-Alphéran consignait dans une sorte de livre de raison ses affaires particulières. Nous y lisons au sujet de son mariage :

« En février 1801, traité de mariage avec mademoiselle
« Marie-Anne-Antoinette Renoux, fille unique de M. Pierre-
« Melchior Renoux, négociant à Aix, et de demoiselle Anne-
« Thérèse Michel. Le lundi 16 mars (25 ventôse), mariage
« civil. Le mariage religieux a été célébré dans la maison de
« mon beau-père. »

(9) V. les *Rues d'Aix*, tom. 2, pag. 289 et suivantes.

(10) *Ibidem*, tom. 2, pag. 150.

(11) *Ibid.*, tom. 2, pag. 415, et Recueil mst. de mémoires et pièces sur la Provence, n° 62.

(12) Recueil n° 62.

(13) Même Recueil et *Rues d'Aix*, tom. 2, pag. 415.

Cette inscription qui commence ainsi : *Aux mânes de mon bienfaiteur Jean-Baptiste-Florentin-Gabriel de Meyran, marquis de Lagoy*, etc., étant relatée dans les *Rues d'Aix*, tom. 2, pag. 415, nous ne la transcrivons pas ici. Je ferai remarquer seulement que les mots : *à la mémoire* auraient été mieux choisis que ceux *aux mânes*. Cette dernière expression appliquée à un chrétien me paraît un non-sens.

(14) C'est ainsi que le constate M. Roux-Alphéran dans les *Rues d'Aix*, tom. 2, pag. 294.

(15) Recueil de mémoires et pièces sur la Provence, mst. nº 62.

(16) « L'an 1821 et le 16 octobre, nous Louis-Jules-
« François d'Estienne du Bourguet, maire d'Aix, chevalier
« de la Légion-d'Honneur, avons procédé dans la salle des
« séances de la mairie de l'Hôtel-de-Ville, à l'installation de
« MM. Roux-Alphéran et Mouret, en qualité de membres du
« conseil municipal.

« Avons ordonné à cet effet au secrétaire en chef de la
« mairie de donner lecture de l'ordonnance du Roi du 19
« septembre 1821, dont la teneur suit, etc. »

(Extrait des délibérations du conseil municipal de la ville d'Aix.)

(17) *Rues d'Aix*, tom. 1, pag. 525.

(18) Voici quelques faits extraits de ce manuscrit, qui pourront intéresser le lecteur :

9 mai 1790, première séance du Cercle patriotique d'Aix, dans une des chapelles des Jésuites au collége Bourbon. On

Digitized by Google

y comptait environ 200 personnes ; nous avons passé subitement, disait le président en prononçant le discours d'ouverture, de l'état d'esclaves à celui d'hommes libres. Enfin le patriotisme a renversé la tyrannie et a fait revivre les droits de l'homme et du citoyen.

31 août 1792. Depuis quelques mois on promenoit par la ville plusieurs femmes qui refusoient d'aller ouïr la messe des prêtres assermentés, sur des ânes ou sur des charrettes, et on les abreuvoit d'injures et même de coups. Plusieurs en étoient dangereusement malades, d'autres en étoient mortes, en sorte que par la crainte on étoit parvenu à faire aller tous les citoyens, et surtout les femmes, aux églises assermentées. Dans une adresse, suivie d'une délibération, la municipalité exprime sa satisfaction de la réunion des opinions religieuses catholiques, qu'il partage la joie publique, qu'il est alarmé des excès dont plusieurs citoyens ont souillé leurs fêtes civiques, qu'on a exposé en spectacle au peuple des femmes séduites par le crime des réfractaires, qu'on leur a infligé des pénitences civiques capables de troubler la tranquillité publique, que ces excès rendent ceux qui les commettent responsables de l'effroi, de la maladie, de la mort même des victimes ; invite les femmes égarées à aller aux églises et à y reconnoître toujours le même Dieu et le même culte. Défend très-expressément de promener qui que ce soit sur des ânes ou sur des chars.

6 décembre 1792. Les administrateurs du département, sortis de place le 28 novembre, rendent leur compte pardevant les nouveaux. Voici en quels termes *mesurés* s'exprimait l'un d'eux, au sujet du nouveau palais de justice d'Aix, dont la construction était suspendue :

« 2 ou 3 ans avant sa mort, la magistrature féodale avoit « fait commencer à Aix, aux frais des malheureuses victimes « de ses continuelles injustices, une *maison* qu'elle déco-

« roit, ainsi que cela se pratiquoit, du nom pompeux de « *palais*. De cet *antre* devoient sortir les arrêts qui établis- « soient les droits de lods, les tasques, les redevances de « toute nature qui forçoient le payement de la dîme, cet impôt « volontaire dont nos crédules ayeux avaient bêtement chargé « leurs propriétés, etc., etc. »

20 prairial an II. Détails sur la célébration de la fête à l'Être suprême, qui avait été précédée d'une adresse de la commune, par laquelle chaque citoyen est invité à y assister, chaque père de famille à s'y présenter avec une branche de chêne, chaque mère avec des bouquets de roses, chaque jeune citoyenne avec des corbeilles de fleurs, chaque jeune citoyen avec un sabre ou une épée dont il sera armé par son père.

(19) Parmi les 750 pièces de ce Recueil, près de 400 sont des copies entières d'actes de naissances, mariages, décès, de testaments, provisions d'emplois et offices concernant l'état civil de la famille Alphéran et le rang qu'elle a tenu à Aix ou ailleurs pendant plus de trois siècles. Les autres pièces ne sont ici que par notes et ne concernent d'ailleurs que les parents issus de la même souche, mais séparés de ceux d'Aix depuis des siècles.

Dans le livre de raison ci-dessus mentionné, note 8, M. Roux-Alphéran a établi dans tous ses détails l'arbre généalogique de sa famille maternelle. (V. aussi les *Rues d'Aix*, tom. 2, pag. 349 et suivantes.)

Nous ajouterons qu'un Boniface Alphéran, avocat et secrétaire de l'Hôtel-de-Ville, avait rédigé vers le commencement du dix-huitième siècle un *Recueil des principales cérémonies et des difficultés qui se rencontrent dans les affaires journalières de l'hôtel de cette ville d'Aix*. L'auteur annonce qu'il a dressé son recueil sur les mémoires de son aïeul, de

Digitized by Google

son père et de son frère. Une note de M. Roux-Alphéran, en tête du registre, établit que six membres de la famille Alphéran ont exercé pendant 123 ans les fonctions de secrétaire de l'Hôtel-de-Ville, depuis le 8 juin 1638 jusqu'au 28 novembre 1761, époque où François Alphéran se retira de cette charge.

Dans le recueil de Boniface Alphéran, les évènements s'arrêtent à 1711 ; M. Roux-Alphéran a ajouté de sa main quelques notes sur des faits postérieurs. Voici deux ou trois brièves citations de ce recueil de Boniface :

Baptêmes. Lorsque la ville fait la dépense des baptêmes que MM. les consuls font au nom d'icelle, cette dépense consiste :

1° A un présent à l'accouchée d'une ou deux cantines d'eau de senteur bien conditionnées.

2° De 12 petites fioles d'eau de naffe bien garnies de faveurs rouges et jaunes.

3° A la dépense en argent qui suit :

21 livres au maître de musique, 14 livres aux violons, 3 livres au curé, 3 livres aux courriers du pays, etc.

4° A un présent de bougies à l'accouchée.

5° A un présent de confitures.

Le 22 octobre 1576, fut proposé au conseil de faire passer une branche de la Durance au terroir d'Aix, et que la ville fera adhérence à ceux qui feront le party.

Le 22 juin 1600, le sieur de Castelmon, médecin, se tenant à Marseille, fut dans Aix pour faire la preuve des eaux chaudes des Baigniers, lequel déclara qu'elles étaient naturelles à la fontaine de la Boucherie, prenant sa source audit lieu ; il fut délibéré d'acheter la maison du sieur de Millaud et d'en donner l'habitation audit sieur de Castelmon.

Quelques-uns des manuscrits que nous venons de signaler mériteraient d'être imprimés, notamment le tableau chronologique des syndics et assesseurs, par J.-B. Roux. D'après ce

Digitized by Google

que dit M. Roux-Alphéran dans l'article de l'*Observateur Provençal,* la ville aurait eu anciennement l'intention de faire imprimer l'ouvrage à ses frais, et ce projet aurait eu une suite sans les évènements de 1789, qui changèrent la forme de notre administration municipale. M. Roux ajoute que ce projet pourraît être renouvelé si les finances de la commune ou le zèle des habitants le permettaient.

(20) Extrait des procès-verbaux des séances de l'Académie d'Aix. Séance du 14 juin 1840 :

« L'Académie reconnaît, au scrutin secret, que M. Roux-
« Alphéran que des causes particulières avaient éloigné mo-
« mentanément des travaux de la société, fait toujours partie
« de l'Académie, et décide, en conséquence, que son nom
« sera rétabli sur la liste des membres.

« Le président, signé Rouchon-Guigues ; le secrétaire
« annuel, signé Coquand. »

(21) V. à ce sujet l'article inséré dans le *Mémorial d'Aix* du 18 janvier 1857. En consacrant à cette époque quelques lignes rapidement écrites aux lettres du roi René, nous eûmes surtout pour but de signaler l'importance de l'acquisition faite par la ville, et de payer un juste tribut de reconnaissance à l'honorable M. Crozet de Marseille, qui se prêta avec beaucoup de zèle à faciliter l'achat du manuscrit des hoirs de M. le docteur Lautard.

(22) Je trouve dans le Recueil de pièces n° 67 du catalogue, cette note de M. Roux-Alphéran concernant une inscription derrière la plaque sur la porte de l'Hôtel-de-Ville :

En octobre 1807, M. de Fortis, maire d'Aix, a voulu faire rétablir sur la porte de l'Hôtel-de-Ville l'inscription : *Hôtel-*

Digitized by Google

de-Ville qu'on y voyait avant la révolution, et que depuis on avait effacée pour y substituer ces mots : *Maison Commune*.

A cet effet, on a déplacé l'ardoise où étaient ces mots, et j'ai vu que c'était encore là la même pierre que les consuls firent placer en 1656, qui mécontenta le public et qu'on se borna à retourner lorsque le conseil du 28 août 1659 ordonna qu'elle serait ôtée.

M. de Haitze, qui parle de ce fait dans son *Histoire d'Aix* m^ste^, liv. 21, chap. 10, ne rapporte cependant pas cette inscription, et comme on l'a recouverte aujourd'hui pour la seconde fois, la voici telle que je l'ai copiée :

Consumpserat hanc basilicam tempus ædax, repararunt
hanc injuriam temporis nob^mi^ coss. et assess. pat. procur.
atq. ut vetustatem corrigerent, novam hanc ædem a
fundamentis fecere. Novi apparent C. Mar. et C. Sext.
fundatores urbis antiquæ et spectatores novæ : impositus
utriq. Ludov. XIIII Gall. et Nav. Rex Christia^mus^
et invictis^mus^ rep̃tat reges præteritos et promit fu-
-turos. Posuerunt nob^mi^ D. D. D. D. Franc. de Brancas de
Cerest, Ba. a. Villanova. Joan. Arelatanus de Monthault.
Joseph DeDons. Henric. Colla. coss. et assess. pat. procur.
An. D^ni^ MDCLVI.

(23) Honoré Bouche est né à Aix le 27 mai 1599, quoique toutes les biographies placent sa naissance en 1598; ce même historien, mort à Aix le 15 mars 1671, fut enterré dans l'église des Grands-Carmes et non dans celle des Carmes déchaussés, comme le dit le dictionnaire connu sous le nom d'Achard.

Pitton, historien d'Aix, était né en cette ville le 18 décembre 1621, ce que n'ont jamais su les biographes qui ont parlé de lui.

Le célèbre Tournefort, que tous les biographes font naître

Digitized by Google

le 5 juin 1656, a été baptisé dans l'église St-Sauveur d'Aix, le 3 dudit mois de juin, et était né par conséquent au moins deux jours avant celui indiqué par tous les dictionnaires. Cette erreur avait du reste été rectifiée dans la gravure du portrait de ce savant botaniste, exécuté dans le temps, par les soins de M. de Beaulieu, membre de l'Académie d'Aix.

(24) V. les *Rues d'Aix*, tom. 1, pag. 199.

(25) Cette commission se composait à son origine de MM. Bernard, doyen de la Faculté de droit, président, de Robineau de Beaulieu, Icard, Rouchon-Guigues, Porte, Rouard, Mouan, Castellan, Roux-Alphéran, Gendarme de Bévotte, membres de l'Académie d'Aix, marquis de Lagoy, correspondant de l'Institut, et de Julienne, secrétaire de la Faculté de droit.

MM. Bernard et de Beaulieu furent remplacés, après leur mort, par MM. Bouteuil et Clérian.

(26) V. encore sur Dragonet de Mondragon les *Rues d'Aix*, tom. 2, pag. 302 et 320, et le troisième rapport de M. Rouard sur les fouilles d'antiquités faites à Aix en 1843 et 1844, pag. 19.

(27) Par suite de cet amour de l'exactitude et de la vérité, M. Roux-Alphéran avait confié, longtemps avant sa mort, une note au rédacteur en chef du *Mémorial d'Aix*, pour servir à l'article nécrologique que ce journal consacrerait sans doute à sa mémoire.

(28) Aix, Augustin Pontier. Voir l'avertissement de M. Roux, en tête de cette publication.

Digitized by Google

(29) Aix, 2 mai 1825, imprimerie d'Augustin Pontier, in-8°, 28 pages.

(30) Voir aussi cet appendice dans le *Mémorial* du 28 novembre 1841. La deuxième édition des Recherches sur Malherbe contient 60 pages in-8°. Aix, imprimerie de Nicot et Aubin, 1840.

(31) V. à l'appendice le n° 18 du Catalogue.

(32) V. la note 6.

(33) *Observateur Provençal*, n° 18.

(34) *Ibidem*, n° 23.

(35) M. Roux-Alphéran avait eu le soin de faire imprimer à part la plupart de ces articles, tels que la procession de Saint-Sébastien, la notice sommaire des évêques natifs d'Aix nommés depuis le concordat de 1801, la notice biographique sur feu M. l'abbé de Tuffet, la Tour d'Aygosi, la Tour Mer-latade et le Château du Diable, etc.

(36) *Mémorial d'Aix* du 13 janvier 1838.

(37) *Ibidem*, n° du 6 mars 1853.

(38) *Ibidem*, n° du 8 janvier 1854.

(39) Notices sur André Abellon, religieux dominicain, mort en odeur de sainteté, à Aix, en 1450. Broch. in-8° de 16 pages. Aix, imprimerie d'Aubin.

Digitized by Google

(40) *Mémorial* des 29 juin et 10 juillet 1845.

(41) *Mémorial* du 2 juillet 1854.

(42) *Rues d'Aix*, tom. 1, pag. 101.

(43) *Ibidem*, tom. 1, p. 142.

(44) Quelques personnes ont encore fait l'observation que M. Roux-Alphéran ne parle presque pas des principaux cabinets de tableaux et de curiosités que possèdent des amateurs de notre ville, et que la description du Musée notamment, n'a point trouvé de place dans les *Rues d'Aix*. Quelque intéressants que soient ces sujets, il paraît qu'il n'entrait point dans les vues de notre auteur de s'y arrêter. « Nous préférons, « dit-il dans une note du tome 1er, page 527, rappeler les « choses passées dont les souvenirs s'éteignent chaque jour, « au plaisir de décrire ce qu'ont vu ou pu voir nos conci- « toyens. »

(45) *Adam de Crapponne et le bailli de Suffren*. Aix, Aubin, février 1851 ; brochure de 46 pages in-8°, en forme de lettres et suivie de pièces justificatives. Les lettres, au nombre de trois, sont à la date des 15, 29 décembre 1850 et 6 janvier 1851 ; elles furent insérées dans les numéros du *Mémorial* des 15, 22, 29 décembre 1850 et 12 janvier 1851.

(46) Les deux articles de M. J. Alphandéry furent publiés dans les numéros de la *Gazette du Midi* des 24 décembre 1850 et 4 janvier 1851, sous le titre de *Réponses*. La brochure de l'honorable avocat, intitulée *Adam de Crapponne*, parut en 1854. Aix, typographie des hoirs Aubin, in-8°, de 56 pages, avec pièces justificatives.

Digitized by Google

(47) M. Roux-Alphéran a signalé à cette occasion une prophétie de M. François Alphéran, son aïeul maternel, dont la famille avait anciennement sa sépulture dans l'église des Observantins, détruite depuis la révolution.

A la nouvelle de ces lettres-patentes du 15 mai 1776, enregistrées au parlement de Provence, le 26 novembre suivant, M. François Alphéran s'emporta jusqu'à dire *que le prince qui lui enlevoit la consolation de penser que ses cendres iraient se mêler à celles de ses pères, ne reposeroit pas lui-même, après sa mort, auprès de ses augustes ancêtres.* Effrayante prophétie, fait observer M. Roux, qui s'accomplit dans moins de dix-sept ans et à laquelle se rattachent de si douloureux souvenirs!

V. à ce sujet les *Rues d'Aix*, tom. 1, pag. 407, et pour plus de détails, le recueil des pièces sur la Provence n° 62 du Catalogue, feuillet 262. On y trouve les lettres-patentes de Louis XVI concernant cette défense des inhumations dans les églises.

(48) V. ces observations dans le recueil n° 62, feuillet 29.

(49) V. le recueil n° 67, où ce mémoire est inséré.

(50) Dans l'avertissement des mémoires d'Antoine de Félix, copiés sur le manuscrit original de l'auteur (V. au Catalogue le n° 58), M. Roux annonce qu'il s'est livré à cette copie, avec l'agrément de M. le marquis d'Albertas, dans le courant de l'année 1839, au domaine de la Foraine-Vieille que je possède, dit-il, dans le territoire de Cabriès, et où j'ai passé la plus grande partie de ladite année sans interruption, depuis les premiers jours du mois de mai jusqu'aux approches des fêtes de Noël.

Je tiens de la famille de M. Roux-Alphéran que pendant

Digitized by Google

son séjour à la campagne, il aimait à se placer sur un point élevé, pendant quelques instants de la journée, en dirigeant sa lunette sur la ville d'Aix, objet de ses affections.

(51) Voici cette inscription telle qu'elle est reproduite par M. Roux dans le Recueil de pièces sur la Provence, nº 62, feuillet 284. Suivant les indications de notre auteur, la pierre a 32 pouces de hauteur à droite, 31 à gauche, et 21 pouces de largeur. La pierre est cassée dans le haut et il manque une ou plusieurs lignes de l'inscription :

. . . . . .

. . . . . ,

AMISIS SE . . . MVS
ET CUPIT DIGNIS DIV SERVIRE
CINERIBVS
NOMEN DVLCE LECTOR SI FORTE
DEFVNTAE REQVIRES
A CAPITE PER LITTERAS DE
ORSVM ET LEGENDO COGNOSCIS
TER DENOS VITAE AEV. HAM
DVXERAT ANNOS
CUM PIA IVBENTE DEO ANIMA
MIGRAVIT AD ASTRA
DIE V. KAL NOVEMB.
MESSALA
V. C. CONS.

M. le président de Saint-Vincens avait déjà signalé cette inscription dans le tome 1er des *Mémoires de l'Académie d'Aix*, publié en 1819, page 373. Tout en remplaçant les deux premières lignes et le commencement de la troisième qui n'existent plus, il trouvait le nom d'HELENA dans les premières lettres des six premières lignes de l'épitaphe.

Digitized by Google

Quelque ingénieux que soit ce système, il y a lieu de douter de son exactitude et M. Roux qui connaissait sans doute cette explication ne la mentionne pas.

Les mots *cognoscis*, *œv.* et *ham* sont évidemment pour *cognosces*, *heu* et *jam*.

Ce monument aurait plus de 1300 ans d'existence, le consulat de Messala correspondant à l'année 506 de J.-C.

Cette inscription est-elle chrétienne ou païenne? Dans un Mémoire sur quelques découvertes d'antiquités (tom. 1, page 194 des Mémoires de l'Académie d'Aix), M. de Saint-Vincens établit que les mots *Deo..... migravit ad astra* insérés dans une inscription qui ne porte ni le monogramme du Christ, ni aucune autre signe du christianisme, doivent être appliqués au système des néoplatoniciens ou des pythagoriciens. M. de Saint-Vincens mentionne à ce sujet notre inscription, que M. le chanoine Depérier lui avait communiquée vers la fin du dernier siècle, et qui se trouvait dans son prieuré du Pin (propriété du général Garavaque en 1833). Elle fut appliquée par l'abbé Depérier à une femme païenne; et M. l'abbé Barthélemy, ajoute M. de Saint-Vincens, que consultèrent M. l'abbé Depérier et mon père, confirma cette interprétation.

Je termine cette note par la réponse du général Garavaque conservée en original dans le recueil ci-dessus :

« Marseille, 10 novembre 1833.

« Monsieur, je m'empresse de répondre à la lettre que « vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et de vous remercier « en même temps de l'envoi qui y était joint.

« Jusqu'à ce jour, je n'avais eu aucune traduction de l'ins- « cription placée sur une pierre qui a été détachée il y a « longtemps du mur où elle était incrustée. La cupidité des « fermiers qui étaient alors à Saint Pierre au Pin est la seule

Digitized by Google

« cause de ce dégât, et je l'ai trouvée à la même place où « vous l'avez vue. Je ne veux pas qu'elle sorte du lieu qui la « renferme depuis tant de siècles, et je la ferai remettre à la « place qu'elle occupait. Il avait été dit aux paysans qu'un « trésor était caché sous cette pierre.

« J'apprécie beaucoup, Monsieur, l'hommage que vous « m'avez fait du résultat de vos recherches, et je vous prie « de recevoir l'assurance, etc. »

(52) *Souvenirs de la marquise de Créquy*, 1710 à 1802. Paris, Fournier jeune, 1834-1835, in-8°, 7 vol.

(53) V. la lettre de M. Roux-Alphéran et la réponse *mystérieuse* de l'éditeur dans le Recueil des pièces sur la Provence, n° 62, feuillet 311.

(54) V. à l'appendice le n° 38 du Catalogne.

(55) Toutes ces pièces sont renfermées dans un carton assez volumineux et auraient pu former les éléments d'un volume in-8° de 400 pages environ. Nous exprimons ici le vœu que quelque main habile coordonne un jour ces divers matériaux avec l'assentiment des héritiers de M. Roux, et enrichisse ainsi notre histoire locale d'une intéressante publication.

(56) J'ai puisé ces détails dans l'avant-propos de l'ouvrage projeté et que M. Roux-Alphéran avait rédigé vers 1844, peu avant l'époque où parut le travail de M. l'abbé Maurin, dans le tome 5 des Mémoires de l'Académie d'Aix. L'annonce de cette publication aurait paru déterminer M. Roux à livrer son œuvre à l'impression, ainsi qu'il le dit dans sa préface. Cette intention de sa part était aussi manifestée dans deux articles

Digitized by Google

du *Mémorial* des 10 avril et 17 décembre 1843. M. Roux-Alphéran s'est borné à donner un court abrégé de son œuvre dans les *Rues d'Aix*, tom. 2, pag. 295 et suiv., sans s'expliquer sur les motifs qui l'avaient empêché une seconde fois d'exécuter son projet. Seulement il attribuait à des raisons entièrement personnelles son irrésolution.

(57) V. les *Rues d'Aix*, tom. 1, pag. 494. Ces extraits de M. Roux-Alphéran, enrichis de notes, sont insérés dans le recueil de pièces n° 62, feuillet 156. On y trouve beaucoup de détails sur le fléau qui ravageait une partie de la Provence en 1720, et une foule d'anecdotes piquantes dont plusieurs remontent au temps de la Ligue.

(58) *Rues d'Aix*, tom. 2, pag. 351. V. dans le recueil 67 du Catalogue, feuillet 289, une inscription du cimetière des Français à Goze, tirée des Lettres sur la Sicile et sur l'île de Malte, par M. le comte de Borch. Turin, 1782, 2 vol. in-8°.

(59) Le vice-président de cette commission était M. Fenouillot de Falbaire, et le secrétaire M. J.-B. Gaut.

(60) Nous signalerons parmi les lettres d'adhésion celles de Mgr l'Evêque de Marseille, de MM. Meyronnet de Saint-Marc, conseiller à la Cour de cassation, Siméon, G. de la Boulie, Sauvaire-Barthélemy, Poujoulat, L. Reybaud, représentants des Bouches-du-Rhône.

Je ne résiste pas au plaisir de mentionner une lettre de M. le comte Portalis, ami d'enfance de M. Roux, datée de Senlis le 26 juillet 1851, et que je trouve dans ce recueil :

« Mon cher et ancien ami, il y a bien des jours que j'ai « envie de t'écrire pour te féliciter de la restauration des jeux

Digitized by Google

« de la Fête-Dieu, et de la part que tu as prise à cette œuvre « vraiment patriotique. Tous les enfants d'Aix ont senti bon- « dir leur cœur à l'annonce de ce renouvellement des diver- « tissements de notre vieille patrie provençale. La statue du « bon roi René s'est vivement agitée sur son piédestal, comme « si elle n'eût pas été de marbre, quand elle s'est vue en- « tourée des petits-neveux de ses fidèles et loyaux sujets, qui « rendaient à sa mémoire vénérée un si affectueux hommage. « Quoi qu'on en dise, il vaut encore mieux être bon que « grand, même pour la gloire.

« Je veux te remercier aussi du plaisir que tu m'as pro- « curé : j'ai fait relier les *Rues d'Aix* d'une manière digne « d'elles, et je les relis. Elles font mes délices. Je me re- « trouve, les parcourant, côte à côte avec toi, depuis la plus « étroite et la plus dégoûtante ruelle, jusqu'à notre belle place « des Prêcheurs et notre magnifique Cours, ces nobles dé- « bris de nos grandeurs passées. Je suis heureux alors et je « sens vivement la force de ces liens qui nous attachent aux « lieux qui nous virent naître, et nous font désirer avec pas- « sion de les revoir dans notre vieillesse : *et dulcis moriens « reminiscitur argos.* Je ne sais, mais il me semble que j'ai « toujours été plus Provençal que Français, et encore à « l'heure qu'il est. »

M. le comte Portalis témoignait ensuite le désir qu'il aurait de consulter les mémoires manuscrits de Charles de Grimaldi de Regusse, le premier de cette famille qui ait été président à mortier au Parlement d'Aix. J'ai lu, dit-il, vers la page 272 de ton premier volume que tu les avais dans ta bibliothèque si précieuse pour notre histoire.

« Tu vois pour le coup, mon cher ami, que je n'ai rien à « faire de bien important, et que très-mal satisfait du temps » présent, je me reporte avec complaisance vers les souvenirs « du temps passé. Un des plus doux est sans doute celui de

Digitized by Google

« ta bonne amitié et de ses douceurs. C'est un de mes plus « agréables refuges.

« J'espère que ta santé va bien.

« Je me recommande à la mémoire de ton cœur, et je puis « te promettre que le mien cessera de battre avant de t'ou- « blier.

« Tout à toi, ton affectionné et vieil ami. »

Par suite du désir manifesté par M. Portalis, M. Roux-Alphéran fit don à l'éminent magistrat du manuscrit autographe des mémoires de Regusse, qu'il tenait de M. le marquis Charles de Grimaldi de Regusse, petit-fils du dernier président de ce nom. (V. la note suivante.)

(61) M. Roux-Alphéran a laissé à ses héritiers, qui la conservent pieusement, une bibliothèque composée des principaux ouvrages sur la Provence, d'éditions de choix de nos auteurs classiques, de relations de voyages, etc. Plus de vingt recueils formés par ses soins contiennent de nombreuses notices relatives au pays, et on sait avec quel empressement il recherchait toutes les publications de ce genre. L'honorable M. de Lalauzière a réuni dans un volume in-4°, sous le titre de *Mélanges,* diverses pièces manuscrites ou imprimées telles que mémoires, lettres, relations, qu'il avait trouvées éparses à la mort de son beau-père. Nous avons remarqué entr'autres dans ce recueil :

Une relation du sac juridique de Bedouin, en mai 1794, attribuée à l'abbé Durand, curé de ce lieu. On sait avec quelle cruauté le représentant du peuple Maignet traita ce bourg, situé au pied du mont Ventoux, et ses malheureux habitants, coupables d'avoir enlevé un arbre de la liberté.

Une lettre de M. Roux-Alphéran, en date du 17 juin 1842, à M. Berger de Xivrey, chargé de la publication des lettres de Henri IV, dans la collection des documents inédits sur

l'histoire de France. M. Roux adressait à M. de Xivrey un exemplaire du *Mémorial d'Aix* de la veille, 16, dans lequel il avait inséré une missive de Henri IV à Louis de l'Évesque, gentilhomme provençal, attaché au parti du roi pendant la Ligue, pensant, écrivait-il au savant éditeur, qu'elle pourra figurer dans votre collection.

(V. le *Mémorial* du 16 juin 1842, et dans les documents inédits, le recueil des lettres missives de Henri IV, tom. 3, pag. 602.)

Une lettre de M. le comte Portalis à M. Roux-Alphéran, du 28 décembre 1857, datée des Pradeaux par le Beausset (Var). Notre illustre compatriote priait son ami de vouloir bien lui confier le quatrième volume de Papon, pour y lire les détails concernant les troubles occasionnés par l'établissement de la Chambre des requêtes et du Parlement-Semestre. « C'est la lecture des mémoires du marquis de Regusse, lui « disait-il, que je dois à ta munificence, qui m'a inspiré le « désir de voir ce qui se passait autour de lui durant ces « démêlés si longs. »

Les mémoires autographes de Regusse seront prochainement déposés, il y a lieu de l'espérer, dans la bibliothèque Méjanes : M. Rigaud, maire d'Aix, a bien voulu, pendant son séjour à Paris et sur mon initiative, intervenir auprès de M. Jules Portalis, son collègue au Corps législatif, pour l'engager à céder à notre ville le précieux manuscrit en question. M. Jules Portalis s'est rendu avec empressement aux désirs qui lui étaient manifestés. Il pense que les mémoires de Regusse se trouvent aux Pradeaux (Var), et à son premier voyage en Provence, il se fera un plaisir de les offrir au digne chef de la cité.

Parmi les objets d'art qui ornaient le cabinet de M. Roux-Alphéran et qu'il avait cédés quelque temps avant sa mort à Mme de Lalauzière, je signalerai :

Un médaillon de Puget, représentant M. Nicolas de Ranché, commissaire-général des galères de France, arrière grand-oncle de M. de Lalauzière. Ce chef-d'œuvre n'est jamais sorti de la famille de ce dernier.

Un tableau peint par le roi René, représentant l'adoration des mages à Bethléem, et que ce prince avait donné vers le milieu du quinzième siècle aux dames de Saint-Barthélemy. Cette précieuse peinture avait ensuite appartenu successivement au Père Pouillard, à M. Sallier, à M. Porte et à M. le chevalier Alexandre de Lestang-Parade, qui en fit présent à M. Roux-Alphéran. M. le comte de Quatrebarbes a fait lithographier ce charmant tableau dans sa belle édition des œuvres complètes du roi René, tom. 1er, pag. 44.

(V. les *Rues d'Aix*, tom. 2, pag. 241 et suiv.)

Un portrait de Rubens par Van-Dick, et que Rubens avait envoyé à Peiresc en 1629. Après la mort de Peiresc, il passa dans le cabinet des Borrilli et il appartenait en dernier lieu à M. Bermond, ancien conseiller, qui le légua à M. Roux-Alphéran.

(V. les *Rues d'Aix*, tom. 1, pag. 344, et les lettres inédites de Rubens publiées par M. Gachet en 1840, lettres que mentionne M. Roux-Alphéran, à l'endroit que nous venons de citer.)

Une ébauche de Fauchier, représentant le premier président Henri de Maynier-Forbin baron d'Oppède.

Un saint Sébastien attribué à Daret.

Une esquisse d'Hyacinthe Rigaud, représentant le marquis Boyer-d'Aiguilles, conseiller au Parlement, aïeul du marquis d'Argens.

Un tableau de Jean-Baptiste Vanloo, gracieuse composition où cet habile artiste s'est représenté lui-même peignant sa fille, entouré de sa femme et de ses trois fils.

(V. les *Rues d'Aix*, tom. 2, pag. 444.)

Les portraits de Gervais de Beaumont, premier président au Parlement d'Aix, du président Jacques Gaufridi, etc., etc.

(62) Plus d'une fois j'avais eu recours aux lumières de M. Roux-Alphéran pour mes modestes travaux, persuadé que je ne pouvais m'adresser à un guide plus sûr et plus exact; toujours sa complaisance à mon égard avait été sans bornes. Il daignait m'honorer de son amitié et prenait un vif intérêt à mes recherches. Il m'est doux de payer à sa mémoire vénérée ce juste tribut de ma reconnaissance, et je remercie en même temps mes honorables confrères de l'Académie de m'avoir désigné pour retracer la biographie de M. Roux. A défaut des qualités qui me manquent, j'ai apporté du moins à ce travail tout le dévoûment dont je puis disposer.

(63) Voici une copie de cette déclaration des honorables héritiers de M. Roux-Alphéran :

« Nous, soussignés, Françoise-Gabrielle Roux-Alphéran, sans profession, épouse de M. Adolphe-Marie-Jean-Baptiste Gautier de Lalauzière, propriétaire.

« Agissant en qualité de fille unique et seule héritière de droit de feu M. François-Ambroise-Thomas Roux-Alphéran, en son vivant ancien greffier en chef de la Cour impériale d'Aix, décédé à Aix le 8 février 1858.

« Et Adolphe-Marie-Jean-Baptiste Gautier de Lalauzière,

« Agissant soit pour autoriser mon épouse, soit concurramment et solidairement avec elle.

« Tous les deux domiciliés et demeurant à Aix, déclarons que feu M. Roux-Alphéran, notre père et beau-père, est décédé à Aix *ab intestat*, et que bien avant sa mort il nous a fait connaître verbalement les intentions suivantes :

« Je donne à la Bibliothèque de la ville d'Aix les divers « manuscrits faisant partie de la mienne, originaux ou copies, « excepté les originaux qui sont de l'écriture de mon père ou

Digitized by Google

« de la mienne, ensemble un recueil de portraits gravés de « Provençaux célèbres autres que ceux qui sont encadrés « sous verre, mes cartes héraldiques, mes recueils de char- « tes, titres et diplômes anciens, enfin mon recueil auss « étendu que j'ai pu le faire de tous les imprimés en placard « ou en pages des actes administratifs ou judiciaires qui ont « paru dans Aix ou le département, depuis le commencement « de la révolution.

« Je désire que ces divers manuscrits, portraits, cartes, « diplômes et imprimés demeurent invariablement dans la « bibliothèque de la ville, en sorte que si jamais la bibliothè- « que Méjanes en était détachée, les objets par moi donnés « ne feraient nullement partie de celle-ci et ne cesseraient « d'appartenir à celle de la ville.

« A l'effet de quoi j'exige qu'il soit dressé un inventaire « sommaire à trois originaux des objets donnés, signé par « le maire d'Aix, le bibliothécaire en chef, ma fille et mon « gendre. »

« Nous reconnaissons sincère et véritable l'inventaire des objets légués à la ville, au nombre de 71 articles, dressé par M. Rouard, bibliothécaire et signé par ce dernier, par le maire d'Aix, et par nous, lesquels objets ont déjà été déposés par nous à la bibliothèque de la ville.

« Nous regardons comme un devoir d'exécuter religieuse- ment les intentions de notre père et beau-père, et nous don- nons notre consentement le plus formel et le plus explicite à la délivrance des objets donnés, quoique ce don n'ait pas été fait par écrit.

« Enfin, nous déclarons que notre fortune personnelle nous permet parfaitement de remplir les volontés de M. Roux-Alphéran. — Fait à Aix, le 10 avril 1858.

« Ont signé : Fanny De Lalauzière, née Roux-Alphéran; M. Gautier De Lalauzière. »

Digitized by Google

(64) Indépendamment de ces 71 articles, M. Roux-Alphéran possédait encore quelques autres manuscrits fort intéressants, indiqués dans les *Rues d'Aix*, et qui n'ont pas été trouvés à l'époque de l'inventaire.

Sans parler ici du Missel de Jean Martin et des mémoires de Regusse, manuscrits dont M. Roux-Alphéran avait disposé, comme nous l'avons dit, il aurait eu encore en sa possession :

1° *Botanicon Aqui-Sextiense, ex Garidello*, sur deux colonnes (*Synonimia Garidelli.— Nomenclatura Linnæi*), ouvrage du docteur Gibelin, entièrement écrit de sa main. (V. les *Rues d'Aix*, tom. 1, pag. 93.)

2° Mémoires de M. Laurans, contenant des détails sur l'époque de la terreur à Aix, et Journal autographe du même, de sa translation à Paris et de sa captivité au Temple. M. Auguste Laurans était juge au tribunal civil du département des Bouches-du-Rhône, en 1798, quand le Directoire décerna un mandat d'amener contre lui, comme ayant pris part à la réaction royaliste de 1795, 1796 et 1797. (V. les *Rues d'Aix*, tom. 2, pag. 69 et 70.)

3° *Vita de Naberat*, manuscrit entièrement de la main de ce prieur de Saint-Jean. (*Rues d'Aix*, tom. 2, pag. 259.)

4° Une satire violente de 1,500 vers, par Jean de Cabanes, contre la *mère* ou supérieure de la maison du Refuge à Aix, que Cabanes appelle *la Drouillade*, et qui exerçait des tortures inouïes sur les recluses confiées à sa garde. (*Rues d'Aix*, tom. 2, pag. 364 et suiv.)

5° Relation de la vie et mort de Catherine Tempier, dite Argentine, fille orpheline de l'hôpital général de la Charité de la ville d'Aix en Provence, écrite par messire Honoré Philip, prêtre, curé dudit hôpital, qui a confessé cette fille durant dix-neuf années. (V. les *Rues d'Aix*, tom. 2, pag. 485 et 486.)

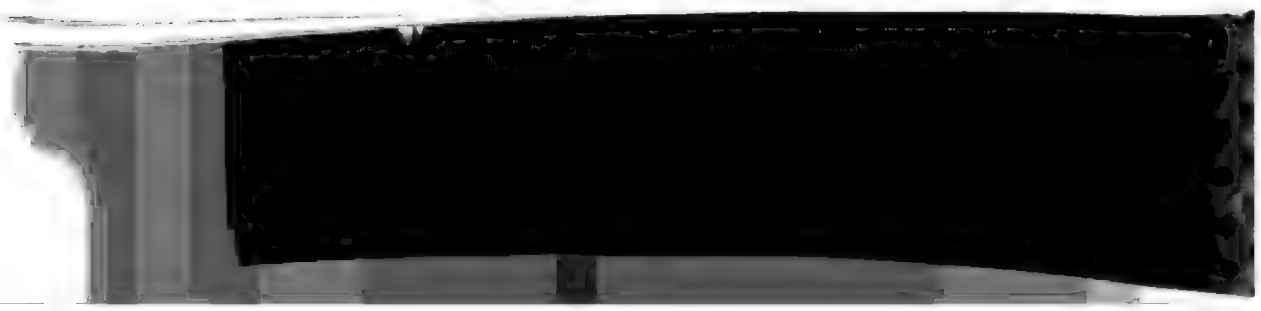

Digitized by Google

Mme et M. de Lalauzière viennent de retrouver les Mémoires et le Journal de M. Laurans. Ils espèrent pouvoir découvrir aussi les autres manuscrits dont nous venons de parler. Inutile de dire que leur intention est de joindre le tout à la collection qui a déjà enrichi la bibliothèque d'Aix.

(65) Notre confrère, M. Alexis Reinaud de Fonvert, a bien voulu retracer et a heureusement reproduit les traits de M. Roux-Alphéran, dans le dessin qui a été lithographié et que l'Académie a déclaré adopter.

(66) Extraits des registres des délibérations du Conseil municipal de la ville d'Aix.

Séance du 27 février 1858.

L'an 1858 et le 27 février, à 4 heures après-midi, le Conseil municipal de la ville s'est réuni dans la salle de ses séances, à l'Hôtel-de-Ville, pour l'ouverture de sa session de février.

M. Roux, premier adjoint, remplissant les fonctions de maire en l'absence de M. Rigaud, député au corps législatif en session, président; MM. de Fortis, de Barlet, de Tournadre, Bargès, Tavernier, Guitton-Talamel, Aubert, Lyon, Tassy, Guilheaume et Henricy, conseillers municipaux.

M. le président annonce que M. Roux-Alphéran, qui fut secrétaire en chef de la mairie, membre de l'assemblée communale et greffier en chef de la cour, a légué à la ville, pour la bibliothèque, les manuscrits qu'il avait rassemblés pendant sa laborieuse existence. Cet homme de bien, dont le savoir égalait le patriotisme, avait élevé, dans son ouvrage des *Rues d'Aix*, le monument le plus complet de l'histoire de notre cité, et lui avait donné pour base les documents les plus exacts et les plus authentiques. La collection précieuse

Digitized by Google

qu'il laisse à son pays natal se compose de 71 articles formant un grand nombre de volumes, brochures, liasses, sacs, cartes et cartons, et renferme des pièces fort rares et la plupart uniques. M. le président propose d'accepter ce don et d'accorder à M. Roux-Alphéran une distinction posthume qui témoigne de la reconnaissance publique et perpétue le souvenir du vénérable donateur.

Un membre se lève alors et dit que le moyen le plus sûr de rappeler à la postérité la mémoire d'un des enfants les plus dévoués et les plus recommandables de notre ville, c'est de faire revivre ses traits dans un tableau placé à la bibliothèque publique, et de donner son nom à une de nos rues.

Le conseil municipal accueille avec empressement cette motion, et après en avoir délibéré,

Délibère à l'unanimité :

D'accepter les manuscrits légués par M. Roux-Alphéran à sa ville natale ;

D'adresser des remerciements officiels à la famille du donateur ;

De placer à la bibliothèque publique le portrait de ce regrettable compatriote, peint aux frais de la ville ;

Enfin, pour couronner dignement l'ouvrage des *Rues d'Aix*, de donner à la première rue qui sera ouverte le nom de cet écrivain aussi érudit qu'obligeant et modeste.

Signés P. Roux, président, et les membres présents. — Pour expédition conforme, le maire d'Aix, signé P. Roux, adjoint.

Copie de la réponse de M. de Lalauzière à la communication officielle de la délibération du Conseil :

Monsieur le Maire,

J'ai reçu hier au soir seulement la délibération du Conseil et votre honorable lettre qui l'accompagne. Je viens au nom de toute ma famille vous en remercier, et vous prie d'être

Digitized by Google

notre interprète auprès du Conseil pour lui exprimer les sentiments de gratitude dont nous sommes pénétrés en pensant à l'honneur qu'il a bien voulu faire à la mémoire de mon beau-père, M. Roux-Alphéran.

Il ne nous reste plus qu'à désirer, dans l'intérêt de la ville et pour l'honneur de mon beau-père, qu'un accroissement de la population l'oblige à augmenter le nombre de ses rues.

En attendant, permettez-moi, Monsieur le maire, de me dire avec les sentiments du plus profond respect, etc.

Signé Gautier de Lalauzière.

Aix, 17 mars 1858.

Séance du Conseil municipal du 17 mars 1858.

L'an 1858 et le 17 mars, à 4 heures après-midi, le Conseil municipal de la ville d'Aix s'est réuni dans la salle de ses séances, à l'Hôtel-de-Ville, en vertu de l'autorisation de M. le sous-préfet, en date du 13 de ce mois.

Étaient présents :

M. Roux, adjoint, chevalier de la Légion-d'Honneur, remplissant en absence les fonctions de maire de la ville d'Aix, président ;

MM. Sube, de Forbin, de Barlet, Tavernier, Guitton-Talamel, de Tournadre, Bargès, Lyon, Vieil, Mandin, Girard, Guilheaume, de Fortis et Henricy, conseillers municipaux.

M. Henricy prend la parole et rappelle au Conseil qu'il a décidé dans sa séance du 27 février dernier, de donner le nom de M. Roux-Alphéran à la première rue qui serait ouverte dans la ville. M. Henricy fait observer que l'éventualité de l'ouverture d'une rue est loin d'être prochaine. Pour que la délibération du Conseil municipal ne soit pas lettre morte,

Digitized by Google

il lui semble qu'il y aurait lieu de la modifier et d'appeler rue *Roux-Alphéran* la rue Longue-Saint-Jean, où l'auteur des *Rues d'Aix* a habité et où il est décédé. De cette manière, l'hommage qu'on veut rendre à notre regrettable compatriote recevrait son accomplissement immédiat.

Le Conseil municipal,

Vu l'ordonnance du 10 juillet 1816, sur les récompenses publiques,

Accueille la proposition de M. Henricy, et, revenant sur sa délibération du 27 février dernier, est d'avis que la rue Longue-Saint-Jean doit prendre la dénomination de rue *Roux-Alphéran*.

Invite M. le maire à soumettre la présente délibération à l'approbation de l'autorité supérieure.

Signés P. Roux, adjoint, et les membres présents.

Pour expédition conforme, le maire d'Aix, signé P. Roux, adjoint.

(67) PRÉFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE.

NAPOLÉON, etc.

Sur le rapport de notre Ministre secrétaire d'état au département de l'intérieur ;

Vu l'ordonnance du 10 juillet 1816 ;

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

ART. 1er.

Est approuvée la délibération en date du 17 mars 1858, par laquelle le Conseil municipal d'Aix (Bouches-du-Rhône) a émis le vœu qu'une voie publique de cette commune prit la dénomination de rue *Roux-Alphéran*.

ART. 2.

Notre Ministre secrétaire d'état au département de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Plombières, le 7 juillet 1858.

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le Ministre secrétaire d'état au département de l'intérieur,

Signé DELANGLE.

Pour ampliation :

Le Secrétaire-Général : Signé CORNUAU.

Pour expédition conforme transmise à M. le sous-préfet d'Aix :

Le Secrétaire-Général : Signé LEFEBVRE.

Je dois la communication de ces extraits à l'obligeance de M. Tourniaire, secrétaire-général de la mairie. Je prie ce fonctionnaire, ainsi que M. Gaut, secrétaire-général adjoint, de recevoir l'expression de toute ma gratitude pour l'empressement avec lequel ils ont mis à ma disposition les registres et documents déposés aux archives que j'ai eu besoin de consulter.

CATALOGUE

Des Manuscrits légués par M. Roux-Alphéran à la Bibliothèque d'Aix.

Ce Catalogue, dont la rédaction m'est entièrement personnelle, m'a paru devoir être le complément de la Notice sur le généreux donateur. J'ai suivi l'ordre des numéros tel que je l'ai trouvé établi dans l'état inventorié officiel.

1. Quatre cartes héraldiques sur toile avec baguettes; cartes de l'état consulaire d'Aix, avec blasons coloriés, de 1497 à 1789.

2. Deux cartes également sur toile avec baguettes, de la cour des comptes.

3. Une carte également sur toile avec baguettes et blasons coloriés des trésoriers de France.

4. Diverses cartes de la sénéchaussée d'Aix.

5. Carton renfermant 136 portraits détachés de Provençaux illustres et autres personnages,

parmi lesquels sont ceux de plusieurs grands maîtres de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

6. Chartes, diplômes et autres pièces, 1125-1830. In-fol° demi-reliure veau.

En tête de ce recueil est la déclaration de M. Roux-Alphéran, comme quoi aucune des pièces qui le composent ne provient des dépôts publics confiés à ses soins. La première pièce est un extrait de partage entre Idelfonse comte de Toulouse, et Raymond Beranger comte de Barcelone, du mois d'octobre 1125. Les limites du comté de Provence y sont exprimées. Ce recueil contient en outre des lettres-patentes du roi René, portant diverses concessions; l'acte d'union de *la comté* de Provence, Forcalquier et terres adjacentes à la couronne et royaume de France, en octobre 1486; diverses lettres du prieur Viany, plusieurs édits concernant le Parlement de Provence, des lettres de souverains et personnages célèbres, etc., etc. M. Roux-Alphéran a en outre inséré dans ce volume trois extraits des registres de la paroisse Sainte-Magdeleine d'Aix, relatifs à son baptême, à celui de J.-B. Roux, son père, et au mariage de ce dernier.

7. Chartes, diplômes, et autres pièces, de 1143 à 1797. In-fol° demi-reliure veau.

Ce recueil s'ouvre par l'acte de donation à l'ordre des Templiers, faite par Marie de Marcour et Pierre Gaufridy, son mari, de la terre de *Puilobier*, pour la rémission de leurs péchés, 17 janvier 1143. Il renferme des diplômes de doctorat accordés par l'Université d'Aix, divers contrats de mariage, des nominations à diverses charges, des lettres d'évêques et de souverains, notamment de Louis XVI aux cours souveraines d'Aix.

8. Artacellæ monasterii chartularium. In-fol°, 2 vol. parchemin.

C'est un recueil de pièces provenant du monastère de la Celle près de Brignoles, au nombre de 288, sur parchemin et sur papier, de 1056 à 1789. On y trouve des bulles de papes, des chartes de comtes de Provence, des lettres-patentes, des lettres originales d'hommes illustres. Plusieurs de ces pièces sont intéressantes pour la connaissance des mœurs et des usages des anciens temps. 72 de ces pièces n'ayant pu être reliées dans les volumes, soit à cause de leur trop grande dimension, soit par la crainte de briser les sceaux en cire ou en plomb, elles ont été placées dans six sacs de toile séparés et une briève analyse de leur contenu a été substituée dans les volumes à leur date.

(V. les *Rues d'Aix*, tom. 2, pag. 282, et les numéros ci-après, 11 à 16.)

9. Inventaire des dames Bénédictines de la Celle. In-fol° basane, 264 feuillets.

Par acte du 20 septembre 1686, notaire Alphéran à Aix, intervenu entre M. J.-B. Vitte, fondé de pouvoirs de messire René Leboult, conseiller et aumônier ordinaire du roy, prieur commandataire du prieuré de la Celle, d'une part; et la très *dévolte* et révérende mère Marie de Saint-Maur, prieure du sacré monastère des dames religieuses de la Celle, transféré dudit lieu de la Celle en cette ville, accompagnée des autres dames religieuses dudit monastère, d'autre part; commission fut donnée à M. Joseph Carnaud, avocat en la cour de Parlement, de procéder à l'inventaire raisonné de tous les papiers, titres et documents de la Celle. Cet inventaire fut dressé le 1er octobre 1686. « Nous, Joseph Carnaud, y est-il dit, « portant notre commission, avons procédé à l'inventaire et

« description des pièces qui nous ont été remises sous notre « chargement..... Lesquelles ont été rangées en 19 quarrés « d'un grand armoire à 4 portes que les dites dames religieu- « ses ont fait faire, placé dans une chambre de leur monas- « tère ditte le dépost. »

10. Description du pèlerinage fait en Terre-Sainte par Pierre Allègre, de la ville d'Aix en Provence. In-4° de 83 pages, couvert en parchemin.

Cette description commence ainsi : « Le cinquième jour « d'aoust 1662, jour de samedi, à une heure après minuit, « je suis parti d'Aix pour Marseille, etc. » L'ouvrage est terminé par l'arrivée de l'auteur à *Livorne,* le 16 janvier 1664. En général, les lieux parcourus par le voyageur sont décrits d'une manière très-sommaire. Il visite successivement Malte, Cypre, Acre, Jaffa et Rama. Il s'étend avec plus de complaisance sur Jérusalem.

11 à **16.** Sacs au nombre de six étiquetés : la Celle, contenant 72 pièccs (V. le n° 8),

Chaque sac est en outre étiqueté de la manière suivante par M. Roux-Alphéran :

1er sac : Bulles des papes, 12 pièces;

2e sac : Comtes de Provence, 11 pièces;

2e sac bis : Donations et priviléges des comtes de Provence, 16 pièces.

3e sac : Lettres des vice-légats, archevêques d'Aix, 11 pièces.

4e et 5e sacs réunis en un : Procédures et sentences, 8 pièces. — Pièces diverses, au nombre de 4.

6e sac : Réformation et transférence à Aix, 10 pièces.

Digitized by Google

17. Au dos : Joannis de Regina insignia nobilitatis. P^t^ in-fol^o^ demi-reliure veau.

Ce recueil est composé de 9 pièces originales sur parchemin ; les trois premières portent la signature du roi René.

La première pièce en latin est datée du 27 mars 1463 : René y confère la noblesse à Jean de Regina, qualifié : *dilectus familiaris fidelis noster Johannes de Regina de Malveto.* Elle est ornée d'un blason enluminé probablement par René.

Par la seconde pièce écrite en français et à la date du 12 février 1464, René confère à Jean de Regina le titre *d'huissier d'armes de nostre hostel*, comme ayant exercé l'office de fourrier à sa satisfaction.

La troisième pièce écrite en latin et datée du 1er mars 1472, contient la concession de diverses immunités et exemptions en faveur dudit Jean de Regina.

18. Johannis Martini Regis Renati cancellarii atque aliquot ejus posterorum chartularium. Grand in-fol^o^ demi-reliure.

Ce recueil est formé de 36 pièces concernant diverses missions données à Jean Martin de Puyloubier par le roi René : elles sont sur parchemin. Le plus grand nombre est en latin, les autres en français. Trois portent la signature de René, d'autres sont signées par des secrétaires-d'état et offrent quelques mots de l'écriture du roi René ou de Louis III, son prédécesseur.

Jean Martin était né dans le diocèse de Sisteron, ainsi qu'il est dit dans son diplôme de licencié en droit conféré par l'Université d'Aix, le 23 janvier 1419, et placé en tête du recueil. Il exerça la charge de chancelier pendant 31 ans, jusqu'à sa mort, en 1475.

139751

Digitized by Google

Ce précieux cartulaire fut trouvé en 1826 par M. Roux-Alphéran, chez un fripier qui allait le détruire. Il provenait des archives de la noble et ancienne famille des Martin de Puyloubier, éteinte en 1826, depuis 30 ou 36 ans. Ces archives avaient été dévastées au commencement de la révolution, lors du pillage du château de Puyloubier, et elles renfermaient sans doute bien d'autres titres intéressants.

Nous avons dit qu'en tête de ce cartulaire M. Roux-Alphéran témoignait la volonté qu'il fut déposé après sa mort à la bibliothèque d'Aix : « Je pense, ajoutait-il, qu'on ne « saurait conserver avec trop de soin les monuments tous les « jours plus rares des temps passés, et tout ce qui rappelle « le souvenir de ces hommes recommandables qui se sont « distingués par leur dévouement au prince et à la patrie. »

Jean Martin avait donné à l'église de Saint-Sauveur un Missel sur vélin, grand in-fol°, enrichi de superbes miniatures. Au commencement de la révolution, le chapitre le restitua au dernier descendant du donateur. En 1827, M. Roux l'acquit des héritiers de la famille des Martin de Puyloubier, et le céda plus tard à M. Magnan de la Roquette, amateur distingué des beaux-arts. Le cabinet de M. Magnan a été transporté à Paris et vendu après sa mort. Qu'est devenu le Missel ? Les héritiers de M. Magnan, que j'ai interrogés à ce sujet, ignorent dans quelles mains il est passé.

(V. l'*Observateur Provençal*, n°s 10 et 11, et les *Rues d'Aix*, tom. 1, pag. 523 et suiv.)

19. Recueil sur Louis Sauveur de Villeneufve, ambassadeur de France à la Porte. Billot in-4° parchemin, renfermant près de 500 pièces.

Dans son mémoire sur les tables de M. de Clapiers, lu à la séance publique de l'Académie d'Aix, en 1817, M. Roux-

Alphéran relevait l'erreur qui fixait à Marseille la naissance de cet ambassadeur. « Louis Sauveur de Villeneufve, marquis « de Forcalquieret, ambassadeur de France à la Porte-Otto- « mane, le principal agent de la paix de Belgrade, et que « Louis XV appela au ministère des affaires étrangères, qu'il « refusa par modestie, était né à Aix et non à Marseille, le « 6 août 1675. »

Sauveur de Villeneufve, fils de François de Villeneufve, conseiller au Parlement, et de Magdeleine de Forbin Sainte-Croix, était l'aîné de seize enfants tous nés à Aix. Il suivit son père à Marseille et lui succéda en 1708, dans les fonctions de lieutenant-général de la sénéchaussée, dont il avait été revêtu, après avoir vendu sa charge de conseiller. Ambassadeur à la Porte en 1728, il y resta treize ans. Il devint ensuite conseiller-d'état, et mourut à Marseille le 18 juin 1745.

M. Roux-Alphéran avait trouvé chez un fripier une grande quantité de papiers concernant le marquis de Villeneufve et sa famille. Il en fit un choix dont il forma un énorme volume, comprenant plus de 300 lettres de félicitation sur la nomination du frère de Louis Sauveur à l'évêché de Marseille, en 1723, et sur celle de Sauveur à l'ambassade de Constantinople; des épîtres curieuses comme autographes des personnes les plus distinguées d'Aix, Marseille, Toulon, etc., et de quelques personnages de la cour de Versailles, entr'autres de l'aimable Pauline, petite-fille de Mme de Sévigné.

(V. les *Rues d'Aix*, tom. 1, pag. 259 et suiv.)

20. Extrait des titres produits par haut et puissant seigneur messire Pierre-André Suffren de Saint-Tropès, vice-amiral de France, chevalier profès, bailly de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, etc. Grand in-fol° cartonné.

C'est l'original sur parchemin des preuves de noblesse de l'illustre bailli de Suffren, faites pour sa réception comme chevalier-commandeur des ordres du roy, le 23 mai 1784, pardevant MM. Philippe de Noailles duc de Mouchy, maréchal de France, etc., et le comte de Vintimille, chevaliers commandeurs desdits ordres de sa majesté.

21. Alliances et généalogies des sérénissimes très-puissants et très-haults ducz de Lorraine dès Clodomir roy de France orientale, commençant l'an 319 jusqu'à Charles présentement régnant, avec blasons coloriés. Grand in-fol° cartonné.

Dans une première *annotation*, il est traité de l'origine des François orientaux et occidentaux, desquels sont sortis les sérénissimes ducz de Lorraine et de Bar.

Une deuxième *annotation* est pour le double qu'on pourroit faire des quatre premiers roys descrits au commencement de ce livre.

Vient ensuite la *figure* généalogique de Pharamond premier roy des François occidentaulx, duquel les ducz de Lorraine et Bar sont descendus et suitte des quatre premiers roys descris en ce livre.

Suit : Recueil sommaire de l'origine, ancienneté, grandeur, noblesse et alliance de la très-illustre maison de Lorraine dès Dagobert, roy des François orientaulx, jusques à Charles troisième présentement régnant (1575).

22. Histoire du Parlement de Provence depuis son institution jusqu'à la mort de Louis XIV. Deux vol. petit in-f°, le premier de 764 pages,

contenant les livres 1 à 7; le second de 614 pages, renfermant les livres 8 à 12; rel. basane.

C'est l'histoire du Parlement de Provence de M. Louis-Hyacinthe d'Hesmivy de Moissac, conseiller en ce même Parlement, depuis l'établissement de cette cour en 1502 jusqu'en 1715.

La bibliothèque d'Aix possédait déjà un exemplaire de l'ouvrage manuscrit de M. de Moissac, avec cette note de M. de Saint-Vincens :

« Mon père et moi avons continué la table et la notice de « tous les magistrats du Parlement jusqu'à la suppression de « cette compagnie par la révolution. »

Dans l'exemplaire Roux-Alphéran, les livres n'ont point de sommaires; quelques livres en ont dans l'exemplaire Méjanes, qui est augmenté des livres 13, 14 et 15; ils contiennent la série avec de courtes notices des divers membres du Parlement. Suivent quelques pièces imprimées ou manuscrites concernant cette même cour.

23. Histoire du Parlement de Provence (par Dominique de Guidi). In-fol° maroc. roug. doré sur tranche, belle écriture, 335 pages.

Cette histoire commence à l'institution du Parlement et s'arrête en 1671. Dans l'exemplaire Roux-Alphéran, elle se termine au 13e chapitre. Dans un autre exemplaire provenant de M. de Méjanes, il y a trois autres chapitres sous ces titres :

Des arrêts généraux rendus en robes rouges, les chambres assemblées au Parlement d'Aix.

Des noms de tous les officiers dudit Parlement, depuis son établissement jusques à présent.

Des arrêts et règlements du conseil rendus entre la Cour de Parlement et celle des comptes aydes et finances en Provence,

ensemble ceux donnés entre les présidents et conseillers dudit Parlement.

Suivent quelques autres pièces manuscrites et entr'autres : Formulaire pour dresser les arrêts ; mémoire doctrinal *accomodé* à la jurisprudence françoise sur les décrets du Concile de Trente de la réformation ; extrait des mémoires de M. de la Roque, etc.

M. Roux-Alphéran mentionne dans les *Rues d'Aix*, tom. 1, pag. 500, ces mémoires du président de la Roque, et il ajoute que malgré toutes ses recherches, il n'a pu les rencontrer nulle part, pas même dans la riche collection de manuscrits de la bibliothèque Méjanes. L'extrait ci-dessus indiqué a-t-il échappé à ses perquisitions ou bien n'a-t-il pas cru devoir en tenir compte ?

24. Mémoires des délibérations et procédures sur la suspension de la Cour de Parlement de Provence. Aix, 1719 ; 2 vol. in-fol°, avec les armes de Boyer d'Aiguilles, marquis d'Argens, sur le plat.

Le premier volume, composé de 727 pages, commence le mercredi 12 avril 1564 et se termine au 27 août 1630.

Le deuxième volume, contenant 723 pages, commence le 1er septembre 1630 et finit le 12 août 1683.

25. Au dos : Tables des registres du Parlement. In-fol° de 1003 pages, rel. basane.

C'est une analyse des lettres-royaux enregistrées au Parlement d'Aix, ouvrage de l'abbé de Montvalon, conseiller-clerc au Parlement, né en 1714 et mort en 1775, auteur, entr'autres ouvrages, du *Traité des successions ;* Aix, 1780, 2 vol. in-4°.

Digitized by Google

Cette analyse n'est point terminée, la mort ayant surpris M. de Montvalon quand il commençait à peine le dépouillement du 55e registre des lettres-royaux. L'analyse du 56e registre à la suite de notre manuscrit, a été faite par le président de Saint-Vincens le père et est de son écriture. Ce volume paraît au reste lui avoir appartenu. *(Note de M. Roux-Alphéran.)*

26. Mémoires de Jacques de Gaufridi, président de la Chambre des requêtes du Parlement de Provence, et ensuite au Parlement-Semestre. In-fol° de 311 pages, rel. basane.

Ce sont là les grands mémoires de Gaufridi, mieux qualifiés sous ce titre : *Histoire de Provence contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans ce pays, de 1626 jusqu'à la journée de Saint-Sébastien en* 1649, par opposition aux petits mémoires ou journal des faits qui se sont passés à Aix depuis la fin de 1622 jusqu'en octobre 1666.

La bibliothèque d'Aix possédait déjà trois copies des grands mémoires.

(V. ma biographie de Jacques Gaufridi. Aix, Ve Tavernier, 1852 ; in-8° avec portrait, pag. 54 et suiv.)

27. Des contentions que le Parlement a eu avec la cour de Rome et le vice-légat d'Avignon. In-fol° de 618 pages, demi-reliure.

C'est l'ouvrage demeuré manuscrit de M. Hesmivy de Moissac.

Il contient un précis des contestations du Parlement non seulement avec la cour de Rome, mais encore avec les archevêques et évêques de la province, le chapitre de Saint-Sauveur, les gouverneurs de Provence, les lieutenants-généraux

et les commandants, la cour des comptes, aides et finances, les trésoriers-généraux de France, les consuls, les sénéchaussées, etc.

L'auteur s'arrête en 1723. A la suite est une page d'addition par M. de Saint-Vincens.

28. Au dos : Mercuriale du Parlement de Provence. In-fol° de 1273 pages, sans la table des matières, rel. basane.

L'ouvrage commence par ce titre plus développé : « Pro-
« cédure prise par le Parlement de Provence contre MM.
« Alexandre-Jean-Baptiste de Boyer d'Éguilles, André de
« Barrigue de Monvallon, Honnoré de Barrigue Mon-
« vallon, Jean-Edouard de Coriolis, Jean-Joseph de Lau-
« gier de Beaurecueil, Joseph-Jean-Augustin d'Arbaud de
« Jouques, Joseph-Pierre de Mery de la Canorgue, André-
« Bruno Deidier, Curiol de Mirabeau, et François de Ca-
« denet de Charleval, président et conseillers en ladite cour,
« jugée en mercuriale le 17 mai 1763. »

On sait que ces magistrats furent accusés, après l'arrêt qui prononçait la suppression des jésuites, d'avoir trahi les lois de la justice, en protégeant les jésuites outre mesure, et que la compagnie était violemment attaquée dans des *mémoires* publiés sous le nom du président d'Aiguilles.

29. Histoire du Parlement de Provence depuis son établissement par le roy Louis XII, en l'an 1502, jusques aujourd'hui (1660), ensemble des érections nouvelles creuës, suppressions et rétablissements qui y ont été faites en divers temps. In-fol° de 696 pages, rel. basane.

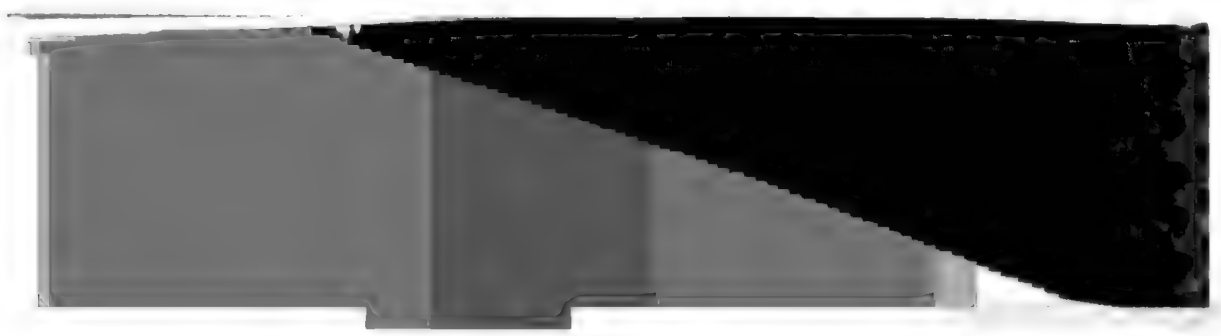

Sur la garde intérieure sont les armes de Pierre Saurin, avocat, plusieurs fois assesseur d'Aix.

En tête du volume, on lit cette note de M. Roux-Alphéran :

« Cette histoire du Parlement de Provence est plus rare et
« peut-être plus curieuse que celles des conseillers d'Agut,
« de Guidi et d'Hesmivy de Moissac.

« J'ai cru longtemps, sur la foi de feu M. le président de
« Saint-Vincens le fils, que c'étoit ici celle de M. d'Agut, et
« je l'ai citée sous ce nom dans mes recherches biographiques
« sur Malherbe. Aix, 1825, pag. 27, note 1.

« Mais M. Pontier père, libraire, qui en possède un exem-
« plaire pareil à celui-ci, y a découvert en 1831 qu'elle a
« été composée par *Pierre Louvet* de Beauvais, docteur en
« médecine, etc., connu par divers ouvrages imprimés sur
« l'histoire de Provence. On lit dans la première partie des
« additions et illustrations sur les deux tomes de l'histoire
« des troubles de Provence par Louvet, pag. 300, que cet
« auteur avait travaillé sur l'histoire du Parlement. On trouve
« aussi dans le même volume et le suivant des passages en-
« tiers textuels et évidemment extraits de cette histoire. C'est
« ici l'exemplaire de l'avocat Pierre Saurin dont les armes
« sont ci-dessus, et qui a fait quelques notes marginales. »

Une autre note de M. Roux-Alphéran, consignée à la page 487 de notre manuscrit, indique que Louvet écrivit son histoire du Parlement en 1675.

30. Registre des délibérations de la Cour des comptes, commencé le 4 mars 1649 et finy le 10 septembre 1671. In fol° de 769 pages, rel. basane.

Ces délibérations sont intéressantes non seulement sous le

rapport des usages de cette cour, mais encore comme se rattachant à divers évènements du dix-septième siècle.

31. Recueil de notes par ordre alphabétique. 8 vol. petit in-fol°, rel. en peau.

Ce ne sont guère que des dates sur les principaux évènements se rattachant à des localités ou à des familles de Provence. En général, ces notes sont extraites des diverses archives du pays ou des écritures des notaires.

32. Recueil de notes sur les privilèges, donations, ventes, etc., des principaux lieux de la Provence. — Inféodation du comté de Provence faite par l'empereur Frédéric à Raymond Berenger, le 15 septembre 1162, après la destruction de Milan, reg^tre^ n° 29, cotté Avignon fol. 262, armoire E, aux archives de la Cour des comptes. Petit in-fo° de 447 pages, demi-reliure.

Sur la garde intérieure, M. Roux-Alphéran a écrit : 10 fr. 1807. Ce recueil, par ordre alphabétique, ne contient que des indications sur divers faits intéressant le pays, avec renvoi aux archives de la province, aux écritures des notaires, etc.

33. Au dos : Notes de M. Roussille sur les communautés de Provence. Petit in-fol°, 2 volumes contenant en tout 2575 pages, rel. basane.

Ces notes, rangées par ordre alphabétique, sont encore extraites des archives de la province ou des minutes des notaires. D'après une indication de M. Roux, ce manuscrit da-

Digitized by Google

terait de 1760 environ. Il est précédé de deux tables : la première est relative à plusieurs titres des terres de la Provence ou autres provinces ; la seconde est celle des noms et surnoms, mariages, donations, testaments et autres actes concernant des familles nobles ou roturières.

34. État détaillé et circonstancié du domaine de Beauvoisin, pour tout ce qui peut concerner ledit domaine, acquisitions, état ancien, répations, revenus, agrandissements, et des censes et *pentions* qui y ont été joints ainsi que des censes que j'avois déjà dans le terroir ; censes et *pentions* à Gardanne et Saint-Cannat, avec une table à la fin. Grand in-fol° de 340 pages ; un tiers environ du volume resté en blanc, rel. en peau.

Le domaine de Beauvoisin, ainsi appelé depuis le seizième siècle, se nommait plus anciennement la *Bastide de Verdaches*. Aujourd'hui il est connu sous le nom de *la Pioline*. Il a appartenu successivement aux Rodulphe, seigneurs de Verdaches, à Arnaud Borrilli, trésorier-général des finances du roi en Provence, au président Duvair, à Reynaud de Piolenc, écuyer d'Aix, seigneur de Cornillon, à Paul-Joseph de Meyronnet, marquis de Châteauneuf, dont le fils le vendit à un banquier d'Aix, le 20 septembre 1808, à M. le duc de Blacas, etc.

Ce manuscrit ne concerne guère que des intérêts particulier : c'est une sorte de livre de raison pour tout ce qui a rapport au domaine de la famille de Meyronnet, qui a possédé la Pioline pendant 39 ans, de 1769 à 1808.

A la page 35, on trouve des détails sur l'orage dit le Déluge de Lekain, qui inonda notre ville le 16 septembre 1771.

(V. les *Rues d'Aix*, tom. 2, pag. 523 et suiv.)

35. Etat et inventaire général des archives de la V^ble^ langue de Provence, fait par sa délibération du 20 juillet 1752. In-fol° parchemin, 2 tomes en un vol. d'environ 1,000 pages.

Le présent état général des archives de la langue de Provence est dressé de la manière suivante :

De tous les procès des *ameliorissemens* rangés dans les armoires n°s 1, 2, 7 et 8.

De tous les livres existants dans l'armoire n° 3, et qui sont les registres des *ameliorissemens;* les livres des délibérations ; les livres des débiteurs et des revenus et *dépences*, et autres divers livres.

De tous les procès des preuves de noblesse, rangés dans les armoires n° 4, 5 et 6.

Des résultats des V^bles^ chapitres et assemblées des grands prieurés de Saint-Giles et Toulouse, rangés dans l'armoire n° 7.

Et dans l'armoire n° 9, plusieurs cayers de papiers touchans diverses affaires de la V^ble^ langue.

Finallement dans l'armoire n° 10 sont rangés les procès des *ameliorissemens* et preuves des prêtres et servants d'armes, dont on a fait de même que des *ameliorissements* et preuves des chevaliers.

D'après une note de M. Roux, consignée dans les *Rues d'Aix*, tom. 2, pag. 329, il devait la possession de ce manuscrit à l'obligeance de M. Bouteuil, doyen de la Faculté de droit.

Digitized by Google

36. Recueil de tout ce qui concerne la langue et auberge de Provence, les dignités, prieurés, baillages, commanderies, prééminences et bénéfices qui y sont attachés, avec les biens qui en dépendent et composent les dittes dignités. Ensemble les charges qu'elles payent au commun trésor, au roy et autre part. Leur revenu quitte pour ceux qui en sont revêtus ; la taxe faitte par le trésor qui règle l'imposition des pensions, lesquelles se prennent sur la 5e partie de la dite taxe ; ceux qui jouissent des dittes pensions et plusieurs autres choses qui peuvent intéresser les frères reçus dans la ditte langue. Année 1757. Petit in-fol° de 780 pages, avec frontispices et blasons coloriés, rel. basane.

Ce volume intéressant appartenait à mon beau-père, M. Auguste Beuf, conseiller à la cour impériale d'Aix et chevalier de Saint-Jean de Jérusalem. M. Beuf me l'ayant donné en mars 1841, je me fis un plaisir de l'offrir à M. Roux-Alphéran quelques mois après.

37. Histoire de la ville d'Aix, capitale de la Provence, par Pierre-Jh de Haitze, un de ses citoyens (natif de Cavaillon), mise au net en 1720. In-4°, 4 vol. demi-reliure.

On lit cette note de M. Roux-Alphéran en tête du 1er volume.

« Au mois d'avril 1827, j'ai acquis de M. Ricard, con-
« seiller-auditeur en la cour royale, héritier de feu M. Du-

« breuil, avocat et ancien assesseur d'Aix, cette histoire.....
« Déjà depuis plus de 20 ans j'en avais moi-même copié un
« peu plus de la moitié, formant 2 vol. in-fol°, mais il m'en
« manquait près de l'autre moitié, et je n'ai pas été faché
« d'avoir l'ouvrage complet. Cet exemplaire en 4 vol. in-4°
« est en grande partie de l'écriture de M. l'abbé Dubreuil, et
« le reste de celle de M. Dubreuil aîné, son neveu, l'un oncle
« et l'autre frère de celui dont M. Ricard a hérité. »

On trouve ensuite et avant le titre ci-dessus de l'ouvrage :

Supplément à l'histoire d'Aix tiré du recueil des historiens des Gaules et de la France. Tome 1er, Paris, 1738. In-fol°. Contenant tout ce qui a été fait par les Gaulois et qui s'est passé dans les Gaules avant l'arrivée des François, et plusieurs autres choses qui regardent les François depuis leur origine jusqu'à Clovis. (Ce sont des extraits de divers auteurs anciens.)

Exposition (en précis) du sieur de Haitze, touchant l'histoire d'Aix, qu'il a composée. (In-4° de 13 pages, impress. du sieur David, à Aix.)

La copie ms^te^ de cette exposition offre certaines variantes avec l'imprimé qui est à la bibliothèque d'Aix, dans un recueil in-4° de pièces sur la Provence, n° 27,976. Elle n'est point dans l'exemplaire original de de Haitze, ni dans une copie que la bibliothèque possédait déjà avant l'exemplaire Roux-Alphéran.

38. Annales historiques et raisonnées de la ville de Marseille depuis 598 ans avant J.-C. jusques vers la fin du dix-septième siècle de l'ère chrétienne, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans l'administration, la législation et les mœurs de la Provence ancienne et mo-

derne, par Ch.-François Bouche, avocat, etc. Cahiers renfermés dans un carton. Petit in-fol°.

Outre les réflexions préliminaires, l'ouvrage comprend 33 chapitres, depuis les Saliens jusqu'au séjour de Louis XIV à Marseille et son départ. La partie historique est suivie d'une digression sur la peste de 1720, d'un mémoire sur les monuments et le commerce de Marseille, etc.

Dans le catalogue des auteurs vivants que l'on voit à la fin du second volume des hommes illustres de Provence, connu sous le nom d'Achard, il est dit à la page 500 que l'histoire de Marseille par Ch.-François Bouche doit paraître en 1787 et que cet ouvrage est traité en philosophe, en politique et en commerçant.

Nous sommes entrés dans quelques détails au sujet de la publication des annales de Marseille, proposée par M. Roux-Alphéran au maire de cette ville. La correspondance qui s'établit entr'eux à ce sujet est conservée dans le carton renfermant le manuscrit de Bouche. Nous pensons qu'on ne lira pas sans quelque intérêt les deux lettres suivantes qui en sont la conclusion :

Lettre du maire de Marseille, du 23 octobre 1829 :

Monsieur, examen fait de cet ouvrage, j'ai remarqué qu'en le considérant sous le rapport de l'érudition, l'auteur a droit à de justes éloges. Mais n'aurait-il pas dû craindre de s'exposer au reproche d'infidélité ou d'inexactitude en s'abstenant d'indiquer les sources où il a puisé? Ne doit-on pas également être surpris de sa détermination à rendre son histoire incomplète, en n'y pas comprenant celle des églises, des chapelles, des hôpitaux, des confréries et des communautés religieuses?

M. Bouche ne s'est-il pas souvent écarté du but véritable, en présentant sous l'aspect qu'il a jugé convenable les évènements qu'il raconte, et en se livrant à des réflexions philoso-

phiques qui pourraient être controversées? L'administration ne donnerait-elle pas une sorte de sanction aux opinions et aux vues de l'auteur si elle se chargeait de l'impression de son ouvrage?

La ville doit donc s'abstenir d'une participation directe à la publication de cet ouvrage. J'ajouterai néanmoins que si vous vous déterminez à le faire imprimer vous-même, la ville pourra prendre le nombre d'exemplaires qu'elle jugera convenable.

J'ai en conséquence l'honneur de vous renvoyer le manuscrit dont il s'agit et dont je vous prie de m'accuser réception.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé : Marquis de MONTGRAND.

Réponse de M. Roux-Alphéran, Aix, 25 octobre 1829 :

Monsieur le maire, j'ai reçu hier avec votre lettre le manuscrit de l'Histoire de Marseille, par feu M. Bouche, que j'avais pris la liberté de vous communiquer.

J'entre parfaitement dans les raisons que vous voulez bien me donner et qui vous portent à vous abstenir de prendre part à l'impression de cet ouvrage, vous priant de croire que mon intention n'a jamais été de vous engager à une publication qui pût le moins du monde contrarier les vues de votre administration.

On m'a parlé depuis peu de jours d'une autre histoire de Marseille par M. Fabre, avocat, qui, dit-on, doit paraître incessamment. Suivant le plus ou moins de succès qu'aura cet ouvrage, je me déciderai ou non à traiter avec un imprimeur pour l'impression de celui de M. Bouche, ce dont j'aurai toujours l'honneur de vous informer à l'avance.

Je suis, etc. Signé : ROUX-ALPHÉRAN.

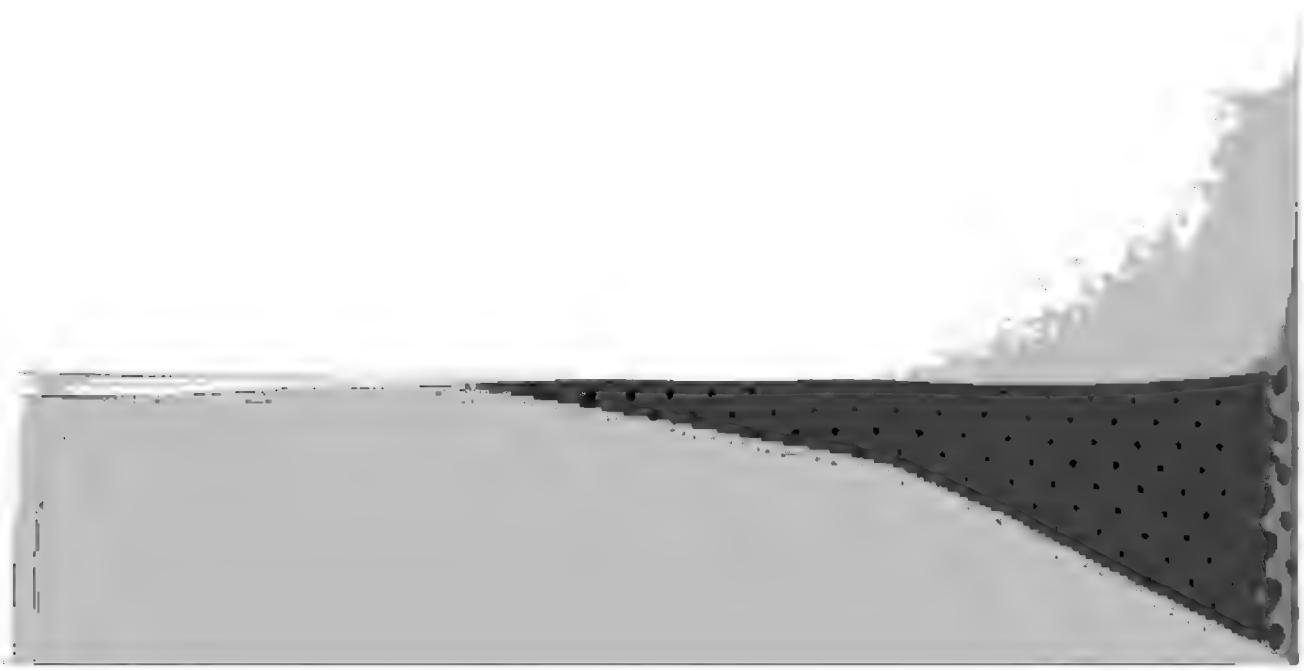

Digitized by Google

39. Second livre des délibérations de la Société des Amis de la Constitution établie à Aix, département des Bouches-du-Rhône, commencé le 3 décembre 1790, l'an 2 de la liberté. In-fol° de 370 pages, cartonné.

Le manuscrit se termine le 13 juillet 1791. Il est plein d'intérêt pour l'histoire de ces premiers temps de la révolution. Le hasard fit découvrir ce registre à M. Roux, chez un fripier de la place des Prêcheurs, au mois d'avril 1844.

La Société des Amis de la Constitution tint sa première séance le 9 mai 1790.

Le récit suivant extrait de la séance du 28 juin 1791, est curieux comme monument de l'époque :

« On annonce une mère citoyenne de Marseille qui de-
« mande les honneurs de la séance; elle est introduite au
« milieu des applaudissements. Cette mère citoyenne présente
« à la société sa fille, *âgée de* 5 *ans*, qui ayant sucé avec
« le lait les principes de la vertu et du patriotisme, offre à la
« société une couronne civique accompagnée d'un compli-
« ment qui exprime l'énergie et la pureté des sentiments de
« l'enfant qui du printemps de son âge vient dans le temple
« de la liberté, unir ses vœux à ceux qui la soutiendront
« jusques à la dernière goutte de leur sang. La couronne
« déposée sur le bureau, M. le président exprime la sensi-
« bilité de l'assemblée à cette jeune patriote par deux baisers
« qu'il lui donne en son nom, etc. »

40. Recueil de rapports et de plans faits et dressés pendant le 17e siècle, pour servir à l'agrandissement de la ville d'Aix et à son alignement, avec estimation du prix donné en dédom-

magement pour les terrains pris à cet effet. Petit in-fol°, rel. en peau.

Le premier rapport est à la date du 29 mai 1615.

41. Au dos : Registre des papiers du Trésor. In-fol° de 126 feuillets, reliure basane.

Ce manuscrit commence ainsi :

« L'an 1682 et le 10 juillet, en exécution de l'ordonnance « de la veille, rendue par Mre Thomas-Alexandre Morani, « chevalier, conseiller du roy en ses conseils, m^e^ des re- « quêtes, intendant de justice, police et finances en Provence, « etc., nous Thimoléon Legras, escuyer, et Alexandre Le- « gras, aussi escuyer.... étant pour les affaires de S. M. en « cette ville d'Aix.... avons en présence de M. Me Baltazard « d'André et M. Me Margalet, conseiller du roy en la cour « des comptes, aydes et finances de Provence, commissaires « par elle députtés, procédé à l'inventaire et description des « titres de la Tour du Trésor qui ont été pour cet effet apor- « tés en le salle des archives et mis en ordre par matière et « par viguerie en trente-une liasses, lesquelles ont été rangées « en neuf quarrés d'une armoire placée en lad. Tour du « Trésor en la manière qui suit.... »

Dans ce volume, et sur deux feuilles de papier collées contre la garde intérieure, M. Roux-Alphéran a indiqué le nombre de pièces que contient chaque liasse, ce qui s'y rapporte principalement, avec renvoi aux feuillets du manuscrit.

42. Histoire journalière d'Honoré de Valbelle. In-fol° rel. basane, pap. réglé, belle écriture.

Digitized by Google

On lit sur la garde intérieure, de la main de M. Roux :
« Ex dono d. Aug. Ren. Fel. marchionis d'Albertas, conj. d.
« Alb. Jos. Flav. de Caussini de Valbelle, mens. aprilis 1833.»

Ce journal, écrit en langue provençale, commence ainsi :

« En aquest present libre si coumenson de escrieure plu-
« siors causos dignos de memorie.... en especial en la cieutat
« de Marss^a^ en laqual Mi Honorat de Valbella ay coumensat
« lou present tratat.... »

Il s'étend du 24 novembre 1423, jour de la prise de Marseille par Alphonse d'Arragon, jusqu'en décembre 1538.

Dans un exemplaire des *Hommes illustres* d'Achard, ayant appartenu à M. de Saint-Vincens et qui est à la bibliothèque d'Aix, on lit un article manuscrit détaché sur Honoré de Valbelle, probablement par M. de Saint-Vincens. Il y est dit qu'il existe dans ce journal des détails historiques qu'on ne trouve que là, surtout pour les deux siéges de Marseille, l'an 1524, par le connétable de Bourbon, et l'an 1536, par Charles-Quint. On y lit encore des particularités intéressantes sur le voyage à Marseille du pape Clément VII pour le mariage de sa nièce la duchesse d'Urbin avec le duc d'Orléans fils de François Ier, et sur les noces qui eurent lieu à cette occasion.

43. Mémoires de messire Antoine de Valbelle, chevalier seigneur de Monfuron, lieutenant-général de l'admirauté de Marseille, et conseiller-d'état ordinaire, dressez en la présente année 1682 par maître Jean Russel, avocat en la Cour, autrefois secrétaire dudit seigneur. In-4°, rel. basane.

Même indication de M. Roux-Alphéran quant à la provenance de ce manuscrit probablement autographe, et dont une

copie existait déjà à la bibliothèque d'Aix. L'auteur annonce qu'il n'écrit que pour sa famille et nullement pour le public. Ses mémoires commencent l'an 1638, à la mort de Cosme de Valbelle, seigneur des Baumelles, tué au siége de Gênes, et finissent en 1653, à l'entrée du duc de Mercœur dans Marseille. Il y a des détails intéressants sur les évènements de l'époque, entr'autres sur les démêlés du comte d'Alais avec le Parlement.

44. Discours de M. Paris la Montagne à ses enfants, pour les instruire de sa conduite et de celle de ses frères dans les principales matières du gouvernement où ils ont participé. 1729, in-fol° 523 pages et 17 sections, demi-reliure.

L'auteur de ce discours est le second des quatre frères Paris Duverney, qui prirent une si grande part à l'administration des finances sous Desmarets, le duc de Noailles et d'Argenson. Il avait conservé cette désignation de *la Montagne* du nom d'une auberge à l'enseigne de la Montagne, à Moras, dans le Dauphiné, auberge qu'avait tenue le père des frères Paris Duverney et où ils étaient nés.

A la fin est une table des matières.

45. Dissolution du mariage d'entre Henry IIII roy de France et de Navarre, et Margueritte de France, fille du roy Henry second. In-fol° de 450 pages, demi-reliure.

Parmi les pièces de ce manuscrit nous signalerons :

1° Instruction servant à l'intelligence du contenu au présent volume.

2° L'arbre de consanguinité.

3° Contrat de mariage entre Antoine de Bourbon duc de Vendôme et Jeanne princesse de Navarre.

4° Raisons proposées au pape Clément VIII par M. de Sillery, ambassadeur pour le roy près Sa Sainteté.

5° Rescrit du pape Clément VIII par lequel il délègue le cardinal de Joyeuse, l'archevêque d'Arles et son nonce pour connaître de ce mariage.

6° Faits et articles pour faire interroger le roy. Interrogatoires du roy et de la reyne Marguerite.

7° Faits et écritures pour le roy, signés de la Guesle; faits et écritures pour la reyne, signés Langlois et Molé.

8° Faits et articles sur lesquels le promoteur demande qu'enqueste soit faite.

9° Procès-verbal d'enquête.

10° Mandatum ad inquisitionem faciendam dispensationis super matrimonio concessæ.

11° Bulla dispensationis a summo pontifice concessa.

12° Sentence définitive, 17 décembre 1599.

13° Absolution de l'hérésie donnée au roy.

14° Exposé des principaux sujets de la mauvaise intelligence entre le feu roy Henry IIII et la reyne son épouze.

46. Livre contenant ce qui s'est passé de plus mémorable dans la compagnie des pénitents noirs de cette ville d'Aix, sous le titre des cinq playes de N. S. J.-C., depuis son établissement, arrivé en 1520, jusques en l'année 1697, fait et écrit de la main du très *cellebre* frère Pierre-Louis Brochot, vivant archivaire et secrétaire de la ditte compagnie. Petit in-fol° de 249 feuillets, couvert en parchemin.

On y trouve quelques faits intéressants pour l'histoire de notre ville. A la fin est cette note de la main de M. Roux-Alphéran :

« La compagnie des frères pénitents noirs a cessé ses as-
« semblées et vendu son église pour payer ses dettes, en
« 1771. Elle délibéra cette dissolution dans une assemblée
« générale tenue le 24 février 1771, autorisée par décret du
« Parlement des 4 et 23 dudit mois ; étant recteur fr. Claude-
« Jean-Baptiste Duranty-la-Calade, lors conseiller et depuis
« président aux comptes. Ce recteur recueillit les archives de
« cette compagnie qui ont été vendues à l'épicier en sep-
« tembre 1803. Je n'en ai sauvé que cette histoire qui était
« la seule chose un peu intéressante. »

(V. les *Rues d'Aix*, tom. 1, pag. 446, et tome 2, pag. 115.)

47. Répertoire des jugements de noblesse rendus par les commissaires députés par Sa Majesté, en l'année 1667, qui se trouvent dans les archives de la chambre des comptes d'Aix, dans l'armoire P, en trois registres cottés par nos 3, 4 et 5, recueillis par lettres alphabétiques. Grand in-4° demi-reliure basane.

Une feuille détachée en tête du volume comprend la table suivante.

1re catégorie. — Arrêts de maintenue totalisés au chiffre de 569 ; 900 individus, 380 familles.

2e catégorie. — Arrêts de condamnation totalisés au chiffre de 513, mais atteignant 534 individus.

3e catégorie. — Ceux qui prenant expédient de condamna-

Digitized by Google

tion payèrent volontairement l'amende de 50 livres, totalisés à 1,279 individus.

4e catégorie. — Ceux qui d'abord ayant fait leur production, mais ensuite s'étant désistés, furent nonobstant condamnés à l'amende encourue par les usurpateurs..... 46 individus.

D'où il résulte que le nombre total des individus ajournés s'élève à 2,759.

48. Abrégé des délibérations du corps de la noblesse de Provence, mis en ordre alphabétique en exécution de la délibération du 24 juin 1757. Petit in-fol°, 165 feuillets, rel. bas.

Cet extrait sommaire contient les renvois aux registres et au folio.

49. Au dos : Manuscrit du P. Forrat. Petit in-4°, 143 pages, demi reliure basane.

Cet ouvrage autographe du R. P. Louis Forrat, de l'ordre des Frères prêcheurs, docteur en sainte théologie, originaire du vicariat de Briançon et prieur du couvent d'Aix, a été commencé en 1757 et continué les années suivantes.

Il renferme des détails curieux sur l'ancienne église des Dominicains d'Aix, aujourd'hui paroisse Sainte-Marie-Magdeleine, notamment sur la situation des tombes qui y existaient au nombre de près de 150, avec l'indication des familles auxquelles elles appartenaient en 1763.

M. Roux-Alphéran a joint à la fin du volume deux numéros du *Mémorial d'Aix* des 29 juin et 10 juillet 1845, relatifs à cette ancienne église des Dominicains et ses *notices* sur

Digitized by Google

André Abellon, dans lesquelles il cite un fragment du manuscrit du P. Forrat, concernant ce religieux.

50. Pièces justificatives de l'oraison funèbre du maréchal du Muy. In-4° rel. basane.

Il y a en tête une note en rectification de M. Roux-Alphéran ; elle constate que le maréchal du Muy est né à Aix et non au Muy, comme il est dit à la seconde page de ce manuscrit, ni à Marseille comme le prétendent la plupart des biographes. Il cite à l'appui de son assertion deux extraits des registres de la paroisse de Saint-Jérôme, 1711 et 1712, attestant que le maréchal est né le 23 septembre 1711, qu'il a été ondoyé le 24 et qu'il a reçu le supplément du baptême le 25 février 1712.

On lit à la première page : « Ce que nous allons donner « ici n'est point un ouvrage, c'est un simple recueil des « pièces sur lesquelles M. l'évêque de Sénez a composé son « oraison funèbre. »

On sait que cette oraison funèbre fut prononcée dans la chapelle des Invalides par M. de Beauvais, évêque de Sénez.

Ces pièces justificatives se trouvaient déjà à la bibliothèque d'Aix, dans le recueil manuscrit 847; elles sont de la main de M. de Méjanes, avec cette note à la fin :

« Ce détail historique a été composé par M. le marquis « de Créqui, qui a épousé la fille unique de M. le marquis « du Muy, lieutenant-général des armées, frère de M. le « maréchal du Muy. »

51. Autographes de Vauvenargues. In-4° demi-reliure.

Nous avons déjà dit dans le courant de notre notice comment M. Roux-Alphéran était devenu propriétaire de ces

Digitized

autographes. Indépendamment des nouveaux et derniers caractères de Vauvenargues, ce recueil contient cinq lettres inédites et autographes de Voltaire, et une lettre non datée de M. L. Aimé Martin, secrétaire de la chambre des députés, par laquelle il prie M. Roux-Alphéran de lui donner une ou deux lettres du moraliste, en échange de l'écriture de Bernardin de Saint-Pierre, dont il peut disposer. Suivent deux pages autographes de ce dernier écrivain se rattachant à ses *Harmonies de la nature.*

52. Recueil de jugements et lettres de noblesse. Répertoire général, in-4° de 196 pages, rel. basane.

Ce sont des notes par ordre alphabétique avec renvoi aux registres de la cour des comptes dont elles sont extraites.

53. Portefeuille de feu M. l'abbé de Tuffet. Petit in-fol° parchemin.

C'est le recueil de ses diplômes et brevets qu'il avait légués à M. Roux-Alphéran; on y trouve aussi une partie de sa correspondance.

A la fin est un sermon de l'abbé de Tuffet, prêché aux RR. DD. religieuses de Colombey, dont il était aumônier, le jour de Saint-Bernard, 1804.

54. Vocabulaire spirituel par M. l'abbé de Tuffet, prêtre, chanoine honoraire de Valence, chevalier des ordres royaux et militaires de Saint-Louis, du Phénix, et des SS. Maurice et Lazare de Sa Majesté sarde. In-4° de 524 pages, demi-rel.

Digitized by Google

Ce manuscrit autographe est un recueil de pensées morales et religieuses, rangées par ordre alphabétique, sans indication des sources dont elles sont extraites, et paraissant être un résumé des souvenirs de l'auteur. Il y a une approbation signée † Etienne, évêque de Bethléem, et datée de St-Maurice, le 3 octobre 1840.

« Il n'y a pas un individu, dit l'auteur dans la préface, qui « voulant bien parler sa langue, n'ait un dictionnaire pour « connaître la véritable signification des mots dont il se sert, « pourquoi, me suis-je dit, ne prendrait-on pas pour bien agir, « le même moyen qu'on emploit pour bien parler, etc.... »

(V. les *Rues d'Aix*, tom. 2, pag. 90.)

55. Généalogie de la maison de Rivière et de celle du Puget. In-4° cartonné, 102 pages, avec une table en tête par M. Roux-Alphéran.

La première de ces deux familles, répandue dans diverses provinces de France, est originaire du royaume d'Arragon, où elle est connue sous le nom de *Fluvianus*. Elle a produit un grand nombre d'hommes célèbres.

Celle du Puget est une des premières qui ont adopté l'usage de tirer leur nom d'une terre, usage qui n'a commencé que vers l'an 1000. Elle est encore illustre par l'avantage qu'elle a d'être issue des anciens comtes de notre province.

56. Constitutiones societatis.... Grand in-fol° de 59 feuillets, cartonné.

On lit ces seuls mots sur le frontispice, encadré de gravures en taille douce, mais en tête de la première page il y a ce titre plus développé :

« Fondation et establissement de la compagnie des Frères

« pénitents bleus de la ville d'Aix, appellez les Frères péni-
« tents de saint Joachim.

Mathieu Arnaud, prêtre de l'Oratoire et chanoine de Saint-Sauveur d'Aix, acquit, le 10 janvier 1645, la vieille église de l'Oratoire, qu'il plaça sous l'invocation de saint Joachim. Par autre contrat du 10 mars suivant, M. Arnaud fit donation de ladite église à sept personnes pieuses, en fondant et érigeant une compagnie de Frères pénitents sous le titre de Saint-Joachim. Cette donation fut confirmée par sentence de l'archevêque d'Aix, ou soit de son grand-vicaire, le siége vacant, du 20 avril même année. Le roi approuva et confirma lesdites donation et fondation par lettres-patentes du mois d'août 1653, enregistrées au Parlement le 10 octobre suivant.

Les constitutions de cette compagnie renferment un assez grand nombre d'articles. Elles sont datées du 17 avril 1645. Les frères doivent être au nombre de 72 en l'honneur des 72 disciples de J.-C.; ils ne sortent en corps que pour ensevelir leurs confrères ou les pauvres suppliciés. Ils portent l'habit de leur pénitence, *bleu*, parce que *c'est la couleur du manteau duquel la sainte Vierge se couvroit ainsy que nous l'a apris l'évangéliste saint Luc, par l'image qu'il nous a laissé de cette sainte dame, et afin qu'ilz puissent considérer dans la représentation de cette couleur que leur conversation doit être céleste suivant le dire de saint Paul.*

Suivent diverses copies d'approbations, confirmations, délibérations, et un exemplaire imprimé de lettres-patentes du mois de décembre 1771, qui confirment de nouveau la compagnie des pénitents bleus établis dans la ville d'Aix, et l'érigent en maison royale et hospitalière avec les mêmes droits et facultés dont jouissent les autres hôpitaux établis dans le royaume.

57. Recueil sans frontispice des campagnes de divers vaisseaux. Petit in-fol° broché.

1° Journal de la campagne du vaisseau *la Provence*, armé à Toulon en 1776.

2° Journal de la campagne du vaisseau *le César*, armé à Toulon en 1777, commandé par M. de Barras, capitaine des vaisseaux du roi.

3° Journal de la campagne du vaisseau *le Zélé*, commandé par M. de Barras, armé en 1778 dans l'escadre commandée par M. le comte d'Estaing, vice-amiral.

Observations météorologiques, détails de stratégie et de tactique navale.

58. Mémoires d'Antoine de Félix, copiés sur le manuscrit original de l'auteur. 1839. Grand in-4° de 453 pages, reliure basane, écrit en entier par M. Roux-Alphéran.

Un avertissement et une notice en tête de ce volume et rédigés par M. Roux-Alphéran, nous apprennent que messire A. de Félix, né à Marseille au commencement du 17e siècle, est mort en 1675, prêtre et protonotaire du saint-siége, après avoir été successivement conseiller du roi en la sénéchaussée de Marseille, assesseur de cette ville, député à la cour à Libourne pendant le siége de Bordeaux. Il avait laissé 4 volumes in-fol° écrits entièrement de sa main et concernant surtout l'histoire ancienne et moderne de Marseille, au gouvernement de laquelle ville il avait eu part. Au mois de mars 1839, M. le marquis d'Albertas, possesseur de ces manuscrits, les communiqua à M. Roux, qui s'occupa à former le présent volume d'extraits pris dans les tomes I et IV, et qu'il intitula : *Mémoires*, etc., parce que l'auteur y rapporte en forme de journal ce qui de son temps s'est passé de plus remarquable en Provence, et principalement à Marseille, et ce à quoi il a eu plus ou moins de part. En outre, M. Roux-Alphéran donna

Digitized by Google

dans l'avertissement ci-dessus mentionné le sommaire de ce que contiennent les quatre volumes, en sus de ce qu'il avait copié.

Entre l'avertissement et la notice, M. Roux-Alphéran a intercalé des extraits imprimés des registres de la cour, concernant sa nomination comme greffier en chef, la prestation de son serment et sa démission desdites fonctions.

A la fin du volume sont quatre pages de l'écriture d'Antoine de Félix, détachées des feuilles volantes, qui ont été réunies dans le quatrième volume de ses manuscrits.

59. Recueil de mémoires relatifs à l'histoire de Provence pendant le XIVe siècle. In-fol° de 385 pages, écrit en entier par M. Roux-Alphéran, demi-reliure.

Ce volume renferme la copie de trois manuscrits intéressants de la bibliothèque d'Aix, savoir :

1° Journal de Jean-Lefèvre, évêque de Chartres, chancelier de Louis I et de Louis II, rois de Sicile et comtes de Provence, depuis le 28 juillet 1381 jusqu'au 17 décembre 1387.

2° Mémoires de Bertrand Boisset, citoyen d'Arles, contenant ce qui s'est passé de remarquable en Provence, et principalement à Arles, depuis l'an 1376 jusqu'en 1414 inclusivement.

3° Discours das troublès que foron en Prouvence, dal temps de Loys segond dal nom, filz de Loys premier, reys de Sicile et comtes de Prouvence, per aquel Raymond Rougier de Thoraine, surnoumat lou viscomte de Thoraine, et Alienor de Cominges, sa maire; en l'an 1389.

60. Mémoires de Honoré d'Agut et autres

pièces relatives à l'histoire de Provence. In-4° demi-reliure basane, frontispice avec encadrement, écrit en entier de la main de M. Roux-Alphéran.

Les pièces de ce recueil sont au nombre de 49. V. la table placée en tête.

Nous signalerons notamment :

1° Notice sur Honoré d'Agut, né à Aix en fin novembre 1565, mort vers le milieu de l'année 1643.

2° Discours de l'institution, establissement, progrès et *suitte* du Parlement de Provence, fait par M. Me Honoré d'Agut, conseiller du roy audit Parlement.

Cette histoire s'arrête en 1642. Le mst original de d'Agut existe à la bibliothèque d'Aix, avec ses armoiries sur plat et le chiffre de Peiresc aux angles. Il est précédé d'une notice du même auteur intitulée : *Du Parlement de Provence et de touts messeigneurs les présidents, conseillers, gens du roy, des sieurs greffiers et autres officiers, etc.* A la suite du discours de l'institution sont des extraits des délibérations du Parlement de Provence, commençant au mois de janvier 1542 et finissant le 30 juin 1656, rédigées par M. le conseiller de Guerin, avec additions jusqu'au 16 février 1700, tirées d'un manuscrit de M. le marquis de Château-Renard. La pièce qui précède et celle qui suit le *discours de l'institution*, ne sont pas transcrites par M. Roux-Alphéran.

3° Remarques chronologiques et historiques des ventes, aliénations, réunions au domaine de Provence, reventes et autres changements de mains de la terre et baronnie de Châteaurenard et de ses dépendances (par Joseph d'Aymar de Brès).

Précédées d'une courte notice sur l'auteur ; suivent diverses pièces relatives à Châteaurenard.

4° Discours de ce qui s'est passé pour la course de bague faicte à Arles, le samedy dernier jour de février 1609 ; avec cette note à la fin de M. Roux-Alphéran :

« J'ai copié la relation qui précède sur une méchante copie
« que MM. les chevaliers de Lestang-Parade m'ont prêtée.
« Ils n'ont pas su me dire ce que c'est ce cayer de Gertoux,
« où il paraît que se trouve l'original. Les passages en langue
« espagnole y sont sans doute pleins de fautes d'ortographe,
« mais j'ai copié du mieux que j'ai pu et en parfait ignorant
« de cette langue, etc.

Que MM. les chevaliers de Lestang-Parade n'aient pas su dire à M. Roux-Alphéran ce que c'est ce cayer de Gertoux, cela est possible.... mais comment M. Roux, si bien au courant du contenu des manuscrits de la bibliothèque d'Aix, relatifs à la Provence, n'a-t-il pas remarqué le manuscrit n° 560, qui est un extrait du cayer ou registre de Jean Gertoux, avocat de la ville d'Arles, et dans lequel volume est relatée tout au long, parmi une quantité de pièces plus ou moins intéressantes, la narration ci-dessus énoncée de la course de bague, morceau rempli de détails piquants sur les mœurs de l'époque ?

(V. mon catalogue raisonné des manuscrits concernant la ville d'Arles, etc., pag. 27 et 28.)

5° Conventions et priviléges des habitants de Monaco avec les comtes de Provence, du 29 janvier 1329.

6° Trois chartes extraites du cartulaire de Lerins et de celui de l'église d'Apt.

7° Notice sur André Nostradamus, capucin, mort en 1601, fils du prophète (de l'écriture de de Haitze), suivie de la copie d'une épitre dédicatoire des xe et xie centuries des prophéties, où il est parlé d'un Henri Nostradamus, etc.

Les 24 dernières pièces sont des affiches imprimées contenant des arrêts et ordonnances de 1623 à 1638, sur le dé-

frichement et la dépopulation des bois, les jeux de longue-boule, autrement dits le but-avant, les ouvrages à exécuter pour la démolition du château des Baux, la police des églises, les priviléges et exemptions du clergé, etc., etc.

61. Recueil de Mémoires et pièces relatifs à l'histoire de Provence et de la ville d'Aix. In-4°, 309 feuillets, rel. basane, de l'écriture de M. Roux-Alphéran.

Ce recueil comprend 73 pièces, pour lesquelles on peut consulter la table à la fin du volume. Ce sont en général des mélanges historiques, anecdotiques, biographiques, etc., tels que les suivants :

Processus aliaque scitu digna de Roberto archiepiscopo aquensi.

(Déjà à la bibliothèque d'Aix, manuscrit n° 540).

Diverses pièces relatives aux troubles des *Cascaveoux*.

Recueil de pièces sur l'établissement de l'imprimerie à Aix.

Brevet et lettres-patentes de Louis XVI portant permission aux dignitaires et chanoines du chapitre de Saint-Sauveur d'Aix, de porter une croix d'or émaillée à 8 pointes.

Anecdote sur les dominicains de Toulon, etc., etc. Les nos 8 à 18 comprennent 11 pièces qui devraient faire partie du recueil des mémoires de M. Roux sur l'histoire de Provence au 16e siècle, mais qui était déjà relié quand il s'est procuré ces documents. Ce sont :

Mémoire des choses notables survenues en France et Provence de la première jeunesse de moi Pierre Mane (1544 à 1562).

Discours du temps que nous demeurâmes dans Fréjus et de la prise du Muy et de Roquebrune, jusques que le sieur de Montaud nous en sortit.

Digitized by

Mémoires de ce qui est arrivé au château du Broc, sur la rivière du Var, durant la guerre.

Relation de la défaite d'Allemagne par le sieur de Saint-Martin.

Ligue depuis 1585 jusqu'en août 1590.

Sommaire discours des guerres de cette province, dèz la mort de feu M. le grand prieur, jusqu'à la venue de M. de Guise, gouverneur d'icelle.

Mémoires d'André Fournier, procureur du roi au siége d'Hières, depuis 1588 jusqu'en septembre 1595.

Mémoires envoyés à Paris à M. Malherbe sur les affaires de Provence, depuis 1588 jusqu'en 1592.

Mémoires de M. de la Baurde, 1591.

Sur madame la comtesse de Sault.

Projet de traité du duc d'Epernon avec le duc de Mayenne.

Tous ces mémoires, dont quelques-uns sont fort succincts, existaient déjà à la bibliothèque d'Aix, dans le recueil cité 540, écrit en entier de la main de M. de Méjanes. Ils sont extraits pour la totalité du registre 66, vol. 1er des manuscrits de Peiresc.

62. Recueil de mémoires et pièces sur la Provence et la ville d'Aix. In-4° de 316 feuillets, rel. basane, de l'écriture de M. Roux-Alphéran.

Ce recueil comprend 60 pièces (V. la table en tête).

On trouve en première ligne les mémoires de Geoffroy de Valbelle, lesquels traitent de la guerre de Raymond de Turenne, aux années 1390 et suivantes, en langue provençale, avec la traduction française en regard, par le R. P. François de Marseille, capucin.

Suivent des observations sur ces *prétendus* mémoires, qui sont apocryphes aux yeux de M. Roux-Alphéran.

Digitized by Google

Nous avons dit dans quel but ces mémoires avaient été supposés ; pour monter dans les carrosses du roi, il fallait prouver une noblesse antérieure à l'an 1400, et les Valbelle voulaient, à défaut de titres réels, justifier par ces prétendus mémoires que leur famille remontait à l'époque de la guerre de Turenne. Or, les Valbelle n'existaient pas encore à cette époque, quoiqu'en disent les généalogistes complaisants et entr'autres le père Leotard, en sa généalogie de la maison de Valbelle, imprimée à Amsterdam (Aix, David), 1730, in-4°.

Une preuve matérielle de la supposition de ces mémoires résulterait encore, suivant M. Roux-Alphéran, de la vignette en forme de corbeille de fleurs que l'on voit sur le frontispice de ce livre, format in-4° de 87 pages, entre la date 25 décembre 1621, et l'indication de l'imprimerie d'Etienne David. Cette vignette ne se trouve sur aucune des impressions d'Etienne David, tandis qu'on la voit sur le frontispice de l'histoire de la principale noblesse de Provence (par Balthazar de Maynier), vol. in-4° imprimé à Aix chez Joseph David, en 1719. Ce malicieux imprimeur, ajoute M. Roux, a voulu, je le soupçonne, signaler la supposition aux curieux, et je crois ne pas me tromper dans ma conjecture.

Ces mémoires sont excessivement rares, et il est probable que les Valbelle, regrettant plus tard cette supposition, auront détruit l'édition presque entière. Aucune biographie, aucun catalogue de livres ne les mentionnent.

M. Roux-Alphéran pense qu'il n'en existe plus que quatre exemplaires.

Le premier, parmi les livres que M. Pontier, libraire à Aix, vendit aux enchères en 1821, et qui est passé en des mains inconnues.

Le second ayant appartenu à M. Nicolaï, d'Arles, et aujourd'hui en la possession de M. Rouard ; c'est sur cet exem-

Digitized by Google

plaire que M. Roux-Alphéran avait pris la copie insérée dans le présent recueil.

Le troisième, que M. Roux trouva, en avril 1833, dans la bibliothèque du château de Meyrargues, appartenant à madame la marquise d'Albertas, née de Caussini de Valbelle; cet exemplaire est demeuré au pouvoir de M. d'Albertas.

Le quatrième, découvert par M. Roux-Alphéran parmi de vieilles brochures, à l'hôtel d'Albertas à Aix, et que M. le marquis d'Albertas lui donna immédiatement. Cet exemplaire appartient aujourd'hui aux héritiers de M. Roux.

M. Roux-Alphéran tenait encore de la générosité de M. d'Albertas quatre autres volumes imprimés ou manuscrits concernant les Valbelle· (V. à ce sujet deux lettres adressées à M. Roux-Alphéran par M. Félix d'Albertas, datées du Puget, les 22 avril 1833 et 8 juin 1834, et qui sont insérées dans ce recueil à la suite des observations sur les mémoires de Geoffroy de Valbelle.)

Parmi les autres pièces de ce volume, nous signalerons :

Divers documents concernant Adam de Crapponne.

Mémoires de Nicolas de Bausset, lieutenant du sénéschal de Marseille, sur les troubles de cette ville, depuis 1585 jusqu'en 1596.

Une copie de ces mémoires existait déjà à la bibliothèque d'Aix, avec cette note de M. Charles Giraud sur la garde intérieure :

« Je donne cette copie des mémoires de N. de Bausset à « la bibliothèque d'Aix. Avant d'être en ma possession, elle « appartenait à la famille de Bausset, et je la tiens de M. de « Bausset-Roquefort, neveu de M. l'archevêque d'Aix. M. « Roux-Alphéran a pris sur mon exemplaire une copie de « ces mémoires. Aix, 20 mars 1836. »

Mémoires ou journal du président Gaufridi (1622-1666).

Extrait de la correspondance de MM. Decormis et Saurin, avocats à Aix, pendant la peste de 1720 et 1721.

Manuscrit autographe de l'abbé de Coriolis, contenant la relation de ce qui s'est passé lors de la suppression du Parlement de Provence, le 1er octobre 1771.

Des notices sur divers Provençaux illustres ; les actes de baptême et de décès de P.-J. de Haitze ; des autographes et des signatures de personnages célèbres, etc.

63. Recueil de mémoires relatifs à l'histoire de Provence pendant le seizième siècle. In-4° de 287 feuillets, rel. basane, de l'écriture de M. Roux-Alphéran.

V. la table en tête de ce recueil, qui contient 22 pièces et dont la première est :

Histoire mémorable des choses advenues au pais de Prouvence à l'arrivée de M. Charles de Montpensier, prince françois auparavant connestable de France, du reigne du roy François en l'an MDXXIIII ; avec le discours véritable de tout ce qui se passa durant le siége qu'il mit en faveur de l'empereur Charles-le-Quint devant la fameuse cité de Marseille. 1524.

Cette relation du siége de Marseille par le connétable de Bourbon a dû être copiée par M. Roux-Alphéran sur l'exemplaire que possédait déjà la bibliothèque d'Aix, in-4° de 80 feuillets. « Elle a été composée, dit M. Roux, au commen-
« cement du siècle suivant sur les mémoires des contempo-
« rains et notamment sur ceux de Jean Thierry dit de l'Etoile,
« dont il est fait mention dans l'histoire de Marseille, par
« Ruffi, liv. 7, chap. 6. L'auteur ne m'en est pas connu ;
« mais on voit par son épitre dédicatoire à Charles de Lor-
« raine duc de Guise, gouverneur de Provence, signée ***,
« et par une espèce d'avant-propos où il passe en revue les

Digitized by Google

« diverses dominations auxquelles la ville de Marseille a été « soumise (deux pièces que j'ai cru inutile de copier comme « ayant peu de rapport avec l'histoire de ce siége), on voit, « dis-je, que cet auteur étoit natif de Marseille, qu'il écrivit « cette relation en 1608, et qu'il avoit déjà composé sous le « titre de *Massaliographie* une description des antiquités et « des curiosités de Marseille, qu'il avoit dédiée au roi Henri « IV. Les mémoires de Jean Thierry de l'Etoile, dont je « viens de parler, sont cités dans la bibliothèque historique « du P. Lelong, tom. 3, n° 38,218. Ils étoient dans le ca- « binet de M. de Ruffi, et ils ont passé depuis dans celui « de M. Michel de Léon, à Marseille, comme le témoigne le « P. Papon dans son histoire générale de Provence, tom. 4, « pag. 42.

Je complète cette note de M. Roux-Alphéran en ajoutant que le manuscrit de Jean Thierry est passé, après M. Michel de Léon, en la possession de feu M. le marquis de Foresta, et qu'à la vente des livres de ce dernier il a été acquis par un bibliophile marseillais connu par sa belle collection de livres relatifs à la Provence et par les soins intelligents et assidus qu'il apporte à l'enrichir.

Les autres mémoires contenus dans ce recueil sont ceux d'Antoine de Puget seigneur de Saint-Marc ; de M. de Maurillan, capitaine des gardes de M. le grand prieur ; du capitaine Guis ; de Gaspard de Forbin, seigneur de Solliers et de Saint-Cannat ; de Jean du Bourg ; d'Honoré-Louis de Castellane-Bezaudun.

On trouve encore dans ce volume :

La *relation* de l'ordre tenu par les seigneurs des comptes à l'arrivée de Charles IX en Provence, par Thomas Boisson. V. les *Rues d'Aix*, tom. 1, pag. 357. Cette relation avait été transcrite par M. Roux-Alphéran sur le manuscrit autographe donné à la bibliothèque d'Aix par M. Boisson de la Salle,

Digitized by Google

auteur d'un essai sur l'histoire des comtes souverains de Provence et dont Thomas Boisson était le sixième aïeul.

Le *journalier sommaire* de Jean Barcillon, sieur de Mauvans, relatif aux principaux évènements du 18 novembre 1590 au 9 avril 1591.

Le journal de Foulques Sobolis, concernant ce qui s'est passé en Provence depuis l'an 1562 jusqu'en l'année 1607.

Les contrats de mariage de de Vins, du comte de Sault et du comte de Carces.

Notice de l'état consulaire d'Aix en 1580.

La protestation du chapitre de Saint-Sauveur, s'il était obligé de signer les articles de l'union connue sous le nom de la Ligue.

Délibération du conseil de ville d'Aix, relative à un usage établi dans le XVIe siècle.

Etat de ce qui fut payé aux jeux qui marchèrent pour la Fête-Dieu à Aix, en 1600.

Ces relations, mémoires ou journaux ont dû être copiés par M. Roux-Alphéran sur les manuscrits possédés par la bibliothèque d'Aix.

64. Mémoires des généreuses actions de feus messeigneurs Jean et Gaspard de Ponteves père et fils, comtes de Carces, chevaliers des ordres du roi, conseillers en ses conseils d'état et privé, capitaines de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, grands sénéchaux et lieutenans-généraux pour S. M. en Provence.

A madame, madame la comtesse de Carces, par Barthélemy Augier, leur secrétaire. In-4° rel. basane, de l'écriture de M. Roux-Alphéran.

La copie de ces mémoires déjà à la bibliothèque d'Aix, a

Digitized by

été prise par M. Roux sur le manuscrit original de Barthélemy Augier, appartenant à M. Jean-Louis Sermet-Tournefort. A Aix, 1803.

En tête sont deux feuillets de notes tirées du livre de raison de Balthazard Sermet, au sujet de la maison de Pontevés comte de Carces.

65. Histoire de Provence sous le gouvernement du comte d'Alais, par Pierre-Joseph de Haitze, in-4° 273 pages, demi-rel. basane, de l'écriture de M. Roux-Alphéran.

Le manuscrit autographe et une copie de cette histoire qui s'étend de 1637 à 1653, existaient déjà à la bibliothèque d'Aix. A la suite de l'autographe sont diverses pièces historiques imprimées.

L'exemplaire Roux-Alphéran contient aussi plusieurs documents imprimés : ce sont diverses ordonnances rendues par le comte d'Alais, des extraits des registres du Parlement, concernant les troubles de Provence, le manifeste de la ville d'Aix sur les mouvements de cette province, etc.

66. Aix ancienne et moderne ou la topographie de la ville d'Aix, par Pierre-Joseph de Haitze, 1715. In-4° cartonné, 71 feuillets, écriture de M. Roux-Alphéran.

La copie de la bibliothèque d'Aix contient des additions interlinéaires et autographes du président de Saint-Vincens le fils, sur l'état actuel de la ville en 1788. Ces notes ont été omises par M. Roux dans sa copie suivie de la pièce suivante :

Répertoire général ou dictionnaire abrégé de tous les titres qui sont déposés dans les archives du roi tenues par la cour

Digitized by Google

des comptes, aides et finances de Provence, fait pour l'utilité des fiefs; par messire Pierre-Joseph-Laurent de Gaillard de Longjumeau seigneur de Ventabren, de la Bourdonnière et de Valbonnette, conseiller en la même cour, et l'un des commissaires élus par la noblesse du pays en 1755.

En tête est la copie d'une lettre adressée à M. de Gaillard, par le ministre, de la part du roi; elle est datée de Compiègne le 20 juillet 1764. Il y est parlé du projet qu'a le roi de faciliter les études de l'histoire et du droit public de la France, et de l'établissement d'un dépôt général devant renfermer des copies exactes de toutes les chartes et autres monuments qui peuvent conduire à ces connaissances importantes. M. de Gaillard est proposé au roi pour seconder ses vues, comme attaché par goût aux études du droit public et des antiquités françaises. Suit une copie de la réponse de M. de Gaillard, datée d'Aix le 6 août 1764. Il accepte la mission qui lui est confiée, et assure le ministre de son zèle et de toute son attention.

67. (Recueil de diverses pièces historiques et biographiques concernant Aix et plusieurs familles de cette ville, etc., etc.) In-4° de 347 feuillets, rel. basane, de l'écriture de M. Roux-Alphéran, sans frontispice.

Il y a à la fin plusieurs pages restées en blanc, suivies d'une table des matières comprenant 67 articles et qui n'est pas terminée. Ce recueil renferme plusieurs documents dignes d'intérêt, parmi lesquels nous signalerons :

Mémoire sur les monuments, tableaux, statues, etc. de cette ville d'Aix, par M. de Saint-Vincens le fils, en 1791.

Chronologie des officiers du Parlement, de la cour des comptes, aides et finances.

Notes sur quelques personnages illustres natifs d'Aix.

Chronologie des archevêques d'Aix, des prévôts de Saint-Sauveur et des prieurs de Saint-Jean.

Catalogue des portraits des Provençaux conservés dans le cabinet de M. de Saint-Vincens à Aix (1804).

Diverses notes concernant Malte.

Montagne et ermitage de Sainte-Victoire.

Notes sur quelques familles d'Aix. Filiation des familles Rostolan et Boyer de Fonscolombe.

Extraits du *lévadour* du chapitre de Saint-Sauveur.

Chronologie de la sénéchaussée générale de Provence.

Discours des officiers de justice et municipaux, tant anciens que modernes de la ville d'Arles, avec une particulière description des fonctions de ceux qui les exercent. Manuscrit in-fol° en partie de la main de M. de Meyran-Lagoy. Ce ne sont que quelques notes très-concises prises en 1844 sur ce manuscrit au pouvoir de M. Bouteuil, doyen de la Faculté de droit d'Aix.

Lettres de noblesse en faveur du sieur Jacques Gassier, sindic de l'ordre de la noblesse du pays et comté de Provence. Août 1777.

Le dernier article inséré dans ce recueil concerne l'acquisition par M. Roux-Alphéran, chez un fripier, en mars 1855, d'une inscription arabe sur une grande plaque de marbre; cette inscription est rapportée par Millin, (Voyage dans les départements du midi de la France, tom. 2, pag. 336).

68. Chronologie des officiers des cours souveraines de Provence, de l'écriture de M. de Clapiers-Collongue. Petit in-fol° de 183 pages, demi-rel.

Ce volume ne contient guère que des dates de réceptions, de naissances, mariages ou décès, se rapportant aux membres de ces diverses cours.

Digitized by Google

A la fin est une table alphabétique des noms propres, par M. Roux-Alphéran.

Cette chronologie s'étend jusqu'à l'époque de la révolution.

69. La vie de M. le bailly de Valbelle, chef d'escadre des armées navales de France, par M. Desprès, capitaine de brulot. In-4°, reliure basane, de 311 feuillets, avec portrait.

Ce manuscrit est un de ceux donnés en 1833 à M. Roux-Alphéran par M. le marquis Félix d'Albertas. On lit au bas du portrait :

« Jean-Baptiste de Valbelle, chef d'escadre des armées « navales de France, grand croix de l'ordre de Sain-Jean de « Jérusalem, décédé le 16 avril 1681, ætatis suæ 53. »

J.-B. de Valbelle, né à Marseille le 20 septembre 1627, était fils de Cosme de Valbelle seigneur des Baumelles. Il se signala surtout dans une affaire, où avec un vaisseau de 30 canons et 262 hommes d'équipage, il lutta pendant trois jours contre quatre vaisseaux anglais ; dans le combat du golfe de Lyon, il coula à fond ou dissipa avec quatre navires la flotte des Algériens, composée de douze vaisseaux ; ajoutons qu'il détruisit une partie de la flotte d'Espagne en l'incendiant dans le port même de Reggio, où il pénétra avec deux seuls navires et un brulot.

70. (Répertoire par ordre alphabétique des actes de baptême, de mariage et de sépulture qui se trouvent dans les registres des quatre paroisses de cette ville, dans ceux d'environ vingt-cinq communautés religieuses d'hommes et de femmes qui existaient à Aix avant la révolution, et dans les registres des sénéchaussées d'Aix, de

Digitized by Google

Marseille et d'Arles.) 14 vol. in-fo° couverts en parchemin, de l'écriture de M. de Clapiers-Collongue.

Nous sommes entré dans quelques détails au sujet de ce volumineux recueil, et nous avons dit que M. Roux-Alphéran en avait fait le sujet d'une lecture à une séance publique de l'Académie d'Aix, travail dont nous possédons une copie. Les recherches dans le répertoire de M. de Clapiers ne sont pas toujours très-faciles, à cause de la mauvaise écriture de l'auteur, de ses abréviations et de la manière trop resserrée et peu claire avec laquelle il a disposé ses matériaux. M. Roux-Alphéran avait classé les 14 volumes dans un ordre rationnel et sous le titre de *Note des manuscrits laissés par M. le chevalier de Clapiers-Collongue*, il en avait rédigé un état sommaire. Nous avons eu à notre disposition l'original de cette table et une copie que nous a obligeamment communiquée M. le marquis de Boisgelin. L'ordre suivi par M. Roux n'est pas tellement exclusif qu'on ne puisse classer les volumes d'une manière différente. Nous donnons toutefois la préférence à la classification de M. Roux, quoique les volumes aient été numérotés récemment d'après un autre système. Voici donc la copie du travail de M. Roux ; nous avons eu soin de souligner quelques courtes modifications ou additions que nous avons cru pouvoir nous permettre :

1er *in-fol°*. — Baptêmes anciens, hommes et femmes de la ville d'Aix par ordre alphabétique, avec les baptêmes des paroisses étrangères à la ville d'Aix, aussi par ordre alphabétique. Ceux d'Aix (hommes) commencent à *Abeille*, pag. 1, et finissent à *Ulme*, pag. 435. Ceux des paroisses étrangères commencent à la même page 435, et finissent page 601. Ceux d'Aix (femmes) commencent à la page 613 et finissent à la page 833, article *Urtis*. Il n'y a que des baptêmes d'enfants appartenant à des familles nobles ou bourgeoises. *A la fin du*

volume, il y a un supplément lettre O pour les femmes.

2e *in-fol°*. — Mariages des paroisses étrangères à la ville d'Aix, où il y a au moins une des parties contractantes qui soit d'Aix, commençant par *Aiguilles*, pag. 1, et finissant par Vitrolles-lès-Martigues, pag. 80, savoir : Aiguilles, Allauch, Ansouis, Artignocs, Aubagne, Auriol, Aurons, Beaudinard, Beaurecueil, Berre, Bezaudun, Bouc, Bruée, Cabriès, Cadenet, Cassis, Ceireste, Charleval, Châteauneuf-le-Rouge, Châteauneuf-les-Martigues, Corbières, Cucuron, Cuges, Esparron de Pallières, Fos-Amphoux, Fuveau, Gardanne, Gémenos, Gignac, Ginasservis, Grambois, Jouques, Jonquières-du-Martigues, l'Ile-du-Martigues, Istres, Julians, La Barben, La Bastide-des-Jourdans, La Ciotat, La Fare, Lambesc, Lançon, La Pène-lès-Aubagne, La Roque-d'Antheron, La Tour-d'Aigues, La Verdière, Lauris, Le Puy-Sainte-Réparade, Les Milles, Les Pennes, Le Tholonet, Le Vernègue, Lourmarin, Mallemort, Marignanes, Meyrargues, Mérindol, Meyreuil, Mimet, Mirabeau, Montjustin, Nans, Ollières, Peynier, Peyrolles, Pélissanne, Pepin-d'Aigues, Pepin-de-la-Trousse, Pertuis, Pierrefeu, Pourcieux, Pourrières, Puyloubier, Puyricard, Reillanne, Rians, Rognes, Roquevaire, Rousset, Septêmes, Sillans, Simiane, Saint-Antoine, Saint-Canadet, Saint-Canat, Saint-Chamas, Saint-Genest, Saint-Germain, Saint-Julien-le-Montagnier, Saint-Marc-de-Jaumegarde, Saint-Marcel, Saint-Mitre, Saint-Paul-de-Durance, Saint-Martin-de-Pallières, Saint-Savournin, Saint-Victoret, Saint-Zacharie, Trebillane, Trets, Varages, Vaugines, Vauvenargues, Velaux, Venelles, Ventabren, Villelaure, Vinon, Vitrolles-lès-Luberon, et finissant à Vitrolles-lès-Martigues, fol° 80.

Suivent à la page 81 diverses sépultures dans les mêmes paroisses, lesdites sépultures par ordre alphabétique jusqu'à la page 127.

Suit à ladite page 127 un répertoire par ordre alphabétique de tous les mariages précédents.

Suivent les mariages d'Aix par ordre alphabétique, depuis 1793 jusqu'en 1817, depuis la page 162 jusqu'à.... *la fin du volume dont un quart environ est resté en blanc.*

3e *in-fol°*. — Sépultures des paroisses d'Aix par ordre alphabétique, depuis 1744, page 1 jusqu'en 1792.

4e *in-fol°*. — Mariages de la paroisse Saint-Esprit d'Aix, depuis 1670 jusqu'en 1792, avec les répertoires par ordre alphabétique.

Mariages de la paroisse Saint-Jean-Baptiste du faubourg *ou de la Doctrine*, depuis 1704 jusqu'en 1792, avec répertoire par lettres alphabétiques.

Baptêmes de la paroisse Saint-Sauveur, par ordre alphabétique, depuis 1700 jusqu'en 1792.

5e *in-fol°*. — Mariages de la paroisse Sainte-Magdeleine, depuis 1598 jusqu'en 1792, avec les répertoires par ordre alphabétique.

6e *in-fol°*.—Répert. par lettres alphabétiques des mariages de la paroisse St-Sauveur d'Aix, depuis 1668 jusqu'en 1729.

Mariages de Saint-Sauveur, depuis 1668 jusqu'en 1705.

Mariages de Saint-Sauveur, depuis 1706 jusqu'en 1729.

Mariages de Saint-Sauveur, depuis 1602 jusqu'en 1609.

Mariages de Saint-Sauveur, depuis 1730 jusqu'en 1778.

Mariages de Saint-Sauveur, depuis 1778 jusqu'en 1792.

7e *in-fol°*. — Répertoire par ordre alphabétique des mariages de Saint-Sauveur, depuis 1730 jusqu'en 1792.

Répertoire *idem* depuis 1602 jusqu'à 1667, finissant à la lettre F.

Mariages de Saint-Sauveur, depuis 1610 jusqu'en 1653.

Mariages de Saint-Sauveur, depuis 1654 jusqu'en 1667.

Répertoire des lettres G et suivantes desdits mariages depuis 1602 jusqu'à 1667.

Digitized by Google

8e *in-fol°*. — Sépultures dans les églises d'Aix, commençant à la page 1, *Abeille,* et finissant à la page 260, *Wudrggton*. Suivent d'autres sépultures jusqu'à la page 307.

9e *in-fol°*. — Copie du précédent jusqu'au nom *Ricard*, page 231, non terminé. *Feuilles en blanc.*

10e *in-fol°*. — Baptêmes de la Magdeleine, par ordre alphabétique, depuis 1700 jusqu'à 1792.

Idem de la paroisse Saint-Esprit.

Idem de la paroisse Saint-Jean-Baptiste du faubourg (ou Doctrine).

11e *in-fol°*. — Insinuations *de mariages à la Magdeleine et à Saint-Sauveur,* par ordre alphabétique de 1598 à 1731.

Insinuations de la ville d'Arles par ordre alphabétique, de 1563 à 1764.

Insinuations de la ville d'Aix, par ordre alphabétique, de 1559 à 1790.

Autres insinuations d'Arles. *Insinuations de la ville de Marseille,* jusqu'à la lettre D inclusivement.

12e *in-fol°*. — Répertoires d'insinuations d'Arles et d'Aix.

13e *in-fol°*. — Sépultures d'Aix, de 1807 à 1817. *Les trois quarts du volume en blanc.*

14e *in-fol°*. — Naissances d'Aix, de 1811 à 1817. *Chaque année a son ordre alphabétique particulier. Le décès de chaque individu est en outre mentionné avec sa date.* Plus des trois-quarts du volume en blanc.

71. Affiches et placards en feuilles de la ville d'Aix, depuis 1788 jusqu'en 1857.

Au nombre de 65 liasses. Collection plus ou moins complète.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

Mgr CHARLES-ALEXANDRE DE RICHERY,

MORT ARCHEVÊQUE D'AIX ;

Lue en séance publique de l'Académie d'Aix
le 15 janvier 1859

PAR M. JULES DE SÉRANON, AVOCAT.

IL est juste et utile de conserver, le plus longtemps possible, le souvenir de l'homme de bien. L'énumération de ses vertus, le récit de ses bonnes œuvres développent toujours une louable émulation, et sont ensuite un légitime hommage rendu à ceux dont il a été dit que leur mémoire ne devait pas périr.

Celui dont nous voulons vous entretenir aujourd'hui a passé sur la terre en faisant le bien. La raison en est qu'il avait au cœur cette grande et sainte passion de la charité qui, comme l'a dit un célèbre écrivain (1), fait tourner au profit des vertus nos affections et nos tendresses. Élevé dans la pratique de la vie chrétienne, entraîné vers le

---

(1) M. de Chateaubriand, *Génie du Christianisme.*

sacerdoce et habitué de bonne heure à tous ses sacrifices, il amassa dans son âme des trésors véritables qu'il trouva l'occasion de distribuer, avec profusion, lorsqu'il fut promu plus tard aux dignités de l'épiscopat. Cette existence, Messieurs, s'est passée en partie au milieu de vous. Plusieurs années se sont écoulées depuis le moment où elle a cessé d'être pour la terre et où elle a commencé pour le ciel ; le temps a couvert déjà d'une épaisse poussière cette tombe où reposent des restes vénérés, et pourtant la ville d'Aix n'a pas oublié Monseigneur de Richery, dont vous allez me permettre de vous parler quelques instants. Ce ne sera pas sans émotion ; je retrouve autour de ce nom bien des souvenirs chers et douloureux à la fois ; mais il pouvait m'appartenir, à moi dont la première enfance s'est écoulée auprès de ce saint prélat, sous le regard de cette bienveillance admirable dont je ne peux essayer de vous donner une idée, de vous marquer les traits principaux d'une biographie pour laquelle veuillez m'accorder votre indulgente attention.

Mgr Charles-Alexandre de RICHERY, mort archevêque d'Aix, était né le 31 juillet 1759, au château d'Allons, à quelques lieues de la petite ville de Castellane. De bonne heure il fut éloigné de sa famille pour être placé au collége d'Aix. Son frère aîné avait quitté très-jeune aussi la

Digitized by Google

maison paternelle, et, confié à son oncle maternel, M. le comte de Grasse, il entra dans la marine, où il conquit, par des talents remarquables et par des services dont l'histoire fait mention, le grade de contre-amiral qu'il avait en 1798, lors de sa mort survenue alors qu'il n'était âgé que de 41 ans (1).

Ch.-Al. de Richery fit de bonnes études au collége d'Aix, dirigé alors, comme on le sait, par les oratoriens. Au sortir du collége, une vocation prononcée l'entraînant vers l'état ecclésiastique, il entra au séminaire de Saint-Sulpice. Après y avoir reçu la consécration des ordres, il revint en Provence et il fut nommé en 1784 chanoine du chapitre de Saint-Sauveur d'Aix, en remplacement de M. de Creisset, qui avait résigné en sa faveur.

---

(1) Joseph de Richery était né le 19 septembre 1757, au même château d'Allons. A neuf ans, il était mousse; garde pavillon à 17 ans, et enseigne de vaisseau à 20 ans.

En 1781 il fit, avec l'illustre bailli de Suffren, les campagnes de l'Inde, où il séjourna pendant dix ans, ayant été chargé de diverses missions successives dans les mers de la Chine, sur les côtes du Tonquin et de la Cochinchine.

Devenu ensuite capitaine de vaisseau, puis enfin contre-amiral, il fit aux Anglais, surtout pendant les années 1795, 1796 et 1797, une très-rude guerre, entr'autres : leur prenant un convoi estimé, à la somme de 120 millions de francs, par le *Moniteur* du 1er brumaire an IV, et dont le produit ne

Il habita alors la ville métropolitaine, et il y noua des amitiés honorables et solides, que la bonté du cœur, que le charme de l'esprit du jeune prêtre avaient fait naître, et que les épreuves du temps ne firent que fortifier. C'est toutefois durant son séjour à Aix que, poussé par les élans d'une vive et ardente piété, il partit pour aller se retirer dans le monastère de la Trappe, où il se soumit, pendant quelque temps, aux règles de son austère discipline. Mais forcé, à raison de sa santé, de revenir en Provence, il rentra dans le sein du chapitre de Saint-Sauveur, où, peu de temps après, le vertueux évêque de Senez, Mgr de Bonneval, vint le choisir pour être son grand-vicaire.

Sa coopération à l'administration de ce petit

fut pas réparti entre les capteurs, mais fut envoyé à Gênes pour les besoins de l'armée d'Italie; leur ruinant, en 1796, leurs établissements de Terre-Neuve; capturant le riche convoi chargé des pelleteries du Canada; donnant à leurs vaisseaux une chasse si active, que le Parlement anglais s'en émut, et que dans sa séance du 16 octobre de cette même année, des interpellations furent adressées à ce sujet aux ministres; faisant enfin partie de cette expédition d'Irlande, dont le but était d'opérer le débarquement d'une armée de 25,000 hommes sous les ordres du général Hoche.

Peu après il avait proposé au ministre de la marine Truguet, son ancien camarade et son ami, le plan d'une cam-

Digitized by Google

diocèse, supprimé à la révolution comme ceux de Vence et de Glandevez qu'il confinait, ne l'absorbait pas tellement qu'il fut forcé à résidence continuelle, et le temps dont il pouvait disposer il venait le passer dans sa chère ville d'Aix, où il revoyait toujours avec joie des amis fidèles et dévoués.

Il se trouvait dans cette ville le 14 décembre 1790, lorsqu'une populace égarée et dépassant presque, aux premiers jours, la mesure des excès auxquels elle devait se livrer plus tard, mit à mort MM. Guiramand, de la Roquette et le célèbre Pascalis.

Les esprits ne s'étaient point encore fortifiés dans la crainte, et cet évènement, qui couvrit d'un voile de deuil la cité entière, jeta l'effroi dans toutes les âmes. Aussi le lendemain

pagne dans l'Inde qui, aurait pu changer singulièrement la face des choses, par l'importante diversion qu'elle aurait opérée. Truguet avait décidé le Directoire à lui confier une escadre de six vaisseaux pour mettre son plan à exécution.

Mais une grave maladie le força à revenir auprès de sa famille. Il y était depuis peu de temps lorsqu'au commencement de 1798, le général Bonaparte lui adressa une lettre pour lui demander si sa santé lui permettrait de prendre le commandement de la flotte destinée à l'expédition d'Egypte. Son grave état de maladie le mit dans l'impossibilité de partir, et le 23 décembre 1798 il mourut auprès de son oncle, le prévôt de Richery, qui habitait alors le château d'Eoulx.

un grand nombre de personnes quittaient la ville, la plupart pour peu de temps, quelques-unes pour ne plus y rentrer. C'est de là, à proprement parler, dit le regrettable M. Roux-Alphéran (1), que date l'émigration qui a si fort accéléré la décadence de l'ancienne capitale de la Provence. M. le chanoine de Richery fut du nombre de ceux qui s'éloignèrent de la ville consternée de tant d'audace et de tant de crimes. Il s'arrêta quelque temps au château de Font-colombe, chez un de ses amis intimes ; puis il rentra dans les montagnes où il administra le diocèse de Senez en l'absence de son pieux prélat, et enfin il quitta la France lorsque le culte fut supprimé et quand il n'y eut plus aucune sécurité pour les personnes. Ce ne fut pas au surplus sans avoir couru de graves dangers, car pour n'en citer qu'un exemple, son compagnon de route, un des dignitaires du chapitre de Senez, M. l'abbé Reynard, qui marchait un peu en avant de lui, fut saisi par une troupe de forcenés au-dessus de la petite ville d'Entrevaux et précipité dans les eaux du Var, où, dans les derniers moments de sa prompte et cruelle

(1) *Rues d'Aix ou recherches historiques sur l'ancienne capitale de la Provence*, par Roux-Alphéran. — Aix 1848, tom. 2, pag. 167.

Digitized by Google

agonie, il murmurait encore des paroles de pardon pour ses meurtriers.

M. l'abbé de Richery se dirigea dès ses premiers pas vers Rome, et arrivé dans la capitale du monde chrétien, dans cette ville que la révolution ne devait pas épargner, il fut habiter, avec plusieurs prêtres, émigrés comme lui, le couvent des Olivetains. Il eut bientôt l'occasion de connaître intimement M. de Chastellux, chevalier d'honneur des deux filles de Louis XV. Par lui il fut présenté à Mesdames de France, Adélaïde et Victoire, et peu après il devint en quelque sorte le confident et l'ami de ces deux infortunées princesses, dont la destinée était de mourir sur la terre étrangère, et dont les dépouilles mortelles devaient être ramenées plus tard dans les caveaux de Saint-Denis par M. l'abbé de Richery, le compagnon et le consolateur de leur exil.

Tous ensemble et à Rome ils suivaient d'un œil attentif et attristé les convulsions sociales de la patrie absente. Que de douleurs partagées dans ces journées qui ne se succédaient que pour apporter de plus affligeantes nouvelles! Que de larmes répandues en commun au sujet de ces innocentes victimes que la révolution immolait chaque jour, et quelle ne fut pas leur désolation surtout lorsqu'ils apprirent les crimes des 21 janvier et 16 octobre 1793, la mort sur l'écha-

Digitized by Google

faud du roi Louis XVI et de la reine Marie-Antoinette !!

Pourtant ces terribles commotions, dont le contre-coup s'était fait sentir jusqu'aux émigrés, avaient eu un terme. Dans les desseins de Dieu, les révolutions sont comme les tempêtes : elles finissent par s'apaiser. L'œuvre de réparation commençait et les portes de la patrie s'ouvraient pour ceux qui avaient été forcés de la quitter. M. l'abbé de Richery rentra donc en France en 1801, et, peu de temps après, sa famille ayant vendu le château d'Allons, il fut se fixer avec elle au château d'Eoulx, à deux lieues de la petite ville de Castellane,

C'était là une très-belle résidence, établie sur le penchant d'une montagne, et d'où l'œil se perdait dans les lignes d'un horison immense et dans les détails d'une vallée accidentée comme le sont celles des Alpes. Il retrouvait alors auprès de lui bien des parents que la tourmente avait dispersés et qui s'étaient réunis aussitôt que le ciel était devenu serein; la plupart rapportant, de leurs voyages et de leur vie déjà bien longue, des souvenirs nombreux qu'ils confondaient dans ces assemblées de famille qu'égayait sans cesse le bonheur de se retrouver ensemble. C'était son père, vieillard vénérable, qui avait conquis dans sa jeunesse et comme capitaine de cavalerie, bien des lauriers sur les

champs de bataille et notamment dans les campagnes de 1746 et 1747 contre les Autrichiens. C'était un de ses oncles, ancien chanoine d'Amiens, précepteur pendant la révolution du duc de Friaz en Espagne, homme d'un caractère charmant, d'un esprit délicieux, dont il avait pu développer toute la portée par un commerce d'amitié avec quelques-uns des principaux écrivains du XVIIIe siècle, et surtout avec le poète Delille, dont il avait été le collaborateur anonyme dans la composition de quelques-uns de ses ouvrages les plus estimés, et principalement dans la traduction des *Géorgiques*. C'était encore bien d'autres parents dont je ne vous parlerai pas davantage, car, si je poursuivais, je trouverais bientôt, parmi eux, ma mère, et avec elle j'oublierai sans doute que j'ai à vous entretenir de M. l'abbé de Richery.

Pendant tout le temps de l'Empire et malgré l'insuffisance de sa fortune, il ne fit aucune démarche auprès de Mgr de Cicé, qui avait pris possession du siége métropolitain d'Aix, le 14 juillet 1802, pour rentrer dans la position qu'il avait perdue lors de la révolution. Il avait vu de près les infortunes des membres de la famille royale, et à cause d'elles il s'était profondément attaché à eux. Il ne comprenait pas le dévouement à une cause sans le sacrifice, et loin de blâmer ceux qui agissaient différemment de lui,

Digitized by Google

il se tenait pourtant à l'écart, venant visiter souvent ses amis d'Aix et entreprenant parfois ces voyages à pied, ramenant quelquefois ces mêmes amis dans ses chères montagnes, et entretenant avec tous une aimable et charmante correspondance, que beaucoup conservent encore avec un soin religieux.

Mais la restauration arrivant, changea entièrement le genre de vie de M. l'abbé de Richery. Il fut aussitôt tiré de la retraite, où il avait vécu jusqu'alors, pour recevoir, en attendant le moment où il devait être élevé aux honneurs de l'épiscopat, diverses missions de confiance. C'est ainsi qu'à la fin de l'année 1815 il se trouvait à Paris comme président de la députation du collége électoral des Basses-Alpes, chargée de complimenter Louis XVIII et tous les membres de la famille royale. L'an d'après et en compagnie de Mgr de Latour, évêque de Moulins, et de M. l'abbé Vigne, curé de Notre-Dame, il allait prendre à Toulon les corps des dignes filles de Louis XV et de Marie Lecsinska, mortes toutes deux à Trieste, et il ramenait, jusque dans les caveaux de Saint-Denis, ces dépouilles vénérées reçues le 21 janvier 1817, au milieu des pompes funèbres et expiatoires de l'Eglise.

Un évêché avait été offert à M. l'abbé de Richery dès les premiers jours de la restauration. C'était celui de Fréjus, occupé quelque temps,

pendant la révolution, par un évêque constitutionnel, et qui avait été supprimé plus tard par la bulle du Pape du 29 novembre 1801. En vertu de conventions passées entre le Saint-Siége et le gouvernement français, le 11 juin 1817, il avait été décidé que le concordat du 13 juillet 1801 serait remplacé par celui contracté au seizième siècle entre Léon X et François Ier. Un instant M. de Richery fut presque mis en demeure de se préparer à aller prendre possession du nouveau siége; mais la convention qui rétablissait l'évêché de Fréjus, de même que plusieurs autres, avait besoin d'être consacrée par un vote des chambres; le gouvernement ne put l'obtenir. Aussi les conventions du 11 juin 1817 restèrent sans effet, et ce fut une loi, rendue quatre ans après, le 4 juillet 1821, qui permit d'augmenter le nombre des siéges épiscopaux et métropolitains. La situation étant alors définitivement réglée, quelques temps après et dans un consistoire tenu à Rome le 16 mai 1823, M. Charles-Alexandre de Richery était nommé à l'évêché de Fréjus. Le 2 juillet, le gouvernement français ratifiait cette nomination, et le 22 du même mois le nouveau prélat prêtait serment entre les mains du roi Louis XVIII.

Après avoir reçu la consécration d'évêque dans une de ces cérémonies qui font éclater toute la magnificence des pompes du culte catholique,

Digitized by Google

Mgr de Richery se dirigea vers le chef-lieu de son nouveau diocèse où il était vivement désiré et impatiemment attendu. Depuis bientôt trente-trois ans, le siége de Fréjus, illustré jadis par tant de dignes prélats, dans les temps anciens par saint Léonce notamment, dans les temps plus modernes par le cardinal Fleury, ce siége, disons-nous, avait été en quelque sorte toujours vacant. Le pontife qui venait l'occuper après tant de jours d'affliction et de deuil pour l'église, le pontife qui venait au nom du Seigneur ne pouvait qu'être béni, et aussi son entrée à Fréjus se fit-elle au milieu de l'allégresse générale. Le *Moniteur*, quelques jours après, en rendait compte en ces termes :

« C'est le 1er octobre que Mgr de Richery, « évêque de Fréjus, a fait son entrée dans sa « cathédrale. L'enthousiasme des habitants s'est « manifesté dans cette mémorable journée. Tous « les prêtres des environs, réunis à ceux de la « ville pour former le cortége, ont pleuré de « joie à l'aspect du pasteur suprême de leur « troupeau. Le prélat lui-même paraissait vi- « vement ému de se trouver à la tête de ses nom- « breux enfants. Il a fait ensuite lecture de son « mandement et a prouvé à ses nombreux audi- « teurs qu'il serait non seulement puissant en « œuvres, mais encore en paroles quand il an- « noncera ou expliquera l'Evangile aux fidèles. »

Digitized by Google

C'était un diocèse en entier que Mgr de Richery avait à reconstituer. Le temps ou les hommes avaient fait partout, et surtout dans la ville épiscopale, œuvre complète de destruction. Sous l'impulsion du nouveau prélat, la cathédrale fut réparée, un séminaire fut rétabli pour recevoir les jeunes lévites destinés à diriger les nombreuses paroisses du diocèse, l'évêque acheta de ses propres deniers une campagne pour ce même séminaire ; enfin et pour abréger, un palais épiscopal fut construit, pendant que Mgr de Richery habitait une maison particulière, avec la plus grande simplicité, et en compagnie de tous les membres de sa famille.

En même temps qu'il relevait les ruines qui s'étaient faites dans l'antique ville épiscopale de Fréjus, et qu'il pourvoyait à tous les besoins d'une administration qui n'était pas sans difficultés puisqu'elle était sans précédents, le saint évêque faisait éclater les sentiments d'une profonde et admirable charité. Il s'était institué en quelque sorte le père des pauvres, et il les comblait des largesses de son amour et de ses aumônes. Que de touchantes histoires pourrions-nous raconter à ce sujet ! Le souvenir de beaucoup d'entr'elles est vivant encore dans le diocèse de Fréjus ; mais pouvons-nous oublier cet émouvant spectacle, dont nous avons été témoin dans notre première enfance, et qui est resté empreint

Digitized by Google

dans notre mémoire avec toute sa vivacité ; nous voyons encore le vénérable prélat, agenouillé dans la cérémonie du Jeudi-Saint, devant douze pauvres choisis entre les plus pauvres, leur lavant les pieds à tour de rôle et leur apprenant ainsi, par l'exemple de sa sollicitude et de son humilité, que la religion a d'adorables tendresses pour ceux qui souffrent en ce monde.

Au surplus, bon et affable envers tous, simple dans ses habitudes, ferme dans son administration, soigneux de tous les intérêts, actif et infatigable quand il s'agissait d'un devoir à remplir, il était, on peut le dire, chéri dans tout le diocèse de Fréjus, et les sentiments qu'il y avait inspirés à toutes les populations qu'il avait visitées tant de fois, dans les villes comme dans les villages les plus humbles, éclatèrent avec une spontanéité, avec une unanimité éloquente quand il fut question d'enlever le pasteur au troupeau.

Mgr de Beausset, archevêque d'Aix, atteint d'une grave maladie qui devait l'entraîner au tombeau, se préoccupait, avant de quitter ce monde où il avait tenu une place si distinguée par ses vertus et ses talents, du choix de son successeur. Ses vues se portèrent sur son suffragant de Fréjus, Mgr de Richery, et après sa mort, survenue le 29 janvier 1829, le gouvernement s'empressa de ratifier le choix de l'illustre défunt. Mgr de Richery hésita très-longtemps avant

Digitized by

d'accepter. Il se souvenait peut-être des Ambroise et des Bazile qui fuyaient jusque dans les déserts les honneurs qu'on voulait imposer à leurs mérites et à leur modestie ; sans doute aussi, c'était pour lui une cruelle douleur de rompre ces liens d'affection qui l'attachaient si intimement à ces bonnes populations qu'il aimait tant et dont il était si aimé (1). Longtemps il voulut refuser ; mais enfin, vaincu par les pressantes sollicitations de ses amis et notamment par celles de M. le comte Joseph de Villeneuve-Bargemon, directeur-général des postes, il finit par accepter. Sa résolution étant arrêtée, au milieu des témoignages de la plus profonde affliction, ému lui-même jusqu'aux larmes, il quitta son ancien diocèse, et prenant la route de celui que le gou-

(1) Mgr de Richery adressait le 19 février 1829, à M. le marquis de Lagoy, membre de la chambre des députés, la lettre suivante que son petit-fils, M. le vicomte Edmond de Lagoy a bien voulu nous communiquer : « On ne saurait « être plus profondément touché, M. le marquis, que je le « suis de toutes les démarches que vous avez bien voulu faire « pour amener le succès du vœu si honorable pour moi de « votre excellent archevêque d'Aix. J'en suis pénétré de re- « connaissance, mais je dois vous dire que ma conscience « m'a prescrit d'adresser des réclamations au ministre pour « obtenir qu'on me laisse mourir en paix au milieu de mes « premières et chères ouailles ; si l'on insiste, j'obéirai ; « mais quel terrible poids on imposerait à ma faiblesse ! »

Digitized by Google

vernement venait de confier à sa direction, il fit son entrée solennelle à Aix le 12 septembre 1829.

Il n'y était que depuis peu de temps que déjà la distinction de ses manières et son affabilité pour tous lui avaient concilié tous les cœurs. Il n'arrivait pas, au surplus, dans sa ville métropolitaine comme un étranger, et, à des époques éloignées, ses qualités et ses vertus y avaient été appréciées à leur juste valeur (1). Mais la Providence réservait dès le début à sa charité, et comme pour la faire briller de tout son éclat, une de ces épreuves pénibles par lesquelles passent parfois les populations et où elles ont besoin, pour résister aux poignantes afflictions de

(1) Mgr de Richery aimait lui-même beaucoup la ville d'Aix, et s'il était nécessaire, nous en trouverions le témoignage dans le passage suivant d'un mandement publié à l'occasion du carême, le 6 février 1830 : « Nous supplions, disait le « digne prélat, le Père des miséricordes de répandre ses « grâces et ses bienfaits sur ce peuple qui nous est si cher ; « sur cette église vénérable qui fut presque notre berceau, « que nous servions avec une affection toute filiale, vers « laquelle dans les temps d'exil et d'affliction nous tournions « sans cesse nos yeux baignés de larmes; que nous avons « revue avec tant de joie; qui, de notre tendre mère, est de- « venue notre épouse chérie, et dans laquelle nous trouve- « rons, j'espère, un tombeau et le repos des morts en at- « tendant de la miséricorde infinie de notre Dieu la résur- « rection bienheureuse au dernier jour. »

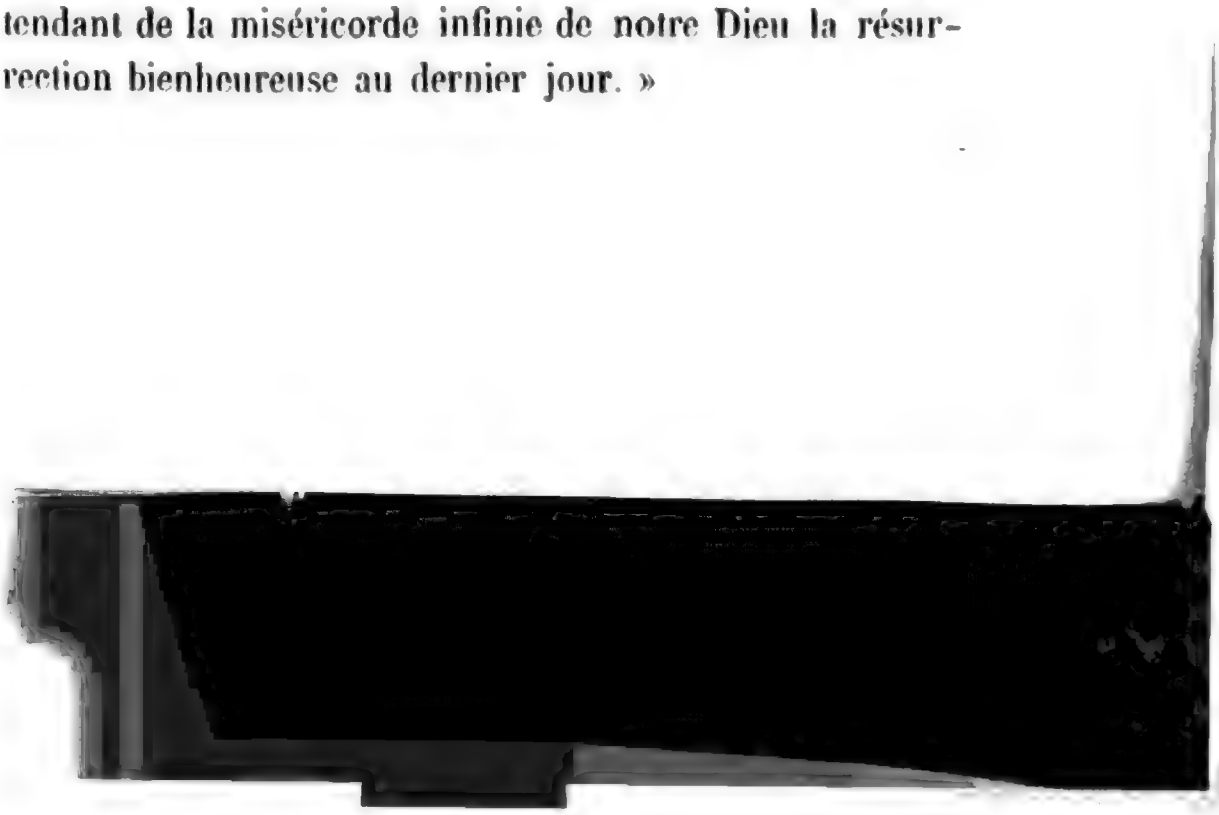

la misère, de tous les soulagements de la bienfaisance publique. Mgr de Richery se donna tout à tous pendant le rigoureux hiver de 1829 à 1830, et sa conduite fut telle pendant ce temps où la terre était couverte de neige, où le froid sévissait avec une rigueur exceptionnelle, où les travaux des champs comme ceux de l'atelier étaient suspendus, qu'il n'a fallu au digne évêque que des jours peu nombreux passés au milieu de son nouveau diocèse pour qu'il survécût à la mort dans le souvenir de ceux qui ne perdent pas la mémoire des bienfaits. C'est ainsi que le vénérable prélat n'est pas descendu tout entier dans la tombe. Son nom est resté presque comme la personnification de la charité elle-même, et que de fois ne l'avons-nous pas entendu prononcer son nom avec attendrissement, au milieu des bénédictions de la reconnaissance, par ceux qui se rappelaient que la main du bienfaisant évêque avait soulagé leurs misères.

Que de sacrifices ne s'imposait-il pas, au demeurant? A quels généreux artifices n'avait-il pas recours pour alimenter la caisse des pauvres? Combien grand était son amour pour les souffrances de ce monde, ces souffrances qui doivent être pardessus tout la préoccupation du prêtre. Permettez-moi de vous montrer la grande âme de Mgr de Richery dans trois traits différents que j'emprunte à sa vie chrétienne, et qui se rap-

portent à cette période de temps que j'indiquais il n'y a qu'un instant.

Les pauvres souffraient, les ressources de la charité s'épuisaient, il y avait bien des malheureux à secourir, et pourtant la bourse de l'évêque était entièrement vide. Afin de se procurer quelques centaines de francs qui lui permissent de soulager les plus indigents, il n'hésite pas et il fait vendre une fidèle jument grise, à laquelle il était attaché, qu'il possédait depuis longtemps, et aussitôt le produit de la vente est réparti par lui-même entre les plus nécessiteux.

Une autre fois, et toujours dans cet hiver rigoureux de 1829 qui fut en quelque sorte la pierre de touche de la charité de Mgr de Richery, il s'agissait encore de se procurer de l'argent pour les pauvres. Le vénérable prélat apprend que le soir même une riche dame anglaise, qui habitait Aix depuis plusieurs années, donnait un bal. A l'heure où il pense que tous les invités sont réunis, il arrive sans s'être fait annoncer, accompagné d'un seul de ses grands-vicaires. Aussitôt le mouvement du plaisir s'arrête; chacun comprend quel est le sentiment pieux qui amène l'archevêque et se prépare à y correspondre dignement. Monseigneur fait le tour des salons, va présenter à chacun la bourse des pauvres en stimulant la charité de tous par quelqu'une de ces paroles délicates comme il savait les dire; il re-

Digitized by

çoit partout d'abondantes offrandes et il ne quitte la société qu'après l'avoir remerciée au nom de ceux qu'il pouvait secourir le lendemain (1).

Enfin et en une autre circonstance, il pénètre dans une mansarde où se trouvait une malheureuse mère de famille, clouée par d'horribles souffrances sur un grabat et ayant à côté d'elle, dans un berceau, un pauvre petit enfant à qui la faim arrachait des larmes et des cris. Après avoir adressé quelques paroles de consolation à la mère, Monseigneur découvre le berceau, prend l'enfant entre ses bras, le caresse, apaise ses cris, fait cesser ses larmes, et il ne quitte les lieux qu'après avoir donné des ordres pour que tant d'infortunes fussent immédiatement secourues.

Dans une œuvre qui n'a rien d'artistique, mais qui indique cette touchante situation, la gravure a pris soin de consacrer le souvenir de ce trait de charité chrétienne. Au-dessous une main pieuse a écrit les vers suivants :

Cet illustre prélat, honneur de la Provence,
De vertus, de douceur, de noble fermeté,
    Présenta l'heureuse alliance
    Dans un temps de calamité.
Ce nouveau Borromée, ange de charité,
Pour son peuple chéri fut une Providence.

---

(1) Il nous a été affirmé que le produit de cette quête improvisée avait été de près de 1,800 francs

L'Eglise, consacrant son pieux souvenir,
L'offrira pour modèle aux pasteurs à venir ;
Et si son nom ne vit pas dans l'histoire,
Les pauvres à jamais béniront sa mémoire.

Nous ne pouvons au surplus parler de la charité de Mgr de Richery sans ajouter aussitôt que, partout et dans toutes les occasions, elle fut puissamment secondée par la charité publique, par les efforts de tous, des autorités et des particuliers, des individus aussi bien que des corporations. Le prélat en rendait témoignage dans le même mandement dont nous parlions tantôt et dans le passage suivant où l'on sent palpiter le cœur ému du vénérable pasteur : « Nous avons « trouvé également la même coopération et les « mêmes secours dans les établissements de cha- « rité et les différentes œuvres de bienfaisance « dont s'honore notre ville, et particulièrement « dans celle de *la Miséricorde*, si digne de l'es- « time, de la confiance et de la reconnaissance « publique et de la nôtre, par son zèle et son « dévouement admirables pour le soulagement « des malheureux, que leur pieuse sollicitude « porte à aller chercher et visiter jusque dans « les lieux les plus écartés et les plus obscurs « de leurs chétives demeures, pour y répandre « des consolations et les dons sans cesse renais- « sants de la charité chrétienne. Ah ! nous ne « saurions trop exhorter les âmes sensibles et

Digitized by

« généreuses à continuer de verser une partie « de leur superflu dans les mains de ces pieux « administrateurs. Ne les voyez-vous pas, dès les « premières heures du jour, s'arrachant au repos, braver toutes les rigueurs de la saison et « se répandre, les dimanches et les fêtes, dans « nos églises, pour y recueillir les aumônes des « fidèles? Votre cœur n'est-il pas vivement ému « quand vous entendez ces voix compatissantes « vous adresser ces simples mais si touchantes « paroles: *Pour les pauvres malades?* Ah! en « même temps qu'une larme de pitié coulera « de vos yeux attendris, laissez découler de votre « main dans celle de ces intercesseurs des pauvres cette offrande qui, quelque légère qu'elle « soit, ne sera pas sans mérite auprès de Dieu « et vous sera rendue au centuple. »

Voilà comment le digne pasteur parlait de la charité; dans ce langage, on peut le dire, se reflète son âme toute entière.

Mais de graves évènements approchaient et qui devaient hâter la fin de cet apostolat. La révolution de 1830 éclata et vint une nouvelle fois jeter dans l'exil les membres de la famille royale. Mgr de Richery, profondément attaché à la cause des anciens rois, en éprouva une très-grande douleur. Le vénérable prélat ressentit de ces évènements une très-forte impression qui réagit sans doute sur sa santé. Le 25 novembre 1830, rien

n'annonçait pourtant qu'elle fut altérée. Le soir même, selon son habitude, il avait réuni autour de lui les membres de sa famille et il ne les avait quittés qu'à dix heures, et après s'être mêlé, avec cette bonté familière qui le distinguait, aux jeux des plus jeunes. Une heure après il sonnait son domestique, il se plaignait d'un malaise subit. C'est à peine si l'on eut le temps d'aller chercher quelques secours; Monseigneur expira subitement par suite de la rupture d'un des vaisseaux du cœur.

Qui redira la douleur de tous ceux qui l'avaient connu lors de cette séparation que la mort avait faite si prompte? Cette douleur fut réelle et profonde. Ce n'est pas sans regret en effet que l'on voit partir pour aller dormir dans le Seigneur ceux qui ont passé sur la terre en faisant le bien. Les misères de ce monde sont grandes; le nombre de ceux qui les secourent est grand aussi sans doute. Mais à cette œuvre-là un ouvrier de moins fait toujours faute, et surtout un ouvrier de charité comme l'était Mgr de Richery. Quant à lui il est allé prendre sa place dans la béatitude éternelle, et c'est à son sujet que l'on peut très-justement répéter le vers touchant du poète :

Les aumônes, là-haut, lui font une richesse!

Nous ne pouvons oublier, dans une notice sur Mgr de Richery, qui est communiquée à l'Académie d'Aix, que ce digne prélat avait fait partie, comme membre honoraire, de cette docte compagnie. Nous aimons à reproduire ici les paroles qui avaient salué sa venue, comme celles aussi qui furent prononcées après sa mort.

Dans la séance publique du 19 juin 1830, M. de Montvallon, secrétaire perpétuel, s'exprimait ainsi :

« Si de si justes regrets pouvaient être effa-
« cés, ils le seraient, sans doute, par les nou-
« veaux choix dont s'honore l'Académie. Oui,
« elle doit s'enorgueillir de compter au nombre
« de ses membres honoraires ce vertueux prélat
« qui est venu, pendant les rigueurs de cet hiver
« funeste, nous retracer par son zèle et par sa
« charité inépuisable les vertus des apôtres et
« leur magnanime simplicité. Qui de nous, en
« voyant ce généreux vieillard braver les horreurs
« des frimats, pour se frayer une route jusqu'au
« galetas du malheureux, n'a pas avoué que son
« éloquence si douce et si persuasive et cette élé-
« gance qui distingue ses écrits, étaient les
« moindres titres qu'il eût à notre admiration. »

Dans celle du 8 juin 1833, M. le Secrétaire perpétuel disait :

« En félicitant l'Académie dans sa dernière « séance publique, de pouvoir compter au nom- « bre de ses membres honoraires Mgr de Richery, « archevêque d'Aix, j'étais loin de prévoir que « ce vénérable prélat, modèle de toutes les ver- « tus, serait sitôt et si brusquement enlevé à « son diocèse, justement regretté par tous ceux « qui avaient été à même d'apprécier son zèle « apostolique. Les pauvres surtout ont fait en « lui une perte immense, et les larmes qui l'ont « accompagné dans la tombe, ont assez témoigné « que la charité ardente dont son âme était « embrasée, n'avait pas eu besoin d'une longue « administration pour arriver à toutes les infor- « tunes et pour les soulager. »

UN JOURNAL

ET

UN JOURNALISTE

A AIX

AVANT LA RÉVOLUTION.

ÉTUDE DE MŒURS SUR LA VILLE D'AIX VERS LA FIN DU XVIIIme SIÈCLE,

par

CHARLES DE RIBBE.

Curieux, comme on l'est aujourd'hui, des vieux livres, ces vénérables et derniers survivants d'un monde qui n'est plus, nous parcourions naguère les rayons d'une bibliothèque de droit, lorsque notre main s'égara sur un volume oublié, perdu en quelque sorte dans la poussière, et dont le titre fixa notre attention.

Le volume portait ces simples mots : *Feuille hebdomadaire.* Il ne manquait pas de cet air de vétusté si propre à éveiller de secrètes et bien chères convoitises, non-seulement chez le collec-

tionneur proprement dit, mais chez tout homme qui veut étudier sérieusement le passé. Le premier coup d'œil jeté sur les pages du préambule nous apprit que c'était une collection de feuilles, ou, pour employer une expression plus moderne, de journaux, publiés à Aix, du 7 janvier 1770 au 13 juin 1773.

Après un nouveau et plus complet examen, nous constatâmes que ces feuilles soigneusement reliées ensemble appartenaient à tout un ordre de publications du même genre, et qui, connues sous le nom d'*Affiches,* virent le jour en France dans la seconde moitié du XVIIIme siècle. Véritables *Moniteurs* au petit pied, *Gazettes* de villes et de provinces au service de quiconque voulait en user, les *Affiches* furent les organes d'abord timides d'une publicité plus étendue qui commençait à embrasser les diverses et nombreuses branches de la vie industrielle, commerciale et domestique. Elles répondaient aux besoins de la société d'alors; elles en suivirent et en secondèrent les tendances. Quelques années suffirent pour les propager de Paris à Lyon, à Grenoble, à Aix, à Marseille, à Nîmes, à Avignon, à Bordeaux, etc...., pour établir entre elles une correspondance utile, un concours mutuel et fraternel; ce qui prouve, cela soit dit en passant, combien peu l'isolement existait autrefois, malgré la division provinciale.

Les *Affiches d'Aix* ont disparu, laissant à d'autres feuilles locales, nées avant ou depuis la révolution, la mission de leur succéder, sinon de les remplacer. Le nom même que l'usage leur avait donné, conservé de nos jours et presque exclusivement aux publications légales ou administratives, a été effacé des souvenirs. Un vif instinct de curiosité nous a porté à les lire, et, lorsque nous les avons eu lues, il nous a guidé dans le choix d'un certain nombre de faits, d'anecdotes, de détails assez singuliers, recueillis au hasard de la plume pour être groupés dans une sorte de tableau de mœurs. Il ne nous a pas semblé sans intérêt d'essayer de saisir chez nous et à quatre-vingt-dix ans de distance, la physionomie, les procédés, l'allure du journalisme provincial, et de montrer, au milieu de la conspiration universelle dirigée contre les anciennes mœurs, comment le XVIIIme siècle a préparé et, sous bien des rapports, laisse deviner le XIXme.

I.

Le premier exemplaire de la feuille hebdomadaire d'Aix qui ouvre notre collection, est à la date du 7 janvier 1770. Il fut publié, comme les suivants, dans le format in-4°, format assez

Digitized by Google

imposant pour l'époque et qui aurait aujourd'hui, à nos yeux, des proportions lilliputiennes. Son titre était : *Annonces, Affiches, Avis divers* ; mais plus tard, le succès aidant, il se développa, s'allongea, et se transforma dans celui-ci : *Annonces, Affiches, Nouvelles et Avis divers de la généralité d'Aix, contenant ce qui intéresse cette province, et dans lesquelles on trouve un journal exact des arrêts d'audience, de ceux qui sont rendus au vu des pièces, les plus intéressants, les arrêts criminels, ceux de règlement qui sont rendus au Parlement de cette province*, etc.... Nous abrégeons l'énumération qui ressemble à une table de matières.

Il serait difficile et peu équitable de parler du journal, sans nommer celui qui en fut le fondateur et l'éditeur, et auquel revient le mérite d'avoir tenté, puis d'avoir mené à bonne fin l'entreprise. Il s'appelait Paris ; c'était, semble-t-il, un personnage assez obscur, n'appartenant pas, sans doute, à la ville d'Aix où il était venu se fixer, mais très-actif, habile, insinuant, se mêlant à tous et à tout. La réunion de ces qualités n'était pas inutile pour gagner la confiance d'un public, trop souvent indifférent ou jaloux, qui aime médiocrement à accepter une initiative étrangère. On va en juger par quelques-uns des nombreux appels que le sieur Paris ne négligeait jamais, chaque année, d'adresser à ses lecteurs, et où il s'attachait

à mettre en relief, dans le style des journalistes du temps, le but, les avantages des *Affiches*.

Il écrivait le 7 janvier 1770 : « Si l'aveu de notre insuffisance a fait supporter jusqu'ici nos défauts (1), que n'avons-nous pas à espérer aujourd'hui, où nous nous voyons à même de promettre sans présomption quelque chose de plus intéressant, par l'abondance des matières où nous avons à puiser. Nous répétons cependant à MM. les abonnés, en même temps que nos vœux pour leur bonheur, de vouloir bien nous communiquer leurs lumières sur les choses nouvelles, curieuses, intéressantes, jolies, amusantes et instructives, en quelque genre que ce soit, pourvu qu'elles ne contiennent rien de contraire à l'honnêteté publique, à la religion et au gouvernement. Nous sommes persuadés qu'il n'y a point de personnes qui veuillent nous les refuser.... »

— « A-t-on quelque chose à acheter ? disait-il au début de l'année 1772. Veut-on vendre soit offices, soit maisons, soit campagnes, meubles, tableaux, etc....? Combien n'est-il pas utile d'avoir sans cesse à sa portée un moyen aisé d'être instruit exactement, si quelqu'un n'a pas de trop

(1) Il résulte de ce préambule que plusieurs numéros de la feuille d'Aix avaient déjà paru en 1769 ; mais, nous n'avons pu en trouver un seul.

ce qui nous manque, ou ne manque pas de ce que nous avons de trop! Combien de maîtres qui cherchent des domestiques! Combien d'autre part de domestiques sur le pavé qui cherchent à se placer! Il nous arrive journellement de perdre ou de trouver quelque chose; les *Affiches* en facilitent la restitution soit active, soit passive. Combien d'avis intéressants ne peuvent-elles pas donner au public? Remèdes, découvertes utiles, agriculture, cérémonies, livres nouveaux, concerts, spectacles, denrées, tout cela et une infinité d'autres objets sont la matière de nos annonces et la source de mille instructions agréables et utiles....

« On peut dire que l'obligation de ne rien annoncer ou produire que d'agréable, est principalement imposée au genre d'écrit dont nous avons la direction dans cette province. »

On emploierait probablement aujourd'hui un meilleur langage; mais, on ne tracerait pas mieux le programme d'une feuille d'annonces, auxiliaire obligé de l'économie domestique. Qu'on ajoute à cela la chronique du Palais, les nouvelles du jour, quelques anecdotes plus ou moins véritables, faites, comme on disait alors, pour émouvoir les cœurs sensibles, et dont les gazetiers avaient déjà l'art de redoubler l'intérêt par un « renvoi au prochain numéro », et on aura l'idéal du genre. Cet idéal, le sieur Paris prétendit le

Digitized by Google

réaliser à Aix. C'est dans ce but que pénétré, selon ses expressions, « de l'importance de son ministère, » il sollicita plusieurs fois le concours des avocats, des agriculteurs, des médecins, des savants, des hommes du monde, leur demandant de l'aider à justifier l'inscription de ce vers d'Horace placé par lui au frontispice de son œuvre :

En ego lætarum venio tibi nuntia rerum.

— Etre tout à la fois utile au public, l'édifier et l'amuser, se plaisait-il à répéter dans une de ses inimitables préfaces, c'est l'occupation la plus glorieuse à laquelle puisse vaquer le sage, le zélé, le complaisant ami de l'homme. »

Sous certains rapports et avec un autre nom, les *Affiches* s'offraient donc comme une petite encyclopédie populaire, qui devait vulgariser les notions les plus usuelles dans les branches variées des sciences et des arts. Le sieur Paris se douta-t-il lui-même de la portée de son entreprise? Comprit-il tout ce qu'avait de nouveau et de profondément démocratique cette intervention du principe de la publicité, dans les habitudes, dans les mœurs d'une ville de province? Nous n'attachons pas un grand intérêt à le savoir, et nous nous hâtons d'ajouter que tant d'efforts ne tardèrent pas à être récompensés. Le succès de la feuille hebdomadaire ne s'arrêta pas à Aix, il s'étendit au dehors. Deux dépôts furent succes-

Digitized by Google

sivement créés à Marseille, le premier, chez le libraire Lallemand, logeant sur la Canebière, le second, chez le frère Nicolas, aux Grands-Augustins. Une égale intelligence des besoins du public se montre dans la fixation des prix d'abonnement. Le prix s'abaissait ou s'élevait, selon les parties des *Affiches* qui étaient demandées et qu'on avait le soin de tirer, sans les confondre. Il était de 7 livres 10 sols par an, pour le journal complet; de 6 livres, pour les annonces; de 3 livres, pour les édits, lettres-patentes, arrêts du Conseil, arrêts de règlement, etc.... Celui d'une feuille détachée était de 3 sols. Quant au tarif des annonces, il n'était pas moins modique; la ligne d'impression se payant un sol, le plus modeste artisan pouvait, avec cinq ou six sols, user de la publicité du journal.

Voilà la feuille hebdomadaire constituée; elle vit, elle marche, elle conquiert de nombreux suffrages. Elle appelle bientôt un complément nécessaire. Il y avait longtemps déjà que Montaigne avait esquissé dans ses *Essais* (1) le plan

(1) « Feu mon père, homme, pour n'estre aydé que de l'expérience et du naturel d'un jugement bien net, m'a dict aultrefois qu'il avoit désiré mettre en train qu'il y eust ez villes certain lieu désigné, auquel ceux qui auroient besoing de quelque chose se peussent rendre et faire enregistrer leur affaire à un officier estably pour cet effet : comme: « Je cher-

de bureaux de publicité qui, établis dans les principales villes du royaume, eussent permis à chacun de « *s'entr'advertir selon son besoing.* » Mais, comme les meilleures choses sont souvent celles qui rencontrent des obstacles de tout genre, le XVIIme siècle et une partie du XVIIIme avaient dû s'écouler, avant qu'un essai fût même tenté. Il appartenait au héros de notre monographie de tenter cet essai difficile. Grâces au sieur Paris, la capitale de la Provence fut dotée d'un office ou bureau de publicité, tel qu'eût pu le souhaiter Montaigne, centre d'affaires grandes et petites, d'ordinaire plus petites que grandes, et qui eut dans les *Affiches* son organe au dehors.

Un des buts de l'office de publicité fut d'annoncer les choses perdues et trouvées. Peu de semaines se passent, sans que la feuille hebdomadaire en publie une énumération assez lon-

che à vendre des perles ; je cherche des perles à vendre ; tel veult compaignie pour aller à Paris ; tel s'enquiert d'un serviteur de telle qualité, tel d'un maistre ; tel demande un ouvrier ; qui cecy, qui cela, chascun selon son besoing. » Et semble que ce moyen de nous entr'advertir apporteroit non legiere commodité au commerce publicque ; car, à touts coups, il y a des conditions qui s'entrecherchent, et, pour ne s'entendre, laissent les hommes en extreme nécessité. » — *Essais*, liv. I, chap. XXXIV, intitulé : *D'un default de nos polices*.

gue (1) ; on voit figurer là et avec leurs signalements, les menus détails de la garde-robe de nos pères, surtout ceux des toilettes de femmes, leurs bijoux, etc.... Parmi les choses perdues, sont au premier rang de nombreuses variétés d'animaux, chiens de chasse, chiens levriers, chiens épagneuls, chats, perroquets et même des chevaux. Dans une ville où l'éclairage public date seulement de l'assessorat de Dubreuil (1785 et 1786), où, d'après le témoignage de M. Roux-Alphéran, on était obligé de courir les rues, pendant la nuit, avec une petite lanterne à la main, ou de se faire accompagner par un porteur de fanal (2), il n'est pas surprenant que les citoyens fussent exposés à de semblables accidents; mais, ce dont il faut s'étonner et ce qui atteste la probité de l'époque, c'est que les objets étaient toujours ou presque toujours rendus, sans

(1) On a beaucoup loué comme une innovation la mesure prise, depuis quelques années, de publier au *Moniteur* les objets perdus ou trouvés dans les rues de Paris; on voit combien cette mesure est peu nouvelle, et comment l'initiative individuelle y suppléait, avant la révolution.

(2) *Les Rues d'Aix*, tome I, pag. 372. — « Les laquais, dit M. Roux-Alphéran, montés derrière les voitures des gens riches, portaient des flambeaux allumés, et lorsqu'il ne passait pas dans une rue une de ces voitures ou un de ces porteurs de fanaux, on était dans la plus profonde obscurité. »

en excepter les pièces d'argent ou d'or, et remis au bureau d'adresses. Le sieur Paris fut moins heureux pour lui-même. Le 1er avril 1770, pendant la nuit, le porteur des *Affiches* fut arrêté par des voleurs qui s'emparèrent de l'édition entière des feuilles à distribuer, et allèrent ensuite dévaliser plusieurs bastides. Ce jour-là, les abonnés attendirent vainement leur journal dont il fallut tirer une seconde édition.

Le bureau de publicité offrit également un moyen facile pour se faire restituer les volumes prêtés. Il fut la providence de tous ceux qui regrettaient trop tard d'avoir été les gardiens complaisants de leurs collections ou de leurs bibliothèques. Les *Affiches* ne disent pas si les livres égarés furent en général rendus, et si, sous ce rapport, nous valons mieux ou moins que nos pères.

La création du bureau de publicité suggéra au sieur Paris une autre pensée qui achève de caractériser son esprit inventif. C'était celle d'adresser dans les *Affiches* un « appel aux gens de lettres », au sujet des livres dépareillés, dont presque toutes les maisons possédaient un certain nombre, « qu'on laissait perdre par négligence et qu'on déchirait même sous prétexte qu'ils n'étaient plus bons à rien. » Pourquoi une indifférence si coupable à l'égard de volumes quelquefois rares et curieux, souvent appartenant à au-

trui? Pourquoi ne pas les porter au bureau de publicité, où, avec le secours des annonces, d'importantes collections ne tarderaient pas à se recomposer?

Nous n'avons pas de peine à imaginer les innombrables services que pouvait rendre un tel système d'annonces. On trouvait au bureau des renseignements de tout genre, sur un fief ou une charge à vendre, sur un placement hypothécaire, sur une invention en industrie ou l'application d'un procédé en agriculture, enfin, sur cette prodigieuse quantité de secrets, de composés diaphorétiques vantés par les empiriques ambulants comme éminemment « propres à exprimer et détacher les humeurs peccantes », avec promesse d'une guérison instantanée. On s'y procurait les ouvrages, dictionnaires portatifs, et particulièrement les almanachs nouveaux, tels que l'*Almanach des francs-maçons*, l'*Almanach de table ou les plaisirs de Bacchus* avec la musique, les *Amusements du bel âge*, l'*Ami des belles*.... — Un particulier désire acquérir ou, tout au moins, lire les œuvres de Fénélon, si on ne voulait pas les lui vendre. Il a recours au sieur Paris qui insère l'annonce dans les *Affiches*. Le bureau de publicité abonne encore aux journaux de France et de l'étranger. Les nourrices viennent y chercher des nourrissons, les maitres

Digitized by Google

des domestiques, les précepteurs des élèves, et réciproquement.

L'affluence des clients détermina bientôt l'homme heureux qui en était l'objet, à chercher un local plus accessible, plus vaste, et il s'installa à un premier étage. Il s'était chargé en même temps de faire arriver à Marseille les paquets et objets précieux, en offrant sa garantie pour l'exactitude dans les transports qui avaient lieu les mardi, jeudi et vendredi de chaque semaine.

Le progrès enfante le progrès; une institution bien conçue et bien dirigée se développe d'elle-même. En retraçant l'histoire des *Affiches* et du bureau de publicité, nous allons assister à la naissance des cabinets de lecture, dont quelques grandes villes avaient donné l'exemple. Jusqu'alors, les gazettes et journaux que le sieur Paris recevait, avaient été portés chaque jour, de maison en maison et pour une heure seulement, au prix de 4 livres par an. C'était un système compliqué et plus qu'incommode; mieux valait ouvrir un cabinet, une salle commune de lecture. Le cabinet fut ouvert dans le mois de février 1771, au bureau d'adresses. Il devait suppléer aux bibliothèques publiques et particulières; on y réunit des ouvrages de littérature, de philosophie, de poésie, d'histoire sacrée ou profane, des romans, des pièces de théâtre, les sermons des plus éloquents prédicateurs. Les jour-

Digitized by Google

naux ou feuilles reçus furent notamment : le Mercure de France, l'Année Littéraire de Fréron, le Journal des Savants, la Gazette des Gazettes, le Journal Encyclopédique, le Journal Ecclésiastique, le Journal de Médecine, le Journal du Commerce et d'Agriculture, les arrêts, édits, déclarations et lettres-patentes du roi. Il y avait encore, avec les affiches d'un grand nombre de villes de France, des gazettes paraissant deux fois par semaine : la Gazette de France, la Gazette de Leyde, celles d'Amsterdam, de la Haye, de Bruxelles, de Cologne, de Francfort et de Monaco.

Un catalogue spécial était distribué annuellement et gratuitement aux abonnés. Les livres contre la religion, l'État et les mœurs étaient bannis. Le cabinet s'ouvrait tous les jours, de huit heures du matin à midi, et de deux heures à huit heures du soir. Les journaux pouvaient toujours être lus à domicile et gardés seulement deux jours. Les gazettes étaient portées en ville par des commissionnaires *ad hoc;* on était tenu de les lire sur-le-champ et de les rendre. Le prix annuel d'abonnement, payable d'avance, avait été fixé à 36 livres; il se réduisait à 18 livres, quand on ne lisait ni les journaux ni les gazettes. Il était dit dans le plan ou règlement du cabinet que, si des personnes non abonnées « voulaient s'amuser à la lecture », elles paye-

Digitized by Google

raient un sol pour les gazettes, et six sols pour les ouvrages, la séance se prolongeât-elle toute la journée.

On a vu que le sieur Paris avait déjà été conduit à choisir un local spacieux, « où il pût recevoir décemment Messieurs ses abonnés. » Navigateur prudent, il suivait, en quelque sorte, à pas comptés, le flot montant de sa fortune. Lorsqu'elle fut parvenue au plus haut point, il s'éleva avec elle et s'établit sur la belle promenade du Cours, dans une maison attenante à l'hôtel du président de Mazenod, qu'occupait l'horloger Lenoir. Cet hôtel du président de Mazenod, acquis plus tard par M. Roman-Tributiis, semblait prédestiné à devenir le siége d'un établissement analogue, puisque c'est là que M. Aubin devait transporter, quatre-vingts ans après, sa librairie et son cabinet de lecture.

II.

Nous avons sous les yeux les preuves de la faveur qui accueillit, de 1770 à 1773, la publication des *Affiches d'Aix;* il est naturel maintenant de se demander si, par exception, malgré les caprices ordinaires de la fortune, cette faveur dura longtemps.

Voici ce que nous ont appris nos recherches.

Digitized by Google

Les *Affiches d'Aix*, par des causes demeurées inconnues, cessèrent tout d'un coup de paraître, vers le milieu du mois de juin 1773 (1), et ne reparurent que trois ans après, dans un format amoindri et sous le titre d'*Affiches de Provence*. Ce court espace de temps a suffi pour nous donner le spectacle de la plus complète et de la moins prévue des révolutions. Qu'est devenu le sieur Paris? La mort l'a-t-elle saisi, au moment précis où il commençait à jouir du fruit de ses veilles patriotiques! Ou bien, convoitant d'autres triomphes, a-t-il eu l'ambition de vouloir exercer ailleurs ses rares aptitudes? Nous l'ignorons; car il n'est plus même fait mention de lui. A sa place, un nouveau directeur des *Affiches* a surgi, c'est le sieur Ménard. Un brillant établissement de librairie a été créé, sur le Cours, par les sieurs Penet et Surre. Bientôt, en 1778, nous voyons le bureau des *Affiches de Provence* et le *Cabinet de Littérature* transportés du Cours à une des ailes de l'hôtel d'Argens, près de la place Saint-Honoré.

Il est curieux d'assister aujourd'hui à ces diverses péripéties dans la fondation et la marche

---

(1) Nous sommes du moins fondé à le supposer; car deux collections des *Affiches d'Aix*, que nous avons consultées, faites par deux personnes différentes, se terminent de même au 13 juin 1773 inclusivement.

du journalisme aixois; mais il est plus curieux encore d'examiner de près les procédés de rédaction du journaliste, et d'étudier à leur aide quelques vestiges des mœurs du temps. Les *Affiches de Provence* n'offrent pas peut-être, sous ce rapport, le même intérêt que les *Affiches d'Aix*. Le sieur Paris était plus entreprenant, plus jovial, plus original; il savait, beaucoup mieux que Ménard, associer les lecteurs à son œuvre et les égayer en les instruisant. Malgré certaines différences, les deux feuilles se confondent cependant pour nous en une seule, et c'est dans les deux indistinctement que nous allons puiser.

La rédaction était nulle ou à peu près, le public étant le principal et presque unique collaborateur du rédacteur en chef. Point d'articles politiques, peu d'articles littéraires méritant ce nom, beaucoup d'annonces et de nouvelles écrites au hasard de la plume : la feuille se composait ainsi d'elle-même. Quant au style, nous le savons, il n'en faut pas parler; on ne s'en occupait pas. Les journalistes d'alors étaient peu soucieux des raffinements et des formes maniérées du langage. Leur bonhomie et leur naïveté feraient sourire l'homme le plus étranger aux habitudes modernes de la réclame. Nous sommes plus délicats que nos pères; serait-ce parce que nous sommes devenus plus sceptiques?

Le 1er décembre 1771, le sieur Paris prévient

« Messieurs les abonnés du dehors » qu'il va commencer à imprimer leurs adresses. Il les prie très-instamment de l'informer s'ils continueront leur abonnement pour l'année 1772. — « Il ne faut pas, dit-il, que nous fassions la dépense inutile d'une impression qui n'aurait pas lieu ; car, nous ne devons pas laisser ignorer à ceux qui ne sont pas au fait de l'imprimerie, que l'on n'imprime pas ces adresses chaque fois qu'on a une distribution à faire, mais qu'on les imprime toutes pour le même temps et pour toute l'année. »

Les annonces sont le modèle du genre. Un seigneur, par exemple, cherche un laquais « qui soit au fait du service et sage, s'il est possible. » Une autre maison respectable d'Aix demande « deux domestiques d'une jolie figure et d'une taille médiocre ; » elle exige qu'ils sachent « donner un coup de peigne et écrire. » Ailleurs, c'est un domestique au nom duquel on assure qu'il a « une physionomie très-intéressante. » Les cuisinières ne négligeaient jamais d'indiquer « qu'elles s'entendaient à faire la pâtisserie quelconque ; » les femmes de chambre, « qu'elles étaient très-adroites dans la couture blanche, qu'elles savaient coiffer, repasser, faire les modes, raccommoder la dentelle, blanchir les blondes et les bas de soie ; » les domestiques hommes, cuisiniers, laquais ou cochers, « qu'ils avaient servi

chez des seigneurs de la plus grande distinction. » La plupart se présentaient comme entendant « à perfection » le service de table. Tous, selon la spécialité de leurs talents, se disaient habiles à friser, raser, mener la voiture ou la chaise, dresser les chiens de chasse et courir la poste. Quelques-uns allaient jusqu'à faire valoir une fort belle écriture.

La feuille des annonces contient des avis ainsi conçus :

« Une demoiselle demande une place de femme de chambre ; elle dit avoir mille petits talents qui peuvent plaire aux dames. »

— « Il se présente un précepteur, âgé d'environ 32 ans, qui est en état de donner une éducation parfaite. Il possède, dans un degré éminent, l'art heureux d'insinuer ses leçons et de les faire goûter. L'humanité, les belles-lettres, la musique, la géographie, le blason, sont des connaissances qui lui sont familières. Ce susdit précepteur est en état de donner des assurances de ses mœurs et de sa probité. Il joint à la conduite la plus irréprochable un grand amour de la religion ; on sait combien elle est nécessaire pour une éducation chrétienne. »

Un autre déclare « qu'il est doué de tous les talents qui peuvent le rendre utile et agréable. Il réunit, dit-il, en lui, les sciences et les arts, le bon latin, la philosophie, la théologie, la mu-

sique instrumentale et vocale. Il est surtout très-sage et très-prudent. »

La réunion d'une riche et nombreuse aristocratie à Aix, pendant l'hiver, la présence du gouverneur, du lieutenant-général de la province, de l'intendant, des magistrats du Parlement et de la Cour des Comptes, etc..., expliquent cette affluence de serviteurs en quête de maîtres, de précepteurs à la recherche d'élèves, et ces trop peu modestes annonces. Beaucoup d'Anglais venaient également se fixer dans nos murs (1) et y faisaient de grandes dépenses. Nous étonnerions sans doute nos contemporains, si nous disions que, dans le parallèle souvent établi entre Aix et Dijon, des juges peu partiaux, tels que le président de Brosses, non-seulement n'hésitaient pas à donner le premier rang à la capitale de la Provence, mais regardaient celle-ci comme étant « la plus jolie ville de France après Paris. » Le même président de Brosses n'ajoutait qu'une ombre à ce tableau flatteur. Il avait trouvé la ville d'Aix, à l'instar de toutes celles du Midi, c'est-à-dire malpropre. — « Les lieux communs

---

(1) Dans une annonce du 4 novembre 1770, le sieur Gastaud, « habitué depuis six mois dans cette ville » dit « avoir enseigné à beaucoup de personnes de distinction la langue toscane, avec sa noble prononciation, en particulier, à Messieurs les anglais qui font leur séjour dans Aix. »

Google

sont ici plus communs que partout ailleurs, écrivait-il le 15 juin 1739; car, ils sont au milieu des rues, où l'on décharge aussi toutes les autres immondices. Quoique les paysans aient grand soin de s'en emparer tous les matins, il en reste toujours une fâcheuse teinture (1). »

Aix, se trouvant placé aux portes de l'Italie, était visité par la plupart des jeunes magistrats qui allaient achever leur éducation, non plus, comme Peiresc, dans les universités et le commerce des savants, mais dans les musées, les galeries de Florence, de Rome, etc..., et au

---

(1) Nous enregistrons comme détails de mœurs divers actes de l'autorité consulaire et du Parlement, qui, dans le cours des XVIme, XVIIme et XVIIIme siècles, pourvurent à la propreté de la ville. Leur nombre seul suffirait à indiquer combien peu ils étaient exécutés.

Ainsi, un règlement municipal de 1559 enjoignit aux habitants de faire nettoyer tous les samedis les rues et ruelles, sous peine contre les défaillants de 25 sols d'amende. « Les habitants, était-il dit, n'oseront jeter eaux, immondices, ni ordures, par leurs fenêtres, ni de jour ni de nuit. » Il leur était également défendu de déposer du fumier et de *faire feuille*, sur les chemins publics, à la distance de 500 pas de la ville.

Les mêmes injonctions et autres sont consignées, avec la menace de nouvelles peines, dans presque tous les arrêts postérieurs par lesquels le Parlement s'efforça de combattre les habitudes de malpropreté méridionale.

Le 23 mars 1609, un arrêt ordonne aux propriétaires d'é-

milieu de tous les plaisirs faciles. Les étrangers de distinction, savants, littérateurs, artistes, venaient consulter nos bibliothèques, nos cabinets de curiosités et d'antiquités, et admirer nos riches collections de tableaux ou d'estampes. Entre tous les cabinets, on mentionnait au premier rang celui du marquis d'Argens, formé dans la seconde moitié du XVIIme siècle par J.-B. Boyer-d'Éguilles, conseiller au Parlement de Provence, gravé en partie par ce magistrat qui avait fait venir de Flandres, pour s'aider de son concours,

tablir dans leurs maisons « des lieux privés » ; sinon, qu'il y sera pourvu à leurs frais par les consuls. Les habitants ne pourront jeter les balayures et autres immondices au ruisseau ou au milieu des rues, sous peine de 20 sols d'amende. Il leur est permis de les amasser en tas, le soir et le matin, le long des murailles de leurs maisons d'où des aniers, employés à cet effet, viendront les enlever. — « Inhibitions, dit l'arrêt, sont faites aux pauvres de faire les ordures ès rues, à peine du fouet, et aux artisans et autres de permettre aux petits enfants de faire de semblables, à peine de 20 sols d'amende pour la première fois et de 30 sols pour la seconde. »

Cet arrêt fut renouvelé les 8 avril 1636, 27 juillet 1643, 8 mars 1669, 15 janvier 1683, 11 septembre 1684, etc...

Nous lisons dans le préambule d'un de ces documents (celui du 15 janvier 1683) que des particuliers ne craignaient pas « de faire des amas de fumier et d'ordures dans leurs maisons, pour les porter dans leurs terres ; » dans une ordonnance de police du 30 octobre 1732, que « malgré les arrêts, on ne cesse de jeter des ordures de nuit et de jour dans les rues, qui

Digitized by Google

Jacques Coelmans (1). M. d'Éguilles y avait réuni, à grands frais, de nombreux tableaux originaux de Raphaël, d'André del Sarto, de Michel-Ange, du Titien, etc. Combien de précieuses collections remontant à la même époque, et qui avaient été vendues, dispersées vers la fin du XVIIIme siècle, après la mort de leurs illustres créateurs (2) ! Déjà les fortunes ne suffisaient plus à demeurer chargées de tels héritages. Les exemples qu'avaient offerts les Peiresc, les Mazaugues, trouvaient peu d'imitateurs chez des hommes ruinés par les nouvelles habitudes d'ostentation et de dépenses. Les artistes étaient, ce-

---

causent des odeurs insupportables et nuisent à la sûreté et santé publiques. »

Enfin, il résulte d'une ordonnance de police du 9 juillet 1700, que les jardiniers et leurs valets allaient amasser du fumier dans la ville, et étaient de la sorte chargés du service de la salubrité qu'ils accomplissaient fort mal.

(1) 118 estampes furent publiées en 1709, année même de la mort de M. Boyer d'Eguilles ; une seconde édition parut en 1745.

(2) Depuis la révolution, si l'on en excepte le Musée Granet et divers tableaux légués isolément par des particuliers, la ville d'Aix n'a pas eu, comme Montpellier, l'heureuse fortune de recueillir quelques-uns des beaux cabinets formés dans ses murs par de nobles amateurs ou appartenant à des familles aujourd'hui éteintes.

pendant, toujours sûrs d'être favorablement accueillis dans Aix ; ils y étaient attirés par l'intelligente initiative de quelques familles, héritières et sages conservatrices des mœurs antiques. Nous avons sous nos yeux les derniers débris de leurs œuvres. Grâces à eux et à nos peintres locaux (1), nous pouvons contempler encore la longue lignée de nos savants, de nos magistrats et de nos jurisconsultes qui, s'il leur était permis de revivre, seraient bien attristés, en voyant comment nous n'avons su qu'aggraver toutes leurs erreurs et oublier toutes leurs vertus.

Nous ne sommes pas du nombre de ceux qui aiment à vanter démesurément notre siècle. Nous partageons l'opinion des économistes, qui cons-

Il y aurait un très-intéressant et très-utile travail à faire sur les portraits historiques, que beaucoup de familles possèdent encore, sans en connaître probablement le prix. Hélas ! ils sont trop exposés à disparaître dans les ventes, les partages, etc., pour que nous négligions d'en dresser au moins un inventaire exact.

(1) De tout temps Aix a produit ou accueilli, en leur donnant droit de cité, des artistes de mérite. Sans parler de Constantin, de Granet, etc..., nous citerons parmi les peintres antérieurs à 1789, Finsonius, Pinson, Laurent Fauchier, les trois Cellony, les deux Siéyes, Daret, Reinaud Levieux, J.-B. Vanloo, André Bardon, Gibelin, Peyron ; parmi les graveurs, les Cundier, Coelmans, Barras, Honoré Coussin, Beisson ; parmi les sculpteurs, Toro, Cauvet, et Chastel.

tatent chaque jour, non sans en être effrayés, les progrès du luxe. Ne soyons pas pourtant injustes, au point d'attribuer exclusivement au XIXme siècle des torts au moins partagés par le XVIIIme. Le luxe était, il faut le dire, dans les années qui ont précédé la révolution, l'objet de plaintes aussi vives que les nôtres. Sans doute, il ne s'était pas démocratisé comme aujourd'hui ; le temps n'était pas venu, où, pénétrant au plus profond des classes bourgeoises et populaires, il achèverait d'y détruire l'ancien et bon esprit d'économie. Mais, il est certain qu'il écrasait déjà de tout son poids les classes aristocratiques, celles enrichies par la finance, qu'il les précipitait vers leur ruine, dans la même mesure que les campagnes de plus en plus abandonnées et souvent livrées aux extorsions des intendants, des fermiers, des gens d'affaires, perdaient leur fertilité et leurs habitants. En vain, des voix prophétiques avaient signalé le péril ; elles étaient à peine écoutées. On rappelait avec l'accent de la tristesse, qu'au commencement du XVIIme siècle, un roi de France, Henri IV, avait un seul carrosse dans sa maison. — « Je ne pourrai vous voir, écrivait-il à Sully, parce que ma femme se sert de ma coche. » Pendant la minorité de Louis XIV, presque tous les gens de la cour n'allaient qu'à cheval chez les dames, et c'est Bassompierre qui, sous Louis XIII, fit faire le premier carrosse

avec des glaces. Il n'y avait, en 1758, que 310 carrosses dans Paris ; on en comptait, en 1778, plus de 18,000. Les *Affiches d'Aix* contiennent la description de carrosses, avec glaces et verres de Bohême, peintures en camaïeu, galeries et ornements dorés, qui laissent à supposer des trains de maison vraiment princiers. Le sieur Gontel, maître verrier à la Poissonnerie, ouvrit à Aix, en 1770, une des premières maisons qui aient loué des carosses de remise, pour les baptêmes, mariages, visites et parties de plaisir (1). Toutefois, les équipages étaient moins nombreux et moins luxueux, dans notre ville, que les belles chaises à porteur, sortes de véhicules très-commodes pour les dames qui s'en servaient encore, il y a environ vingt ans, et passés aujourd'hui à l'état de curiosités archéologiques. Le président de Brosses en avait vu, dit-il, « quantité, toutes dorées, armoriées et doublées de velours. »

Mêmes plaintes, au sujet du luxe des domestiques. On jugera si elles étaient fondées, par

(1) Un mémoire manuscrit de 1785 nous apprend qu'il n'y avait aucune ville, en Provence, où les voitures les plus simples, les plus communes, ne coûtassent 12 livres et même souvent 15 livres par jour.

Le prix de louage d'un cheval était de 40 sols par jour à Aix et dans les principales villes ; de 30 sols dans les villes de second ordre ; de 20 sols dans les villages.

le fait qu'on donnait à un cuisinier de bonne maison 400 livres de gages. Depuis 1720, le nombre des laquais avait augmenté de plus des deux tiers à Paris et dans les provinces. Les laquais avaient coutume à Aix de suivre les magistrats du Parlement, dans la salle des Pas-Perdus du palais ; ils poussaient même quelquefois l'insolence, lorsqu'on appelait les avocats pour plaider les causes, jusqu'à crier : « *A la civado* (1) ; » conduite que la Cour fut obligée de punir par la prison. Aussi, les esprits sérieux et prévoyants n'avaient-ils pas assez de paroles amères, pour protester contre la destruction des anciennes mœurs. — Les campagnes sont désertes, disaient-ils, et il est à craindre qu'elles ne manquent prochainement de bras. Le nom de gentilhomme campagnard est devenu en quelque sorte ridicule. Chacun veut jouir des plaisirs que procure le séjour des villes, chacun cherche à se distinguer par un luxe disproportionné avec sa position (2). — Les jeunes seigneurs d'Aix

---

(1) Expression provençale qui signifie : « *à l'avoine.* »

(2) Nous résumons, en quelques mots, ce qui était dit et écrit, peu d'années avant 1789, par tous les hommes que les progrès matériels obtenus et la soif des honneurs n'aveuglaient pas sur l'état de la société française.

Il ne sera pas inutile de citer les lignes suivantes, extraites d'un mémoire manuscrit et inédit, dont l'auteur était conseil-

portaient des habits brodés et galonnés, des chemises de toile de Hollande garnies de belles manches dorées, des dentelles, des mouchoirs des Indes. Mais, rien n'égalait en magnificence la toilette des dames, surtout leurs coiffures que des formes étagées faisaient ressembler à des châteaux-forts. La mode préconisait, en 1777, des bonnets à *hérisson*, des casques à *la Pallas*, « avec une couronne d'olivier, garnis de plumes blanches et surmontés d'un aigle noir, parfaite-

ler à la Cour des Comptes de Provence : — « Les campagnes sont devenues désertes ; le nom de gentilhomme campagnard est devenu, en quelque sorte, ridicule. Les petites villes et les gros bourgs se sont entièrement dépeuplés. La petite noblesse a presque complétement disparu. On compte avec étonnement le nombre des familles anciennes et respectables par leurs services, qui s'est éteint depuis un siècle ; les unes, en petit nombre, ont fait fortune et sont venues dans les villes ; les autres se sont éteintes dans l'oubli et la misère.

« Je connais une très petite ville, dont les habitants transigèrent avec leur seigneur, il y a près de deux siècles ; cinquante gentilshommes souscrivirent cet acte. A peine s'en trouve-t-il dix aujourd'hui, et dans peu, il n'y en aura pas quatre.

« Par qui ont-ils été remplacés ? Qui occupe aujourd'hui le premier rang ? Ce sont les notaires et les praticiens, les collecteurs, exacteurs et maltotiers, les gens d'affaires et fermiers des droits seigneuriaux et décimaux. Encore, ces gens là, ou leurs enfants, aspirent-ils après le moment où ils pourront quitter un pays, où l'on connaît trop leur origine et la source de leurs fortunes. »

Digitized by Google

ment imité, dont les ailes étaient en gaze. » On avait calculé que les coiffures de certaines dames avaient trois pieds d'élévation. Un plaisant prétendait qu'on y découvrait des moulins à vent, des bosquets, des ruisseaux, des moutons, des bergers et des bergères, et les comparait « aux terrasses de Babylone. » Un matelas de crin servait de support ; ce qui égayait beaucoup le public. Des hostilités s'étaient même élevées, à ce propos, entre les perruquiers et les coiffeuses. Autrefois, lorsque quelques tours de cheveux, des boucles appelées *paresseuses* et fabriquées par les bonnetières, suffisaient pour l'ornement des coiffures féminines, les maîtres perruquiers s'estimaient satisfaits du privilége de construire, sur la tête des hommes, des édifices plus ou moins empruntés. Mais, les choses avaient bien changé depuis ; le beau sexe avait voulu, lui aussi, être frisé à triple étage, et avait enlevé aux hommes un de leurs anciens attributs. De là, la guerre déclarée entre les perruquiers et les coiffeuses. Celles-ci résistèrent, et il fallut que des Lettres-Patentes, du 12 décembre 1772, tranchassent le débat. Les maîtres perruquiers obtinrent plein triomphe, par cet acte de la volonté royale ; les femmes ne purent plus s'occuper que de la frisure des dames, sans avoir le droit de faire « aucunes boucles, tours de cheveux et chignons artificiels, etc... »

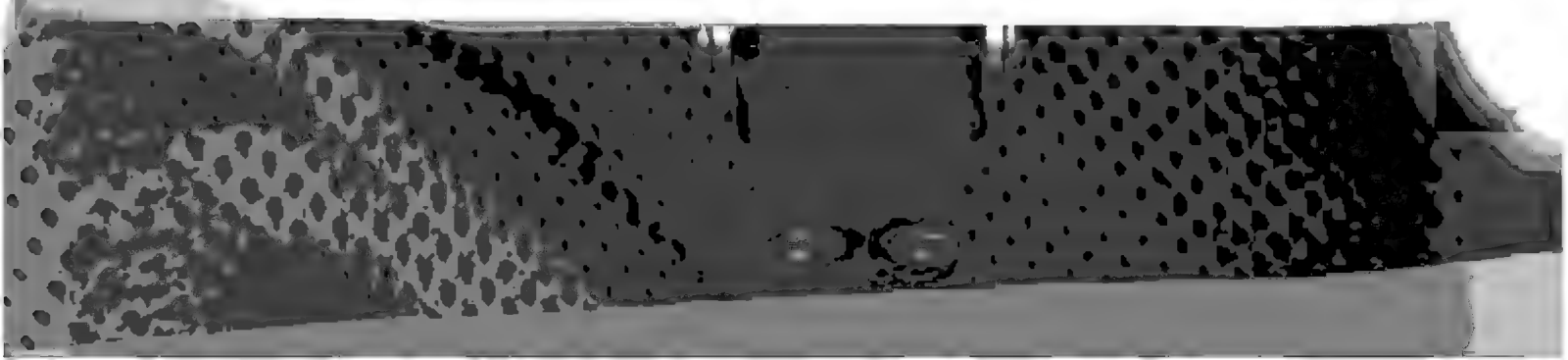

Le carnaval ouvrait, avant la révolution, comme de nos jours, la saison des soirées et des fêtes qui se prolongeait jusqu'au premier dimanche de carême. Les hôtels et les principales maisons d'Aix devenaient le rendez-vous du monde élégant de l'aristocratie et de la bourgeoisie. Le Cours se remplissait d'une file de somptueux équipages, que les étrangers admiraient, alors même qu'ils arrivaient éblouis des magnificences de Versailles ou de Paris. Des bals masqués étaient donnés à l'Hôtel-de-Ville. Un jour, au milieu de ces bruyantes fêtes, on prit dans l'armoire de deux avocats, MM. Gassier et Pellicot de Seillans, la robe et le bonnet carré de ce dernier. Grand émoi au palais ; il aboutit à une plainte qu'inséra la feuille hebdomadaire, et, sans doute, à une restitution. Les réjouissances du carnaval amenaient d'ordinaire, à Aix, une classe spéciale d'artistes, les maîtres de danse ; car, la danse était vraiment alors un art estimé presque à l'égal de la musique et regardé « comme un point essentiel de l'éducation. » La capitale de la Provence avait l'avantage de posséder, tous les hivers et pendant six mois, un sieur Guillaumé, maître de danse de la jeune noblesse, qui se chargeait d'enseigner trois sortes de menuets, le menuet à l'ordinaire, le menuet avec tous ses agréments, le grand menuet figuré de M. de Visse, académicien du roi, l'anglaise, les

allemandes, le rigodon figuré, les contredanses et danses ordinaires (1).

On nous saura peut-être gré de conserver ici le souvenir d'un bal offert, en février 1773, par les officiers du Parlement-Maupeou, à Mme la première présidente d'Albertas.

La veille du dimanche gras, une distribution de pains fut faite aux pauvres des quatre paroisses et continuée, les jours suivants, à Saint-Sauveur. Le lundi gras, toutes les dames invitées, réunies d'abord dans les salons de l'hôtel d'Albertas, allèrent en équipage et en corps à l'Hôtel-de-Ville.

La cour en avait été brillamment illuminée ; des symphonistes exécutaient des morceaux de musique sur les balcons ; les traditionnels tambourins commencèrent à jouer l'aubade, lorsque la première présidente fit son entrée, avec son gracieux cortége. On dansa dans la grand'salle,

---

(1) On sait que Louis XIV avait fondé en 1661, à Paris, une Académie royale de danse. Il est curieux de noter ici en quels termes pleins de gravité les Lettres-Patentes indiquaient le but de cette institution, au moment où les assemblées des Pays d'États étaient pour la plupart suspendues et même supprimées. « La dite Académie, disent les Lettres-Patentes, *sera composée des plus expérimentés au dit art, pour conférer entre eux du fait de la danse, aviser et délibérer sur les moyens de la perfectionner et corriger les abus et défauts qui peuvent y avoir été ou y être ci-après introduits.* »

où se tenaient les conseils de ville (1), jusqu'au souper qui eut lieu vers onze heures. Des tables auxquelles purent s'asseoir 280 personnes, sans compter 100 cavaliers environ occupés à servir les dames, avaient été dressées, trois au premier étage, les trois autres dans les salons de la province. Le buffet resplendissait de faisceaux innombrables de bougies ; l'orchestre joua, pendant le repas, des morceaux choisis d'opéras comiques. Le bal recommença ensuite et dura jusqu'à une heure du matin. On vint demander à Mme d'Albertas, si elle voulait bien en permettre l'entrée à une foule de personnes de qualité, déguisées et masquées, qui affluaient sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Elle exprima le plaisir qu'elle en éprouverait ; les demoiselles invitées se retirèrent alors ; une nouvelle salve de boîtes annonça l'ouverture du second bal qui finit à sept heures du matin.

Les dames trouvaient des distractions plus fréquentes, sinon plus agréables, dans l'institution

(1) Cette salle qu'une bande de sans-culottes venus de Marseille, le 21 août 1792, devait livrer à la plus complète dévastation, était alors ornée de portraits, représentant les Comtes de Provence et les Rois de France leurs successeurs. C'est là que le comte de Mirabeau prononça, aux derniers États de Provence tenus en mars 1789, ses discours pour la défense des intérêts du Tiers, qui contribuèrent à hâter la marche des événements.

des concerts donnés, chaque semaine et toute l'année, à l'Hôtel-de-Ville. Rien de moins en rapport avec nos goûts modernes que ces sortes de spectacles. On y jouait les *Éléments*, de MM. Lalande et Destouches ; on y exécutait la musique de Rameau, celle de M. de Mondonville, maître de chapelle du roi, le *Devin du Village*, de Jean-Jacques Rousseau, auxquels on entremêlait le *Stabat Mater* de Pergolése et quelques morceaux composés par de nobles amateurs de la ville, ainsi : le *Benedictus* et le *Confitebor tibi Domine* de M. le baron de Sannes. Outre le Concert, il y avait la Comédie. Aix ne possédant pas de troupe, les comédiens de Marseille venaient y jouer une fois par semaine, pendant neuf mois. Leur répertoire était formé des tragédies de Racine, de Corneille, de Voltaire et des comédies de Molière. Quant aux opéras français, opéras-bouffons, ballets, leurs titres seuls indiquent le goût dominant de l'époque ; c'étaient : *Rose et Colas, Zémire et Azor, le Peintre amoureux de son modèle, Tom Jones, le Tableau parlant, la Clochette*, etc. Les mécontents se plaignaient beaucoup de l'exiguïté de la salle (1) qui

(1) La salle de spectacle avait été établie, dans le commencement du XVIIIme siècle, sur l'emplacement d'un local qui servait au jeu de paume. Elle avait été reconstruite après 1756 ; c'est celle qui subsiste encore aujourd'hui. — (V. *Les Rues d'Aix*, t. II, pag. 230).

Digitized by Google

contenait 900 personnes, les jours ordinaires, et 1200, les jours de foule, mais très-serrées (1). Un sieur Lagrange est désigné dans les *Affiches de Provence* comme étant chargé de l'entreprise des spectacles et de l'Académie de musique. Les abonnements pour le Concert étaient de 48 livres, pour la Comédie et le Concert, de 120 livres.

En 1773, on émit le projet de réunir le Concert et la Comédie, et d'appeler à Aix une troupe spéciale ; on fit courir à cet effet une liste de souscriptions, en évaluant à 37,000 livres la

---

(1) Les Consuls d'Aix, Procureurs du pays de Provence, malgré la dignité de leur charge et leur droit de police dans la salle de spectacle, y furent longtemps les plus mal placés. En 1763, et sur leur requête, le Parlement leur accorda un banc à quatre places, avec dossier et appui, décoré des armoiries de la ville, et qui serait établi près de l'orchestre ou de l'amphithéâtre.

« La salle de spectacle, disaient les Consuls dans une de leurs requêtes, est la salle du peuple : par conséquent, il est naturel que les chefs et les pères de ce peuple y aient une place convenable. »

Ils ne crurent pas cependant devoir mettre à exécution l'arrêt de 1763, qui laissait leur modeste banc ouvert à tous. Le 17 avril 1776, un nouvel arrêt finit par leur donner pleine satisfaction ; il leur permit « d'avoir dans la salle de spectacle, au-devant de l'amphithéâtre, une place avec quatre simples chaises, ou un banc à dossier, laquelle place serait aux armoiries de la ville et *fermée, et dont les Consuls auraient la clef.* »

somme dont il fallait être assuré. Les patriotes aixois ne purent s'expliquer, comment leurs yeux avaient tant tardé à se dessiller « sur l'enlèvement annuel de 20 ou 40,000 livres, que la troupe des comédiens allait consumer à Marseille. » Malgré la liste de souscriptions, l'ancien état de choses subsista et tout nous porte à penser que le projet fut abandonné.

Au terme de chaque année théâtrale, les comédiens avaient coutume d'offrir classiquement au public, par l'organe d'un des acteurs, « l'hommage de leurs respects et de leur reconnaissance. » Des orages venaient néanmoins troubler quelquefois cette bonne harmonie. Deux partis se formèrent en 1777, celui des *Desbruyériens* et des *Cressentins*, sobriquets barbares tirés du nom même des deux actrices rivales. Il est à croire que la bonne société demeurait étrangère à ces préférences ou à ces antipathies du parterre ; car, la comédie était assez peu fréquentée par les dames. Le président de Brosses les avait accusées « d'aimer fort le jeu et de négliger tout le reste (1). »

---

(1) Les lettres du Chancelier d'Aguesseau (1er juillet 1742 et 14 mai 1743, tome I, *Correspondance officielle*) signalent la passion du jeu comme étant portée à l'excès en Provence et surtout à Aix.

— « On y joue publiquement à des jeux défendus, et,

On nous permettra de marquer, en passant, un trait qui peint le siècle et montre comment les esprits philosophes entendaient améliorer l'éducation des femmes « vouées, par les préjugés et la vie du monde, à une ignorance perpétuelle. » Notre feuille d'Aix servait d'écho à quelques idées vraies qui, au milieu d'innombrables chimères, étaient professées dans les livres. Après avoir émis le vœu que les femmes pussent faire de leurs maisons « autant d'écoles où les Muses seraient en liaison avec les Grâces, » l'écrivain anonyme disait : — « Il serait à souhaiter que tous les pères qui sont en état de donner de l'éducation à leurs filles, leur fissent du moins apprendre à bien parler leur langue et à l'écrire purement. Quel mal y aurait-il de les mettre au fait de l'histoire et de la géographie, et de leur faire lire les meilleurs livres de morale, de philosophie et de poésie? Eh! pourquoi ne leur pas apprendre même le latin? C'est la clef de toutes les sciences. » L'ingénieux auteur

---

entre autres, à un jeu qu'on appelle le *jeu de reste,* qui cause la ruine de plusieurs familles et devient souvent une source de divisions domestiques. »

D'Aguesseau dit avoir reçu une dénonciation et trouve l'abus d'autant plus déplacé que la ville d'Aix est peu riche. Le Parlement, à ce qu'il paraît, avait quelque temps fermé les yeux ; sur les instances du Chancelier, il sévit rigoureusement.

de ces réflexions était trop de son siècle, pour mentionner, à côté du latin, une science qui semble être un appui moins fragile et plus sûr de la moralité des familles, la religion.

Ce n'est pas dans cette légère esquisse et avec les *Affiches* pour guide, qu'il conviendrait et qu'il serait possible d'aborder un plus grave sujet d'études ; nous voulons parler de la magistrature, de sa situation, de son rôle social et politique, des rapports qui existaient entre elle et le barreau. Là encore, nous aurions le regret d'être obligés de signaler les progrès du mal. Les anciens usages étaient toujours observés ; les formes subsistaient, elles avaient même acquis une extrême importance ; mais, c'était au préjudice du fond, de la vraie dignité personnelle et du sérieux de la vie. La démolition de l'antique palais des Comtes de Provence, ordonnée par le Parlement d'Aix, quelques années avant 1789, témoigne tristement du cas qu'on faisait du passé (1). A l'esprit de corps, c'est-à-dire, à l'esprit de famille agrandi, se substituait, sans

---

(1) Les moteurs et les auteurs de ce vandalisme avaient prétexté que les anciens bâtiments menaçaient ruine.

« Ils étaient vieux, ils menaçaient ruine ! — Je réponds, écrivait en 1789, dans le plus original des pamphlets, le sieur Gabriel : *il fallait les étançonner avec des poutres d'or*.

« Nos enfants et nos neveux regretteront de si beaux mo-

qu'on y pensât, l'esprit de privilége ; et une puérile vanité, des manières affectées de raideur, inconnues aux vaillants magistrats des siècles précédents, isolaient de plus en plus des hommes qu'unissait autrefois, dans un même patriotisme, le sentiment du bien public. Il en était à peu près ainsi, au sein de toutes les classes. Certes, nous avons de bonnes raisons pour croire, que les libres institutions propres à la Provence et dont quelques débris seuls avaient été épargnés par le pouvoir absolu, n'influaient en rien sur l'altération générale des principes essentiels de la sociabilité. Si quelque chose, au contraire, eût été capable de renouer les liens sociaux, c'eût été le réveil, le développement légitime et graduel de ces institutions, qui, créant autant de foyers d'activité qu'il y avait de communes, entretenaient entre les classes et les

numents et nous accuseront de grossièreté, d'insensibilité, de profanation. Quoi ! diront-ils, en voyant les images de ces superbes tours, c'était ici, où elles étaient élevées à la gloire de quelque grand homme, et c'est ici où retentit la voix de la chicane ! On a fait éclater le salpêtre, on a passé le fer de la charrue sur des colonnes, sur les bases et les fondations d'un tombeau qui dut perpétuer le souvenir de la vertu ! Eh ! pourquoi?.. Pour y bâtir un palais de justice. En 1786, étaient-ils donc barbares nos pères ?..» *(Supplique à monseigneur le premier Président et Intendant de cette province*, pag. 29*)*.

Digitized

individus une émulation féconde. Les efforts de grands citoyens devaient tenter trop tard, et à la veille du cataclysme final, l'œuvre longtemps ajournée de la réforme (1). En attendant, la centralisation gagnait tout le terrain que lui abandonnait l'effacement des derniers vestiges de vie indépendante. Un auteur, très-libéral d'intention, dissertant, en 1770, sur les *Moyens d'encourager l'agriculture en Provence*, n'en trouvait point d'autre que d'invoquer la toute puissance du gouvernement. — « Partout où sont des hommes et des lois, écrivait-il, c'est au gouvernement à donner le mouvement à tout. » Une polémique s'éleva, en 1771, dans les *Affiches*, à propos de cet empire de la mode qui faisait de Paris le centre unique des ambitions. — « Paris est aujourd'hui, plus qu'il ne l'a jamais été, le centre des sciences, du bon goût, de l'honnêteté, disait l'adversaire obscur d'un M. Sabathier. Que les envieux et les critiques se taisent; que M. Sabathier daigne en convenir et qu'il n'emploie plus son éloquence, pour nous prouver *le préjudice que porte dans les provinces la fureur d'aller à Paris*. L'expérience du con-

(1) Voir, dans notre travail sur Pascalis et la fin de la Constitution provençale, les pages 55 et suivantes.

traire sera toujours plus convaincante que ses raisonnements (1). »

Malgré l'éclat de beaux talents qui illustraient alors notre magistrature (2), on ne saurait dissimuler que le Parlement perdit beaucoup, en autorité et en influence réelle, par la prédomi-

(1) V. dans le livre si remarquable de M. de Tocqueville, intitulé : *L'ancien régime et la révolution*, le chapitre où il est montré, « *Comment la France était déjà, de tous les pays de l'Europe, celui où la capitale avait acquis le plus de prépondérance sur les provinces et absorbait le mieux tout l'empire* »

Il était dit, sur le même sujet, dans le mémoire manuscrit déjà cité : — « C'est à Paris qu'habitent les plus grands propriétaires du royaume ; c'est là que résident les évêques et les bénéficiers ; c'est là que l'on trouve les gouverneurs et autres officiers militaires des provinces ; c'est de là que les officiers de finances dirigent les opérations de leurs commis ; c'est, enfin, là que l'on verse toutes les recettes et que l'on fait tous les paiements.

« Chacun veut avoir sa part des commodités, des ressources, de l'agiotage de la capitale. Chacun veut y poursuivre à son gré la fortune ou le plaisir, et se flatte de s'y fixer. »

(2) Parmi les gens du roi et avant la création du Parlement-Maupeou, qui subsista du 1er octobre 1771 au 12 janvier 1775, M. Ripert de Monclar, procureur général, et M. de Castillon, avocat général.

M. Ripert de Monclar étant mort le 12 février 1773, ce dernier lui succéda, dans la même charge, lorsque le Parlement fut rétabli.

nance des nouvelles mœurs. Les titres, les distinctions honorifiques, ne l'empêchaient pas de devenir un rouage plus ou moins subordonné de la grande machine politique et administrative. On lui reprochait d'avoir sacrifié à ses priviléges de formes plusieurs de ses droits. Ainsi, les anciens avocats-généraux avaient coutume de faire, chaque année, deux ouvertures, l'une à Pâques et l'autre à saint Rémy, et d'y renouveler la publication des ordonnances. Au XVIIIme siècle, d'après le témoignage d'un contemporain, une seule ouverture était faite le 1er octobre, et le greffier n'y lisait plus « qu'entre les dents » les deux ou trois premières lignes des ordonnances.

Les *Affiches* décrivent sommairement le cérémonial suivi dans une de ces audiences de rentrée de la « souveraine » Cour de Parlement, tenue le 1er octobre 1770. La cérémonie commença vers neuf heures du matin, dans la grand'chambre (1) ; le président d'Entrecasteaux, qui était cette année là à la tête de la compa-

(1) Le président de Brosses nous a laissé, dans ses *Lettres*, quelques curieux détails sur la décoration intérieure des salles du Parlement qu'il avait visitées en juin 1739. — « La salle des Pas-Perdus est infâme, celle de l'audience publique est fort laide et le bâtiment en entier est, comme le nôtre (celui de Dijon), un vieux bâtiment mal distribué ; mais, les chambres

Digitized by Google

gnie, prêta le serment d'usage entre les mains du président d'Albert, et reçut ensuite celui des présidents, conseillers, gens du roi, greffier en chef, substituts, avocat des pauvres, huissiers... On procéda au département des chambres, après quoi les présidents, couverts de leurs hermines, le mortier à la main, et suivis de la Cour, allèrent entendre la messe du Saint-Esprit, dite *messe rouge*. Puis deux discours furent successivement prononcés par l'avocat-général de Colonia et par le président d'Entrecasteaux. Le greffier remplit la formalité du simulacre de lecture des ordonnances, que suivirent la prestation de serment, faite à genoux, des lieutenants et gens du roi de la sénéchaussée, celle des avocats et des procureurs. Les avocats se trouvèrent au nombre de 118, à l'audience de rentrée de 1770.

sont belles et bien ornées. La grand'chambre est tapissée de velours bleu à cartisanes d'or, toute décorée de beaux et grands tableaux de N. Pinson, et d'un grand plafond peint et doré. Il en est de même des autres chambres. Dans chacune, il y a un trône doré pour le Roi, ce qui fait autant de places vacantes. Il y a deux chambres pour la Tournelle, l'une d'été, l'autre d'hiver. Celle d'hiver est singulière en ce sens que, sur la muraille, au-dessus de chaque place, sont peints au naturel tous les présidents et conseillers du temps, en robe rouge, avec leurs noms au bas. Je comptai cinq présidents et quarante conseillers ; cela a été fait du temps du premier président Du Vair.. »

Un tel chiffre peut se passer de commentaire.

Les antiques liens qui rapprochaient les membres de la famille judiciaire, n'avaient pas tout à fait disparu. Jamais, peut-être, le barreau de Provence n'avait compté dans ses rangs un nombre aussi imposant de grands avocats : Pascal, Pazery, Pascalis, Barlet, Gassier, et, en dessous d'eux, une génération qui avait déjà marqué sa place à côté des maîtres, Portalis, Dubreuil, Bouche, Siméon fils..., tous éminents jurisconsultes et politiques habiles dans les patriotiques fonctions de l'assessorat qu'ils devaient successivement remplir (1). Nous savons, par un des derniers témoins de ce temps, qu'associés par un même esprit de confraternité, et après avoir vaillamment livré les combats de la barre, le soir venu, ils aimaient à se délasser, souvent en commun, dans de libres et sérieux entretiens (2). Le premier et le plus respecté d'entre

---

(1) Nous avons essayé de retracer ailleurs la part que cette phalange de grands avocats prit dans le mouvement de réforme, en 1789. — V. *Pascalis, Étude sur la fin de la Constitution provençale.* 1787-1790, Paris, 1854, chez Dentu, Palais-Royal, et Aubry, rue Dauphine.

(2) C'est dans ces réunions intimes, tenues alternativement chez chacun d'eux, qu'ils se servaient volontiers de la langue provençale, pour donner un plus libre cours à leurs sentiments. Notre ancien idiome méridional n'était pas, du reste, banni de la bonne société ; il était encore parlé, même par les dames.

eux, Pascal, mourut le 24 février 1772, des suites d'une maladie de langueur. A cette nouvelle, le Parlement, qui tenait audience, la leva en signe de deuil. Les *Affiches* publièrent l'éloge de l'illustre défunt. — « M. Pascal a exercé pendant très-longtemps l'honorable profession d'avocat, avec la plus grande distinction, surtout au barreau dont il a été la lumière et l'oracle. Il était d'un génie supérieur ; il avait une mémoire prodigieuse ; ses expressions étaient toujours énergiques, son style fort et nerveux. Aussi, l'a-t-on vu, malgré les occupations que lui donnait la subdélégation générale, être depuis plus de vingt ans la ressource ordinaire des plaideurs, même des procureurs et des avocats, dans tous les cas difficiles. Il joignait à tant de talents toutes les vertus sociales ; il était bon citoyen, bon père, bon ami ; il se faisait un plaisir d'encourager et d'aider ses jeunes confrères... (1). »

(1) On fit et on publia l'épitaphe suivante, à l'occasion de la mort de Pascal :

Pascal n'est plus ; fatale mort !
Tu bornes déjà sa carrière !
Mais il doit survivre à son sort ;
Et son nom bravera les vers et la poussière.
Tendre ami de l'humanité,
Il en adoucissait les peines ;

Digitized by Google

On ne connait pas assez les habitudes et les plaisirs de la communauté des procureurs, sous l'ancien régime. Ceux du Parlement ne manquèrent jamais, par exemple, jusqu'en 1789, de célébrer la fête de saint Nicolas, leur patron (1). Dans la matinée du 8 mai, veille du jour de la fête, les syndics se présentaient à la grand'chambre et priaient la Cour de leur assigner l'heure qui lui serait la plus commode. Le moment venu, deux procureurs allaient en robe chez chacun de MM. les présidents, puis les accompagnaient au palais. Le premier syndic récitait une harangue à laquelle répondait « fort gracieusement » un président, et qui était suivie de la distribution, faite à tous messieurs présents, d'un bouquet et d'une boîte de confitures. Du palais, on se rendait à la chapelle, on y entendait les vêpres ; le lendemain, la Cour assistait avec les procureurs à une messe solennelle, au milieu de l'affluence d'un public choisi, attiré par la musique de Saint-Sauveur qui exécutait d'ordinaire les motets d'une des gloires musicales d'Aix, André Campra. Il n'est pas hors de propos de noter ici qu'une

Dans son profond savoir et son urbanité
On voyait l'éloquence et de Rome et d'Athènes.

(1) Les procureurs à la Cour des Comptes célébraient de leur côté, le 6 mai, la fête de St-Jean Porte-Latine, leur patron.

maîtrise avait été instituée, en octobre 1769, dans notre église métropolitaine, où s'étaient déjà illustrés, comme maîtres de chapelle et compositeurs, Poitevin, Gilles, Pellegrin, etc... La maîtrise de Saint-Sauveur avait fourni, dès sa naissance, le plus utile concours au concert (1); elle rivalisait avec une autre réunion d'amateurs, connue sous le nom de *petit Concert*, qui jouait ou chantait quelquefois, dans les églises, des morceaux de musique religieuse.

D'autres corporations, celles des artisans et gens de métier, célébraient également leurs fêtes de famille, dont le sentiment religieux, demeuré plus vivace au fond des classes populaires, conservait les caractères de simplicité et de gaîté. C'est avec un certain orgueil que leurs syndics (2)

---

(1) La maîtrise d'Aix est justement fière d'avoir produit de nos jours l'illustre auteur du *Désert,* Félicien David. De son sein, sont également sortis un certain nombre d'ecclésiastiques qui ont été des musiciens distingués. Les admissions, étant gratuites, ont ouvert les accès de l'art musical aux enfants bien doués des classes pauvres, privés de tout moyen d'éducation et d'instruction.

Dans l'année qui suivit l'établissement de la maîtrise, on donna, à son profit et au prix de 24 sols le billet, trois concerts dits *spirituels*.

(2) « J'ai eu occasion au palais de connaître les syndics-généraux de toutes les corporations ; j'étais leur procureur, et j'assure qu'en leur donnant des conseils, ils m'ont souvent

et leurs membres tenaient leur rang dans les cérémonies publiques. Lorsque Monsieur, Comte de Provence, fit son entrée à Aix, le 30 juin 1777, les marchands, au nombre de 80, et le corps des droguistes se rendirent à cheval, et avec leurs plus beaux uniformes, au-devant du prince; les premiers formèrent sa garde, les seconds lui servirent de compagnie de troupes légères. Le char de Monsieur fut précédé de 12 tambourins et de 8 danseurs. Les artisans s'assemblaient aussi, à diverses époques de l'année, pour honorer leurs saints patrons. Parmi eux, se recrutaient ces confréries ou *gazettes* de pénitents, importées d'Italie dans le Comtat-Venaissin, en Languedoc et en Provence, institutions vraiment démocratico-religieuses par le costume et le mélange qu'elles établissaient entre les classes, et dans lesquelles la plus haute noblesse, les magistrats du Parlement ne dédaignaient pas de se faire incorporer. Aix possédait cinq *gazettes* de pénitents : les pénitents gris ou *Bourras*, les pénitents bleus, les pénitents blancs des Carmes, les pénitents noirs, les pénitents blancs de l'Observance. Cette dernière confrérie ne comptait pas moins de 150 membres en 1770, et se glorifiait d'avoir eu dans ses rangs

donné des leçons. Il y a parmi eux des hommes de très-grand sens..»—(*Supplique à Mgr le premier Président*, etc.., par le sieur Gabriel, pag. 89).

Mgr de Brancas, archevêque d'Aix, et un gouverneur de Provence, M. le duc de Villars, qui en avait été même recteur.

La foi chrétienne pouvait être ébranlée dans les consciences ; au fond, elle continuait, on le voit, à régir les habitudes, et il en fut ainsi jusqu'au moment où l'édifice entier s'écroula sous le marteau de l'incrédulité. A l'occasion des funérailles de Mgr de Brancas, archevêque d'Aix, mort le 30 août 1770, les *Affiches* publient l'énumération des hôpitaux, établissements charitables (1), ordres religieux d'hommes, que le XVIIme siècle avait

(1) Nous croyons utile de mettre sous les yeux des lecteurs cette énumération, ne fût-ce que pour détromper ceux qui voient un fait moderne et presque une tendance dangereuse dans l'extension des œuvres de charité chrétienne.

1° Les trois grands Hôpitaux d'Aix : l'hospice St-Jacques, la Miséricorde et la Charité ; 2° l'hôpital de St-Eutrope, pour les hydropiques ; 3° celui des Incurables, pour les vieillards infirmes ; 4° celui des Insensés ; 5° l'Œuvre des Enfants abandonnés, établie par Mgr de Brancas ; 6° celle du Petit-Bethléem, pour les enfants orphelins de la classe des artisans ; 7° la Pureté ou maison hospitalière, pour les jeunes filles manquant de direction ; 8° le Refuge ou établissement destiné à recevoir les femmes condamnées par arrêt et les filles de mauvaise vie ; 9° le Bon Pasteur, asile pour les filles pénitentes qui voulaient embrasser la vie monastique ; 10° la Propagande, dont le but était de donner des soins aux pauvres qui désiraient revenir à la religion catholique ; 11° l'Œuvre des Prisons ; 12° le Mont-de-Piété.

Digitized by Google

légués au XVIIIme. Cette énumération est tellement étendue qu'on aurait peine à y croire, si elle n'était d'une authenticité certaine. Le style propre aux *Affiches* se retrouve dans l'éloge de Mgr de Brancas.— « Transmise d'âge en âge, y est-il dit, sa bienfaisance ne sera ensevelie que sous les ruines du monde. » Puis, voulant se faire l'interprète d'universels regrets, le narrateur ajoutait : « Hélas ! tandis que nous retraçons les vertus de celui que l'humanité devrait prendre pour modèle, quelles idées se réveillent ! Que la douleur est vive, quand l'amour est sincère !....

Outre ces Œuvres, on pourrait en citer d'autres, ainsi : celle du Conseil charitable instituée « pour assister les pauvres vexés par des procès injustes, » et dont nous avons exposé l'organisation dans *Pascalis*, etc.., pag. 302-305. —V. dans la notice de M. Mouan sur Jacques de la Roque, de très-intéressants détails qui font connaître tous les établissements hospitaliers et charitables existants à Aix, avant la révolution. (*Pièces justificatives*, pag. 46-53).

Voici encore, d'après les *Affiches*, quels étaient les ordres religieux d'hommes établis à Aix en 1770 :

Les RR. PP. Augustins-réformés de St-Laurent, les RR. PP. de la Merci, les RR. PP. Pic-Puces, les Trinitaires, les Recollets, les Augustins-réformés de St-Pierre, les Capucins, les Minimes, les Servites, les Cordeliers, les Grands-Carmes, les Grands-Augustins, les Dominicains, les RR. PP. de l'Observance.

N'étaient pas compris dans le clergé régulier les RR. PP. de l'Oratoire et de la Doctrine chrétienne.

O jour ! ô déplorable jour ! le 30 de ce mois ne voit plus cet homme incomparable que la divinité, pour seconder nos désirs, devait rendre immortel. »

Le XVIIIme siècle abusait trop de la raison, de l'imagination et de la langue, pour savoir louer dignement et surtout simplement les vertus chrétiennes ; mais, il était forcé de s'incliner devant elles. Nul doute que l'ancien régime, s'il eût pu être sauvé, leur eût dû d'échapper aux abîmes vers lesquels il se précipitait. Nous avons sous les yeux une pièce de poésie en vers provençaux (1), très-curieuse, très-originale, et qui, sous une forme populaire, contenait un éloge beaucoup mieux senti du vénérable prélat. Un cadet d'Aix y devisait gaîment sur la mauvaise cuisine de l'archevêque, sur ses mœurs frugales et son éloignement du luxe ; il parlait avec admiration de ses créations religieuses et charitables (2), de

(1) *Vers d'un Cadet d'Aix, contro Moussu l'Archévesqué.* — Leur auteur, Gaspard Grégoire, si connu par son *Explication des jeux de la Fête-Dieu d'Aix*, les avait envoyés à Mgr de Brancas sous le voile de l'anonyme. M. Roux-Alphéran les a insérés dans les *Rues d'Aix*, t. II, pag. 33-37.

(2) Mgr de Brancas fut le créateur du Petit-Séminaire, il agrandit et dota le Grand-Séminaire. Un contemporain calculait qu'il avait dépensé plus de 1,200,000 livres en fondations religieuses et charitables. — V. l'*Éloge de Mgr de*

Digitized by

l'envoi qu'il avait fait un jour de sa vaisselle d'argent pour secourir les hôpitaux d'Aix, du dévouement patriotique qu'il avait montré, comme Procureur du pays, en s'opposant aux nouveaux édits de finances. Aussi, la voix du peuple fut-elle vraiment la voix de Dieu, quand elle décerna les honneurs publics de la sainteté à Mgr de Brancas. Cent dix pauvres, auxquels, d'après les dernières volontés du défunt, on avait donné du drap pour les habiller, cent cinquante-six autres, portant des torches aux armes des communautés de Jouques et du Puy-Sainte-Réparade (1), de l'archevêque, de la ville, de la province, du parlement et du chapitre, formèrent le long cortège de ses funérailles. Son oraison funèbre fut prononcée, après l'absoute, par l'évêque d'Apt. Le corps, disent les *Affiches*, fut enseveli à neuf heures, parce que le zèle du peuple n'aurait rien laissé d'entier sur lui, et que chacun se serait disputé, comme on l'avait déja fait, ses précieux restes. »

Brancas, prononcé le 4 novembre 1802, dans l'église métropolitaine de St-Sauveur, par M. l'abbé Christine, en présence de Mgr Champion de Cicé. *(Mémoires de l'Académie d'Aix*, t. II).

(1) Dont Mgr de Brancas était coseigneur et seigneur.

III.

On a déjà apprécié, par les détails dans lesquels nous venons d'entrer, le genre d'intérêt qu'offre notre collection. Ce ne sont pas les seuls; il en est d'autres, d'un tout autre ordre, qui tiennent plus spécialement encore aux mœurs locales et que les lois rigoureuses des convenances nous font un devoir de classer à part.

La feuille d'Aix suivait le précepte d'Horace; elle mêlait l'utile à l'agréable. Les annonces qu'elle avait pour but d'insérer, ne se limitaient pas aux demandes de précepteurs et de serviteurs, aux avis donnés par tous ceux qui avaient intérêt à user de la publicité du journal. Elles embrassaient, nous l'avons dit, les diverses branches de l'économie domestique, et nous pouvons apprendre par elles que, lorsqu'on voulait entreprendre un long voyage, celui de Paris notamment, on recourait au bons offices du journaliste, pour chercher un compagnon de route et partager les frais de voiture avec lui. Nous y voyons indiquées, par les mêmes motifs, quelques-unes des

Digitized by

industries locales (1), les variations de prix des denrées alimentaires (2). Enfin, grâces à elles, nous savons à quelles distractions avaient recours les oisifs du temps et, puisqu'il faut enfin nous occuper d'eux, les cadets d'Aix.

Il serait malaisé de définir exactement le *cadet d'Aix*, d'autant plus que le type a varié avec les époques. Dans l'époque qui nous occupe, le cadet d'Aix est représenté comme « un jeune libertin, un volontaire, un indocile, un fainéant, un tapageur, un casseur de vitres, un batteur d'estrades. » — « Il s'engage, poursuit le libelliste

(1) Ainsi, des fabriques de faïences, de gazes, de velours, de coton, de rubans, de passementeries, de couvertures de lit, de poudres et d'amidon, et une manufacture, pour organsiner les soies, placée à l'entrée du cours St-Louis.

(2) En 1771, par exemple, la charge de blé (16 décalitres, mesure d'Aix), se vendit de 25 à 33 livres; le pain blanc, 2 sols, 7 ou 8 deniers la livre, le pain bis, 2 sols, 1 ou 2 deniers.

En 1777, sur le marché d'Arles, le prix des agneaux était de 4 livres ; celui des meilleures brebis variait entre 7, 8 et 10 livres ; engraissées, elles étaient payées jusqu'à 24 livres.

La viande de mouton était presque invariablement tarifée, dans Aix, à 6 sols 6 deniers la livre ; celle de bœuf, à 5 sols, et celle d'agneau, nette et détachée des pieds, à 7 sols.

Le pot de vin (1 litre, 20 centil.), valait, en 1771, de 2 sols 6 deniers à 3 sols 6 deniers, selon les saisons. On payait en 1772 les olives d'Aix, de 5 livres à 5 livres 10 sols l'émine (3 décal. 2 litres) ; les olives étrangères, de 3 livres 5 sols à 3 livres 10 sols. Même différence dans les prix des huiles; celles

chagrin (1) qui traçait *de visu* sa silhouette, le père jure, la mère pleure, on le dégage chèrement... ; le soir, il est réengagé. On l'accuse (je ne sais si on le calomnie), de s'avantager un peu sur les étrangers novices et de leur faire acheter trop cher leur dégrossissement. Le cadet d'Aix est généralement sans argent, il veut pourtant jouir ; cela mène loin... Au reste, il n'est pas vicieux sans mélange. Cela ferait horreur ! Il a des qualités et même des vertus. Le cadet d'Aix est spirituel, vif à l'excès, d'une gaîté charmante, brave, généreux, quand il a de l'argent, aumônieux même. »

Un grave et philosophe historien a caractérisé mieux encore la condition d'existence des cadets d'Aix, dans les lignes suivantes (2). « C'étaient, écrit-il, les puînés des maisons de la bourgeoisie ou de la petite noblesse, gens non mariés, réduits à la part légitimaire, vivant à la table du

du pays se vendaient, de 66 à 70 livres le quintal (100 livres), et celles du dehors, de 55 à 60.

Ajoutons que le prix de la première table, à un nouvel hôtel construit dans la rue Villeverte par un nommé Joseph Bernard, et portant l'enseigne *du Dauphin*, était de 20 sols à dîner et de 24 sols le soir.

(1) Le sieur Gabriel, dans son pamphlet déjà cité.

(2) *Résumé de l'histoire de l'État et Comté souverain de Provence*, par M. Rouchon, aujourd'hui conseiller à la Cour impériale d'Aix ; Paris, 1828, pag. 451.

père de famille ou du frère aîné, aventureux et hardis, ayant la première main dans les complots et les mouvements. »

Cette qualification de cadet d'Aix avait fini par devenir un terme de plaisanterie, dont se servaient irrévérencieusement les étrangers, en parlant de notre ville. Le temps, le beau temps était passé où ces tapageurs de profession soulevaient les pavés, dressaient des barricades, ameutaient le peuple sur la place des Prêcheurs et se faisaient les auxiliaires, souvent compromettants, de nos magistrats et de nos grands citoyens défendant les libertés publiques. Un système absolu de centralisation qui n'avait plus rien à craindre de leur turbulence, des mœurs plus amollies, une certaine uniformité apportée dans les habitudes, leur avaient créé des loisirs et les avaient voués à des exploits moins éclatants. Les cadets d'Aix peu alléchés par les plaisirs délicats de société, les jouissances de l'art ou les émotions de la barre, se contentaient d'être les héros journaliers des tapages nocturnes, des jeux bruyants (1), et, entre autres, du jeu de boules.

Les provençaux ont porté de tout temps une véritable passion dans cet exercice, où se déploie

---

(1) Parmi ces jeux les plus fréquentés anciennement, étaient ceux de la paume, de l'arc et de l'arbalète, aujourd'hui presque inconnus.

leur adresse relevée par les saillies de l'esprit méridional. Nous en avons la preuve dans un arrêt du Parlement, rendu le 21 mars 1623, lequel, pour prévenir les accidents, défendit « de jouer au jeu de *longues boules*, le long des chemins publics, un demi-quart de lieue aux environs d'Aix. » L'établissement du Jeu de Mail qui existait encore naguère près de la porte de la Plate-Forme, remonte à cette époque ; on sait qu'en 1611 le capitaine Louis Brun l'installa à ses frais et avec l'autorisation du conseil de ville (1). Les cadets d'Aix, les étudiants de l'université, les clercs d'avocats et de procureurs, les artisans et gens désœuvrés, y engageaient des parties et des paris. En 1772, un cadet d'Aix paria de 25 à 50 louis d'or, « qu'il irait à Marseille en 500 coups de mail, qu'il partirait de l'auberge du *Bras-d'Or* et ferait entrer la boule dans Marseille, par la porte d'Aix. » La gageure fut annoncée par la voie des *Affiches* qui nous ont privé du plaisir de savoir, si le cadet en question tint ce qu'il avait promis. Le 14 juillet 1777, les *Affiches* annoncèrent un pari analogue. Ce n'était plus un jeune étourdi, c'était un gentilhomme sexagénaire qui s'engageait « à pousser une boule en 600 coups de mail, de la porte des Augustins d'Aix jusqu'à Marseille, en se réservant la faculté de

---

(1) *Les Rues d'Aix*, par M. Roux-Alphéran, t. II, pag. 490.

reculer la boule du côté d'Aix, tant qu'il voudrait, et de la placer à sa fantaisie après chaque coup. Il lui serait permis encore de passer partout où bon lui semblerait, sans être assujetti de suivre le chemin. » Il demandait deux jours pour faire ce voyage et offrait de jouer 300 livres.

C'est également aux oisifs et aux cadets d'Aix, que les *Affiches* s'adressaient sans doute, quand, s'essayant dans le genre plaisant, elles émaillaient leurs colonnes de quelques-uns de ces faits extraordinaires narrés avec la candeur la plus séduisante, de certaines anecdotes prodigieusement incroyables, dont les inventeurs du moderne serpent de mer ont trop abusé (1). Une autre partie de la feuille hebdomadaire, où l'on peut étudier les mœurs de l'époque, est celle qui est consacrée aux vers galants et poésies pastorales. Il y règne souvent une licence d'idées et

(1) Il serait puéril de vouloir faire étalage d'érudition, à propos de l'étymologie du mot *Canard*, appliqué aux nouvelles inventées à plaisir et dont le ridicule suffit pour démontrer leur fausseté. Nous signalerons cependant à ceux qui seraient tentés de ne pas partager notre réserve, un conte très-plaisant emprunté par les *Affiches d'Aix* au Journal historique du mois d'avril 1771, et qui paraît être en ce genre un des premiers produits de l'imagination des gazetiers. Il est intitulé : ***Moyen de prendre les canards sauvages.*** Nous ne nous permettrons de citer que l'anecdote suivante, rapportée aussi dans notre feuille hebdomadaire.

Digitized by Google

d'expressions assez grande pour attester, comment la corruption s'introduisait dans les familles. Parfois, ce sont de plus innocentes frivolités, dédiées à des personnes dont les noms devaient alors se placer d'eux-mêmes sur toutes les bouches.

Un marquis de M*** envoyait aux *Affiches* les vers suivants, destinés à être mis sur le collier de la petite chienne de Mlle de S*** :

Je suis Finette la fidèle.
Celui qui me rencontrera,
A ma maîtresse me rendra,
Sans savoir comme elle s'appelle.
Aisément il la trouvera ;
Son adresse est... à... la plus belle.

Les *Affiches* publiaient une autre annonce ainsi conçue :

« On a perdu dernièrement un petit épagneul, sur le collier duquel sont gravés ces vers :

Les *Affiches* annoncèrent, le 4 février 1770, qu'on avait trouvé six rats attachés par la queue, dans la cave d'un grand seigneur de Paris ; un médecin les avait embaumés, un dessinateur avait conservé l'image et le souvenir du prodige par une estampe. Le nœud était si embrouillé qu'il était impossible de le défaire, sans couper plusieurs queues. — « Cela donne lieu à divers pronostics, disait le sieur Paris ; nous nous ferons un plaisir de communiquer l'estampe aux personnes qui désireront la voir et encore plus aux savants qui souhaiteront y faire quelques observations. »

Digitized by Google

Fidèle à ma maîtresse et toujours sur ses pas,
Sensible aux soins qu'elle me donne,
Prêt à mordre tous ceux qui ne l'adorent pas,
Je n'ai pu mordre encor personne. »

Nous lisons en tête d'un sonnet, « qu'il était composé sur ce qu'un jeune seigneur, aussi galant que bien fait, avait servi de cocher à deux des plus aimables personnes de cette province, dont l'une avait touché son cœur. » On avertissait « le trop hardi Céladon » de prendre garde de regarder en arrière.

Le péril en est grand. Vous avez plus à faire,
Que n'avait autrefois ce cocher téméraire
Dont partout l'imprudence alluma tant de feux.
Son emploi demandait moins de soins, moins de peine,
Et pour son coup d'essai, ce beau fils de Climène
Ne menait qu'un soleil et vous en menez deux.

— Une dame peu riche écrivait au directeur des *Affiches* que ses deux enfants, un fils et une fille, étaient à marier. Elle se plaisait à célébrer le bonheur des deux êtres qui « calculeraient plutôt leur vertu que leur dot. » — « Sa fille ressemblait à une belle anglaise de 20 ans, avec la physionomie d'une française de 15; son fils, âgé de 25 ans, de cinq pieds sept pouces, était parfaitement bien fait, beau brun, militaire... »

Les habitudes générales de galanterie n'empêchaient pas, toutefois, les rapports de société de perdre peu à peu leur charme de simplicité et de

Digitized by Google

bon ton. La politesse commençait à dégénérer en formes de convention et purement extérieures. Les anciens taxaient les jeunes gens de vanité, de légèreté et de suffisance. « C'est le siècle des présomptueux, s'écriaient-ils ; Dieu y mette la main ! » Que n'avons-nous pas dit et redit sur les visites officielles du jour de l'an, sur ces souhaits de bonne année, qu'inspirait l'ancien esprit de famille et que l'usage seul ne peut plus maintenir, quand ils ne sont plus dictés par un besoin du cœur ? Eh bien ! on disait de même, sur le même sujet, à la fin du XVIIIme siècle.

— « Qu'est-ce que le premier jour de l'an ? écrivait sur le ton du lyrisme le sieur Paris, au début de l'année 1773. C'est le jour des inutilités, du verbiage et des grimaces, pour tout le monde, de la bavardise ou même de la fausseté et du mensonge, pour plusieurs.

« C'est le jour où l'on s'impose, sans choix et sans acception, la corvée ridicule et fatigante de se visiter, ou, plutôt, de se fuir et de s'éviter, en faisant semblant de se chercher.

« C'est le jour d'un commerce de pantomime qui se fait en vains compliments et en longues et insipides protestations, qui n'ont d'autre principe qu'un usage bouffon dont on se moque en s'y soumettant.

Enfin, c'est le jour où l'on semble s'être fait une loi de bienfaisance bizarre de prodiguer à

tort et à travers, par toutes les rues, des révérences et des accolades affectueuses, à ceux que l'on méprise comme à ceux que l'on estime, à ceux dont on déchire la réputation comme à ceux dont on est partisan ou admirateur, à ceux dont on envie la fortune comme à ceux qu'on respecte, en un mot, à ceux que l'on hait dans le fond de l'âme comme à ceux à qui on est sincèrement attaché. »

Les institutions et les gouvernements peuvent changer; quand les mœurs ne s'améliorent pas, les hommes, on le voit, restent à peu près les mêmes. Terminons par un dernier trait cette étude, dont les *Affiches* nous ont fourni l'occasion. Le 1er janvier 1773, une annonce singulière fut livrée aux commentaires du public par le sieur Paris :

« Une dame qui est à la veille de venir faire sa résidence à Aix, ayant demandé à plusieurs personnes si l'usage en cette ville est que les nouveaux venus fassent ou reçoivent la première visite, n'a reçu que des réponses contradictoires. Elle désirerait savoir à quoi s'en tenir et que l'on voulût bien décider cette question par la voie de nos feuilles. »

La question était délicate, pour une ville de province, surtout pour une ville de Parlement, dont les habitants, point assez soucieux peut-être de rendre leur patriotisme aimable, avaient la

réputation « d'être casaniers d'habitude » et de ne s'intéresser qu'aux choses du palais (1). Le journaliste l'avait posée dans un but sérieux ; après avoir attendu plus d'un mois une réponse qui ne vint pas, il formula ainsi ses griefs le 1er février :

« ... A vous juger sur les apparences, mes chers concitoyens, on serait tenté de croire que vous n'êtes ni patriotes, ni courtois. Je dois vous en avertir par attachement pour vous. Le service que je vais vous rendre, est peut-être plus essentiel que vous ne le pensez... Votre ville n'est pas peuplée à proportion de son étendue (2) ; vous avez un nombre considérable de maisons vacantes. Une famille propose de venir en occuper une. Une dame, peut-être jeune et belle (y a-t-il rien d'aussi intéressant que la jeunesse et la beauté?) veut se fixer parmi vous, et vous offre la vue de ses charmes et de ses vertus ; et vous ne vous empressez pas de l'attirer ! Elle n'attend qu'un mot de quelqu'un d'entre vous, qui parle au nom de tous ; et vous êtes tous muets ! Avant d'entrer dans vos murs, elle veut savoir comment elle y

(1) V. de curieux détails sur la ville d'Aix, en 1787, dans le Dictionnaire historique et géographique d'Achard, t. I, p. 197.

(2) Nous croyons être utile, en insérant à la suite de ce travail un court aperçu sur l'état de la population d'Aix, avant et après 1789.

sera reçue, quels seront ses devoirs envers vous, ou vos devoirs envers elle ; et vous ne l'instruisez pas de vos mœurs et de vos usages ! Je vais faire votre charge et votre éloge ; puissiez-vous m'en savoir gré ! Je vais publier que vos mœurs sont douces, que votre étiquette est honnête, que vous accueillez avec complaisance les étrangers, que vous les prévenez, que vous leur rendez la première visite. Je connais beaucoup de grandes villes, où l'usage est contraire au vôtre, et c'est un tort... N'est-ce pas à nous à faire les honneurs du lieu que nous habitons ? Ce sont les prévenances qui attirent les cœurs, qui forment les liaisons... »

« Continuez, mes chers concitoyens, d'être affables et hospitaliers ; attirez les étrangers, prévenez-les, rendez leur séjour parmi vous utile et agréable pour tous ; peuplez votre ville, embellissez-la, cultivez, encouragez les sciences et les arts ; concourez tous aux nouveaux établissements (1), et que votre commerce puisse s'étendre et prospérer. Ce sont les vœux d'un homme de bien qui mérite peut-être votre estime. »

Nous nous arrêtons à ces vœux exprimés depuis près d'un siècle, lorsque Aix était l'heureuse

---

(1) L'école de dessin, le jardin botanique, pour la création desquels le duc de Villars, gouverneur de Provence, mort en 1770, avait laissé des fonds. On avait ajouté à ces établissements une école gratuite de sculpture.

et riche capitale d'une de nos plus belles provinces, le siége du Parlement, de la Cour des comptes, de toutes les administrations, le séjour privilégié des familles opulentes de la noblesse de Provence qui partageaient avec une bourgeoisie à la fois modeste dans ses habitudes et forte de ses vertus domestiques le fardeau des affaires du pays ; quand, enfin, malgré les mauvaises influences que nous avons signalées et une centralisation de plus en plus absorbante, il y avait encore dans son sein un actif et puissant foyer de vie municipale. Nous laissons maintenant à nos lecteurs le soin de juger, si, en l'état des nouvelles conditions d'existence faites à la ville d'Aix, ces vœux d'un bon patriote n'ont pas conservé leur mérite d'opportunité.

APPENDICE.

ÉTAT DE LA POPULATION D'AIX.

AVANT ET APRÈS LA RÉVOLUTION.

La ville d'Aix était-elle beaucoup plus peuplée avant la révolution que de nos jours ? Le coup qui l'a frappée, en détruisant sa suprématie et ses privilèges de capitale, a-t-il eu pour effet immédiat de lui enlever un nombre considérable d'habitants? Quel était, sous ce rapport et dans le passé, la situation vraie de la ville d'Aix ? Quelle est-elle dans le présent? La question vaut la peine d'être discutée, et, s'il est possible, éclairée avec des chiffres.

La population d'Aix a varié selon les époques et les divers accidents de la bonne ou de la mauvaise fortune, autant que nous permettent d'en juger des documents par malheur très-insuffisants. Vers la fin du XVIIIme siècle, elle avait atteint

son apogée. Les mêmes causes qui activent sous nos yeux les progrès de la centralisation parisienne, par la désertion des villes de troisième et de quatrième ordre, se produisaient dans un rayon plus limité, au profit de ces dernières et au détriment des petites localités. Aix était pour l'ensemble du pays et surtout pour la Haute-Provence (1), ce qu'était Paris à l'égard du royaume. Et cependant, nous venons de voir en quels termes on se plaignait déjà, en 1773, du chiffre des maisons vacantes. Alors comme aujourd'hui, on oubliait que les agrandissements successifs de la ville d'Aix, que tant de beaux hôtels construits pour un nombre très-limité de familles riches, nobles ou bourgeoises, ne correspondaient pas et ne pouvaient correspondre à un accroissement parallèle de la population sédentaire. Alors comme aujourd'hui, de nouvelles avenues, de nouveaux boulevards extérieurs se créaient, pendant qu'on traçait ces lignes : « Notre ville n'est pas peuplée à raison de son étendue. »

Oui, il faut bien le reconnaître, Aix n'est pas peuplé à raison de son étendue. Son enceinte

---

(1) Nous avons montré, dans un autre travail, comment les progrès de la dépopulation dans la Haute-Provence ont été et sont le résultat fatal de la ruine des bois et du sol cultivable des montagnes. — *(La Provence au point de vue des bois, des torrents et des inondations, avant et après* 1789; Paris, Guillaumin, 1857).

s'est développée ; sous l'influence des idées qui préparaient le grand siècle et par l'effet de la noble émulation qu'entretenait, au sein des classes gouvernantes, l'amour du bien public, de larges rues, des maisons plus spacieuses et mieux aérées se sont ajoutées aux rues étroites et aux maisons obscures où habitaient anciennement plusieurs familles. Une autre ville s'est ainsi formée, en suite des agrandissements entrepris dans les années 1583, 1605, 1646, ville vraiment parlementaire, d'un aspect austère et monumental, dont on semblait s'être attaché à bannir le mouvement et le bruit. Y a-t-il donc lieu de s'étonner si cette ville est demeurée ce qu'elle avait été dès l'origine ? Quelques familles vivant de la vie de la campagne dans les vastes hôtels du Cours et de ses rues latérales, ont-elles jamais pu, aux plus beaux temps de l'ancien régime, y déverser ces flots de population qui encombrent les quartiers marchands et, en général, les centres industriels ? N'est-il pas certain et un concours de témoignages, fournis par l'histoire, ne met-il pas hors de doute, qu'entre Aix et Marseille le contraste né de la diversité des aptitudes, des traditions et des situations, a toujours été le même ? Et, un étranger transporté par le chemin de fer sur notre promenade du Cours n'écrirait-il pas encore, avec la même vérité, ces vers de Lefranc de Pompignan :

Quelques arbres inégaux,
Force bancs, quatre (1) fontaines,
Décorent ce long enclos,
Où gens qui ne sont point sots,
De nouvelles incertaines
Vont amuser leur repos.

Laissant de côté ces idées et considérations générales, consultons maintenant les chiffres. Que nous disent-ils sur l'état de la population d'Aix avant et après 1789?

Il serait difficile d'affirmer la parfaite exactitude des documents statistiques antérieurs à 1789. S'il fallait en croire les tableaux publiés, sans indication de sources, par la *Statistique des Bouches-du-Rhône* (2), Aix aurait compté 25,000 habitants en 1700, 26,000 en 1750, et 28,720 en 1760. Aucunes des distinctions mo-

(1) Il y en avait, en effet, quatre lorsque Lefranc de Pompignan publia son *Voyage de Languedoc et de Provence*. Celle des *Chevaux-Marins*, formant une grande pièce d'eau jaillissante, fut supprimée vers 1780, par suite de la construction d'un pont qui donna une nouvelle entrée à la ville. Elle va être remplacée avec avantage par la belle fontaine qui ornera bientôt le rond-point situé, non loin de là, en face de la gare du chemin de fer et entre les avenues des grands chemins d'Avignon, de Marseille et de Nice. Il est assez curieux de noter ici qu'avant la révolution, M. le comte de Valbelle avait légué à la ville une somme de 30,000 fr. pour la construction d'un semblable monument dans le même lieu.

(2) Tome III, pag. 36.

Digitized by Google

dernes établies entre la population municipale et la population flottante n'y sont marquées. Tous les moyens de contrôle échappent. Des recensements ont pu et ont dû être faits ; mais, les pièces servant à les constater ont disparu. Les contemporains nous ont transmis leurs impressions plutôt que des opinions motivées, et, déjà, en les entendant exhaler leurs plaintes sur l'attraction exercée par les grands centres, nous assistons à la naissance du préjugé qui tendra désormais à amoindrir le chiffre réel de notre population. — « Le nombre des habitants d'Aix, écrivait-on en 1787, est de 22,000. On doit craindre qu'il ne diminue considérablement, si l'administration municipale ne cherche les moyens de favoriser les manufactures, de former des magasins d'entrepôt pour le commerce de la Haute-Provence... , de soigner les eaux minérales, etc. (1). » En 1789, quand il s'agit de déterminer comment seraient composées les nouvelles administrations municipales, on prit encore pour base « l'erreur commune, » et on porta ce nombre de 22,000 à 24,000. Les circonstances ne tardèrent

---

(1) V. le Dictionnaire historique et géographique d'Achard, t. 1, pag. 165. — L'auteur de l'article, comprenant que l'avenir de la ville d'Aix était attaché aux avantages de sa situation comme centre d'études, sollicitait également l'achat d'une maison où seraient établies la bibliothèque publique, la société d'agriculture, l'école de dessin, etc...

pas, du reste, à nécessiter une enquête plus sérieuse. Un dénombrement, décrété par l'assemblée constituante, fut entrepris en mai 1790, et grande fut la surprise, lorsqu'on acquit la preuve que la véritable population d'Aix, de ses faubourgs, de son territoire, était de 28,448 âmes. Le conseil de ville en accueillit la nouvelle comme une sorte de révélation et s'empressa de demander que la municipalité fût composée de quinze membres au lieu de douze.

Les documents deviennent plus nombreux et surtout plus probants depuis cette époque. Nous allons les présenter dans un tableau dressé, soit avec le secours des pièces inédites conservées dans les archives de l'Hôtel-de-Ville, soit à l'aide des recensements annuels ou quinquennaux (1).

(1) Nous sommes heureux de pouvoir acquitter ici une dette de reconnaissance envers M. Tourniaire, secrétaire-général de la mairie, et M. Feraud, chargé du bureau des actes de l'état-civil, qui ont bien voulu mettre à notre disposition de précieux documents et faciliter nos recherches.

			Population flottante.
Population totale.	1793	25,755	»
	1794	26,024	»
	1795	25,758	»
	1796	24,872	»
Population municipale.	1802	22,993	»
	1806	21,958	»
	1812	23,000	»
	1821	22,414	»
	1831	22,575	»
	1836	24,660	»
	1841	23,082	»
	1846	24,165	3,115
	1851	24,208	3,057
	1856	23,346	2,790

Ces chiffres ne semblent pas avoir besoin de commentaires ; ils sont assez significatifs par eux-mêmes. On voit que, prise en masse, la population totale d'Aix s'élevait à 28,448 habitants en 1790, terme extrême de la période de l'ancien régime ; à 27,265 en 1851, et à 26,136 en 1856. Quant aux années intermédiaires, nous avons dû marquer une distinction essentielle, entre les dénombrements faits pendant la révolution et ceux effectués depuis 1802. Il est dit d'une manière expresse, dans les documents de

Digitized by Google

l'époque, que les premiers ont compris « les personnes de tout âge et de tout sexe, même les citoyens absents ou se trouvant aux armées. » Il est non moins évident que les seconds n'ont indiqué que la population municipale, à laquelle la population flottante (1) a été jointe à partir de 1846. Quelle conclusion sommes-nous en droit de tirer de ces chiffres? sinon que la population d'Aix, tout en subissant des variations nombreuses et en restant toujours au-dessous du chiffre de 1790, n'a pas perdu autant qu'on pourrait le croire. L'amélioration des procédés de culture, le perfectionnement des voies de communication, une plus rapide circulation de l'argent, de nouvelles branches d'industrie et de commerce, l'établissement à Aix de la Cour, de l'Académie, des Facultés, de nombreuses institutions et maisons d'éducation, etc..., toutes ces causes et autres ont concouru à maintenir notre population à peu près au même niveau. S'il est incontestable que des familles entières ont émigré à Marseille, il est également vrai qu'une immigration continue, déterminée par l'état moral et matériel de la Haute-Provence, est venue combler ce vide. Le dénombrement de 1856, qui a attesté une diminution de 900 habi-

(1) Sont compris sous la dénomination de population flottante, la garnison et tout le personnel des séminaires, école des arts et métiers, pensionnats, hospices, prisons, etc...

tants environ, a donné encore, néanmoins, un chiffre supérieur à celui de la plupart des périodes précédentes ; et nul ne serait fondé aujourd'hui, en présence des résultats fournis par cinquante-quatre départements (1), à lui attacher une portée exclusivement locale. Rien donc ne contredit et n'infirme notre conclusion. La révolution, qui a enlevé à l'ancienne capitale de la Provence sa suprématie gouvernementale et administrative, n'a pu la priver des avantages que lui assurent son glorieux passé, son influence intellectuelle et morale, sa situation topographique. Elle n'a pu aussi amoindrir la supériorité des produits de son sol. « C'est par-là, avons-nous dit ailleurs (2), que notre ville a trouvé les moyens d'être un centre important de vente et d'achat, pour les trois départements de Vaucluse,

---

(1) Les 54 départements qui ont vu diminuer le nombre de leurs habitants, appartiennent tous à des pays agricoles ou forestiers.

La division provinciale, en établissant une communauté d'administration et de secours entre les pays riches et les pays pauvres, avait longtemps prévenu ce déplacement des populations de montagnes.

(2) Article *Aix*, inséré dans le *Dictionnaire théorique et pratique du commerce et de la navigation* que publie M. Guillaumin, et où nous avons voulu prouver avec des chiffres l'importance relative des branches de commerce et d'industrie existantes à Aix.

du Var et des Basses-Alpes. » Espérons que l'avenir achèvera de féconder et de développer ces éléments de vie.

Il est une autre base d'appréciation qui peut servir, jusques à un certain point, à fixer l'état comparatif de la population d'Aix avant et après 1789 ; ce sont les moyennes des naissances et des mariages, dans deux périodes de temps semblables. Nous avons choisi à cet effet, comme étant tout à fait suffisantes, deux périodes de vingt ans chacune ; la première s'ouvre au 1er janvier 1753 et finit au 31 décembre 1772, la seconde est comprise entre le 1er janvier 1839 et le 31 décembre 1858. Force a été de laisser de côté les actes de décès, soit parce que la plupart des registres des couvents et communautés religieuses ont été perdus, soit aussi à cause de la difficulté de faire la part de la population flottante ou étrangère, dans les décès de la ville, pour l'époque actuelle.

Du 1er janvier 1753 au 31 décembre 1772, il y a eu à Aix :

Naissances d'enfants légitimes..	16,293	soit 815 par an.
Mariages	4,028	» 201 »

Pendant la même période de temps, du 1er janvier 1839 au 31 décembre 1858, il y a eu :

Naissances d'enfants légitimes..	13,985	soit 700 par an.
Mariages	3,977	» 199 »

Sy ste Aufl. v. Linné, t. 3. Hilfrom ed.

Tabula 1.

Fig. 1. Pars inferior Pedis. 2. Pars superior Pedis. 3. Pars Pedis lateralis. 4. Pars Pedis lateralis. 5. Pars Pedis lateralis. 6. Pars Pedis lateralis. 7. Pars Pedis lateralis. 8. Pars Pedis lateralis. 9. Pars Pedis lateralis. 10. Pars Pedis lateralis. 11. Pars Pedis lateralis. 12. Pars Pedis lateralis. 13. Pars Pedis lateralis. 14. Pars Pedis lateralis. 15. Pars Pedis lateralis. 16. Pars Pedis lateralis. 17. Pars Pedis lateralis. 18. Pars Pedis lateralis. 19. Pars Pedis lateralis. 20. Pars Pedis lateralis. 21. Pars Pedis lateralis. 22. Pars Pedis lateralis. 23. Pars Pedis lateralis. 24. Pars Pedis lateralis. 25. Pars Pedis lateralis. 26. Pars Pedis lateralis. 27. Pars Pedis lateralis. 28. Pars Pedis lateralis. 29. Pars Pedis lateralis. 30. Pars Pedis lateralis. 31. Pars Pedis lateralis. 32. Pars Pedis lateralis. 33. Pars Pedis lateralis. 34. Pars Pedis lateralis. 35. Pars Pedis lateralis. 36. Pars Pedis lateralis. 37. Pars Pedis lateralis. 38. Pars Pedis lateralis. 39. Pars Pedis lateralis. 40. Pars Pedis lateralis. 41. Pars Pedis lateralis. 42. Pars Pedis lateralis. 43. Pars Pedis lateralis. 44. Pars Pedis lateralis. 45. Pars Pedis lateralis. 46. Pars Pedis lateralis. 47. Pars Pedis lateralis. 48. Pars Pedis lateralis. 49. Pars Pedis lateralis. 50. Pars Pedis lateralis. 51. Pars Pedis lateralis. 52. Pars Pedis lateralis. 53. Pars Pedis lateralis. 54. Pars Pedis lateralis. 55. Pars Pedis lateralis. 56. Pars Pedis lateralis. 57. Pars Pedis lateralis. 58. Pars Pedis lateralis. 59. Pars Pedis lateralis. 60. Pars Pedis lateralis. 61. Pars Pedis lateralis. 62. Pars Pedis lateralis. 63. Pars Pedis lateralis. 64. Pars Pedis lateralis. 65. Pars Pedis lateralis. 66. Pars Pedis lateralis. 67. Pars Pedis lateralis. 68. Pars Pedis lateralis. 69. Pars Pedis lateralis. 70. Pars Pedis lateralis. 71. Pars Pedis lateralis. 72. Pars Pedis lateralis. 73. Pars Pedis lateralis. 74. Pars Pedis lateralis. 75. Pars Pedis lateralis. 76. Pars Pedis lateralis. 77. Pars Pedis lateralis. 78. Pars Pedis lateralis. 79. Pars Pedis lateralis. 80. Pars Pedis lateralis. 81. Pars Pedis lateralis. 82. Pars Pedis lateralis. 83. Pars Pedis lateralis. 84. Pars Pedis lateralis. 85. Pars Pedis lateralis. 86. Pars Pedis lateralis. 87. Pars Pedis lateralis. 88. Pars Pedis lateralis. 89. Pars Pedis lateralis. 90. Pars Pedis lateralis. 91. Pars Pedis lateralis. 92. Pars Pedis lateralis. 93. Pars Pedis lateralis. 94. Pars Pedis lateralis. 95. Pars Pedis lateralis. 96. Pars Pedis lateralis. 97. Pars Pedis lateralis. 98. Pars Pedis lateralis. 99. Pars Pedis lateralis. 100. Pars Pedis lateralis. 101. Pars Pedis lateralis. 102. Pars Pedis lateralis. 103. Pars Pedis lateralis. 104. Pars Pedis lateralis. 105. Pars Pedis lateralis. 106. Pars Pedis lateralis. 107. Pars Pedis lateralis. 108. Pars Pedis lateralis. 109. Pars Pedis lateralis. 110. Pars Pedis lateralis. 111. Pars Pedis lateralis. 112. Pars Pedis lateralis. 113. Pars Pedis lateralis. 114. Pars Pedis lateralis. 115. Pars Pedis lateralis. 116. Pars Pedis lateralis. 117. Pars Pedis lateralis. 118. Pars Pedis lateralis. 119. Pars Pedis lateralis. 120. Pars Pedis lateralis. 121. Pars Pedis lateralis. 122. Pars Pedis lateralis. 123. Pars Pedis lateralis. 124. Pars Pedis lateralis. 125. Pars Pedis lateralis. 126. Pars Pedis lateralis. 127. Pars Pedis lateralis. 128. Pars Pedis lateralis. 129. Pars Pedis lateralis. 130. Pars Pedis lateralis. 131. Pars Pedis lateralis. 132. Pars Pedis lateralis. 133. Pars Pedis lateralis. 134. Pars Pedis lateralis. 135. Pars Pedis lateralis. 136. Pars Pedis lateralis. 137. Pars Pedis lateralis. 138. Pars Pedis lateralis. 139. Pars Pedis lateralis. 140. Pars Pedis lateralis. 141. Pars Pedis lateralis. 142. Pars Pedis lateralis. 143. Pars Pedis lateralis. 144. Pars Pedis lateralis. 145. Pars Pedis lateralis. 146. Pars Pedis lateralis. 147. Pars Pedis lateralis. 148. Pars Pedis lateralis. 149. Pars Pedis lateralis. 150. Pars Pedis lateralis. 151. Pars Pedis lateralis. 152. Pars Pedis lateralis. 153. Pars Pedis lateralis. 154. Pars Pedis lateralis. 155. Pars Pedis lateralis. 156. Pars Pedis lateralis. 157. Pars Pedis lateralis. 158. Pars Pedis lateralis. 159. Pars Pedis lateralis. 160. Pars Pedis lateralis. 161. Pars Pedis lateralis. 162. Pars Pedis lateralis. 163. Pars Pedis lateralis. 164. Pars Pedis lateralis. 165. Pars Pedis lateralis. 166. Pars Pedis lateralis. 167. Pars Pedis lateralis. 168. Pars Pedis lateralis. 169. Pars Pedis lateralis. 170. Pars Pedis lateralis. 171. Pars Pedis lateralis. 172. Pars Pedis lateralis. 173. Pars Pedis lateralis. 174. Pars Pedis lateralis. 175. Pars Pedis lateralis. 176. Pars Pedis lateralis. 177. Pars Pedis lateralis. 178. Pars Pedis lateralis. 179. Pars Pedis lateralis. 180. Pars Pedis lateralis. 181. Pars Pedis lateralis. 182. Pars Pedis lateralis. 183. Pars Pedis lateralis. 184. Pars Pedis lateralis. 185. Pars Pedis lateralis. 186. Pars Pedis lateralis. 187. Pars Pedis lateralis. 188. Pars Pedis lateralis. 189. Pars Pedis lateralis. 190. Pars Pedis lateralis. 191. Pars Pedis lateralis. 192. Pars Pedis lateralis. 193. Pars Pedis lateralis. 194. Pars Pedis lateralis. 195. Pars Pedis lateralis. 196. Pars Pedis lateralis. 197. Pars Pedis lateralis. 198. Pars Pedis lateralis. 199. Pars Pedis lateralis. 200. Pars Pedis lateralis. 201. Pars Pedis lateralis. 202. Pars Pedis lateralis. 203. Pars Pedis lateralis. 204. Pars Pedis lateralis. 205. Pars Pedis lateralis. 206. Pars Pedis lateralis. 207. Pars Pedis lateralis. 208. Pars Pedis lateralis. 209. Pars Pedis lateralis. 210. Pars Pedis lateralis. 211. Pars Pedis lateralis. 212. Pars Pedis lateralis. 213. Pars Pedis lateralis. 214. Pars Pedis lateralis. 215. Pars Pedis lateralis. 216. Pars Pedis lateralis. 217. Pars Pedis lateralis. 218. Pars Pedis lateralis. 219. Pars Pedis lateralis. 220. Pars Pedis lateralis. 221. Pars Pedis lateralis. 222. Pars Pedis lateralis. 223. Pars Pedis lateralis. 224. Pars Pedis lateralis. 225. Pars Pedis lateralis. 226. Pars Pedis lateralis. 227. Pars Pedis lateralis. 228. Pars Pedis lateralis. 229. Pars Pedis lateralis. 230. Pars Pedis lateralis. 231. Pars Pedis lateralis. 232. Pars Pedis lateralis. 233. Pars Pedis lateralis. 234. Pars Pedis lateralis. 235. Pars Pedis lateralis. 236. Pars Pedis lateralis. 237. Pars Pedis lateralis. 238. Pars Pedis lateralis. 239. Pars Pedis lateralis. 240. Pars Pedis lateralis. 241. Pars Pedis lateralis. 242. Pars Pedis lateralis. 243. Pars Pedis lateralis. 244. Pars Pedis lateralis. 245. Pars Pedis lateralis. 246. Pars Pedis lateralis. 247. Pars Pedis lateralis. 248. Pars Pedis lateralis. 249. Pars Pedis lateralis. 250. Pars Pedis lateralis. 251. Pars Pedis lateralis. 252. Pars Pedis lateralis. 253. Pars Pedis lateralis. 254. Pars Pedis lateralis. 255. Pars Pedis lateralis. 256. Pars Pedis lateralis. 257. Pars Pedis lateralis. 258. Pars Pedis lateralis. 259. Pars Pedis lateralis. 260. Pars Pedis lateralis. 261. Pars Pedis lateralis. 262. Pars Pedis lateralis. 263. Pars Pedis lateralis. 264. Pars Pedis lateralis. 265. Pars Pedis lateralis. 266. Pars Pedis lateralis. 267. Pars Pedis lateralis. 268. Pars Pedis lateralis. 269. Pars Pedis lateralis. 270. Pars Pedis lateralis. 271. Pars Pedis lateralis. 272. Pars Pedis lateralis. 273. Pars Pedis lateralis. 274. Pars Pedis lateralis. 275. Pars Pedis lateralis. 276. Pars Pedis lateralis. 277. Pars Pedis lateralis. 278. Pars Pedis lateralis. 279. Pars Pedis lateralis. 280. Pars Pedis lateralis. 281. Pars Pedis lateralis. 282. Pars Pedis lateralis. 283. Pars Pedis lateralis. 284. Pars Pedis lateralis. 285. Pars Pedis lateralis. 286. Pars Pedis lateralis. 287. Pars Pedis lateralis. 288. Pars Pedis lateralis. 289. Pars Pedis lateralis. 290. Pars Pedis lateralis. 291. Pars Pedis lateralis. 292. Pars Pedis lateralis. 293. Pars Pedis lateralis. 294. Pars Pedis lateralis. 295. Pars Pedis lateralis. 296. Pars Pedis lateralis. 297. Pars Pedis lateralis. 298. Pars Pedis lateralis. 299. Pars Pedis lateralis. 300. Pars Pedis lateralis. 301. Pars Pedis lateralis. 302. Pars Pedis lateralis. 303. Pars Pedis lateralis. 304. Pars Pedis lateralis. 305. Pars Pedis lateralis. 306. Pars Pedis lateralis. 307. Pars Pedis lateralis. 308. Pars Pedis lateralis. 309. Pars Pedis lateralis. 310. Pars Pedis lateralis. 311. Pars Pedis lateralis. 312. Pars Pedis lateralis. 313. Pars Pedis lateralis. 314. Pars Pedis lateralis. 315. Pars Pedis lateralis. 316. Pars Pedis lateralis. 317. Pars Pedis lateralis. 318. Pars Pedis lateralis. 319. Pars Pedis lateralis. 320. Pars Pedis lateralis. 321. Pars Pedis lateralis. 322. Pars Pedis lateralis. 323. Pars Pedis lateralis. 324. Pars Pedis lateralis. 325. Pars Pedis lateralis. 326. Pars Pedis lateralis. 327. Pars Pedis lateralis. 328. Pars Pedis lateralis. 329. Pars Pedis lateralis. 330. Pars Pedis lateralis. 331. Pars Pedis lateralis. 332. Pars Pedis lateralis. 333. Pars Pedis lateralis. 334. Pars Pedis lateralis. 335. Pars Pedis lateralis. 336. Pars Pedis lateralis. 337. Pars Pedis lateralis. 338. Pars Pedis lateralis. 339. Pars Pedis lateralis. 340. Pars Pedis lateralis. 341. Pars Pedis lateralis. 342. Pars Pedis lateralis. 343. Pars Pedis lateralis. 344. Pars Pedis lateralis. 345. Pars Pedis lateralis. 346. Pars Pedis lateralis. 347. Pars Pedis lateralis. 348. Pars Pedis lateralis. 349. Pars Pedis lateralis. 350. Pars Pedis lateralis. 351. Pars Pedis lateralis. 352. Pars Pedis lateralis. 353. Pars Pedis lateralis. 354. Pars Pedis lateralis. 355. Pars Pedis lateralis. 356. Pars Pedis lateralis. 357. Pars Pedis lateralis. 358. Pars Pedis lateralis. 359. Pars Pedis lateralis. 360. Pars Pedis lateralis. 361. Pars Pedis lateralis. 362. Pars Pedis lateralis. 363. Pars Pedis lateralis. 364. Pars Pedis lateralis. 365. Pars Pedis lateralis. 366. Pars Pedis lateralis. 367. Pars Pedis lateralis. 368. Pars Pedis lateralis. 369. Pars Pedis lateralis. 370. Pars Pedis lateralis. 371. Pars Pedis lateralis. 372. Pars Pedis lateralis. 373. Pars Pedis lateralis. 374. Pars Pedis lateralis. 375. Pars Pedis lateralis. 376. Pars Pedis lateralis. 377. Pars Pedis lateralis. 378. Pars Pedis lateralis. 379. Pars Pedis lateralis. 380. Pars Pedis lateralis. 381. Pars Pedis lateralis. 382. Pars Pedis lateralis. 383. Pars Pedis lateralis. 384. Pars Pedis lateralis. 385. Pars Pedis lateralis. 386. Pars Pedis lateralis. 387. Pars Pedis lateralis. 388. Pars Pedis lateralis. 389. Pars Pedis lateralis. 390. Pars Pedis lateralis. 391. Pars Pedis lateralis. 392. Pars Pedis lateralis. 393. Pars Pedis lateralis. 394. Pars Pedis lateralis. 395. Pars Pedis lateralis. 396. Pars Pedis lateralis. 397. Pars Pedis lateralis. 398. Pars Pedis lateralis. 399. Pars Pedis lateralis. 400. Pars Pedis lateralis. 401. Pars Pedis lateralis. 402. Pars Pedis lateralis. 403. Pars Pedis lateralis. 404. Pars Pedis lateralis. 405. Pars Pedis lateralis. 406. Pars Pedis lateralis. 407. Pars Pedis lateralis. 408. Pars Pedis lateralis. 409. Pars Pedis lateralis. 410. Pars Pedis lateralis. 411. Pars Pedis lateralis. 412. Pars Pedis lateralis. 413. Pars Pedis lateralis. 414. Pars Pedis lateralis. 415. Pars Pedis lateralis. 416. Pars Pedis lateralis. 417. Pars Pedis lateralis. 418. Pars Pedis lateralis. 419. Pars Pedis lateralis. 420. Pars Pedis lateralis. 421. Pars Pedis lateralis. 422. Pars Pedis lateralis. 423. Pars Pedis lateralis. 424. Pars Pedis lateralis. 425. Pars Pedis lateralis. 426. Pars Pedis lateralis. 427. Pars Pedis lateralis. 428. Pars Pedis lateralis. 429. Pars Pedis lateralis. 430. Pars Pedis lateralis. 431. Pars Pedis lateralis. 432. Pars Pedis lateralis. 433. Pars Pedis lateralis. 434. Pars Pedis lateralis. 435. Pars Pedis lateralis. 436. Pars Pedis lateralis. 437. Pars Pedis lateralis. 438. Pars Pedis lateralis. 439. Pars Pedis lateralis. 440. Pars Pedis lateralis. 441. Pars Pedis lateralis. 442. Pars Pedis lateralis. 443. Pars Pedis lateralis. 444. Pars Pedis lateralis. 445. Pars Pedis lateralis. 446. Pars Pedis lateralis. 447. Pars Pedis lateralis. 448. Pars Pedis lateralis. 449. Pars Pedis lateralis. 450. Pars Pedis lateralis. 451. Pars Pedis lateralis. 452. Pars Pedis lateralis. 453. Pars Pedis lateralis. 454. Pars Pedis lateralis. 455. Pars Pedis lateralis. 456. Pars Pedis lateralis. 457. Pars Pedis lateralis. 458. Pars Pedis lateralis. 459. Pars Pedis lateralis. 460. Pars Pedis lateralis. 461. Pars Pedis lateralis. 462. Pars Pedis lateralis. 463. Pars Pedis lateralis. 464. Pars Pedis lateralis. 465. Pars Pedis lateralis. 466. Pars Pedis lateralis. 467. Pars Pedis lateralis. 468. Pars Pedis lateralis. 469. Pars Pedis lateralis. 470. Pars Pedis lateralis. 471. Pars Pedis lateralis. 472. Pars Pedis lateralis. 473. Pars Pedis lateralis. 474. Pars Pedis lateralis. 475. Pars Pedis lateralis. 476. Pars Pedis lateralis. 477. Pars Pedis lateralis. 478. Pars Pedis lateralis. 479. Pars Pedis lateralis. 480. Pars Pedis lateralis. 481. Pars Pedis lateralis. 482. Pars Pedis lateralis. 483. Pars Pedis lateralis. 484. Pars Pedis lateralis. 485. Pars Pedis lateralis. 486. Pars Pedis lateralis. 487. Pars Pedis lateralis. 488. Pars Pedis lateralis. 489. Pars Pedis lateralis. 490. Pars Pedis lateralis. 491. Pars Pedis lateralis. 492. Pars Pedis lateralis. 493. Pars Pedis lateralis. 494. Pars Pedis lateralis. 495. Pars Pedis lateralis. 496. Pars Pedis lateralis. 497. Pars Pedis lateralis. 498. Pars Pedis lateralis. 499. Pars Pedis lateralis. 500. Pars Pedis lateralis. 501. Pars Pedis lateralis. 502. Pars Pedis lateralis. 503. Pars Pedis lateralis. 504. Pars Pedis lateralis. 505. Pars Pedis lateralis. 506. Pars Pedis lateralis. 507. Pars Pedis lateralis. 508. Pars Pedis lateralis. 509. Pars Pedis lateralis. 510. Pars Pedis lateralis. 511. Pars Pedis lateralis. 512. Pars Pedis lateralis. 513. Pars Pedis lateralis. 514. Pars Pedis lateralis. 515. Pars Pedis lateralis. 516. Pars Pedis lateralis. 517. Pars Pedis lateralis. 518. Pars Pedis lateralis. 519. Pars Pedis lateralis. 520. Pars Pedis lateralis. 521. Pars Pedis lateralis. 522. Pars Pedis lateralis. 523. Pars Pedis lateralis. 524. Pars Pedis lateralis. 525. Pars Pedis lateralis. 526. Pars Pedis lateralis. 527. Pars Pedis lateralis. 528. Pars Pedis lateralis. 529. Pars Pedis lateralis. 530. Pars Pedis lateralis. 531. Pars Pedis lateralis. 532. Pars Pedis lateralis. 533. Pars Pedis lateralis. 534. Pars Pedis lateralis. 535. Pars Pedis lateralis. 536. Pars Pedis lateralis. 537. Pars Pedis lateralis. 538. Pars Pedis lateralis. 539. Pars Pedis lateralis. 540. Pars Pedis lateralis. 541. Pars Pedis lateralis. 542. Pars Pedis lateralis. 543. Pars Pedis lateralis. 544. Pars Pedis lateralis. 545. Pars Pedis lateralis. 546. Pars Pedis lateralis. 547. Pars Pedis lateralis. 548. Pars Pedis lateralis. 549. Pars Pedis lateralis. 550. Pars Pedis lateralis. 551. Pars Pedis lateralis. 552. Pars Pedis lateralis. 553. Pars Pedis lateralis. 554. Pars Pedis lateralis. 555. Pars Pedis lateralis. 556. Pars Pedis lateralis. 557. Pars Pedis lateralis. 558. Pars Pedis lateralis. 559. Pars Pedis lateralis. 560. Pars Pedis lateralis. 561. Pars Pedis lateralis. 562. Pars Pedis lateralis. 563. Pars Pedis lateralis. 564. Pars Pedis lateralis. 565. Pars Pedis lateralis. 566. Pars Pedis lateralis. 567. Pars Pedis lateralis. 568. Pars Pedis lateralis. 569. Pars Pedis lateralis. 570. Pars Pedis lateralis. 571. Pars Pedis lateralis. 572. Pars Pedis lateralis. 573. Pars Pedis lateralis. 574. Pars Pedis lateralis. 575. Pars Pedis lateralis. 576. Pars Pedis lateralis. 577. Pars Pedis lateralis. 578. Pars Pedis lateralis. 579. Pars Pedis lateralis. 580. Pars Pedis lateralis. 581. Pars Pedis lateralis. 582. Pars Pedis lateralis. 583. Pars Pedis lateralis. 584. Pars Pedis lateralis. 585. Pars Pedis lateralis. 586. Pars Pedis lateralis. 587. Pars Pedis lateralis. 588. Pars Pedis lateralis. 589. Pars Pedis lateralis. 590. Pars Pedis lateralis. 591. Pars Pedis lateralis. 592. Pars Pedis lateralis. 593. Pars Pedis lateralis. 594. Pars Pedis lateralis. 595. Pars Pedis lateralis. 596. Pars Pedis lateralis. 597. Pars Pedis lateralis. 598. Pars Pedis lateralis. 599. Pars Pedis lateralis. 600. Pars Pedis lateralis. 601. Pars Pedis lateralis. 602. Pars Pedis lateralis. 603. Pars Pedis lateralis. 604. Pars Pedis lateralis. 605. Pars Pedis lateralis. 606. Pars Pedis lateralis. 607. Pars Pedis lateralis. 608. Pars Pedis lateralis. 609. Pars Pedis lateralis. 610. Pars Pedis lateralis. 611. Pars Pedis lateralis. 612. Pars Pedis lateralis. 613. Pars Pedis lateralis. 614. Pars Pedis lateralis. 615. Pars Pedis lateralis. 616. Pars Pedis lateralis. 617. Pars Pedis lateralis. 618. Pars Pedis lateralis. 619. Pars Pedis lateralis. 620. Pars Pedis lateralis. 621. Pars Pedis lateralis. 622. Pars Pedis lateralis. 623. Pars Pedis lateralis. 624. Pars Pedis lateralis. 625. Pars Pedis lateralis. 626. Pars Pedis lateralis. 627. Pars Pedis lateralis. 628. Pars Pedis lateralis. 629. Pars Pedis lateralis. 630. Pars Pedis lateralis. 631. Pars Pedis lateralis. 632. Pars Pedis lateralis. 633. Pars Pedis lateralis. 634. Pars Pedis lateralis. 635. Pars Pedis lateralis. 636. Pars Pedis lateralis. 637. Pars Pedis lateralis. 638. Pars Pedis lateralis. 639. Pars Pedis lateralis. 640. Pars Pedis lateralis. 641. Pars Pedis lateralis. 642. Pars Pedis lateralis. 643. Pars Pedis lateralis. 644. Pars Pedis lateralis. 645. Pars Pedis lateralis. 646. Pars Pedis lateralis. 647. Pars Pedis lateralis. 648. Pars Pedis lateralis. 649. Pars Pedis lateralis. 650. Pars Pedis lateralis. 651. Pars Pedis lateralis. 652. Pars Pedis lateralis. 653. Pars Pedis lateralis. 654. Pars Pedis lateralis. 655. Pars Pedis lateralis. 656. Pars Pedis lateralis. 657. Pars Pedis lateralis. 658. Pars Pedis lateralis. 659. Pars Pedis lateralis. 660. Pars Pedis lateralis. 661. Pars Pedis lateralis. 662. Pars Pedis lateralis. 663. Pars Pedis lateralis. 664. Pars Pedis lateralis. 665. Pars Pedis lateralis. 666. Pars Pedis lateralis. 667. Pars Pedis lateralis. 668. Pars Pedis lateralis. 669. Pars Pedis lateralis. 670. Pars Pedis lateralis. 671. Pars Pedis lateralis. 672. Pars Pedis lateralis. 673. Pars Pedis lateralis. 674. Pars Pedis lateralis. 675. Pars Pedis lateralis. 676. Pars Pedis lateralis. 677. Pars Pedis lateralis. 678. Pars Pedis lateralis. 679. Pars Pedis lateralis. 680. Pars Pedis lateralis. 681. Pars Pedis lateralis. 682. Pars Pedis lateralis. 683. Pars Pedis lateralis. 684. Pars Pedis lateralis. 685. Pars Pedis lateralis. 686. Pars Pedis lateralis. 687. Pars Pedis lateralis. 688. Pars Pedis lateralis. 689. Pars Pedis lateralis. 690. Pars Pedis lateralis. 691. Pars Pedis lateralis. 692. Pars Pedis lateralis. 693. Pars Pedis lateralis. 694. Pars Pedis lateralis. 695. Pars Pedis lateralis. 696. Pars Pedis lateralis. 697. Pars Pedis lateralis. 698. Pars Pedis lateralis. 699. Pars Pedis lateralis. 700. Pars Pedis lateralis. 701. Pars Pedis lateralis. 702. Pars Pedis lateralis. 703. Pars Pedis lateralis. 704. Pars Pedis lateralis. 705. Pars Pedis lateralis. 706. Pars Pedis lateralis. 707. Pars Pedis lateralis. 708. Pars Pedis lateralis. 709. Pars Pedis lateralis. 710. Pars Pedis lateralis. 711. Pars Pedis lateralis. 712. Pars Pedis lateralis. 713. Pars Pedis lateralis. 714. Pars Pedis lateralis. 715. Pars Pedis lateralis. 716. Pars Pedis lateralis. 717. Pars Pedis lateralis. 718. Pars Pedis lateralis. 719. Pars Pedis lateralis. 720. Pars Pedis lateralis. 721. Pars Pedis lateralis. 722. Pars Pedis lateralis. 723. Pars Pedis lateralis. 724. Pars Pedis lateralis. 725. Pars Pedis lateralis. 726. Pars Pedis lateralis. 727. Pars Pedis lateralis. 728. Pars Pedis lateralis. 729. Pars Pedis lateralis. 730. Pars Pedis lateralis. 731. Pars Pedis lateralis. 732. Pars Pedis lateralis. 733. Pars Pedis lateralis. 734. Pars Pedis lateralis. 735. Pars Pedis lateralis. 736. Pars Pedis lateralis. 737. Pars Pedis lateralis. 738. Pars Pedis lateralis. 739. Pars Pedis lateralis. 740. Pars Pedis lateralis. 741. Pars Pedis lateralis. 742. Pars Pedis lateralis. 743. Pars Pedis lateralis. 744. Pars Pedis lateralis. 745. Pars Pedis lateralis. 746. Pars Pedis lateralis. 747. Pars Pedis lateralis. 748. Pars Pedis lateralis. 749. Pars Pedis lateralis. 750. Pars Pedis lateralis. 751. Pars Pedis lateralis. 752. Pars Pedis lateralis. 753. Pars Pedis lateralis. 754. Pars Pedis lateralis. 755. Pars Pedis lateralis. 756. Pars Pedis lateralis. 757. Pars Pedis lateralis. 758. Pars Pedis lateralis. 759. Pars Pedis lateralis. 760. Pars Pedis lateralis. 761. Pars Pedis lateralis. 762. Pars Pedis lateralis. 763. Pars Pedis lateralis. 764. Pars Pedis lateralis. 765. Pars Pedis lateralis. 766. Pars Pedis lateralis. 767. Pars Pedis lateralis. 768. Pars Pedis lateralis. 769. Pars Pedis lateralis. 770. Pars Pedis lateralis. 771. Pars Pedis lateralis. 772. Pars Pedis lateralis. 773. Pars Pedis lateralis. 774. Pars Pedis lateralis. 775. Pars Pedis lateralis. 776. Pars Pedis lateralis. 777. Pars Pedis lateralis. 778. Pars Pedis lateralis. 779. Pars Pedis lateralis. 780. Pars Pedis lateralis. 781. Pars Pedis lateralis. 782. Pars Pedis lateralis. 783. Pars Pedis lateralis. 784. Pars Pedis lateralis. 785. Pars Pedis lateralis. 786. Pars Pedis lateralis. 787. Pars Pedis lateralis. 788. Pars Pedis lateralis. 789. Pars Pedis lateralis. 790. Pars Pedis lateralis. 791. Pars Pedis lateralis. 792. Pars Pedis lateralis. 793. Pars Pedis lateralis. 794. Pars Pedis lateralis. 795. Pars Pedis lateralis. 796. Pars Pedis lateralis. 797. Pars Pedis lateralis. 798. Pars Pedis lateralis. 799. Pars Pedis lateralis. 800. Pars Pedis lateralis. 801. Pars Pedis lateralis. 802. Pars Pedis lateralis. 803. Pars Pedis lateralis. 804. Pars Pedis lateralis. 805. Pars Pedis lateralis. 806. Pars Pedis lateralis. 807. Pars Pedis lateralis. 808. Pars Pedis lateralis. 809. Pars Pedis lateralis. 810. Pars Pedis lateralis. 811. Pars Pedis lateralis. 812. Pars Pedis lateralis. 813. Pars Pedis lateralis. 814. Pars Pedis lateralis. 815. Pars Pedis lateralis. 816. Pars Pedis lateralis. 817. Pars Pedis lateralis. 818. Pars Pedis lateralis. 819. Pars Pedis lateralis. 820. Pars Pedis lateralis. 821. Pars Pedis lateralis. 822. Pars Pedis lateralis. 823. Pars Pedis lateralis. 824. Pars Pedis lateralis. 825. Pars Pedis lateralis. 826. Pars Pedis lateralis. 827. Pars Pedis lateralis. 828. Pars Pedis lateralis. 829. Pars Pedis lateralis. 830. Pars Pedis lateralis. 831. Pars Pedis lateralis. 832. Pars Pedis lateralis. 833. Pars Pedis lateralis. 834. Pars Pedis lateralis. 835. Pars Pedis lateralis. 836. Pars Pedis lateralis. 837. Pars Pedis lateralis. 838. Pars Pedis lateralis. 839. Pars Pedis lateralis. 840. Pars Pedis lateralis. 841. Pars Pedis lateralis. 842. Pars Pedis lateralis. 843. Pars Pedis lateralis. 844. Pars Pedis lateralis. 845. Pars Pedis lateralis. 846. Pars Pedis lateralis. 847. Pars Pedis lateralis. 848. Pars Pedis lateralis. 849. Pars Pedis lateralis. 850. Pars Pedis lateralis. 851. Pars Pedis lateralis. 852. Pars Pedis lateralis. 853. Pars Pedis lateralis. 854. Pars Pedis lateralis. 855. Pars Pedis lateralis. 856. Pars Pedis lateralis. 857. Pars Pedis lateralis. 858. Pars Pedis lateralis. 859. Pars Pedis lateralis. 860. Pars Pedis lateralis. 861. Pars Pedis lateralis. 862. Pars Pedis lateralis. 863. Pars Pedis lateralis. 864. Pars Pedis lateralis. 865. Pars Pedis lateralis. 866. Pars Pedis lateralis. 867. Pars Pedis lateralis. 868. Pars Pedis lateralis. 869. Pars Pedis lateralis. 870. Pars Pedis lateralis. 871. Pars Pedis lateralis. 872. Pars Pedis lateralis. 873. Pars Pedis lateralis. 874. Pars Pedis lateralis. 875. Pars Pedis lateralis. 876. Pars Pedis lateralis. 877. Pars Pedis lateralis. 878. Pars Pedis lateralis. 879. Pars Pedis lateralis. 880. Pars Pedis lateralis. 881. Pars Pedis lateralis. 882. Pars Pedis lateralis. 883. Pars Pedis lateralis. 884. Pars Pedis lateralis. 885. Pars Pedis lateralis. 886. Pars Pedis lateralis. 887. Pars Pedis lateralis. 888. Pars Pedis lateralis. 889. Pars Pedis lateralis. 890. Pars Pedis lateralis. 891. Pars Pedis lateralis. 892. Pars Pedis lateralis. 893. Pars Pedis lateralis. 894. Pars Pedis lateralis. 895. Pars Pedis lateralis. 896. Pars Pedis lateralis. 897. Pars Pedis lateralis. 898. Pars Pedis lateralis. 899. Pars Pedis lateralis. 900. Pars Pedis lateralis. 901. Pars Pedis lateralis. 902. Pars Pedis lateralis. 903. Pars Pedis lateralis. 904. Pars Pedis lateralis. 905. Pars Pedis lateralis. 906. Pars Pedis lateralis. 907. Pars Pedis lateralis. 908. Pars Pedis lateralis. 909. Pars Pedis lateralis. 910. Pars Pedis lateralis. 911. Pars Pedis lateralis. 912. Pars Pedis lateralis. 913. Pars Pedis lateralis. 914. Pars Pedis lateralis. 915. Pars Pedis lateralis. 916. Pars Pedis lateralis. 917. Pars Pedis lateralis. 918. Pars Pedis lateralis. 919. Pars Pedis lateralis. 920. Pars Pedis lateralis. 921. Pars Pedis lateralis. 922. Pars Pedis lateralis. 923. Pars Pedis lateralis. 924. Pars Pedis lateralis. 925. Pars Pedis lateralis. 926. Pars Pedis lateralis. 927. Pars Pedis lateralis. 928. Pars Pedis lateralis. 929. Pars Pedis lateralis. 930. Pars Pedis lateralis. 931. Pars Pedis lateralis. 932. Pars Pedis lateralis. 933. Pars Pedis lateralis. 934. Pars Pedis lateralis. 935. Pars Pedis lateralis. 936. Pars Pedis lateralis. 937. Pars Pedis lateralis. 938. Pars Pedis lateralis. 939. Pars Pedis lateralis. 940. Pars Pedis lateralis. 941. Pars Pedis lateralis. 942. Pars Pedis lateralis. 943. Pars Pedis lateralis. 944. Pars Pedis lateralis. 945. Pars Pedis lateralis. 946. Pars Pedis lateralis. 947. Pars Pedis lateralis. 948. Pars Pedis lateralis. 949. Pars Pedis lateralis. 950. Pars Pedis lateralis. 951. Pars Pedis lateralis. 952. Pars Pedis lateralis. 953. Pars Pedis lateralis. 954. Pars Pedis lateralis. 955. Pars Pedis lateralis. 956. Pars Pedis lateralis. 957. Pars Pedis lateralis. 958. Pars Pedis lateralis. 959. Pars Pedis lateralis. 960. Pars Pedis lateralis. 961. Pars Pedis lateralis. 962. Pars Pedis lateralis. 963. Pars Pedis lateralis. 964. Pars Pedis lateralis. 965. Pars Pedis lateralis. 966. Pars Pedis lateralis. 967. Pars Pedis lateralis. 968. Pars Pedis lateralis. 969. Pars Pedis lateralis. 970. Pars Pedis lateralis. 971. Pars Pedis lateralis. 972. Pars Pedis lateralis. 973. Pars Pedis lateralis. 974. Pars Pedis lateralis. 975. Pars Pedis lateralis. 976. Pars Pedis lateralis. 977. Pars Pedis lateralis. 978. Pars Pedis lateralis. 979. Pars Pedis lateralis. 980. Pars Pedis lateralis. 981. Pars Pedis lateralis. 982. Pars Pedis lateralis. 983. Pars Pedis lateralis. 984. Pars Pedis lateralis. 985. Pars Pedis lateralis. 986. Pars Pedis lateralis. 987. Pars Pedis lateralis. 988. Pars Pedis lateralis. 989. Pars Pedis lateralis. 990. Pars Pedis lateralis. 991. Pars Pedis lateralis. 992. Pars Pedis lateralis. 993. Pars Pedis lateralis. 994. Pars Pedis lateralis. 995. Pars Pedis lateralis. 996. Pars Pedis lateralis. 997. Pars Pedis lateralis. 998. Pars Pedis lateralis. 999. Pars Pedis lateralis. 1000. Pars Pedis lateralis.

dans la période de 1818 à 1839; elle a été de 199, dans celle de 1839 à 1858; elle se maintient aujourd'hui au-dessus de 200.

A considérer seulement l'état de la population d'Aix au point de vue qui lui est spécial, il faudrait donc prendre garde de s'alarmer outre mesure. Le mettre en lumière tel qu'il est, en prouvant qu'il n'est pas très-inférieur à celui de l'ancien régime, ce n'est pas sans doute résoudre la question sociale qui est le grand problème de notre temps; ce n'est pas atténuer les conséquences des envahissements immodérés du luxe, de l'esprit de matérialisme et de centralisation par lequel les pays riches s'enrichissent et les pays pauvres s'appauvrissent toujours davantage; mais, c'est affermir chez nous cette énergie, ce courage, cette confiance dans l'initiative individuelle, où les petites comme les grandes sociétés politiques doivent, sous peine de décheoir, puiser les principes essentiels de vie. N'oublions pas que les villes abandonnées sont celles qui s'abandonnent. Gardons, s'il est possible encore, de notre passé provincial, tout ce que n'a pu briser et broyer le niveau révolutionnaire, ses souvenirs de grandeur morale, ses traditions municipales d'ordre et de liberté, ses exemples de patriotisme; mais, en gardant ces traditions et ces exemples, sachons les rendre utiles à notre époque.

Répudions à la fois le triste esprit de frivolité avec lequel l'ancienne société courait en aveugle aux abîmes, et les lamentations de l'école larmoyante qui ne sauraient empêcher la nouvelle d'éprouver le même sort.

DES
SALIENS

PAR M. ROUCHON.

§ I.

EXPOSITION.

Je voudrais faire un travail nouveau sur la topographie du peuple appelé Salye, Salien, Salice, et si l'on veut Salluvien, appartenant à la ligurie gauloise et au sang mêlé des Celtes et des Ligures ; travail utile, je crois, pour l'histoire du pays où je suis né et que j'aime. Mais je dois, avant tout, poser quelques règles essentielles en cette matière. Ainsi, il faut s'entendre sur l'organisation élémentaire des anciens peuples non touchés par la main rude, par la main de fer des conquérants, et gardant encore les allures premières de l'humanité. L'idée d'association homogène et sans intermédiaire, entre les mem-

by Google

bres d'une population nombreuse, sur un vaste territoire, n'est pas de ces temps ; et ce n'est qu'à une autre phase qu'on trouve des masses populaires formant de pures aggrégations et comme des troupeaux d'hommes où l'individu, tantôt n'est compté pour rien, tantôt confond et perd sa valeur unitaire dans une longue série de termes identiques. Naturellement, les familles et leurs chefs sont unis dans une vraie société immédiate et directe dont l'étendue se règle par la possibilité de s'assembler et de s'entendre : et c'est là le peuple primitif, la nation première, la cité originaire, la peuplade. Puis, ces nations premières, ces peuplades se joignent ensemble et se confédèrent d'où vient le nom *nomen*, la ligue, la fédération. Seulement on trouve en sous-ordre dans la peuplade, une certaine aggrégation de familles, qui est le *pagus*, disons mieux, la commune. Ces trois termes d'union politique sont les seuls à rappeler ; car, les phénomènes d'association supérieurs à la ligue ou fédération restent étrangers à mon sujet.

Gardons-nous, toutefois, de chercher en ce lieu une sorte de précision mathématique. Le monde moral a la richesse et la fécondité du monde physique. Ici, la peuplade plus nombreuse débordera un peu sur elle-même ; là, elle descendra à la simple puissance du *pagus*, sauf sa souveraineté demeurée entière. Ici, fière d'une

Digitized by Google

égalité native et voulant mettre la main à tout, elle se complaira dans sa petitesse ; là, modifiée par l'élément aristocratique, elle comportera, avec des assemblées toujours faciles, un vaste territoire. Les modifications n'ont pas de bornes ; elles vont à l'infini. En outre, ne croyons pas que le goût de la domination soit une maladie exclusivement patricienne ou royale. Les peuples aiment aussi à avoir des sujets et à régner sur d'autres peuples. Sans remonter aux premiers siècles de la Grèce ou de l'Italie, l'organisation de la ligue helvétique, avant ses remaniements, donne la clef de l'état des peuples primitifs. Des cantons inégaux en population et en territoire, mais égaux l'un devant l'autre par l'identité du suffrage cantonnal ; des différences notables dans les pactes fédéraux d'un canton à l'autre ; de petits États, non membres de la ligue, vivant libres sous le patronage de tel ou tel canton ; des gouvernements sénatoriaux, des gouvernements populaires ; des peuples non confédérés et tenant à la ligue par une simple alliance du droit des gens ; puis, des peuples sujets ayant pour maîtres soit un ou plusieurs cantons, soit des cantons démocratiques ou sénatoriaux : tel est le tableau de la constitution helvétique à cette époque, et tel est le spécimen de l'arrangement intérieur des peuples primitifs. Et, chose à ne pas oublier, les sénats traitaient bénignement leurs sujets ; les

gouvernements populaires aimaient à leur faire sentir le frein. Un paysan ne vaut pas mieux qu'un patricien ou qu'un roi.

J'ajoute une seconde règle à la première. En employant les matériaux fournis par l'histoire, il faut distinguer avec soin l'ordre des temps. Rien n'est stable ici-bas, surtout chez un peuple conquis. Quand l'étranger arrive, il emploie tour à tour vis-à-vis des indigènes la force et la ruse, l'arme des combats et le ressort des négociations. De là, des différences dans le sort des vaincus. Une ligue complètement battue devra baisser la tête ; une autre, après quelque résistance, pourra saisir l'occasion d'une paix favorable. Une ligue, une peuplade aura trahi subitement la cause de la patrie, la cause des dieux publics et domestiques, et pour prix de sa trahison, elle retiendra son autonomie. Mais le conquérant ne s'en tient pas là ; il veut, plus tard, une harmonie de sa façon et ce niveau qui le charme. La connaissance ou le soupçon des regrets amers des vaincus, la crainte des soulèvements populaires troublent son repos altier. Il substitue le district à la peuplade et la province à la ligue ; et si cela ne se fait pas d'un seul coup, cela se fait pièce à pièce insensiblement. Puis, ces modifications peuvent changer encore. Ne jugeons donc pas de la géographie politique d'un territoire à une époque, par sa géographie politique à une autre époque.

Un troisième principe s'offre à nous : c'est que dans ces temps lointains où les documents sont rares, la certitude nous échappe sans cesse; on croit la tenir, elle a fui. Il faut savoir en prendre son parti et reconnaître, à côté du pur enseignement historique, le procédé de l'hypothèse, de l'hypothèse plus ou moins saisissante, plus ou moins attachante, mais qui, à côté du jalon naturel, est encore un puissant jalon; car elle fixe l'esprit qu'elle retire du vague, et l'arrête, en le posant sur un terrain déterminé.

Je présente à distance entre eux et chacun dans son temps, les récits des trois principaux géographes romains, Strabon, Pline le naturaliste et Ptolémée. Strabon, natif d'Amasie, dans la Cappadoce, mourut environ l'an 28 de l'ère chrétienne. Pline le naturaliste, périt l'an 79, dans les embrasements du Vésuve. L'égyptien Ptolémée a vécu et écrit plus d'un siècle après Strabon, plus d'un demi-siècle après Pline; de sorte que leurs géographies, monuments de l'ancienne science, sont espacées entre elles d'un intervalle approximatif de soixante années. Malgré la différence des époques, je les ferai servir dans chaque phase à fortifier mes sentiments, ou par rappel, ou par anticipation. Et, quant aux indications des autres géographes et de l'histoire proprement dite, je tâcherai de les ramener dans mon travail d'une manière opportune.

J'aurai à m'expliquer sur la division par provinces et par cités, devenue complète vers l'an 400. C'est là la dernière ligne de l'horizon de notre côté ; l'autre ligne extrême restant perdue dans une nuit sans lueurs. Cette division clôt les temps de la puissance romaine dans nos contrées ; car à l'époque où elle eût lieu, les Barbares étaient déjà en marche pour saper dans ses fondements, l'édifice de cet empire romain que ne pouvaient défendre ni les populations de Scribes des chancelleries impériales, ni des légions dans lesquelles étaient incorporés des soldats de tout sang et de toute race, ni un système emprunté sans connaissance à l'Orient, où l'on parquait les hommes dans des charges et des professions héréditaires. L'uniformité et la centralisation étaient parvenus à leur apogée; elles ne pouvaient plus que décroître pour faire descendre la puissance publique et l'unité de législation presque au niveau de la commune.

Le nom ou soit la ligue salienne, forme le cadre de cet essai. C'est là mon premier dessein et mon but véritable. Toutefois, on ne touche pas à une chose sans être contraint d'en remuer une multitude d'autres. Je parlerai donc de plusieurs peuples : à l'égard des uns, par une nécessité prochaine, leurs limites servant à déterminer les limites du nom Salien; à l'égard des autres, par une nécessité éloignée, mais positive, pour

ne pas laisser l'esprit du lecteur inquiet lorsque, d'un mot, on peut le satisfaire.

Ce fût l'an 154 avant notre ère, qu'à l'instigation des Massaliotes, les Romains parurent en conquérants sur la rive droite du Var. Deux peuplades, les Décéates des environs de la ville massaliote d'Antibes, et les Oxibiens, voisins du fleuve d'Argent, eurent l'honneur d'attirer sur ce territoire, la colère et les armes du sénat. Le consul Quintus Opimius les dompta, et mit ses troupes en quartier d'hiver dans leurs villes. Un peu après, à l'occasion de nouvelles plaintes des Massaliotes, le proconsul Marcus Fulvius Flaccus battit un peuple nommé Salluvien, et avança la guerre sur le territoire des Voconces, établis au nord de la Durance, et à une certaine distance de la ville de Cavaillon. L'an 123 avant notre ère, le proconsul Caius Sextius Domitius Calvinus, vainquit de nouveau les Salluviens, et fonda la ville d'Aix, *Aquæ-Sextiæ*. Environ vers ce temps, le consul Cneius Domitius Œnobarbus, défit les Allobroges, peuple au nord de l'Isère, et les Arvernes (Auvergnats), dans une sanglante bataille, non loin de Carpentras. L'an 117, il y eût contre la domination romaine une levée d'armes, non-seulement des Allobroges et des Arvernes, mais encore des Ruthenes, (ceux du Rouergue) et des Cavares, habitant la rive gauche du Rhône, au nord de la

Durance, et une nouvelle victoire remportée sur eux par le consul Q. Fabius Maximus. On donna la paix aux Arvernes et aux Ruthenes, mais on rangea sous le joug les Allobroges et les Cavares. Cette rapide esquisse des faits de la conquête était nécessaire, pour qu'en regardant à la géographie de Strabon, le lecteur pût se placer, dans les temps, à un point de vue exact.

§ II.

LA CONTRÉE SALIENNE SELON STRABON.

Strabon parle des Saliens, *Salyes*, dans deux endroits principaux : d'abord en traitant de la province narbonnaise, l'une des quatre provinces de la Gaule, d'après la division faite par Auguste ; ensuite, à propos des Alpes entre l'Italie et la Gaule et des peuplades alpines. On dirait, quand il arrive aux peuples des Alpes, qu'il a oublié son premier récit, car il s'étend sur les Saliens comme s'il ne s'en était pas encore occupé. Les sources mêmes, où il a puisé pour l'un et l'autre travail, semblent avoir été différentes. Nonobstant ce défaut de méthode et des diversités qui ne sont point des contradictions, la vérité historique se fait jour, et les secondes

énonciations soutiennent les premières. Il y a, là, un ensemble de détails géographiques tels, qu'aucune autre partie de la Gaule transalpine n'en saurait offrir d'aussi nombreux et d'aussi concluants.

Après avoir tracé le contour de la province narbonnaise, le géographe mentionne particulièrement son littoral tourné vers le midi, et enu par les Massaliotes et les Saliens jusqu'à la Ligurie et aux confins de l'Italie et au fleuve du Var, où se fait la séparation de la Gaule et de l'Italie. Du Var, toujours selon lui, la côte naritime se prolonge à la hauteur du temple le Vénus pyrénéenne, limite entre la Gaule et l'Espagne. Il rapporte, tout aussitôt, en donnant un historique de la république de Marseille et de ses conquêtes que, de même que les Massaliotes fondèrent la ville d'*Agatha*, Agde, pour l'opposer aux barbares habitants du Rhône, ils fondèrent, aussi, *Tauroentum* (ville ruinée près de La Ciotat), *Olbia* (ville ruinée sur la côte d'Hyères), *Antipolis*, Antibes, *Nicea*, Nice, pour les opposer à la nation des Saliens et aux Ligures, habitants des Alpes. Viennent ensuite de nouveaux détails sur les institutions et la police de Marseille, et le géographe parle de l'inclinaison de la côte vers le couchant, et du double golfe gaulois, nommé aussi Massilien, le premier renfermant les embouchures du Rhône, le

second commençant à Narbonne et finissant aux Pyrénées.

Un peu plus loin, le géographe revient à la côte maritime de Marseille au Var, rappelle les villes massiliennes de *Tauroentum*, d'*Olbia*, d'*Antipolis* et de *Nicea*, et mentionne le port militaire de César-Auguste, nommé *Forum Julii*, Fréjus, et situé entre *Olbia* et *Antipolis*. D'après lui, c'est là une contrée montagneuse et naturellement fortifiée, formant, dans la direction de Marseille, une plaine d'une largeur médiocre; mais, au-delà, vers le levant, le bas pays se resserre tellement, qu'entre la montagne et le littoral il y a à peine la place d'un chemin : le Saliens possèdent la première partie; les Ligures limitrophes de l'Italie, possèdent la seconde.

Il est donc certain que, de Marseille à l'embouchure du Var, les Saliens habitaient la côte comme un antique patrimoine, lacéré en divers lieux par les redoutables hôtes de Massalie. Sans nous préoccuper, encore, du littoral entre Marseille et le Rhône, nous trouvons là une première et excellente notion historique. Tite-Live, contemporain de Strabon, confirme cette donnée dans son vingt-unième livre, où il raconte la seconde guerre punique. Annibal marchait sur Rome et les fidèles alliés Massaliotes avaient apporté au sénat la nouvelle qu'il avait passé l'Èbre. Il s'était formé des tumultes chez les

Gaulois d'Italie, avertis à point par la politique carthaginoise. Dans ces circonstances, le préteur P. Cornelius partit du port de Rome avec soixante vaisseaux, longea les côtes d'Étrurie et de Ligurie et les montagnes des Saliens, *Salyum*, aborda à Marseille, puis assit son camp près de l'embouchure la plus orientale du Rhône. Ainsi de la Ligurie à Marseille, les montagnes, voisines du littoral, étaient dites montagnes des Saliens.

Strabon ayant terminé la description de la côte maritime, il faut le suivre, à cette heure, dans l'intérieur des terres. Ici, on trouve d'abord cette énonciation importante que les Saliens, *Slyes*, habitent le pays de Marseille à la Durance entre le Rhône et les Alpes. Cette limite du Rhône est à noter, et l'auteur la désigne positivement encore, lorsque parlant un peu plus loin des Volces Arécomiques, limitrophes de la rive droite du fleuve, il leur donne pour voisins les Saliens avec les Cavares sur l'autre rive. Marseille au midi, la Durance au nord, le Rhône à l'ouest, les Alpes ou soit leurs ramifications prochaines à l'est nous sont donc offerts comme l'encadrement du nom et du territoire salien dans l'intérieur des terres. Mais, ne l'oublions pas, si la côte maritime du Var à Marseille est attribuée aux Saliens, la côte maritime de Marseille au Rhône leur est refusée. Au contraire, dans

l'intérieur des terres, les Saliens touchent au Rhône et l'ont pour limite.

Que si l'on passe, sur un bateau, la Durance à Cavaillon, toujours suivant l'auteur, vient alors le pays des Cavares, jusqu'à l'embouchure de l'Isère dans le Rhône ou les monts Cevennes, *Cemmeni*, avoisinent le fleuve. Au-dessus des Cavares, se trouvent les Voconces, les Tricoriens les Iconiens, les Pedylles. Au-delà du bac de Cavaillon, les Saliens possèdent le bas pays et les montagnes au-dessus. Nous allons bientôt voir si les Saliens occupaient le territoire entre la Durance et le Luberon. Toujours est-il que vers l'orient ils s'étendaient dans l'intérieur des terres ; car de même que pour les Saliens de la côte, le géographe a posé la limite orientale du Var, il a posé, pour les Saliens de l'intérieur, la limite orientale des Alpes.

Du tableau de la province narbonnaise, littoral et intérieur, arrivons au tableau des Alpes et des peuplades Alpines. Strabon indique la naissance des Alpes entre *Genua*, Gênes, et *Vada Sabatha*, Vado. Il parle des villes et des peuplades liguriennes d'Albenga et de Vintimie, peint les ligures d'entre la ville d'*Hercules Monœcus*, Monaco, et l'Étrurie, vivant du lait et de la chair de leurs troupeaux, et buvant une boisson faite avec de l'orge. Ensuite, toujours à son dire, jusqu'à Marseille et un peu au-dà,

les Saliens, *Salyes*, habitent les Alpes supérieures à la côte maritime, et une partie de la côte, mêlés aux Grecs. Les anciens Grecs les nommèrent Lygiens, c'est-à-dire Ligures. Postérieurement, les mêmes Grecs les appelèrent Celto-Ligures, et leur assignèrent tout ce territoire jusqu'au Louerion et au Rhône ; d'où ils firent une expédition militaire, ayant non-seulement des piétons, mais encore de la cavalerie, divisés en dix corps.

Le géographe laisse du vague sur le point du côté de l'est, où il place le commencement des Saliens. Ce point, pour la côte, n'est pas Monaco ; il serait, dans tous les cas, Antibes : on doit le déterminer par la limite du Var déjà donnée. Ce même point, par rapport à l'intérieur des terres, reste incertain. Les Saliens, du côté de l'ouest, s'étendent un peu au-delà de Marseille. Les Grecs leur ont attribué tous ces champs jusqu'au Louerion et au Rhône. Ces détails nouveaux reviennent aux premiers. Seulement les Saliens de la côte obtiennent, à l'ouest de Marseille, un territoire plus avancé, ceux de l'intérieur retenant, d'ailleurs, la frontière du Rhône. Mais qu'est-ce donc que ce Louerion dont nous parle ici le géographe?

J'aime à prendre les choses par leur première vue et avec une acception vulgaire, lorsque rien ne s'y oppose dans les enseignements de l'his-

Digitized by Google

toire, dans l'assiette du sol, dans la raison étymologique. Le mot *Louerio* se rapporte exactement au mot Luberon, nom de la chaîne montagneuse commençant près de Manosque, finissant près de Cavaillon, et renfermant entre elle et la Durance la belle vallée d'Aigues ; et comme je trouve ici une explication naturelle et prochaine, je n'en cherche pas une plus éloignée et non plus simple. Sans doute ce mot *Louerio* pourrait être un nom de fleuve, mais il est très bien aussi un nom de montagne. Je n'en veux d'autre preuve que l'appellation presque identique de la montagne de Lure, portion d'une chaîne parallèle au Luberon et reliée avec lui par des chaînons transversaux de nord à sud. J'embrasse donc, à cet égard, l'opinion émise, il y a plusieurs années, par feu M. Bessières, principal du collége d'Arles. Il ne faut pas chercher toujours, dans les lignes des fleuves, les limites des peuples. Ces hommes à demi-sauvages, dont nous sommes les enfants, savaient maîtriser le Rhône, la Durance, les rivières les plus fougueuses. Un cours d'eau considérable, coupant un territoire, formait le premier boulevard de leur sûreté et de leur indépendance. Au besoin, devant l'ennemi victorieux ou menaçant, les familles d'une rive allaient joindre celles de l'autre, et, au besoin encore, toutes couraient se réfugier dans la montagne, fortifiée par la nature et par les secours d'un art grossier.

Strabon nous apprend ici qu'après les Saliens, les Albienses, les Albaciens et les Voconces occupaient les montagnes au nord, par où les Voconces touchaient aux Allobroges : qu'après les Voconces se trouvaient les Siconiens, les Tricoriens et ensuite les Medulles. A mon sens, ces Siconiens et ces Medulles sont les Iconiens et les Pedylles déjà cités, et il n'y a pas même lieu d'induire de ces différences dans l'ortographe, une altération dans les textes : ce dont on pourra juger plus tard. Les Tricoriens restent avec leur nom entier comme les Voconces. Les Albienses et les Albaciens sont des noms nouveaux. Nous parlerons des Tricoriens en un lieu plus opportun. Un extrait du texte du géographe, touchant les Voconces et leur ville de Vaison, doit trouver sa place ici.

Renfermés dans la Gaule narbonnaise, les Voconces avec leur ville de *Vasio*, Vaison, étaient de leur propre droit, *sui juris*, et n'obéissaient pas aux gouverneurs de la province. Le rapport de distance entre les Saliens et les Voconces est déterminé. Sur la route romaine allant des Pyrénées au Var, s'embranchait à *Urgernum*, Beaucaire, et *Tarusco*, Tarascon, une seconde route, qui passait par la Durance et Cavaillon et atteignait ensuite la frontière des Voconces à 63 milles de ces deux villes. De là nous viennent quelques réflexions utiles pour la géographie et pour

l'histoire. Peut-être ce peuple Voconce avait-il eu un lien fédératif ou quasi-fédératif avec les Cavares ; car, selon le géographe, les peuples voisins des Cavares étaient, vulgairement au moins, entendus sous leur nom. Évidemment, les Voconces, après avoir ressenti l'effet des armes romaines sous le proconsulat de Fulvius Flaccus, avaient refusé de prendre part aux soulèvements postérieurs de leurs voisins contre le sénat : ce qui leur avait mérité la faveur de l'autonomie. Évidemment encore, il y avait, entre Vaison au nord, les Cavares à l'ouest et le Luberon au sud, un pays étranger aux Voconces, soit qu'il eut appartenu aux Cavares, soit qu'il eut formé un territoire indépendant.

Au contraire, les Albienses et les Albaciens logés également dans les montagnes, au nord et au dessus des Saliens, touchaient immédiatement à leur frontière septentrionale. Ces mots, *Albienses, Albœci,* dérivés du mot *Alpium* ou *Albium,* signifiant montagne, ont une valeur identique et se traduisent par montagnards, hommes des montagnes. Les modifications dans les désinences peuvent n'indiquer qu'une différence de situation topographique ou une diversité de peuplades. Pline nous révèle la position des *Albœci,* sur la rive droite du Bas-Verdon, dans la contrée de Rietz, où se trouve encore un village nommé Albiosc. Restent pour l'emplacement des *Al-*

bienses, les contrées de Manosque, de Forcalquier et de Sisteron, sur la rive droite de la Durance-Moyenne. Nous donnons encore à leurs habitants, dans le bas pays, un nom exprimant l'idée de montagnards. Ceci deviendra plus clair par la suite, car je suis loin d'admettre, avec quelques commentateurs, une interpolation dans cette partie du texte de Strabon.

En résumé, d'après Strabon, la nation des Saliens, *Salyum*, pour employer ses propres termes, remplissait le territoire entre la Méditerranée, le Rhône, la Basse-Durance, le Luberon, le Bas-Verdon, les Alpes et le Var inférieur. Plusieurs lignes de frontières telles qu'une portion du Rhône au-dessous de la Durance, une portion de la Basse-Durance, le Luberon, le Verdon inférieur, le Var inférieur et presque tout le littoral de la Méditerranée sont évidentes. Au point où le Verdon se recourbe vers le nord et où vers le nord aussi le Var se rapproche des Alpes, la ligne reste incertaine ; car elle n'a été en rien indiquée. Il y a, sur la côte maritime, au levant du Rhône, un coin de terre étranger au nom Salien. Inutile de rappeler qu'avant la conquête romaine ce vaste et beau territoire avait été déchiré et morcelé par le sénat massaliote. Les Saliens, *Salyes*, formaient donc, d'après les règles posées par nous, une grande fédération à l'image des fédérations des Cavares, des Allo-

broges, des Volces-Arécomiques et des Volces-Tectosages, dans la province romaine; des Arvernes et des Ruthenes au-delà de la province.

Ces Saliens, *Salyes*, nous apparaissent pour la première fois dans l'année 600 avant notre ère, qui est la même où les Phocéens de l'Asie-Mineure s'établirent sur la côte celto-ligurienne, et où s'opéra la grande émigration au-delà des Alpes des Gaulois Bituriges, Arvernes, Senones, Œduens, Ambares, Carnutes et Aulerces. Les Saliens, au rapport de Tite-Live, narrateur de ces faits, s'opposèrent par les armes au dessein des Grecs, et cette illustre ville de Massalie eut péri dans son germe, si les voyageurs gaulois, dont une idée superstitieuse avait traversé l'esprit, ne lui fussent venus en aide.

§ III.

SUITE.

Indépendamment de la ligue salienne, il faut admettre une peuplade portant soit ce nom, soit un nom qui en serait dérivé ou qui l'aurait produit. Cela devient manifeste, lorsqu'on dispose sur le sol, les cités saliennes dont Pline nous

fournit la nomenclature ; car, arrivés aux environs des eaux sextiennes, faute de cette peuplade, la place reste libre. Je lui attribuerais volontiers le nom de *Salluvii*, Salluviens, réservant pour la nation entière celui de *Salyes*, *Sallii* et même de *Salices*. Il y a une étude à faire à cet égard, sur les textes de Tite-Live. Parle-t-il des premiers adversaires de la colonie phocéenne, il les appelle *Salyes* ; et il est vraisemblable, en effet, que tant les peuplades à l'orient et au nord de Marseille, que celles à l'occident, eussent marché contre elle. Mais au chapitre suivant, l'auteur donne le nom de *Salluvii* aux envahisseurs de l'Italie, établis sur le fleuve Tessin, auprès de l'antique nation des Læviens-Ligures : et certes, il n'y a pas lieu de s'étonner de voir une seule peuplade de la ligue salienne, prendre part à l'émigration et à la conquête. Tite-Live voulant ensuite indiquer la route de mer du préteur P. Cornelius ; il marque, après les côtes de l'Étrurie et de la Ligurie, les montagnes des Saliens, *Salyum*. Sans doute en parlant du tumulte gaulois de l'année 200 avant notre ère où les Insubres, les Cenomans et les Boiens, sous la conduite du carthaginois Amilcar, saccagèrent la ville de Plaisance ; il leur donne pour alliés, avec les Ilvates, les Saliens, *Salyes*. Reste à savoir si, dans cette prise d'armes contre la tyrannie romaine, ceux de ce côté du Var ne

Digitized by Google

s'étaient pas levés comme les Salluviens d'Italie. Le texte de Florus, dans lequel, à propos de la guerre faite aux Ligures d'entre le Var et le Macra, il mêle ensemble les Euburiates et les Ingaunes de l'Italie, les Décéates et les Oxibiens de la Gaule, démontre les fréquentes alliances des peuples ligures de l'une et de l'autre rives du Var.

Bientôt Tite Live, d'accord avec les fastes capitolins, appelle Salluviens ceux qui ravagèrent les confins des Massaliotes, et que dompta le proconsul Marcus Fulvius Flaccus : Salluviens encore ceux qui ayant à leur tête le chef teutomale, qualifié roi des Salluviens, furent vaincus par le proconsul C. Sextius Domitius Calvinus, fondateur des eaux sextiennes. A cette époque, en effet, toute la région à l'orient de Marseille avait plié sous le joug de Rome, ou sous la prépondérance des Grecs ; et c'est à peine s'il restait à l'occident un souffle d'indépendance. La peuplade salluvienne dût avoir des alliés dans cette résistance, mais la ligue entière était hors d'état de se lever et de combattre. Ç'a été d'ailleurs une gloire particulière de la peuplade salluvienne de succomber les derniers, puisque l'an 90 avant notre ère, ils fournirent encore un facile triomphe au romain C. Cecilius. Le langage de Pline répond à celui de Tite Live. Lorsque Pline signale les Salluviens, les Oxibiens et les Décéates, comme les Ligures

les plus célèbres de ce côté des Alpes ; il spécialise les Salluviens en mettant sur la même ligne les Oxibiens et les Décéates. D'après le géographe, ceux établis sur le fleuve Tessin, et fondateurs, ainsi qu'il nous l'apprend, de la ville de Verceil, sont des Salluviens, et c'est le nom de Salluviens que, selon son usage de joindre les noms des peuplades à ceux des villes latines, il accole au nom de la ville latine des eaux sextiennes, *Aquæ-Sextiæ Solluviorum*. Ni Strabon, ni Velleius Paterculus ne font obstacle à l'hypothèse, en appelant Saliens, les hommes vaincus par Sextius : les Salluviens avaient, je le répète, des alliés membres de la ligue avec eux, et le coup porté à la peuplade était toujours un coup porté à la ligue entière. Également le passage de Florus, où il marque, que de ce côté des Alpes, les Saliens subirent les premiers l'effet des armes romaines, ne nous arrête point ; ce texte devant s'entendre de la guerre contre les Oxibiens et les Décéates, puisque l'auteur appelle non seulement le Rhône, mais le Var encore, en témoignage des victoires du peuple romain.

En trouvant aux environs d'Aix la petite ville de Salon et l'ancien fief de Saint-Jean-de-la-Salle, on a rapporté avec complaisance l'origine de ces noms au peuple Salien. C'est là une erreur, je crois ; car ces mots de Salle et de Sallete, encore subsistants dans nos langues européennes,

se trouvent partout, sur notre sol et ailleurs, comme indiquant les lieux d'assemblée, de ralliement et de refuge des ligues, des peuplades, des cantons. Seulement on peut penser que la principale nation des Ligures, celle établie entre le Rhône et le Var, où se tenaient de droit les congrès de la paix et de la guerre, avait été désignée par son rang et sa primauté, comme d'autres l'auraient été par la circonstance de leur demeure dans les montagnes, ou par la forme de leur chevelure. Ce serait là un tout petit rapport non invraisemblable entre les Ligures-Saliens vaincus et soumis par Rome, et les Francs-Saliens, vainqueurs des Romains et conquérants des Gaules.

Justin, abréviateur du Voconce Trogue Pompée, appelle Ségobrigiens ceux qui, après avoir accueilli les émigrés de Phocée, donnèrent à la colonie du terrain pour fonder une ville, et à son conducteur, la fille de leur chef en mariage. Le rapprochement des faits et la nature des choses, nous permettent de faire des Ségobriges une simple peuplade salienne, et l'on ne doit pas s'étonner si, ensuite, il n'est plus question d'eux. Les indigènes, témoins journaliers des progrès de Massalie, changèrent bientôt de sentiment, et la colonie grecque, une fois ceinte de murailles, avec un port fameux, remplie de l'orgueil de sa race, ne pouvait souffrir, presque au-devant de ses

portes une domination étrangère et barbare. Ses premiers efforts durent tendre à se composer un ressort territorial, et par suite, absorber dans son sein le territoire ségobrigien. Ce nom s'est perdu lorsqu'il n'a plus eu d'État public, et alors on a employé pour eux la désignation d'*Albeci*, hommes des hautes terres, hommes des montagnes, rappelée par les lieux d'Aubagne, du plan d'Aups, de la ferme d'Albissi ; car les habitants dépossédés durent se réfugier dans les montagnes voisines de Marseille. César, en parlant de ces *Albeci*, qui se louaient volontiers à la ville grecque en qualité de soldats ou de matelots, n'en fait nullement des alliés de celle-ci, mais les présente comme vivant *in fide Massiliensium*, c'est-à-dire comme étant les fidèles clientelaires du sénat massaliote ; et cela seul doit empêcher de prendre ailleurs, dans le territoire de Rietz, par exemple, sur une simple conformité de nom, ces *Albeci*, ces montagnards du territoire massaliote.

Le nom du *Secoanus*, fleuve des Massaliotes dont parle Étienne de Bysance, pourrait bien se rattacher au nom des Ségobriges, et les *Secoani* également rappelés par lui, être les Ségobriges eux-mêmes. Dans ce système, l'ancien *Secoanus* serait l'Huveaune actuel ; et cela n'aurait rien d'étonnant.

Strabon ne mentionne, dans l'ensemble du pays limité par la mer, le Rhône, la Durance,

le Luberon, les Alpes et le Var, en outre du peuple salien, que deux autres peuples, les Décéates et les Oxibiens. C'est là encore un argument de la distinction nécessaire entre la ligue et la peuplade ; car, en indiquant sur un territoire attribué aux Saliens l'existence d'autres peuples, le géographe amoindrit inévitablement ces derniers et les réduit à la condition de simples peuplades.

Polybe, écrivain antérieur de deux siècles à Strabon et à Tite Live, dans le fragment de la guerre des Décéates et des Oxibiens, cite la ville ligurienne d'Etgytna où le droit des gens fut violé envers l'ambassadeur romain et dont la prise fut la première opération de la campagne. Quelle était donc cette ville d'Etgytna ? Les Décéates habitaient sans aucun doute à l'orient des Oxibiens. Le texte de Pomponius Mela y est exprès. « Nice, dit-il, touche aux Alpes, touche « à Antibes, touche à la ville des Décéates. » Pline confirme l'assertion de Mela, et ses paroles reculent assez à l'ouest du Var la position des Oxibiens. Polybe, lorsqu'il attribue Etgytna aux Oxibiens et non aux Décéates doit avoir confondu les deux territoires et les deux peuplades. En lisant cet auteur, ont voit que les Romains venus par la voie de terre franchissent le Var, font une percée dans le pays, s'établissent sur la rivière d'*Apros*, aujourd'hui le Loup, assiè-

Digitized by Google

gent et prennent Etgytna, puis vont au-devant des Oxibiens et gagnent sur eux une grande bataille. Selon toutes les probabilités la valeur romaine à laquelle Etgytna avait cédé, avait ainsi déjà eu raison des Décéates, et on songea alors aux Oxibiens attardés faute de concert suffisant avec leurs alliés, par un effet de la présomption ordinaire aux barbares. Je me crois donc autorisé à suivre le sentiment de l'historien Papon, et, guidé comme lui, par le nom de Mougins, *Mugina*, et surtout par celui du golfe Juan, à placer sur ce point l'Etgytna de Polybe. Après cela, une nouvelle rencontre des Romains avec les débris de l'armée oxibienne, et ce qui restait de vaillant dans la cité des Décéates, acheva le désastre de ces peuples.

Ici, je consignerai comme en courant quelques détails de topographie, détails à ne pas omettre. Strabon mentionne la ville d'Arles entrepôt et marché célèbre. Il parle du champ pierreux de forme circulaire situé entre Marseille et le Rhône, contenant des eaux et des salins, et sur lequel croît, parmi des cailloux de la grosseur du poing, un excellent pâturage. Après avoir donné, d'après Aristote et Possidonius, l'explication de ce phénomène, il rapporte le discours mis par Eschille dans la bouche de Promethée, où ce dernier, qui indique à Hercule la route du Caucase aux Hespérides, lui parle ainsi : « Tu

« arriveras chez les Ligures inaccessibles à la
« crainte. Tu les combattras vaillamment. Mais,
« par l'arrêt des destins, les traits viendront à
« te manquer, et une terre de sable te refusera
« jusqu'aux pierres. Alors, Jupiter, miséricor-
« dieux, fera tomber du ciel des cailloux comme
« une pluye, et avec ces armes nouvelles, tu dis-
« siperas la troupe ennemie. » Strabon rappelle encore les fosses Marianes, ouvrage de Marius et de ses soldats, dans la guerre contre les Teutons et les Ambrons, formant une nouvelle embouchure du Rhône, mais libre et ferme soit pour descendre le fleuve, soit pour le remonter, et propre, par-là, à assurer le ravitaillement de l'armée romaine. Le nom en est resté au bourg de Fos, et sa direction peut, au moins en partie, être retrouvée. Le géographe distingue très bien des embouchures du Rhône, le lac Stomalimné ou soit le lac de la Bouche, abondant en coquillages et en poissons délicats. C'est la petite mer intérieure, connue sous le nom d'étang de Berre, et on l'appelait lac de la Bouche, du passage en forme de détroit par lequel il communique avec la Méditerranée. Il y a là le tracé d'un port naturel, admirable pour le commerce et pour la flotte qui, à la distance de plusieurs siècles, porte, en soi, une fortune nouvelle et d'étranges représailles.

A côté de Strabon, il faut placer Festus Avienus, poète-géographe du troisième ou du quatrième

siècle, mais qui, selon la remarque judicieuse de M. Walckenaer, a retracé, dans des vers nouveaux, une très ancienne géographie. Festus parle de la ville d'Arles, nommée *Theline*, dans les premiers temps, quand les Grecs l'habitaient. Je renvoie pour ce sujet, à une notice publiée par Anibert, d'Arles, enlevé jeune encore aux études historiques et au culte de la patrie municipale. La notion des origines d'Arles se prend dans ce texte de Festus, dans quelques passages de César, de Suétone, d'Isidore de Séville, auteur du sixième siècle, de Théodulphe, évêque d'Orléans, du huitième siècle, et dans l'argument tiré du silence d'Étienne de Bysance. Arles était une ville des indigènes au moment de l'entrée des Romains. César, comme il nous l'apprend lui-même, y fit construire douze vaisseaux, pour lui servir au siège de Marseille, et le même César, au rapport de Suétone, y envoya une colonie sous la conduite de Tibère Néron, père de l'empereur Tibère. Isidore de Séville et l'évêque Théodulphe attribuent sa fondation aux indigènes; et cette assertion devient considérable, lorsqu'on voit qu'Étienne de Bysance ne la range pas au nombre des villes massaliotes, comme il le fait pour Avignon et pour Cavaillon. Des Grecs ont pu l'avoir habitée, y avoir même créé, du gré des naturels, un établissement commercial; mais ils n'ont été ni ses fondateurs ni ses maîtres. Narbonne et Arles,

également fameuses par leur commerce au temps de Strabon, se placent sur la même ligne, et les origines de l'une servent à expliquer celles de l'autre.

Festus indique encore, sur ces parages, une ville du nom de *Bergine*. Il mentionne un peuple appelé *Nearchi*, dont la position se rapporte aux embouchures du Rhône, dans l'espace refusé aux Saliens par Strabon. Il met près du Rhône les Saliens féroces, épithète qui, en langage latin, peut n'exprimer que le grand cœur des Ligures. Il parle de la ville antique du marais de Mastramela, donnant le nom du marais sans donner le nom de la ville ; mais Étienne de Bysance nous apprend que ce nom était commun au marais et à la ville. Le marais de Mastramela, de Festus, est bien le lac Stomalimné de Strabon, mer véritable, sans doute, mais toujours lac marais ou étang pour nous, comme il l'était pour nos devanciers, à raison de son assiette dans les terres et de son resserrement auprès de la grande mer. Gardons-nous d'ailleurs de diviser ces noms, en appliquant celui de Mastramela à la petite mer, et celui de Stomalimné à l'étang de l'Estomac, comme si Strabon avait dû ignorer le grand lac et connaître le petit; comme si, d'abord, toute cette contrée, grand lac, lacs voisins et médiocres, marais, terres basses, îles, presqu'îles, s'élevant au-dessus des eaux, ne se confondaient pas en-

Digitized by Google

semble aux yeux des géographes et du vulgaire.

Pomponius Mela, qui a vécu entre Strabon et Pline le naturaliste, relate la ville de Maritima, des Avatiques, assise sur les rives de l'étang. Cette ville est, à mon sens, la ville du marais de Mastramela de Festus, la ville ayant le même nom que le marais, d'Étienne de Bysance; car rien n'annonce, à cette époque, l'existence de deux villes importantes en ces lieux. Mela mentionne encore le combat d'Hercule, non contre les Ligures, mais contre Albion et Bergion, fils de Neptune. Beaucoup plus tard, Ammien Marcellin, rappelant aussi la fable antique, met Hercule aux prises avec Geryon, dans l'Espagne, et Tauriscus, dans la Gaule. Il y a un rapprochement à saisir entre la ville inconnue de Bergine de Festus, et le héros Bergion de Mela, comme entre notre ville de Tarascon et le héros ou brigand Tauriscus d'Ammien Marcellin. Les premiers peuples ignoraient le repos. Ils se déplaçaient avec une merveilleuse facilité et une passion singulière. Peut-être, dans ces temps lointains, des hommes illustres tout ensemble, généraux, princes et pontifes, ont parcouru le monde, fondant des colonies de leur race, et imposant par la parole ou par les armes, une religion meilleure et des mœurs plus douces. Au rapport de Strabon, d'après Timagène, Hercule fit cesser en ce pays, l'immolation de l'homme

sur un autel impie, première espèce de sacrifice humain que les peuples consentent à abolir. Peut-être aussi, le mithe d'Hercule exprime seulement pour l'Espagne et pour la Gaule, l'introduction d'un nouveau culte ou la modification des rites anciens. Nous traiterons plus tard des Avatiques, autre peuplade salienne, comme les Décéates, les Oxibiens, les Segobriges et les Salluviens.

§ IV.

SECONDE SUITE.

Je ne puis résister à la tentation de franchir encore la Durance. Suivant Strabon, entre la Durance et l'Isère, plusieurs autres fleuves descendent des montagnes pour se perdre dans le Rhône, dont deux, après avoir coulé autour de la ville des Cavares et des Ouares, se réunissent en un même lit, avant d'atteindre le grand fleuve, et dont un troisième, *Sulgas*, la Sorgue, baigne la ville de *Vindalum*, puis termine également sa course au Rhône. Au milieu, ajoute le géographe, se trouvent les villes d'*Avenio*, Avignon, d'*Aransio*, Orange et d'*Aeria*, justement appelée de ce nom, parce qu'elle est bâtie sur un lieu très

Digitized by Google

élevé ; et l'auteur représente cette contrée, comme étant en état de campagne et de pâturages, sauf la communication d'*Aeria* avec *Durion*, laquelle est difficile par des montagnes ardues et couvertes de bois.

Nous voyons d'abord qu'en outre des Cavares, il y avait là un autre nom, celui des Ouares. Les traductions latines et plusieurs éditions du texte grec ont supprimé à tort le mot *Ouares*, comme s'il ne pouvait pas y avoir eu une peuplade ainsi nommée, membre de la ligue des Cavares, et comme si dans une langue ancienne et perdue, la différence d'une syllabe ou d'une lettre n'aurait pas suffi, pour distinguer deux sections d'une même nationalité. La fédération helvétique de ces temps était en quatre parties. Qui empêchait donc la fédération cavare d'être à double ! S'agissant d'emplacer la ville commune des Cavares et des Ouares, on cherche de la Durance à l'Isère, un lieu où deux affluents du Rhône se joignent en un même lit, non loin de sa rive, et qui offre toutefois un certain reflet de noblesse historique ; et on trouve ce lieu dans la ville de Montélimart, l'*Accusio* du géographe Ptolémée, domaine important au moyen-âge de la grande maison des Adhemars, établie au confluent du Jabron et du Rubion, qui mêlent leurs eaux sur ce point, pour s'acheminer ensemble vers le Rhône.

Parmi ces trois villes situées au milieu, celles

d'Avignon et d'Orange sont connnues ; la ville d'*Aeria* reste un sujet de controverse. *Aeria*, dont parlent aussi Pline le naturaliste et Étienne de Bysance, était posée dans un lieu très élevé, ayant un commerce difficile avec Durion, par les hauteurs et les défilés de la montagne. Elle venait après Avignon, comme Avignon après Orange. Voilà toutes les données du problème à résoudre, en y ajoutant que de toute certitude, ici la pensée et le regard du géographe embrassent un espace assez considérable, et qu'*Aeria* et *Durion* ne peuvent être deux points situés à une petite distance l'un de l'autre. Je soupçonne fort la ville de Saint-Paul-Trois-Châteaux, d'être l'ancien *Aeria*. On y retrouve, à côté de l'habitation moderne, dans un lieu très élevé, les vestiges d'une ville renversée ; elle a son rang sur la rive gauche du Rhône, après Orange et avant Montélimart ; et si ses relations avec le voisinage sont faciles au nord et au sud par la plaine, à l'ouest même par le fleuve, à l'est, au contraire, elle rencontre une forte chaîne de montagnes. Quel que soit le point que l'hypothèse veuille s'approprier dans cette localité, *Durion* était visiblement à l'est d'*Aeria*. *Durion*, d'ailleurs, n'était pas une montagne, car le géographe n'a pu dire qu'on allait à une montagne par les montagnes. C'était donc un fleuve ou une ville. Plusieurs fleuves dans la Gaule et dans l'Es-

Google

pagne portent ce nom. Serait-ce la Durance, *Druentia*, qui aurait été ainsi nommée dans la langue des Cavares, ou bien un affluent de cette rivière ? Serait-ce enfin soit la ville de Sisteron, soit toute autre ville du bord de la Durance ?

Je retourne dans la contrée salienne et sur la rive gauche de la Durance. L'an 123 avant notre ère, Sextius fonda la ville appelée *Aquæ-Sextiæ*, de ses sources d'eau chaude et du nom du proconsul. Ainsi, comme les Massaliotes, pour se garder, avaient opposé leurs colonies de la côte maritime, aux anciens possesseurs du sol, Rome, qui ne voulait pas reculer, opposa sa place de guerre et aux indigènes et aux Massaliotes. *Aquæ-Sextiæ* fut bâti au sud et non loin d'un établissement ligure, dont on trouve encore des vestiges nombreux et considérables. En 1817, M. le professeur Reynaud, de la Faculté de théologie, alors étudiant du grand-séminaire, dans une promenade avec plusieurs de ses condisciples, fit la découverte en un lieu nommé Entremont, de l'antique *Oppidum*, reconnaissable par son assiette sur un plateau triangulaire, par ses murs d'enceinte et de défense à pierres vives, par les amoncellements d'anciens matériaux rangés autour des cultures, par de grands tas de vases brisés de poterie commune, et surtout par des bas-reliefs dont l'origine ne saurait être rapportée ni aux Grecs, ni aux Romains, ni au

moyen-âge. En 1851, mon ami, M. le bibliothécaire Rouard, a publié sur ces produits d'un art grossier et d'un ciseau débile, un excellent mémoire, couronné par l'Institut de France. Mais ce qui n'a point été encore dit et ce que m'a fait connaître M. Champsaud, fils du savant jurisconsulte de ce nom, c'est que la zône de collines à l'est et à l'ouest d'Entremont, présente dans une longue suite de murs de clôture et de soutènement, le type exact des constructions celto-liguriennes. Cela se conçoit. Les familles s'étaient établies sur cette côte, tout à la fois dans le voisinage et à distance l'une de l'autre; chaque demeure ayant, à l'entour, un espace à l'air libre : et ce système d'habitations et de clôtures se rattachait à l'*Oppidum*, au lieu saint et sacré où était l'autel des dieux, où se tenaient les assemblées générales et les conseils particuliers, où résidaient peut-être les pontifes, les notables, les magistrats, et qui devait être assez ample pour recevoir, dans un grand danger venu de l'ennemi, le peuple entier du canton.

Dans l'année 104 avant notre ère, à la vue du *Mallus* salluvien, et du *Præsidium* romain, eut lieu la première des deux batailles livrées par Marius, aux Teutons et aux Ambrons, en marche sur l'Italie. Nous pouvons, à l'aide de la vie de Marius, de Plutarque, et par l'examen des lieux, nous rendre un compte assez exact de

cet évènement. Les Teutons tenaient la tête de l'armée ennemie. Venaient ensuite les Ambrons, peuple helvétique, au nombre de trente mille combattants. Les Barbares marchaient à l'aventure dans la plaine. Les Romains suivaient les hauteurs, et ne dressaient la tente qu'après s'être couverts par des retranchements. Marius avait refusé de combattre, malgré les vives instances des soldats, disant qu'il fallait d'abord fortifier le camp. La première affaire fut engagée avec les Ambrons, seulement sans dessein formé à l'avance, par suite d'un choc entre les étrangers et les valets de l'armée, qui venaient prendre de l'eau dans la rivière au-dessous du camp romain. En ce moment, parmi les Ambrons, les uns se baignaient dans les sources d'eau chaude, les autres dînaient après le bain.

Ces faits constants donnent à l'est et à l'ouest, les lignes extrêmes du théâtre de la bataille. Le camp romain dont il s'agit ne saurait être celui de Roquefavour, à sept ou huit kilomètres de la ville où se trouvent des travaux de défense; et il faut le rapprocher davantage du côté de l'est, sans dépasser les sources des eaux thermales. Si l'on consulte l'assiette des lieux, on voit que l'armée romaine occupait les hauteurs à la gauche de l'Ar, et non celles à la droite. En effet, l'habile général, maître de ses manœuvres devant un ennemi sans expérience, ne se serait pas

laissé séparer par lui de l'Italie et des alliés massaliotes. La bataille a dû se livrer dans la vallée et sur les petits coteaux au nord du fleuve, depuis la ville jusqu'aux environs du domaine de Piolinc. Un quartier rural de la rive gauche porte encore le nom de Malosse, *Mala-Ossa*, des os avec lesquels, au rapport de Plutarque, les Massaliotes, possesseurs de ces terres, firent des échalas à leurs vignes. Ce quartier, aujourd'hui restreint, comprenait autrefois le quartier rural de la Blaque, touchant à la rive gauche, qui se nommait *la Blaquete* (petite forêt) de Malosse, et il a pu embrasser dans d'autres temps soit en-delà, soit en-deçà du fleuve, une plus grande étendue de pays ; car, tant que l'habitation et la culture n'ont pas atteint un certain degré, les hommes sont amenés sans relâche à subdiviser les provinces, les districts, les territoires.

Un autre quartier rural, à l'est de celui de Malosse et au pied de la chaîne du Montaigués, s'appelle l'Arc-de-Meyran. Je n'ai pu m'accorder pour son étymologie avec feu M. Roux-Alphéran, que nous aimions à surnommer le dernier des Provençaux. Mais, voici une chose à peu près certaine : Dans ce même quartier, et sur le revers septentrional du Montaigués, il a existé une construction antique dont les ruines ont longtemps épouvanté les imaginations superstitieuses. Ce quartier signale-t-il le nom de Marius et la

Digitized by Google

présence d'un monument romain, ou bien porte-t-il le nom du fleuve et celui d'une famille possessionnée en ce lieu ? Toujours, il est remarquable de rencontrer ici un trophée de la première victoire romaine, comme on trouve plus loin, également sur la rive de l'Ar, un trophée de la seconde. De plus, on donnait naguère encore le nom de ***Pra-Bataillié***, Pré de la Bataille, à un vaste terrain, non loin de la ville, lieu resté longtemps sans culture, et quelque peu célèbre dans nos annales où les citoyens d'Aix s'exerçaient au maniement des armes, dans le désordre des guerres intestines, et lorsqu'il fallait défendre contre des rois aimés, mais violateurs de la foi jurée, les libertés du pays.

La première bataille fut donc livrée à l'occident et tout près de la ville, abandonnée sans doute, pour ne pas embarrasser les opérations de la campagne. Après leur défaite, les vaincus durent songer à rejoindre leurs frères les Teutons, engagés plus avant dans la vallée ; ce qui n'empêcha pas d'entendre pendant la nuit les plaintes lamentables des femmes et des enfants, et des sortes de hurlements formés de cris d'animaux et de voix humaines. La campagne étant libre aux environs d'Aix, le lieutenant Marcellus pût, selon les ordres du général, prendre le chemim de Vauvenargues, ***Vallis Veranica***, pour aller s'établir en embuscade sur le flanc gauche de l'ennemi, et préci-

sément, le surlendemain du jour où les Ambrons avaient été détruits, la seconde bataille fut donnée et gagnée par les Romains, dans les plaines de Pourrières, *Campi Putridi*. Comme en ce moment même, le vainqueur reçut au milieu d'un sacrifice fait aux dieux, la nouvelle de son cinquième consulat, on peut fixer entre les mois de juin et d'août, la date de cet évènement immense pour la civilisation du monde.

Les lieux d'alentour sont pleins du nom de Marius et des souvenirs de sa double victoire. Les hauteurs de Roquefavour, jointes par un pont-aqueduc moderne, mais digne de la grandeur romaine, montrent *lou Baou de Mario*, rocher de Marius. *Mariolum,* Meyreuil, rappelle le nom dn consul, que rappellent encore la *Vallis Mariana*, vallée des Pinchinats, le village de Meyrargues, *Marii Ager* ou *Agger*, et la belle source de Jouques, *fons Marii*, d'après un fragment d'inscription. Que sais-je! Le nom d'un des premiers disciples pourrait avoir été substitué à celui du vainqueur romain dans les dénominations de la commune et du quartier rural de Saint-Marc, pour abolir, sans retour, des rites idolâtriques. Dans notre ancienne langue nationale, la montagne à l'orient de la ville se nomme *de Santo-Venturi*, du Dieu du bon évènement, *boni eventûs*, dont on aurait découvert un petit autel, avec inscription, sur la route d'Italie, près de la

Grande-Peigiere. Je dois à un homme excellent, cette étymologie, que j'adopte de grand cœur. Les premiers évêques consacrèrent la montagne à la Bienheureuse Marie. Mais l'idée populaire ne céda point, et, dans une ancienne charte, la chapelle bâtie à son sommet est appelée *Beatæ Mariæ de Sanctâ Venturâ*. Selon M. de Saint-Vincens, les gens de mer prêts à entrer dans la rade de Marseille, signalent la première vue de la montagne par ces mots : *lou Delubre de la Vittori*. Il suivrait de là, que les noms du Dieu du bon évènement et de la déesse Victoire, avaient été communs à cette localité, et que même celle-ci y aurait possédé un sanctuaire. Toujours, la chapelle chrétienne de la montagne, après avoir été dédiée depuis un longtemps à la Bienheureuse Victoire, l'a été, plus tard, à Notre-Dame-de-la-Victoire.

§ V.

LA CONTRÉE SALIENNE, SELON PLINE LE NATURALISTE.

Strabon parle des Saliens, *Salyes*, comme d'un peuple considérable occupant un vaste territoire. Pline mentionne les Salluviens, *Salluvii*. Mais dans la contrée salienne de Strabon, il énumère

Digitized by Google

un certain nombre de peuplades dont il laisse en général la position facile à déterminer. Au temps de Strabon, ce qui frappait l'esprit, c'était le souvenir de la ligue et la grandeur du nom. Au temps de Pline, cette ombre même avait disparu, et on ne voyait que des peuplades, autrefois membres de la ligue, alors sous la main du recteur de la province.

Marchant de l'ouest à l'est, le géographe arrive au Rhône. Au-delà du Rhône, il indique les fosses célèbres par l'œuvre et le nom de Marius, l'étang d'Astromela, la ville de Maritima des Avatiques, le champ pierreux mémorial des combats d'Hercule, la région des Anatiliens et intérieurement celle des Désuviates et des Cavares. Nous connaissons déjà les fosses ou soit le canal de Marius, l'étang, lac ou marais de Stomalimné, d'Astromela, de Mastramela, la ville de Maritima des Avatiques et le champ pierreux (la Crau). Nous n'avons à faire ici qu'une seule observation, mais capitale, c'est que la marche particulière du géographe en cet endroit, d'est en ouest, place de nécessité à l'ouest de la petite mer intérieure la ville de Maritima, assise sur la rive de l'étang, selon Pomponius Mela.

Nos historiens et nos géographes ont, d'un commun accord, posé les Anatiliens entre la mer et les Alpines, dans la Crau et le delta du Rhône. Quant à moi, je les étendrais volontiers

μεθύει ἐκ τοῦ οἴνου τοῦ θυμοῦ τῆς πορνείας αὐτῆς, καὶ οἱ ἔμποροι τῆς γῆς ἐκ τῆς δυνάμεως τοῦ στρήνους αὐτῆς ἐπλούτησαν. Καὶ ἤκουσα ἄλλην φωνὴν ἐκ τοῦ οὐρανοῦ λέγουσαν· ἔξελθε, ὁ λαός μου, ἐξ αὐτῆς, ἵνα μὴ συγκοινωνήσητε ταῖς ἁμαρτίαις αὐτῆς, καὶ ἐκ τῶν πληγῶν αὐτῆς ἵνα μὴ λάβητε· ὅτι ἐκολλήθησαν αὐτῆς αἱ ἁμαρτίαι ἄχρι τοῦ οὐρανοῦ, καὶ ἐμνημόνευσεν ὁ θεὸς τὰ ἀδικήματα αὐτῆς. Ἀπόδοτε αὐτῇ ὡς καὶ αὐτὴ ἀπέδωκε, καὶ διπλώσατε τὰ διπλᾶ κατὰ τὰ ἔργα αὐτῆς· ἐν τῷ ποτηρίῳ ᾧ ἐκέρασεν κερασάτε αὐτῇ διπλᾶ. Ὅσα ἐδόξασεν ἑαυτὴν καὶ ἐστρηνίασε, τοσοῦτον δότε αὐτῇ βασανισμὸν καὶ πένθος· ὅτι ἐν τῇ καρδίᾳ αὐτῆς λέγει ὅτι κάθημαι βασίλισσα καὶ χήρα οὐκ εἰμὶ καὶ πένθος οὐ μὴ ἴδω. Διὰ τοῦτο ἐν μιᾷ ἡμέρᾳ ἥξουσιν αἱ πληγαὶ αὐτῆς, θάνατος καὶ πένθος καὶ λιμός, καὶ ἐν πυρὶ κατακαυθήσεται· ὅτι ἰσχυρὸς κύριος ὁ θεὸς ὁ κρίνας αὐτήν. Καὶ κλαύσουσιν καὶ κόψονται ἐπ' αὐτὴν οἱ βασιλεῖς τῆς γῆς οἱ μετ' αὐτῆς πορνεύσαντες καὶ στρηνιάσαντες, ὅταν βλέπωσιν τὸν καπνὸν τῆς πυρώσεως αὐτῆς, ἀπὸ μακρόθεν ἑστηκότες διὰ τὸν φόβον τοῦ βασανισμοῦ αὐτῆς, λέγοντες· οὐαὶ οὐαί, ἡ πόλις ἡ μεγάλη, Βαβυλὼν ἡ πόλις ἡ ἰσχυρά, ὅτι μιᾷ ὥρᾳ ἦλθεν ἡ κρίσις σου. Καὶ οἱ ἔμποροι τῆς γῆς κλαίουσιν καὶ πενθοῦσιν ἐπ' αὐτῇ, ὅτι τὸν γόμον αὐτῶν οὐδεὶς ἀγοράζει οὐκέτι, γόμον χρυσοῦ καὶ ἀργύρου καὶ λίθου τιμίου καὶ μαργαριτῶν καὶ βυσσίνου καὶ πορφύρας καὶ σηρικοῦ καὶ κοκκίνου καὶ πᾶν ξύλον θύϊνον καὶ πᾶν σκεῦος ἐλεφάντινον καὶ πᾶν σκεῦος ἐκ ξύλου τιμιωτάτου καὶ χαλκοῦ καὶ σιδήρου καὶ μαρμάρου, καὶ κινάμωμον καὶ ἄμωμον καὶ θυμιάματα καὶ μύρον καὶ λίβανον καὶ οἶνον καὶ ἔλαιον καὶ σεμίδαλιν καὶ σῖτον καὶ κτήνη καὶ πρόβατα καὶ ἵππων καὶ ῥεδῶν καὶ σωμάτων, καὶ ψυχὰς ἀνθρώπων. Καὶ ἡ ὀπώρα τῆς ἐπιθυμίας τῆς ψυχῆς σου ἀπῆλθεν ἀπὸ σοῦ, καὶ πάντα τὰ λιπαρὰ καὶ τὰ λαμπρὰ ἀπώλετο ἀπὸ σοῦ, καὶ οὐκέτι οὐ μὴ αὐτὰ εὑρήσουσιν. Οἱ ἔμποροι τούτων οἱ πλουτήσαντες ἀπ' αὐτῆς ἀπὸ μακρόθεν στήσονται διὰ τὸν φόβον τοῦ βασανισμοῦ αὐτῆς, κλαίοντες καὶ πενθοῦντες, λέγοντες· οὐαὶ οὐαί, ἡ πόλις ἡ μεγάλη, ἡ περιβεβλημένη βύσσινον καὶ πορφυροῦν καὶ κόκκινον, καὶ κεχρυσωμένη χρυσίῳ καὶ λίθῳ τιμίῳ καὶ μαργαρίταις, ὅτι μιᾷ ὥρᾳ ἠρημώθη ὁ τοσοῦτος πλοῦτος. Καὶ πᾶς κυβερνήτης καὶ πᾶς ὁ ἐπὶ τόπον πλέων καὶ ναῦται καὶ ὅσοι τὴν θάλασσαν ἐργάζονται ἀπὸ μακρόθεν ἔστησαν, καὶ ἔκραζον βλέποντες τὸν καπνὸν τῆς πυρώσεως αὐτῆς λέγοντες· τίς ὁμοία τῇ πόλει τῇ μεγάλῃ; καὶ ἔβαλον χοῦν ἐπὶ τὰς κεφαλὰς αὐτῶν καὶ ἔκραζον κλαίοντες καὶ πενθοῦντες, λέγοντες· οὐαὶ οὐαί, ἡ πόλις ἡ μεγάλη, ἐν ᾗ ἐπλούτησαν πάντες οἱ ἔχοντες τὰ πλοῖα ἐν τῇ θαλάσσῃ ἐκ τῆς τιμιότητος αὐτῆς, ὅτι μιᾷ ὥρᾳ ἠρημώθη. Εὐφραίνου ἐπ' αὐτῇ, οὐρανὲ καὶ οἱ ἅγιοι καὶ οἱ ἀπόστολοι καὶ οἱ προφῆται, ὅτι ἔκρινεν ὁ θεὸς τὸ κρίμα ὑμῶν ἐξ αὐτῆς. Καὶ ἦρεν εἷς ἄγγελος ἰσχυρὸς λίθον ὡς μύλινον μέγαν καὶ ἔβαλεν εἰς τὴν θάλασσαν λέγων· οὕτως ὁρμήματι βληθήσεται Βαβυλὼν ἡ μεγάλη πόλις, καὶ οὐ μὴ εὑρεθῇ ἔτι· καὶ φωνὴ κιθαρῳδῶν καὶ μουσικῶν καὶ αὐλητῶν καὶ σαλπιστῶν οὐ μὴ ἀκουσθῇ ἐν σοὶ ἔτι, καὶ πᾶς τεχνίτης πάσης τέχνης οὐ μὴ εὑρεθῇ ἐν σοὶ ἔτι, καὶ φωνὴ μύλου οὐ μὴ ἀκουσθῇ ἐν σοὶ ἔτι, καὶ φῶς λύχνου οὐ μὴ φάνῃ ἐν σοὶ ἔτι, καὶ φωνὴ νυμφίου καὶ νύμφης οὐ μὴ ἀκουσθῇ ἐν σοὶ ἔτι· ὅτι οἱ ἔμποροί σου ἦσαν οἱ μεγιστᾶνες τῆς γῆς, ὅτι ἐν τῇ φαρμακείᾳ σου ἐπλανήθησαν πάντα τὰ ἔθνη. Καὶ ἐν αὐτῇ αἷμα προφητῶν καὶ ἁγίων εὑρέθη καὶ πάντων τῶν ἐσφαγμένων ἐπὶ τῆς γῆς.

Καὶ μετὰ ταῦτα ἤκουσα ὡς φωνὴν ὄχλου πολλοῦ ἐν τῷ οὐρανῷ λεγόντων· ἀλληλουϊά· ἡ σωτηρία καὶ ἡ δόξα καὶ ἡ δύναμις τοῦ θεοῦ ἡμῶν ἐστιν, ὅτι ἀληθιναὶ καὶ δίκαιαι αἱ κρίσεις αὐτοῦ· ὅτι ἔκρινεν τὴν πόρνην τὴν μεγάλην ἥτις ἔφθειρεν τὴν γῆν ἐν τῇ πορνείᾳ αὐτῆς, καὶ ἐξεδίκησεν τὸ αἷμα τῶν δούλων αὐτοῦ ἐκ χειρὸς αὐτῆς. Καὶ δεύτερον εἴρηκαν· ἀλληλουϊά· καὶ ὁ καπνὸς αὐτῆς ἀναβαίνει εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰώνων. Καὶ ἔπεσαν οἱ εἴκοσι τέσσαρες πρεσβύτεροι καὶ τὰ τέσσαρα ζῷα καὶ προσεκύνησαν τῷ θεῷ τῷ καθημένῳ ἐπὶ τῷ θρόνῳ, λέγοντες· ἀμήν, ἀλληλουϊά. Καὶ φωνὴ ἀπὸ τοῦ θρόνου ἐξῆλθεν λέγουσα· αἰνεῖτε τὸν θεὸν ἡμῶν πάντες οἱ δοῦλοι αὐτοῦ καὶ οἱ φοβούμενοι αὐτὸν οἱ μικροὶ καὶ οἱ μεγάλοι. Καὶ ἤκουσα ὡς φωνὴν ὄχλου πολλοῦ καὶ ὡς φωνὴν ὑδάτων πολλῶν καὶ ὡς φωνὴν βροντῶν ἰσχυρῶν λεγόντων· ἀλληλουϊά· ὅτι ἐβασίλευσεν κύριος ὁ θεὸς ἡμῶν ὁ παντοκράτωρ. Χαίρωμεν καὶ ἀγαλλιῶμεν καὶ δώσομεν τὴν δόξαν αὐτῷ· ὅτι ἦλθεν ὁ γάμος τοῦ ἀρνίου καὶ ἡ γυνὴ αὐτοῦ ἡτοίμασεν ἑαυτήν· καὶ ἐδόθη αὐτῇ ἵνα περιβάληται βύσσινον λαμπρὸν καθαρόν· τὸ γὰρ βύσσινον τὰ δικαιώματα τῶν ἁγίων ἐστίν. Καὶ λέγει μοι· γράψον· μακάριοι οἱ εἰς τὸ δεῖπνον τοῦ γάμου τοῦ ἀρνίου κεκλημένοι. Καὶ λέγει μοι· οὗτοι οἱ λόγοι ἀληθινοὶ τοῦ θεοῦ εἰσιν. Καὶ ἔπεσα ἔμπροσθεν τῶν ποδῶν αὐτοῦ προσκυνῆσαι αὐτῷ· καὶ λέγει μοι· ὅρα μή· σύνδουλός σού εἰμι καὶ τῶν ἀδελφῶν σου τῶν ἐχόντων τὴν μαρτυρίαν Ἰησοῦ· τῷ θεῷ προσκύνησον· ἡ γὰρ μαρτυρία Ἰησοῦ ἐστὶν τὸ πνεῦμα τῆς προφητείας. Καὶ εἶδον τὸν οὐρανὸν ἠνεῳγμένον, καὶ ἰδοὺ ἵππος λευκός, καὶ ὁ καθήμενος ἐπ' αὐτὸν καλούμενος πιστὸς καὶ ἀληθινός, καὶ ἐν δικαιοσύνῃ κρίνει καὶ πολεμεῖ. Οἱ δὲ ὀφθαλμοὶ αὐτοῦ φλὸξ πυρός, καὶ ἐπὶ τὴν κεφαλὴν αὐτοῦ διαδήματα πολλά, ἔχων ὄνομα γεγραμμένον ὃ οὐδεὶς οἶδεν εἰ μὴ αὐτός· καὶ περιβεβλημένος ἱμάτιον βεβαμμένον αἵματι, καὶ κέκληται τὸ ὄνομα αὐτοῦ ὁ λόγος τοῦ θεοῦ. Καὶ τὰ στρατεύματα τὰ ἐν τῷ οὐρανῷ ἠκολούθει αὐτῷ ἐφ' ἵπποις λευκοῖς, ἐνδεδυμένοι βύσσινον λευκὸν καθαρόν. Καὶ ἐκ τοῦ στόματος αὐτοῦ ἐκπορεύεται ῥομφαία ὀξεῖα, ἵνα ἐν αὐτῇ πατάξῃ τὰ ἔθνη· καὶ αὐτὸς ποιμανεῖ αὐτοὺς ἐν ῥάβδῳ σιδηρᾷ· καὶ αὐτὸς πατεῖ τὴν ληνὸν τοῦ οἴνου τοῦ θυμοῦ τῆς ὀργῆς τοῦ θεοῦ τοῦ παντοκράτορος. Καὶ ἔχει ἐπὶ τὸ ἱμάτιον καὶ ἐπὶ τὸν μηρὸν αὐτοῦ ὄνομα γεγραμμένον· βασιλεὺς βασιλέων καὶ κύριος κυρίων.

Καὶ εἶδον ἕνα ἄγγελον ἑστῶτα ἐν τῷ ἡλίῳ, καὶ ἔκραξεν φωνῇ μεγάλῃ λέγων πᾶσιν τοῖς ὀρνέοις τοῖς πετομένοις ἐν μεσουρανήματι· δεῦτε συνάχθητε εἰς τὸ δεῖπνον τὸ μέγα τοῦ θεοῦ, ἵνα φάγητε σάρκας βασιλέων καὶ σάρκας χιλιάρχων καὶ σάρκας ἰσχυρῶν καὶ σάρκας ἵππων καὶ τῶν καθημένων ἐπ' αὐτοῖς καὶ σάρκας πάντων ἐλευθέρων τε καὶ δούλων καὶ μικρῶν καὶ μεγάλων. Καὶ εἶδον τὸ θηρίον καὶ τοὺς βασιλεῖς τῆς γῆς καὶ τὰ στρατεύματα αὐτῶν συνηγμένα ποιῆσαι τὸν πόλεμον μετὰ τοῦ καθημένου ἐπὶ τοῦ ἵππου καὶ μετὰ τοῦ στρατεύματος αὐτοῦ. Καὶ ἐπιάσθη τὸ θηρίον καὶ μετ' αὐτοῦ ὁ ψευδοπροφήτης ὁ ποιήσας τὰ σημεῖα ἐνώπιον αὐτοῦ, οἷς ἐπλάνησεν τοὺς λαβόντας τὸ χάραγμα τοῦ θηρίου καὶ τοὺς προσκυνοῦντας τῇ εἰκόνι αὐτοῦ· ζῶντες ἐβλήθησαν οἱ δύο εἰς τὴν λίμνην τοῦ πυρὸς τὴν καιομένην θείου. Καὶ οἱ λοιποὶ ἀπεκτάνθησαν ἐν τῇ ῥομφαίᾳ τοῦ καθημένου ἐπὶ τοῦ ἵππου τῇ ἐκπορευομένῃ ἐκ τοῦ στόματος αὐτοῦ, καὶ πάντα τὰ ὄρνεα ἐχορτάσθησαν ἐκ τῶν σαρκῶν αὐτῶν.

Καὶ εἶδον ἄγγελον καταβαίνοντα ἐκ τοῦ οὐρανοῦ ἔχοντα τὴν κλεῖν τῆς ἀβύσσου καὶ ἅλυσιν μεγάλην ἐπὶ τὴν χεῖρα αὐτοῦ. Καὶ ἐκράτησεν τὸν δράκοντα, ὁ ὄφις ὁ ἀρχαῖος, ὅς ἐστιν διάβολος καὶ ὁ σατανᾶς, καὶ ἔδησεν αὐτὸν χίλια ἔτη, καὶ ἔβαλεν αὐτὸν εἰς τὴν ἄβυσσον καὶ ἔκλεισεν καὶ ἐσφράγισεν ἐπάνω αὐτοῦ, ἵνα μὴ πλανήσῃ ἔτι τὰ ἔθνη ἄχρι τελεσθῇ τὰ χίλια ἔτη· μετὰ ταῦτα δεῖ λυθῆναι αὐτὸν μικρὸν χρόνον. Καὶ εἶδον θρόνους, καὶ ἐκάθισαν ἐπ' αὐτούς, καὶ κρίμα ἐδόθη αὐτοῖς· καὶ τὰς ψυχὰς τῶν πεπελεκισμένων διὰ τὴν μαρτυρίαν Ἰησοῦ καὶ διὰ τὸν λόγον τοῦ θεοῦ καὶ οἵτινες οὐ προσεκύνησαν τὸ θηρίον οὐδὲ τὴν εἰκόνα αὐτοῦ καὶ οὐκ ἔλαβον τὸ χάραγμα ἐπὶ τὸ μέτωπον αὐτῶν καὶ ἐπὶ τὴν χεῖρα αὐτῶν· καὶ ἔζησαν καὶ ἐβασίλευσαν μετὰ τοῦ χριστοῦ χίλια ἔτη. Οἱ λοιποὶ τῶν νεκρῶν οὐκ ἔζησαν ἄχρι τελεσθῇ τὰ χίλια ἔτη. Αὕτη ἡ ἀνάστασις ἡ πρώτη. Μακάριος καὶ ἅγιος ὁ ἔχων μέρος ἐν τῇ ἀναστάσει τῇ πρώτῃ· ἐπὶ τούτων ὁ δεύτερος θάνατος οὐκ ἔχει ἐξουσίαν, ἀλλ' ἔσονται ἱερεῖς τοῦ θεοῦ καὶ τοῦ χριστοῦ καὶ βασιλεύσουσιν μετ' αὐτοῦ τὰ χίλια ἔτη.

Καὶ ὅταν τελεσθῇ τὰ χίλια ἔτη, λυθήσεται ὁ σατανᾶς ἐκ τῆς φυλακῆς αὐτοῦ καὶ ἐξελεύσεται πλανῆσαι τὰ ἔθνη τὰ ἐν ταῖς τέσσαρσιν γωνίαις τῆς γῆς, τὸν Γὼγ καὶ Μαγώγ, συναγαγεῖν αὐτοὺς εἰς τὸν πόλεμον, ὧν ὁ ἀριθμὸς τῆς θαλάσσης. Καὶ ἀνέβησαν ἐπὶ τὸ πλάτος τῆς γῆς καὶ ἐκύκλευσαν τὴν παρεμβολὴν τῶν ἁγίων καὶ τὴν πόλιν τὴν ἠγαπημένην· καὶ κατέβη πῦρ ἐκ τοῦ οὐρανοῦ ἀπὸ τοῦ θεοῦ καὶ κατέφαγεν αὐτούς. Καὶ ὁ διάβολος ὁ πλανῶν αὐτοὺς ἐβλήθη εἰς τὴν λίμνην τοῦ πυρὸς καὶ θείου, ὅπου καὶ τὸ θηρίον καὶ ὁ ψευδοπροφήτης, καὶ βασανισθήσονται ἡμέρας καὶ νυκτὸς εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰώνων.

Καὶ εἶδον θρόνον μέγαν λευκὸν καὶ τὸν καθήμενον ἐπ' αὐτόν, οὗ ἀπὸ τοῦ προσώπου ἔφυγεν ἡ γῆ καὶ ὁ οὐρανός, καὶ τόπος οὐκ εὑρέθη αὐτοῖς. Καὶ εἶδον τοὺς νεκροὺς τοὺς μεγάλους καὶ τοὺς μικροὺς ἑστῶτας ἐνώπιον τοῦ θρόνου, καὶ βιβλία ἠνοίχθησαν· καὶ ἄλλο βιβλίον ἠνοίχθη, ὅ ἐστιν τῆς ζωῆς· καὶ ἐκρίθησαν οἱ νεκροὶ ἐκ τῶν γεγραμμένων ἐν τοῖς βιβλίοις κατὰ τὰ ἔργα αὐτῶν. Καὶ ἔδωκεν ἡ θάλασσα τοὺς νεκροὺς τοὺς ἐν αὐτῇ, καὶ ὁ θάνατος καὶ ὁ ᾅδης ἔδωκαν τοὺς νεκροὺς τοὺς ἐν αὐτοῖς, καὶ ἐκρίθησαν ἕκαστος κατὰ τὰ ἔργα αὐτῶν. Καὶ ὁ θάνατος καὶ ὁ ᾅδης ἐβλήθησαν εἰς τὴν λίμνην τοῦ πυρός· οὗτος ὁ θάνατος ὁ δεύτερος ἐστίν, ἡ λίμνη τοῦ πυρός. Καὶ εἴ τις οὐχ εὑρέθη ἐν τῇ βίβλῳ τῆς ζωῆς γεγραμμένος, ἐβλήθη εἰς τὴν λίμνην τοῦ πυρός.

Καὶ εἶδον οὐρανὸν καινὸν καὶ γῆν καινήν· ὁ γὰρ πρῶτος οὐρανὸς καὶ ἡ πρώτη γῆ ἀπῆλθαν, καὶ ἡ θάλασσα οὐκ ἔστιν ἔτι. Καὶ τὴν πόλιν τὴν ἁγίαν Ἰερουσαλὴμ καινὴν εἶδον καταβαίνουσαν ἐκ τοῦ οὐρανοῦ ἀπὸ τοῦ θεοῦ, ἡτοιμασμένην ὡς νύμφην κεκοσμημένην τῷ ἀνδρὶ αὐτῆς. Καὶ ἤκουσα φωνῆς μεγάλης ἐκ τοῦ οὐρανοῦ λεγούσης· ἰδοὺ ἡ σκηνὴ τοῦ θεοῦ μετὰ τῶν ἀνθρώπων, καὶ σκηνώσει μετ' αὐτῶν, καὶ αὐτοὶ λαοὶ αὐτοῦ ἔσονται, καὶ αὐτὸς ὁ θεὸς μετ' αὐτῶν ἔσται αὐτῶν θεός· καὶ ἐξαλείψει πᾶν δάκρυον ἐκ τῶν ὀφθαλμῶν αὐτῶν, καὶ ὁ θάνατος οὐκ ἔσται ἔτι οὔτε πένθος οὔτε κραυγὴ οὔτε πόνος οὐκ ἔσται ἔτι, ὅτι τὰ πρῶτα ἀπῆλθαν. Καὶ εἶπεν ὁ καθήμενος ἐπὶ τῷ θρόνῳ· ἰδοὺ καινὰ ποιῶ πάντα. Καὶ λέγει· γράψον, ὅτι οὗτοι οἱ λόγοι πιστοὶ καὶ ἀληθινοί εἰσιν. Καὶ εἶπέν μοι· γέγονα· ἐγὼ τὸ Ἄλφα καὶ τὸ Ὦ, ἡ ἀρχὴ καὶ τὸ τέλος. Ἐγὼ τῷ διψῶντι δώσω ἐκ τῆς πηγῆς τοῦ ὕδατος τῆς ζωῆς δωρεάν. Ὁ νικῶν κληρονομήσει ταῦτα, καὶ ἔσομαι αὐτῷ θεὸς καὶ αὐτὸς ἔσται μοι υἱός. Τοῖς δὲ δειλοῖς καὶ ἀπίστοις καὶ ἐβδελυγμένοις καὶ φονεῦσιν καὶ πόρνοις καὶ φαρμακοῖς καὶ εἰδωλολάτραις καὶ πᾶσιν τοῖς ψευδέσιν τὸ μέρος αὐτῶν ἐν τῇ λίμνῃ τῇ καιομένῃ πυρὶ καὶ θείῳ, ὅ ἐστιν ὁ θάνατος ὁ δεύτερος.

Καὶ ἦλθεν εἷς ἐκ τῶν ἑπτὰ ἀγγέλων τῶν ἐχόντων τὰς ἑπτὰ φιάλας τῶν γεμόντων τῶν ἑπτὰ πληγῶν τῶν ἐσχάτων καὶ ἐλάλησεν μετ' ἐμοῦ λέγων· δεῦρο, δείξω σοι τὴν νύμφην τὴν γυναῖκα τοῦ ἀρνίου. Καὶ ἀπήνεγκέν με ἐν πνεύματι ἐπὶ ὄρος μέγα καὶ ὑψηλόν, καὶ ἔδειξέν μοι τὴν πόλιν τὴν ἁγίαν Ἰερουσαλὴμ καταβαίνουσαν ἐκ τοῦ οὐρανοῦ ἀπὸ τοῦ θεοῦ, ἔχουσαν τὴν δόξαν τοῦ θεοῦ· ὁ φωστὴρ αὐτῆς ὅμοιος λίθῳ τιμιωτάτῳ, ὡς λίθῳ ἰάσπιδι κρυσταλλίζοντι· ἔχουσα τεῖχος μέγα καὶ ὑψηλόν, ἔχουσα πυλῶνας δώδεκα καὶ ἐπὶ τοῖς πυλῶσιν ἀγγέλους δώδεκα καὶ ὀνόματα ἐπιγεγραμμένα, ἅ ἐστιν τὰ ὀνόματα τῶν δώδεκα φυλῶν υἱῶν Ἰσραήλ· ἀπὸ ἀνατολῆς πυλῶνες τρεῖς καὶ ἀπὸ βορρᾶ πυλῶνες τρεῖς καὶ ἀπὸ νότου πυλῶνες τρεῖς καὶ ἀπὸ δυσμῶν πυλῶνες τρεῖς. Καὶ τὸ τεῖχος τῆς πόλεως ἔχων θεμελίους δώδεκα καὶ ἐπ' αὐτοῖς δώδεκα ὀνόματα τῶν δώδεκα ἀποστόλων τοῦ ἀρνίου. Καὶ ὁ λαλῶν μετ' ἐμοῦ εἶχεν μέτρον καλαμον χρυσοῦν ἵνα μετρήσῃ τὴν πόλιν καὶ τοὺς πυλῶνας αὐτῆς καὶ τὸ τεῖχος αὐτῆς. Καὶ ἡ πόλις τετράγωνος κεῖται, καὶ τὸ μῆκος αὐτῆς ὅσον καὶ τὸ πλάτος· καὶ ἐμέτρησεν τὴν πόλιν τῷ καλάμῳ ἐπὶ σταδίους δώδεκα χιλιάδας· τὸ μῆκος καὶ τὸ πλάτος καὶ τὸ ὕψος αὐτῆς ἴσα ἐστίν. Καὶ ἐμέτρησεν τὸ τεῖχος αὐτῆς ἑκατὸν τεσσαράκοντα τεσσάρων πηχῶν, μέτρον ἀνθρώπου, ὅ ἐστιν ἀγγέλου. Καὶ ἡ ἐνδώμησις τοῦ τείχους αὐτῆς ἰάσπις, καὶ αὐτὴ ἡ πόλις χρυσίον καθαρὸν ὅμοιον ὑάλῳ καθαρῷ. Οἱ θεμέλιοι τοῦ τείχους τῆς πόλεως παντὶ λίθῳ τιμίῳ κεκοσμημένοι· ὁ θεμέλιος ὁ πρῶτος ἰάσπις, ὁ δεύτερος σάπφειρος, ὁ τρίτος χαλκηδών, ὁ τέταρτος σμάραγδος, ὁ πέμπτος σαρδόνυξ, ὁ ἕκτος σάρδιον, ὁ ἕβδομος χρυσόλιθος, ὁ ὄγδοος βήρυλλος, ὁ ἔνατος τοπάζιον, ὁ δέκατος χρυσόπρασος, ὁ ἑνδέκατος ὑάκινθος, ὁ δωδέκατος ἀμέθυστος. Καὶ οἱ δώδεκα πυλῶνες δώδεκα μαργαρῖται ἀνὰ εἷς ἕκαστος τῶν πυλώνων ἦν ἐξ ἑνὸς μαργαρίτου. Καὶ ἡ πλατεῖα τῆς πόλεως χρυσίον καθαρὸν ὡς ὕαλος διαυγής. Καὶ ναὸν οὐκ εἶδον ἐν αὐτῇ· ὁ γὰρ κύριος ὁ θεὸς ὁ παντοκράτωρ ναὸς αὐτῆς ἐστιν καὶ τὸ ἀρνίον. Καὶ ἡ πόλις οὐ χρείαν ἔχει τοῦ ἡλίου οὐδὲ τῆς σελήνης ἵνα φαίνωσιν ἐν αὐτῇ· ἡ γὰρ δόξα τοῦ θεοῦ ἐφώτισεν αὐτήν, καὶ ὁ λύχνος αὐτῆς τὸ ἀρνίον. Καὶ περιπατήσουσιν τὰ ἔθνη διὰ τοῦ φωτὸς αὐτῆς, καὶ οἱ βασιλεῖς τῆς γῆς φέρουσιν τὴν δόξαν αὐτῶν εἰς αὐτήν. Καὶ οἱ πυλῶνες αὐτῆς οὐ μὴ κλεισθῶσιν ἡμέρας· νὺξ γὰρ οὐκ ἔσται ἐκεῖ. Καὶ οἴσουσιν τὴν δόξαν καὶ τὴν τιμὴν τῶν ἐθνῶν εἰς αὐτήν. Καὶ οὐ μὴ εἰσέλθῃ εἰς αὐτὴν πᾶν κοινὸν καὶ ποιῶν βδέλυγμα καὶ ψεῦδος, εἰ μὴ οἱ γεγραμμένοι ἐν τῷ βιβλίῳ τῆς ζωῆς τοῦ ἀρνίου.

Καὶ ἔδειξέν μοι ποταμὸν ὕδατος ζωῆς λαμπρὸν ὡς κρύσταλλον ἐκπορευόμενον ἐκ τοῦ θρόνου τοῦ θεοῦ καὶ τοῦ ἀρνίου. Ἐν μέσῳ τῆς πλατείας αὐτῆς καὶ τοῦ ποταμοῦ ἐντεῦθεν καὶ ἐκεῖθεν ξύλον ζωῆς ποιοῦν καρποὺς δώδεκα, κατὰ μῆνα ἕκαστον ἀποδιδοὺς τὸν καρπὸν αὐτοῦ· καὶ τὰ φύλλα τοῦ ξύλου εἰς θεραπείαν τῶν ἐθνῶν. Καὶ πᾶν κατάθεμα οὐκ ἔσται ἔτι· καὶ ὁ θρόνος τοῦ θεοῦ καὶ τοῦ ἀρνίου ἐν αὐτῇ ἔσται, καὶ οἱ δοῦλοι αὐτοῦ λατρεύσουσιν αὐτῷ, καὶ ὄψονται τὸ πρόσωπον αὐτοῦ, καὶ τὸ ὄνομα αὐτοῦ ἐπὶ τῶν μετώπων αὐτῶν. Καὶ νὺξ οὐκ ἔσται ἔτι, καὶ οὐ χρείαν ἔχουσιν φωτὸς λύχνου καὶ φωτὸς ἡλίου, ὅτι κύριος ὁ θεὸς φωτίσει ἐπ' αὐτούς, καὶ βασιλεύσουσιν εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰώνων.

Καὶ λέγει μοι· οὗτοι οἱ λόγοι πιστοὶ καὶ ἀληθινοί· καὶ ὁ κύριος ὁ θεὸς τῶν πνευμάτων τῶν προφητῶν ἀπέστειλεν τὸν ἄγγελον αὐτοῦ δεῖξαι τοῖς δούλοις αὐτοῦ ἃ δεῖ γενέσθαι ἐν τάχει. Καὶ ἰδοὺ ἔρχομαι ταχύ· μακάριος ὁ τηρῶν τοὺς λόγους τῆς προφητείας τοῦ βιβλίου τούτου. Κἀγὼ Ἰωάννης ὁ βλέπων ταῦτα καὶ ἀκούων. Καὶ ὅτε ἤκουσα καὶ ἔβλεψα, ἔπεσα προσκυνῆσαι ἔμπροσθεν τῶν ποδῶν τοῦ ἀγγέλου τοῦ δεικνύοντός μοι ταῦτα· καὶ λέγει μοι· ὅρα μή· σύνδουλός σού εἰμι καὶ τῶν ἀδελφῶν σου τῶν προφητῶν καὶ τῶν τηρούντων τοὺς λόγους τοῦ βιβλίου τούτου· τῷ θεῷ προσκύνησον. Καὶ λέγει μοι· μὴ σφραγίσῃς τοὺς λόγους τῆς προφητείας τοῦ βιβλίου τούτου· ὁ καιρὸς γὰρ ἐγγύς ἐστιν. Ὁ ἀδικῶν ἀδικησάτω ἔτι, καὶ ὁ ῥυπαρὸς ῥυπανθήτω ἔτι, καὶ ὁ δίκαιος δικαιοσύνην ποιησάτω ἔτι, καὶ ὁ ἅγιος ἁγιασθήτω ἔτι. Ἰδοὺ ἔρχομαι ταχύ, καὶ ὁ μισθός μου μετ' ἐμοῦ ἀποδοῦναι ἑκάστῳ ὡς τὸ ἔργον ἐστὶν αὐτοῦ ἔσται. Ἐγὼ τὸ Ἄλφα καὶ τὸ Ὦ, ὁ πρῶτος καὶ ὁ ἔσχατος, ἡ ἀρχὴ καὶ τὸ τέλος. Μακάριοι οἱ πλύνοντες τὰς στολὰς αὐτῶν, ἵνα ἔσται ἡ ἐξουσία αὐτῶν ἐπὶ τὸ ξύλον τῆς ζωῆς καὶ τοῖς πυλῶσιν εἰσέλθωσιν εἰς τὴν πόλιν. Ἔξω οἱ κύνες καὶ οἱ φάρμακοι καὶ οἱ πόρνοι καὶ οἱ φονεῖς καὶ οἱ εἰδωλολάτραι καὶ πᾶς ὁ φιλῶν καὶ ποιῶν ψεῦδος. Ἐγὼ Ἰησοῦς ἔπεμψα τὸν ἄγγελόν μου μαρτυρῆσαι ὑμῖν ταῦτα ἐπὶ ταῖς ἐκκλησίαις. Ἐγώ εἰμι ἡ ῥίζα καὶ τὸ γένος Δαυίδ, ὁ ἀστὴρ ὁ λαμπρὸς ὁ πρωϊνός. Καὶ τὸ πνεῦμα καὶ ἡ νύμφη λέγουσιν· ἔρχου. Καὶ ὁ ἀκούων εἰπάτω· ἔρχου. Καὶ ὁ διψῶν ἐρχέσθω, καὶ ὁ θέλων λαβέτω ὕδωρ ζωῆς δωρεάν. Μαρτυρῶ ἐγὼ παντὶ τῷ ἀκούοντι τοὺς λόγους τῆς προφητείας τοῦ βιβλίου τούτου· ἐάν τις ἐπιθῇ ἐπ' αὐτά, ἐπιθήσει ὁ θεὸς ἐπ' αὐτὸν τὰς πληγὰς τὰς γεγραμμένας ἐν τῷ βιβλίῳ τούτῳ· καὶ ἐάν τις ἀφέλῃ ἀπὸ τῶν λόγων τοῦ βιβλίου τῆς προφητείας ταύτης, ἀφελεῖ ὁ θεὸς τὸ μέρος αὐτοῦ ἀπὸ τοῦ ξύλου τῆς ζωῆς καὶ ἐκ τῆς πόλεως τῆς ἁγίας τῶν γεγραμμένων ἐν τῷ βιβλίῳ τούτῳ. Λέγει ὁ μαρτυρῶν ταῦτα· ναί, ἔρχομαι ταχύ. Ἀμήν, ἔρχου, κύριε Ἰησοῦ. Ἡ χάρις τοῦ κυρίου Ἰησοῦ μετὰ πάντων τῶν ἁγίων. Ἀμήν.

éprouvé des fortunes diverses : tandis que la première aurait reçu la faveur du droit latin, l'autre aurait suivi le sort commun de la conquête. Par pure supposition, je place ***Anatalia*** à Saint-Gilles, ou mieux dans le faubourg de Trinquetaille, partie de la ville d'Arles, située à l'occident du Rhône.

Les Désuviates, peuplade méditerranéenne resserrée entre les Anatiliens et les Cavares, trouvent leur position naturelle dans le pays limité par la Durance, le Rhône et les Alpines. L'indication résultant de la topographie est manifeste, mais il y a, de plus, une indication historique dans les chartes du moyen-âge qui donnent à l'étang de Deseaumes, situé au midi et à distance des Alpines, le nom de ***Lacus Desuviaticus***. On n'est pas contraint pour cela d'étendre jusqu'à cet étang la région des Désuviates ; les noms topiques propres à fixer la demeure d'un ancien peuple ne devant pas se prendre nécessairement sur son territoire même. Comme tantôt nous avons trouvé aux embouchures du Rhône un espace qui n'aurait pas appartenu aux Saliens, nous trouvons maintenant au sud de la Durance un autre espace où les Saliens touchaient au Rhône. Strabon, Pline et Tite-Live sont conciliés.

Les Anatiliens et les Désuviates appartenant les premiers à la ligue arécomique et les seconds

à la ligue salienne, figurent, chez Pline, principalement et au titre de leur peuplade. Au contraire, les Avatiques sont présentés par le géographe, accessoirement et au titre de leur ville. Le beau territoire de la peuplade, sur le littoral de la Méditerranée et les bords de la petite mer de Mastramela, avait cédé aux efforts incessants de l'ambition massaliote. Les Massaliotes, avant l'occupation romaine, avaient fait place nette autour de leurs murailles et ils avaient pourvu de leurs colonies et de leurs comptoirs la côte maritime et l'intérieur des terres. Les Romains étant venus, ils reçurent volontiers de leur libéralité ce qu'auparavant ils savaient prendre eux-mêmes. Ainsi, Quintus Opimius leur avait remis les terres enlevées aux Oxibiens et aux Décéates. Sextius, le vainqueur des Salluviens et le fondateur des eaux sextiennes, leur avait cédé tout le littoral du Rhône au Var, dans une largeur de douze stades sur les points d'un accès facile et de huit stades auprès des côtes élevées. Marius, pour les récompenser de leurs services, dans la guerre contre les Teutons et les Ambrons, leur donna son canal, avec des profits immenses. Ce fut pour eux au nord, à l'est et à l'ouest de leur ville, comme l'énonce encore la table théodosienne publiée vers l'an 400, une petite Grèce, *Græcia*, monument de leur puissance, quand cette puissance subsistait, souvenir amer pour leur

Digitized by Google

patriotisme quand cette puissance eut péri. Toujours, il en était résulté que la peuplade des Avatiques avait été effacée de la formule provinciale, et que la ville seule de Maritima y était restée.

Après avoir parlé des Fosses-Marianes, de l'étang d'Astromela, de la ville de Maritima des Avatiques, du champ pierreux, de la région des Anatiliens et de celle des Désuviates et des Cavares, le géographe ne revient pas à la côte; mais il en repart *rursùs à mari;* et il nomme les Tricoriens, et intérieurement, *intùs,* les Tricolores, les Voconces, les Segaulanes, puis les Allobroges. Il fait donc des Tricoriens un peuple assez voisin du point où il s'est placé, en leur opposant d'autres peuples de l'intérieur. Je vais bientôt éclaircir ce sujet. Mais je dirai dès à présent qu'on ne saurait faire des Tricoriens une peuplade salienne, ni les emplacer dans le territoire, entre les Désuviates à l'ouest, la chaîne du Luberon au nord et les possessions massaliotes au midi, sur lequel on voyait la ville latine des eaux sextiennes; car c'était là, comme j'ai tâché de l'établir, la région de la peuplade salluvienne, peuplade principale et dépositaire en quelque sorte de la vie et de la vertu de la ligue entière: et à bien prendre les choses, le géographe le marque assez clairement, lorsqu'il joint un nom de peuple à celui de la ville latine, *Aquæ Sextiæ Salluviorum.*

Retournant à la côte, le géographe trouve la cité fédérée de Massalie des Grecs-Phocéens, le promontoire *Zao*, cap de la Croisete, le port de *Cytharista*, la Ciotat, la région des Camatuliciens et ensuite les Suelteres et au-dessus les Verruciniens. Il est visible que les Camatuliciens habitaient à l'est du district territorial de Marseille, que le port de *Cytharista* formait, de ce côté, leur frontière approximative, et qu'ils étaient un peuple du littoral. Mais il ne saurait en être ainsi des Suelteres, moins encore des Verruciniens. Si l'on posait les Suelteres et les Verruciniens à la côte, la place y manquerait pour d'autres peuplades incontestablement maritimes; et les trois cités des Camatuliciens, des Suelteres et des Verruciniens occuperaient chacune une trop grande profondeur dans cette projection considérable des terres sur la mer que l'on remarque entre le Bas-Verdon et la ville d'Hyères. La table théodosienne fait des Suelteres un peuple méditerranéen, et malgré la différence des époques, ce document est très grave, décisif même. Les villages encore subsistant, de Verignon et de Varages, le village détruit de *Verais*, rappellent et conservent le nom verrucinien. Les trois peuplades étaient étagées, du nord au sud, supérieurement l'une à l'autre. Les Verruciniens tenaient la rive gauche du Verdon. L'établissement des Suelteres rayonnait aux environs de la ville

de Saint-Maximin, le *Rodana* du moyen-âge, et de la ville de Brignoles, au nom celtique ou ligurien. Les Camatuliciens possédaient le littoral et toute la pente des eaux à la mer.

Quelques géographes ont cru reconnaître, dans les Suelteres, les Celtoriens mentionnés par Plutarque. Je suis loin de le penser ainsi. Il y a, à cet égard, plusieurs textes des anciens à rapprocher. Plutarque rapporte, dans la vie de Camille, que des Gaulois du nord après avoir séjourné chez les Celtoriens passèrent ensuite en Italie, et dans celle de Solon, que les Grecs ayant acquis l'amitié des Celtes ou Gaulois, habitant le long du Rhône, fondèrent Marseille. Pline parle des Cénomans (Manceaux), établis chez les Volces, près de Marseille, et Tive-Live, comme on l'a vu, rappelle les secours prêtés à Massalie naissante par les émigrants gaulois. Tout cela doit s'entendre du même ordre de faits. Les Cénomans et autres Gaulois du nord, dans leur course aventureuse, firent halte sur les deux rives du Rhône ; les uns s'y arrêtèrent et les autres franchirent les Alpes. C'est à cette époque, je pense, que les étrangers s'étant mêlés aux naturels ; durent prendre cours, ces désignations de Celtiberie pour la région à la droite du Rhône et de Celto-Ligurie pour la région à la gauche. Les Celtoriens de Plutarque sont des Celtiberes ou des Celto-Ligures dont le nom

corrompu a été employé sans considérer l'ordre des temps.

Nous voici encore sur la côte, *in ord autem*, où le géographe relate tout à la fois la ville massaliote d'*Athenopolis*, mentionnée par Pomponius Mela et par Étienne de Bysance; la colonie de *Forum-Julii*, des vétérans octaviens, nommée aussi la colonie de la Paix, la colonie de la Flotte; le fleuve d'Argent baignant la colonie et la région des Oxibiens et des Ligaunes, au-dessus desquels il place les Suetres, les Quariates, les Adunicates, *supra quos Suetri, Quariates, Adunicates.* La position de la ville de Fréjus étant connue, il faut emplacer avant elle, la ville massaliote d'*Athenopolis.* Je propose, et seulement pour ne pas laisser ici une lacune, le cap d'Helbé, sur la côte de Saint-Tropez. La peuplade des Oxibiens est, comme nous l'avons vu déjà, une peuplade maritime, et celle des Ligaunes doit également être réputée telle. Le texte de Pline fixe la position des Oxibiens à l'est des Camatuliciens et à l'ouest des Ligaunes; et on peut faire du fleuve d'Argent la limite hypothétique des deux peuplades. Je crois retrouver des traces du nom des Ligaunes, dans celui du rocher des Lions, à l'embouchure du fleuve, et mieux encore, dans ceux de *Leguinio* et de *Leonicæ*, que donnent les titres du moyen-âge à la petite ville de Lorgues, restée considérable en Provence, comme formant

Digitized by Google

presque à elle seule une viguerie, et étant un membre direct de nos États nationaux.

Les Suetres sont une des trois dernières peuplades désignées au trophée des Alpes, monument qui fut élevé en l'honneur d'Auguste, après l'asservissement définitif des peuples alpins, de la mer Adriatique à la mer Ligurienne; et cette place les rapproche de nos côtes. En outre, nous les verrons dans la géographie de Ptolémée, former, sous la ville de Salines, l'un des districts alpins, annexés à l'Italie. La position de la ville de Salines (Castellane), nous donne la position de la peuplade suetre. L'analogie des noms des villages de Calas et surtout de Callian, avec le nom des Quariates, nous permet de loger ceux-ci au nord des Oxibiens et des Ligaunes et au midi des Suetres. Je remarque que Callian et ses dépendances ont constitué, dans le moyen-âge, après l'expulsion des Sarrasins, une grande baronie, et je reconnais volontiers dans le petit État féodal, une sorte de retour à la nationalité ligure. En dépit de la conquête romaine et des siècles écoulés, le pli du vieil âge tenait encore, et, le malheur aidant, il reparut. Reste pour les Adunicates une position à l'est des Quariates, où les villages d'Andaon, de Todon, d'Aiglun semblent présenter quelques linéaments du nom adunicate.

Pline termine sa description de la côte, en in-

diquant la ville autrefois massaliote, alors de droit latin, d'Antibes, la région des Décéates et le fleuve du Var. Les Décéates sont, de toute certitude, à l'orient, la dernière peuplade salienne de la côte maritime.

Ainsi, sur le territoire limité par la mer, le Rhône, la Durance, le Luberon, le Verdon, les Alpes et le Var, nous trouvons nommés à titre principal les Anatiliens, les Désuviates, les Camatuliciens, les Suelteres, les Verrucinïens, les Oxibiens, les Ligaunes, les Suetres, les Quariates, les Adunicates et les Décéates, c'est-à-dire, onze régions et peuplades ; et en y ajoutant les Salluviens et les Avatiques marqués au titre de leurs villes, et même encore les Ségobriges ou *Secoani*, quatorze régions et peuplades. Que si on retranche les Anatiliens et les Ségobriges, les premiers comme membres de la ligue arécomique, les seconds comme étant perdus depuis longtemps pour la ligue salienne, restent douze régions et peuplades. On saisit tout de suite le curieux rapprochement à faire entre ce nombre et celui des dix divisions de l'armée salienne, d'après Strabon ; d'autant plus que si, de règle, ces anciens hommes combattaient en corps de peuple, rien n'empêchait telle et telle peuplade de ne pas prendre part à la guerre, ou deux peuplades de former ensemble un seul corps militaire.

Digitized by Google

§ VI.

SUITE.

Strabon avait à peine indiqué deux peuplades de la ligue salienne : Pline en a fourni une précieuse nomenclature. Strabon avait parlé fugitivement des peuples du voisinage des Saliens : Pline, abordant les détails, a rappelé des noms connus et donné des noms nouveaux. Ici, au lieu de nous occuper sur le champ des voisins immédiats de l'ancienne ligue, il nous faut remonter dans le nord de la province romaine, à l'orient du Rhône, pour descendre ensuite sur la Basse-Durance et le Bas-Verdon.

Strabon n'avait pas nommé les Segaulanes : Pline les désigne principalement et au titre de leur peuplade. Il n'y a pas à insister sur leur position convenue, le long de la rive gauche du Rhône, entre les Allobroges au nord et les Cavares au midi. Pline mentionne la colonie de Valence. Cette colonie se trouvait-elle ou non dans le territoire cavare ? Cela dépend d'une virgule nécessairement étrangère aux manuscrits, et on voit tout de suite, combien eût été exiguë la ré-

gion des Segaulanes, privée du champ où les Romains fondèrent la ville colonie de Valence.

Si la peuplade des Segaulanes et la colonie de Valence ne causent point d'embarras, il en est autrement de la ville latine d'*Augusta*, des Tricastins, et de la peuplade ainsi indiquée au titre de sa ville. Ces Tricastins, omis par Strabon, figurent dans l'histoire à propos de la première émigration gauloise en Italie, et du passage d'Annibal à travers la province romaine. On a pendant longtemps emplacé les Tricastins à Saint-Paul-Trois-Châteaux et dans ses environs. M. le baron Valckenaer, abandonnant le premier cette opinion qui était contradictoire avec des faits acquis, les a posés à Aoust, près de Creps, *Augusta*. Quant à moi, je les fais remonter vers le nord, et leur assigne, pour demeure, l'ancien pays de Royans, sur la rive gauche de l'Isère. L'opinion est hardie, sans doute, mais les études géographiques du genre des nôtres, autorisent une certaine témérité.

La position géographique des Tricastins doit remplir certaines conditions et répondre à certaines données de l'histoire; car il faut qu'Annibal, en quittant les Allobroges, prenne à gauche et passe immédiatement chez les Tricastins, d'où il gagnera la frontière extrême des Voconces, et arrivera, par les Tricoriens, à la rivière de la Durance. La région des Tricastins étant supposée

Digitized by Google

à Aoust, près de Creps, Annibal les avait en face et nullement à gauche ni à droite ; et, dans ce système, comme il est allé du territoire allobroge sur le territoire tricastin, ce dernier pays aurait formé de la ville d'Aoust à l'Isère, une bande très longitudinale, avec une largeur très médiocre entre les Ségaulanes et les Cavares à l'ouest et les Voconces à l'est : chose impossible à admettre. On trouve partout le nom d'*Augusta* ou d'*Augustum*, porté par des villes, et ce n'est pas merveille. De même qu'il n'y a jamais, ici-bas, assez de malédictions pour le mortel tombé du faîte des grandeurs ; il n'y a jamais, non plus, assez d'adorations pour le puissant dans son heureuse fortune. Je trouve près de Grenoble, une localité nommée *les Hostes*, et plus à l'ouest, une autre localité nommée Autun, *Hostedunum*, orthographe d'ailleurs appliquée sur certaines cartes du Dauphiné, à Aoust (Host), près de Creps.

Si, comme le pense M. Valckenaer, d'après la chronique du moine Robert, *Tricastrum* et *Tricastinum*, sont des lieux différents ; nous laisserons *Tricastrum* à Saint-Paul, sans doute, mais non *Tricastinum* à Aoust : et, nous réglant aussi par une ville nommée *Augusta*, nous choisirons parmi celles de ce nom, la position la plus favorable à l'entente historique. Les Tricastins de Pline occupaient donc, en tête des Voconces,

Digitized by

une place semblable à celle des Ségaulanes en tête des Cavares. Peut-être l'une et l'autre peuplades avaient-elles dépendu à un titre quelconque soit des Cavares, soit des Voconces : peut-être formaient-elles, avant la conquête, de ces petites républiques intermédiaires, dont la souveraine bonté ménage l'existence entre deux puissants voisinages, et qui durent et vivent malgré leur faiblesse; les grands voisins ayant à leur conservation un commun intérêt.

Pline énumère *Arausio*, Orange, colonie des vétérans de la deuxième légion, les villes latines de *Cabellio*, d'*Avenio* et d'*Aeria*, la cité fédérée des Voconces, sous ses deux chefs : *Vasio*, Vaison, et *Lucus Augusti*, le Luc. C'est ici le lieu de dire un mot des *Vertacomori, pagus*, des Voconces, qui, s'étant attachés, suivant l'auteur, à l'une des émigrations gauloises, fondèrent en Italie la ville de Novare. Ces *Vertacomori* peuvent se prendre, sans doute, dans la vallée de Vercors, au nord de Die ; mais ils peuvent se prendre encore autour de Vercoïrano, près des sources de l'Ouvèze. Peut-être faudrait-il les rejeter sur ce dernier point, si, en les logeant plus haut, la place manquait aux Tricastins. Nous avons ici un exemple particulier du danger des applications étymologiques et du devoir imposé à l'écrivain, de se confier avec modestie à l'emploi de l'hypothèse. Les mêmes noms topiques se présentent en des

lieux divers et quelquefois rapprochés, soit parce que dans une peuplade, un parti quittant de gré ou de force le sol natal portait ailleurs le nom commun, soit parce que des causes physiques du même ordre amenaient pour désigner des lieux différents, l'usage des mêmes termes. Mais, je veux dire ceci. Que j'eusse trouvé auprès de Grenoble, une appellation analogue à celle des Tricastins, comme elle existe à Saint-Paul, et ma cause serait gagnée.

Le géographe nous donne des noms nouveaux dans les villes latines de *Carpenctoracte*, des Meminiens, et d'*Apta-Julia*, des Vulgientes ; dans les Meminiens et les Vulgientes mentionnés au titre de leurs villes. Ces peuplades peuvent avoir été désignées accessoirement à leurs villes, pour ne pas avoir obtenu, comme elles, la faveur du droit latin. Peut-être aussi, est-ce là l'effet d'un certain État dans lequel la corporation urbaine absorbe volontiers la corporation territoriale du commun peuple ; première et périlleuse victoire des villes sur les campagnes. La ville de Carpentras et la peuplade des Meminiens remplissent l'espace resté libre entre la frontière méridionale des Voconces et le district de l'ancienne ville massaliote de Cavaillon : la ville d'Apt et la peuplade des Vulgientes nous fournissent des voisins immédiats de l'ancienne nation des Saliens et de la peuplade salluvienne.

Digitized by

Le moment est venu de reprendre les Tricoriens mentionnés comme peuplade non éloignée de la côte, et les Tricolores joignant ceux-ci dans l'intérieur des terres. Tite-Live nomme les Tricoriens à l'occasion du passage d'Annibal, et son récit porte la vue du lecteur sur la contrée de Gap. Strabon, qui en a parlé aussi, semble les loger assez haut dans les montagnes. Pline, évidemment, les rapproche de la côte. Nous avons ainsi par Tite-Live et par Strabon, des Tricoriens à Gap, et par Pline, des Tricoriens à Manosque; et ces versions ne sont pas contradictoires, car Pline, en nous donnant des Tricoriens au midi, nous donne des Tricolores au nord. La conséquence en est qu'il faut voir dans les Tricoriens, un peuple posé longitudinalement de nord à sud, à côté des Voconces, comme les Voconces l'étaient à côté des Cavares. Pline aurait employé pour les Tricoriens méridionaux un nom plus autorisé, laissant aux septentrionaux leur dénomination particulière : Strabon aurait affublé les Tricoriens méridionaux de leur nom vulgaire d'*Albienses*, Montagnards, et réservé pour les septentrionaux, le nom officiel de leur république. On prétend retrouver les traces du nom Tricorien dans le bourg de Corps : j'en doute, et je reconnais plus volontiers, avec M. Walckenaer, le nom Tricolore, dans le village de Trescleoux, près de Gap.

Il y a, à mon sens, chez les Tricoriens et les Tricolores, un nouvel exemple de cette dualité nationale si évidente à l'égard des Cavares et des Ouares, comme on l'a déjà vu. La même observation s'applique aux Iconiens et aux Siconiens, aux Pedylles et aux Medulles nommés par Strabon, et je trouve là le moyen d'accorder cet auteur avec lui-même, et de concilier ensemble sa description de la narbonnaise et sa notice sur les Alpes. Les érudits ne sauraient guère mettre en doute la position de ces derniers peuples dans les vallées du Drac et de la Romanche de l'ancien Grasivaudan, dans celle de l'Arc ou de la Maurienne, et dans une partie de celle de l'Isère, au-dessus de Grenoble. Je me trouve trop loin de mon sujet, c'est-à-dire de la contrée salienne et de ses voisinages, pour entamer ici les détails. Seulement, j'ai voulu signaler un phénomène historique et social qu'il m'a semblé reconnaître. Que si, un jour, cette théorie s'étend et se consolide par la découverte de nouveaux analogues, comme cela arrive dans les sciences naturelles, on me saura gré de cette remarque.

Enfin, au point où la Durance se recourbe vers le nord, et reçoit le Verdon, sur la rive droite du Bas-Verdon et la rive gauche de la Durance moyenne, on retrouve, à ne pas s'y tromper, les *Albœci* de Strabon, dans la ville latine d'*Alebœce* ou d'*Albœce* des reiens apollinaires de

Pline. Pline indique encore la ville de Digne formant tête aux deux peuplades des *Bodiontici* et des *Avantici*, que l'empereur Galba avait ajoutées à la formule de la province. M. Henry, auteur des Recherches sur les antiquités du département des Basses-Alpes, a, selon moi, très bien emplacé sur la carte jointe à son ouvrage ces deux peuplades, en se réglant par les cours d'eau du Vançon et de la Bléonne.

Mais, je ne croirais pas avoir traité suffisamment cette partie de mon sujet, si je passais sous silence les divers cantons de droit latin compris dans le territoire salien, et dont je n'ai pas parlé encore, les prenant un à un, comme Pline, par ordre alphabétique ; à savoir : *Bormani*, *Comacina*, *Cenicenses*, *Forum Voconii*, *Glanum*, *Livii*, *Tarusconenses*, *Samnagenses*. — *Bormani :* on les place à Bormes, bourg situé sur la côte d'Hyères, dans l'ancienne région des Camatuliciens ou des Oxibiens, et je les y laisse d'accord en cela avec M. Walckenaer et nos Provençaux. — *Comacina :* Un fragment d'inscription trouvé à Falicon, village de la rive gauche du Var où on lit très bien le mot *Ecomaici*, comme nom de *Pagus*, justifie l'emplacement de ce canton latin à Falicon même, en supposant une extension du pays des Décéates et de la province narbonnaise au-delà du fleuve. — *Cenicenses :* Nous devons à un savant numismate, M. le

marquis de Lagoy, la découverte d'une monnaie de ce groupe et l'assignation à peu près incontestable à lui faite de la contrée de Lançon dans laquelle le nom ancien du bourg, *Lancœnum*, celui du fleuve *Cœnus* et celui encore de la localité dite de *Caen*, rappellent les *Cenicenses*. — *Forum Voconii :* Je désire rapporter ce canton du village du Canet-du-Luc, où on l'a fixé jusqu'ici, au village ruiné de Cagnosc, dans le territoire de Gonfaron. La double raison géographique et étymologique s'y accordent, et cette interprétation fait mieux comprendre encore la lettre de Lépide à Cicéron, lui marquant qu'il est venu par marches forcées à *Forum Voconii*, et qu'au delà, il a dressé son camp sur la rive du fleuve d'Argent contre les Antoniens.

Glanum : C'est le Saint-Remi actuel, le *freta* du moyen-âge. Son ancien nom témoigne de son origine ligurienne ou gauloise ; son nom moderne lui vient d'un domaine possédé en ce lieu par l'église de Rheims ; je ne puis rendre compte de sa dénomination intermédiaire. Saint-Remi a des preuves admirables de son premier état, par une belle inscription lapidaire conservée dans son hôtel-de-ville où se lit le mot *Glanico*, et par une médaille unique portant en lettres grecques le mot *Glanikon*, dont la découverte appartient encore à M. de Lagoy. — *Livii :* Il faut cher-

Digitized by Google

cher ce groupe de droit latin sur le point où a existé le prieuré claustral de *Livio*, de l'ordre de Saint-Benoît, de la maison de Montmajour et du diocèse d'Arles, prieuré uni au couvent des Prêcheurs de Saint-Maximin, suivant une bulle pontificale de 1477 et les lettres de Réné, roi de Sicile et comte de Provence de 1478, rapportées par M. l'abbé Fayon. — *Samnages :* J'admets volontiers la position de ce groupe à Senas, suivant l'opinion du numismate cité plus haut, qui, le premier, en a signalé des médailles. L'analogie des noms a déjà quelque valeur; mais, de plus, si l'on est conduit par l'inspection des monnaies à voir dans les trois cantons latins *Cenicenses*, *Glanum* et *Samnages*, d'anciens établissements massaliotes, les *Samnages* ne sauraient être séparés des *Cenicenses* et de *Glanum*, ni emplacés plus convenablement qu'à Senas. — *Tarusconenses :* On a à choisir entre Tarascon de l'ancien comté de Foix et Tarascon de Provence, et je ne vois pas de motifs pour préférer le premier au second ; d'autant plus que notre vieux Tarascon, important sous la domination romaine, a formé dans le moyen-âge une ville libre et consulaire. Je dirai d'ailleurs, à l'imitation d'un de nos historiens provençaux en semblable occurrence, que si MM. du comté de Foix revendiquent avec de bons titres, ce canton de droit latin, je serai toujours prêt à le leur rendre.

Digitized by Google

La géographie de Pline nous présente dans l'ancien territoire salien, la cité fédérée de Massalie, les villes latines d'Antibes, colonie massaliote et des eaux sextiennes, de fondation romaine, le bourg et port d'Athénopolis resté aux Massaliotes, puis des bourgs et cantons de droit latin, puis des peuplades placées sous le pouvoir direct du recteur de la province : sur la limite de la région salienne, en-deçà du Rhône, la colonie des vétérans de la sixième légion d'Arles, la ville latine d'*Anatilia* et la peuplade anatilienne : au nord de la Durance et du Verdon, la cité fédérée des Voconces avec ses deux chefs Vaison et le Luc, la colonie des vétérans de la deuxième légion d'Orange, les villes latines de Cavaillon et d'Avignon, anciens comptoirs massaliotes, d'*Aeria*, de Carpentras, d'Apt et de Rietz, puis encore des peuplades immédiatement subordonnées au gouverneur romain. Des cités fédérées, des colonies romaines, des villes et des cantons de droit latin et des peuplades sous le joug, tels sont les termes divers de la distinction des droits publics.

La grecque Massalie n'est plus qu'une cité fédérée, comme la cité des Voconces. Rome avec le sénat, le peuple des Quirites et les dieux du capitole, présente dans ses colonies d'Arles et d'Orange, parle et impose au pays : Rome est là. La prérogative du droit latin accordée à la ville des eaux sextiennes, de fondation romaine, passe

aux anciens établissements massaliotes. On voulait rabaisser de jour en jour la ville grecque, et pour cela, il n'y avait qu'à favoriser cet esprit populaire si favorable aux changements. Les colonies massaliotes demandaient leur conversion en établissements de droit latin, comme cela s'était déjà fait pour Antibes, et la requête rendue facile, ne manquait pas d'être accueillie. A part cela, la faveur de la latinité est restreinte à quelques bourgs sur la côte, et à des localités au-delà de la Durance et du Verdon où s'étaient cantonnés soit des Latins et des Itales, soit des Romains même. Mais la ville de *Maritima*, reste confondue dans l'asservissement général, et on ne voit pas un seul canton indigène de droit latin chez les Salluviens, chez les Verruciniens, les Suelteres, les Quariates, les Adunicates et les Suetres.

Il ne faut pas, d'ailleurs, être étonné de voir, parmi les établissements latins de Pline, des villes que des inscriptions authentiques antérieures démontrent avoir été des colonies. C'était là des colonies latines ; et une colonie latine, une fois assise, qu'était-elle, sinon une ville de droit latin ?

J'ajouterai en terminant ce paragraphe, une considération générale sur les Cavares. On se souvient que, d'après Strabon, leur nom s'étendait aux peuples de leur voisinage. Nous trouvons entre la Durance et l'Isère, les Ségaulaniens, les

Digitized by Google

Tricastins, les Meminiens, les Vulgientes. Une meilleure lecture du texte de l'auteur nous fait découvrir les Ouares, parfaitement distingués des Cavares. Nous ne savons rien de l'état public des Voconces, avant la conquête romaine. Y aurait-il trop de hardiesse à voir là, dans les premiers temps, une vaste fédération dont faisaient partie à divers titres ces peuples et ces peuplades ; car c'est seulement de cette façon que la ligue cavare aurait pu se mettre en équilibre avec la ligue salienne et la nation des Allobroges.

§ VII.

L'ANCIENNE CONTRÉE SALIENNE, SELON PTOLÉMÉE.

Nous avons exploré ces deux géographes, Strabon et Pline. C'est maintenant le tour de Ptolémée. A l'époque où nous sommes parvenus, la révolution opérée par Rome est complète. Il n'y avait plus de région salienne, lorsque Pline écrivait : Il n'y a plus d'ancienne peuplade, d'ancienne cité nationale en ce moment. Il s'agit d'un ordre nouveau, où les hommes de la Celto-Ligurie sont arrangés en de nouveaux cadres, auxquels un certain nom-

Digitized by Google

bre de noms nationaux servent d'étiquette. Le mot grec *etné*, employé par Ptolémée, peut signifier peuple, sans doute, mais il peut signifier aussi classe, agglomération, district. Je crois qu'il faut l'entendre dans le sens de *civitas*, cité, en donnant à ce mot, non sa valeur première, mais une valeur restreinte, fixée par la langue de la chancellerie romaine et attestée par la notice des provinces. D'ailleurs toute la narbonnaise jouissait alors du droit latin et les colonies de Ptolémée sont comme celles de Pline, de vraies colonies romaines et quiritaires.

A l'occident du Rhône, Ptolémée indique deux districts, celui des Volces-Tectosages, voisin des Pyrénées, et celui des Volces-Arécomiques, touchant au Rhône même. Je parle tout d'abord de ces districts, parce que je serai amené plus tard à confondre dans les Volces-Arécomiques, les Helviens (ceux du Vivarais), attribués par Strabon à l'Aquitaine, et dont Pline a fait un établissement particulier, sous la ville latine d'*Alba Helviorum*, du ressort de la province narbonnaise. Cette opinion, pour le dire en passant, permet de rechercher dans le Vivarais la ville de *Vindomagus*, dépendant des Volces-Arécomiques, selon Ptolémée, et dans le nom ancien de *Vindomagus*, l'étymologie du nom moderne du Vivarais.

A l'orient du Rhône, le géographe marque le

Digitized by Google

district des Avaticiens ou des Anatiliens, car, suivant la différence des manuscrits, on trouve l'un et l'autre termes ; et cela s'explique, les territoires des deux peuplades, la première salienne, la seconde arécomique, ayant été réunis en un seul. Il mentionne avec le titre de colonie et comme chef de ce district, la ville de Maritima indiquée par Pline et par Mela, l'antique ville du Marais Mastramela de Festus Avienus, appelée aussi Mastramela, selon Étienne de Bysance.

Je ne saurais voir dans l'embouchure du fleuve Cænus, dont parle Ptolémée, le canal naturel qui joint la petite mer de Mastramela, d'Astromela ou de Stomalimné à la Méditerranée. Le géographe peut avoir considéré l'étang comme une portion de la mer, ce qui est vrai, en effet, et l'avoir passé sous silence ; mais comment donc de l'étang aurait-il fait un fleuve et du détroit conduisant à la grande mer l'embouchure de ce fleuve? Le fleuve Cænus est la rivière, ruisseau ou torrent de la Touloubre, de la Touloubre aujourd'hui dégénérée par le résultat soit de la destruction des bois, soit de la dérivation faite de ses eaux. On comprend son nom grec *Cænus,* en songeant aux marais de son voisinage, comme on comprend son nom latin *Coluber,* à cause de son cours tortueux et de ses ravages pendant les pluies. La position ainsi fixée du fleuve Cænus donne une nouvelle force

Digitized by Google

à l'hypothèse de l'emplacement du groupe latin des *Cenicenses,* à Lançon et dans ses alentours. Il n'y a pas de raison d'ailleurs pour préférer la rivière d'Ar, décorée d'un nom celtique ou ibérien, à la Touloubre dont le vieux nom resterait perdu si l'on écartait cette attribution.

A cette heure, il faut, en peu de mots, rechercher la situation de la ville de Maritima qui doit être prise à l'ouest du fleuve Cænus. La Statistique des Bouches-du-Rhône a indiqué le lieu de Saint-Blaise où se trouvent sur les bords des étangs les vestiges d'une ville considérable, et j'embrasse ce sentiment. Que si les rédacteurs de la Statistique ont fait foi à une inscription mal lue par eux, et dont M, le bibliothécaire Rouard a démontré plus tard la fausse interprétation, les autres arguments de cette opinion restent entiers. Toutefois, rien n'empêche d'étudier la question par rapport aux ruines du lieu de Merveille entre l'Ar à l'est, et la Durançole à l'ouest : mais dans ce cas l'Ar serait lui-même le Cænus ; ce qui répugne aux notions données par la topographie et par l'histoire. Cette ville de Maritima paraît avoir encore existé, au temps de l'anonyme de Ravennes, dans le septième siècle.

Pour obtenir des hypothèses satisfaisantes sur les villes ruinées ou abîmées, dont l'existence autour des étangs a été reconnue par la Statistique des Bouches-du-Rhône, on doit, sans hé-

siter, recourir à ce même géographe innommé de Ravennes. Ainsi, la ville de *Calun* de l'anonyme, près de celle des Fosses-Marianes de cet auteur, pourrait s'entendre des vestiges signalés au lieu dit le Pont-du-Roi, en avant de la barre de Fos. Les ruines du cap de Merveilles où l'historien Papon a placé Maritima, et la Statistique la prétendue ville d'Astromela, pourraient nous représenter la ville de *Solarium* de l'anonyme. Dans la longue période écoulée entre les géographes romains et l'anonyme de Ravennes, sur la côte de cette belle mer intérieure de Mastramela, des bourgs, de simples villages avaient dû s'étendre et former des villes importantes qui reproduisaient la grandeur et la beauté des constructions romaines.

J'avertis que la spéculation étymologique aurait beaucoup à faire dans cette contrée. Les noms de Martigues et de Merveilles dérivent-ils des mots latins *Mare Avaticorum?* La portion du grand lac appelée étang de Marthe a-t-elle emprunté son nom à la ville de Maritima, ou à la prophétesse syrienne Marthe, oracle vivant de Marius, dans la guerre contre les Teutons et les Ambrons? Le petit étang de l'Estomac a-t-il eu le privilège de conserver pour lui seul le nom de Stomalimné donné par Strabon à la mer intérieure? Faut-il, dans le nom du bourg d'Istres, reconnaître celui de l'étang d'Astro-

mela de Pline? Le bourg de Marignane porte-t-il le nom à jamais célèbre dans nos contrées du plébéien Marius? Le bourg de Berre serait-il la ville de Bergine de Festus Avienus? Toutes questions qui aboutissant à de simples hypothèses sont vaines, là où l'hypothèse ne passe pas immédiatement au service de la science.

Après le district des Avatiques ou des Anatiliens, toujours sur la côte, se présente le district des Commones avec l'assignation de la ville de Massalie et de Tauroentum et du promontoire de Cithariste, de la ville d'Olbia, de l'embouchure du fleuve d'Argent, de la colonie de *Forum Julii*, Fréjus. C'est ici un vaste district et un nom nouveau : un district vaste, puisqu'il comprend avec Marseille et Fréjus toute la côte entre ces deux villes ; un nouveau nom, car je me garderai bien d'y rechercher celui des Cénomans passés en Italie, après un certain séjour dans ces lieux. J'y retrouve le nom donné à une agrégation de peuplades pyrénéennes qui fut formée par le grand Pompée et est encore connue dans la science historique sous le nom latin de *Convennæ*. En effet, si l'on consulte Ptolémée, les *Commonoi* de notre littoral diffèrent à peine des *Comouenoi* des Pyrénées ; et les deux termes impliquent également l'idée d'une agrégation à nouveau, d'une communauté nouvelle superposée aux anciennes. L'identité des

situations entre les deux pays entraîna l'identité de leurs appellations. A travers la nuit des temps et le silence de l'histoire, on voudrait saisir la pensée impériale dans cet acte d'une politique raffinée. Fut-il dirigé contre les vaillants Oxibiens, contre les redoutables Suelteres, ou contre la ville et le nom de Massalie, contre le légitime orgueil de la race ionique?

Plus loin, toujours sur la côte, les Décéates demeurent. Le géographe attribue à ce district la ville d'Antibes et l'embouchure du fleuve du Var, mais non le fleuve.

Remontant avec Ptolémée dans la partie septentrionale de la province narbonnaise à l'est du Rhône, nous trouvons le district des Allobroges avec leur ville de Vienne. Sous les Allobroges, le géographe marque au couchant : le district des Segaulanes et leur ville colonie de Valence ; au levant, le district des Tricastins et leur ville de *Nœomagus*. Cette opposition si tranchée entre les Segaulanes à l'ouest et les Tricastins à l'est forme un enseignement nouveau et complet sur la position de ceux-ci. La ville des Tricastins, appelée *Augusta* par Pline, se nomme maintenant *Nœomagus*, ville nouvelle ; et on peut croire qu'il y a eu ici non un simple changement de titre, mais de place même. Ces changements de chef-lieu avaient pour but et pour effet d'annihiler l'esprit pu-

blic ; car, c'est dans les capitales qu'il se concentre et atteint sa plus forte puissance : c'est là qu'après l'assoupissement général il se réveille ensuite en formidables éclats ; et une localité bâtie à cette fin, ou récemment dotée de ce bénéfice, sépare volontiers sa cause particulière de la cause publique et populaire. Je ne pourrai dire quelles modifications avaient subies les territoires des Allobroges, des Segaulanes, des Tricastins. Toujours, c'étaient des ligues ou des peuplades confondues dans la province : ce sont des districts membres de la province.

Poursuivons. Sous les Segaulanes, Ptolémée range les Cavares avec les villes d'*Accusio*, colonie (Montélimart), d'*Avenio*, colonie (Avignon), d'*Arausio* (Orange) et de *Cabellio*, colonie (Cavaillon). Mais sous les Tricastins, il range les Voconces avec leur ville de *Vasio* (Vaison). La lumière, à l'égard des Tricastins, devient plus éclatante encore.

D'ailleurs, s'il faut en croire Ptolémée, la ville d'Orange avait cessé d'être une colonie romaine pour être réduite à la prérogative du droit latin.

Poursuivons toujours. Sous le district des Cavares, nous trouvons celui des Saliens ou Salices et leurs villes de *Tarusco*, Tarascon, *Glanum*, Saint-Rémi, *Arelate*, colonie (Arles), *Ernaginum*, Saint-Gabriel, et d'*Aquæ-Sextiæ*, colonie (Aix). Cette nomenclature de villes donne du côté

de l'ouest, au moins, la forme du territoire où la puissance romaine avait resserré le grand nom Salien. Les Salluviens et les Désuviates mêlés ensemble avaient disparu. L'appellation nationale, soit par l'effet d'une confusion avec celle de la peuplade salluvienne, soit par un reste de respect envers elle, avait survécu ici aux bouleversements de la conquête et de la domination.

Marchons encore. Le géographe indique sous les Voconces, les Meminiens et leur ville de *Forum Neronis.* Pline avait nommé les villes latines de *Carpenctoracte* des Meminiens, et d'*Apta-Julia* des Vulgientes. Nous retrouvons les Meminiens et non les Vulgientes, ni leur ville d'*Apta-Julia* ; et au lieu de *Carpenctoracte* des Meminiens, nous rencontrons *Forum Neronis.* Visiblement ce territoire avait été remué, et peut-être les ressorts des deux villes latines avaient été réunis en un seul, ayant pour tête *Forum Neronis,* qu'il est permis de chercher à Carpentras, à Vénasque et à Apt même.

Tant y a que le géographe, après avoir mentionné le district des Meminiens, indique formellement sous eux les *Elycoci* et leur ville d'*Alba Augusta.* N'allons pas prendre les *Elycoci* chez les Helviens au-delà du Rhône, ni la la ville d'*Alba Augusta* dans celle d'*Alba Helviorum.* La raison étymologique manque, car

il y a loin des *Helvii* ou *Helvi* de César, de Strabon et de Pline, aux *Elycoci* de Ptolémée. La raison géographique manque encore, puisque les Helviens ne touchaient nullement aux Meminiens, mais seulement aux Cavares, et encore au-dessus de la ligne où s'arrêtait au nord le district des Meminiens et où commençait au midi celui des Voconces ; et qu'il y aurait eu, à ce point, la barrière du Rhône, indication naturelle, bonne à noter et s'offrant d'elle-même à l'esprit. Nos regards tombent encore sur les contrées de Gap, de Sisteron et de Forcalquier, dans laquelle nous avons reconnu, à l'aide de l'appréciation topographique, les *Albienses* de Strabon, les *Tricorii* et les *Tricolori* de Pline. Je dois faire remarquer, en faveur de l'hypothèse, le rapport du nom d'*Alba* avec celui des *Albienses* et du nom d'*Alba Augusta* avec celui du village d'Aubignosc près de Sisteron.

Pourquoi donc, dans cette nouvelle distribution territoriale, une dénomination a-t-elle été substituée à une autre? Pour effacer sans retour le nom national, le nom émouvant du peuple et de la ligue, au moyen d'un nouveau terme tiré de quelque circonstance particulière. Ce nom d'*Elycoci* se rapproche, je crois, suffisamment de celui des *Elysices*, anciens habitants de la rive droite du Rhône et des Cevennes. Eh bien! qu'on suppose une colonie d'*Elysices*, accueillie

dans les vieux temps chez les Tricoriens, puis dédaignée et opprimée par eux, puis encore se relevant de son humiliation, sous la main puissante de Rome ; ou autrement qu'on suppose une peuplade, un simple *pagus elycocus* devenu digne d'intérêt, par son obséquiosité envers les maîtres du monde, et le phénomène social sera expliqué. Dans cette contrée, avant l'extension du droit latin à toute la province narbonnaise, on ne trouve aucun canton investi de cette prérogative, signe certain de l'opposition générale contre l'étranger. Toujours ça été une fortune particulière à ce peuple alpin de changer de nom presque sans cesse et de façon à ne pas s'y reconnaître.

Ptolémée indique à l'orient des Meminiens et des Voconces, mais sans marquer une juxtaposition, les *Sentii,* nom nouveau, et leur ville de Digne, nom connu. Les *Bodiontici* et les *Avantici* de Pline, la ville d'*Albece* des reiens apollinaires du même auteur ne paraissent plus. La ville de Digne reste comme jalon géographique. Ce district devait comprendre ainsi les *Bodiontici,* les *Avantici* et les *reii apollinares.* La dénomination nouvelle tient à quelque cause inconnue. Les choses se seraient passées à la gauche de la Durance moyenne, à peu près comme elles se seraient passées à la droite.

§ VIII.

SUITE.

Pour compléter cette partie de notre travail, il nous faut suivre Ptolémée au-delà de la province narbonnaise, et emprunter à la région des Alpes les trois districts italiques des Suetres sous leur ville de Salines ou Castellane, des Nérusiens sous leur ville de Vence, et des Védiantes avec leurs villes de Cimiez et de *Sanitium*. Les Suetres de Ptolémée sont bien les Suetres de Pline et du trophée des Alpes, La position incontestable de la ville assure la position de la peuplade. Par le trophée des Alpes, les Suetres formaient une cité alpine : par la géographie de Pline, ils dépendaient de la province narbonnaise : par la distribution territoriale dont Ptolémée est à la fois le narrateur et le garant, ils se trouvent encore placés hors de la narbonnaise et réengagés dans l'Italie. A vue d'œil, ce district devait s'étendre vers le nord et assez avant sur les deux rives du haut Verdon ; car, si de toute certitude, la peuplade première n'avait qu'un mince territoire, de toute certitude aussi, le nouveau district

s'était réformé aux dépens des peuplades voisines.

Nous retrouvons dans les Nérusiens de Ptolémée, les Nérusiens du trophée des Alpes ; mais avec un ressort agrandi et particulièrement modifié. En effet, le bourg de Vence, dont la position est certaine, appartenait au territoire des anciens Décéates ; au nord et au-dessus de ceux-ci, se trouvaient les Adunicates. Voilà des faits difficiles à remettre en question. On est forcément conduit, par-là, à juger que les premiers Nérusiens, ceux du trophée des Alpes, occupaient un territoire restreint supérieurement aux Adunicates. Dans l'ordre nouveau, on conserva l'honneur du nom Nérusien, on le fit descendre de la montagne dans la plaine, on lui livra, avec le territoire des Adunicates, une portion même de celui des Décéates, et on lui créa une capitale presque sur le littoral. La mesure favorable prise envers les Nérusiens formait pendant à l'acte politique qui avait réduit les Décéates dans leur étendue territoriale et les avait placés sous la ville d'Antibes, dont le dévouement à l'empire romain ne pouvait être douteux.

Pline avait parlé des Védiantes et de leur ville de Cimiez dont les vestiges se voient encore près de Nice. C'était là la peuplade primitive. Ptolémée donne aux nouveaux Védiantes, en outre de la ville de Cimiez, celle de *Sanitium*. Ce *Sa-*

nitium, à mon sens, ne saurait être Sénès, près de Castellane ; car il aurait fallu pour cela, que le district réformé des Védiantes, passant sur les derrières des Nérusiens, puis encore, tournant les Suetres, allât prendre Sénès à l'occident de Castellane. Cela ne se comprendrait point. Le *Sanitium* de Ptolémée est donc une ville différente de Sénès. Le bourg de Seyne, *Sedena*, *Sezena* du moyen-âge, lieu considérable dans notre ancienne Provence par sa qualité de chef de viguerie et par la juridiction civile ordinaire attachée à son consulat, pourrait être ce *Sanitium* des Védiantes. Il n'y aurait pas même de doute à cet égard, si la ville de *Sanatio*, voisine de Chorges, rappelée dans l'anonyme de Ravennes, était autre que le *Stabatio* de la route impériale des Alpes-Cottiennes à Grenoble. Selon cette hypothèse, le district ptoléméen des Védiantes aurait embrassé non-seulement le comté de Nice, mais encore les vallées de Barcelonnette et de Seyne. D'ailleurs, la belle route dont M. Walckenaer a constaté l'existence en ces lieux, rendait commodes les communications du bas-pays avec les hautes-terres.

Je mentionne ici (on verra plus tard pourquoi), qu'au nord et au-delà de la ligne où s'arrêtaient les districts italiques des Védiantes et des Suetres, et le district gaulois des Sentiens, se trouvait le district italique des Caturiges, sous la ville d'Em-

Digitized by Google

brun ; puis après les Caturiges, toujours au nord, le district italique des Segusiens, occupant les deux revers du mont Genévre, avec ses villes de Briançon et de Suze.

En résultat final, suivant la distribution territoriale conservée par Ptolémée, neuf noms de peuplades saliennes ont péri, à savoir : des Désuviates, des Camatuliciens, des Oxibiens, des Ligaunes, des Salluviens, des Suelteres, des Verruciniens, des Quariates et des Adunicates. Deux noms ont survécu, trois peut-être, à savoir : des Avatiques, des Décéates et des Suetres. La dénomination commune à toute la ligue est devenue une dénomination districtaire. Et, pour répondre à une situation nouvelle, une nouvelle appellation, celle des Commones a été créée. Les Anatiliens, retirés aux Volces-Arécomiques, sont entrés dans un ressort également marqué par leur nom ou par celui des Avatiques. Les Suetres ont été rendus à la région des Alpes, et la peuplade, restée alpine des Nérusiens, s'est enrichie aux dépens de la province narbonnaise. Si, en face de ces évolutions de peuples et de territoires, on nous demande où avaient passé les terres des Suelteres, des Verruciniens et des Quariates, nous répondrons qu'elles avaient été réparties, pour la plus grande part au moins, dans les districts des Saliens et des Commones, et même, qu'elles y sont restées.

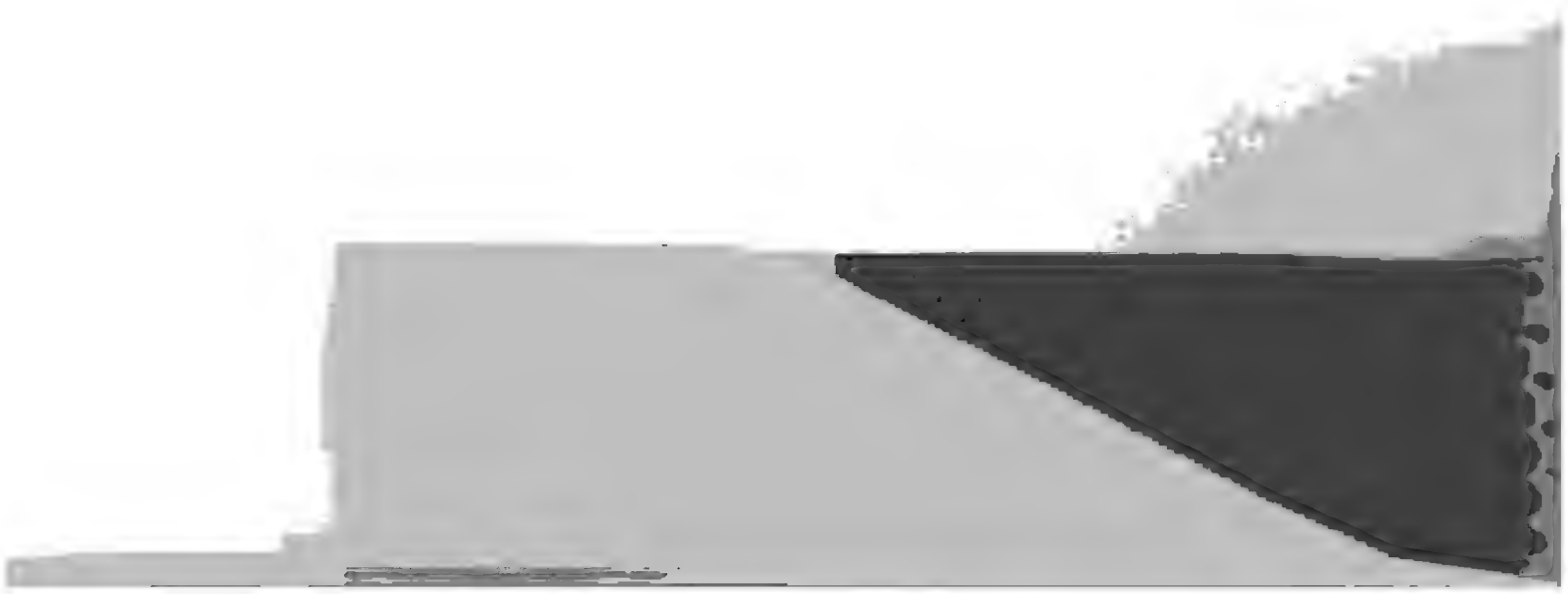

A la suite de ce paragraphe, je dois mentionner une nouvelle division territoriale marquée cette fois non dans des livres mais sur des tables de pierre fichées en terre. On conservait avant la grande révolution, dans le palais épiscopal de Marseille, une très belle inscription lapidaire trouvée au lieu de Saint-Jean-de-Garguier, de la commune de Gémenos, et conçue en ces termes : « Les pagenses du pagus *Lucretus* qui habitent « au lieu *Gargarius*, sur les confins des arlesiens, « *in finibus Arelatensium*, en l'honneur de Zo- « zime, affranchi de Q. Cornelius Marcellus. Il a « fait connaître notre injure au prince très sacré « dans tous les siècles, T. Œlius Antonin. Il a « écrit ou député à Rome, pendant plusieurs « années, et il nous a fait remise de tous ses « frais, afin que les bienfaits du prince très sacré « à tous les siècles, l'empereur César Antonin « Auguste, pieux, subsistassent inviolables, et « que nous pussions en jouir, ainsi que des « bains gratuits enlevés aux pagenses, après « quarante ans de jouissance. »

En 1817, à l'époque où nous fondions dans cette ville, la Société de Statistique provençale, dans une de ces courses qui avaient pour objet l'exploration du territoire d'Aix, étant arrivés près du hameau des Figons, dépendant de la commune d'Éguilles, nous fûmes frappés de l'aspect d'une grande pierre plantée sur la lisière

du chemin, à la manière d'une borne, et bientôt M. Gassier parvint à lire sur une des faces les mots : *Fines Arelatenses,* confins d'Aix. Ce sont là, jusqu'à présent, les deux points extrêmes d'une même ligne, l'un marqué à cinq kilomètres à l'occident d'Aix, l'autre à trois myriamètres à l'orient de Marseille.

Plus tard, MM. les frères Bosq, d'Auriol, ont signalé, à Belcodène, commune de l'arrondissement de Marseille, l'existence de deux bornes pareilles dont chacune portait sur des faces opposées, les deux désignations : *Fines Arelatenses,* confins d'Arles ; *Fines Aquenses,* confins d'Aix.

Il paraît certain qu'à Château-Neuf-le-Rouge, dans les terres de M. le marquis de Montaigu, se trouve une pierre terminale du même genre, offrant les deux indications ou seulement l'une d'elles; et l'on peut consulter soit l'histoire manuscrite de Jules-Raimond de Solliers, à la bibliothèque Méjanes, soit le mémoire d'Anibert, sur l'ancienneté d'Arles, à l'égard d'une inscription pareille reconnue aux environs du mont Victoire. Voilà des points intermédiaires de la ligne suffisamment constatés.

En suivant la leçon épigraphique donnée plus haut de l'inscription de Gémenos, d'après Spon et l'abbé Barthelemi, le personnage est Antonin-le-Pieux, nommé deux fois, d'abord sans le titre d'Empereur, puis avec ce titre. Mais dans le cas

où on verrait en tête du premier nom, un L au lieu d'un T, il s'y agirait de deux personnages différents, à savoir, de Lucius Verus par adoption Œlius, associé de Marc-Aurèle à l'empire, et de l'empereur Marc-Aurèle, nommé aussi Antonin. Toujours cette circonscription est postérieure à celle retracée par Ptolémée; et si elle reste particulière à Arles et à Aix, si encore elle n'a pas été complétée à leur égard, on peut croire qu'avec des recherches on en retrouverait la suite pour ces deux villes, comme aussi, qu'on rencontrerait de semblables délimitations appliquées à d'autres districts de la contrée salienne et de la province narbonnaise.

De cela, on induit avec une certaine rigueur les faits suivants : 1° par suite d'une rivalité inévitable entre les villes-colonies d'Arles et d'Aix, ou par le simple résultat d'une convenance politique, la ville-colonie d'Arles avait remplacé la ville-colonie de Maritima, dans le district des Avaticiens; 2° le ressort territorial de Marseille était très resserré au moins à l'ouest et au nord, car pour Rome, c'était toujours là langage et le nom grecs; 3° Il fallait bien que le ressort territorial d'Aix dépassât la Durance, pour que celui d'Arles s'avançât autant de ce côté; 4° déjà ces anciens noms d'Avatiques, d'Anatiliens, de Saliens étaient importuns aux oreilles romaines, ils avaient passé de mode et cessé d'être de bon ton,

Digitized by Google

à peu près comme il arrive de nos jours pour les anciens noms de province si chers à nos pères, soit dans la vie civile, soit au milieu des combats.

§ IX.

CITÉS ROMAINES DE L'ANCIENNE CONTRÉE SALIENNE.

Ammien Marcellin et Sextus Ruffus, qui ont écrit de 350 à 378, distinguent dans la narbonnaise d'Auguste, deux provinces : la narbonnaise proprement dite et la viennoise. Cette subdivision existait déjà lors de la tenue du premier concile d'Arles, en 314. Les églises de la Gaule narbonnaise, présentes au concile, sont au nombre de six : Marseille, Arles, Vienne, Orange, Vaison et Apt. Mais, tandis que les représentants des cinq premières ajoutent dans les suscriptions au nom de leur cités, le nom de la province viennoise, Romain, prêtre, et Victor, exorciste, de l'église d'Apt, indiquent seulement le nom de leur cité. Selon toutes les probabilités, pour composer la province viennoise, on s'était borné à extraire de la Gaule narbonnaise, les villes et les pays voisins de la rive gauche du Rhône, laissant tout le reste dans l'ancien état. Ce ne se-

Digitized by

pas là le seul exemple d'une opération de ce genre bizarre en apparence par le croisement des territoires au point de leur rencontre, et par la nécessité où se trouvait l'un des magistrats d'emprunter un sol étranger, pour communiquer avec une partie de son ressort. Le type de la province viennoise a pu être pris dans l'arrondissement du préfet de la flotte du Rhône, qui avait sa résidence à Vienne ou à Arles. On fit de ce ressort, doté de certains territoires, une nouvelle province. Les délégués de l'église d'Apt n'énoncent pas le nom de la viennoise, n'étant pas de cette province; ni le nom de la narbonnaise, la chose parlant de soi. Ammien Marcellin confirme cette donnée, lorsqu'en mentionnant les villes dont est décorée la viennoise, à savoir: Vienne, Arles, Valence et Marseille qu'on y joint, *quæ eis jungitur*, il signale près de Marseille, les Salluviens, les villes d'Antibes et de Nice et les isles Stæcades. On dirait l'auteur dans l'embarras pour classer cette partie du territoire, et évidemment, il met hors de la viennoise, la ville d'Antibes.

Au concile d'Aquilée de 381 et au concile de Turin de 395 à 397, on voit paraître la seconde narbonnaise formée de toute la partie de la narbonnaise proprement dite à l'orient du Rhône. La lettre synodale des pères d'Aquilée aux évêques des provinces viennoise, première et seconde

narbonnaises, où ils remercient ces derniers de leur avoir accordé leurs présences dans les personnes de leurs seigneurs et frères Constantius et Proculus, prouve la tenue d'une assemblée préalable des églises de toute la Gaule narbonnaise, pour donner aux évêques Constantius, d'Orange, et Proculus, de Marseille, le pouvoir de comparaître au concile, en qualité de légats des trois provinces.

La notice des provinces des dernières années du quatrième siècle et du règne des empereurs Honorius et Arcadius, énumère les trois provinces viennoise, première et seconde narbonnaises, et y joint comme étant du diocèse ou soit vicariat des Gaules, la province des Alpes-Maritimes. Mais l'établissement de cette province gauloise des Alpes-Maritimes remonte à une époque plus ancienne, puisque Sextus Ruffus la désigne et la range dans la Gaule, au plus tard vers l'année 372.

Modelée sur l'arrondissement du préfet de la flotte du Rhône, la viennoise avait une forme longitudinale du nord au sud, avec une largeur d'abord assez considérable, puis singulièrement restreinte et projetait sur la côte maritime un crochet à l'est, pour atteindre Marseille. La province des Alpes-Maritimes, naturellement composée des anciens districts italiques des Alpes, était aussi dans une longueur de beaucoup su-

Digitized by Google

périeure à sa largeur. Restait entre ces deux provinces, comme assiette d'une troisième, une figure également longitudinale et de largeur médiocre, ayant un retour très avancé vers l'est, où elle avait à prendre les villes de Fréjus et d'Antibes.

La viennoise comprit les cités ou districts ptoloméens des Allobroges, des Segaulanes, des Tricastins, des Cavares, des Voconces, des Avatiques ou Anatiliens. Elle eut treize cités : Vienne, Genève, Grenoble, *Albensium* (Vivarais), *Die*, Valence, *Tricastinorum* ou *Tricastrinorum*, Vaison, Orange, Cavaillon, Avignon, Arles et Marseille. Il nous suffira de faire remarquer ici, que l'ancienne région des Helviens (Vivarais), fut mise dans cette province, si déjà elle ne lui avait été donnée ; que les Tricastrins ou Tricastins sont bien, cette fois, ceux de la ville de Saint-Paul, préférée par quelque raison inconnue, à la colonie éphémère d'*Accusio*, dont parle Ptolémée ; que, pour compléter la cité d'Avignon, on prit sur le district ptoloméen des Saliens, le territoire entre la Durance et les Alpines, ancienne région des Désuviates ; que Marseille, retirée depuis longtemps du district ptoloméen des Commones, dans lequel elle avait été confondue, vit assurer sous un nouveau titre son unité, à défaut de son autonomie.

On jeta dans la seconde narbonnaise le dis-

trict ptoloméen des Elycoces, celui des Saliens, déjà réduit de la ville d'Arles, comme il apparait par les pierres terminales, et diminué encore du pays des Désuviates, celui des Commones, moins la ville de Marseille et celui des Décéates. La deuxième narbonnaise compta sept cités: Aix, Apt, Rietz, Fréjus, Gap, Sisteron et Antibes. Selon la distribution territoriale de Ptolémée, la ville d'*Apta-Julia* des Vulgientes avait disparu, et le nom seul des Meminiens était resté. Selon le classement nouveau, *Apta-Julia* et les Vulgientes reviennent à la lumière, tandis que les Meminiens et leur ville sont effacés. De plus, la ville des reiens apollinaires, confondue apparemment dans le district ptoloméen des Sentiens, reprend sa place et devient la tête de la cité de Rietz.

La province des Alpes-Maritimes prit dans la Gaule le district ptoloméen des Sentiens, sauf le territoire et la ville des reiens apollinaires, et dans l'annexe italique des Alpes, les districts des Segusiens, des Caturiges, des Suetres, de Vediantes et des Nerusiens. Elle eut huit cités : Embrun, Digne, *Rigomagensium*, Salines (Castellane), *Sanitiensium*, Glandevès, Cimiez et Vence. Toutes ces cités ont une position reconnue, à l'exception de celles des *Sanitienses* et des *Rigomagenses*, sur lesquelles naissent des questions difficiles. On admet la ville de Senès comme étant la cité des *Sanitienses* ; et cependant, si c'est à Seyne et

non à Senès qu'il faut chercher la ville de *Sanitium* du district ptoloméen des Vediantes, Seyne doit rester la *civitas Sanitiensium* de la notice. L'établissement d'un siège épiscopal à Senès au milieu du cinquième siècle, le défaut absolu de preuves ou d'indices de l'existence d'une parochie épiscopale à Seyne, ont amené l'erreur et la confusion ; et, vu l'identité des noms, il n'y a pas lieu d'en être étonné. On n'a pas fait attention que Salines n'a jamais eu d'évêque, et que la prérogative du pontificat a dû être transportée du chef-lieu civil de la cité, au bourg voisin de Senès.

Quant au point de savoir où est la *civitas Rigomagensium* de la notice, le débat se concentre sur trois villes : Briançon, au pied du mont Genèvre ; Chorges, près d'Embrun, et Briançon, vulgairement appelé Briançonnet, dans le voisinage de Glandevès. Ces trois lieux présentent des monuments de leur ancienne importance et des preuves d'une incorporation municipale, à savoir : Briançon, du mont Genévre, une inscription dans laquelle Parridius, fils de Parrion, a le titre de duumvir du municipe brigantien ; Chorges, une inscription en l'honneur de l'empereur Néron, mentionnant la cité de Caturiges, et Briançonnet, une inscription votée au très noble César P. Licinius Cornelius, fils de Gallus, par l'ordre brigantien.

Je n'hésite pas à me prononcer pour la ville

de Briançon, du mont Genévre. Remarquons-le bien : Au dire de Ptolémée, Briançon est une des deux villes du district alpin des Segusiens, tandis que Chorges se trouve confondu dans le district alpin des Caturiges, sous la ville d'Embrun, et que Briançonnet n'est pas nommé dans le district alpin des Nerusiens, sous la ville de Vence. Il est difficile d'admettre qu'après la formation de la province gauloise des Alpes-Maritimes, la dignité du district des Segusiens ait été abolie par sa réunion à la cité d'Embrun, et qu'on ait à une petite distance de celle-ci constitué la nouvelle cité de Chorges ; ou encore que, dans le voisinage de Glandevès devenu tête de cité, on ait créé au profit de Briançonnet une cité particulière. D'ailleurs, selon un monument authentique de l'an 1065, à savoir : l'acte de donation de l'église de Sainte-Marie-de-Suze, par Cunobert, archevêque de Turin, en faveur des chanoines d'Houlx ; cette même église est désignée comme étant de toute ancienneté, en vertu d'une prérogative et excellence d'honneur, matrice et baptismale et remplissant pour les choses ou cela est licite, la fonction épiscopale dans son district particulier. On peut voir là les vestiges d'une église autrefois indépendante, régie soit par un évêque, soit par le collége des prêtres.

Chorges, l'une des cités de la préfecture des Alpes-Cotiennes, dont avait été investi Cotius,

Digitized by Google

fils du chef Donnus, avait un municipe en vertu de la loi *Pompeia*, comme toutes les cités de ce ressort, et cela seul explique le titre de cité marqué dans l'inscription. Briançonnet pouvait être la ville principale de la peuplade des Nérusiens, avant la formation du district ptoloméen de ce nom, d'où lui serait venue la faveur d'un municipe, d'autant plus que le progrès de la petite nationalité nérusienne, fait supposer envers elle une affection toute particulière du gouvernement romain. Ensuite, les choses changèrent dans le classement de la notice, une portion devint la nouvelle cité de Vence, et pour l'autre portion, vrai foyer de l'antique peuplade, Glandevès, jusque-là inconnu, supplanta Briançonnet. J'ai abordé à mon cœur défendant, ces questions dignes d'une étude particulière, et seulement à cause de l'étroit rapport de ces districts avec la contrée salienne.

Le lecteur a remarqué que si la dernière main donnée aux provinces, l'a été sur la fin du quatrième siècle, plusieurs de leurs cités sont d'une époque plus ancienne. Aussi, trouve-t-on au premier concile d'Arles de 314, avec les cités de Vienne, d'Arles et de Vaison, celles de Marseille, d'Orange et d'Apt.

Ici, à côté de la géographie civile, se présente une autre géographie; celle de l'église chrétienne ayant sous un chef principal sa hiérarchie fédérée d'évêques, de métropolitains, de primats ou

patriarches. Sans doute le christianisme est ancien dans la Narbonnaise, comme dans l'Italie, et l'on peut faire remonter, chez nous, son établissement au premier siècle. Les actes du martyre de Saint-Alexandre-de-Brescia, dont M. l'abbé Fayon a rétabli la valeur historique, mais qu'il faut séparer avec soin la légende des saints de Provence, attestent suffisamment l'existence, à cette époque, d'un évêque du nom de Lazare, à Marseille, et d'un autre évêque du nom de Maximin, à Aix; et telle est, en effet, la tradition autorisée de ces deux églises. Toutefois, dans ce pays, l'établissement ecclésiastique ne fut complet et définitif qu'au commencement du cinquième siècle. L'institution ecclésiastique suivit l'ordre civil et on ne pouvait mieux faire; car l'église est dans l'État, et non l'État dans l'église. Ainsi, la distribution territoriale des évêchés et des provinces ecclésiastiques, marcha parallèlement avec celle des cités et des provinces civiles. Plus tard, le nom de comté remplaça celui de cité, mais sans altération des limites. Plus tard encore, les comtés s'abîmèrent dans le cahos des fiefs, pour ne demeurer qu'à titre d'indications géographiques. L'ordre de l'église ne fut pas changé, et il est resté tel, généralement, jusqu'à la grande révolution de 1789 et au concordat de 1804. Il y a donc là une géographie positive qui embrasse quatorze siècles, et qui, forte par elle-même,

reçoit encore un certain secours des chartes et des documents où les écrivains emploient le comté, pour marquer la situation des lieux particuliers.

La Notice des provinces ne parle ni de la cité de Carpentras au-delà de la Durance, ni de celle de Toulon en-deçà ; et cependant, Carpentras a possédé une église épiscopale dans l'année 440, comme Toulon dans l'année 451. Ce fut, à la lettre, pour Carpentras et pour Toulon, une sorte de résurrection des anciennes peuplades des Méminiens et des Camatuliciens. Si nulle part on ne trouve ces deux villes à l'état et au titre de cités, de nombreux documents mentionnent leurs comtés respectifs. Il y a tout lieu de croire qu'en cette occurrence, la parochie ecclésiastique a produit le district civil.

Comme elle fonda des cités nouvelles, l'église fonda aussi une nouvelle province, celle d'Arles. Sans doute le transport à Arles de la préfecture du prétoire des Gaules, vers l'an 400, après l'occupation de la ville de Trèves, par les Francs, contenait en soi le principe d'une subdivision de la province viennoise ; car il est difficile de comprendre que les actes émanés du tribunal de la préfecture touchant la cité d'Arles et les cités voisines, fussent transmis au gouverneur de Vienne, pour retourner ensuite au lieu de leur exécution : mais cette innovation se voit seule-

ment dans la police ecclésiastique, et, pour l'ordre civil, le témoignage de l'histoire est nul. Le concile régionnaire de Turin, de 395 à 397, appelé à régler les évêques de Vienne et d'Arles au sujet de leur juridiction supérieure, subordonna son jugement à la question même du droit métropolitain civil de l'une et l'autre ville; et, en attendant, il laissa à ces églises leur surintendance sur les parochies les plus voisines de chacune d'elles; ce qui semble indiquer une certaine possession commune et un ancien partage de la province civile. En 500, l'évêque de Rome, Léon-le-Grand, autorisa la subdivision de la province viennoise, avec la meilleure part pour l'église d'Arles; et en 510, l'évêque de Rome, Symmache, confirma ce décret patriarchal.

Or voici un premier emploi de cette géographie sacerdotale. Comme les églises de l'ancienne Provence et de l'ancien Dauphiné ont conservé jusqu'à ces derniers temps leur assiette fixe et leurs limites inviolables, par les évêchés, on arrive en marchant à rebours, aux comtés du bas-empire et aux cités romaines, puis aux cités ptoloméennes, puis encore aux peuplades de Pline : et cette opération qui a lieu en remontant le cours des âges devient un excellent contrôle, pour la première investigation faite dans un pur ordre chronologique.

Ainsi, l'évêché d'Arles, c'est le comté et la cité

d'Arles, c'est le district marqué sur les pierres terminales, c'est le district ptoloméen des Anatiliens ou Avatiques, plus la ville d'Arles, c'est l'union de la peuplade salienne des Avatiques et de la peuplade arécomique des Anatiliens de Pline le naturaliste. L'évêché d'Avignon, c'est le comté et la cité d'Avignon, formés du territoire des Désuviates au sud de la Durance, et selon toute apparence de l'arrondissement particulier à la ville massaliote d'Avignon. L'évêché, le comté, la cité d'Aix nous représentent le district des pierres terminales et encore le district ptoloméen des Saliens, moins le pays des Désuviates et la ville d'Arles, et nous ramènent à la peuplade salluvienne, de Pline et de Tite-Live, avec l'ajout des terres enlevées aux Verruciniens et aux Suelteres. Et pour le dire en passant, quand on trouve dans l'évêché d'Aix, la contrée entre la Durance et le Luberon, quand on remarque son extension du côté de l'est, même au-delà de Brignoles, l'hypothèse de la peuplade salluvienne, celle de l'attribution du Luberon à cette peuplade, celle encore de la lacération des territoires sueltere et verrucinien atteignent à la hauteur d'une donnée historique. Je pourrais continuer l'application de la méthode aux autres parochies épiscopales : je dois laisser ce soin aux amis des études provençales dans les diverses localités.

En terminant ce paragraphe, je crois utile de faire mémoire de quelques *pagus* ou *vicus* dont l'existence est certaine, pourqu'on cesse de les confondre avec les peuplades. Ils sont en petit nombre : A Gémenos, les *Lucreti* déjà mentionnés ; à Cadenet, au-delà de la Durance, chez les Salluviens, les *Caudelenses* ; à Gordes, près d'Apt, les *Vordani* ; à Cabasse, à l'est de Brignoles, *Matavonium* ; à la Penne de Chanaan, au-dessous de Glandevès, les *Beritini* ; à Contès, dans le comté de Nice, les *Vicani Contini* ; à Clans, aussi dans le comté de Nice, les *Almacenses*. Ces *pagus*, certifiés par des inscriptions authentiques, font suite aux *pagus* de droit latin déjà énumérés. J'y ajoute le lieu de *Micalo* de l'anonyme de Ravennes qui peut se prendre à Bargemon, au nord de Draguignan, d'après une inscription trouvée sur les lieux. En outre, comme nous possédons quelques inscriptions lapidaires, en l'honneur de divinités topiques, il est permis de conclure de l'établissement du sanctuaire à l'établissement du *pagus*. Ainsi, on peut admettre que Lambesc, Gréoulx, Trets, Bonnieux, où étaient honorés *Iboite*, les nymphes gryseliciennes, *Tritia, Uxovinus*, nous représentent des *pagus* celto-liguriens.

§ X.

CONSIDÉRATIONS FINALES.

Ces circonscriptions épiscopales de l'église des Gaules, similaires aux comtés de l'empire d'Occident et de la monarchie carlienne, et reproduisant les cités romaines de la notice, forment un élément considérable de la géographie du moyen-âge. C'est là un fil conducteur dans une sorte de labyrinthe. A l'aide de ces districts limités qui ne varient pas ou varient peu, le géographe parvient à reconnaître et à constater, du plus au moins, la situation territoriale des États et des fiefs, au milieu des vicissitudes nombreuses de la conquête et de l'usurpation. Sans doute, les évêques aussi, cédant aux passions humaines, s'efforcent d'étendre leurs ressorts, et y réussissent quelquefois. Mais, généralement, les parochies épiscopales restent entières, sous la foi de la possession antique et la garde vigilante du pontife romain.

D'après cette méthode, il y a à étudier dans les trois provinces ecclésiastiques d'Arles, d'Aix et d'Embrun, les établissements rivaux et voisins des Bourguignons, des Visigoths et des

Ostrogoths. Vers le milieu du cinquième siècle, les Bourguignons ou Burgundes, arrivés en 406 par l'Helvétie, suivent la rive gauche du Rhône, et ne dépassent pas ou dépassent peu les Durances moyenne et inférieure. Les Visigoths qui d'abord n'avaient fait que traverser la gaule narbonnaise, dans l'année 412, et s'étaient, du consentement de l'empire, établis en Espagne, reviennent plus tard de ce côté des Pyrénées et s'arrêtent au Rhône, en face de la ville d'Arles; mais la vue de cette belle proie ne leur laisse aucun repos, et la prise d'Arles, par leur roi Euric, en 480, leur livre et leur assure tout le pays au sud et à l'est de la Durance jusqu'aux Alpes.

Grâce à d'heureuses alliances, à des combinaisons d'une politique habile, à sa qualité d'ami et de protecteur de toute la race gothique, Théodoric, roi des Ostrogoths, surnommé le Grand, à bon titre, qui souilla par le crime la fin de sa vie, mais qui mourut des étreintes du remords, qui eut constitué l'Italie en État indépendant, si l'Italie eut pu l'être, et dont j'aimerais à voir la statue dans cette noble ville d'Arles, où il avait rétabli le tribunal de la préfecture du prétoire, Théodoric, dis-je, forma des possessions bourguignones et visigothes entre le Rhône, la mer, la Drôme et les Alpes, une annexe de son royaume d'Italie.

Digitized by Google

Cette province ostrogothe, de deçà les Alpes, ayant été cédée en 536 par Vitigès, successeur du grand Théodoric, aux rois descendants de Clovis, un phénomène particulier se réalisa. Pour les princes francs, les cités, les provinces, les royaumes n'étaient que de purs domaines et de simples héritages, comme une ferme ou une maison de ville. Les trois provinces ecclésiastiques subirent une division irrégulière, bizarre, sous le nom de province d'Arles et de province de Marseille, qui furent attachées à des royaumes divers, comme si chacun des dominateurs sicambres eut voulu posséder une partie de ce beau ciel et de cette mer fortunée.

La race de Clovis est vaincue par une race nouvelle. Les maires du palais, à l'exemple de ces domestiques infidèles, qui, dans les troubles civils des nations se substituent traîtreusement à leurs maîtres, portent la main sur le pouvoir royal ; mais à meilleur titre sans doute, le pays et le peuple des Francs n'ayant plus d'appui en des princes dégénérés de la valeur de leurs pères et devenus inhabiles au commandement. Les historiens devraient faire commencer la dynastie carlienne avec le maire Pépin de Heristal, pour laisser dans le tableau leurs vraies places à chaque figure. Cette maison eut une suite de grands hommes, puis elle s'abaissa. Un partage de l'an 843 entre trois des fils de Louis-le-Débonnaire,

Lothaire, empereur, Louis-le-Germanique et Charles-le-Chauve, détacha de la Gaule les provinces à l'est du Rhône, de la Saône, etc., pour les attribuer au nouvel empire romain ; et, de là, cette coutume peut-être encore subsistante des mariniers d'Arles, de désigner les deux rives du Rhône : la gauche, par le côté de l'empire ; la droite, par le côté du royaume : *del imperi, di regno.*

Ce fut l'empereur Lothaire, mort en 855, qui, par ses volontés dernières, constitua au profit de Charles, son plus jeune fils, le royaume dit de Provence, qui comprenait les trois provinces et au-delà. Ce royaume dura pendant toute la vie du roi Charles, c'est-à-dire pendant quatorze années environ ; et celui-ci étant descendu au tombeau, son État disparut dans un nouveau partage entre ses deux frères l'empereur Louis et Lothaire, roi possessionné dans le nord, sur les rives de la Meuse.

Les Romains avaient distingué la Gaule en deux parties, savoir : la Gaule proprement dite et les sept provinces ; et, quoiqu'il n'y eut qu'un seul vicaire du préfet du prétoire pour toute la Gaule, il y avait au moins deux assemblées territoriales, *conventus*, dans ce diocèse. Nous possédons les meilleures preuves du *conventus* des sept provinces, embrassant l'ancienne narbonnaise et l'ancienne Aquitaine, avec la province gauloise

Digitized by Google

des Alpes-Maritimes. Les rois francs avaient entrepris la lacération de la Gaule par ses quatre angles, et formé les royaumes de Neustrie, d'Austrasie, d'Aquitaine et de Bourgogne. Le royaume de Charles, fils de l'empereur Lothaire, reproduisit au sud-est, le type franc, devenu plus sensible encore dans le nouvel établissement royal qui fut érigé sur la tête de Boson, fils de Buwin, beau-frère de Charles-le-Chauve et gendre de l'empereur Louis.

Aux ides d'octobre de l'an 879, un grand spectacle émut ces contrées. Les métropolitains et les évêques des trois provinces d'Arles, d'Aix et de Vienne, y compris celui de Viviers; les archevêques de Lyon, de Besançon et de Tarentaise ; les évêques d'Uzès, de Maurienne et de Lauzanne, et de grands personnages laïques, qualifiés *primates*, s'assemblèrent dans le bourg de Mantaille, et conférèrent le titre royal à Boson, sur les territoires dont on se rend compte à première vue. L'évêque de Lauzanne était suffragant de Besançon, celui de Maurienne l'était de Vienne. Uzès, de la métropole de Narbonne, était, comme Viviers, un ancien membre de la province franque de Marseille et du royaume de Charles, fils de Lothaire. L'archevêque de Lyon, qui serait devenu le patriarche du diocèse des Gaules, si les patriarchats eussent pu se constituer dans l'Occident, apportait, par sa présence, une grande

autorité au concile. Il ne faut pas s'étonner de voir des évêques établir un royaume et nommer un roi : sauf le cas de guerre déclarée au culte même, le pontificat est le dernier pouvoir qui reste, quand les autres ont péri ou sont énervés, et les pères de Mantaille ont bien mérité de la patrie gauloise et de l'église universelle. L'acte d'élection ne donne pas de nom au nouvel État, et Boson lui-même, prend simplement le titre de roi, si ce n'est dans la charte de 887, au profit de l'évêque de Saint-Jean-de-Maurienne, où il se qualifie roi des Burgundes et des Ausoniens. Selon cette pièce, Boson céda à l'évêque le *castrum* de Saint-Jean-de-Maurienne, citadelle et arsenal héréditaires de sa race, pour que le pontife eût ainsi un asile inexpugnable et comme un second siège propre à garder, dans les temps malheureux, les livres, les archives et le trésor de son église. Le comté de Maurienne appartenait à la maison bosonienne, et de ce comté est sortie la maison royale de Savoie.

Boson eut pour successeur son fils Louis, surnommé l'Aveugle, d'abord seigneur de fait, puis roi solennellement élu en 890, par une nouvelle assemblée d'évêques. La cécité de ce prince, à qui son ambition ne laissa de l'empire que cette marque de l'impitoyable cruauté d'un rival et le vain titre d'empereur, mit tout le pouvoir dans les mains de Hugues, son principal ministre.

Après la mort de Louis, vers 923, Hugues ne tint aucun compte de Charles-Constantin, fils de l'empereur, se jeta sur l'Italie qui voulait un roi, acquit la double renommée de libertin effronté et de vaillant capitaine, éprouva de nombreuses traverses, et, pour avoir ses allures libres au-delà des Alpes, céda sa domination sur la monarchie bosonienne à Rodolphe II, roi des Allemands. C'était là un autre État créé en 887 par Rodolphe Ier, de la maison de Stralingen, et composé du comté de Genève, d'une portion de l'Helvétie, etc. L'union des deux monarchies rodolphienne et bosonienne forma le royaume appelé des Allemands et des Provinces, qui se maintint sous Conrad-le-Pacifique et Rodolphe-le-Fainéant, fils et petit-fits de Rodolphe II, et qui, à la mort de Rodolphe-le-Fainéant, en 1030, se confondit dans l'unité du saint empire ; toutefois, avec distinction de titre dans les formules de la chancellerie impériale.

Nos regards se tournent ici vers le grand fief impérial, connu sous le nom de comté d'Arles et plus tard de comté de Provence. Il y avait eu pendant la durée de la dynastie carlienne, un duc d'Arles, supérieur aux comtes des cités. Cet office, dont il faudrait pour une plus grande intelligence de l'histoire, connaître le ressort territorial, cessa d'être au moment où Boson, fils de Buwin, monta sur le trône ; un établissement de ce genre ayant

des proportions trop fortes pour la monarchie nouvelle : mais chaque cité avait retenu son comte particulier. A la fin du dixième siècle, un seigneur du même nom de Boson, fils de Rotbold, mari de Constance, issu, selon de bonnes conjectures, d'une famille de possesseurs ou vassaux du *pagus* de Manosque, était simple comte du comté d'Arles. Boson, fils de Rotbold, étant mort au plus tard en 968, son principal successeur soit par le droit nouveau des capitulaires, soit par la concession à peu près inévitable du roi des Allemands et des Provinces, fut son fils aîné, Guillaume Ier, justement surnommé le Grand et le père de la patrie. La lecture de quelques pièces heureusement conservées nous découvre, avec les marques de la noble ambition du prince, les progrès constants et soutenus de sa puissance.

En 968, à Arles, assisté d'un juge, de vassaux tant romains que saliques et de plusieurs personnages vivant sous des lois diverses, il tient un plaid où Honnorat, évêque de Marseille, se fit adjuger, contre des détenteurs laïques, la villa de Stavelle, du comté d'Aix. En 972, il chassa sans retour les Sarrasins du pays ; et le roi Conrad-le-Pacifique, comme cela s'induit très bien de quelques documents, lui céda les terres affranchies par sa vaillance. Un peu plus tard, sur la supplication de l'évêque de Fréjus, Ri-

culphe, humblement prosterné devant lui, il reconstitua la dotation de cette église et aida le pontife à relever d'une ruine entière sa ville épiscopale. En 979, Guillaume, illustre marquis de Provence, consul, on ne peut dire si c'est d'Avignon ou de Cavaillon, la charte étant oblitérée en cet endroit, approuva la fondation du monastère de Vaucluse, faite par Valcaude, évêque de Cavaillon. Ce titre romain et populaire de consul, dont le comte se décore du plein gré sans doute de la ville rassurée et reconnaissante, mérite de fixer l'attention. En 982, Guillaume, prince de la Provence, confirma l'acte de constitution du chapitre de Carpentras, émané de l'évêque Airaud. En 984, à Manosque, berceau de sa race, dans un plaid où il est assisté d'un juge, mais non de vassaux ni de prud'hommes, il termina, au profit de l'évêque de Marseille, une nouvelle cause qui concernait cette église. En 991, l'acte de constitution du chapitre d'Apt, sous l'évêque Théodoric, le qualifie prince de toute la Provence. A peu près à cette époque, il présida comme suzerain à des accords entre l'abbé de Saint-Victor, de Marseille, et les vicomtes de cette ville. Ainsi, vers l'an 993, lorsque le fondateur du comté de Provence mourut, toute l'ancienne contrée salienne, à part peut-être le territoire voisin du Var, était sous sa main ; au-delà de la Durance, Cavaillon, Avi-

gnon, Apt et Carpentras subissaient l'influence de son pouvoir, et dans les trois provinces ecclésiastiques d'Arles, d'Aix et d'Embrun, parmi les représentants des anciennes familles comtales, nul autre que le grand feudataire d'Arles, si on n'en excepte toutefois le seigneur de Die, ne prenait le titre de comte.

De ce premier fief de Provence, sortirent comme trois branches du même tronc, le comté de Provence proprement dit, le comté d'Avignon mieux connu sous le nom de marquisat de Provence, et le comté de Forcalquier. Ces trois fiefs, dans leur ensemble, embrassèrent les trois provinces ecclésiastiques, sans en dépasser les limites. Nice et son district entrèrent dans le comté de Provence : les seigneurs de Forcalquier étendirent leur juridiction sur les anciens comtés de Gap et d'Embrun, et l'on vit le comte de Valence se reconnaître en sa qualité de comte de Die, vassal du comte de Toulouse, lequel était devenu marquis de Provence ; l'église épiscopale de Die ressortissant à l'église métropolitaine d'Arles.

Au-dessous de ces fiefs principaux se présentent d'autres établissements dignes de quelque attention ; et en première ligne, il y a lieu de considérer l'état politique des villes épiscopales. Mis à la place des défenseurs des cités, expressément investis par les lois impériales d'une

juridiction publique, vrais pères du peuple et ses meilleurs supports dans ces temps de calamités inouïes, les évêques, en présence des comtes leurs égaux dans la hiérarchie civile ne pouvaient pas déchoir de leur haut rang, et quand le pouvoir descendait du faîte de la société à sa base, il leur en fallait une part. En outre, à cette époque où les presbytères des églises épiscopales prenaient une forme nouvelle, celle de la règle monastique, pour donner plus de force à l'action religieuse et de meilleures garanties des mœurs et de la science des clercs, les chapitres cathédraux, métropolitains ou primatiaux devenaient, à côté du seigneur et de l'évêque, une troisième puissance; enfin comme la plupart des villes épiscopales avaient été ruinées par les barbares Sarrasins, et que non-seulement les anciens comtes des cités, les évêques et les chapitres, mais encore des abbés de monastère et des chefs laïques puissants étaient venus en aide à leur rétablissement, il y avait là l'origine d'un nouveau droit et d'une autre juridiction.

De là ce fait général de la substitution de plusieurs villes à la ville unique sur son ancien sol ou sur un sol voisin. Ainsi, à Arles, les monuments font une foi suffisante du partage de la portion de la ville rachetée par l'or des fidèles et la charité habile du pontife entre le comte et l'archevêque : mais à Arles, encore, on

trouvait le bourg de Trinquetaille et celui *de Portâ Andosâ* soumis à la maison des Baux, et le bourg dit des Porcellets qui dépendait de cette illustre maison. A Aix, sur les ruines presque fumantes de l'oppidum romain, trois villes sortirent de terre : la ville de la maison des Baux, celle de l'archevêque, celle du prévôt capitulaire ou soit du chapitre. Marseille, partagée comme Arles, entre son évêque et son vicomte, eut à côté d'elle le bourg du Chapitre et celui de l'abbé de Saint-Victor. Ces divisions aujourd'hui pleinement effacées forment une branche de la géographie locale.

Arrivent ensuite les grandes baronies des Baux, d'Hyères, de Toulon, de Callian, de Castellane, de Glandevès, etc. : que si, après un long cours de siècle, nous nous sommes complus à ressaisir les lignes de l'assiette territoriale des premières peuplades, d'autres chercheront à refaire les tracés de ces petits États subalternes fondés pendant ou après l'occupation sarrasine, et où semble revivre un ancien esprit national. La maison des Baux possède médiatement ou immédiatement les *castrum* qui entourent la mer de Mastramela, ancienne région des Avatiques. Des puînés de la maison de Marseille tiennent sous leur main les bourgs d'Hyères et de Toulon, lieux importants de l'ancienne région des Camatuliciens. Les barons de Castellane nous

Digitized by Google

représentent presque la république des Suetres, et ceux de Callian, la république des Quariates.

§ XI.

SUITE.

Car l'histoire et la politique deviennent inséparables de cette géographie : il est bon de savoir comment l'archevêque et le peuple d'Arles se liguèrent pour chasser le comte ; comment ils fondèrent une commune libre et une sorte de république mixte à l'image de la grande monarchie d'Angleterre ; comment étaient unis ensemble la cité proprement dite et les bourgs seigneuriaux, par un pacte fédératif qui laissait à l'État son unité et aux seigneurs leur puissance. Marseille n'expulsa pas ses vicomtes, mais les obligea à lui céder à prix d'argent leurs droits héréditaires, et la nouvelle ville municipale resta pour quelque temps encore à part des trois autres. A Aix, la première juridiction atteinte fut celle de l'archevêque, ensuite de l'abandon complet et de la destruction de sa ville ; les sujets ayant passé dans la ville laïque ou dans son voisinage et y ayant même transporté les attraits de leurs

Digitized by Google

édifices, nonobstant les défenses faites sous péril d'anathème.

Pour qui étudie volontiers l'humanité sous tous ses aspects, les maisons des Baux et des Porcellets, celle de Castellane encore subsistante ne manquent pas d'intérêt historique. La maison des Baux, rivale acharnée des dynasties comtales, a, comme les grandes familles de la Grèce et de Rome, une origine héroïque : elle descend de l'un de ces sages d'Orient qui accoururent à la crèche de Bethléem, et l'étoile dont elle porte la figure dans son écu ne manque pas d'apparaître sur son manoir en signe de la mort prochaine de son chef. Le dernier baron de Castellane, contemporain du comte de Provence, Charles Ier, défend avec le courage impassible de sa race son indépendance attaquée. Écrivain et poète, il répand contre le comte d'amers écrits qui circulent dans les châteaux, dans les villes, dans les monastères ; politique et guerrier, il s'allie aux confrères de la ville vicomtale de Marseille, et joint ses forces aux leurs pour étayer une situation commune. L'histoire entière justifie l'épithète de grands donnée aux Porcellets. Dans la croisade de 1190, un Porcellet sauva la liberté à Richard-Cœur-de-Lion d'Angleterre, que les Sarrasins allaient faire prisonnier, en présentant sa personne comme celle du roi. Dans les Vêpres siciliennes un Porcellet, gouverneur de Ga-

Digitized by Google

lafatimi, fut expressément excepté à raison de sa rare vertu du décret de mort porté par la Sicile désespérée contre les oppresseurs étrangers et le dernier de cette race, m'a-t-on assuré, a péri de nos jours à côté du roi Charles-Albert de Sardaigne, les armes à la main, martyr de la cause italienne.

On regrette vivement la perte d'un ouvrage d'Aristote où ce philosophe avait décrit les constitutions d'un grand nombre de cités grecques. Cette douleur légitime des grands esprits peut s'adoucir par l'étude des constitutions si variées dans le moyen-âge des villes consulaires et même des bourgs seigneuriaux. Partout l'élément populaire se fait jour, et là où il n'a pas une puissance directe et exclusive, le peuple fait accepter son intervention dans la république. Ces bourgeois qui n'avaient fréquenté ni les écoles de la Grèce ou de Rome, ni les universités d'Oxford ou de Paris, savent dresser des statuts fondamentaux, établir des magistratures pondérées, décider dans des assemblées générales de la paix, de la guerre et des alliances : ils savent traiter et combattre, et au besoin, tout remplis qu'ils sont de la foi vive de ces temps, ils résistent aux menaces de l'église, et dans le sentiment de leur droit, ils supportent avec constance le poids de l'anathème et la vue désolante des temples interdits.

Mais il faut préparer les matériaux de cette science agrandie. Il faut ouvrir pleinement ces sources pures, encore à demi cachées, pour que tous puissent s'en approcher. Les documents conservés dans les archives de l'empire, dans les dépôts des préfectures, dans les hôtels-de-ville, dans les hospices, dans les bibliothèques, dans les offices notariaux et dans les anciennes corporations encore existantes, au-dessous d'une certaine date, l'an 1150 ou 1200, je ne sais, doivent être publiés. Leur petit nombre dispense de tout choix, et dans cette pénurie de l'histoire, un acte insignifiant au premier coup-d'œil peut devenir un témoin utile et grave de son époque. Après cela, les publications seront réduites par un triage d'autant plus sévère qu'on se rapprochera davantage de nos temps. Dans ce grand travail, l'État, les départements, les communes concourront ensemble. Les archives générales regardent le gouvernement; mais les autres regardent les départements et les communes. Il est bien entendu que l'État ne saurait perdre ici, pas plus qu'ailleurs, son contrôle supérieur et sa juridiction souveraine. L'État, c'est la commune république; c'est la grande et sainte patrie, à qui nous devons, après Dieu, nos plus purs hommages. Par cette union des volontés et des forces, sans y mettre de la presse, sans exagérer la dépense, bien loin de là, au contraire, les

Digitized by Google

résultats acquis à la géographie, à l'histoire, à la politique, après un demi-siècle, après trois quarts de siècle, si l'on veut, auront de quoi étonner.

Les conséquences morales de ceci seraient considérables, en faisant surgir des méthodes non encore soupçonnées. L'enseignement historique des écoles pourrait cesser d'être uniforme et varier selon les territoires. On m'a appris particulièrement l'histoire du royaume de France depuis le neuvième siècle jusqu'au quinzième. Mais on se trompait et on me trompait. Cette histoire m'était étrangère : ces rois n'étaient point les rois de mon pays. Chez nous, dans l'ancienne Provence, les premières leçons historiques devraient se donner sur une carte des terres entre la mer, le Rhône, la Durance, le Luberon, le Bas-Verdon, l'Esteron et le Var-Inférieur. Nous ferions d'abord une pleine connaissance avec les Ligures, habitants de notre sol. Nous étudierions la république massaliote et de là, sans trop de peine, nous découvririons tout entier le pur horizon de la Grèce antique. Les Romains étant devenus nos maîtres, nous suivrions leur éclatante fortune, tour-à-tour opprimés par ces conquérants singuliers ou oppresseurs avec eux. L'introduction du Christianisme dans ces contrées nous conduirait à l'examen des origines de nos églises municipales. Nous verrions passer les

Goths et les Bourguignons. Nous nous arrêterions de grand cœur auprès des dynasties mérovingienne et carlienne, mus de sentiments convenables envers les pères et les fondateurs de cette monarchie. Les tableaux du royaume bosonien, du royaume-uni des Allemands et des provinces seraient déroulés devant nous. On nous permettrait de considérer à loisir la formation, la suite, les vicissitudes, les caractères de nationalité du modeste comté de Provence ; et arrivés à la fin du quinzième siècle, et au moment où s'éteignit la seconde maison d'Anjou, nous ferions entendre les mêmes cris de joie et de bénédiction qui éclatèrent au sein de nos États et dans la ville capitale, lorsque les seigneurs spirituels et temporels et les communes de Provence, par un emploi libre de la souveraineté nationale, effaçant les titres héréditaires de la maison de Lorraine, se donnèrent d'un cœur franc aux rois capétiens et votèrent l'union du pays à la couronne de France, non comme d'un accessoire à un principal, mais comme d'un principal à un autre principal, sous la réserve de son droit public et privé, de ses libertés et de ses loyales coutumes.

J'ai atteint le terme de cette humble notice. Je n'ai pas ouvert de route nouvelle, soit, mais je puis avoir élargi les voies battues. Là, j'ai présenté le fait historique, ici, l'hypothèse ration-

Digitized by Google

nelle. En cet endroit, j'ai constaté et laissé le doute ; en cet autre, j'ai d'instinct exprimé une opinion. Comme je fais un grand fonds sur la science appliquée aux localités, pour régénérer les mœurs et les lois, pour rendre aux caractères endoloris un certain ressort, pour détruire des préjugés nouveaux entrés de la même porte par laquelle d'anciens préjugés sont sortis, pour rétablir la loi de justice envers les générations couchées dans la tombe qui ne peuvent se défendre, je m'imagine que j'ai fait une action louable. Me suis-je trompé ?

Un de nos confrères les plus distingués, M. Alexis de Fonvert, a bien voulu dresser pour mon travail deux cartes, dont l'une se rapporte aux géographies de Strabon et de Pline, et dont la seconde, en offrant avec exactitude les divers diocèses de la Basse-Provence avant le concordat de 1804, permet ainsi de remonter aux comtés de la monarchie carlienne et du bas-empire, aux cités romaines, aux districts ptoloméens et encore aux peuplades primitives. Je prie M. de Fonvert de recevoir le témoignage de ma reconnaissance affectueuse.

LISTE

DES AUTEURS EMPLOYÉS DANS LA NOTICE

AVEC L'INDICATION DES PRINCIPAUX TEXTES AUXQUELS LE LECTEUR PEUT RECOURIR.

Ammien-Marcellin, édition Nisard, liv. 15, chap. 9. *Geryon* et *Tauriscus*, chap. 11. *Narbonnaise, viennoise, Marseille, Saluviens, Antibes.*

Anibert, Mémoire sur l'ancienneté d'Arles, Arles, J. Mesnier, 1782.

Le même, Mémoires historiques sur l'ancienne république d'Arles, 4 vol, in-12, Yverdon, 1779. 80. 81.

Anonyme (l'anonyme de Ravenne), Periplus maris Mediterranei, etc., liv. 4. *Sanatio, Solarium, Colonia Maritima, Fossis Marianis, Calum.* Liv. 5 *micalo.*

Bouche (Honoré), la Chorographie ou description de Provence, et l'Histoire chronologique du même pays, etc., 2 vol. in-f°, tom. 1er, pag. 117, *Charte de Cunibert, arch. d'Embrun.* Pag. 158, *Fausse inscription de Saint-Gilles en Languedoc.*

Cartulaire de Saint-Victor de Marseille, 2 vol. in-4°. Chartes n°s 11 et 13, *villa Leonio,* charte 26. *Legunio, villa Leguino.*

Cesar, éd. Nisard, Guerre civile, chap. 34 et 56, *Albici.*

Ciceron, Lettres ad *familiares,* liv. 10. Lettre de Lépide à Ciceron, *Forum Voconii.*

Digitized by Google

Conciles (collection des), concile d'Arles de 314, *province viennoise*, conciles d'Aquilée de 381 et de Turin de 395 à 379, *seconde narbonnaise*.

Etienne de Bysance, aux mots : *Aeria, Athenæ, Avenio, Cabellio, Elysicici, Mastramela, Secoanus, Secoani*.

Fayon (l'abbé), Monuments inédits sur l'apostolat de Sainte-Marie-Magdelaine, etc., 2 vol. grand in-8°, tom. 1er, pag. 522, *S. Alexandre de Brescia*, tom. 2, nos 222 et 223. *Prioratus de Livio*.

Festus Avienus, les côtes maritimes, dernier chapitre, *Theline, Bergine, Salyes, Oppidum paludis Mastramelæ*.

Florus, éd. Nisard, liv. 2, chap. 2. Guerre ligustique, *Décéates, Oxibii ; Euburiates, Ingauni*, liv. 3, chap. 3. Guerre alobrogique, *Salyi*.

Géographie de la Provence, etc., par Achard, 2 vol. in-4°. Aix, Calmen, aux mots : *Bargemon, Lorgues*.

Henry, Recherches sur la géographie ancienne, etc. Du département des Basses-Alpes, Forcalquier, Gaudibert, 1818, la carte topographique, *Avantici, Bodiontici*.

Justin, éd. Barbou, liv. 63, chap. 3 et 4, *Segobriges*.

Lagoy (le marquis de), Description de quelques médailles inédites, etc. Aix, Pontier fils aîné, 1834. Notice sur l'attribution de quelques médailles des Gaules, etc. Aix, Pontier, 1837. *Cenicenses, Glanum, Samnages*.

Michel de Loqui, Recherches sur les ruines d'Entremont, etc. Aix, F. Guigue, 1839.

Le même, Recherches sur les limites, etc., d'Arles, d'Aix et de Marseille, etc., dans les Mémoires de l'Académie d'Aix, tom. 4me.

Papon, Histoire générale de Provence, 4 vol. in-4°, tom. 1er, de la page 20 à la page 128. *Citharista, Forum Voconii*.

Digitized by Google

Matavonium, *Glanum*, *Aeria*, *Œgitna*, *Athenopolis fretta*, *Maritima Avaticorum*, *Salinæ*, *Stomalimna*, *Vordenses*, *Caudellenses*, *Beritini*, etc., etc.

Le même, Voyage littéraire en Provence, Paris, Barrois l'aîné, 1780, pag. 266. *Almancenses*, pag. 281, *Inscription du lieu de Saint-Étienne au comté de Nice*, aux inscriptions n° 6, *Comacina*.

Pitton, Histoire de la ville d'Aix, capitale de la Provence, in-f°, pag. 53 et 54. *Monument du Montaigués à Aix, au lieu dit le Château-du-Diable*.

Pline le naturaliste, éd. Barbou, liv. 3, chap. 5, 7, 21.

Plutarque, traduction d'Amyot, les Vies des hommes illustres : vies de Solon, de Camille, de Marius.

Polybe, édit. Panthéon, fragment 8 du liv. 33. *Oxibii, Décéates, Egitna*.

Pomponius-Mela, liv. 2, chap. 5. Gaule narbonnaise.

Ptolémée, Gaule narbonnaise, Italie.

Rouard, Bas-reliefs gaulois trouvés à Entremont près d'Aix-en-Provence, mémoire couronné; Aix, veuve Tavernier, 1831.

Saint-Vincens (le président de), Notice sur les lieux de Provence, où les Cimbres, les Ambrons et les Teutons ont été vaincus par Marius; Paris, J. B. Sajou, 1814.

Statistique des Bouches-du-Rhône, 4 vol. in-4°, tom. 1er, chap. 11, Géographie ligurienne; chap. 12, Géographie marseillaise; chap. 13, Géographie romaine.

Sextus Rufus, éd. Nisard, chap. 6. *Narbonnaise, viennoise, Alpes-Maritimes*.

Strabon, Parisiis, typis, regiis, 1620, liv. 4, de la page 186 à la page 189, *passim*. de la page 201 à la page 204, *passim*.

Suétone, éd. Nisard, Vie de Tibere, chap. 4. *Colonie d'Arles.*

Table théodosienne.

Tite-Live, éd. Nisard, liv. 5, chap. 24, *Salyes;* chap. 25, *Salluvii;* liv. 21, chap. 26, *Salyes;* chap. 31, *Allobroges, Tricastini, Tricorii;* liv. 31, chap. 10, *Salyes;* sommaire du liv. 47, *Ligures transalpins;* somm. du liv. 60, *Salluvii;* somm. du liv. 61, *Salluvii;* somm. du liv. 73, *Salluvii.*

Velleins Paterculus, éd. Nisard, liv. 1er, chap. 15. *Sallues.*

Walckenaer (le baron), Géographie ancienne, etc., des Gaules cisalpine et transalpine, *passim.*

ERRATA.

Page 260, à l'avant-dernière ligne, après ces mots : *de l'orge,* il faut remplacer le point par une virgule, et suppléer le membre de phrase suivant : *donne la distance de Monaco à Antibes.*

Pages 263 et 264, au lieu d'*Albaciens,* lisez *Albœciens.*

Page 271, au lieu d'*Albeci,* lisez *Albici.*

Page 290, au lieu de *Desuviaticus,* lisez *Desuatus.*

Page 326, 3me ligne, au lieu de *confins d'Aix,* lisez *confins d'Arles.*

Même page, 6me ligne, au lieu de *trois myriamètres,* lisez *deux myriamètres.*

Pages 331, 332. 333, 335, 338, 339, au lieu de *ptoloméen,* lisez *ptoléméen.*

Page 340, au lieu de *Vordani,* lisez *Vordenses.*

Même page, au lieu de *Almacenses,* lisez *Almancenses.*

Page 354, 9me ligne, après le mot *héroïque,* ajoutez *à son dire.*

RAPPORT

FAIT

A l'Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix,
dans la séance du 28 mars 1859, au nom de la Commission
composée de MM. Chambaud, d'Astros, de Ribbe,
Cabantous, de Séranon, Reinaud de Fonvert,
chargée d'examiner la question

DU RÉTABLISSEMENT DE L'ÉCHELLE MOBILE
EN MATIÈRES DE CÉRÉALES

Par M. CABANTOUS,
Professeur de Droit administratif à la Faculté d'Aix.

MESSIEURS,

A toutes les époques, les gouvernements ont attaché un vif intérêt et porté une constante attention à la production et au commerce des céréales. En France surtout où, plus que dans quelques contrées voisines et notamment qu'en Angleterre, les grains et farines forment le fond de l'alimentation publique, il était naturel que l'administration cherchât, par tous les moyens, à prévenir la disette ou l'insuffisance d'une denrée si nécessaire et qui se consomme en si grande

Digitized by Google

quantité. Pour atteindre ce but, on devait combiner deux éléments qui, au premier abord, semblent s'exclure : des encouragements efficaces à la production indigène ; des garanties de facile écoulement à l'importation étrangère. Ce double intérêt a été habilement concilié par les lois actuellement en vigueur, et dont l'exécution n'est que momentanément suspendue.

Le système établi par ces lois consiste en deux séries ascendantes de droits variables : l'une sur l'importation ; l'autre sur l'exportation ; la première s'élevant graduellement au fur et à mesure de la *baisse* des prix du blé indigène, constatés périodiquement d'après les mercuriales des principaux marchés ; la seconde, au contraire, s'élevant graduellement au fur et à mesure de la *hausse* des mêmes prix, constatés de la même manière. Telle est la combinaison ingénieuse qui a reçu, dans l'usage, le nom d'*échelle mobile*. Son application, successivement suspendue d'année en année, depuis 1853, sous le coup de plusieurs récoltes insuffisantes, est encore frappée d'un nouveau sursis jusqu'au 30 septembre prochain, en ce qui concerne l'importation, aux termes du décret du 30 septembre dernier, malgré le retour de l'abondance et l'extrême baisse des prix qui en a été la conséquence.

La question de savoir si l'intérêt public conseille, dans les circonstances actuelles, ou de

Digitized by Google

continuer à suspendre l'application de l'échelle mobile par des sursis annuellement réitérés, ou de lui laisser reprendre son libre cours sans aucun changement, ou d'en modifier partiellement l'organisation, fait en ce moment l'objet d'études approfondies de la part des économistes, de discussions animées dans les journaux, d'anxieuses préoccupations pour les populations agricoles. L'Académie d'Aix, dont le titre officiel embrasse l'agriculture, non moins que les sciences, arts et belles-lettres, ne pouvait rester indifférente à ce remarquable mouvement de l'opinion publique. Elle s'est saisie de la question, et en a confié l'examen à une commission qui m'a fait l'honneur de me désigner pour vous rendre compte de ses travaux, et pour proposer à votre sanction les conclusions auxquelles elle a cru devoir s'arrêter.

La législation actuelle sur l'importation et l'exportation des céréales remonte à 1814, époque à laquelle on divisa pour la première fois les frontières de la France en diverses zones ou régions, suivant que le prix moyen du blé y était plus ou moins élevé. Ces zones ou régions sont aujourd'hui au nombre de huit, qui forment autant de sections inégalement réparties entre quatre classes. La première section comprend les côtes de la Méditerranée ; la deuxième, les frontières d'Espagne ; la troisième, les frontières des Alpes ; la quatrième, les frontières du Rhin ; la

cinquième, les côtes de la Manche ; la sixième, les côtes de l'Océan ; la septième, les frontières d'Allemagne ; la huitième, les côtes de Bretagne. L'ordre numérique des sections est déterminé par le degré de cherté relative du blé, de sorte que la première section est celle où le blé coûte ordinairement le plus cher, tandis que la huitième et dernière est celle où les prix sont habituellement les plus bas. Pour chaque section, la loi a désigné un certain nombre de marchés, choisis avec soin parmi les principaux centres de production ou de consommation. A la fin de chaque mois, les prix moyens de ces divers marchés pendant la dernière semaine du mois précédent, la première et la deuxième semaine du mois courant, ainsi que les prix moyens des sections, calculés d'après ceux des marchés qui leur sont affectés, reçoivent une publicité officielle par leur insertion au *Moniteur* et au *Bulletin des Lois*. Ce sont les prix moyens de chaque section, qui, jusqu'à la publication d'un nouveau tableau mensuel, servent à déterminer les prix moyens de chaque classe ; lesquels, à leur tour, servent de régulateurs aux droits d'importation et d'exportation des grains et farines, pour tous les départements compris dans la classe.

Les lois qui, depuis 1814, ont fixé, d'après les bases variables que nous venons de retracer, les droits d'importation et d'exportation des

Digitized by Google

grains et farines, n'ont pas eu constamment le même caractère, n'ont pas été conçues dans un esprit uniforme et permanent. Il faut distinguer, à cet égard, trois périodes : la première, de 1814 à 1819; la deuxième, de 1819 à 1832; la troisième, de 1832 à 1853, époque à laquelle commencèrent les sursis successifs à l'application de l'échelle mobile.

Quant la première période, régie par les lois du 2 décembre 1814 et du 28 avril 1816, l'importation était toujours permise moyennant un droit fixe peu élevé, et l'exportation était prohibée dès que le prix de l'hectolitre de froment dépassait 23 fr. dans la première classe, 21 dans la deuxième et 19 dans la troisième ; car alors il n'y avait que trois classes, au lieu des quatre qui existent actuellement. Dans ce système, l'intérêt du consommateur, doublement favorisé par la permanence des facilités accordées à l'importation et par la défense d'exporter dès que les prix avaient atteint un chiffre relativement assez bas, prévalait évidemment sur l'intérêt du producteur, qui pouvait paraître n'avoir pas besoin de protection, sous l'impression récente des terribles disettes de 1812 et de 1816.

Durant la deuxième période, régie par les lois du 16 juillet 1819 et du 4 juillet 1821, l'intérêt du producteur tendit, au contraire, à dominer celui du consommateur, sous l'influence d'une

longue succession d'années fertiles. L'importation fut prohibée dès que le prix de l'hectolitre de froment tombait au-dessous de 24 fr. dans la première classe, de 22 dans la deuxième, de 20 dans la troisième, de 18 dans la quatrième, tandis que l'exportation ne fut interdite qu'à partir du prix de 26 fr. dans la première classe, de 24 dans la deuxième, de 22 dans la troisième, de 20 dans la quatrième. Entre la limite supérieure et la limite inférieure, par une combinaison qui peut être considérée comme la première origine de l'échelle mobile, les droits à l'importation s'élevaient graduellement au fur et à mesure de la baisse des prix ; de sorte que le droit fixe n'était seul perçu, qu'autant que l'hectolitre de froment avait atteint ou dépassé le taux auquel cessait la faculté d'exporter. Tout cet ensemble de mesures, par les faveurs faites à l'exportation et par les charges imposées à l'importation, présentait au plus haut degré l'expression d'une pensée de préférence pour les producteurs, au détriment des consommateurs.

Durant la troisième période, régie par les lois du 15 avril 1832 et du 26 avril 1833, on s'efforça de donner une équitable satisfaction aux deux intérêts en présence, sans sacrifier l'un à l'autre. Si l'importation fut désormais toujours autorisée en vue des consommateurs, l'exportation le fut aussi au grand avantage des produc-

Digitized by Google

teurs. Le principe de l'échelle mobile fut maintenu et généralisé. On en conserva l'application, telle que les lois antérieures l'avaient prescrite, dans les cas où elles l'admettaient. On y soumit l'exportation, de manière à ce que les droits fussent d'autant plus élevés que les prix de l'intérieur seraient eux-mêmes plus hauts. On l'étendit, en matière d'importation, au-dessous des limites après lesquelles cessait précédemment la faculté d'importer, et, à partir de ce point, il dut y avoir une surtaxe additionnelle pour chaque franc de baisse.

Tel est, au complet, le mécanisme de l'échelle mobile, dont les effets ne peuvent être pleinement appréciés qu'en combinant les lois de 1814, de 1816, de 1819 et de 1821 avec celles de 1832 et 1833 ; car ces dernières ont maintenu en partie les précédentes.

Voici, d'après le rapprochement et la coordination de tous ces textes, les résultats auxquels conduit l'application de l'échelle mobile :

A l'importation, les grains sont frappés d'un *minimum* de droits, fixé à 1 fr. 25 c. par hectolitre. Ce *minimum* est seul perçu lorsque le prix de l'hectolitre de froment indigène est égal ou supérieur à 26 fr. dans la première classe, à 24 dans la deuxième, à 22 dans la troisième, à 20 dans la quatrième. Il s'augmente d'un franc par chaque franc de baisse jusqu'à 24 fr. dans

la première classe, 22 dans la deuxième, 20 dans la troisième, 18 dans la quatrième. Au-dessous de ces derniers chiffres, chaque franc de baisse donne lieu à une surtaxe additionnelle de 1 fr. 50 c. par hectolitre.

Quant aux farines, leur importation est frappée d'un *minimum* de droits, fixé à 2 fr. 50 c. par quintal métrique. Toutes les fois que les grains doivent être surtaxés, la surtaxe par quintal métrique de farine est triple de celle applicable à l'hectolitre de grains.

A l'exportation, les grains sont frappés d'un droit fixe de 2 fr. par hectolitre. Ce droit est toujours perçu, quel que soit le prix de l'hectolitre de froment indigène. Il y a en outre une surtaxe variable, d'autant moins élevée que les prix sont plus bas. Cette surtaxe est de 4 fr. par chaque franc de hausse au-dessus de 26 fr. dans la première classe, de 24 dans la deuxième, de 22 dans la troisième, de 20 dans la quatrième. Elle n'est plus que de 2 fr. par chaque franc de hausse au-dessus de 25 fr. dans la première classe, de 23 dans la deuxième, de 21 dans la troisième, de 19 dans la quatrième. A partir et au-dessous de ces derniers chiffres, chaque franc de hausse ne donne plus lieu qu'à une surtaxe de 0 fr. 25 c.

Quant aux farines, leur exportation est frappée d'un droit fixe de 4 fr. par quintal métrique.

En outre, lorsque la sortie des grains est sujette à surtaxe, la surtaxe par quintal métrique de farine est double de celle applicable à l'hectolitre de grains.

Les divers droits que nous venons d'énumérer, sont ceux concernant les grains et farines de blé-froment, épeautre ou méteil. Pour les grains et farines de seigle, orge, maïs, sarrasin et avoine, ces droits subissent une diminution plus ou moins considérable, suivant des proportions fixées par la loi. Nous avons d'ailleurs négligé les surtaxes particulières à raison de la provenance ou du pavillon, ces surtaxes n'influant en rien sur le système général de l'échelle mobile.

C'est cette législation qui a été suspendue successivement d'année en année, à partir de 1853, et dont la remise en vigueur fait l'objet de la question que l'Académie nous a chargés d'étudier. Les deux décrets auxquels remontent le sursis, sont ceux du 18 août 1853 et du 29 novembre 1854. Le premier portait que les grains et farines, à leur entrée en France, ne seraient soumis jusqu'au 31 décembre 1853 qu'au *minimum* des droits déterminés par la loi du 15 avril 1832. Le second prohibait absolument l'exportation des grains et farines jusqu'au 31 juillet 1855. Ces mesures ont été annuellement prorogées, et le dernier décret rendu sur ce point est celui du 30 septembre 1858, qui prescrit une

Digitized by Google

nouvelle prorogation jusqu'au 30 septembre 1859 ; mais seulement en ce qui concerne l'importation. Il résulte de là que l'exportation des grains et farines est aujourd'hui permise, et que, sous ce rapport, le système de l'échelle mobile a repris application ; mais que, pour l'importation, un droit fixe et minime continue à remplacer la progression des droits calculée en raison inverse des prix de l'intérieur.

Votre commission, Messieurs, après s'être ainsi efforcée de reconnaître et préciser le véritable état de la question, n'hésite pas à vous proposer d'émettre un vœu motivé pour l'entier rétablissement de l'échelle mobile. Ce qu'a fait le décret du 30 septembre 1858 au sujet de l'exportation, doit être étendu à l'importation, à partir du 30 septembre 1859. Il n'est besoin, à cet effet, d'aucun nouveau décret ; il suffit que le sursis ne soit pas prorogé : la cessation des mesures transitoires rendra de plein droit force et vigueur à la loi permanente, c'est-à-dire au système de l'échelle mobile. Non que ce système ne puisse recevoir d'utiles perfectionnements ; mais ces perfectionnements, qui seront nécessairement l'œuvre du concours des trois pouvoirs législatifs, exigent de longues et patientes études, de profondes et mûres méditations, qui s'accompliront avec d'autant plus de fruit que l'institution aura plus tôt recouvré sa marche libre et normale.

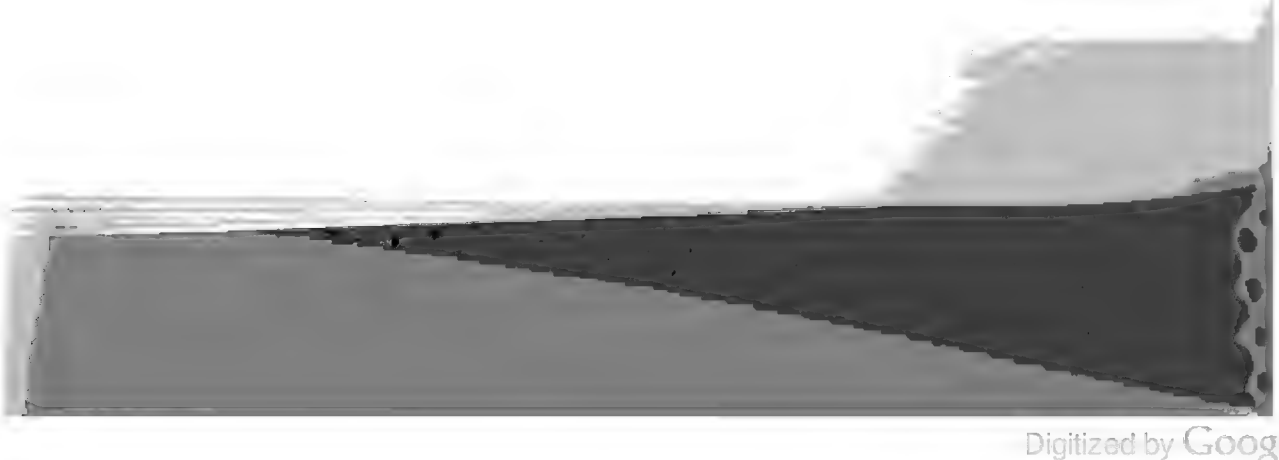

Digitized by Google

Nous avons pensé qu'en vue de ces améliorations ultérieures, le vœu de l'Académie devrait comprendre quelques aperçus, quelques indications de changements partiels qui nous sembleraient de nature à mettre plus d'harmonie et d'unité dans l'application de l'échelle mobile. Le plus sûr moyen de conserver est de réformer opportunément et avec prudence,

En conséquence, la Commission dont j'ai l'honneur d'être l'organe, propose à l'Académie le projet suivant de délibération :

« L'Académie des sciences, agriculture, arts « et belles-lettres d'Aix ;

« Ouï le rapport fait au nom de la commis- « sion qu'elle avait chargée d'étudier les diverses « questions se rattachant au rétablissement de « l'échelle mobile en matière de céréales ;

« Considérant que le système de l'échelle mo- « bile est une heureuse et équitable transaction « entre les intérêts rivaux du producteur et du « consommateur ;

« Considérant que cette institution, consacrée « par une longue expérience, est entrée profon- « dément dans les habitudes des populations « agricoles, qui attachent le plus haut intérêt à « ce qu'elle soit prochainement remise en vi- « gueur ;

« Considérant qu'un droit permanent à l'im-

« portation, s'il était peu élevé, tendrait à dé-
« courager le producteur, tandis que dans le
« cas contraire il créerait une cause d'alarmes
« incessantes pour le consommateur ;

« Considérant qu'il en serait de même, mais
« en sens inverse, d'un droit permanent à l'ex-
« portation ;

« Considérant que l'absence de tout droit, soit
« à l'importation, soit à l'exportation, placerait
« l'agriculture française dans la plus fâcheuse
« et la plus fausse des positions, parce que la
« libre ouverture des marchés étrangers serait
« loin de compenser pour elle la perte de ses
« avantages sur le marché national ;

« Considérant que l'exemple de l'Angleterre
« où le commerce d'importation et d'exporta-
« tion des céréales est affranchi, depuis douze
« ans, de tous droits de douanes, sans que l'agri-
« culture en ait sensiblement souffert, ne saurait
« être proposé à l'imitation de la France qui ne
« peut produire à aussi bon marché, par la
« triple raison qu'elle est un pays de petite ou
« moyenne culture, qu'elle a moins de capitaux
« accumulés, et que son système de viabilité
« intérieure est beaucoup moins perfectionné ;

« Considérant que le libre échange, s'il devait
« jamais être introduit en France, devrait au
« moins y être appliqué d'une manière générale
« et pour toutes les marchandises et denrées

« indistinctement, afin d'offrir d'utiles compen-
« sations aux intérêts lésés ; mais qu'il y aurait
« une criante injustice à l'imposer aux cultiva-
« teurs, en même temps qu'ils continueraient à
« payer le fer deux ou trois fois sa valeur, par
« suite de l'énorme protection accordée aux maî-
« tres de forges ;

« Considérant que la plus vulgaire prévoyance
« commande de ne pas abandonner l'alimenta-
« tion d'un grand peuple aux hasards de la
« navigation, aux périls de l'état de guerre,
« aux caprices ou à la malveillance des nations
« étrangères ;

« Considérant que, dans les conditions ac-
« tuelles, la concurrence des blés étrangers est
« désastreuse pour l'agriculture française, qui
« ne trouve pas dans le prix du blé la juste
« rémunération de ses avances et de son tra-
« vail ;

« Considérant que cela est surtout vrai pour
« la région des côtes de la Méditerranée, où la
« culture des céréales est plus coûteuse que
« partout ailleurs, en même temps que la con-
« currence des blés étrangers y est plus dan-
« gereuse, à raison de la proximité du port de
« Marseille, où les grains arrivent de contrées
« qui les produisent à des prix de revient extrê-
« mement bas ;

« Considérant que le prix de revient de ces

« contrées étrangères, même accru des frais de « transport, s'élève à peine à 15 ou 16 francs « l'hectolitre, tandis qu'il est de notoriété publi- « que qu'en France, pour la région des côtes « de la Méditerranée, le prix de l'hectolitre de « blé n'est vraiment rémunérateur qu'autant qu'il « atteint au moins le chiffre de 25 fr. ;

« Considérant que le prix actuel du blé, dans « la région méditerranéenne oscille entre 19 et « 20 fr. l'hectolitre ;

« Considérant que si les prix devaient long- « temps rester aussi bas, les propriétaires se « verraient forcés d'abandonner la culture des « céréales, sans pouvoir, à raison des circons- « tances climatériques, la remplacer par aucune « autre culture ;

« Considérant que cette situation appelle un « remède d'autant plus prompt, que le déve- « loppement de la viabilité, dans les contrées « étrangères qui envoient leurs produits à Mar- « seille, rendra prochainement la concurrence « de ces produits encore plus active et plus « ruineuse pour le producteur français ;

« Considérant que le remède se trouve tout « naturellement dans le rétablissement de l'é- « chelle mobile, qui pourvoit à toutes les éven- « tualités et porportionne constamment les droits « sur les grains étrangers à l'état et aux varia- « tions du marché français ;

Digitized by Google

« Considérant qu'on a tort d'opposer contre « ce rétablissement l'intérêt et la sécurité du « commerce ; qu'en effet, l'échelle mobile sui- « vant les variations des prix de l'intérieur, ne « peut pas sensiblement troubler les calculs des « négociants ; que d'ailleurs l'avantage particu- « lier de deux ou trois millions de marchands « ne saurait l'emporter sur l'intérêt et la vie de « vingt-quatre millions d'agriculteurs ;

« Considérant, toutefois, qu'il serait désirable « que les droits à l'exportation ne tendissent pas « à dégénérer en droits prohibitifs ;

« Considérant qu'une réforme dans ce sens « améliorerait le système de l'échelle mobile, « sans en dénaturer le caractère ni l'esprit ;

« Par ces motifs, émet le vœu :

« 1° Qu'à partir du 30 septembre 1859, l'é- « chelle mobile soit remise en vigueur de plein « droit, par le seul fait de l'absence d'un nou- « veau décret de prorogation ;

« 2° Qu'un projet de loi soit ultérieurement « préparé, à l'effet de substituer, pour l'expor- « tation, les droits de 1 fr. 25 c. et de 1 fr. à « ceux de 4 fr. et de 2 fr. actuellement en vi- « gueur. »

Après cette lecture, l'Académie consultée par M. le Président, déclare à l'unanimité donner son adhésion aux conclusions du rapport qui vient de lui être soumis.

Étaient présents :

MM. Feraud-Giraud, conseiller à la Cour impériale, président
Mouan, secrétaire-perpétuel.
Castellan, président de chambre à la Cour impériale.
De Saporta (le comte).
De Garidel.
Tavernier, avocat.
Bouteuil, doyen de la Faculté de Droit.
Lafaye, doyen de la Faculté des Lettres.
Bonafous, professeur à la Faculté des Lettres.
Gibert, directeur du Musée.
De Ribbe (Charles), avocat.
De Séranon, avocat.
Reinaud de Fonvert (Alexis).
Cabantous, professeur à la Faculté de Droit.
Ayma, principal du Collége.
Silbert, docteur en médecine.
Espieux, chanoine honoraire.

Pour extrait conforme
au procès-verbal de la séance de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix, du 28 mars 1859.

Le Secrétaire-Perpétuel,
MOUAN.

Nota. — La délibération ci-dessus de l'Académie venait à peine d'être publiée, qu'elle obtenait, auprès du Gouverne-

ment, le plus prompt et le plus complet succès. En effet, dès le 7 mai 1859, un décret impérial rapportait celui du 30 septembre 1858, qui avait prorogé pour un an la suspension de l'échelle mobile, et remettait immédiatement cette échelle en vigueur. De plus, les considérants de ce décret annoncent la prochaine présentation d'un projet de loi, pour introduire dans la législation sur les céréales les réformes dont elle est susceptible. Le double vœu de l'Académie s'est ainsi trouvé pleinement satisfait.

LETTRES INÉDITES

DU MARQUIS ET DU COMTE DE MIRABEAU

Publiées par M. Charles de RIBBE.

Tout ce qui, de près ou de loin, peut éclairer l'existence des hommes dont le nom a occupé et fortement passionné le monde, excite la curiosité, appelle, surtout de nos jours, un intérêt spécial. On ne se contente point à leur égard des documents et des témoignages fournis par leurs propres ouvrages ou par leurs contemporains ; on veut pénétrer plus avant. On aime à surprendre dans quelques pages non destinées au public et que le temps a épargnées, dans des notes, jusque dans l'intimité d'une correspondance, les moindres détails de mœurs qui les classent à part du vulgaire. De là tant d'études nouvelles qui font revivre sous nos yeux certaines individualités puissantes et ont si efficacement concouru à enrichir l'histoire d'attrayantes monographies.

Ces sentiments nous portent à publier diverses lettres inédites du marquis et du comte de Mirabeau. Adressées pour la plupart au chef d'une honorable famille de Provence résidant alors dans la ville de Manosque; elles n'ont point par elles-mêmes une grande importance. Telles qu'elles sont, cependant, nous les livrons à la curiosité de ceux pour qui la vie de ces deux personnages célèbres, leurs passions extrêmes, leurs excès, leurs erreurs, les incidents nombreux de leurs hostilités domestiques, ne sont et ne peuvent être indifférents.

Quelques courtes explications serviront utilement, nous le croyons, à marquer les circonstances dans lesquelles furent écrites ces lettres. Nous ne dirons rien ici de celle qui se place la première, à cause de l'ordre des temps, parce qu'elle offre le moins d'intérêt.

Le mariage du comte de Mirabeau avec Mlle Covet de Marignane avait eu lieu à Aix, le 22 juin 1772. Deux ans s'étaient à peine écoulés et déjà s'ouvrait cette longue suite de dissensions domestiques qui allaient achever de mettre le futur tribun en guerre avec la société tout entière. Mirabeau avait fait, en se mariant, d'énormes dépenses. Son insatiable besoin d'argent, des habitudes de dissipation semblables à celles qui devaient précipiter la ruine d'une trop ...nde portion de la noblesse française et qu'il

ne pouvait légitimement satisfaire, en l'état de sa modique pension, l'engagèrent dans des prêts usuraires ; il se trouva bientôt grevé d'environ 160,000 livres de dettes.

Harcelé par ses créanciers, il quitta la capitale de la Provence pour s'enfermer dans l'austère et sauvage solitude du château paternel. En changeant de séjour, il ne modifia pas ses goûts. Des embellissements ruineux qu'il entreprit et qui s'élevèrent au triple des évaluations, de mauvaises transactions, des procès, aggravèrent sa situation financière. Il était déjà très-obéré ; il ne tarda pas à l'être bien davantage. Ce fut ensuite de ces folles dépenses et au commencement de l'année 1774, que le marquis de Mirabeau, dont les sentiments naturels de sévérité s'irritaient de plus en plus, se pourvut d'abord d'une lettre de cachet qui exilait son fils non loin de là, dans la petite ville de Manosque ; puis, provoqua contre lui une sentence d'interdiction.

Mirabeau, confiné de la sorte à Manosque avec sa jeune femme, sans amis, sans relations, sans moyen d'exercer sa dévorante activité et de suffire matériellement à son train de maison, eut encore l'heureuse fortune de trouver chez une famille noble de ce pays, la famille de Gassaud, l'accueil le plus empressé et même un asile provisoire. La lettre du marquis de Mirabeau,

datée de Paris le 18 avril 1774, confirme là-dessus ce que nous avaient appris les auteurs de volumineux mémoires. Elle exprime d'une manière nette comment ce père justement courroucé, mais en qui n'entra jamais une pensée de miséricorde chrétienne, entendait *fondre le cœur* de son fils et *faire*, comme il le disait, *révolution dans ce moulin à vent d'orgueil.* Mirabeau occupa les loisirs de son exil à commencer son *Essai sur le despotisme*. On sait par quel brusque dénouement, il vit, dans le cours de la même année, cet exil se changer en détention. Arraché de son domicile, après la rixe qu'il eut à Grasse avec le baron de Villeneuve-Moans, il fut écroué le 23 août 1774 au château d'If.

Nous arrivons à la seconde catégorie de lettres, à celles adressées par Mirabeau lui-même à M. de Gassaud.

Nous trouvons ici Mirabeau au sortir des prisons de Pontarlier, où il était allé purger sa contumace, en suite de la scandaleuse affaire de l'enlèvement de Mme de Monnier, qui le plaçait sous le coup d'une condamnation capitale. Ce n'est pas le lieu de raconter un épisode qui tient autant au roman qu'à l'histoire. Mirabeau avait comblé la mesure de ses torts envers sa femme et toute sa famille ; et, cependant, à peine *tiré*, selon les expressions du bailli, son oncle, *des*

griffes de la Sainte-Hermandad, vers le milieu du mois d'août 1782, il n'eut plus qu'un désir, celui d'aller immédiatement en Provence pour ménager une réconciliation avec sa femme et reprendre ainsi sa position dans le monde. Mais alors surgit une question difficile. Voudrait-on le recevoir au château de Mirabeau ? Le bon bailli, longtemps porté à l'indulgence, avait transmis sur ce point au marquis son frère de persistants refus. — « Tu te résignes à ce que tu crois être ton devoir de père, lui écrivait-il le 5 juin 1782, cela est fort bien..; mais moi, je ne suis qu'un oncle, Dieu merci, ce qui me donne ni droit ni devoir de tutéler ; et je ne trouve pas juste d'avoir l'endosse de cet esprit turbulent, orgueilleux, avantageux, insubordonné, et qui sait trop bien gagner pied à pied, tous les jours, quelques petits points, et se rendre despote. » Et puis le bailli, connaissant le projet qu'avait son neveu de tout faire pour vaincre la résistance de la famille de Marignane, à l'égard d'un rapprochement avec sa femme, était persuadé d'avance qu'il échouerait : — « *Ce serait*, disait-il, *coudre de la mousseline avec du cuir* (1). *(Lettre du 31 mai 1782).*

(1) Le bailli avait dit déjà dans une lettre précédente, du 6 novembre 1781 : — « Je ne connais rien de pire que d'avoir à allier du feu et de l'eau, ou qu'à faire rebondir une balle de paume qui retombe sur un matelas de plume. »

Digitized by Google

Le bailli finit néanmoins par céder et Mirabeau partit de Neufchâtel pour la Provence, le 10 octobre 1782. — « Si ce monsieur n'a pas menti comme d'ordinaire, écrivait encore le bailli, il est parti le jeudi 10 et doit être arrivé. » *(Lettre du 15 octobre 1782)*. — « Ton fou arrive enfin ; il doit être aujourd'hui rendu au château de Tourrettes où je lui ai envoyé une voiture. Ainsi, je me flatte d'avoir l'honneur de le recevoir ce soir. Je ne sais s'il sera fort content de mon attitude. » *(Autre lettre du bailli au marquis, du 19 octobre 1782)*.

Ce fut dans ces conjonctures que Mirabeau, ignorant les prévenances de son oncle, écrivit de Sisteron où il était le 17 octobre, à M. de Gassaud. Il le priait, au nom des sentiments qu'il avait conservés pour lui, de lui faciliter les moyens d'arriver sans éclat au château paternel. Une lettre, insérée dans les *Mémoires de Mirabeau*, nous fournit des détails sur l'accueil qui lui fut fait contre son attente. Lorsqu'il approcha de l'antique manoir, la route se couvrit de fusiliers, de harangueurs, et des feux de joie brillèrent de toute part.

Ce voyage en Provence ne fut pas heureux pour Mirabeau. Ses plus instantes démarches, ses protestations auprès de sa femme et du marquis de Marignane ne furent pas seulement inutiles ; elles devinrent le point de départ d'un

Digitized by Google

procès en séparation devant le Parlement de Provence, et nul n'ignore après quelle lutte désespérée, malgré les accents d'une redoutable éloquence qui émut jusqu'à ses juges, Mirabeau le perdit le 5 juillet 1783.

Entre toutes les lettres que nous publions, celle du marquis de Mirabeau écrite de Paris, le 18 avril 1774, contient des détails et des traits de mœurs vraiment caractéristiques. On remarquera le style rude, heurté, enchevêtré, plein de bizarreries et d'incorrections, dans lequel cet homme à âme de bronze avait l'habitude d'exprimer *ab irato* sa colère paternelle. Il essayait un jour lui-même de justifier les hardiesses de sa prose « *brouillonne,* disait-il, *mais par impatience.* »

— « Élevé dans un château de la montagne, moi quatrième, par un précepteur à trente écus, jeté dans un régiment aux pattes de l'oisiveté, à treize ans, je n'ai eu de maître qu'à vingt-trois ans ; excellent et patient Aristarque, à la vérité, le meilleur poète (1) et l'un des meilleurs et plus sages écrivains de ce siècle ; il ne put arrêter ma vivacité qui m'a entraîné. Un cœur chaud, riche et germinant m'avait rendu familier le genre épistolaire. Ayant de l'oreille naturelle, j'aurais pu travailler ma prose, comme Boileau faisait ses vers, mais je ne m'en suis jamais

(1) Ce poète était Lefranc de Pompignan.

soucié... L'abondance est le propre du prunier sauvage, je le sais ; mais, pourvu qu'il fasse de bonne boisson pour le peuple, ce serait dommage de l'ébrancher et l'enter, pour qu'il donnât quatre ou cinq belles prunes pour la table des gourmets seulement..... (1). »

— « Mon style, disait-il encore, fait en écailles d'huitres, est si surchargé de différentes couches d'idées qu'il aurait besoin d'une ponctuation faite exprès pour le débrouiller, en supposant qu'il en vaille la peine ; mais à quoi bon, dans ce temps d'interrègne et de relâchement de toute discipline où tombe notre langue, qui est comme nos armées, lesquelles ne manquent jamais que de généraux ?... (2) »

(1) *Lettre du marquis de Mirabeau au marquis Longo, du 19 janvier 1777.*

(2) *Lettre du même au même, du 28 août 1777.*

Digitized by Google

I.

Lettre du marquis de Mirabeau portant l'adresse suivante :

Monsieur le directeur de la poste aux lettres de Limoges, pour remettre, s'il lui plaît, à M. le comte de Mirabeau, à son passage ou à Sainte-Catherine où il doit loger (1).

« Paris, le 10 février 1771.

« Mon enfant, je vous écris ce même courrier au Saillant et en détail ; mais, comme je crains que ma lettre ne vous manque, comme ont fait plusieurs autres, je vous adresse ce billet *poste restante* à Limoges, pour vous rapeler deux points :

(1) Sur la lettre, on a effacé l'adresse de Limoges pour mettre celle de Paris.

Nous reproduisons fidèlement cette lettre, ainsi que la suivante, avec l'orthographe du marquis de Mirabeau.

Mirabeau était alors âgé de vingt-deux ans et avait obtenu de son père la permission d'aller à Paris, en quittant le Limousin. — « Votre beau-frère, écrivait le marquis de Mirabeau au comte du Saillant (16 février 1771), est arrivé avant-hier de Limoges en trois jours, par un verglas du diable, et après maintes culbutes et contusions, au moment où l'on l'attendait le moins. » — *Mémoires de Mirabeau*, tom. I, p. 368.

Digitized by Google

« 1° Que vous voyiez M. l'évêque en passant, preniez ses commissions et lui fassiez de ma part toute sorte d'homages ;

« 2° Que vous ne m'ameniez point votre nègre. Je viens de vous en dire les raisons dans ma précédente adressée au Saillant ; je ne vous le repeteray pas icy.

« Adieu, ne vous cassez ni bras ny jambes, je vous embrasse.

« MIRABEAU. »

II.

LETTRE DU MARQUIS DE MIRABEAU portant l'adresse suivante :

Monsieur le chevalier de Gassaud père,
à Manosque en Provence.

« Paris, le 18 avril 1774.

« Je ne me suis point trouvé chez moy, monsieur, quand M. votre fils nous fit hyer l'honneur d'y venir. Mon frère fut plus heureux et il en reçut la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire en date du 6 du courant. J'ay appris en même temps, autant par une lettre de ma belle-fille que par la vôtre, et l'extrême bonté que vous leur témoignés, et l'extrême embarras que je vous cause. Je n'ay jamais compté

que ceci n'en fût un pour vous, et le mot que je vous dis à cet égard dans ma première lettre portait sur bien des objets ; mais, il n'allait pas à penser qu'on ne pût trouver un gîte quelconque d'abord et je ne le voulais pas bon. Car, enfin, monsieur, ou il faut désespérer à jamais de cette tête là, ou, sans la perdre et ménageant au contraire tous les moyens de le sauver, il faut la fraper par les effets amplement mérités de la sévérité publique et privée et faire révolution dans ce moulin à vent d'orgueil (1).

« Dans ce plan là, monsieur, l'inébranlable tendresse et la douce participation à ses malheurs prétendus, mais très-réels pour sa respec-

(1) On peut voir dans la collection des lettres du marquis dont de longs fragments remplissent les *Mémoires de Mirabeau*, quelle variété d'étranges expressions il employait pour caractériser son fils. C'est ainsi qu'il l'appelle « un mâle monstrueux au physique et au moral, » — « un pantin qui toujours marchera tantôt en glissant, tantôt par soubresauts, une créature disloquée à recoudre. » *Lettres des* 3 *février et* 6 *mars* 1782.

Au surplus, voici comment il le jugeait dans ses moments de bonne humeur :

« Malgré la laideur amère, la démarche intercadente, la précipitation tranchante, essoufflée et bouffie, et le regard, ou, pour mieux dire, le sourcil atroce de cet homme, quand il écoute ou réfléchit, quelque chose me disait que ce n'était qu'un épouvantail de coton. » *Lettre au bailli du* 3 *novembre* 1781.

Digitized by Google

table femme, votre compagnie et la sage participation que vous voulez bien prendre à son sort, sont des émolliants qui pourront, si Dieu le veut, fondre son cœur et ramener sa tête. C'est là ce que l'espoir qui ne nous perd jamais entièrement de vue m'a fait concevoir, et j'ay compté pour peu, auprès de cette dernière ressource, les inconvénients de détail que ce changement subit devait naturellement opérer, et j'ay cru qu'il perdrait beaucoup de sa force, s'il était attendu.

« Il serait indécent néanmoins et, qui pis est, il serait absolument injuste qu'ils vous fussent à charge plus longtemps. Mon frère écrit par ce courrier, pour tâcher d'obtenir le logement au bailliage du château. Il y a, m'a-t-il dit, des meubles d'état ; mais, il espère que sur mon cautionement et plus encore sur le sien, on voudra bien permettre qu'ils en usent, au moyen

— « Pose d'abord en fait que cet homme là n'est rien, mais rien du tout ; il a de l'esprit comme un diable, mais toujours placé comme les yeux du lièvre. Il a du goût, du charlatanisme, l'air de l'acquit, de l'action, de la turbulence, de l'audace, du bout-en-train, de la dignité quelquefois ; ni dur, ni odieux dans le commandement. Eh bien ! tout cela n'est que pour le faire voir livré à l'oubli de la veille, au désouci du lendemain, à l'impulsion du moment ; enfant perroquet, homme avorté qui ne connaît ni le possible ni l'impossible. » *Lettre au bailli du 5 septembre* 1781.

d'une obligation en règle de les remettre en meilleur état qu'on ne les a reçus, et l'on sçait que le non usage fait plus dépérir ces sortes de choses qu'un usage propre et réglé. J'écris en même temps à M. d'Estienne-Bourguet, mon parent et amy, qui veut bien me seconder ou, pour mieux dire, me remplacer et guider dans le dédale immense de la vérification et liquidation des dettes de cet insensé, afin qu'il avise aux détails de leur subsistance et ordonne à cet égard. Ajoutés, monsieur, à tant de bontés que vous avez pour eux, celle de vouloir bien dans les occasions écrire directement à mon dit cousin, et d'engager M. de Mirabeau, pour qui il a une vénération très-marquée, de communiquer de ces sortes de choses avec lui.

« A l'égard des aisances qu'il me demandent, je n'ay jamais accordé ny jardin, ny pré à mon fils ; et dans le temps même où je ne cherchais qu'à leur faire un pont d'or, sur telle demande je répondis qu'il pouvait s'arranger avec mes fermiers, à qui seuls j'avais affaire, et que je n'entrais pas là dedans. Quant à la chasse, j'y consens, comme et de la même manière qu'ils en ont usé. A l'égard du bois, je doute que mon frère en ait jamais fait couper d'autre que celuy pour la cuisine à Mirabeau ; il m'a du moins accusé n'avoir jamais rien pris du tout en ce genre, et guères usé du gibier même que quand

Digitized by Google

j'y étais. Faire couper et vendre du bois au dehors, serait de la plus grande conséquence, et je le deffends comme la prunelle de l'œil.

« Au reste, monsieur, je crois tout ce que vous me faites l'honneur de me dire sur les détails. Je vous prie de croire aussy que je n'ay aucuns correspondants que pour la nécessité de mes affaires, gens sages et qui ne chargent rien. Mais, vous m'avouerés qu'en l'état de défiance où il a mis tout le monde sur ses extravagantes entreprises, faire couper des pins, vendre des fours à chaux et surtout le vieux galon d'un vieux lit de famille, apelé de père en fils le *beau lit* (1), et respecté par les vrais propriétaires plus entendus dans leur temps et plus magnifiques que luy, sont des faits qui peuvent faire croire un homme qui habite une maison d'emprunt et tellement noté, de le faire croire, dis-je, capable de tout. Au premier avis, je n'ay

(1) Le bailli écrivait au marquis de Mirabeau, trois années après, en juillet 1777 : — « La folie que cet enragé a faite d'exhausser, boiser et dorer pour sa femme la seule chambre qui me puisse convenir, me dérange beaucoup ; car je n'aurai jamais le courage d'habiter une chambre qui ressemble au salon du duc de Nivernais. »

Cet appartement que Mirabeau reconnaissait plus tard *(Mémoire adressé au Conseil du Roi, 1784)* avoir *très-follement* fait construire au château de Mirabeau, avait coûté environ 40,000 livres.

pas cru devoir différer de l'empêcher de se perdre tout à fait par des détails d'insulte et de démence ; j'ay vu d'ailleurs que, dans tous les cas, cecy n'était pas aggraver les choses, averty que j'étais de ses fréquents voyages à Manosque où il menait femme et enfant.

« Je finis, monsieur, en vous renouvellant et mes excuses et mes remerciments. Il faudrait me croire malhonnête homme, pour douter de ma reconnaissance et de l'inviolable et respectueux attachement avec lequel j'ay l'honneur d'être, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« Mirabeau. »

III.

Lettre du comte de Mirabeau portant l'adresse suivante :

Monsieur de Gassaud père, ou, en son absence, M. le chevalier de Gassaud, ou, en leur absence, madame de Gassaud, à Manosque.

« Sisteron, 17 octobre 1782.

« Je ne sais, mon cher Gassaud, si vous et les vôtres m'avez oublié ; mais, en consultant

mon cœur, je ne saurais le croire, car vous n'en êtes jamais sorti un instant. Eh ! ne serais-je pas un grand monstre d'ingratitude, si tous vos procédés ne vous y avaient pas gravé en caractères ineffaçables.

« Je n'entrerai pas dans de longues explications ; car, je n'en ai pas le temps et nous allons nous revoir enfin. J'envoie prendre les ordres de mon oncle, parce qu'il pourrait y avoir à Mirabeau telle compagnie qui génât mon arrivée. Je suppose que le bon et digne bailli y est, parce qu'il m'attend et même depuis longtemps.

« S'il n'y était pas, mon domestique a ordre de pousser jusqu'à Aix, et alors je vous prie de demander pour moi à votre frère, que j'embrasse tendrement, un gîte pour deux ou trois jours à sa bastide. Pourquoi à sa bastide ? m'allez-vous dire : Parce qu'il peut être utile à mes affaires qu'on ne sache pas encore mon arrivée à Aix ou à Marignane, et que tout le monde me connaît à Manosque. Si, comme je le crois, mon oncle est à Mirabeau, mandez-moi si je puis aller attendre chez vous, en y entrant à la brune, le retour de mon domestique. J'aurai vingt-quatre heures plus tôt le plaisir de vous voir, et ce plaisir me sera bien doux.

« Je vous prie de faire aider mon domestique à trouver à Manosque un cheval pour Mi-

Digitized by Goo

rabeau, celui qu'il monte n'étant loué que jusqu'à Manosque ; vous m'enverrez tout de suite dire quelle marche je dois tenir ; et vous voyez que dans mon plan, s'il est praticable, il n'y a pas de temps à perdre. Vous voyez aussi qu'il faut tenir le secret de mon arrivée. Il m'est impossible cependant de me refuser au plaisir de vous prier de le dire à l'excellente madame de Gassaud.

« Adieu, mon cher ami, mon cœur palpite du désir de vous voir.

« Mirabeau fils. »

IV.

Lettre du comte de Mirabeau portant l'adresse suivante :

Monsieur le chevalier de Gassaud, à Manosque.

Sans date).

« Je n'ai point été à Paris, mon cher chevalier, et je ne compte partir que dans les premiers jours de septembre ; mais, je monte en voiture demain pour Aix et pour Marseille, où il faut que j'aille avant mon départ pour la capitale. J'y serai environ toute la semaine, c'est à dire, cependant, que d'aujourd'hui dimanche en huit je serai certainement revenu. Je vous verrai avec le plus grand plaisir, et je le désire même

Digitized by Google

de tout mon cœur. Si je ne vais point à Manosque, c'est que madame votre belle-sœur paraît me tenir rigueur à un point qui me blesse d'autant plus profondément que je l'ai moins mérité. En amitié, les battus ne doivent pas payer l'amende. Vous m'obligerez de le lui dire, si vous la voyez. Aucune raison d'ailleurs ne peut m'empêcher d'avouer mon attachement pour vous et les vôtres et de m'en honorer. La seule personne, avec qui mon procès semble avoir interdit des liaisons que je m'étais plu à continuer, pouvait par une conduite plus réfléchie me mettre fort au-dessus du respect humain. Il ne sera jamais pour rien dans mes affections, mon cher chevalier ; croyez-le, et plus de formules, je vous prie, quand vous m'écrirez.

« MIRABEAU fils. »

Nous sommes heureux de pouvoir mentionner que la Bibliothèque publique d'Aix vient de s'enrichir, grâce à la libéralité de M. Lucas de Montigny, de la minute du mémoire apologétique adressé par Mirabeau à son père le 1er mars 1778, ainsi que de deux lettres adressées par le même au Roi et à M. de Maurepas.

Ces documents avaient été déjà publiés dans le *Recueil des lettres originales écrites du donjon de Vincennes* (Paris, Garneray, tome 1er, page 287), et les *Mémoires biographiques, littéraires et politiques sur Mirabeau*, tome II, p. 262-280.

ÉTUDE

SUR

L'EMPEREUR JULIEN L'APOSTAT

SON CARACTÈRE, SON GÉNIE

ET SUR

SES OEUVRES PHILOSOPHIQUES, LITTÉRAIRES ET ORATOIRES

Par M. TAVERNIER,
Avocat à la Cour impériale d'Aix, ancien Bâtonnier.

(Continuation).

DEUXIÈME PARTIE (1).

OBJET DE CETTE DEUXIÈME PARTIE.

Nous avons dans une première partie examiné les œuvres littéraires et oratoires de Julien. Il nous reste à voir ses œuvres de controverse et de philosophie. Mais pour mieux les comprendre et mieux les juger, il faudra porter nos regards plus loin, examiner de près le grand fait de cette époque, celui de la controverse chrétienne, qui, commencée avant Julien, se continue sous lui, en étudier les monuments opposés et en marquer la valeur. Cette controverse se lie aux idées de cette

(1) V. la première partie au tom. VII des *Mémoires de l'Académie d'Aix*, p. 91.

époque. Elle se produit entre les écoles chrétiennes et les diverses écoles de philosophie païennes. C'est le grand combat qui se livre entre les intelligences ; c'est le monde ancien qui finit ; c'est le monde nouveau qui commence. Fut-il jamais un sujet plus intéressant ? Et, comme Julien est un des acteurs les plus remarquables de cette lutte, n'est-ce pas rester dans notre sujet, que d'éclairer ses œuvres par ce grand mouvement imprimé alors à tous les esprits ?

Il faudra pourtant nous restreindre. Nous n'étudierons qu'une partie de cette lutte, celle qui fut soutenue par les philosophes alexandrins, et par les philosophes chrétiens de l'Orient. Nous ne voulons pas oublier le sujet principal de cette étude. Julien est notre point de départ et notre point d'arrivée. Il doit l'être encore ici. Il est certain, par ses ouvrages, qu'il s'est mêlé à cette lutte et qu'il y a pris une part active. Mais pour bien juger sa tentative et l'apprécier, il est une foule de questions qu'il faut résoudre. Elles peuvent être ramenées aux suivantes : Où en était la controverse chrétienne quand il s'est présenté dans la lice ? Où l'avaient conduite ceux qui, pour l'attaque ou pour la défense, avaient élevé la voix ? Son livre fut-il une réponse ? A qui répondait-il ? Qui imitait-il en le faisant ? Sur les traces de qui marchait-il ? A quelle distance est-il resté soit de ses modèles, soit de ses adversaires ?

Digitized by

Pour résoudre ces questions, il est nécessaire de s'arrêter devant quelques grands noms, devant des écrits qui se produisirent avec un éclat immense dans le monde, et de les rapprocher du sien. A cette époque de rénovation, il semble que les intelligences ont doublé leur puissance. De quelque côté qu'on jette les yeux, la science et l'habileté se rencontrent; dans les deux camps, des hommes d'un rare mérite se mesurent. La philosophie grecque les a tous produits; mais les uns ont répudié ses enseignements comme insuffisants et trompeurs ; les autres s'y sont rattachés et les ont agrandis, et leur foi en eux s'est accrue. Redisons donc quelques-unes de ces choses ; montrons le travail profond et savant des premiers siècles chrétiens, entrepris pour la controverse chrétienne.

CHAPITRE Ier.

CELSE, ORIGÈNE, PORPHYRE.

Le titre de ce chapitre et les noms qu'il rappelle, semblent nous accuser d'une grave omission. Le nom de Clément, d'Alexandrie, ne s'y rencontre pas, et les admirateurs de ce grand philosophe chrétien, ceux que son génie spéculatif et philosophique a frappés, pourraient nous en faire un

Digitized by Google

reproche, faute peut-être d'avoir compris la nuance qui distingue cette étude. Sans doute, si nous écrivions l'histoire des progrès scientifiques du christianisme, si nous voulions raconter comment il attira à lui les esprits les plus passionnés pour la philosophie, dire et expliquer la transformation qu'il produisit en eux, et comment ces hommes sortis des écoles philosophiques païennes mirent au service de la lumière qui se levait sur le monde, les forces de leur esprit, le nom de Clément, d'Alexandrie, devrait être inscrit en première ligne et au premier rang. Aucun, plus que lui, n'est illustre. Il a surtout un caractère qui lui est tout particulier et qui le rend attachant. Son esprit est large, et ses vues libérales. Sa science philosophique fut puisée à l'école de Platon. Il conserva pour elle, même après son accession à la foi chrétienne, une admiration profonde. Plus qu'aucun docteur de l'église, il fut frappé de la puissance de la raison dans la recherche de la vérité et du secours qu'il faut en attendre. Selon lui, elle est une lumière donnée par Dieu même, qu'il faut accueillir avec respect et dont l'homme doit user, tout en reconnaissant ses limites. Changé par la foi chrétienne, il tendit toujours une main amie à la science qui l'avait formé. Selon lui encore, après la révélation primitive, après les traditions qui l'ont suivie, la philosophie a été un don de Dieu aux hommes, à l'aide duquel la vérité a pu

Digitized by Google

être cherchée et connue. Il joignit à ce vaste esprit de conciliation, une science immense et des plus variées. Successeur de Pantenne dans la chaire des écoles chrétiennes d'Alexandrie, il enseigna dans cette grande cité, au milieu d'une foule d'auditeurs venus de Rome, d'Athènes et de l'Orient, tous réunis dans ce centre de lumière et de la civilisation antique, à ce confluent des deux mondes. Il compta parmi ses adeptes Origène, qui, après lui, étonnera le monde et le remplira d'admiration. Enfin, il reçut avec le sceau du génie philosophique, celui de la persécution, sinon celui du martyre, et il mourut dans l'obscurité, laissant un nom cher à la foi chrétienne, qui a retrouvé, de nos jours, les applaudissements et les couronnes que notre siècle difficile accorde à ceux qu'une gloire solide signale à son attention.

Que d'attraits nous eut offerts un esprit si conciliant et si large, une science si profonde et en même temps si exacte ! Mais il ne fut pas proprement un controversiste dans le sens restreint de ce mot. Il exposa de vastes théories ; il ne combattit pas pied à pied ; il ne réfuta personne précisément. Or, comme dans la galerie des hommes dont nous allons parler, il n'y a de place ouverte et donnée qu'à ceux qui ont rempli cette mission limitée, ou qui, au milieu d'une mission plus grande, se sont donné par accident celle-ci, nous avons dû faire taire notre admi-

ration et sacrifier notre attrait, en ne consacrant à ce grand nom qu'un hommage si incomplet.

I. — Celse doit la célébrité qui s'est attachée à son nom, à l'ouvrage qu'il publia, sous Adrien, contre le christianisme naissant, connu sous le nom de *Discours véritable*.

Le livre de Celse, qui n'est pas arrivé jusque à nous, peut être pourtant recomposé en quelque sorte avec les nombreuses citations qui en ont été données par Origène. Celse y passe en revue tout le christianisme, son origine et les récits évangéliques ; il attaque surtout la personne de son divin fondateur ; examine avec une liberté sans limite, chacune des circonstances des évangiles ; et accumule tous les faits historiques qui lui paraissent propres à les combattre, ou à en affaiblir le caractère sacré. De temps en temps le philososophe épicurien se montre ; ses opinions sur l'incertitude des récompenses avenir ; ses jugements sur l'impossibilité pour l'homme de s'amender et de devenir meilleur ; ses doutes sur la nature de la création ; tout apparaît moins cependant comme composition systématique, que comme conséquences de ses opinions personnelles. Son œuvre ne fut qu'une œuvre de critique détaillée. Celse ne fut pas un philosophe

abordant les grandes questions théoriques ; il ne rêva pas de détruire ce qu'il attaquait, par un système philosophique complet, comme le fit, après lui, Porphyre ; il voulut seulement sapper dans ses bases le monument nouveau, en en enlevant une à une toutes les pierres. Il invective, il raille, il cherche à mettre le récit divin en contradiction. Il efface petit à petit ; il éteint ici un côté lumineux ; là il ébranle une colonne ; et, sans jamais être arrêté par rien, il aborde les prophéties, les institutions juives, et partout il déchire, il jette le mépris, il calomnie. Le plus souvent, la vraie connaissance des choses qu'il veut juger lui manque.

Ce livre est plus une attaque contre le culte nouveau, qu'une défense de l'ancien. On voit bien que celui-ci ne se croit pas encore menacé ; aussi Celse accorde-t-il plus de place à l'attaque qu'à la défense. Cependant, d'intervalle en intervalle, quand une institution, trop grossièrement contraire à la raison, se rencontre dans le paganisme, il l'explique, l'excuse et l'autorise avec toute l'adresse que les ressources de son esprit et sa science historique lui fournissent. C'est sous l'empereur Adrien que ce livre fut écrit ; et l'on comprend sans effort que son auteur ait plus songé à ruiner le christianisme naissant, que cherché à consolider la religion de l'empire encore forte et dont les racines avaient si profon-

dément pénétré le sol du monde romain. Cette œuvre pourtant, son étendue, le soin qu'y mettait Celse, l'immense investigation des faits historiques et bibliques qui s'y trouvent, enfin, le ton violent de l'écrivain, tout annonce que le christianisme était déjà bien puissant et qu'il fallait compter avec lui. Cependant, l'histoire ne dit pas que ce livre ait été l'objet d'une réfutation spéciale, avant celle qu'entreprit plus tard Origène, vers la fin de sa vie, à la prière d'un de ses amis d'Alexandrie, Ambroise, chrétien plein de science et de foi qui, dévoué à Origène, et admirateur passionné de son génie, le supplia de réfuter l'ouvrage de Celse. L'amitié inspira heureusement Ambroise. Il connaissait toutes les aptitudes d'Origène pour ce genre de travail. Celui-ci fit violence à la répugnance qu'il éprouvait, de répondre à un écrivain disparu depuis longtemps de la scène, et qui n'avait laissé après lui, pas plus que de son vivant, la réputation d'un maître en philosophie, ni d'un chef d'école. Ces conjectures sont autorisées par ce que dit Origène dans la préface de sa réfutation. En répondant aux instances de son ami, il laisse échapper son secret. « Je n'aime donc pas celui, « dit-il, dont la foi pourrait être renversée par les « écrits d'un Celse, qui n'existe plus, et même « depuis longtemps, ou par d'autres discours qui « ne seraient que spécieux. » Et plus bas, il ajoute : « Mais je ne pense pas qu'il y ait la

« moindre tromperie, même la plus vaine dans « les écrits de Celse, tant ils sont inférieurs aux « livres de ces anciens philosophes qui furent « des chefs d'école, et qui, dans leurs recherches, « firent preuve d'un esprit peu ordinaire. » Peu touché donc de la nécessité de l'œuvre qui lui était demandée, Origène l'entreprit cependant, et la conduisit à sa fin avec la supériorité qu'il fallait attendre de sa science et de la vigueur de sa dialectique. Nous en parlerons tout à l'heure.

Celse, entré le premier dans cette voie de la controverse chrétienne, par une œuvre si capitale, n'exerça pourtant de véritable influence que sur les esprits qui avaient avec le sien certains traits de ressemblance. Nous verrons tout à l'heure Porphyre et Julien porter dans leurs mains le même drapeau que Celse. Mais le premier ne lui empruntera rien. Il marchera dans sa liberté et dans la voie philosophique pure, ne puisant que dans lui-même les traits saillants et nouveaux par lesquels il voudra défendre et faire triompher sa cause. Julien, au contraire, aimera à lui emprunter le trait, la pointe, l'ironie, l'argument de détail; et l'on verra facilement que ces deux esprits sont frères. Il y a encore sur Celse une indication historique qui concourt à nous donner de lui l'idée que son livre fait naître. Il fut lié avec Lucien, l'auteur piquant et satyrique des *Dialogues des*

Digitized by Google

Morts, qui lui a dédié celui intitulé le *Faux prophète.* Il est permis de conjecturer par cette amitié la ressemblance des goûts et des doctrines de ces deux auteurs. Tous les deux furent unis dans la même haine du nom chrétien ; Lucien, poussé peut-être uniquement par son scepticisme, qui lui faisait tourner en dérision les dieux du paganisme aussi bien que le culte nouveau ; Lucien, adversaire moins spécial, n'ayant pas conçu un ouvrage de longue haleine, ni une démonstration didactique ; Celse, au contraire, travaillant à une œuvre que nous pouvons croire la plus importante de celles qu'il a composées, puisque c'est à elle qu'il doit sa célébrité, concentrant les forces de son esprit dans un seul sujet, au lieu de les répandre, comme avait fait son ami, sur des objets variés et divers. La postérité a séparé dans son jugement Celse de Lucien. Elle a fait, avec raison, une plus large part au dernier ; et, tandis que le premier n'a été surtout connu que par la réfutation dont il a été l'objet, et qu'on a oublié ou perdu le souvenir des traits distinctifs de son esprit, l'autre est resté vivant par la verve et l'originalité du sien.

Celse fut le précurseur de Julien ; disons mieux, il fut son maître dans les arguments que, plus tard, celui-ci apporta dans la controverse chrétienne. Il lui emprunta beaucoup ; et si c'est une gloire d'avoir plu à cet esprit qui se piquait d'o-

riginalité et de ne relever que de lui, on peut, je crois, l'accorder à Celse, sans craindre de trop rabaisser celle de son imitateur.

L'histoire est sobre de détails sur Celse ; et, à moins d'entreprendre une analyse complète et détaillée de son livre, ou du moins de ce qui nous en reste, il faut se contenter de l'appréciation restreinte et limitée que nous venons de lui consacrer. Nous allons trouver dans le nouvel athlète qui entre dans la lutte après lui, dans Origène, des détails bien plus riches et bien plus abondants.

II. — Plusieurs côtés se découvrent dans Origène. On peut étudier en lui l'homme, le vaste esprit, et le controversiste simple.

Origène naquit vers l'année 185 de l'ère chrétienne, à Alexandrie, d'un père chrétien. Cette ville, centre d'étude, foyer de science, était presque devenue l'héritière d'Athènes. Ses écoles de philosophie l'avaient rendue célèbre ; l'amour des lettres la distinguait aussi. L'Orient y avait apporté ses théories, et ses systèmes philosophiques, et le christianisme y avait planté son drapeau. La nation juive, à son tour, y avait ses représentants les plus lettrés, ses écrivains les plus renommés. Des enseignements de diverses natures s'y donnèrent publiquement ; une excitation générale vers la recherche de la vérité s'y

faisait remarquer : et cette ville était comme le rendez-vous de la civilisation antique dans ce qu'elle avait de plus intelligent et de plus avancé. C'est là que la Providence fit naître et croître Origène. Il dut à son père Léonidas sa première impulsion vers l'étude. Son éducation fut soignée. Il étudia les belles-lettres, les sciences, la philosophie, et surtout les éléments de la foi chrétienne, et avec un soin infini les écritures et les saintes lettres. De très bonne heure, Origène révéla une intelligence hors ligne, une vaste capacité de compréhension ; et, dans ce génie naissant, tout se classait sans effort, comme dans un immense répertoire. Un esprit d'investigation peu ordinaire le portait à interroger sans cesse, et souvent, la curiosité de cette nature ardente embarrassa son père. Le premier effet de ce développement si précoce et si brillant fut d'inspirer à Léonidas un profond respect pour son fils. L'histoire raconte que durant le sommeil de cet enfant, qui devait être un jour si célèbre, son père, par un pressentiment de tout ce qu'il y avait de grand en lui, découvrait sa poitrine et la baisait avec une tendresse mêlée d'admiration. L'esprit d'Origène ne s'était pas seul développé dans cette culture si complète que lui avait prodiguée l'affection de son père. Son cœur s'était aussi élevé à la même hauteur ; et lorsque, la persécution arrivant, Léonidas dut

fuir et se cacher et même subir le martyre, son fils l'y exhorta avec un courage sublime. Puis, lorsque privé de son père, il fut chargé du soin de sa mère et de ses plus jeunes frères, il se montra, pour l'accomplissement de ce devoir pieux, plein de dévouement et de tendresse à l'égard des siens. Avec l'âge, sa renommée s'étendit, et tous les regards se portèrent sur lui. A dix-huit ans, il fut déjà assez célèbre, pour devenir le successeur de Clément, dans la chaire chrétienne de l'école d'Alexandrie. Après avoir été le disciple et l'auditeur assidu de ce maître savant, de ce philosophe chrétien, il le remplaça dans l'enseignement; et cette grande cité, qui avait admiré l'étonnante précision de Clément, ses vues si profondes sur les philosophies anciennes, et l'exacte conciliation qu'il faisait de la foi chrétienne avec elles, vint goûter et applaudir un génie plus abondant en parole, plus onctueux dans ses discours, plus souple dans son élocution, un homme enfin dont l'intelligence plus facile à s'exalter entraînait ses auditeurs après elle, par les aperçus profonds, variés et sans limite qu'elle leur ouvrait. Cette époque de sa vie nous le montre absorbé par ses immenses travaux. Il accourt successivement dans toutes les parties du monde chrétien où sa science et sa vertu l'appellent, soit pour pacifier les intelligences qui se divisaient sur un point

Digitized by Google

dogmatique, soit pour trancher une hérésie. Il devient non plus l'homme d'une seule cité, mais l'homme même de l'église chrétienne toute entière. Il est mandé à Antioche par la mère de l'empereur Alexandre Sévère, qui veut l'entendre, s'éclairer de son génie et l'admirer de plus près. Il vient à Rome, à Athènes, en Arabie; puis, plus tard en Palestine, à Césarée. Là, comme à Alexandrie, son éloquence et sa science subjuguent les masses et les captivent : les évêques le chargent de l'enseignement, et sa parole, toujours riche par le fond qu'elle expose, toujours éloquente et animée, maintient ou appelle à la foi les hommes tourmentés du besoin de la vérité. C'est à Césarée qu'eut lieu la rencontre d'Origène avec Athénodore, plus tard connu sous le nom de Saint-Grégoire le Thaumaturge. Celui-ci devint son disciple. Il le forma à l'étude des sciences profanes et divines. Il n'y pas dans l'histoire des lettres, de récit plus saisissant et qui intéresse davantage, que celui donné par Saint-Grégoire, du plan d'études et de la méthode scientifique employée par Origène dans son enseignement. C'est bien là qu'on aperçoit l'universalité de ce génie supérieur. Rien ne touche davantage non plus que l'admiration excitée dans le cœur du disciple pour ce maître si grand dans la connaissance des choses, et si pur dans sa vie. Après que le temps consacré à cette éducation philosophique et scien-

tifique se fut écoulé, Saint-Grégoire prononça publiquement un discours d'adieu et de remercîment en l'honneur de celui qui lui avait communiqué avec une si riche générosité, toute sa science, et qui allait se séparer de lui pour toujours. Dans ce discours, que la postérité a recueilli avec une sorte de respect, les plus beaux accents sortent de la bouche de Grégoire ; la louange y est délicate et grande tout à la fois, et quand même Origène n'aurait eu que ce monument élevé à sa gloire, il lui suffirait pour la perpétuer et l'empêcher de mourir.

On est frappé quand on contemple ces deux figures, celle d'Origène et celle de Saint-Grégoire le Thaumaturge, de l'ardeur que l'un et l'autre portaient à l'étude, de l'excitation générale qui régnait à cette époque, pour tout ce qui tenait à la science et à la recherche de la vérité. L'école chrétienne ne se contente pas de sa foi ; elle amasse de toutes mains les richesses intellectuelles que les siècles passés lui fournissent. Ce n'est pas seulement à Alexandrie que le foyer est allumé, il l'est partout ; à Césarée, en Palestine, comme à Athènes ; c'est Origène qui porte avec lui le flambeau qui éclaire les esprits et le charme qui entraîne les cœurs. C'est lui enfin qui entretient le mouvement des intelligences, et qui est autant le prêtre de la foi, que l'ardent promoteur de la science.

Au milieu de tous ces succès et de tous ces triomphes remportés par Origène, il se mêle des ombres et des orages qui contrastent avec tout cet éclat de sa vie. Emporté par l'exaltation de sa vertu et pour la conserver toujours pure, il se mutile et enfreint ainsi une des lois les plus sévères de la discipline chrétienne. Ce fait lui attire d'abord les reproches de Démétrius, son évêque. Plus tard, ordonné prêtre par l'évêque de Jérusalem, sans l'assentiment de Démétrius, il est blâmé, poursuivi, condamné par celui-ci. Enfin, sa doctrine est attaquée non-seulement comme suspecte, mais encore comme entachée d'hérésie. Des assemblées chrétiennes la condamnent, et cette lumière si vive est signalée au monde comme trompeuse et vacillante.

Dures épreuves qui compensent l'éclatante renommée qu'il avait acquise, et qui font de l'athlète chrétien ce qu'il en était autrefois à Rome des triomphateurs, à qui la loi et la coutume réservaient des protestations contre leur gloire! Origène se défendit contre ces condamnations; plusieurs églises ne les admirent pas; et, dès ce moment, certains points de la doctrine du grand homme, comme sa personne elle-même, devinrent l'objet d'une controverse qui n'a pas même cessé de nos jours : les uns poussant l'admiration jusqu'à nier ce qu'il y a eu de téméraire et d'inexact dans quelques-unes de ses doctrines; les

autres portant la prévention jusqu'à oublier ce que ce grand esprit a fait pour la cause chrétienne et la forme dubitative et purement hypothétique de ses erreurs doctrinales.

Voilà, en quelques mots, l'homme dans Origène.

Il n'est pas moins attachant si l'on considère son vaste esprit, c'est-à-dire, si l'on étudie son génie.

Il semble qu'il soit échu au sien de réunir et de concilier des qualités rarement rassemblées dans la même personne. Il eût la science la plus générale et la plus universelle de son époque ; et, pardessus tout, à un degré que personne n'a atteint, celle des écritures.

Il eût, en outre, la puissance de généraliser et de systématiser, l'intuition philosophique et la faculté de planer dans le monde des idées et de l'absolu. Il s'était formé à l'école de Platon et des maîtres de la philosophie grecque ; il avait gravi, comme eux, les sommets du monde de la pensée. Son livre, *des Principes*, en fut la preuve et le produit. Comme conception, tout y est ferme, enchaîné. Tout y révèle le penseur. Enfin, il fut éloquent et il pût, par l'attrait de son élocution, faire descendre dans les esprits la lumière qui lui était demandée et entraîner les masses par le charme de sa parole. Mais ces brillantes qualités ne furent pas toujours tenues

dans un parfait équilibre. Nourri des systèmes philosophiques d'Athènes et de l'Orient, il tenta quelque conciliation entre le système chrétien et les doctrines de Platon, d'Aristote, et les doctrines de l'Orient. Il aspira à fondre ensemble la notion de l'unité inaltérable, celle de Dieu, telle que Platon l'a exprimée, avec celle de l'énergie qui, selon Aristote, constitue l'essence de Dieu. Il joignit aussi à son système quelque chose de la théorie des émanations. Et cette témérité ou cette ardeur aventureuse a été la cause et la source des inexactitudes de ses doctrines philosophiques, et des contradictions qui y ont été rélevées. Un génie plus ferme et plus sévère eut évité cet écueil. Bossuet, parmi nous et dans nos temps modernes, a su le faire et nous donner cet exemple d'inaltérable vigueur d'esprit; tandis que Fénélon, emporté par son âme tendre et rêveuse, n'a pas évité quelques erreurs spéculatives qui le séduisirent et le trompèrent.

Origène, à son tour, abusé par la puissance de son esprit philosophique, tenta des efforts de conciliation auxquels la foi chrétienne résistait par sa nature. Il le fit, sans doute, pour attirer au culte nouveau, les adhésions de quelques esprits rebelles. Mais il ne vit pas que ce qu'il voulait gagner d'un côté, il le perdait de l'autre, et que la masse des esprits qui allaient s'éloi-

gner de lui, et l'éclipse qui allait se faire dans son enseignement, l'emporteraient de beaucoup sur le fruit incertain à attendre de ce mélange et de cette alliance entre la foi et les systèmes humains. Rien ne donne une plus grande idée du génie d'Origène, malgré les tâches que nous venons de relever, que l'impression qu'il fit dans monde. C'est comme un long cri d'admiration proféré par les contemporains ou par ceux qui viennent ensuite. Ses ennemis même, c'est-à-dire, ceux que ses erreurs ont le plus éloigné de lui, s'en rapprochent encore pour l'admirer et presque pour envier sa gloire. Saint-Athanase l'appelle un écrivain *admirable* et *laborieux*. Saint-Jérôme disait de lui : « Après les Apôtres, « je regarde Origène comme le grand maître de « l'Église ; l'ignorance peut seule nier ces vérités ; « je me chargerais volontiers des calomnies qui « ont été dirigées contre son nom, pourvu, qu'à « ce prix, je pusse avoir sa science profonde des « écritures. (Préface de nom. hæbr. — *Præmium* « *trad. hæbr.*). Je ne me tairai pas sur son im- « mortel génie, dit-il autre part, qui lui a fait si « bien posséder la dialectique, la géométrie, l'a- « rithmétique, la musique, la rhétorique, la « grammaire et les systèmes de tous les philo- « sophes, que de toutes parts, les sectateurs des « études profanes accoururent vers lui, et qu'il « les gagnait ainsi par la science à la foi du

« Christ. (*Descriptur. eccles.*, LIV). Enfin. ajoute-
« t-il ailleurs : la Grèce entière a admiré qu'il ait
« pu, non en peu de mois, mais en peu de jours,
« tellement réussir dans l'étude de l'hébreu, qu'il
« disputait avec sa mère lequel des deux l'em-
« porterait à apprendre et à chanter les psau-
« mes. »

Personne aussi plus que Vincent de Lérins n'a exalté ce génie de l'église primitive, et ses paroles sont empreintes d'un tel enthousiasme, qu'on le croirait, lui qui ne le connut pas, et qui vivait en 450 de notre ère, sous le charme de sa parole et entraîné par elle, comme le furent ses auditeurs et ses disciples à Alexandrie et à Césarée. (V. *Commonitorium*). Enfin, Saint-Basile et Saint-Grégoire de Nazianze, s'appliquèrent à recueillir dans les œuvres d'Origène, divers passages qu'ils publièrent, et dont ils formèrent une collection appelée *Philocalia*.

Tel fut l'homme et le vaste esprit qui descendit dans la lutte de la controverse chrétienne et qui entreprit, à la prière de son ami Ambroise, la réfutation du livre de Celse. On a vu qu'il éprouvait peu de penchant pour l'œuvre qui lui était proposée. Il ne retrouvait dans Celse aucun de ces attraits qui l'auraient attiré vers les œuvres des grands maîtres de la philosophie grecque, et le combat avec un pareil adversaire lui paraissait peut-être par ce motif moins nécessaire.

Son ouvrage est divisé en huit livres. Dans chacun d'eux, il suit pas à pas son antagoniste. Dans le premier, il discute les objections que Celse place dans la bouche d'un juif, lequel, dans une prosopopée, invective le fondateur du Christianisme sur sa naissance, sa vie. sa doctrine, ses miracles. Dans le second, il passe en revue les objections que Celse place dans la bouche du même juif qui attaque l'abandon fait par la nation juive de sa foi primitive. Enfin, dans les livres suivants, Origène aborde toutes les objections personnelles de Celse, et celles qu'il formule comme l'expression de ses pensées. Il ressort de cette méthode quelque chose de lent, de successif, qui ne permet pas au lecteur de saisir l'ensemble et la donnée du livre, avant de l'avoir lu tout entier. Mais Origène s'est renfermé et a dû se renfermer dans le sillon tracé par son prédécesseur. Le mode de réfutation a été commandé par l'ouvrage à réfuter. Il procède par citations; il les emprunte au livre de Celse, les expose dans toute leur ampleur, et il ne s'arrête ni devant l'étrangeté des attaques, ni devant le caractère, plus ou moins sacrilège, au regard de la foi chrétienne, des invectives et des calomnies. C'est une discussion loyale où tout est reproduit, parce que tout doit être réfuté. A mesure que l'œuvre avance, il semble qu'elle acquiert plus d'importance; la lutte devient plus

vive et plus attachante. Origène abonde en souvenirs historiques, en traits heureux, en aperçus philosophiques. Non-seulement il se défend et défend le christianisme, mais il attaque le paganisme lui-même ; il le perce à jour. Dans cette guerre de détails, la plume d'Origène s'aiguise, non pas pour invectiver jamais, mais pour persifler à son tour, pour tourner en dérision, en un mot, pour fixer l'attention et la soutenir. Que de science historique exposée et fondue dans des détails minutieux ! quelle connaissance des écritures ! des prophètes ! comme il saisit le lien qui unit l'ancienne loi à la nouvelle ! comme il relève le peuple Juif ! qu'il est heureux dans ses réponses touchant le divin fondateur du Christianisme ! jamais plus grande cause ne fut confiée à un plus habile avocat. Chemin faisant, le philosophe se trahit ; les vastes connaissances philosophiques d'Origène se montrent, quelque soin qu'il ait pris de ne pas faire ici un livre philosophique. Tantôt il expose les trois grands systèmes que les philosophes grecs avaient mis en avant, touchant l'origine du langage. Là il touche quelque chose des rapports de la raison et de la foi. Plus bas, il argumente au profit de la foi chrétienne, de la foi humaine, fondement de la navigation, de la foi conjugale et de l'agriculture. D'autrefois il montre sa parenté de doctrine avec Clément, d'Alexandrie, qui l'a formé

à son école, notamment quand il parle de la morale gravée par Dieu dans le cœur des hommes, avant que par la voie d'aucun maître, ni prophète, ni Dieu, elle ait été enseignée aux hommes. Sans effort, comme sans calcul, il rend hommage à Platon, il parle de son style élégant et sublime. Il n'oublie pas même Épictète dont il rappelle le style simple que le vulgaire admire et dont il profite. Mais, pardessus tout, dit-il, la loi nouvelle a plus fait encore pour le pauvre et le simple; son langage est encore mieux approprié à ses besoins, et il descend bien mieux dans son cœur.

C'est ainsi que procède la réfutation et qu'Origène a élevé son monument, en le composant d'une foule de souvenirs, d'idées, de faits historiques, de science dans les écritures, de pensées philosophiques dont son immense esprit était plein. Et, s'il était permis d'oublier un instant le fond des choses et leur importance, pour ne s'arrêter qu'à la forme, à la clarté des raisonnements, à la dialectique de l'auteur, à l'heureux enchaînement de ses preuves, à la couleur animée et vive donnée à tout cet ensemble, il y aurait encore ici à admirer. Ce que l'on aime surtout, ce sont les premières pages qui précèdent le commencement de chaque livre. L'auteur y fait une invocation courte et pleine d'onction. Il s'élève vers l'auteur de toutes choses, et, comme ferait

un poète qui chercherait son inspiration dans les cieux, et qui appellerait de ses vœux suppliants la muse la plus chère à son esprit, le chrétien austère et grave, portant encore l'empreinte de son commerce avec la poésie profane, introduit cette forme heureuse qui coupe l'aridité du sujet, repose l'âme du lecteur, et conserve ainsi à cette œuvre purement de dialectique, la forme antique des poésies de la Grèce et de Rome, et quelque chose du charme qui leur est attaché.

Cette œuvre de controverse d'Origène n'a plus été refaite depuis, et ne devait plus l'être tant elle fut complète! Elle produisit tout son effet, et répondit aux nécessités qui l'avaient inspirée. Nous verrons, plus tard, d'autres écrivains chrétiens rentrer dans la lice pour répondre à Porphyre. Mais Eusèbe n'aura plus à refaire le travail d'Origène. Il entreprendra sur un autre plan un ouvrage, à notre sens, supérieur et d'une plus grande portée encore; mais ce ne sera pas pour combler les lacunes laissées par Origène; ce sera seulement pour suivre un autre adversaire qui aura déserté le terrain de Celse, afin de créer un nouveau combat et une nouvelle lutte.

La réfutation de Celse fut le dernier ouvrage d'Origène. C'est la couronne de ses derniers jours, et l'on aime à contempler cette puissante intelligence terminant ses travaux par cette œuvre glo-

rieuse de controverse. C'est le dernier combat qu'il a livré. Il mourut au commencement de l'année 253 de notre ère, laissant à ceux qui devaient venir après lui son œuvre toute complète, semblables en cela, lui et eux, à des sentinelles avancées, qui se relèvent durant la nuit, et qui, de main en main se transmettent l'arme sacrée qui doit défendre la patrie et la sauver de ses ennemis.

III. — En 233, quelques années avant la mort d'Origène naissait, à Tyr ou à Batanea, colonie des Tyriens, en Syrie, Porphyre, qui devait être, dans la guerre déclarée au christianisme, le successeur de Celse, et le nouvel athlète ennemi de la foi chrétienne.

Arrêtons-nous un instant et contemplons cette figure. Elle est plus connue que celle de Celse. Porphyre a laissé un nom dans l'école d'Alexandrie; il compte parmi ses plus célèbres adeptes. De nombreux écrits philosophiques sont sortis de ses mains, et quand il entreprit de venger la philosophie et le polythéisme des succès du culte chrétien, il pût compter tout à la fois sur sa science immense et sur l'éclat dont son nom était environné. C'est contre lui et contre ses écrits sur le christianisme que fut dirigée plus tard l'œuvre

originale, savante et neuve d'Eusèbe de Césarée, la *Préparation Évangélique*, que nous ferons connaître en détail et dont nous donnerons l'analyse. Voyons donc ce que fut Porphyre et ce que fut cette seconde attaque par lui livrée au nom chrétien, dont le retentissement est venu jusques à nous, et qui a trouvé parmis nos plus modernes écrivains, des appréciateurs indulgents et prévenus, et pleins d'intérêt pour son œuvre. L'ennemi nouveau qui se présente n'est pas isolé, comme Celse, qu'on ne peut rattacher à aucune école ; c'est l'école néoplatonicienne d'Alexandrie tout entière qui écrit et qui argumente avec Porphyre. Le mouvement qu'il imprime prend ici un caractère de gravité, de coalition et d'ensemble ; il forme pour le christianisme un danger de plus ; il annonce une lutte plus solennelle, plus scientifique ; et, avant d'avoir entendu l'attaque et de connaître l'athlète chrétien qui descendra dans la lice, on peut croire que des deux côtés les efforts seront suprêmes.

Porphyre, disciple de Plotin, était un philosophe néoplatonicien que l'éclectisme avait séduit et que l'éclectisme entraînait, comme son maître, vers de vastes conceptions de conciliation entre les divers systèmes philosophiques. Platon, Aristote et les idées orientales, il voulait tout soumettre, tout ramener et tout fondre dans un ensemble qui eût de l'harmonie. Il partait, comme

Plotin, de ce principe que tous les rayons épars de la vérité pouvaient être, par une main puissante, réunis en faisceau ; et qu'il suffisait, pour cela, de la science pour tout connaître, de l'intelligence pour tout unir, et d'une haute sagacité philosophique pour bien choisir. Le temps et les lieux n'étaient rien pour lui. Plus choqué de la disparité des systèmes, que frappé de la vérité qui pouvait se rencontrer dans quelques-uns, Porphyre, comme les autres adeptes de l'école d'Alexandrie, semblait viser plutôt à construire une vaste synthèse dans laquelle l'humanité tout entière pût se reconnaître et avouer ses maîtres, que de saisir la vérité, d'en étudier le caractère, et de repousser tout ce qui pouvait l'altérer. Au fond du système alexandrin, on voit percer le scepticisme, non point celui qui dédaigne et méprise tout, parce que les moyens de conviction manquent à l'humanité, mais celui qui présuppose que les contraires peuvent concourir à former la vérité ; celui qui, indifférent sur les moyens, est satisfait du but ; qui compte et pèse plus une collection de systèmes qu'un système vrai isolé ; qui, par conséquent, ne croit pas à la vérité pour elle-même, et qui fait de la philosophie plutôt une institution humaine destinée à effacer les nuances et à gouverner les hommes, qu'une science d'exploration, de recherche, de rigueur où le vrai doit se révéler à

l'homme et garder, quoiqu'il arrive, sa puissance et son autorité souveraine. Ce rôle est difficile à porter ; il expose à des contradictions et Porphire en est une preuve. A placer en présence les uns des autres les travaux de sa vie, on le voit, à une époque, nier ce qu'il avait affirmé à une autre ; et dans sa lettre à *Anébon*, par exemple, il abandonne sa doctrine de l'*extase*, que, durant toute sa vie, il avait considérée comme le seul moyen de découvrir certaines vérités inaccessibles à la raison. Tant il est vrai que l'éclectisme manque de foi en ses systèmes, qu'il expose à ne les accepter que comme des faits intellectuels simples, et qu'il détruit ce qui fait chez l'homme la conviction et la constance dans les idées.

Mais laissons ce caractère général de l'école d'Alexandrie qui, s'il est personnel à Porphyre, et qui, comme tel, devait être ici signalé, lui est commun avec ses maîtres et ses disciples. Et indiquons tout de suite la liaison de ces idées avec la lutte engagée par Porphyre, contre le christianisme.

Ce que Porphyre pensait de la philosophie, il le pensait des cultes divers qu'il voyait répandus sur la surface du monde. L'éclectisme était encore ici ce qu'il lui semblait de mieux à faire. Les dogmes devaient se briser ou se fondre dans les systèmes philosophiques ; les cultes

pouvaient bien être ramenés à un seul. Ainsi, l'humanité n'aurait connu qu'une loi ; l'esprit, qu'une formule de croyance ; et l'homme, qu'une seule manière d'adorer.

Parmi les cultes et les dogmes sur lesquels Porphyre et l'école d'Alexandrie voulurent ainsi exercer leur empire, le christianisme seul résista à la tentative. Son dogme n'admettait ni mélange ni altération ; son culte, expression et souvenir vivant du dogme, en avait l'immobilité et l'inflexibilité. Il fallait l'accepter ou le répudier en entier, dogme et culte tout à la fois. Porphyre et son école se jetèrent dans ce dernier parti. Il le combattit avec la colère d'une secte rivale. Il le poursuivit avec l'intime conviction que les forces réunies de l'esprit grec, de l'esprit alexandrin et de l'esprit oriental, seraient plus forts que lui. Ce concert inouï dans l'histoire du monde existait en effet. Alexandrie et son éclectisme, les lumières qui y étaient venues de la Grèce, celles que le vieux Orient lui avait envoyées ; la fusion et le mélange habile que les alexandrins en avaient fait, présentaient un foyer immense où bouillonnaient, comme dans le cratère d'un volcan, les passions, la science, la colère, la haine, le désir et la gloire de vaincre, l'espérance de faire avec la parole, ce que les tyrans n'auraient pu faire avec le fer, et enfin, l'orgueil d'attacher son nom à une si brillante

Digitized by Google

conquête. Porphyre se prépara à son dessein par l'étude approfondie des écritures. Il avait une immensé érudition ; il n'était étranger à aucune des connaissances humaines ; c'est le moment, dans l'antiquité, où elles avaient atteint leur plus grand développement ; et Porphyre est tout à la fois savant, bel esprit, philologue, plein d'activité et de souplesse, enfin, philosophe supérieur.

Voici ce que les écrivains modernes, les moins suspects, ont dit de son œuvre contre les chrétiens, aujourd'hui perdue, et comment ils en ont parlé. On y rencontre bien les traits par lesquels nous avons essayé de peindre Porphyre.

Le *Dictionnaire des Sciences Philosophiques*, article *Porphire*, dû à la plume de M. Parisot, professeur à la Faculté des Lettres de Grenoble, dit à son égard :

« Il ne faut pas croire que Porphyre ait jamais « habité Nicomédie, bien moins encore qu'il y « soit devenu le favori de Galérius. Nul doute « pourtant que son nom ait été célèbre dans « cette cour anti-chrétienne. Tout se préparait « pour une guerre à mort entre les deux cultes « rivaux. Le grand ouvrage de Porphyre, contre « les chrétiens (de 290 à 300), en fut presque le « signal ; ce fut un évènement politique. On ne « fit plus que le répéter et le copier. Celse était « effacé ; trois évêques ou docteurs s'appliquè- « rent à le réfuter ; le *philalèthe* d'Hieroclès en

« était l'abrégé. S'il est vrai, comme le prétend « Eunape, que le sénat de Rome fit dresser à « Porphyre une statue, ce ne pût être qu'à l'oc- « casion de cet assaut livré à ceux en qui l'on « voyait les ennemis de l'État. »

Et plus bas : « Ce qui reste des *quinze livres* « de Porphyre contre les chrétiens, nous fait « comprendre et le renom et la haine qui s'at- « tachaient à l'auteur. C'est l'ancien et le nou- « veau *Testament* à la main qu'il interroge, qu'il « attaque et qu'il persiffle ses adversaires. Il « excelle dans la guerre de chicane et de détail. « Il semble avoir parcouru la *Bible*, ouvrage- « par ouvrage, notant ce qu'il jugeait invraisem- « blable, contradictoire, ou antipathique à la « raison. Bon nombre de ses arguments ont sur- « vécu. Les livres XII et XIII, où il discutait les « prophéties de Daniel et s'attachait à prouver, « par la comparaison des faits, que le volume « avait dû être écrit vers 169 avant notre ère, « pour encourager l'insurrection contre Antio- « chus Épiphane, sont particulièrement remar- « quables, et l'antiquité n'offre pas d'échantillon « plus curieux de cette science, que nous som- « mes trop portés à croire toute moderne, la « critique historique. »

Le *Dictionnaire des Sciences Philosophiques* s'expose ici, selon nous, à quelques critiques que nous nous permettrons de lui adresser en

passant. Il avoue que les *quinze livres* de Porphyre sont perdus. Comment peut-il avoir jugé les XIIme et XIIIme livres qui n'existent pas plus que les antres? Comment ce morceau de critique peut-il être cité comme modèle, puisqu'il n'est plus sous les yeux de personne? Si, par hasard, ils existaient encore, pourquoi l'auteur n'indique-t-il pas où il sont? — Ce qui est vrai, et ce que nous allons voir tout à l'heure, c'est que l'histoire littéraire ou la critique n'ont pour juger cette œuvre, que ce qu'en ont dit Eusèbe, dans sa *Préparation Évangélique*, liv. 10, ch. 9, et Saint-Jérôme, préface de son *Commentaire sur Daniel;* le même, dans son *Épître à Pammachius;* le même, dans son *Épître à Démétriade;* et enfin, quelques fragments de la *Polémique de Methodius contre Porphyre.* Methodius fut successivement évêque d'Olympe, de Patare et de Tyr. On a de lui un poème de dix mille vers contre Porphyre. Elle a encore, selon nous, pour juger de l'importance de cette œuvre, les quinze livres de la *Préparation Évangélique* d'Eusèbe, qui, à notre sens, fut écrite pour répondre à l'œuvre de Porphyre. Mais d'aucun de ces documents on ne peut voir sortir rien qui éclaire aujourd'hui, ou du moins rien qui puisse justifier un éloge détaillé d'une partie par préférence à une autre, et qui en fasse connaître la physionomie spéciale.

Le second des écrivains que nous allons citer, M. Jules Simon, dans son *Histoire de l'École d'Alexandrie*, nous paraît bien plus près de la vérité, et nous aimons bien mieux la manière exacte dont il parle de l'ouvrage de Porphyre, où il ne le reconstruit pas comme le précédent écrivain, sans document et sans matériaux primitifs, mais où il le juge par le bruit qu'il fit dans le monde, par le nom de l'auteur et par toutes les circonstances qui l'ont entouré. On peut voir ce qu'il en dit, t. 2, pag. 180 à 183.

Qu'on nous permette pourtant, sur ce texte, quelques observations qui auront pour but de relever une erreur grave, échappée à M. Jules Simon, et de restituer à son analyse un plus grand caractère d'exactitude.

M. Jules Simon avance que dans le quatrième livre, Porphyre opposait le récit de Sanchoniaton à celui de Moïse; et il cite à l'appui Eusèbe, *Préparation Évangélique*, liv. 10, chap. 9. L'historien de l'*École d'Alexandrie* n'a pas sans doute vérifié le texte d'Eusèbe; il l'a cité sur la foi de quelqu'un, mais inexactement. Bien loin que, dans ce quatrième livre, Porphyre opposât Sanchoniaton à Moïse; Eusèbe, au contraire, invoque Porphyre, et cite le passage que celui-ci emprunte à Sanchoniaton, pour prouver que Sanchoniaton est conforme aux livres saints sur l'ancienneté de Moïse et des prophètes hébreux.

On peut voir le passage entier d'Eusèbe, extrait de la *Préparation Évangélique,* liv. 10, chap. 9, intitulé : *De l'Ancienneté de Moïse et des Prophètes chez les Hébreux,* dans la savante traduction qu'en a donnée M. Seguier de Saint-Brisson, membre de l'Institut de France. — Eusèbe dit donc, t. 2, pag. 85 ;

« Quant à présent et après tout ce qui a été « dit, j'invoquerai en confirmation de l'antiquité « de Moïse, un témoin irrécusable ; ce sera l'en- « nemi le plus acharné et le plus violent. » (V. pour la suite le livre lui-même).

Il résulte de cette vérification, que Sanchoniaton n'a pas contredit Moïse ; que Porphyre ne les a pas opposés l'un à l'autre dans son quatrième livre, et, qu'au contraire, si Moïse avait besoin d'un témoignage confirmatif, Sanchoniaton lui servirait d'appui.

La bonne foi de M. Jules Simon ne peut pas être mise en doute. Son exactitude seule, ici, est en défaut sur un point qui n'était pas sans importance.

Un autre point doit être encore signalé dans son analyse, qui n'est pas encore complet. Il dit : « Que le nom de Porphyre fut voué à l'exé- « cration publique par les premiers empereurs « chrétiens, que ses livres furent recherchés et « détruits. » L'entière vérité aurait dû amener l'écrivain à ajouter tout de suite la haute jus-

tice, la souveraine impartialité avec laquelle les plus beaux génies chrétiens de cette époque avaient jugé Porphyre. Saint-Augustin, *Cité de Dieu,* liv. 19, chap. 22, cite souvent Porphyre, il l'appelle *le plus savant des philosophes.* Au liv. 10, chap. 23 de ce grand ouvrage, il donne une explication de la Trinité de Porphyre. Il va même jusques à voir la Trinité chrétienne dans la Trinité de Plotin et de son disciple. Au chapitre 29, Saint-Augustin croit même que ce n'est que le dogme de l'Incarnation qui sépare Porphyre du christianisme. Saint-Jérôme, dans les passages déjà cités, où il parle de Porphyre, n'omet pas son argument principal contre Daniel. Il en parle librement et sans crainte. Méthodius, en l'attaquant, ne craignait pas non plus de le vulgariser. Enfin, Eusèbe élève à la défense de la vérité chrétienne, un monument aux proportions colossales, et, comme nous le prouverons bientôt, il l'élève surtout contre Porphyre; c'est lui qu'il combat durant le cours de cette œuvre capitale. Porphyre donc a été loué, jugé, contredit, combattu par les docteurs de l'église. Il n'a pas été seulement combattu par le feu. Il l'a été par la science, par la hauteur des doctrines, et par des armes de même nature, égales aux siennes.

Abordons maintenant un autre série d'idées; recherchons philosophiquement les causes qui

Digitized by Google

ont dû rendre inutile et vaine l'attaque de Porphyre. Tout système, pour réussir, doit être exempt de contradiction. Le sort de Porphyre fut de se contredire lui-même dans un point capital et souverain. Ardent à la recherche de la vérité, confiant dans la puissance de la raison, il lui donnait le droit de tout juger et de créer à l'homme ses croyances et son culte ; et cependant, en même temps, il en proclamait l'impuissance. Il faisait, comme Plotin, de l'*extase*, un des moyens de connaître, le plus haut, le plus sublime, celui qui suppléait à tout ce qui manquait à la raison ; enfin, une révélation individuelle qui apprenait à chacun ce qu'il fallait penser et sentir sur l'Être absolu et sur les mystérieuses profondeurs qui se découvraient en lui. Ce système choquait la raison ; celle-ci ne pouvait, en effet, comprendre le mode d'agir de cette faculté de l'*extase*, qui tenait plus de l'imagination que du calcul, qui était une abdication volontaire de tout effort, et qui ouvrait la porte à toutes les aberrations de l'esprit. Porphyre, ni Plotin, ni personne après lui, n'avaient indiqué les règles de cette manière de connaître ; et toute intelligence qui possédait le désir de trouver la vérité, devait s'éloigner d'un système qui n'était bon qu'à créer des rêveurs, qui ne tenait pas ce qu'il avait promis, et qui déclarait la raison impuissante à conduire jusqu'au

Digitized by Google

terme de la route. Le système chrétien était mille fois plus sûr, plus conséquent et plus rationnel.

Une seconde cause d'insuccès se découvre encore dans les systèmes de Porphyre. C'est sa théogonie ou sa théologie qui était un mélange de polythéisme et de christianisme, emprunt malheureux amené par l'éclectisme de Porphyre, et aussi sans doute par le désir de mettre à la place du christianisme un système complet, déjà connu et aimé des peuples païens. Porphyre, en effet, reconnaissait Dieu, l'Être absolu; il admettait, comme tous les alexandrins, les trois hypostases en Dieu; puis, l'âme universelle du monde; puis les dieux, les astres, les héros et les démons. On a dit qu'en cela il ne croyait pas contredire l'unité de Dieu. C'est M. Jules Simon qui l'avance, t. 2, pag. 131. Mais nous ne pouvons accepter cette explication, avec d'autant plus de raison, que quelques lignes plus bas, pag. 132, cet écrivain distingué avoue, en parlant de cette théologie de Porphyre, que si Porphyre s'est oublié, c'est qu'il était difficile de porter le poids du polythéisme, même en l'interprétant et en le réduisant; c'est encore qu'il avoue, pag. 135 et 136, que Porphyre avait eu le dessein, pour préparer le succès de son attaque contre le christianisme, de présenter quelque chose à sa place. Devant l'éclat si pur et si éblouissant de l'unité de Dieu, prêchée par le christianisme,

Digitized by Google

ce système devait pâlir. Porphyre n'avait pas fait un pas ; il retenait le vieux monde captif dans ses langes primitifs. Ou tout au moins, il ne s'expliquait pas sur la hiérarchie divine qu'il conservait ; il la laissait dans les esprits ce qu'elle avait été jusques alors. Le monde fit l'inverse de Porphyre ; il marcha dans la voie nouvelle qui lui était ouverte. C'était une aspiration vers la liberté. Il s'éloigna de celui qui la lui ravissait.

J'omets ici à dessein les idées de Porphyre sur l'éternité de la matière, sur la métempsycose, sur la parole qu'il attribuait aux animaux, toutes opinions incapables de retenir plus longtemps l'humanité ; et j'arrive à ce qu'il y eût d'irréprochable et de vraiment grave dans Porphyre, son système moral. Mais là encore, il luttait contre un système de moralité, plus fort et plus complet que le sien. Tout ce que le philosophe conseillait, le système chrétien le conseillait avant lui. Il faisait plus ; il l'avait vulgarisé dans le monde sans effort et sans prétention. Enfin, il
rendait possible par un ensemble de moyens
secours que l'isolement de la morale de
re ne pouvait fournir ni donner à per-

lques-unes des raisons philosophi-
uent l'insuccès de Porphyre, le
le son attaque contre le christia-

nisme, et qui montrent que l'œuvre qui la contenait ne devait pas survivre, comme nous l'avons déjà dit, au système qui l'avait produite. Chose singulière ! Porphyre doit sa plus grande célébrité à sa tentative. Il est resté fameux par ce qu'il a osé, et non point par ce qu'il a obtenu. Tant était grand celui qu'il a combattu !

Nous allons voir maintenant dans la suite de cette étude, le contre-coup produit parmi les chrétiens, par l'œuvre de Porphyre. Elle inspira à Eusèbe de Césarée les *quinze livres* de sa *Préparation Évangélique*, monument étonnant de science, chef-d'œuvre d'argumentation scientifique, arsenal presque universel où ce génie de la science chrétienne a rassemblé toutes les voix connues du monde ancien, qui rendent directement ou indirectement hommage à la vérité du christianisme. C'est cet homme, réputé l'un des plus savants de l'antiquité, qui apparaît maintenant dans l'arène de la controverse chrétienne.

CHAPITRE II.

EUSÈBE DE CÉSARÉE.

Eusèbe de Césarée naquit en 268. Il est mort en 338. Sa vie a été marquée par des travaux immenses.

Ses œuvres sont nombreuses. Parmi celles qui

se rattachent à l'Histoire, il faut citer, entre autres, son *Histoire Ecclésiastique*, en *dix livres*, depuis l'avènement du Christ, jusqu'à la défaite de Licinius; et sa célèbre *Chronique*, qui va depuis le commencement du monde jusqu'à la vingtième année de Constantin. Parmi ses œuvres philosophiques, il faut citer le *Livre contre les Philosophes*, dont le Dictionnaire des Sciences Philosophiques a indiqué l'objet et le caractère en ces termes : « Cet opuscule a pour but de « réfuter quelques erreurs imputées à la philo- « sophie péripatéticienne et à celle des stoïciens. « Par une singulière destinée, Aristote, qui allait « pendant le moyen-âge, partager en quelque « sorte l'infaillibilité attribuée aux décisions de « l'église, est ici sacrifié à Platon, par un Père « du IIIme siècle. La réfutation des erreurs de « ces deux écoles n'est pas, comme on pourrait « le croire, empruntée aux saintes Écritures. « Elle est puisée dans les écrits de Platon, de « Plotin, de Porphyre ; la théorie des idées y est « hautement défendue. Ce livre, où la science « païenne est réfutée par la science païenne, se « termine par l'éloge de Socrate et de sa philo- « sophie. » (*Dictionn.*, v° Eusèbe). Nous signalerons encore son autre livre contre *Hiérocles*; et surtout son grand, son célèbre ouvrage, celui de la *Préparation Évangélique*, et enfin, celui de la *Démonstration Évangélique*.

Digitized by Google

Eusèbe, qui ne pût supporter les contradictions élevées contre le platonisme, par l'école d'Aristote et par les stoïciens, supporta encore moins les attaques livrées au christianisme, par Porphyre et les alexandrins. Cette lutte convenait à la nature de son esprit, à ses immenses connaissances historiques, à sa profonde familiarité avec toutes les philosophies. Il l'entreprit et la poussa jusques à sa dernière limite par deux ouvrages homogènes, dont le premier porte le titre de la *Préparation Évangélique*, et le second celui de la *Démonstration Évangélique*. Le premier s'adresse aux païens, le second aux juifs. Par l'un, il veut prouver au monde philosophique et aux grecs, que c'est avec raison que les chrétiens ont abandonné leur philosophie pour la doctrine du Christ; par l'autre, il établit vis-à-vis des juifs, pourquoi les chrétiens ne se sont pas arrêtés à leur doctrine et pourquoi ils l'ont dépassée en la traversant. Nous ne nous occuperons ici que du premier de ces livres, celui qui rentre précisément dans le sujet d'étude que nous avons adopté et qui forme un des éléments de la controverse chrétienne, dans les IIIme et IVme siècles.

La *Préparation Évangélique* est un livre qui peut être examiné et étudié à divers points de vue. Les diverses faces qu'il présente sont riches et fécondes. C'est une de ces mines abondantes qui peuvent être diversement exploitées et des-

Digitized by Google

quelles on peut retirer des produits variés. Telle est la solidité d'Eusèbe, la diversité de ses connaissances, la multiplicité des détails que sa savante intelligence lui fournit, que, soit que l'on veuille suivre l'idée principale de son livre, soit qu'on veuille s'arrêter à ce qui n'en est que l'accessoire, on peut recueillir encore une riche moisson. Ainsi cette œuvre peut être considérée d'abord comme une œuvre de controverse chrétienne. On peut y rechercher comment il a défendu le christianisme ; ce qu'il a répondu à Porphyre ; comment il a posé sa cause devant le monde ; et s'il a été habile philosophe et vigoureux dialecticien. C'est le premier point de vue. En outre, on peut la considérer comme un grand monument littéraire, comme une rareté scientifique à cause de la foule d'écrits, qui s'y trouvent cités, dus à des auteurs dont la postérité n'a rien conservé, et qui ne vivent plus que dans les fragments rapportés par le savant controversiste. On peut lui demander ces richesses perdues; y recomposer à loisir les œuvres de ces hommes disparus, ou du moins, mesurer de l'œil avec regret les proportions de ces monuments brisés, y retrouver enfin aux vérités qu'il proclame des témoins nouveaux, dont les échos et les voix s'étaient évanouis, sans laisser aucune trace à travers les siècles, que celle que nous en fournit Eusèbe lui-même. C'est là le second point de vue.

Enfin il en est un troisième, qui ne vient pas précisément du livre, mais qui est né à l'occasion du livre, des assertions qu'il renferme, des auteurs qu'il a cités, et de certains faits qu'il raconte, desquels la science moderne du XVIme, XVIIme et du XIXme siècle s'est vivement préoccupée, et dont elle s'est émue soit pour en contester l'exactitude, soit pour la confirmer. De façon que ce livre, à son tour, a fait naître d'autres livres, pour le contredire ou pour l'affirmer. Signe infaillible d'une valeur peu commune reconnue à cette grande exposition de principes et de faits, due à la plume et au génie encyclopédique d'Eusèbe.

Caractérisons maintenant d'une manière plus précise et plus nette cet écrivain dont les proportions nous étonnent, et formons-nous de son esprit une idée générale qui le classe et le distingue parmi les grandes figures que nous venons de tracer.

Ce qui domine en lui, c'est le génie de l'histoire, uni à l'esprit philosophique. Il se sert du premier pour fixer les points de départ, pour éclairer les questions, pour suivre dans les systèmes philosophiques leur point initial et leurs transformations successives. Avant de conjecturer, ou de raisonner, il raconte. Par-là, il éclaire les origines ; il ne permet pas les ombres ; il fait tomber tous les voiles ; il ramène ses adversaires aux faits historiques, et il les écrase ou

les réfute par ce premier argument. Son esprit philosophique n'est pas moins éminent. Il s'en sert pour pénétrer dans tous les systèmes connus. Il n'ignore rien de tout ce que l'antiquité grecque a produit en ce genre. Il se mêle à tout ce que l'esprit de ses contemporains y a ajouté. Mieux que cela, il les possède tous en maître. Il les juge aussi à la clarté de la raison. Il les suit dans leurs nuances les plus hautes, leurs profondeurs les plus cachées, leurs subtilités les plus fines. Dans la lutte qu'il engage corps à corps avec eux, il veut les convaincre d'impuissance, de contradiction, d'insuffisance. Sa main les dompte, les assouplit, les ramène à des proportions saisissables et simples. Chose étonnante ! Son génie pour l'histoire, ses immenses connaissances en ce genre, ont fait même une partie originale de sa lutte philosophique. Jamais il ne paraît plus étonnant de souplesse, de profondeur et de vie, que dans la grande question où il examine les deux philosophies, celle des Hébreux et celle de Platon ; où il montre les emprunts faits par ce dernier à la première ; où il argumente autant de ses calculs chronologiques que des caractères de similitude dans les doctrines. Là les deux facultés de sa vaste intelligence se touchent, se confondent, s'unissent pour le transformer en puissant argumentateur. Mais ce n'est pas là seu-

Digitized by

lement qu'il a montré son esprit philosophique et sa vigueur. Il l'a fait sur un autre terrain, celui du raisonnement et de la dialectique pure, où quelquefois il se transporte pour établir à son tour une vérité philosophique contestée ou méconnue. Eusèbe n'eût peut-être pas comme Origène, et, au même degré, la force philosophique. Il eût plus que lui la lumière de l'histoire. Il se livra moins que lui à l'étude et à la défense des textes. Il porta plus loin sa vue ; il voulut tenir sous sa main l'histoire du monde, bien sûr qu'aucune vérité ne pourrait ainsi lui échapper, ni aucune erreur s'introduire dans le compte rigoureux qu'il faisait subir à chacune d'elles. Peu d'hommes ont rendu un plus grand hommage à la raison. Peu d'hommes ont mieux marqué que lui l'alliance de la raison et de la foi chrétienne, parce que toute sa thèse, dans la controverse chrétienne, fut de prouver que les dogmes et le culte chrétien se faisaient, avant toutes choses, accepter par la saine raison.

CHAPITRE III.

LA PRÉPARATION ÉVANGÉLIQUE, CONSIDÉRÉE COMME ŒUVRE DE CONTROVERSE.

Quoique l'auteur n'ait pas annoncé qu'il l'avait

entreprise pour combattre Porphyre, il est difficile de ne pas rester convaincu, quand on l'étudie avec soin, que c'est lui surtout qu'il s'est donné pour adversaire, et avec lequel il a engagé la lutte. A la vérité, ce n'est pas une réfutation spéciale du livre de ce philosophe contre les chrétiens qu'il fait ; c'est quelque chose de plus haut ; c'est une thèse générale, plus absolue, plus complète, qui pose le problème d'une manière plus avancée, et qui doit, dans la solution à lui donner, laisser l'argumentation détaillée de Porphyre inutile et sans portée. Cependant, même ainsi placé, il rencontre à chaque pas, les systèmes généraux de cet écrivain philosophe, ses ouvrages répandus dans le monde philosophique ; et, chaque fois qu'il le peut, ou c'est lui qu'il invoque, quand il le surprend dans quelque aveu digne d'être recueilli, ou c'est lui qu'il réfute, lorsque ses assertions ou ses systèmes forment objection. Nous renvoyons ceux qui voudraient s'en convaincre au liv. 1er, t. 1, pag. 7 (*édit.* de M. Seguier de Saint-Brisson, chap. 29, pag. 31. — Au liv. 3, tout entier qui lui emprunte tant de citations. — Au liv. 4, chap. 22, pag. 180. — Liv. 5, chap. 1er, pag. 185. — Chap. 14, pag. 210. — Liv. 10, chap. 9, pag. 85 du tom. 2). Quand Eusèbe veut parler du livre spécial de Porphyre contre les chrétiens, il le signale par un caractère unique, qui revient souvent sous sa plume :

il l'appelle *un tissu de calomnies et de faussetés*, liv. 5, chap. 1er, pag. 186.—Au 10e liv., chap. 9, t. 2, pag. 83, il dit encore que Porphyre a lancé contre les chrétiens sa *diatribe*, et qu'il les y accable d'*invectives*, emporté par *sa haine*. Enfin, au liv. 4, chap. 7, pag. 147, il dit encore que ce philosophe a surtout brillé par *ses invectives et ses calomnies contre nous*. Il est donc permis de conjecturer que ce philosophe avait mis beaucoup de *violence* dans son écrit : qu'il n'avait pas suffisamment connu ceux qu'il attaquait, puisqu'il s'était permis des *calomnies* et des *faussetés* : et qu'il avait dénaturé leurs dogmes et leur culte. On comprend donc facilement pourquoi Eusèbe ne suit pas son adversaire sur un terrain si peu digne d'une grande cause. Un autre caractère bien saillant de cette œuvre, c'est le calme qui y règne ; c'est un livre de science pure et de paix par conséquent. Jamais aucune personnalité ne s'y rencontre. C'est une large exposition où toutes les doctrines sont discutées, où aucun homme n'est flétri. Ce contraste, avec l'œuvre de Porphyre si violente et remplie de tant de colère, annonce bien la différence des situations morales ; elle prouve bien aussi la mesure des espérances qui accompagnaient les combattants dans la lutte. Tous avaient le pressentiment que le culte chrétien triompherait. Mais, chez les uns, il se transformait en accents de colère ; chez les au-

tres, en paroles de placidité et de souveraineté morale. Cet appel fait à la raison universelle, appuyé sur la science. et confirmé par l'histoire dont Eusèbe déroule successivement les pages les plus décisives, aurait perdu son plus beau caractère s'il avait été accompagné d'un autre langage. Et l'écrivain chrétien, à la hauteur de sa mission, en comprit toute la rigueur et toute l'étendue.

Une division toute naturelle sortait de la proposition qui faisait le fondement et le point de départ de la *Préparation Évangélique*. En annonçant que la raison approuvait l'abandon fait du culte païen et de la philosophie grecque, Eusèbe s'imposait l'obligation d'examiner l'un et l'autre successivement, d'en découvrir les bases, d'en montrer les faussetés, les contradictions ou l'impuissance ; et c'est ce qu'il fit. Deux grandes divisions partagent son livre : dans la première, il examine le culte païen ; dans la seconde, la philosophie grecque. Suivons-le dans chacune d'elles.

Il serait difficile de dire dans laquelle de ces deux choses l'auteur chrétien devait rencontrer le plus de difficultés. Le culte païen s'adressait aux sens et à l'imagination des peuples. Il caressait les penchants de l'homme, les moins nobles et les moins élevés. Il convenait à la foule et aux masses. Chez elles, ce n'est pas le prin-

Digitized by Google

cipe intellectuel ou le principe moral qui domine, qu'elles recherchent et auquel il faut donner satisfaction. Les formes et le fond du culte païen étaient en outre entrés dans les habitudes universelles ; ils faisaient partie de la famille, de la cité, de la patrie; enfin, avec le progrès du temps, et avec la philosophie, il s'était créé en dehors des masses, une certaine science qui relevait le paganisme, qui l'idéalisait, qui en faisait, avec plus ou moins d'art, une institution plus morale, plus savante, qui n'y recherchait plus que des symboles, qui semblait oublier les dieux grossiers primitifs, pour ne trouver plus là qu'un langage énigmatique dont la réponse était ailleurs, et qu'elle avait la prétention de donner. En un mot, le paganisme était devenu un système dans lequel on avait effacé ses caractères primitifs, et qui ralliait ainsi à lui tous ceux que l'idée première qui lui servait de base aurait éloignés. Voilà tout ce qui était caché sous les voiles du culte païen et tout ce qu'il fallait aborder, sous peine d'insuccès, et de rester accablé du fardeau de sa tâche. La philosophie grecque, à son tour, créait peut-être une puissance de résistance plus difficile à vaincre. L'esprit philosophique grec souple, délié et inventif, avait parcouru, dans l'espace de plusieurs siècles, toute l'échelle possible des erreurs et des systèmes. Tout y avait été nié et affirmé, et, sous

Digitized by Google

ce rapport, l'impuissance de l'esprit philosophique à rien fonder de stable semblait facile à faire admettre. Mais à côté de cette prise donnée, et de cette imperfection de la raison humaine, il y avait l'indépendance personnelle de l'esprit, le plaisir intime de rester le maître de ses idées et de ses croyances, chez quelques-uns la légitime espérance de se frayer une route sûre par la dialectique dans les régions de l'absolu et de l'idéal ; c'était l'aspiration de toute l'école d'Alexandrie. Telle était la seconde puissance que l'auteur chrétien avait à redouter. Mais il ne désespéra pas de la raison contre la raison elle-même ; et il crut qu'en lui en montrant la limite, elle pourrait la reconnaître. Il y a profit à le suivre dans chacune des deux divisions de son livre, et jamais auteur ne fut plus au centre même de son sujet et plus en face de l'objection qu'il avait à combattre. Voyons-le d'abord daus sa lumineuse discussion sur le culte païen.

N° 1.

Examen du Paganisme par Eusèbe.

Il est évident, par ce que nous avons touché déjà des difficultés de cette matière, que le côté important de la discussion était le système scientifique par lequel on cherchait à le défendre, ainsi

Digitized by

que ses dogmes. C'est là aussi et principalement qu'Eusèbe se place tout de suite, et qu'il verse la lumière par le flambeau de l'histoire. Il distingue d'abord dans le paganisme trois époques différentes. La première, où le paganisme est le culte pur et simple de quelques mortels, pris pour des dieux ; où tout est entendu au pied de la lettre ; où tous les récits mythologiques sont acceptés comme ils sont transmis, sans figure, ni sens caché. La seconde. où la science mêle au culte les dogmes physiques, et ne veut voir dans le paganisme que le culte des forces de la nature sous des noms différents donnés à chacune d'elles. La troisième, où l'esprit philosophique prétend que les formes du culte ne sont que l'image, l'expression, la représentation de l'intelligence pure qui a tout créé ; et, dans ces trois périodes, on voit, en effet, un mouvement d'ascension, une transformation qui s'opère, le passage d'une idée simple, à une idée composée ; enfin, le travail entier fait pour justifier le paganisme et pour le défendre.

Eusèbe s'arrête à chacune de ces époques.

Dans la première, il définit avec l'histoire la *théologie* des phéniciens, des égyptiens, des grecs et des romains. Il cite Sanchoniaton, traduit par Philon de Biblos, Diodore de Sicile et Denys d'Halicarnasse. Son but est de bien fixer le point

de départ, de montrer ce qu'a été primitivement le polythéisme, une série de fables authentiquement racontées, authentiquement acceptées, sans théorie qui y fut cachée, sans système allégorique, faits purs, croyances entières, nettes et sans voiles, où l'homme, trompé par son ignorance et ses passions, a adoré la pierre et l'homme. Plus tard, lorsque l'esprit de science voudra, par des allusions ou autrement, justifier ce culte, Eusèbe lui opposera cette origine précise, ce caractère primitif, et il pourra lui dire : Cette explication est votre œuvre ; elle ne fut ni donnée, ni reçue dans l'origine. Vous avez vous-même altéré et changé le culte et le dogme primitif.

Il est facile à Eusèbe de triompher ici du culte païen, ramené à son essence pure, et d'en montrer la folie. Une simple comparaison entre les deux cultes lui suffit. Puis il passe bien vite et il aborde la première explication que la science en a fourni, en le représentant comme le culte de la nature, comme une allégorie savante de ces forces recouvertes par ces mille noms et ces mille divinités dont la mythologie fut si prodigue.

A ce système, voici ses réponses :

Ce sont des hommes nouveaux, nés d'hier, qui ont voulu, par des explications philosophiques, rationaliser la mythologie. Ils ont travesti la doctrine ancienne, en introduisant le dogme physique dans les interprétations concernant les dieux.

Digitized by

Ils ont avancé que ce que les fables tendaient à faire connaître, n'étaient que la manière dont les corps physiques se nourrissent et s'accroissent. Les dieux n'ont plus été pour eux que les éléments, le soleil, la lune, les étoiles, les astres, la terre, l'eau, l'air et le feu, les plantes et les fruits. Mais pourquoi façonner des hommes et des femmes, quand il est si facile d'adorer le soleil, la lune et les astres ? Auxquels des dieux, des hommes ou des substances ont-ils donné ces noms de Vulcain, Minerve, Jupiter, Neptune et Junon ? Dans quel but qualifier des natures universelles par des noms d'êtres mortels? Pourquoi ce culte nominatif, ces autels personnels, ces femmes violées? Cela ne convient qu'à des mortels. Puis, sortant de cet ordre d'idées et s'élevant plus haut, il leur fait cette objection plus sérieuse : l'explication ou le système ne nous fait pas sortir de la terre, des passions du monde physique. Le monde intellectuel n'y est pas absorbé. On ne nous ramène jamais à l'idée d'une cause créatrice. Quelle théologie donc que celle qui fait de certains êtres périssables et passagers, des éléments de substances privées d'âme tout autant de divinités? C'est la matière donnée à l'homme en adoration. Le système scientifique ne vaut donc pas mieux que le système pur primitif.

Arrive enfin le dernier système justificatif du paganisme contemporain d'Eusèbe lui-même.

celui que Porphyre soutenait et défendait de toute la puissance de sa dialectique et avec toutes les ressources de son vaste esprit. Ce philosophe avait composé sur cette matière un livre spécial, dont Eusèbe seul nous a conservé de longs fragments, portant pour titre, selon le *Dictionnaire des Sciences physiques*, les *Noms des Dieux* ou l'*Allégorisme Égyptien et Grec*, et que Valckenaër, dans sa *Dissertation de Aristobulo*, traduit par ces mots : *Apologia pro Simulacris Deorum*, et qui n'est pas autre chose, au fond, que la défense du paganisme au point de vue scientifique, créé par Porphyre lui-même.

Les auteurs de ce système ont essayé de combiner avec l'ancienne mythologie, les découvertes bien postérieures de Platon sur l'intelligence créatrice des choses, sur les idées incorporelles, sur les puissances intellectuelles et rationelles. Selon eux, la pierre et le bois ne seraient plus que l'expression de l'idée créatrice, sa manifestation antérieure et sa révélation. C'est un signe et rien de plus.

Il est curieux de voir comment Porphyre expose cette doctrine, sur quoi il l'appuye, et comment, au lieu d'en tirer les conséquences naturelles qui auraient été l'abandon de l'idée païenne, il la maintient, la conserve, et il rentre par la pente des choses, dans le culte des forces de la

nature. Nous suivrons ici fidèlement Eusèbe, chap. 7 et suiv. du liv. 3.

Porphyre prélude à son exposition par ces mots : « Je vais parler pour ceux qui ont le droit « de m'entendre. Profanes, sortez de l'enceinte : « Je vais faire voir les conceptions de la sa- « gesse dans l'étude de la divinité !

« C'est par elles que les hommes ont rendu « sensibles Dieu et les puissances divines au « moyen d'images en rapport avec nos sens, et « ont fait voir les objets invisibles en façonnant la « matière sous des formes qui permettent à ceux « qui se sont livrés à cette étude, de lire les at- « tributs des dieux dans les statues qui les repré- « sentent, comme nous lisons dans les livres, « quand nous connaissons les éléments des let- « tres. On ne doit pas s'étonner que les hommes « les plus grossiers ne voient que des pierres et « du bois dans les statues. C'est ainsi que ceux « qui n'ont pas la connaissance des lettres, n'a- « perçoivent que des pierres dans les styles char- « gés d'inscriptions ; ne découvrent que du bois « dans les tablettes, et le tissu de Papyrus dans « les livres. »

Après avoir débuté avec cette emphase, écoutez les termes, mot pour mot, par lesquels il continue :

« La Divinité, douée d'un éclat lumineux et « résidant dans une atmosphère éthérée de feu,

Digitized by Google

« ne se laisse pas percevoir par les organes de « la sensation, qui n'ont d'énergie que pour les « occupations d'une existence mortelle. C'est « pourquoi elle nous a introduits dans sa lu- « mière par la transparence du cristal, par l'é- « clat du marbre et de l'ivoire ; par l'or, nous « avons compris son essence ignée et son incor- « ruptibilité. L'or, en effet, ne contracte pas de « rouille. Beaucoup ont désigné l'impénétrabilité « de la substance divine par les teintes sombres « de la pierre. On a enfin donné aux dieux une « forme humaine pour marquer que la divinité est « la raison par excellence ; on les a faits beaux, « parce que leur beauté est sans tâche ; diffé- « rents d'âges ou de formes, debout ou assis, « nus ou couverts de voiles, mâles ou femelles, « vierges et adultes ou dans les liens du ma- « riage, pour nous faire comprendre combien ils « diffèrent entre eux. C'est la même cause qui fait « que tout ce qui est blanc est consacré aux dieux « célestes ; les globes et tout ce qui est sphérique « sont attribués au soleil et à la lune, quelque- « fois à la fortune et à l'espérance ; les cercles « et toutes les images circulaires appartiennent « à l'éternité et aux mouvements qui s'opèrent « dans les cieux, suivant les zônes et les orbites. » Quant aux sections du cercle, elles sont la pein- « ture des transformations lunaires. Les pyra- « mides et les obélisques marquent la substance

« du feu, et par suite les dieux de l'Olympe ; les « cônes retracent le soleil ; le cylindre, la terre ; « le phallus, la semence et l'engendrement ; « le triangle enfin, les parties sexuelles de la « femme. » (Eusèbe, tom. 1, pag. 102.)

Voilà l'exposé. Voici maintenant l'autorité sur laquelle Porphyre l'appuie. Ce sont les auteurs des poèmes orphiques qu'il cite, c'est un chant lyrique en l'honneur de Jupiter où respire le panthéisme le plus grossier, mais qui est d'une rare beauté comme poésie, d'une puissante énergie comme expression, d'un enthousiasme pindarique égal à tout ce que l'esprit peut sentir de plus enivrant, et dans lequel enfin la passion semble presque vivre et parler. — Voici tout entier ce monument de poésie panthéistique, où le poète semble emporté par le délire du transport. M. Séguier de Saint-Brisson l'a traduit très heureusement en ces termes :

« Jupiter armé de la foudre éblouissante, « ouvre et termine la carrière des êtres. Jupiter « est la tête et le centre ; tout est formé par lui. « Jupiter est l'être viril par essence, il est la fian- « cée inviolable. Jupiter est la base sur laquelle « repose la terre et le ciel étoilé. Jupiter est le « roi et la source première de toute existence ; il « est la puissance unique, la divinité solitaire, « le grand souverain de l'univers ; c'est dans ce « seul corps royal que toutes choses sont inclu-

Digitized by Google

« ses, le feu, l'eau, la terre, l'éther, la nuit et le
« jour; il est le conseil, le premier générateur,
« l'amour qui charme le plus grand nombre.
« Toutes ces choses reposent dans le grand corps
« de Jupiter. Si vous voulez voir sa tête et son
« beau visage, c'est le ciel brillant de mille feux,
« et sa chevelure dorée s'agite avec grâce au mi-
« lieu des astres étincelants de beauté. D'un côté
« et de l'autre se déploie l'or de ses cornes de
« taureau, qui sont l'aurore et le vesper, carrière
« des dieux célestes; ses yeux sont le soleil et la
« lune qui réfléchissent son esprit inaccessible
« à l'erreur et resplendissant de la majesté royale.
« C'est l'éther incorruptible par qui tout se meut
« dans son orbite et pense : il n'est point de son
« articulé, de cri sauvage, de bruit sourd, ni de
« voix prophétique qui puisse échapper à l'ouïe
« du puissant fils de Saturne; c'est ainsi qu'il
« est doué d'une tête immortelle et d'une intelli-
« gence infinie. Son corps infini, immuable, est
« tout entouré de lumières, robuste et pourvu
« de membres robustes, doué d'une force sans
« égale; c'est ainsi qu'il est constitué; les épau-
« les, la poitrine, les larges omoplates du dieu,
« sont l'air à la vaste étendue, des ailes y pren-
« nent naissance : c'est par leur aide qu'il vole
« en tout lieu. Son ventre sacré c'est la terre,
« mère de tous les êtres, et les sommets aigus
« des montagnes; une ceinture le partage, c'est

« l'élément liquide des mers retentissantes. Ses « pieds sont les soutiens intérieurs de la terre, le « tartare sans borne et les dernières limites de « la vie. Après avoir tout caché dans son cœur, « il devait reproduire tout à la lumière, cause « de la joie, en le faisant sortir de nouveau du « sein de la divinité. » (Eusèbe, t. 1, p. 104).

Enfin Porphyre retombe, par la pente même des choses, dans le système des forces de la nature, et il le consacre par de longs développements où *Junon* est, selon lui, la puissance qui domine dans l'immensité de l'air; *Latone*, la portion d'air qui est successivement éclairée et assombrie par la lune; *Vesta*, le principe dirigeant de la puissance souterraine; *Rhéa*, la divinité qui préside à la terre pierreuse et montagneuse; *Cérès*, celle qui commande aux plaines fertiles; *Bacchus*, les bourgeons et en général les végétaux, dont la vertu est signalée par son nom; *Attis* et *Adonis* ont aussi une affinité et une analogie sensible avec les plantes; *Silène* est le symbole de la force motrice du vent; *Thémis* est la puissance divinatrice. Enfin, la puissance qui préside à la terre est adorée sous ces divers symboles. C'est par eux que la puissance énergique concentrée dans le globe est rendue sensible. Nous avons abrégé cette longue explication de Porphyre. Elle est suffisamment indiquée par ce

Digitized by Google

qui précède. Le reste n'en est que le complément; mais c'est toujours le même système.

On pressent facilement qu'Eusèbe sera vainqueur dans sa réfutation.

Il attaque d'abord l'idée nouvelle de Porphyre sur le paganisme. La nature de Dieu, dit-il, ne peut être figurée par la matière inanimée, soit l'or, soit l'argent, soit la pierre, et si l'intelligence de l'homme ne peut être représentée au dehors par rien, comment celle de Dieu pourra-t-elle l'être par la figure humaine?

L'autorité des poëmes orphiques contredit l'explication elle-même. On n'y voit qu'un panthéisme effréné, une identification de la matière avec Dieu, une union indivisible entre elle et lui, qui ne présente autre chose à l'adoration que le monde physique. Ils ne se prêtent pas et ils résistent même à l'explication donnée. Ce n'est pas comme figure, c'est comme réalité divine que les forces de la nature y sont dépeintes et divinisées.

Enfin, pourquoi Porphyre ne se tient-il pas à la hauteur de son idée et n'en tire-t-il pas la conséquence naturelle? Il retombe dans le naturalisme et il ne présente plus à l'adoration des peuples que la nature, ses forces diverses, sous les noms mythologiques. Il ne recule devant aucune, et toutes les forces énergiques qui y ont contenues, depuis celle qui féconde la terre,

jusqu'à la fougue des désirs lascifs, tout s'y retrouve consacré et digne d'adoration. Où est donc ici le culte de l'intelligence pure? je n'y vois que le paganisme avec son cortége ordinaire. Si Porphyre ne propose que le culte de l'intelligence créatrice, celle qui se trouve au-delà et au-dessus de tout, pourquoi conserver cette mythologie impie qui jette du trouble dans l'intelligence, qui fausse les notions et qui accuse le philosophe ou de n'avoir pas tout vu, ou, s'il a tout vu, de sacrifier à un calcul intéressé la manifestation de la vérité ? Chose étonnante ! Eusèbe arrive à la même conséquence que nous avons vu M. Jules Simon tirer lui-même plus haut; et il dit, avant lui, que le poids du polythéisme était difficile à porter, même pour celui qui voulait ou l'interpréter ou le traduire et que Porphyre a succombé en retenant la vérité captive.

Tel est le résumé de cette partie de la *Préparation Évangélique*; il suffira pour en donner quelques linéaments. Mais il ne suffira pas pour en faire goûter la beauté ni en connaître les détails.

Après avoir examiné le paganisme comme idée, Eusèbe l'examine comme institution politique, ou soit dans les parties du culte qui le rattachent à la cité, les *Oracles* et les *Sacrifices*, et dans la puissance fatale, le *Destin*, qu'il faisait planer sur le monde.

La question des *Oracles* était d'une haute im-

Digitized by Google

portance. Ils étaient le fondement du culte païen ou au moins la sanction la plus haute de son caractère. On les présentait comme sacrés. Ils étaient aussi ou la ressource ou l'espérance de l'humanité. On les interrogeait sur tout ce qui tenait au cœur de l'homme privé; celui-ci sur ses amours, sur son mariage, sur ses affaires de négoce; celui-là sur le succès d'un voyage; la cité, les pouvoirs publics, sur la paix ou sur la guerre. Dans les désastres et calamités publiques, on voulait encore obtenir d'eux le secret et les conditions du salut public. La surface du monde païen était couverte de temples où ces oracles se rendaient. On y accourait en foule. Les richesses s'y accumulaient. Les oracles étaient quelquefois exprimés en vers et la poésie leur prêtait encore sa séduction et son caractère imposant. D'autrefois ils l'étaient en langage ordinaire. Ils tenaient dans le culte une place immense; ils subjugaient les esprits en les rendant victimes de la crédulité; ils se pliaient aux passions des hommes; et loin de prêcher la vertu ou la moralité, l'une et l'autre venaient souvent expirer dans les temples et dans les mystères, où il fallait les recueillir.

Eusèbe examine et attaque de front cette institution si profondément enracinée. C'était une partie importante de son œuvre.

Mais ici encore il rencontre Porphyre pour adversaire. Porphyre avait composé un livre fa-

Digitized by Google

meux dont Eusèbe nous a conservé de longs fragments. Il lui avait donné pour titre la *Philosophie tirée des oracles*. C'était une collection savante de tout ce que les oracles avaient enseigné ; un choix dans les paroles tombées de leur bouche, consignées dans les temples, conservées dans les écrits des prêtres ou des hiérophantes ; et plus encore une œuvre habile faite pour vulgariser la sainteté de ces enseignements, en les élevant à la hauteur d'une philosophie. Porphyre couvrait ainsi de son manteau de philosophe, de l'éclat de ses travaux, de la puissance qui s'attachait à la philosophie, les œuvres ténébreuses du sanctuaire païen. Il absorbait la puissanee sacerdotale, et l'effaçait ; mais ce n'était pas pour la détruire, c'était pour la sauver. Dans cette époque solennelle où se discutait si librement la valeur des institutions religieuses, les oracles, pour se soutenir dans la lutte, livrés à eux seuls ne pouvaient résister, et il fallait pour échapper qu'ils devinssent, aux yeux de tous, des axiomes de sagesse, un code de moralité, des traits de lumière sur les destinées de l'homme, sur les mystères de sa nature et sur celle de Dieu, enfin les échos d'une grande école de sagesse qui, à travers les siècles, aurait professé de nobles doctrines et mis sur la voie des plus abstruses questions. N'êtes-vous pas frappé de retrouver ici dans ce que fait Porphyre pour les *oracles*, ce qu'il a fait tantôt pour

le paganisme? Il voulait le sauver en présentant tout le culte, comme une simple expression de l'intelligence créatrice. Il veut sauver ici les *oracles* en les transformant. Rien n'est plus digne d'être étudié, et rien n'est moins connu cependant que le début de ce livre. Le voici en entier, tel que l'a traduit M. Seguier de Saint-Brisson, t. 1, pag. 148, liv. 4, chap. 7, de la *Préparation Évangélique :*

« Celui qui puisera dans les *oracles*, comme « dans le seul principe stable, ses espérances de « salut, y trouvera pour lui fixité et stabilité, « ainsi que pour ceux à qui il les communiquera, « sans en rien retrancher. C'est pourquoi je « prends les dieux à témoins, que je n'ai rien « ajouté ni retranché aux sentences contenues « dans leurs *oracles*, si ce n'est que j'ai parfois « corrigé une expression impropre, que j'ai « changée contre une plus claire : j'ai rempli un « vers incomplet : j'ai effacé ce qui n'avait point « rapport au sujet, en conservant intact le sens « des paroles ; car j'aurais évité le sacrilège d'une « altération quelconque, comme digne d'un plus « grand châtiment que la spoliation des temples, « Le recueil que je présente offrira beaucoup de « sentences philosophiques, telles que les dieux « les ont prononcées avec vérité. Nous y tou- « cherons légèrement la pratique de la divina- « tion, en tant qu'elle peut être consacrée à la

Digitized by

« contemplation des choses saintes, et à purifier « toute notre manière de vivre.

« Les personnes qui soupirent après la vérité, « apprécieront mieux que qui que ce soit l'utilité « de ce recueil qui, par la soumission de foi due « à ceux qui y parlent, contient une expression « qui répond aux vœux qu'ils formaient de la « présence des dieux, et mettra un terme aux « incertitudes qui les tourmentent. » (Eusèbe, t. 1er, pag. 148).

Voyons maintenant comment Eusèbe attaque et sape l'institution des *Oracles*.

Il la démolit par deux arguments différents. Le premier, pris de ce que les *oracles* sont l'œuvre de la fourberie. C'est sa première idée, la plus curieuse dans sa demonstration, la plus riche en preuves historiques, celle qui nous révèle divers écrits de l'antiquité grecque sur lesquels nous nous arrêterons un instant, tous entrepris pour contester aux oracles leur caractère de vérité et d'utilité. Le second, pris du point de vue même de Porphyre et de toute la théogonie païenne, d'après lesquels ces oracles provenaient des puissances perverses et des démons.

Dans son premier argument, Eusèbe met à profit les évènements contemporains, l'histoire et l'opinion de plusieurs célèbres écoles de philosophie, les péripatéticiens et les cyniques.

Parmi les évènements contemporains, en voici

Digitized by Google

un remarquable : Eusèbe raconte que de son vivant, des hiérophantes et des prêtres, poursuivis comme coupables de fourberies dans l'émission des oracles, ont avoué dans les tortures tout le système de leur méthode, et qu'ils l'ont avoué devant les tribunaux romains.

Pour l'histoire, elle est pleine des impostures de ces oracles et il les raconte tout au long, en suivant chacun des oracles célèbres de l'antiquité dont il montre l'ambiguité, la cruauté, ou l'évidente contradiction avec les faits.

Parmi les écrivains cités par Eusèbe qui ont porté leurs investigations sur cette matière, il n'en est pas de plus piquant, de plus incisif et de plus ironique, que l'écrivain Ænomaüs, qu'Eusèbe appelle *auteur récent*, et qui avait attaqué les oracles dans un livre intitulé : *la Découverte des Jongleurs*. Ænomaüs, de l'école cynique, vivait sous Adrien, et il avait consacré une œuvre entière à discréditer les *oracles*. Il avait fait, sous le nom que nous avons rappelé, une satire acérée contre eux. Esprit hardi, caustique et railleur, il avait pris l'histoire en main, et il s'était appliqué à suivre les divers oracles connus pour en étudier la fausseté et la manifester au monde. Il en avait dévoilé aussi les autres caractères. Rien ne ressemble plus à la manière de Lucien que celle d'Enomaüs. Ils sont de la même famille. Tournés l'un et l'autre au scepticisme, ils raillent fine-

ment ; mais leur pointe est pénétrante, et quand les doctrines prêtent le flanc à leurs coups, leur verve satirique sait varier les tons, multiplier les points de vue, et enfin, accabler leur victime. Ce curieux monument de haute critique des oracles, *la Découverte des Jongleurs*, nous a été conservé en partie par Eusèbe, dans les livres 5 et 6 de la *Préparation ;* et il le cite dans ses preuves historiques, ne croyant pouvoir mieux faire que d'opposer ainsi à Porphyre une œuvre si célèbre dans le monde philosophique du temps.

Ænomaüs consacre un chapitre à l'oracle d'Apollon, ordonnant que sept jeunes garçons et autant de jeunes filles fussent envoyés par les Athéniens aux Crétois, pour y être égorgés : exemple direct de cruauté ;

Un chapitre pour démontrer que les ambiguités des oracles d'Apollon avaient causé la mort de bien des humains ;

Un autre, pour prouver que par le double sens de l'oracle d'Apollon, cet oracle causa à Crésus la perte de son empire ;

Un autre, pour prouver que les oracles trompaient ceux qui les interrogeaient en se jouant d'eux ; qu'ils cachaient leur ignorance sous l'obscurité de leurs équivoques ; que dans les adversités des guerres, ils dissimulaient leurs embarras sous des sens compliqués ; que l'oracle fameux rendu aux Lacédémoniens fut ridicule ; qu'ils exci-

taient à la guerre entre ceux à qui ils s'appliquaient ; que les oracles n'étaient pas réservés pour les choses sérieuses ; qu'ils faisaient usage de raisonnements vulgaires et humains dans les conseils qu'ils donnaient ; que beauconp de leurs conseils sont contraires à la philosophie ; qu'ils pactisaient avec les hommes injustes ; qu'ils louaient les poètes licencieux tels qu'*Archiloque ;* qu'ils engageaient à rendre les honneurs divins aux athlètes et aux pugils ; qu'ils flattaient les tyrans. Nous terminerons cette nomenclature générale par une indication qui donnera une idée de la manière et du tour d'*Ænomaüs :* c'est le passage où il est en scène ; il est venu consulter l'oracle de Claros, en Asie ; et il raconte sa découverte et sa mystification. (V. Eusèbe, pag. 222, chap. 22).

A côté de ces coups si vifs et si profonds tout à la fois, que pouvait la *philosophie tirée des oracles* de Porphyre ? Qu'était-elle en soi-même ? S'il faut en juger par les fragments assez développés qu'Eusèbe en a rapportés, la perte de ce livre est heureuse pour le philosophe. Œuvre impuissante et décolorée, l'auteur s'y traîne péniblement dans quelques préceptes d'initiation aux sacrifices. Il règle le mode des immolations ; il classe et divise les puissances du second ordre, les bons et les mauvais démons ; il parle de l'astuce de ces derniers, de leurs voies ténébreuses, de leur tendance au mal et de l'impulsion qu'ils savent y donner

à l'humanité. Il la pousse lui-même à son tour et il la maintient dans le paganisme pur; et toute sa philosophie s'éclipse pour n'en plus laisser apercevoir aucune trace. Aussi sort-il de la bouche d'Eusèbe quelques paroles pleines de commisération et de pitié sur cet astre tombé si bas.

Qu'on nous permette maintenant d'user de toute la liberté de nos idées et de nos souvenirs, et de rompre un peu ici l'ordre des temps. Nous nous transporterons, si on nous le permet, au XVIIme siècle pour y retrouver et y voir un hommage célèbre rendu à Eusèbe et à ce qu'il a écrit sur les *Oracles*. Un homme d'une vaste réputation de science et d'esprit, une intelligence toute française par sa lucidité, sa souplesse et sa merveilleuse aptitude à révéler les secrets de la science, une plume étincellante de saillies, qui a dit tout ce qu'elle voulait avec une rare simplicité conduite par un art infini, un écrivain en qui se sent déjà le goût de l'esprit philosophique du XVIIIme siècle, qui a pu même servir de modèle dans l'art mesuré et discret de contredire des vérités établies, en se couvrant encore devant elles d'un voile respectueux et menteur, Fontenelle, pour le nommer enfin, a élevé, sans s'en douter, un monument à la gloire d'Eusèbe. Son *Histoire des Oracles* n'est, en la voyant de près, qu'un emprunt continuel fait à cet écrivain. Il l'imite; il le suit; il le copie; il s'est enrichi de tous ses précieux do-

Digitized by Google

cuments. Enfin, il s'est approprié toute la partie de la *Préparation Évangélique* qui avait pour objet de démontrer que les *Oracles* était l'œuvre de la fourberie des prêtres païens, Nous y insistons d'autant plus volontiers, que Fontenelle a cru faire un acte d'indépendance philosophique en traitant cette thèse, et qu'il n'a fait en cela que répéter ce qu'Eusèbe avait dit treize siècles avant lui.

Un coup d'œil rapide sur les deux ouvrages en convaincra chacun. Si Fontenelle indique que c'est à la fraude des prêtres que les *Oracles* étaient dus, il en retrouve l'énonciation et la preuve dans Eusèbe. Il est réduit à le citer soit dans sa *Préparation Évangélique*, soit dans sa *Vie de Constantin*; on peut consulter les chap. 7 et 17 de l'*Histoire des Oracles*; la chose deviendra évidente. Si dans les chap. 16 et 17 il parle des *ambiguités* des *oracles*, et de leurs fourberies manifestement découvertes, Eusèbe l'avait dit avant lui; le chapitre 7, tout rempli des arguments d'Œnomaüs, de sa verve satirique, de sa lutte corps à corps avec les dieux qui ont rendu leurs oracles, n'est pas autre chose que tout ce que son modèle a déjà raconté, choisi, cité; et le persiflage de Fontenelle n'est qu'une répétition de celui du controversiste chrétien. Ce n'est certes pas un plagiat que Fontenelle a commis. En homme habile, il a construit son édifice avec les

matériaux, avec les idées d'autrui. Mais, ni le mérite de l'idée, ni la découverte des documents, ne lui appartiennent; et, pour être juste entièrement, Fontenelle aurait dû restituer l'honneur de cette double invention à l'auteur de la *Préparation Évangélique*.

Ce n'est pas le seul reproche que nous ferons à Fontenelle. Il a manqué de justice envers Eusèbe. On sait que deux thèses se trouvent dans ce qu'il a écrit sur les *Oracles*, celle de la cause principale qui les a créés et maintenus, la fourberie des prêtres païens; celle aussi où entrant dans les idées admises par Porphyre et les païens contemporains, il affirme et il croit que cette fourberie des prêtres païens avait été aidée par les esprits mauvais, auxquels les païens offraient leurs sacrifices et de qui ils attendaient leurs oracles. Fontenelle ne voudrait pas rencontrer cette idée dans Eusèbe. Il la critique avec amertume. Il y voit une défense imprudente, une tactique inhabile. Fontenelle n'a pas vu, ou n'a pas voulu tenir compte du dogme chrétien sur les démons, et sur le rôle que ces esprits ont pu jouer dans la sphère de leur liberté. Il a fait aussi à Platon et à Porphyre une querelle singulière sur leur dogme philosophique touchant ces esprits, et dans la part qu'ils leur attribuaient. Un peu plus d'attention, un dédain moins prononcé pour ces vérités de l'ordre surnaturel, aurait pu lui faire

Digitized by Google

comprendre que si Eusèbe a suivi Porphyre sur ce terrain, c'est pour envisager la question sous toutes ses faces, pour ne laisser aucun terrain inexploré, et pour montrer que, dans cette hypothèse même, les *Oracles* ne pouvaient que tromper, puisqu'ils étaient placés sous l'influence d'une puissance mauvaise, dont la nature était de tromper.

Au surplus, il est un passage remarquable dans Eusèbe, que Fontenelle n'a pas voulu voir, ou qu'il n'a pas connu, ou dont, au moins, il n'a pas voulu tirer les conséquences naturelles. En le suivant, il aurait tout compris, et ses raisonnements ne se seraient pas égarés.

Eusèbe, au liv. 5, chap. 10, cite un passage de Porphyre, emprunté à la lettre de ce philosophe à l'égyptien Anébon, ainsi conçu :

« Quel fruit ont retiré pour l'exercice de la « sagesse, ceux qui importunent l'intelligence di- « vine pour la découverte d'un esclave fugitif, « pour l'achat d'un champ, pour un mariage qui « doit avoir lieu, ou pour une opération com- « merciale? Mais si l'on passe par là-dessus, les « démons, pleins de pénétration pour le reste, « disent ce qu'il y a de plus vrai ; mais pour ce « qui est du bonheur, ils n'ont rien de sûr, ni « dont on puisse répondre. »

Là finit Porphyre ; mais Eusèbe continue en ces termes : « En ce cas, dit-il, ce ne sont donc

Digitized by

« ni des dieux, ni de bons démons, mais celui « qu'on nomme par excellence le trompeur..... « Les fondateurs de ces maléfices magiques sont « ces nobles dieux.... D'où les hommes auraient-« ils pu connaître ces choses, si les démons ne « les leur avaient enseignées... *Cependant n'allez « pas croire*, ajoute-t-il de suite, *que tel est « notre langage ; car, pour nous, nous n'avouons « aucun de tous ces enseignements ; nous n'en « savons rien, et nous n'en voulons tirer d'autre « profit que de convaincre de leur absurdité, et « de justifier par-là notre séparation entière de « pareilles doctrines.* » Voilà la vraie situation des esprits dans cette question.

Eusèbe aurait-il donné tant d'ampleur à l'histoire des fourberies des oracles, si, à ses yeux, ce n'était pas la question principale ? Aurait-il, comme il le fait, liv. 4, chap. 1er, soutenu cette thèse accessoire, mais concordante avec la première, que c'était à des causes purement naturelles qu'il fallait attribuer les prétendus prodiges dont on argumentait pour accréditer les oracles ? Fontenelle n'a pas écrit de page plus vive et plus ferme que celle-ci sur ce point.

Encore une réponse à Fontenelle. Elle montrera bien que la science chez lui n'a pas toujours eu autant de profondeur que d'éclat, ni autant d'exactitude que de hardiesse. Son œil rapide a parcouru des surfaces ; mais il ne les a pas tou-

jours pénétrées. Notre critique ici porte sur deux points nouveaux : Eusèbe se serait trompé sur la nature de certains aveux de Porphyre, et Porphyre ne les aurait faits que pour tromper les chrétiens. Cette singulière assertion se trouve tout au long au chapitre 4 de l'*Histoire des Oracles*, édit. de 1764, t. 2, pag. 138 et suiv., des *Œuvres complètes de Fontenelle*.

Voyons d'abord ce que sont ces oracles de Porphyre, si Eusèbe a pu se tromper en les invoquant, ou s'il a pu omettre et supprimer les réfutations que, selon Fontenelle, Porphyre avait dû faire.

Le premier de ces aveux est le suivant, emprunté par Eusèbe au livre de Porphyre contre les chrétiens, liv. 5, chap. 1er :

« Maintenant on s'étonne, dit Porphyre, que « depuis tant d'années, la maladie cause des ra- « vages dans la ville ; Esculape, non plus qu'au- « cun des dieux n'y faisant plus d'apparition. En « effet, depuis que Jésus est adoré, personne n'a « éprouvé le bienfait d'un secours public des « dieux. »

Le second est un oracle d'Apollon concernant les Hébreux, rapporté par Porphyre dans sa *Philosophie des Oracles*, et cité tout entier par Eusèbe, liv. 9, chap. 10.

Le troisième est encore un oracle d'Apollon, rapporté également par Porphyre, dans ce même

Digitized by Google

livre de la *Philosophie des Oracles*, et cité par Eusèbe, liv. 5, chap. 16, sur la cessation des oracles.

C'est à l'occasion des aveux et oracles donnés par Porphyre, que Fontenelle a écrit ces paroles, empreintes de la plus étonnante légèreté, et qui pèchent contre toutes les lois de la critique littéraire : « Eusèbe a cru, dit-il, que c'était un assez « grand avantage de pouvoir mettre le nom de « Porphyre à la tête de tant d'oracles si favora- « bles à la religion. Il nous les donne dépouillés « de tout ce qui les accompagnait dans les écrits « de Porphyre. Que savons-nous s'il ne les réfu- « tait pas ? Selon l'intérêt de sa cause, il le devait « faire ; et, s'il ne l'a pas fait, assurément il avait « quelque intention cachée. »

Inconcluante argumentation ! Est-il admissible d'abord qu'Eusèbe, en citant l'ouvrage de Porphyre contre les chrétiens, l'ait dénaturé en ne pas citant le passage tout entier ? En présence surtout du monde païen qui l'écoutait, et qui, attentif à ses paroles, les recueillait pour lui répondre ?

En second lieu, le fait avoué par Porphyre dans ce même passage est affirmé par lui ; il est donné comme constant. Ce n'est donc pas une objection qu'il se fait et qui soit susceptible d'une réfutation de sa part, ni une partie détachée d'un

ensemble de raisonnements qui pussent en changer le sens.

Enfin, quand même le livre entier de Porphyre existerait encore, quand même Eusèbe aurait cité tout au long ce qui précédait et suivait cet aveu, le fait qui s'y trouve consigné conserverait toujours sa valeur comme fait.

En ce qui touche les deux oracles d'*Apollon*, sur les Hébreux et sur la cessation des oracles, Fontenelle s'étonne de la sincérité de Porphyre. Mais celui-ci en avait pris l'engagement solennel dans la préface de son livre, en disant, comme on l'a vu plus haut : « *Je prends les dieux à « témoins que je n'ai rien ajouté ni retranché « aux sentences contenues dans leurs oracles.* »

Fontenelle ignorait-il, en outre, que la philosophie et la sagesse des livres des Hébreux étaient universellement connues, que l'Égypte avait été le lieu d'où la vulgarisation de ces livres était partie pour se répandre dans le monde, et cela, depuis la plus haute antiquité ? Quelle merveille que quelque prêtre, ou quelque hiérophante ait rendu dans ses oracles quelque justice à ces traits si sublimes qui s'y découvraient ? Et pour la cessation des oracles, Fontenelle se méprend sur la portée de l'oracle, qui ne parle pas d'une cessation complète, mais d'une diminution. Il oublie même qu'Eusèbe a convenu que de son temps des oracles avaient existé, puis-

qu'il raconte les peines infligées aux auteurs de ces supercheries (liv. 4, chap. 2). Enfin, il prête à Eusèbe une intention absurde, celle de faire croire au monde païen qui conservait encore des temples et des oracles, et qui en a conservé encore longtemps, après lui, ainsi que Fontenelle le démontre très bien au chap. 4 de sa 2me dissertation de l'*Histoire des Oracles*, que tous les oracles avaient cessé de son temps, ou même du temps où le christianisme se répandit. Il est facile en supposant l'absurde d'en triompher. Mais la première règle de la critique est de prendre une assertion comme elle est, sans la dénaturer. Eusèbe n'avait dit qu'une chose évidente, c'est que devant la lumière du christianisme, les oracles disparaissaient par gradations et successivement. Ceux-ci suivirent la progression du mouvement, et, selon que le flot s'élevait ou qu'il décroissait, par exemple, comme sous Julien, les oracles diminuaient ou se ranimaient. Les oracles étaient l'âme du paganisme. Tant qu'un souffle de vie lui resta, il eût un prêtre inspiré pour interprète, et celui-ci un trépied pour s'y poser et continuer son action. (V. sur tous ces points Fontenelle, chap. 3 et 4).

Un mot encore : je n'en ai pas fini avec Fontenelle, et ce que je lui pardonne le moins, c'est la supposition arbitraire qui lui a fait écrire dans le chapitre que j'examine, que Porphyre, pour

Digitized by Google

faire ces divers aveux, avait eu un système, celui de fabriquer de faux oracles, pour discréditer les chrétiens qui devaient ne pas manquer de s'en prévaloir. Il faut lire et relire cette page de Fontenelle pour y croire : « On soupçonne, dit-il, « que Porphyre était assez méchant pour faire « de faux oracles et les présenter aux chrétiens, « à dessein de se moquer de leur crédulité, s'ils « les recevaient pour vrais et appuyaient leur « religion sur de pareils fondements. »

Fontenelle évidemment ne connaissait pas Porphyre. Il n'avait pas lu les fragments de son livre de la *Philosophie tirée des Oracles*. Comment, s'il les connaissait, aurait-il si mal saisi la vraie pensée de ce philosophe? Ce dernier avait entrepris la défense du paganisme. Il voulait relever les oracles. Il avait rassemblé tout ce qui pouvait leur donner du relief. Il les montrait touchant à tout, parlant de tout, jetant sur toutes les matières un regard philosophique et indépendant. Porphyre, éclectique par choix et par préférence, donnait autant qu'il le pouvait, cette couleur aux oracles, et ceux-ci, alors, embrassaient dans leur vaste revue de l'humanité, les Chaldéens, les Hébreux, comme les autres peuples du monde. Y a-t-il donc une plus fausse manière d'apprécier cette collection des oracles que le point de vue étroit de Fontenelle? Porphyre avait un génie philosophique autrement

Digitized by Google

compréhensif que celui de notre spirituel savant du XVIIme siècle ; il avait conçu un plan plus vaste, plus formidable contre le christianisme que cette guerre ridicule qu'on lui prête, que ces pièges mesquins qu'il aurait tendus. Il connaissait mieux aussi la force du culte nouveau, le génie et la puissance de ses défenseurs, et le dessein supposé est tout à la fois une insulte à la philosophie de Porphyre et à la gloire des controversistes chrétiens. Au surplus, disons toute notre pensée ici. Fontenelle, dans cette lutte engagée par lui contre Eusèbe, a montré la vraie nature de son esprit. Écrivain pétillant, sceptique, doutant de beaucoup de choses, chargé d'une science philosophique peu profonde et peu sûre, homme du monde et voulant y régner par l'esprit, il n'avait pas jeté sur la philosophie antique un regard assez soutenu pour la connaître et la posséder. Il n'avait pas davantage mesuré la hauteur des philosophes chrétiens de cette époque. Ce n'est pas dans la profondeur de leurs écrits non plus qu'il était descendu. Comment en aurait-il compris la portée ? Sa science ici lui venait, d'ailleurs, de seconde main. Son *Histoire des Oracles* est imitée de l'œuvre du hollandais Van-Dale. Mauvaise voie pour courir après la vérité, que d'accepter sans confiance et sans examen, ce qu'un esprit faux et prévenu a déjà conçu. Voilà bien des causes qui expliquent Fontenelle, mais

aucune d'elles ne le justifie à nos yeux. Le bel esprit, la science revêtue de couleurs aimables, exposée d'une manière piquante et neuve, une allure vive, un tour incisif, l'art de discourir sans jamais ennuyer, un tact exquis, une manière fine, l'habileté dans l'exposition, l'adresse dans les preuves, pardessus tout, une langue transparente et lucide pour tout dire et tout faire comprendre ; voilà ce qui se trouve dans cet écrivain. Mais il ne faut pas chercher chez lui l'étude profonde de l'antiquité soit profane, soit chrétienne.

Hâtons-nous, après cette excursion sur Fontenelle, de rentrer dans notre sujet. Pour terminer ce qui concerne le paganisme dans *la Préparation Évangélique,* il nous reste à parler des *sacrifices* et du *destin.*

Eusèbe montre que les premiers étaient offerts aux puissances du mal pour les désarmer, et cela, malgré la théologie païenne qui présentait, dans sa hiérarchie, des esprits surnaturels d'un ordre plus relevé. (Liv. 4, chap. 5). Il en donne pour preuve les sacrifices humains (liv. 4, chap. 16 ; liv. 5, chap. 4) ; les abominations des temples *(eodem)* ; un oracle exprès d'Apollon, rapporté par Porphyre, dans sa *Philosophie par les Oracles.* (Liv. 4, chap. 20).

Sur le *destin*, Eusèbe examine la question du *fatalisme* ; il l'attaque par les raisonnements et par la dialectique ; par l'opinion de plusieurs

Digitized by

philosophes : d'Ænomaüs, le cynique ; de Diogenianus, le péripatéticien ; d'Alexandre, d'*Ephrodise*, ville de Carie, le plus renommé des commentateurs d'Aristote, *personnage célèbre*, dit Eusèbe, *par ses écrits philosophiques ;* puis par l'opinion d'un philosophe syrien, Bardesanne, moins connu, mais qu'Eusèbe signale comme un homme qui *avait acquis la plus haute instruction en cette matière ;* et enfin, par Origène, à qui il paye en passant son tribut, et devant lequel il semble s'incliner en disant : « *Prêtez donc* « *attention aux sublimes pensées que l'admirable* « *Origène* nous a développées sur la matière en « question, et écoutez sa manière de raisonner « sur le fatalisme. »

Voilà bien la méthode d'Eusèbe. Elle est toutoujours historique et universelle. Quand il en appelle aux témoignages ou aux doctrines, il les emprunte de tous les côtés ; il les accepte de toutes les écoles ; il n'a de préférence que pour la vérité. Aussi cette méthode fait-elle de son livre une encyclopédie, une revue rétrospective des pensées de l'humanité sur les points importants qu'il touche.

Tout le livre 6 est consacré à la question de la *liberté* de l'homme, et à démontrer son accord avec la prescience divine. Et là se termine la première partie de l'œuvre d'Eusèbe.

Abordons maintenant la seconde.

N° 2.

Examen de la Philosophie Grecque.

La philosophie grecque a jeté un grand éclat dans le monde; elle a brillé surtout par deux génies divers, dont la gloire ne s'est pas encore effacée. Leur nom est encore prononcé avec respect, et leurs livres seront l'étude éternelle de toutes les intelligences élevées. Platon et Aristote en sont comme l'expression la plus noble et la plus haute. Il ont régné en maîtres sur les écoles qui les ont suivis. Celle d'Alexandrie partait de Platon, de ses idées, de ses principes. Elle voulut les compléter ; plus hardie que lui, elle ajouta des affirmations nouvelles à la philosophie qu'elle en avait reçu. Au contact des autres systèmes philosophiques, elle emprunta aussi, sans s'en douter, des éléments nouveaux. Mais pourtant, Platon resta toujours pour elle comme l'esprit le plus sagace, l'intelligence la plus splendide où le vrai s'était révélé avec le plus d'autorité. Aristote, à son tour, engendra une puissante école; les péripatéticiens en sont le produit ; son esprit d'investigation est resté fameux , et le monde entier a vécu longtemps dominé par ses méthodes, ses classifications et l'immensité de ses connaissances. A côté de ces deux grands esprits,

Digitized by

la philosophie grecque a produit une variété multiple d'intelligences philosophiques d'une bien moindre valeur. C'est parmi eux que les erreurs les plus graves et les systèmes les plus étranges ont vu le jour. Les uns ont nié toute certitude, les autres, l'existence même des choses et leur réalité ! Ceux-ci ont fait consister la vertu dans la jouissance ; ceux-là dans la privation et la douleur. Quelques-uns ont nié la cause première ; plusieurs n'ont reconnu que l'éternelle matière pour le principe de la vie universelle. L'esprit humain a parcouru, dans ces diverses écoles, l'échelle entière des systèmes possibles sur Dieu, l'âme, le monde, l'homme et la société. Pour ces philosophes et ces écoles, toujours livrés à des contradictions successives, la philosophie ne fut qu'une lutte sans fin, où rien ne se fonda de durable, où rien ne fut admis pour toujours. Le respect même pour Platon fut réduit à si peu de chose, que les successeurs d'Aristote attaquèrent et ruinèrent ses doctrines, et, qu'à leur tour, les platoniciens rejetèrent et minèrent le fondement de la philosophie d'Aristote.

Eusèbe fut frappé de ce mouvement tumultueux, de ces combats éternels de la pensée humaine, de cette impuissance de rencontrer un terrain solide où tous les esprits pussent être abrités. Il résolut de tracer le tableau de ces variations de l'esprit philosophique, de faire naître

Digitized by Google

le besoin d'une doctrine fixe et immobile, et de la montrer dans le christianisme.

Eusèbe, en outre, vit dans la philosophie de Platon la plus haute expression de la pensée humaine, le plus noble effort tenté par elle pour atteindre à la vérité, celle à laquelle on pouvait le mieux applaudir, et à côté, comme une ombre qui la couvrait, ou comme des taches qui en modéraient l'éclat. Il résolut de montrer que le côté brillant et pur de sa doctrine se retrouvait dans la philosophie hébraïque, que celle de Platon n'en avait été qu'une imitation et une copie, et, qu'en suivant la première, on avait tout ce qu'avait Platon, et qu'en outre, on évitait ses erreurs.

Ces deux idées forment toute la partie de la *Préparation Évangélique* qu'il nous reste à voir et à étudier de près. C'est la plus riche, la plus féconde ; Eusèbe s'y montre historien supérieur, non plus cette fois des faits humains, mais de la pensée, de ses erreurs, de ses doutes, de ses mensonges. Il a les temps et les doctrines présents ; ceux qui les ont professées, familiers et sous la main ; le plus souvent, c'est leur langage qu'il reproduit ; pour donner plus de crédit à leurs paroles, il supprime les siennes ; il s'efface ; il renonce à la gloire d'écrire ce que d'autres ont écrit ; c'est une œuvre impersonnelle qu'il fait ; le succès seul est le but qu'il veut atteindre.

Digitized

Ne croyez pas que vous avez affaire à un ennemi de la raison, de la philosophie, des efforts de l'homme pour saisir et reconnaître la vérité. Il a vécu dans les études philosophiques, son esprit en est plein, tout ce que la Grèce a enfanté en ce genre lui est connu. Il l'a médité, noté, parcouru. Il n'est pas de coin ou de recoin philosophique qu'il ne signale, pas d'homme obscur ou non, qu'il ne fasse revivre. Son livre est une tribune où, tour à tour, vous voyez apparaître et monter tout ce que la Grèce a eu de plus brillant, ce que chaque école a produit de plus solide. Grâces à lui, l'histoire, la philosophie, peuvent encore aujourd'hui prononcer des noms, lire des œuvres qui n'existent plus que là. C'est un témoin de la vérité qui marche accompagné de mille autres, qui forme sa phalange des débris de toutes les doctrines qui se sont produites. Vous seriez surpris si nous déroulions ici la série de ces noms, si nous en faisions l'historique, de voir le monde si riche de noms qui ne se trouvent pas ailleurs.

Quand il parle de la philosophie, il en parle avec amour; quand il combat le fatalisme, un de ses arguments, c'est de dire que s'il prévaut, c'*en est fait de la philosophie* (liv. 6, chap. 6), que la *gloire de la philosophie et de la méditation s'évanouit* (eod.) Quand il passe au creuset la philosophie, il choisit sa plus belle expression.

Digitized by Google

Platon ; il l'honore ainsi en l'attaquant ; enfin, quand il la repousse comme insuffisante, ce n'est pas qu'il l'ait jamais méprisée, ni qu'il ait eu pour elle aucun sentiment d'aversion, *bien s'en faut*, s'écrie-t-il quelque part (liv. 14, chap. 2) : « Mais par le désir d'écarter le reproche de « n'avoir embrassé les idées hébraïques, qu'en « ignorant complètement en quoi consistait la « sagesse des Grecs. »

Telle est la position prise par Eusèbe dans son livre. Elle le grandit, et, selon nous, elle double la force de sa controverse.

Nous n'irons pas, on le pressent bien, analyser ici le tableau des contradictions de la philosophie grecque. Nous renvoyons à l'auteur et au livre 14 et 15 de la *Préparation Évangélique*. On trouvera là cette abondance et cette plénitude philosophiques dont nous parlions tantôt ; et ces noms nouveaux pour la science, qui ne restent et ne vivent plus que là. Aristoclès, auteur d'une histoire de la philosophie, bien supérieure à ce qu'a écrit sur cette matière Diogène-Laërce, y est cité. Les fragments qu'en rapporte Eusèbe, liv. 14, chap. 17 à 21, et liv. 15, chap. 2, signalent une intelligence philosophique élevée. Numénius, philosophe pythagoricien, y occupe un rang distingué. Eusèbe rapporte dans les chap. 5, 6, 7 et 8 du liv. 14, des extraits développés de son livre, aujourd'hui

Digitized by Google

perdu, ayant pour titre : *Dissentiment qui règne entre les Académiciens et Platon.* Ailleurs et dans le cours de son grand ouvrage, Eusèbe a souvent invoqué et cité ce philosophe. Il a, en effet, dans l'époque où il a vécu, le IIme siècle, une physionomie à part de tous les autres philosophes païens. Ses tendances, si elles ont été éclectiques, comme quelques-uns l'ont supposé, lui ont donné une merveilleuse disposition à la justice envers le christianisme et le judaïsme. Moïse avait pour lui un attrait égal à celui de Platon. *Qu'est-ce que Platon*, disait-il, *sinon Moïse parlant la langue attique.* (Eusèbe, liv. 9, chap. 6; Porphyre, sur l'*Antre des Nymphes*, chap. 10; Clément, d'Alexandrie, liv. 1, pag. 342). Il voulait, après Platon, remonter plus haut encore, et qu'on s'éclairât des lumières venues des Juifs (*eod.*, chap. 7). La sortie d'Égypte par les Hébreux et les prodiges opérés par Moïse, sont avoués et reconnus par lui (*eod.*, chap. 8). Enfin, il recourait et citait même l'évangéliste Saint-Jean, dans ses textes les plus fameux, relatifs au Verbe. Le *Dictionnaire des Sciences philosophiques* le dit en ces termes : « Ayant fait connaissance par « Platon avec quelques doctrines judaïques, et « s'étant laissé entraîner par celles-ci à la lecture « de quelques textes chrétiens, notamment de « l'Évangile de Saint-Jean, il s'en appropria les « idées qui lui convenaient » (t. 4, pag. 456,

Digitized by Google

v° Numénius). Eusèbe, liv. XI, chap. 19, cite en outre ce passage. Il l'attribue à Amélius, disciple de Numénius, dont les doctrines étaient semblables sans doute à celles de son maître. Enfin, la liberté d'esprit de Numénius et sa haute indépendance sont signalées par Origène d'abord, et puis, par le *Dictionnaire des Sciences philosophiques*. Ce dernier, termine l'article Numénius par ceci : « Son plus bel éloge est dans ces lignes « d'Origène : Je sais d'ailleurs, dit Origène, que « le pythagoricien Numénius, qui a si bien ex- « pliqué Platon, et qui était si versé dans la phi- « losophie de Pythagore, cite dans beaucoup de « ses ouvrages des passages de Moïse et des pro- « phètes, et qu'il en découvre habilement le sens « caché. C'est ce qu'il fait dans l'ouvrage qu'il « a intitulé *Epops*, dans son livre des *Nombres* « et dans son traité de l'*Espace*. Bien plus, dans « son 3me livre *du Souverain Bien*, il cite un « fragment de l'histoire de Jésus-Christ, dont il « cherche le sens caché, avec un succès qu'il n'y « a pas lieu d'apprécier ici. » (*Eod.*, pag. 457. — Origène, C. Celse, liv. 4me. — Migne, *Démonst. Évangél.*, t. 1, pag. 220 *in fine*). M. Seguier de Saint-Brisson, dans une note très savante, établit jusques à la dernière évidence, que Numénius était païen. (*Prépar. Évangélique*, t. 2, pag. 537 et 538, note 15.)

Eusèbe cite encore dans ce tableau animé et

Digitized by Google

piquant des variations et des erreurs philosophiques, la réfutation des systèmes d'Épicure, que l'évêque Denys, d'Alexandrie, avait faite dans son *Traité de la Nature*. Cet homme, qui, dit Eusèbe, *appartient à la philosophie chrétienne*, est une de ces nombreuses intelligences ou vivaient réunies dans un accord merveilleux la science et la foi, dont le nom est aujourd'hui ignoré, mais qui ont combattu pour épargner à l'humanité une erreur, et dont nous entendons encore aujourd'hui la voix avec ce respect religieux dû à tant de lumières et à tant de vertus, et à l'obscurité qui les couvre.

Viennent ensuite les systèmes réfutés par Atticus, Plotin et Porphyre, et les systèmes stoïciens combattus à leur tour par Longin et par d'autres.

Atticus était un platonicien célèbre. Sa manière est vive, animée, pressante. C'était un platonicien pur. Son ouvrage semble avoir pour objet de combattre ceux des philosophes qui avaient confondu les doctrines de Platon et d'Aristote. Nous ne dirons rien de Porphyre, ni de Plotin; l'un nous est déjà connu; l'autre le sera plus tard.

On ne saurait comprendre toute la variété que répandent sur ces deux livres de la *Préparation Évangélique*, les voix successives que Eusèbe nous fait entendre. Sans cesser d'être un, l'ouvrage semble se multiplier. C'est une espèce

Digitized by Google

d'enquête savante, une collection d'opinions qui assurent toujours mieux la conclusion de l'auteur et le succès de sa thèse.

Bossuet eut sans doute les yeux sur cette partie du livre d'Eusèbe, quand il écrivit son *Histoire des Variations*. La méthode est pareille ; les coups portés le sont aussi. Bossuet y joignit pour peindre les hommes, les doctrines et les héros de son histoire, des couleurs qu'Eusèbe ne pût pas donner à son œuvre, et que son génie ne lui aurait pas fournies.

Mais, il faut en convenir, le sujet traité par Eusèbe était immense ; il ouvrait un horizon autrement grand, mille fois plus varié : tous les côtés de la pensée humaine à explorer, tous ses écarts, ses élans mal dirigés, les subtilités philosophiques de tout ordre ; puis, cette foule de personnages couverts du manteau de philosophe, les nuances qui les distinguaient, la fermeté d'esprit des uns, les imperfections de ceux-là, le cynisme de cet autre, la méthode de tous, le procédé dialectique, l'observation des faits internes, le calcul sur les nombres, leur puissance mystérieuse ; puis enfin, ce flux et ce reflux des opinions et des systèmes, cette confusion, ce pêle-mêle des intelligences, cette nuit étendue sur l'esprit qui ne sait plus que choisir, qui, à force de voir, est ébloui par mille clartés différentes, qui, frappé par mille points à la fois, se

Digitized by Google

prend, puis se dégoûte, accepte et repousse, appelle et ne reconnaît plus la vérité ; tout cela constituait une œuvre gigantesque qui, pour être conçue et exécutée à la manière de Bossuet, demandait un autre génie que celui d'Eusèbe. Telle qu'elle est, elle est assez belle pour sa gloire de savant et de philosophe. Les proportions plus modestes et moins fières qu'il lui a données, suffisent pour le but qu'il voulut atteindre, et celui qu'il atteignit sans doute.

En résumé, ce tableau dut frapper le monde philosophique ; il dut donner un contre-coup violent aux esprits pour qui il était fait. Ce miroir fidèle dessina, en traits raccourcis, l'image des temps écoulés, des efforts tentés par les plus nobles esprits, et fit soupirer après un lieu de refuge, un abri où les vents de l'inconstance humaine ne pussent plus arriver. Eusèbe le montrait de la main dans le sein du dogme nouveau.

A côté de ce premier tableau, se place dans la *Préparation Évangélique*, celui non moins important qu'Eusèbe consacre à la philosophie de Platon, en particulier, qu'il est temps d'aborder et de suivre d'une manière complète. Son argument ici est double. Il soutient d'abord que tout ce qu'a de grand et de pur la doctrine de l'illustre philosophe se retrouve dans celle des livres hébraïques, que Platon les a connus

et suivis, et qu'il s'est éclairé par eux; et en second lieu, que si les chrétiens ont abandonné Platon, ils ont eu raison de le faire, parce qu'à côté de cette lumière si éclatante se retrouvent des ombres, et des ombres épaisses, qui la déparent et ne permettent pas de l'adopter pour règle.

D'un seul trait, par sa thèse, Eusèbe détruit le reproche si légèrement adressé aux Pères de l'Eglise d'avoir adopté le platonisme, d'avoir fait entrer le dogme chrétien dans ce système philosophique, en couvrant le premier des couleurs du second, comme aussi de lui avoir fait des emprunts. Fontenelle qui, sur les objets que nous examinons, recueille sans trop de discernement les erreurs qui ont cours dans le monde, ne manque pas d'adopter celle-ci dans son chapitre 3 de l'*Histoire des Oracles*. Cela n'étonne pas de la part de cet esprit, qui ne se donne pas le temps d'approfondir ce qu'il touche. Il est ici encore peut-être l'écho de Van-dale, cet anabaptiste pacifique. Mais de toute certitude, il se trompe. La proposition seule d'Eusèbe renverse l'assertion. Elle la renverse doublement : d'abord, puisqu'il soutient que Platon a imité et suivi les livres saints dans les points culminants de sa théogonie; et une seconde fois, parce qu'il établit que c'est avec raison que les chrétiens ont abandonné sa doctrine, à cause des erreurs qu'il y avait mêlées. Comment aurait-on adopté le pla-

tonisme, puisqu'on avait déjà dans les livres hébraïques les dogmes chrétiens ? Comment l'aurait-on adopté, alors qu'on déclarait publiquement l'avoir abandonné ? C'est ainsi que l'étude des monuments anciens porte ses fruits ; avec eux et la science qui les entend et qui les scrute, la vérité reprend ses droits, les questions deviennent plus simples, et la critique insuffisante ou passionnée est mise en défaut.

Mais si la thèse d'Eusèbe renverse cette accusation, ne soulève-t-elle pas à son tour des questions plus difficiles ? Moïse d'abord a-t-il été antérieur à Platon ? Ensuite Platon a-t-il, en fait, réellement connu les livres saints ? Enfin cette imitation est-elle bien marquée et un esprit sérieux peut-il la reconnaître ? Eusèbe répond à ces trois questions de manière à satisfaire ceux qui recherchent la vérité. On le verra par ce que nous allons en dire.

L'antériorité de Moïse et des écrivains sacrés sur Platon est d'abord un fait universellement admis. Il est, au surplus, scientifiquement démontré par Eusèbe, liv. 10, ch. 3, 10, 11, 12, 13 et surtout 14. C'est dans le cours de cette démonstration qu'Eusèbe cite de nouveau Sanchoniaton, l'historien phénicien. Nous nous dispenserons d'analyser ici des calculs de chronologie, qui ne sont pas susceptibles d'abréviations et qu'il faut suivre dans leur ensemble. Mais en

résultat la première question est résolue au profit de la thèse d'Eusèbe.

La seconde doit l'être aussi de la même manière, quoique sur ce point on ne rencontre pas la même uniformité ni le même assentiment universel. Mais, en pesant les raisons, on ne peut plus douter de l'exactitude de l'affirmation d'Eusèbe.

Il est certain d'abord que Platon a visité l'Égypte, et qu'il l'a visitée avec l'esprit qui le portait à connaître les doctrines et les systèmes des lieux qu'il allait étudier. Non-seulement Eusèbe l'affirme (liv. 11, ch. 8), *il est constant*, dit-il, *que Platon a été en Egypte et qu'il y a séjourné*; mais encore un grand nombre d'auteurs révèlent le même fait, savoir : Quintilien, Apulée, Clément d'Alexandrie, Valère-Maxime, Cicéron (V. Seguier de Saint-Brisson sur Eusèbe, t. 2, p. 632, note 16. C'est un point universellement admis et sans contestation. La seule question agitée à cet égard est celle de l'époque de ce voyage, et c'est sur ce point que discute M. Seguier de Saint-Brisson à la note citée.

En second lieu, c'est durant ce voyage et ce séjour en Egypte que le plus grand nombre d'écrivains anciens et modernes s'accordent à dire que Platon a connu les livres des Hébreux, et qu'il a puisé dans cette lecture les principaux linéaments de sa philosophie. Ils en donnent pour raison

que ces livres, s'ils n'étaient pas encore traduits en langue grecque, comme ils le furent plus tard par la version des Septante sous Ptolémée, étaient répandus dans l'Egypte par des copies qui existaient dans ce centre de lumières, voisin de la Judée, habité à diverses époques par les Hébreux et où leurs traces ne s'effacèrent jamais. L'historien Aristée, cité par Eusèbe (liv. 8, ch. 1, 2, 3 et suiv.), fait connaître en effet qu'avant la traduction des Septante, il y avait des *copies de ces livres qui circulaient en Égypte*, et qu'en outre, *il y avait des personnes qui possédaient cette langue*, la langue hébraïque (*eod.*, chap. 3). Il serait bien surprenant que Platon n'eut pas recueilli ces lumières nouvelles, et qu'elles ne fussent pas parvenues jusques à lui.

Aussi tous les philosophes et écrivains de l'Orient n'hésitent-ils pas à admettre qu'il en a été frappé et qu'il y a puisé. Parmi les auteurs juifs, il faut citer Josephe contre Apion (liv. 2; le même dans le chap. 8, liv. 8, d'Eusèbe), et Aristobule qui, selon Eusèbe, *unissait aux traditions nationales les principes de la philosophie d'Aristote,* dans son écrit intitulé : *les Membres de Dieu* (Eusèbe, liv. 8 chap. 10). Parmi les écrivains chrétiens des premiers siècles, se sont rangés à cette opinion : Clément, d'Alexandrie, *Stromates*, liv. 1, pag. 410; Origène, contre Celse, liv. VI, édit. de Cambridge. Migne, *Démonst. Évangél.*,

Digitized by Google

t. 1, pag. 317 ; Eusèbe, liv, XI, chap. 8, et toute sa *Démonstration sur la Similitude des Doctrines hébraïques ;* Justin, martyr, *passim apologia ;* Théodoret, *Thérap.*, liv. II, pag. 90, 91 de l'édition de Sylburge. Parmi les PP. latins, il faut y joindre Saint-Ambroise, *Serm.* 18, sur le *Psaume* 118. Parmi les modernes écrivains, il y a lieu de remarquer que c'était aussi l'opinion de Saint-Thomas-d'Aquin ; que c'est celle professée par M. Leclerc, dans sa traduction de Cicéron, *Préface des Académiciens ;* et qu'enfin, dans un récent livre de haute philosophie, couronné par l'Académie française, en 1858, dans le *Traité de la Connaissance de Dieu*, de M. l'abbé Gratry, cette vérité a de nouveau été affirmée avec une très grande autorité en ces termes : « Du reste, « dit-il, t. I, pag. 127, de la *Théodicée de Platon*, « Saint-Thomas-d'Aquin affirme, comme Saint- « Justin, que Platon a connu la Génèse et l'a « suivie en certains points. On comprend à peine « pourquoi ceci est contesté. Est-il possible que « Platon n'ait rien connu des traditions orien- « tales ? Se peut-il que, parmi ces traditions, il « n'ait rien su des juifs que leur zèle et leur acti- « vité poussaient partout ? Son entière ignorance, « sur ce point, serait difficile à expliquer. Platon « d'ailleurs, comme Socrate, ceci est fort à re- « marquer, entre partout dans la tradition, tant « qu'il le peut. Il emploie avec le plus profond

« respect et accepte dans sa philosophie toutes « les saines doctrines qu'il rencontre. Platon, « comme tout vrai philosophe, cherchait plutôt « la vérité que la manière de la trouver. »

Il semble qu'on ne pourrait rien ajouter à la force de cette preuve. Nous pensons cependant qu'on peut lui donner encore un dernier degré d'évidence, en réfutant les raisons contraires qui ont été présentées par M. de Séguier de Saint-Brisson, t. 2, pag. 632, nøte 16, qui se sépare, en cela, d'Eusèbe, dont il a traduit si exactement le livre, dont il accepte si ordinairement le témoignage et à qui il a prêté, dans sa belle édition de la *Préparation Évangélique,* l'éclat de ses notes savantes. Le seul argument spécieux, mis en avant par cet auteur, est pris de ce que, d'après le témoignage d'Aristée, il n'existait aucune version des livres saints en Égypte, avant le règne des Ptolémées. — Nous l'accordons et nous l'avons déjà dit; mais le même écrivain, Aristée, n'en a pas moins dit aussi qu'avant cette traduction officielle, il existait en Égypte des *copies* de ces livres et des *personnes qui entendaient cette langue.* Il n'en faut pas davantage pour que l'argument du savant critique disparaisse.—Il se fonde aussi sur l'opinion de Lactance, liv. IV, *Institut.*, chap. 2°. Mais la lecture de ce passage démontre clairement que Lactance a voulu simplement dire que Pythagore et Platon n'ont pas visité les juifs,

Digitized by Google

judæos ; ce qui n'implique nullement qu'il n'ait pas visité les Égyptiens, ni pu prendre connaissance des livres juifs ; et Lactance, au contraire, avoue que Platon a visité les *égyptiens*. Cet aveu suffit donc pour que Lactance ne soit pas rangé parmi ceux qui contestent que Platon ait connu la Génèse.—Quant à l'opinion de Saint-Augustin, *Cité de Dieu*, liv. 8, chap. 11, dont se prévaut M. Séguier de Saint-Brisson, elle ne peut à elle seule l'emporter sur l'opinion de tous les autres auteurs, tous plus près de cette vérité, tous grecs, tous orientaux, et qui se trouve ainsi le seul témoin que M. Séguier invoque. — Enfin, il est une dernière réponse à faire à notre habile critique : c'est qu'il n'a rien répondu à la preuve qui se puise dans la similitude des doctrines de Moïse et de Platon. Chose étonnante ! C'est lui qui a mis au grand jour cette vérité par l'œuvre savante qu'il a traduite ; tous les livres 11me et 12me de la *Préparation* en sont pleins ; M. Séguier ne le nie jamais. Comment donc pourrait-il être que Platon n'eût pas connu les livres saints, et qu'il y eût entre eux cette similitude ? Ce phénomène serait bien plus surprenant.

Nous croyons donc que la seconde question que nous avons posée, est résolue par Eusèbe aussi heureusement que la première. Reste maintenant la troisième, celle de la similitude des doctrines sur les points culminants ; et sur celle-ci,

bien moins encore que sur les autres, il serait possible de démontrer contre Eusèbe qu'il s'est trompé. Nous ne connaissons aucun auteur qui l'ait entrepris ou tenté. Son travail a des proportions étendues ; il parcourt toute la série des premiers principes de la philosophie de Platon, et à chacun d'eux, il ramène ceux des livres hébraïques ; il les rapproche, les compare, signale la ressemblance, et sa critique philosophique, aussi ingénieuse que sûre, aussi profonde que variée, retrouve les points de similitude, les met en relief, et reconstitue en une théorie savante ce qui se trouve épars dans les livres saints. Convenons que l'idée d'Eusèbe, au point de vue de la controverse chrétienne, des temps et des esprits pour lesquels elle s'était engagée, devait avoir une séduction irrésistible. Le terrain de la discussion était admirablement choisi ; les coups étaient portés sur le côté le plus sensible et le plus délicat. La philosophie de Platon surpassée, la philosophie de Platon un reflet de celle des hébreux, la lumière venue d'autre part que d'elle, la Grèce effacée et son plus grand esprit philosophique avec elle, que restait-il pour les esprits sincères et désintéressés, que de se rendre ? Cette lutte ainsi simplifiée n'était-elle pas à la portée de tous? Ne se résumait-elle pas en quelques pages ? Elle sauvait de la guerre de détail, de la lutte des textes, des fragments de textes, de ces mille arguments

Digitized by Google

tudes d'idées, les sentir, les marquer dans leurs plus célèbres compositions ; comme on voit les eaux d'un fleuve arrivées à la mer, conserver longtemps encore au milieu de ses flots, leur couleur primitive. Cette remarque, vraie pour Origène, le grand esprit philosophique des premiers siècles chrétiens, vraie aussi pour Si-Justin, pour Synesius et pour tant d'autres, l'est encore et surtout pour Eusèbe qui arrivé au christianisme avec ses immenses connaissances philosophiques, a travaillé sur ce riche fonds, a concentré sur ce point le débat, et a voulu faire sortir de lui la preuve la plus décisive de son argumentation. Eusèbe devrait être honoré, surtout par ceux en qui vit l'esprit philosophique, ceux qui ont foi à la raison, qui font d'elle la première base de toute conviction, qui aiment les œuvres où son élément domine, et qui pareillement sortent son agilité à tout pénétrer et à tout démontrer. Comment se fait-il donc que le *Dictionnaire des Sciences philosophiques*, au mot *Eusèbe*, et dans un article écrit par M. Bouchitté, ait jeté sur cet écrivain philosophe un coup d'œil si incomplet, si injuste et si peu vrai, et que le moderne ait osé dire qu'Eusèbe avait préparé par sa méthode la scission qui s'est fortifiée avec le temps entre la philosophie et la religion? Le passage est trop facile à réfuter, l'accusation trop démentie par les faits, pour que nous ne rapportions pas en entier les

termes mêmes dans lesquels il est conçu : « Eu-
« sèbe, dit-il, sans porter l'opposition entre la
« raison et la foi jusqu'à l'antagonisme admis par
« quelques écoles modernes, n'en est pas moins
« de ceux qui ont dirigé dans cet esprit l'ensei-
« gnement religieux. La réputation dont jouissent
« encore la *Préparation* et la *Démonstration*
« *Évangélique*, n'est point étrangère à ces opi-
« nions. Cependant, l'église étant encore au
« IIIme siècle occupée, au milieu des disputes, à
« préciser ces dogmes, la discussion était libre et
« ardente ; et Eusèbe qui, au concile de Nicée,
« s'était servi du raisonnement avec tant d'in-
« dépendance, ne pouvait entièrement oublier
« les droits de la pensée. Quoiqu'il en soit, la
« préférence qu'il donne sur les investigations
« de la raison aux passages de l'écriture qu'il
« n'interprète pas toujours d'une manière satis-
« faisante, et le besoin de rapporter à une origine
« révélée les idées les plus élevées, ont dominé
« sa théologie et contribué à préparer entre la
« philosophie et la religion, une scission qui s'est
« fortifiée avec le temps. »

Plusieurs réponses décisives se présentent ici. Qu'on nous permette de les donner successivement. Elles convaincront, nous l'espérons, M. Bouchitté d'avoir apprécié Eusèbe sans le

Digitized by Google

connaître suffisamment, en se trompant même sur le but et la marche de son système.

D'abord, Eusèbe n'a entrepris son œuvre que pour prouver que le choix fait par les chrétiens entre le système grec et le système chrétien, était souverainement raisonnable. C'est à la raison qu'il en appelle comme au juge souverain. Il expose les éléments divers du débat, et ce n'est que par la raison qu'il veut qu'on se prononce.

En second lieu, quand il réfute les erreurs de la philosophie, le fatalisme, l'éternité de la matière et les autres, c'est par la dialectique et le raisonnement qu'il procède ; il prend d'abord dans son fond personnel, puis il met à contribution tous les esprits sérieux et philosophiques soit de la Grèce, soit chrétiens qui les ont combattues. Ce n'est jamais par un texte des livres saints qu'il résout les questions. Il laisse ces questions dans le pur domaine de la raison individuelle. C'est toujours à cette noble faculté de l'homme qu'il en appelle.

En troisième lieu, quand Eusèbe trace le tableau des variations et des contradictions de la philosophie, il ne nie pas absolument la puissance de la raison. Il en montre seulement la limite. Et, est-ce que par hasard le critique moderne admettrait qu'elle n'en peut recevoir, qu'elle

Digitized by Google

peut tout démontrer, et que rien ne la passe ? Autant vaudrait-il dire que la force physique de l'homme peut soulever le monde? Que son œil peut pénétrer dans toutes les profondeurs infinies, qu'il foule sous ses pieds ou qui se développent sur sa tête ? A chacune de ses facultés vous trouvez une limite. La raison a les siennes aussi. Est-ce que pour l'avoir dit, après ou avant mille philosophes, Leibnitz, Descartes et tous ceux qu'on me dispensera de nommer ici, Eusèbe méritera qu'on l'accuse d'avoir calomnié la raison?

Enfin, et ceci prouverait que M. Bouchitté n'a pas médité la *Préparation Évangélique ;* quand Eusèbe fait le parallèle ou même cherche les similitudes entre les principes dominants de la philosophie de Platon et ceux des livres hébraïques, Eusèbe n'entend pas par là enchaîner la raison par des textes. Il veut montrer seulement l'antériorité de la doctrine hébraïque, la source où Platon a puisé ; et il laisse à la raison individuelle la conclusion à tirer. Ce n'est pas par voie d'autorité qu'il procède. C'est un exercice de la raison qu'il réclame. C'est presque une histoire de la philosophie qu'il fait, et parce qu'il place au sommet, comme première en date, celle des Hébreux, parce qu'il la montre plus entière, sans mélange des erreurs qui ont défiguré celle même de Platon, le critique moderne conclut qu'Eusèbe a divorcé, ou préparé au moins le divorce avec

Digitized

la raison. C'est l'abus du raisonnement, le renversement des faits; c'est les méconnaître et les changer. Au contraire, si un reproche pouvait être adressé à Eusèbe, ce serait peut-être d'avoir effacé le caractère divin de ces dogmes primitifs, de les avoir amoindris en ne les prenant plus que comme des axiomes philosophiques, de les avoir fait descendre dans l'arène découronnés, sans la marque divine de leur origine. Mais on comprend qu'Eusèbe s'est fait tout à tous; qu'il a amoindri les rayons lumineux pour ne pas effarouche les esprits ; il les a conduits par la main comme vers une école de philosophie, et en cachant ainsi sous ce vêtement modeste la vérité divine, il a fait à la raison le sacrifice, l'entier sacrifice qu'il pouvait lui faire. Aucun moderne n'eut osé ce qu'il a osé.

Un regret nous resterait encore si nous n'achevions par cette réponse par un dernier trait. Eusèbe a si peu procédé par voie d'autorité, qu'il s'est astreint à tout justifier : que l'histoire du peuple hébreu, que les faits qui y sont consignés, il a voulu les prouver par le témoignage correspondant des écrivains païens de l'antiquité ; il a consacré tout le livre IXme de la *Préparation* dans ce but. C'est une des parties les plus curieuses de son œuvre, celle qui à elle seule présenterait une analyse des plus intéressantes.

Ainsi dans l'idée première, dans les détails,

dans la couleur, dans les éléments de discussion, dans les preuves, dans tout ce qui constitue la *Préparation Évangélique*, on sent l'esprit philosophique circuler ; c'est le seul qui y vive, qui le soutienne ; c'est lui seul qui parle et qui se fait entendre ; et ceux qui ne l'ont pas aperçu, ou ont manqué du sens propre à le faire sentir, ou se sont laissés dominer par des préoccupations et des préjugés que l'étude n'a pas suffisamment dissipés.

Ces objections détruites, nous abordons l'analyse de la thèse soutenue par Eusèbe. Les livres XI et XII sont par lui consacrés à démontrer la similitude des doctrines de Platon et des livres hébraïques. Dans une série de chapitres, l'auteur la prouve et l'indique. On en comprendra l'importance par l'énonciation seule. Il traite de l'*Être par excellence, suivant Moïse et Platon*, chap. 9 ; *du Bien*, chap. 10 ; de l'*Unité de Dieu*, chap. 13 ; de *la Cause seconde, suivant les Hébreux et Platon*, chap. 14, 15, 16, 17 et 18 ; des *Trois hypostases archiques*, chap. 20 ; de la *Nature essentielle du bien*, chap. 21 et 22 ; des *Idées*, d'après Platon, chap. 23, 24 et 25. Ces trois chapitres projètent une vive lumière. — Comme c'est là le caractère distinctif de la philosophie de Platon, l'esprit est saisi tout à la fois de la hardiesse de la thèse d'Eusèbe et du succès qui la suit. Il continue et il traite ensuite *des Puissances contraires, suivant*

Digitized by Google

les Hébreux et Platon, chap. 26 ; de l'*Immortalité de l'Ame*, chap. 27 et 28 ; *Que le monde a eu un commencement*, chap. 29 ; *des Flambeaux célestes*, chap. 30 ; *de la Bonté des Œuvres de Dieu*, chap. 31 ; *de la Résurrection des Morts*, d'après Platon, chap. 33, 35 ; *de la Destruction de l'Univers*, chap. 34, 36 ; d'*une Terre céleste, selon le Phédon et les Hébreux*, chap. 37 ; Enfin, *du Jugement après la Mort*. chap. 38. C'est là ce qui remplit le XIme livre. — Le XIIme continue cet immense travail de comparaison dans une série nouvelle de chapitres qui conduisent l'auteur jusques à la morale, après les importantes investigations sur l'*Être absolu* et les autres ardues questions qu'il parcourt. Enfin, Eusèbe qui voulait être complet, et qui aimait les proportions symétriques, retrouve encore et signale dans la philosophie hébraïque, les divisions même de cette science, telles que Platon les avait données : les *Dogmes nouveaux*, liv. XI, chap. 4 ; la *Logique pratique*, même livre, chap. 5 et 6 ; la *Philosophie naturelle*, chap. 7 et 8, même livre. Tant Eusèbe tient à l'ordre philosophique, tant il en aime la langue, les procédés, les méthodes ; tant il introduit ici l'élément philosophique.

Cette courte analyse suffira pour donner une idée du travail profond d'Eusèbe. Elle nous donnera encore le moyen de réfuter une nouvelle assertion du *Dictionnaire des Sciences philoso-*

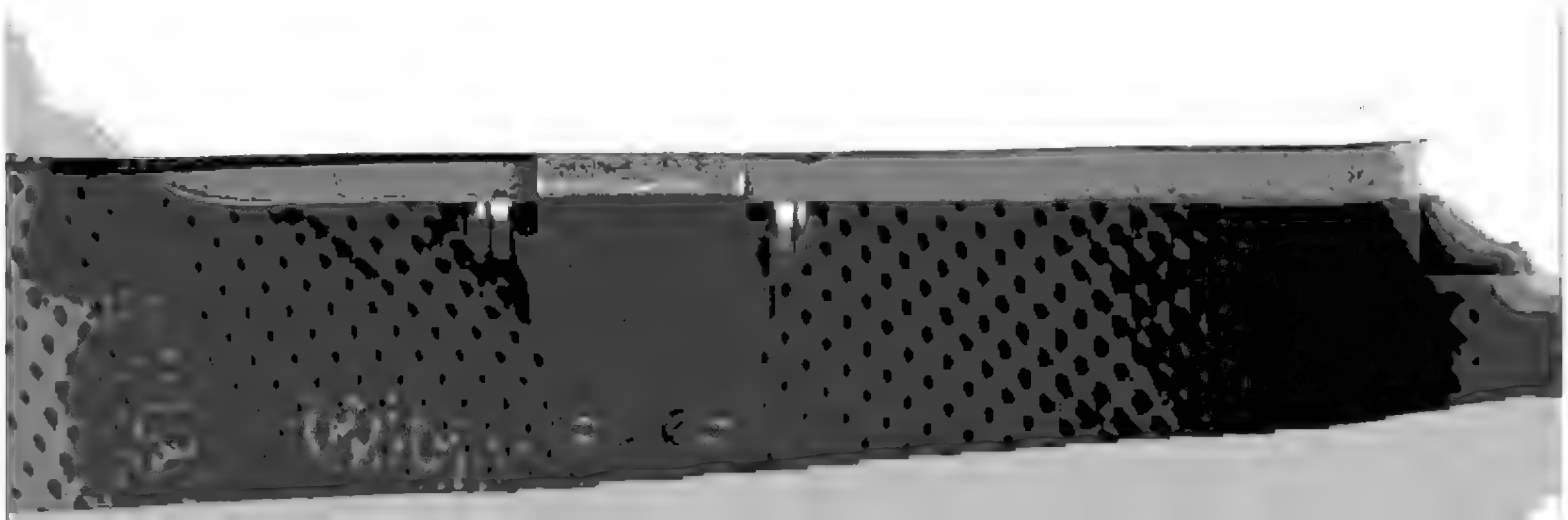

phiques, dans le même article déjà cité, où le critique moderne ajoute à sa première affirmation, une affirmation ultérieure tout aussi énorme que la première. « Partisan de la philo-« sophie de Platon, qu'il ne connût toutefois « qu'imparfaitement, Eusèbe, dit-il, en vit la « science dans les écrits de Moïse, dont les livres, « selon lui, auraient éclairé le philosophe grec « d'une manière surnaturelle. Il est par là facile « de présumer qu'Eusèbe ne croyait pas la raison « livrée à elle-même, capable de s'élever à la « connaissance de Dieu, de l'âme et de notre « destinée morale. »

J'arrête ici d'abord le critique moderne sur sa première assertion. Comment Eusèbe n'aurait-il connu qu'*imparfaitement* la philosophie de Platon ? Que lui a-t-il manqué pour cela ? Il est grec d'origine ; il n'a quitté la philosophie grecque que pour devenir chrétien ; il connaît Platon dans toutes ses œuvres, dans toutes ses idées ; il l'admire ; il le parcourt pied à pied dans le grand parallèle par lui entrepris ; il lui a été familier bien avant d'avoir connu les écritures. Le même critique a avoué dans un passage déjà cité par nous, qu'Eusèbe entreprit dans un ouvrage particulier, son *Livre contre les Philosophes*, la défense du platonisme. Il a dit là que la *théorie des idées de Platon y est hautement défendue*. Et on sait que la partie la plus haute et la plus fondamen-

tale de la philosophie de Platon est là. Et Eusèbe l'a pénétrée en maître. Enfin, le même critique dit la encore que *la science païenne* y a été *réfutée par la science païenne* ; et ce même esprit si vaste, si compréhensif, si rempli de Platon, si habile à le défendre, si sagace pour le comparer, ne l'aura connu qu'*imparfaitement ! ! !* Proposition hasardée, téméraire, évidemment contredite ! On est étonné de la rencontrer sérieusement énoncée.

J'arrête encore le critique quand il dit qu'Eusèbe n'a attribué la science philosophique de Platon qu'à la lumière surnaturelle venue des livres saints. C'est encore traduire inexactement la pensée d'Eusèbe.—On peut le voir au liv. XI, chap. 8 fi. 2, p. 426.

Eusèbe admet la une progression remarquable, et dans chacune d'elles, il affirme nécessairement que la raison peut s'élever jusqu'à Dieu et connaître la destinée morale de l'homme. Dans la première supposition, Platon se sera éclairé au contact d'une philosophie étrangère; mais la raison doit toujours être conduite et attirée par quelque lumière. Dans la seconde, il se sera élevé par ses propres méditations, jusqu'à découvrir la nature des choses ; et c'est le plus puissant apothéose de la raison individuelle. Dans la troisième, le monde visible lui aura fait soupçonner son auteur ; et c'est encore un effort glo-

rieux de la raison. Il est donc évident que la déduction du critique est fausse, et qu'Eusèbe ici encore ne devait pas être réduit aux proportions mesquines qu'on lui donne, et aux points de vue étroits qui ne se rencontrent jamais chez lui. En niant qu'Eusèbe ait reconnu à la raison le degré de force nécessaire pour connaître les premiers principes du monde philosophique et moral, on nie tout ce qu'il a écrit, on offense ses profondes investigations ; mieux vaudrait l'oublier comme un écrivain sans nom, que de le travestir et de l'insulter, en l'inscrivant parmi les philosophes ennemis de la raison.

Terminons maintenant cette étude par le dernier trait de l'œuvre d'Eusèbe. Platon, si grand par le côté lumineux qu'il vient de montrer et par sa ressemblance avec Moïse, n'est pourtant pas un guide sûr. Des ombres couvrent sa gloire et sa philosophie. Eusèbe n'hésite pas à les montrer ; et ici, il fait tout à la fois preuve d'indépendance et de justice distributive. On sent bien la main qui a choisi et le tact sûr qui la distingue. Il signale dans le XIIIme livre les faits et le détail de ces erreurs : celle sûr l'*Idolâtrie*, chap. 14; celle sur les *Substances intellectuelles*, chap. 15; celle sur la *Nature de l'âme*, chap. 16 et 17; celle sur *le Ciel et les flambeaux*, chap. 18; celle sur les *Règlements concernant les femmes*, chap.

19 ; celle sur l'*Amour contre nature*, chap. 20 ; celle sur les *Lois pénales*, chap. 21.

Et c'est par là qu'Eusèbe termine la série de sa démonstration.

Arrêtons-nous, à notre tour, dans cette étude déjà peut-être trop longue de cette œuvre de nos premiers siècles des écrivains chrétiens, pour la juger une dernière fois avant de la quitter. Aucune ne nous a pénétré de plus de respect et de plus d'admiration. Aucune ne nous a mieux révélé toute la valeur et toute la vigueur de l'essor qu'ils avaient pris. Nulle aussi ne marque mieux l'attitude du christianisme en face de la philosophie. Si c'était un défi qu'il lui portait de donner à la vérité un ensemble plus complet et plus sûr de doctrines, il était beau de voir s'ouvrir ainsi une carrière d'émulation et de nobles efforts pour en tracer les vrais et les primitifs caractères ; il était beau de le voir engager les luttes de l'intelligence, les provoquer et les attendre avec le sentiment de sa force et de sa supériorité. Si c'était une œuvre de conciliation, de paix, un appel fait à la raison universelle, battue, soulevée par mille vents contraires, manquant d'abri pour se défendre contre eux ; si c'était, en un mot, une simple invitation aux esprits fatigués de l'erreur, à venir s'asseoir au foyer de la nouvelle famille, il était beau encore d'entendre ce langage pacifique, plein de

mansuétude ; de le voir ouvrir ses rangs, se proportionner aux préjugés, et descendre presque au rôle d'une simple école de philosophie. Enfin, rien ne marque mieux la haute estime dans laquelle il faut tenir la *Préparation Évangélique*, que ce qui en suit la publication. Nous allons voir bientôt Julien continuer la controverse. A son tour, cet esprit, si amoureux de tous les succès, viendra sur cette scène y montrer sa puissance d'argumentation, les saillies de son esprit, et ses tendances à l'imitation qu'il n'a jamais pu vaincre dans toute sa vie. Il écrira, lui aussi, contre les chrétiens. Mais à quelle distance va-t-il se tenir d'Eusèbe ? Reprendra-t-il la question comme celui-ci l'a posée ? Aussi haut ? Au plus haut point de l'échelle philosophique ? Embrassera-t-il le monde intellectuel comme lui ? Touchera-t-il à tout ? Et, par une synthèse pleine de puissance et de compréhension, produira-t-il tout un système, vaste, universel, qui ne laisse rien en dehors de lui ? Fera-t-il, comme Eusèbe, qui a suivi Porphyre sur tout le terrain qu'il avait parcouru ? Non ! non, on verra la controverse descendre de la hauteur où elle s'est élevée. Julien recommencera une guerre de détails, d'épigrammes, de petites contradictions. On verra en lui un autre Celse. Il ne sera pas même Porphyre. Il n'en aura ni l'esprit philosophique, ni la science, ni l'énergique résistance. Le défi porté par Eusèbe

Digitized by

restera sans réponse, et le monde philosophique se sera tu devant lui. Pourrait-on trouver à Eusèbe un plus beau titre de gloire ? Il lui vient de ceux qu'il a combattus.

Passons maintenant à l'œuvre de Julien, qui se trouvera suffisamment éclairée par tous les travaux qui l'ont précédée, et qui pourra être ainsi plus exactement jugée et appréciée.

CHAPITRE IV.

DU LIVRE DE JULIEN CONTRE LES CHRÉTIENS.

I.

Deux motifs inspirèrent à Julien l'œuvre que nous allons étudier. Il eût besoin de justifier le changement et le retour qui s'étaient opérés en lui. Transfuge des autels chrétiens, il voulut donner le secret de ses convictions nouvelles et échapper au reproche d'inconstance et de légèreté qui, plusieurs fois, dût lui être adressé par les esprits railleurs de son temps. — C'était se grandir dans l'opinion publique, que de montrer à tous le travail intellectuel qui l'avait éclairé, la vigueur de sa dialectique, la puissance de sa raison et cette force de compréhension qui, résu-

Digitized by Google

mant et comparant ensemble deux systèmes de religion, assignait à l'un ses limites et à l'autre sa supériorité. Il continuait ainsi la chaîne de ces hommes obstinés, mais habiles, qui s'étaient portés les défenseurs du paganisme ; il se mêlait à eux moins pour les rappeler, que pour les faire oublier en les surpassant.

Ce premier motif aurait suffi à Julien pour se jeter dans la lice que la controverse chrétienne avait ouverte. Mais il subissait, en y entrant, l'influence d'une passion plus vive, d'un sentiment d'exaltation plus audacieux. Il voulait arrêter les progrès du christianisme ; faire subir au culte nouveau non plus les supplices anciens, mais celui qu'un grand esprit réserve à l'erreur, le faire expirer entre la raison et la philosophie, comme une insulte ou une surprise faite au monde dans un moment d'hallucination et d'oubli. Nous n'irons pas trop loin en affirmant que cette pensée remplissait son esprit. Il avait l'ardeur d'un sectaire, la vivacité d'un ardent ennemi. Il put concevoir un instant la lutte engagée entre lui et le culte nouveau, comme un combat à mort dans lequel il avait le pressentiment de la victoire.

Julien était pourtant trompé par son orgueil. Il ne se mettait pas à sa place. Ceux qui l'avaient précédé dans la lutte avaient eu plus de puissance intellectuelle ; leur esprit était plus vaste ; leur science plus universelle ; et pour ne citer que Por-

Digitized by Google

phyre, Julien ne pouvait pas atteindre à la hauteur où cet adversaire du nom chrétien était parvenu. Il aurait suffi de jeter un instant les yeux sur les nombreux travaux du premier, sur les variétés d'aptitude qu'il avait montrées, sur les études profondes qu'il avait faites de toutes les sciences connues, pour conclure sans hésiter que Julien restérait au-dessous de ce maître dans l'art d'argumenter et de combattre. Avec ses allures vives, son coup d'œil ordinairement rapide, ses discours écrits en courant, souvent de souvenirs, jamais avec la patience et la lenteur d'une composition savante, Julien n'était pas suffisamment armé pour cette guerre; et, là où les plus forts avaient été vaincus, la victoire ne pouvait pas lui être promise.

On dirait vainement pour atténuer ce jugement, que nous n'avons pas aujourd'hui l'œuvre entière de Julien; que des sept livres qui la composaient, quatre ont été perdus; que même les trois restant ne sont arrivés à nous que dans les citations qu'en a donné Saint-Cyrille, d'Alexandrie, et qu'il n'est pas permis de juger ce qui manque à cette œuvre aujourd'hui, par ce que la postérité en a recueilli. Dans les compositions de cette nature, les simples linéaments font concevoir la structure entière de tout l'édifice; le tour d'esprit, des idées, des arguments, la vigueur des déductions, les saillies, tout cela se peint dans chaque

détail, se voit dans chaque trait, fait sentir ce qui a disparu et permet de porter sur l'écrivain, sur sa force pour ce genre de luttes, sur son énergie, sur le succès de ses coups, un jugement décisif et complet. C'est ce que la postérité a fait pour l'œuvre de Julien. C'est ce que nous ferons nous-mêmes. Nous oserons la juger, lui assigner son rang. Il serait impossible que dans ces nombreux et multipliés fragments qui nous sont parvenus, Julien n'eût mis que ses plus faibles arguments, que le hasard eût nui à sa gloire avec intelligence et avec choix, et que le controversiste Saint-Cyrile, son adversaire, venu après lui, entreprenant de le réfuter, eût si mal compris les devoirs de la lutte, qu'il eût laissé sans réponse la partie la plus décisive de l'ouvrage, pour ne s'attacher qu'à des détails sans portée et sans valeur. L'esprit humain ne marche pas ainsi, quand il est convaincu, qu'il défend ce qu'il croit être la vérité, qu'il s'est voué à ce soin, et qu'il a besoin de prémunir les faibles contre les séductions. Nous négligerons donc cette objection, et nous pourrons juger Julien comme si toute son œvre nous était restée.

Le livre de Julien contre les chrétiens ou soit sa défense du paganisme, a deux parties bien distinctes : l'une, consacrée à la discussion de divers textes de l'écriture qu'il veut trouver en défaut et dont il fait argument contre les

chrétiens. C'est un travail proprement de controverse. L'autre est toute politique ; il y exalte les peuples païens et leurs destinées glorieuses ; il énumère les grands hommes, les guerriers, les écrivains illustres, les philosophes qui en ont fait la gloire ; et, de tout cela, il fait argument contre les chrétiens ou soit contre le peuple juif, chez lequel il ne veut voir ni illustration, ni guerrier, ni habileté dans les arts, ni littérature, ni sagesse supérieure à celle des païens. Avant cette partie la plus importante de son travail, il place une parallèle entre le récit de la Genèse sur la création et les idées ou le système de Platon sur l'origine des choses. Comme on s'y attend bien, la supériorité est donnée au philosophe grec sur le législateur des hébreux ; et, selon lui, Platon rend bien mieux compte des mystères qui se trouvent à ce point initial de la vie. Enfin, quand ces bases sont posées, il arrive aux chrétiens. Leurs commencements le blessent. Il n'y voit point d'éclat; mais le silence, les vertus sans faste, la simplicité ; rien de grand ne le frappe. Le divin fondateur a guéri les malades, soulagé les infirmes, tonné contre l'orgueil ; mais tout a été circonscrit dans la Judée. Il a été le sujet de César. Il n'a pas affranchi son peuple. Son peuple l'a méconnu. Il est mort vaincu par ses ennemis. Et Julien, toujours dominé par le côté politique des choses, revient à l'idée qu'il caresse

de préférence, à celle de l'infirmité morale de ce peuple nouveau. Il est sûr d'être entendu, en faisant du symbole chrétien un signe de faiblesse et de misère, et des autels païens, l'abri ou le couronnement de toutes les grandeurs humaines, à quelque ordre qu'on les rattache. A cet ensemble viennent ensuite se joindre des objections de détail sur les dogmes chrétiens, sur la perpétuité annoncée de la religion judaïque, sur Saint-Jean, sur Jean-Baptiste, sur les Évangélistes, par où il est évident que Julien avait étudié les écritures, compulsé les Évangélistes, suivi l'histoire du peuple juif dans ses annales sacrées, et sondé les profondeurs de cette base première du christianisme. Et pourtant il n'aperçoit pas la lumière qu'elle projète sur le culte nouveau, ni le lien divin qui les unit tous les deux.

Voilà l'ensemble embrassé par Julien dans son œuvre. Telles en sont les parties constitutives.

Il faut maintenant les étudier de plus près, en choisissant et en nous arrêtant de préférence sur ce qui peut rentrer dans le cadre de cette étude, où nous essayons de connaître le vrai génie de Julien, les ressources de son esprit, les faiblesses de son caractère, la nature de ses superstitions, l'audace de sa tentative, la constance par laquelle il la soutint, plutôt que la force de ses arguments,

Digitized by Google

l'exactitude de ses citations, le sens que très faussement il leur a attribué, et le très peu de bonne foi qu'il apporte dans le cours de sa polémique. Depuis longtemps, à ce point de vue, son œuvre a été jugée ; elle n'a arrêté en rien le mouvement chrétien. La barrière qu'il voulait élever contre ce flot menaçant a été facilement dépassée ; le flot est monté jusqu'à cette hauteur, puis il a repris son cours et coulé avec la même plénitude. On a accordé à Julien la souplesse dans la dialectique, le trait piquant dans l'invective, le tour heureux dans l'aspect qu'il sait donner aux choses, une certaine pénétration dans le côté difficile pour la raison des mystères chrétiens. Mais c'est là que se réduit le mérite de son livre. Il n'est resté ni comme œuvre capitale de philosophie, ni comme œuvre profonde de polémique, ni comme le produit d'une conviction bien assise et fortement enracinée. Il est difficile, en effet, que Julien n'ait pas aperçu lui-même les réponses qu'il y avait à faire à ses objections ; encore moins qu'il ait ignoré celles qui déjà avaient été faites par Origène, ce puissant et vigoureux interprète des écritures, dans sa réponse contre Celse. Le monde en était plein. C'était la grande question de l'époque. Elle fixait tous les esprits. Origène n'était pas le seul qui eut parlé. Eusèbe avait à son tour marqué de son empreinte savante cet ensemble d'idées. Julien n'ignorait rien de tout cela. Il agit pourtant

Digitized by Google

comme s'il n'avait pas été réfuté, et comme si ses objections étaient nouvelles. Il y a peut-être de l'habileté à tromper ainsi le vulgaire. Mais y a-t-il de la bonne foi ? Peut-on encore absoudre Julien du reproche d'en avoir manqué, quand on l'entend vanter la supériorité des écoles païennes; quand il ose dire que dans les écoles chrétiennes, personne ne devient sage et meilleur, au lieu que, dans les autres, les tempéraments les plus vicieux sont heureusement réformés. N'a-t-il pas là évidemment oublié la morale de l'Évangile, le succès qu'elle a eu dans le monde, la réforme des mœurs qui en avait été la suite ? N'a-t-il pas oublié l'énergie et la puissance des temps primitifs ? Les grands noms, les grandes vertus, la fécondité des écoles chrétiennes ? Ne s'est-il pas mis, en outre, en contradiction avec lui-même, lui qui, dans sa tentative de réforme essayée dans les mœurs païennes, empruntait aux chrétiens la charité et ses effets les plus doux, pour les transporter aux autels païens ? Lui qui ne voyait rien de mieux à faire pour moraliser ses pontifes, que de leur inspirer quelques-unes des habitudes chrétiennes? Lui qui, souvent a loué le stoïcisme, et qui retrouvait dans les rangs les plus obscurs de ses adversaires, des stoïques sans effort, sans orgueil philosophique et en qui l'oubli de soi, poussé jusqu'à l'héroïsme, brillait d'un éclat toujours égal et toujours soutenu? Tout cela n'était-il pas le

fruit des écoles chrétiennes? Et, sous ses yeux, tout cela n'était-il pas vivant?

Un reproche plus grave, parce qu'il suppose chez Julien, un aveu tacite de sa faiblesse, peut encore lui être adressé. On voit qu'il a eu les yeux attachés sur l'ouvrage d'Eusèbe. Il en a suivi de loin les linéaments principaux. Sa mémoire du moins en a gardé des traces pleines de vie. Il le cite même en passant, comme un adversaire qui a soutenu au sujet des juifs, une thèse opposée à la sienne. Il dit en effet : « Passons de la guerre à « la politique : nous verrons que les lois civiles, « les formes des jugements, l'administration des « villes, les sciences et les arts n'eurent rien que « de misérable et de barbare chez les hébreux, « *quoique Eusèbe veut qu'ils aient connu la ver-* « *sification et qu'ils n'aient pas ignoré la logi-* « *que.* » Mais c'est là tout ce qu'inspire à Julien l'immense ouvrage d'Eusèbe. C'est là tout ce qu'il lui emprunte, sans s'occuper même de lui répondre. Julien n'a donc pas voulu suivre son savant antagoniste sur le terrain qu'il avait parcouru. Est-ce ainsi qu'avait fait Eusèbe vis-à-vis de Porphyre? Il s'était attaché à chacun de ses pas, à chacun de ses livres, à chacun de ses systèmes. Il les avait au grand jour signalés et combattus. Eusèbe avait la conscience de sa force, celle de la puissance de sa cause ; sa conviction égalait son courage. Sa raison avait été rassasiée

Digitized by Google

de lumière. Il s'était mis en pleine possession de la vérité, et celle-ci débordait et découlait de ses lèvres. Il la voyait sortir de tout côté ; de l'histoire, des sciences, de la tradition, de la littérature ; et c'est ainsi qu'il enveloppait ses ennemis, qu'il abordait tout ce qui avait été touché par eux et qu'il pénétrait tous leurs systèmes. Julien, au contraire, semble à peine convaincu ; il devient timide en face de ces âmes où bouillonne le feu de la conviction ; l'un avait porté son drapeau d'une main ferme et sûre ; l'autre, tout en l'élevant bien haut, ne voulait pas l'exposer à des coups meurtriers et à une lutte inégale. Cet aspect nouveau sous lequel se montre à nous l'empereur romain, sort des entrailles même du sujet. S'il est caché dans les plis obscurs du livre contre les chrétiens, s'il semble en opposition avec l'idée qui l'a inspiré ; si, en un mot, il n'est pas visible à un œil distrait et superficiel, il se révèle pleinement à celui qui cherche l'homme au milieu de son œuvre. Julien pouvait bien affecter le personnage qu'il lui avait plu de choisir. Mais il ne pouvait pas changer la nature des choses et ne pas redouter un adversaire plus fort que lui.

II.

Abordons maintenant ce que nous avons appelé la partie politique de son livre.

Digitized by Google

Julien est surtout remarquable par ce côté de son esprit. Les premiers actes de sa vie annoncaient en lui l'homme qui veut régner, en étudie les moyens, les cherche avec prudence et connaît ce qui entraîne et séduit les masses. Dans les Gaules, il agit sur l'esprit des soldats. Il vit de leur vie, souffre de leurs privations, confond sa nature avec la leur. Il ne s'est réservé, pour toute distinction, que celle d'être le premier au péril, de les conduire à la victoire et de la leur préparer. Le politique qui veut parvenir au trône se sent à chacun de ces traits. Il lui a fallu conquérir l'armée. Parvenu au pouvoir, il fait son choix entre les deux cultes, et il le fait en caressant le vieil orgueil romain dont il relève les autels. C'est encore le politique qui se donne l'immense parti du paganisme, lequel est partout, dans tous les rangs, dans le Sénat, dans les grandes cités, et recouvre l'empire par la multitude de ses adhérents. Quand, plus tard, Julien entreprend la défense du paganisme, il le fait encore par le côté politique.

Écoutons-le parler : « Dieu, dit-il, [pag. 34], « a donné à d'autres nations qu'à celles des « Hébreux, les connaissances des sciences et de « la philosophie..... » Jusqu'à la page 36, à ces mots : « *Exerçait la justice.* »

Plus bas, il continue en disant [pag. 36] : « Après que Rome eut été fondée, elle soutint

« plusieurs guerres..... » Jusqu'à la page 36, à ces mots : « *Et vous avez laissé le plus pur.* »

Poursuivant son idée première, il ajoute (p. 40) : « Je ne sais pas par quel mouvement d'inspi- « ration, je suis venu à vous demander..... » Jusqu'à la page 41, à ces mots : « *Et ils sont « les nôtres aujourd'hui,* »

Devenant toujours plus affirmatif dans sa thèse, il s'écrie : « Montrez-moi, chez les juifs, quelque « héros qui soit comparable à Alexandre et à « César (pag. 42)..,.. » Jusques à page 42, à ces mots : « *Et tout ce que la nation des hébreux « a produit.* »

Julien étend son point de vue jusques à la *politique*, c'est-à-dire, à l'art de gouverner les hommes; et, là encore, il reproche aux juifs leur infériorité.

« Passons, dit-il (pag. 42), de la guerre à la « politique : Nous verrons que les lois civiles, « la forme des jugements, l'administration des « villes, les sciences et les arts, n'eurent rien « que de misérable et de barbare chez les hé- « breux..... » Jusques à ces mots : « *Qui furent « établies après la sienne* (pag. 43). »

Au milieu de cette masse d'affirmations jetées comme de souvenir et toutes dépourvues de preuves, remarquez l'abondance des points de vue auxquels Julien touche en courant. Son regard perçoit plus que son intelligence ne peut réaliser.

Quel immense livre il eut fait si, soumettant ses idées à l'épreuve d'un travail scrutateur, il eut abordé les diverses faces de la question complexe qu'il soulevait. Quel inventaire des richesses scientifiques du monde ancien il eut offert ! Quel parallèle s'il avait été conçu et entrepris de bonne foi ! Mais, Julien qui sait affirmer et se complaît dans les affirmations, formule abrégée du discours, n'est pas de taille à produire des œuvres complètes et profondes. Il n'a pas reçu la puissance de la méditation et de l'intelligence. Aristote n'est pas son maître. Il ne s'en dit pas le disciple. Il n'a rien de l'aptitude universelle de ce génie de la science chez les Grecs, et ce n'est pas à son école qu'il s'est formé. Enfin, au lieu d'un livre qui démontre, qui révèle les secrets de la science et qui explore le monde savant, Julien ne nous transmet que des impressions personnelles, des jugements préconçus, des points de vue, des éclairs qui se succèdent, en se touchant, mais il n'illumine pas la route qu'il parcourt.

Un dernier trait couronne ce qui précède. Julien a connu et étudié la langue hébraïque ; mais la harpe de Sion, la poésie de la Bible, l'inspiration de ses chants, la douceur ineffable des livres sapientiaux ne trouvent pas même grâce devant lui. Voici tout ce qu'il sait en dire. C'est encore, selon lui, la sagesse hébraïque qui doit céder le pas à la Grèce. « Mettons, dit-il (p. 48),

Digitized by Google

« en parallèle le très sage Salomon avec Phocy-
« lide, avec Théognès ou avec Isocrate ; combien
« l'hébreu ne sera-t-il pas inférieur au grec ? Si
« l'on compare les avis d'Isocrate avec les pro-
« verbes de Salomon, on verra que le fils de
« Théodore l'emporte de beaucoup sur le roi très
« sage. »

Enfin, le défenseur du paganisme rassemble le plus de souvenirs païens qu'il lui est possible. Il en évoque tous les dieux, et il fait vibrer cette dernière corde, bien sûr que ce retentissement en sera profond et décisif. « Esculape, dit-il « (p. 45), guérit nos corps ; les Muses, aidées « d'Esculape, d'Apollon et de l'éloquent Mer-« cure..... » Jusqu'à ces mots : « *des dogmes « qui vous en éloignent.* »

Arrêtons-nous un instant maintenant et jugeons.

Est-ce une sérieuse défense que nous venons d'entendre ? Pouvait-elle arrêter le mouvement contre lequel elle était dirigée ? Pouvait-elle ruiner le culte nouveau ? Reposait-elle même sur une donnée rationnelle et juste ? Quand on aurait accordé à Julien tout ce qu'il avançait, pouvait-il affirmer que le peuple nouveau n'égalerait pas les nations païennes dans leur gloire ? De ce que le peuple juif aurait eu dans l'histoire un rôle spécial : de ce que la première place dans les affaires du monde ne lui aurait pas été donnée ;

de ce que ce peuple s'était contenté d'être le dépositaire d'une idée sacrée, celle de l'unité de Dieu, à lui tellement propre, que Julien lui-même avoue qu'elle forme son caractère dominant ; de ce que, enfin, pour la conservation de ce principe souverain, ce peuple se serait séparé des autres, aurait eu des mœurs, des lois, une poésie, une littérature dont on ne retrouve nulle part les caractères, s'ensuivait-il que le christianisme qui recueillait toutes les intelligences, toutes les nations, ne reconnaissait plus de barrières, ouvrait des horizons nouveaux à la pensée, inspirait des créations nouvelles et faisait du sacrifice à Dieu, à la patrie, au prochain la base sur laquelle devait reposer le monde, ne dut pas offrir à l'humanité une carrière nouvelle, la rajeunir à travers les siècles qu'elle avait parcourus, et multiplier jusques à une proportion indéfinie les exemples de gloire, de vertu, de sagesse que l'antiquité avait pu admirer ? Ce serait, certes, un éclatant tableau que celui qu'on pourrait opposer aux idées complaisantes de Julien. Si son regard un moment prophétique avait pu voir à travers les obscurités des âges, les merveilles de la civilisation moderne ; s'il avait vu le christianisme en former la base et le point initial ; les nations soumises à un droit public commun universel qui les régit ; l'esclavage aboli ; le génie des fondateurs, des

conquérants et des guerriers resplendissant dans Charlemagne et dans Napoléon ; les vertus de Saint-Louis ; les mœurs adoucies, la charité publique et privée soulageant toutes les misères ; les prodiges de nos arts, ceux de nos sciences ; la nature vaincue, la pensée traversant l'espace et la profondeur des mers avec la rapidité de l'éclair ; des continents immenses et des mers inconnues révélés à l'homme par son courage et son intrépidité et, pardessus tout, cette foi chrétienne par lui si injustement abandonnée et si odieusement attaquée, toujours vivante, toujours immortelle, accomplissant sa mission, sauvant l'humanité de ses propres excès, guérissant ses maux et lui montrant constamment sa route jusques au terme final où elle doit cesser d'être, il se serait peut-être incliné devant elle ; et il eut dit non plus avec l'accent de l'ironie et du sarcasme, mais avec celui du triomphe et de l'adhésion : *Galiléen, tu as vaincu.* Eut-il été possible à la pensée d'un observateur éclairé et de Julien lui-même, d'entrevoir quelques-unes de ces merveilles, de deviner la révolution morale que le christianisme allait opérer et de comprendre que le sceptre du monde devait échapper enfin aux mains qui le retenaient captif dans les langes d'une enfance pleine de décrépitude ? Il suffisait de juger de l'avenir par le passé. Les commencements du culte nouveau avaient été obscurs. A l'époque de Julien, il était déjà puis-

sant. Julien lui-même en est frappé. Il constate les deux choses. Son œil aperçoit et rapproche ces deux points extrêmes. Il en fait même argument contre les doctrines chrétiennes. Ni Jésus, ni Paul, dit-il, n'ont enseigné ce que les Galiléens admettent. *Ils ne se sont jamais figuré que vous parvinssiez à ce degré de puissance que vous avez atteint.* Comment donc s'était opérée cette révolution? Tout était entré dans ce mouvement et ce progrès ; chacun y avait trouvé sa place, le génie comme l'ignorance, le maître comme l'esclave, la famille comme l'État. Personne pourtant n'avait rien abjuré des sentiments et des devoirs commandés par la patrie et par la piété filiale. L'esprit humain s'élevait encore à toutes les conceptions philosophiques que la Grèce avait aimées. La poésie avait trouvé des sources et des grâces nouvelles. Des écoles puissantes s'étaient formées où d'immenses horizons étaient chaque jour parcourus. L'éloquence antique revivait dans des bouches inspirées. Des vertus inconnues jusqu'alors s'étaient produites. Pourquoi donc la société toute entière ne pouvait-elle pas se transformer et égaler l'ancienne? Julien aurait pu voir toutes ces choses. Il avait assez de lumières. Mais il fit ce que d'autres continuèrent après lui ; ce que d'autres esprits avaient fait avant lui. Il défendit le passé et s'enferma dans une voie sans issue, couronné de fleurs, invoquant les Muses,

Digitized by Google

évoquant les souvenirs les plus riants de la Fable. Il laissa s'énerver les caractères, s'appauvrir l'énergie morale et s'éteindre la virilité romaine dans un culte corrupteur et vieilli. Cependant les Barbares approchaient ; déjà ils menaçaient le monde romain. Le temps n'était pas éloigné où ces maîtres nouveaux devaient se lever sur lui, pour l'envahir et le vaincre. Durant la nuit profonde qui se fit à leur suite, la société chrétienne seule put le sauver des dernières misères de la conquête et de la domination ; elle désarma les Barbares, les transforma peu à peu en leur communiquant sa foi et le salut vint au monde romain de ceux que Julien avait rejetés et proscrits. Julien n'avait songé qu'à vaincre les Barbares par la guerre. Il devait succomber dans son œuvre ; et la victoire devait rester un jour à la portion de son peuple dont il s'était fait le persécuteur et l'ennemi.. Admirable économie dans la marche providentielle des nations ! Touchante sollicitude de Dieu pour l'humanité ! Jeu mystérieux de la main divine qui brise ce qui est fort, qui élève ce qui est opprimé et qui fait surgir le salut du côté le moins attendu et le moins espéré !!

Quel effet produisit sur le monde païen cette partie toute politique de l'œuvre de Julien ? Elle dut en relever le courage ; redonner l'espérance à ceux qui l'avaient perdue, et l'écrit circuler dans l'empire comme une voix aimée qui lui res-

Digitized by G

tituait ses titres et sa gloire. D'abord, on peut le conjecturer par la haine inspirée aux chrétiens contre Julien ; par la réfutation que le patriarche d'Alexandrie, Saint-Cyrile, crut devoir faire de son œuvre ; et par les racines profondes que les idées païennes conservèrent dans ce vieux sol un moment raffermi par les mains de Julien. On en aura la preuve plus tard, lorsque les calamités pleuvront sur Rome, que les Barbares auront entamé l'empire, que la nuit se fera tout autour de lui, et que dans l'embrasement universel qui va l'atteindre, les peuples ne sauront plus s'expliquer la cause de tant de malheurs, qu'ils n'auront plus assez d'énergie et de virilité pour les conjurer ; que les chefs et les guerriers manqueront à cette Rome, si glorieuse autrefois de ceux qu'elle arrachait à la charrue pour les placer à la tête de ses armées. Alors un cri se fera entendre. On imputera aux chrétiens toutes ces calamités ; on leur en demandera compte. Tant l'aversion du nom chrétien se continue ! Tant le paganisme est puissant ! Tant il vit dans les âmes qui l'ont retenu et gardé comme leur patrimoine national ! Tant Julien a été entendu ! Et il faudra que le plus beau génie chrétien, que Saint-Augustin prenne en main la défense de la société chrétienne, qu'il publie son beau livre de la *Cité de Dieu*, pour la venger de cette odieuse imputation.

Mais cet effet général ne suffisait pas à Julien.

Il en cherchait un autre plus durable et plus radical. « Pourquoi, disait-il encore aux chrétiens, « étudiez-vous dans les écoles des Grecs, si vous « trouvez dans vos écritures tout ce qui vous « suffit? Vous devriez en écarter les hommes « avec plus de soin que vous en écarteriez de la « manducation des viandes offertes en sacrifice. « O les plus sages des hommes! Pourquoi la con- « science de votre frère ne s'offenserait-elle pas « davantage de voir que vous fréquentez nos « écoles? Car, en les fréquentant, quiconque est « bien né chez vous, abandonne aussitôt votre « impiété. » Quand Julien donnait ce conseil aux chrétiens, il n'avait pas, sans doute, porté la loi qui leur fermait l'accès de toutes les sciences. Mais certainement il la méditait. Avant d'être persécuteur, il ne craignait pas de se servir d'une argumentation hypocrite et menteuse. C'était à Athènes que s'étaient formés les plus éloquents défenseurs du christianisme, les Grégoire de Nazianze, les Bazile; c'était à Alexandrie que Clément et qu'Origène avaient ouvert des écoles chrétiennes, célèbres, mais après avoir grandi dans l'étude de toutes les sciences enseignées par les païens. Eusèbe lui-même, à qui, dans l'ordre des temps, Julien veut répondre, n'avait puisé l'universalité de ses connaissances que dans l'antiquité grecque, et chez lui s'était rencontrée cette merveilleuse fusion de la science, venue de

deux points opposés, inspirée par des littératures différentes, éclairée par des philosophies distinctes, et pourtant, ne projetant toutes ensemble qu'une même lumière favorable au culte chrétien. Julien comprenait aisément que ces effets devaient se produire de nouveau; que la méthode de tout connaître pour tout juger, le goût et l'étude du beau, les leçons de l'éloquence antique et les charmes de la poésie, devaient réveiller des aptitudes nouvelles et faire naître au besoin des modèles aussi purs, des monuments aussi vrais et des merveilles plus animées et plus touchantes encore que celles que l'on avait jusques alors connues. Rome n'avait pas autrement fait. C'est dans la Grèce que ses plus beaux génies avaient puisé la flamme qui les avait nourris. Les Grecs eux-mêmes avaient emprunté aux civilisations primitives qui les avait précédés, les rudiments au moins de leurs sciences et de leurs arts; et s'ils ne dûrent qu'à eux-mêmes le degré de perfection où il les portèrent, le sentiment vrai et pathétique de leurs grandes compositions scéniques, et les formes variées de leur poésie, tantôt vaste et sublime comme celle d'Homère, tantôt douce et simple comme celle de Théocrite, tantôt énergique et divine comme celle de Pindare, l'étude des modèles antérieurs, ou, à défaut, l'étude de la nature physique ou morale leur avait servi d'initiation aux mystères de la pensée et aux

riantes inventions de l'esprit. Julien savait toutes ces choses ; et le génie chrétien qui l'effrayait presque à l'égal de la foi au service de laquelle il se consacrait, lui inspirait d'abord ce conseil perfide, sauf à frapper plus tard un coup plus décisif. L'écrit de Julien dut faire pressentir son décret. Mais ni le conseil, ni l'édit n'arrêtèrent le goût et la pente des esprits. On continua, pour ne l'abandonner jamais plus, l'alliance des études profanes et des saintes lettres. Dans une étroite union, ces deux muses se sont donné la main à travers les âges, et elles ont vu sur les rivages qu'elles ont parcourus, se lever, sous leur inspiration, les plus beaux génies, et le monde applaudir à l'appui qu'elles se sont donné.

III.

Nous voici maintenant au parallèle de Moïse et de Platon.

Quand Julien essaye de mettre en parallèle le récit de Moïse sur la création avec les idées de Platon sur le même sujet, il évoque deux figures d'une admirable grandeur, mais qui ne se présentent pas sous le même aspect aux regards de la postérité. Moïse est le législateur sévère, l'homme au regard profond qui étudie un peuple, le circons-

erit dans des lois inflexibles, le séparer pour conserver chez lui l'idée sacrée de l'unité de Dieu, et qui a si solidement conçu son œuvre, que ses lois gouvernent encore une nation dispersée, ne vivant plus comme peuple, mais qui vit encore comme sujette de la loi qu'il lui a donnée. Moïse est, en outre, l'historien des temps primitifs; il remonte à l'origine des choses; il dit avec une simplicité sublime l'œuvre de Dieu, en marque les caractères, les circonstances, tous les détails. Il ouvre les cieux pour nous en raconter les mystères. Il assigne l'ordre suivi dans la création; indique les époques qui s'y succèdent; raconte le bouleversement universel qui s'y est vu, et ses récits ont un tel cachet de vérité, que, quand des milliers d'années se seront écoulés, et que les sciences auront ouvert à l'homme tous les secrets enfermés dans les entrailles du globe, on fait connaître le caractère de la lumière, les sciences viendront à l'envi déposer à l'appui de ce récit mystérieux. Il n'invente aucune théorie; il n'ouvre pas d'école de philosophie; personne, après lui, n'a repris ni remanié son œuvre. Il plane; il est seul; la solitude où il est est divine. Ce n'est pas l'éloignement où il est de nous qui la fait telle; c'est la grandeur de sa parole; c'est son caractère, c'est l'auréole qui l'entoure; c'est pour tout dire, en un mot, la majesté du Sinaï qui est toujours vivante en lui.

La gloire de Platon est d'un autre ordre. Il a sa grandeur propre, sa beauté personnelle; un éclat que personne n'a dépassé après lui. C'est un génie philosophique et spéculatif; abandonné aux illusions, comme aux efforts de son esprit. Emporté quelquefois, on dirait, sur des ailes de flamme, il aperçoit la vérité suprême ; mais, arrêté d'autres fois sur le seuil redoutable où elle réside, où l'infini se dérobe à ses poursuites, il n'en sait plus retrouver l'essence. Poussé en des sens divers, le mystère de la création est pour lui un écueil. L'essence divine est par lui partagée entre la matière et l'esprit. Ce sont deux puissances égales qui se balancent et se limitent. Platon a des côtés sublimes. Il en a d'autres qui sont incomplets, quelques-uns qui attristent. Nulle école de philosophie n'a eu plus d'éclat ; nulle n'a produit plus de disciples ; mais tous ont essayé d'ajouter à l'œuvre du maître. Enfin, nul génie n'appartint moins à l'ordre d'où est sorti Moïse.

Il devait donc se rencontrer dans les deux récits que compare Julien des différences profondes. Platon expose ses systèmes, Moïse la tradition primitive et la révélation adamique. Platon explique la création suivant les données de son esprit, suivant les efforts qu'il avait faits pour la concevoir. Moïse, au contraire, raconte l'œuvre des six jours. Enfin , Platon fait intervenir le

Dieu suprême et les dieux secondaires ; à ceux-ci le premier commande de créer les choses mortelles ; il ne veut pas qu'elles viennent de lui, parce que, comme lui, elles seraient immortelles. Moïse, au contraire, fait du Dieu un l'auteur de toutes choses, de l'esprit, de la matière, de l'intelligence, de la vie et lui laisse son incommunicable nature. Platon admet que la création dans Dieu serait la communication même de son être ; et, faute d'avoir conçu l'acte de la création comme un acte libre de la volonté divine, il a mieux aimé la départir à des puissances intermédiaires et secondaires. Comme si, par cette communication redoublée, le principe de la fécondité, d'où la création dériverait toujours, pouvait jamais changer de nature.

C'est cependant l'exposition philosophique de Paton que Julien ose préférer.

Qui donc de Moïse ou de Platon exposait le dogme le plus haut, le plus saint, le plus fécond ? Et ce n'était pas en rajeunissant si mal, ou en conciliant si peu les contradictions de Platon, que Julien pouvait l'emporter sur le monde chrétien, ou l'arrêter dans sa marche. Un philosophe moderne, en qui se rencontre souvent un grand respect pour la vérité, a rendu plus de justice à Moïse. Il a dit dans le XIXme siècle, avec un sentiment d'enthousiasme qu'il ne peut contenir : « Le mot des livres juifs, pour exprimer la

Digitized by Google

« création, est sublime aussi en philosophie. » (*Histoire de l'École d'Alexandrie*, Jules-Simon, t. 2, pag. 26).

Julien, qui se préoccupe si peu de concilier Platon, oublie aussi, dans le cours de son livre, de se mettre d'accord avec lui-même. La composition rapide de ce travail peut expliquer, mais elle n'excuse pas ce défaut. Après avoir rabaissé le peuple juif, il est contraint de lui rendre plus d'un hommage. Ainsi il dit : « Le peu de choses « raisonnables que les Hébreux ont dit de l'es- « sence de Dieu, nos pères, dès les premiers « siècles, vous en ont instruits ; et cette doctrine, « que les Hébreux s'attribuent, est la nôtre. » Passons sur l'anachronisme ; Julien oublie que Moïse est bien antérieur aux philosophes grecs. Mais voilà, pourtant, une première concession.

En voici une seconde. « Je vous ai prouvé, « dit-il, que les juifs ne diffèrent des autres na- « tions, que dans le seul point de la croyance « d'un Dieu unique. Ce dogme, étranger à toutes « les autres nations, n'est propre qu'à eux. » D'un seul trait, Julien assigne à ce peuple, le caractère qui fait sa gloire. Puis, que l'on concilie, s'il se peut, ce qu'il dit ici en ce moment, avec ce qu'il vient de dire touchant l'identité de croyance sur l'essence de Dieu ; comme si, l'unité de Dieu, ne tenait pas à son essence.

Digitized by

Puis Julien continue : « Toutes choses, d'ail-
« leurs, sont communes entre eux et nous ; les
« temples, les autels, les lustrations, plusieurs
« cérémonies religieuses ; en tout cela, nous
« pensons comme les Hébreux ; ou la différence,
« entre eux et nous, est à peine sensible. »

Et ailleurs : « Les juifs vantent beaucoup les
« lois de leur décalogue. Quelle est la nation qui
« connaisse les dieux, et qui ne suive pas tous
« ces préceptes, si l'on en excepte ces deux :
« *Souviens-toi du Sabbat ; et n'adore pas d'autres*
« *dieux.* »

Mais si le culte et la morale sont communs entre les juifs et les autres nations, pourquoi le mépris dont Julien les couvre dans son livre ? Pourquoi les a-t-il appelés Barbares ? N'y a-t-il pas ici une contradiction ? Quelle en est la cause ? Lui seul ne l'aperçoit pas. Il est vaincu par tout ce que le puissant législateur des Hébreux a mis de vie dans ses lois.

Terminons ici cette étude. Ne la prolongeons pas sur les idées de détail. Elle dépasserait les limites que nous nous sommes tracées. Nous en ferions une œuvre de controverse et de discussion déjà faite par d'autres et par des mains habiles. Nous avons voulu seulement saisir le caractère

Digitized by Google

dominant du livre, les parties saillantes, l'idée-mère, et l'idée politique qui l'a surtout inspiré. C'est une page de plus que nous avons voulu parcourir pour faire connaître l'homme. C'est à ceux qui nous liront, de dire si nous avons réussi.

A. TAVERNIER, Avocat,

Ancien Bâtonnier.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE.

Nota. — La Troisième partie de cette Étude, la partie Philosophique, sera publiée ultérieurement.

DISCOURS

PRONONCÉ

par

Monseigneur CHALANDON,

Archevêque d'Aix, Arles et Embrun,

Le jour de son installation comme Membre honoraire de l'Académie.

—

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 1860.

MESSIEURS,

Votre bienveillance m'a appelé parmi vous, ma reconnaissance a répondu à votre appel, et je m'estime heureux de contracter de nouveaux rapports avec les hommes distingués qui sont, en nos contrées, les maîtres du savoir.

Cependant, je l'avoue, en acceptant le titre honorable que vous vouliez bien m'offrir, je

n'entrevoyais que le seul et précieux avantage de pouvoir entendre votre parole, d'y applaudir et de recueillir les fruits de vos savantes recherches ; votre exigence flatteuse veut que je parle à mon tour ; refuser serait ingratitude, accepter n'est-il pas téméraire ? pour échapper à ce double écueil je me borne à développer les deux mots que le Grand-Prêtre de la loi ancienne portait toujours écrits sur son rational et que les Pontifes de la loi nouvelle doivent toujours avoir sur les lèvres : *Doctrina et veritas.*

C'est en effet, l'alliance intime et inséparable de la science et de la vérité qui fait la force de notre église chrétienne. Seule, la vérité ne peut suffire à la curiosité de l'esprit humain ; et, pour que tous les doutes soient dissipés, il faut que la science vienne parler et répondre pour elle. Seule, de son côté, la science ne peut pas, sans grave péril, s'engager témérairement dans les voies obscures et inconnues où elle aspire toujours à pénétrer. Il lui faut un fil pour qu'elle se guide dans le labyrinthe, et c'est la vérité révélée qui en faisant jaillir au milieu des ténèbres une clarté céleste, l'éclaire, la dirige, et l'empêche de se précipiter dans des abîmes.

Tantôt, c'est la science qui apparaissant la première à l'âme la conduit à la vérité. Souvent, d'abord, dans un isolement orgueilleux, elle a la

Digitized by Google

prétention de se suffire à elle-même ; on la voit agitée, inquiète, travaillant sans relâche comme les Danaïdes de la Fable à remplir un vase sans fond ; mais bientôt elle s'aperçoit de l'impuissance de ses efforts, elle abandonne, elle recommence, elle cherche de nouveaux moyens, elle interroge les divers systèmes ; mais en essayant tout, elle ne trouve rien qui la satisfasse pleinement. Alors elle se trouble, se décourage, se désespère même, jusqu'à ce qu'enfin ne pouvant plus résister à la soif qui la dévore, et dont, avec ses seules ressources, elle ne peut calmer les ardeurs, elle consente à s'humilier, et à venir comme la Samaritaine auprès du Sauveur du monde, puiser à la source d'eau vive qui jaillit pour la vie éternelle.

Ainsi, dans les premiers siècles, c'était à la poursuite de la science qu'ils n'avaient pu atteindre dans leurs longues et pénibles études qu'arrivaient jusqu'au christianisme, Justin, Athénagore, Clément d'Alexandrie, Tatien, Tertullien, Augustin et mille autres. De nos jours, la même cause produit les mêmes effets, et s'il y aurait indiscrétion à citer les noms des vivants, il m'est bien permis du moins de confier à votre cœur que les plus douces consolations de ma vie sont celles que j'ai souvent éprouvées en voyant recourir enfin aux mystères de notre foi et y retrouver la paix de l'âme, des hommes honorables

qui avaient en vain demandé cette paix à tous les secrets de la science.

Tantôt, au contraire, et c'est ce qui arrive le plus souvent, la vérité communiquée par l'enseignement religieux donne libéralement la science à ceux qui semblaient en être déshérités pour toujours, et j'aime à emprunter les paroles de l'un des philosophes les plus distingués de notre époque, ravi malheureusement à la vie avant que fut terminé, dans sa forte pensée, le travail qui chaque jour le rapprochait davantage de la foi : « Il y a, dit M. Jouffroi, traitant dans « ses Mélanges philosophiques, du problème « de la destinée humaine, il y a un petit livre « qu'on fait apprendre aux enfants, et sur lequel « on les interroge à l'église; lisez ce petit livre « qui est le catéchisme; vous y trouverez une « solution de toutes les questions que j'ai posées, « de toutes sans exception. Demandez au chré- « tien d'où vient l'espèce humaine, il le sait; où « elle va, il le sait; comment elle va, il le sait. « Demandez à ce pauvre enfant, qui de sa vie « n'y a songé, pourquoi il est ici-bas et ce qu'il « deviendra après sa mort, il vous fera une « réponse sublime qu'il ne comprendra pas, « mais qui n'en est pas moins admirable. De- « mandez-lui comment le monde a été créé et « à quelle fin; pourquoi Dieu y a mis des « animaux, des plantes; comment la terre a été

« peuplée ; si c'est par une seule famille ou par « plusieurs ; pourquoi les hommes parlent plu- « sieurs langues ; pourquoi ils souffrent ; pour- « quoi ils se battent et comment tout cela finira, « il le sait. Origine du monde, origine de l'espèce, « question des races, destinée de l'homme en « cette vie et en l'autre, rapports de l'homme « avec Dieu, devoirs de l'homme envers ses « semblables, droits de l'homme sur la création, « il n'ignore rien ; et quand il sera grand, il « n'hésitera pas davantage sur le droit naturel, « sur le droit politique, sur le droit des gens ; « car tout cela sort, tout cela découle avec « clarté, et comme de soi-même du christia- « nisme. » (Mélanges, pag. 424).

Je ne puis lire ces paroles sans m'écrier avec J.-C. à la dernière cène : « O mon Dieu, ô mon père, je vous remercie et je vous bénis de ce que ces vérités essentielles que la science malgré ses efforts ne parvient que si imparfaitement à saisir, vous les avez révélées aux plus petits de nos enfants et aux moins instruits de nos frères. (Luc, 10-21). »

Loin de moi toutefois, Messieurs, en exaltant ainsi la foi de mépriser la science. Je serais un ingrat, et jamais peut-être plus qu'à notre époque, le savoir n'est venu en aide à nos doctrines pour les appuyer, les défendre et les prouver.

Le dix-huitième siècle qui se croyait appelé à tout renouveler, et par suite à tout détruire, pensait être parvenu à renverser les enseignements du christianisme, comme ses temples. Les temples se sont relevés de leurs ruines, et c'est la science qui, en retrouvant le style religieux, les a reconstruits plus dignes du culte chrétien. Nos enseignements aussi ont reparu, et c'est encore la science qui a contribué non-seulement à les ressusciter dans l'esprit de plusieurs, mais aussi à leur donner la place d'honneur qui leur appartient bien au-dessus des opinions humaines.

N'est-il donc pas vrai, en effet, qu'à la fin du siècle dernier une ignorance orgueilleuse rejetait avec dédain toute l'histoire de notre religion, en s'appuyant sur l'examen approfondi qu'elle prétendait avoir fait des triples monuments de la nature, de l'art et de l'histoire ; mais la géologie, alors dans sa première enfance, a fait des progrès, et elle démontre maintenant d'une manière irréfragable qu'il est impossible d'admettre les hypothèses et les systèmes dont l'incrédulité était si fière ; que la disposition des restes organiques déposés dans le sein de la terre est loin d'infirmer les récits de Moïse ; que la Génèse seule est dans le vrai, et même par la bouche du savant collègue qui présidait à vos réunions en 1856, M. le docteur Payan,

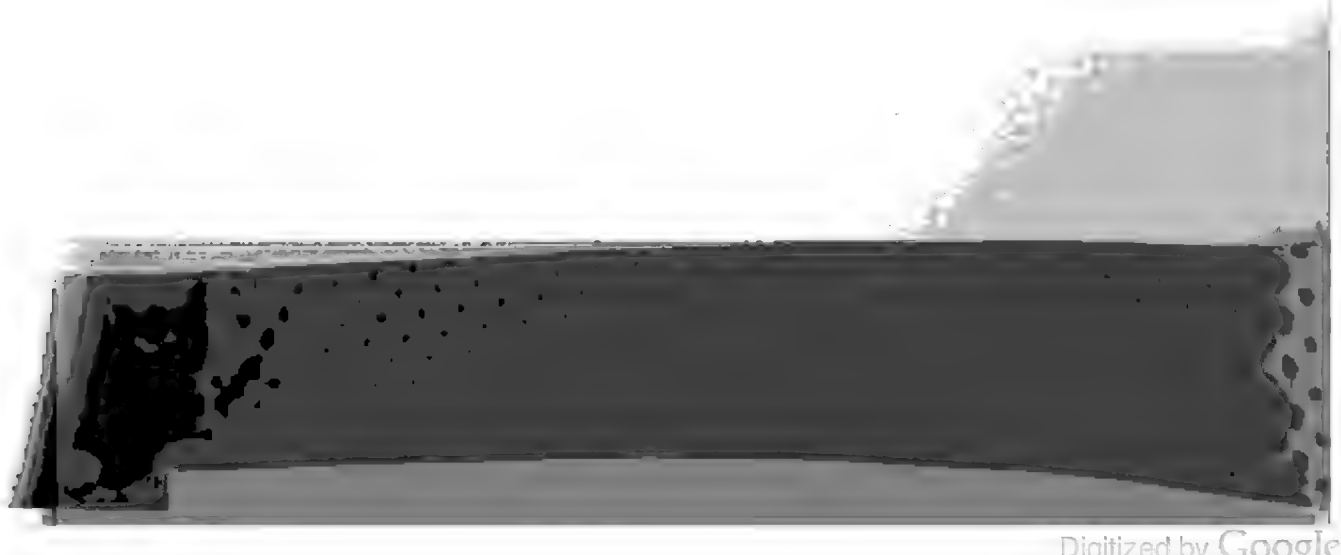

Digitized by Google

elle vous dévoile avec la paléontologie, dans un remarquable discours, le procès-verbal de la Création enfoui sous nos pieds et conforme en tous points au récit de l'historien sacré. En disséquant sur les vallées de dénudation, sur les blocs erratiques, sur les cavernes d'ossements, sur les terrains diluviens ou antédiluviens, elle établit encore incontestablement la certitude du déluge, son universalité, sa date même et la rigoureuse exactitude de notre texte sacré. Et quand, après Young et de Fresnel, la science d'aujourd'hui m'apprend que la lumière est le résultat d'un fluide subtil répandu dans l'univers, obscur quand il est en repos, lumineux quand il est en vibration, et que le soleil, probablement solide et opaque, n'a d'autre rôle que celui d'une immense pile de Volta, ne répond-elle pas admirablement à toutes les moqueries que l'on avait faites sur l'existence de la lumière séparée dans nos livres saints de l'existence du soleil, et comme le dit le P. Lacordaire dont je ne fais que citer les paroles : « Ne semble-t-il pas que Moïse soit le contemporain et le collègue de M. Arago à l'Académie des sciences; ce qui ne laisse pas d'être honorable pour le conducteur d'une petite horde asiatique qui vivait juste trois mille et quelques cents ans avant la dernière réunion de l'Institut. »

Je ne parlerai pas de la justice qu'ont fait

les découvertes modernes de la prétendue antiquité des Indiens et des Chinois, antiquité que l'on ne cherchait à établir qu'afin de renverser toute notre chronologie; je me borne à rappeler que Testa, Visconti, Letrône et plusieurs autres ont fixé d'une manière certaine aux premières années des Antonins, la date des fameux zodiaques d'Esneh et de Denderah, à qui Volney donnait une existence de 7,000 et de 4,600 ans en prétendant, par ses calculs mis aujourd'hui à néant, prouver la fausseté du Pentateuque. Mais, ancien évêque de Belley, je ne puis taire l'heureux parti que l'un de mes vicaires généraux dans ce diocèse, M. l'abbé Greppo, a su tirer des belles découvertes de Champollion, pour apporter un témoignage irrécusable à la vérité des récits de la Bible et retrouver dans les hiéroglyphes des monuments d'Égypte la contre-partie de l'histoire des Hébreux, dans plusieurs de ses phases.

C'est encore en cette qualité d'ancien évêque de Belley que je vous demande la permission, Messieurs, de citer un autre prêtre de ce même diocèse, auquel, par une juste appréciation de sa haute et modeste science, j'ai eu le bonheur de donner le camail de ma cathédrale. M. l'abbé Gorini, mort, il y a quelques mois, en publiant sa savante *Défense de l'Église*, a si habilement relevé, dans les grands écrivains de notre épo-

Digitized by Google

que, diverses erreurs historiques qui blessaient les susceptibilités de notre foi, que j'ose appeler ses trois volumes l'erratа indispensable des ouvrages de Guizot, Thierry, Michelet, Ampère, Fauriel, Aimé Martin et quelques autres. Au reste, cet estimable auteur, que vous ne trouverez pas étonnant que j'aime à louer, comme un père aime à louer son fils, a eu, grâce aux formes toujours polies de sa critique, l'insigne honneur de voir plusieurs de ses savants adversaires, plus attachés à la vérité qu'à leurs opinions, modifier et corriger leurs premiers écrits, et lui attribuer publiquement ces changements.

Aussi, Messieurs, à la vue de ces secours, aujourd'hui si nombreux, que la science vient apporter à la foi, comment ne bénirais-je pas des associations comme la vôtre qui, en se paraissant s'occuper que de questions tout humaines, contribuent néanmoins à prouver et à mettre au-dessus de toute attaque des vérités d'un ordre supérieur. C'est la pensée de voir la science et la foi se prêter un mutuel secours qui fit surgir à Rome, au centre même de la catholicité, les premières Académies. C'est la même pensée qui inspira au cardinal de Richelieu l'établissement de notre Académie Française, où le clergé, tout en gardant l'intégrité de la foi, occupa toujours une place qui ne fut pas sans gloire, et à laquelle, vous le savez, ne

sont pas infidèles les Dupanloup et les Lacordaire, noms chers et illustres qu'une vieille et douce amitié de séminaire amène naturellement sur mes lèvres. C'est elle encore qui guidait Saint François de Sales, lorsqu'ainsi que s'exprime son historien, voulant que la foi fut la base et l'aliment des études, et les études l'aliment de la foi et des mœurs, il fondait à Annecy l'Académie Florimontane. Il la nommait ainsi pour désigner qu'elle était destinée à recueillir les fleurs de littérature et de science que produisaient les montagnes de la Savoie, et il lui donnait pour symbole un oranger en fleurs avec cette devise : *Flores fructusque perennes.*

A la Provence appartient l'oranger. Vous permettrez, Messieurs, que comme le saint évêque de Genève, je voie dans l'arbuste qui produit les fleurs les plus parfumées et les fruits les plus savoureux, l'image de notre Académie. Dans la lecture de vos Mémoires et des ouvrages sortis de votre plume, que vous avez bien voulu m'offrir, j'ai respiré ce parfum qu'apportent à l'esprit et au cœur de nobles pensées noblement exprimées, et recueilli avec avidité quelques-unes de ces connaissances utiles qui sont la nourriture de l'ame. Tantôt, à de savantes recherches sur les lois qui règlent les droits des nations, vous avez su ajouter tout l'intérêt de l'histoire et mérité les sérieux éloges que le *Moniteur* d'hier

Digitized by

insérait dans ses colonnes ; ou bien recueillant et harmonisant les lois et les décrets, énorme produit de 70 ans d'une législation féconde, vous avez rédigé d'habiles répétitions, qui deviennent pour la France son code administratif (1). Tantôt, lorsque avides de connaître les antiques splendeurs de notre ville, nous ne pouvions que nous écrier avec le poète : *Etiam periere ruinæ*, vous avez rebâti dans nos souvenirs ce qu'avaient renversé les Sarrasins, et rétabli même la géographie de ces temps que les révolutions, plus encore que les années, ont si fort éloigné de nous (2). Vos notices nombreuses ont, en quelque sorte, ressuscité les hommes dont, à juste titre, se glorifie la Provence. Dans le charme de la lecture, nous croyions vivre auprès d'eux, et pour ma part je recueillais, afin de travailler à les imiter, les beaux exemples que vous nous avez rappelé de quelques-uns de mes prédécesseurs (3). Nos monuments civils et religieux, nos villes consulaires, nos fêtes provençales, nos usages, les journaux même du pays ont eu leurs

(1) MM. Feraud-Giraud, Cabantous.

(2) MM. Rouchon-Guigues, Roux-Alphéran, Michel de Loqui.

(3) MM. de Fonscolombe, de Coëtlogon, Gibelin, de Montvallon, Pontier, l'abbé Castellan, d'Arlatan de Lauris, Porte, Mouan, de Séranon.

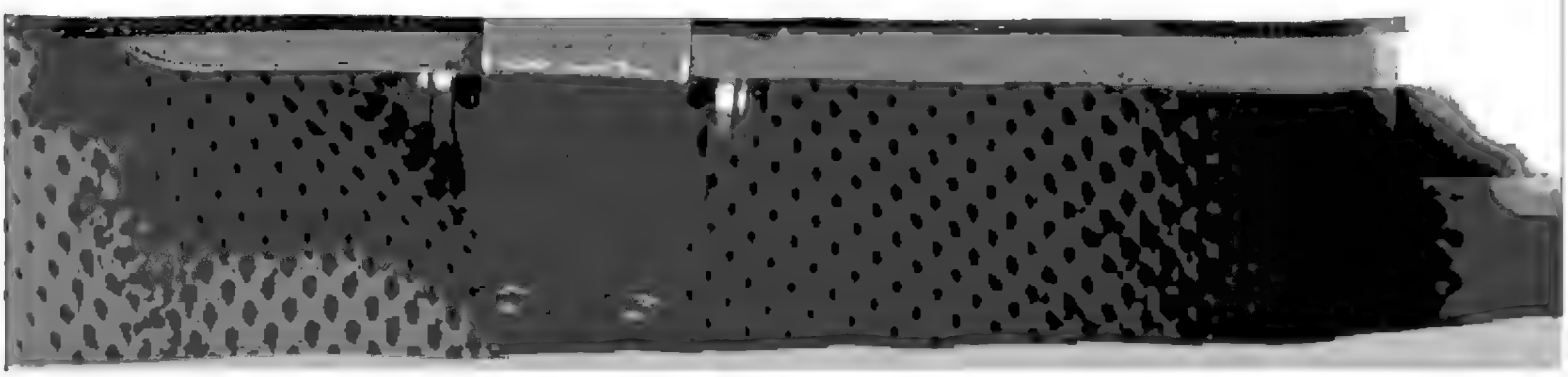

historiens (1). Grâce à vous, nous avons mieux saisi les règles du langage ; vous avez répandu de l'attrait jusques dans la lecture d'un Dictionnaire ; et revêtant de formes élégantes les sujets même les plus ardus, vous nous avez fait apprécier davantage les trésors de notre littérature (2). En même temps, vous appeliez devant nous les peuples étrangers pour nous révéler la tendance de leurs pensées, l'objet de leurs études, les ressources de leur langue ou même les richesses de leur histoire nationale ; et vous nous avez donné de brillantes dissertations sur les rapports de la littérature et de la société chez les Hébreux, sur les causes de la chûte du gouvernement de Venise, sur les empereurs romains et, en particulier, sur Julien l'Apostat (3). Ajoutant ensuite ce qui est plus utile à ce qui est plus agréable, vous avez inventé, pour me servir de vos propres expressions, un *Calendrier de Faune et de Flore*, décrit les richesses et les

(1) MM. l'abbé Castellan, Dioulouffet, Saint-Vincens, Henricy, de Fonscolombe, Porte, l'abbé Maurin, Rouard, Louis Méri, Charles de Ribbes, de Séranon.

(2) MM. Lafaye, d'Arlatan de Lauris, de Castellet, Sicard, d'Arbaud-Jouques, Montmeyan, Roux-Alphéran, abbé Sibour, abbé Coquand, Tavernier.

(3) MM. le président Castellan, d'Arlatan de Lauris, Zeller, Tavernier, Norbert Bonafous.

Digitized by Google

ressources trop peu connues de notre belle Provence, proposé pour nos campagnes d'utiles améliorations, et révélé à nos cultivateurs les secrets de l'agriculture, à nos malades ceux de la médecine, à tous, ceux de vos expériences physiques (1). La poésie a toujours habité sous votre ciel : vous laissant entraîner par toutes ses inspirations depuis l'églogue jusqu'à l'ode, depuis la fable jusqu'au poëme, vous vous êtes, tour-à-tour, habilement servi de la noble langue des Français ou du gracieux langage des troubadours (2). Et enfin, d'intéressants comptes-rendus analysant vos nombreux écrits, ont pu donner à ceux qui n'avaient pas l'avantage de vous entendre dans vos doctes réunions, l'heureux dédommagement de connaître au moins le but, l'abrégé et le succès de vos brillants travaux (3).

Heureux aurais-je été, Messieurs, si, à mon tour, j'avais pu vous apporter le tribut que vous

---

(1) MM. de Fonscolombe, Pontier, Gibelin, Davin, Arnauld, Augier, Quénin, Michel, d'Astros, Icard, de Montvallon, abbé Sibour, de Bec, Castagne, abbé Guiet, abbé de Robineau, de Castellet, docteur Payan.

(2) MM. d'Adaoust, Montmeyan, de Coëtlogon, Dioulouffet, Rouchon-Guigues, d'Astros, Rambot, d'Arbaud-Jouques, Norbert Bonafous.

(3) MM. Payan, de Montvallon, Mouan.

Digitized by Google

auraient dignement offert grand nombre de mes prédécesseurs : l'érudition de Génébrard, la puissante et intelligente protection de Brancas, l'élégante parole de Boisgelin, l'habile discussion de Cicé, les travaux historiques de Raillon, me bornant à citer les seuls archevêques qui purent dérober quelques moments à leur charge pastorale pour se livrer à des occupations ou plutôt à des délassements qui rappellent les vôtres. Mais, du moins, avec eux, je vous apporte ce que tous les archevêques d'Aix ont été et seront toujours empressés à vous apporter : une reconnaissance sincère pour le zèle avec lequel, en cultivant la science, vous ne vous en servez que pour faire régner la vérité.

RÉPONSE

DE

M. le Conseiller FERAUD-GIRAUD,

Président de l'Académie.

MONSEIGNEUR,

Les Académies de province, comme toutes les institutions fonctionnant depuis longtemps dans notre pays, ont des caractères propres et distinctifs que tous les esprits sérieux savent apercevoir, et que vous me permettrez de rappeler devant Votre Grandeur, en ce jour si heureux pour nous; car de la constatation de ces caractères ressort l'éloge le plus vrai et le plus mérité de nos sociétés académiques.

Leurs affiliés, mettant en commun de modes-

tes mais longues et patientes études, recherchent partout avec avidité et bonheur le vrai et le beau, et savent goûter, dans leurs réunions intimes, ces jouissances aussi douces que nobles et élevées, que donnent à des intelligences d'élite le culte des beaux-arts, des sciences et des lettres. C'est là une des faces sous lesquelles se présentent nos sociétés : ce sont des corps scientifiques et littéraires.

Les travaux des Académies placées à côté du siège des gouvernements embrassent dans leur ensemble toutes les branches des connaissances humaines, sans distinction de temps ni de lieux. Plus modeste est le rôle des Académies de province, avec une circonscription à laquelle l'usage et les habitudes, plus que la loi, ont donné des limites presque certaines : ces sociétés, sans s'interdire des études qui peuvent, par leur objet, présenter des appréciations larges et générales, portent leurs recherches et leurs travaux plus particulièrement sur la province au milieu de laquelle elles fonctionnent. Elles s'efforcent d'en faire connaître l'histoire, les traditions, les coutumes, les monuments, la langue, l'histoire naturelle ; s'associant paisiblement et sans passion à la vie active elle-même, elles marquent les besoins intellectuels, moraux et matériels des populations au milieu desquelles elles vivent. Comme le disait S. Exc. le ministre de l'ins-

Digitized by Google

truction publique en 1856, « ces Académies « spécialement vouées à l'étude de la science « locale forment des centres où se conserve avec « l'amour sincère du pays le culte intelligent « des traditions particulières de la province. »

Enfin, Monseigneur, permettez-moi, après vous avoir parlé de l'objet et du but de nos études, et de vous avoir indiqué le cercle dans lequel elles se restreignent d'ordinaire, d'attirer vos bienveillants regards sur les personnes qui sont conviées à cette œuvre commune. On leur demande l'amour des lettres, des sciences ou des arts; on exige d'elles des preuves de connaissances acquises, l'habitude du travail, et la justification qu'elles seront aptes à remplir la tache qui va leur être départie. Mais on veut surtout des affiliés qu'ils n'aient à aucune époque de leur existence manqué aux sentiments de l'honneur et de la dignité personnelle. Il faut qu'ils aient su conquérir l'estime et la considération de leurs concitoyens, moins par des actes d'éclat fugitifs et passagers que par une vie calme, sérieuse et exempte de tout reproche; en un mot, on exige d'eux, avant tout, que ce soient des hommes de bien, aussi dignes d'apprécier et de récompenser les actions vertueuses [1] que d'encourager les manifestations du vrai

[1] L'Académie d'Aix, par suite de la fondation Rambot, est appelée à décerner chaque année un prix de vertu.

et du beau. Dire que les Académiciens doivent être des hommes de bien, c'est dire qu'avant tout ils doivent avoir un profond respect pour les croyances religieuses, sans lesquelles l'homme est voué à la dégradation et au malheur ; sans lesquelles aucune société n'a pu exister depuis la création des peuples.

S'il était opportun de rappeler ces caractères divers des Académies de province, c'était surtout dans un moment où ils viennent de se manifester si heureusement dans notre Compagnie par des votes récents.

Corps scientifique et littéraire, l'Académie d'Aix inscrivait, il y a quelques jours à peine, parmi ses membres honoraires, le premier fonctionnaire de l'Académie universitaire (1). Société d'études locales, elle avait déjà ouvert ses rangs depuis quelques mois au chef de notre municipalité (2). Réunion d'hommes de bien appelés à récompenser les bonnes actions et les actes vertueux, elle avait, par un vote antérieur, convié à concourir à son œuvre le digne prélat dont le zèle et la piété se manifestaient partout ; s'applaudissant de pouvoir donner en même temps par ce choix une preuve de ses sentiments de déférence pour un haut dignitaire de l'Église.

(1) M. Moitet, ancien conseiller d'État, recteur de l'Académie universitaire d'Aix.

(2) M. Rigaud, maire d'Aix, député au Corps législatif.

Ce n'est pas cependant ce juste sentiment de déférence qui seul a inspiré nos votes. La plupart des Académies de province ont réservé par leur règlement une place d'honneur aux dignitaires de l'Église et aux fonctionnaires élevés de l'État. L'Académie d'Aix n'a pas voulu qu'on fut membre de la Compagnie en vertu de son règlement seul, se réservant ainsi l'occasion de rendre par ses votes un double hommage à la fonction et au caractère personnel de celui qui en était revêtu.

Qui pouvait lui paraître plus digne de ce doux et respectueux hommage que Votre Grandeur ? Tous nous vous avons écouté dans ces éloquents sermons prononcés devant un auditoire nombreux, heureux d'entendre de votre bouche les vérités puissantes et fécondes de la religion ; plus heureux encore ont été ceux d'entre nous auxquels il a été donné de vous entendre dans ces allocutions paternelles et familières s'adressant à un cercle restreint d'auditeurs, dont le cœur était si vivement ému, dont les sympathies vous étaient si chaleureusement acquises. Soutenus par le but de votre noble et grande mission, votre activité et votre zèle ne connaissent ni la fatigue ni le repos, et s'il ne nous appartient pas ici de vous en glorifier, laissez-nous vous dire, quelque mondaine que soit notre appréciation académique, que vos discours sont aussi élevés

par les vérités qui en font la base et le sujet, que remarquables par l'ordre qui y règne, l'élégance du style, le choix de l'expression.

Rappellerai-je avec quel à-propos, naguères encore, vous parliez aux magistrats d'une Cour souveraine au commencement de l'année judiciaire de l'importance de leurs fonctions, d'où dépendent la fortune, l'honneur, la vie des citoyens, la tranquillité publique, les droits de tous, la protection des familles, la défense de l'autorité. Choisissant entre mille visites pastorales, redirai-je les utiles conseils que vous adressiez, en quittant l'évêché de Belley, aux jeunes élèves du lycée de Bourg, lorsque vous veniez vous réjouir au milieu d'eux de voir ouvrir un nouvel asile aux amis de la sagesse et aux amateurs de la vérité ?

Et comme si ce n'était pas assez de ces témoignages si nombreux, si variés, si éclatants d'une vie militante, je pourrai encore citer parmi vos titres littéraires divers ouvrages empreints d'une douce piété, et adressés plus particulièrement aux jeunes chrétiennes; œuvres dont les éditions, se succédant rapidement, se sont répandues dans toute la chrétienté. Laissez-moi indiquer notamment votre livre intitulé les *Souvenirs et Exemples*; admirables pages de regrets et d'éloquence, où la parole du cœur et le sentiment se mêlent toujours à la voix de la

piété et de la religion, et dans lesquelles se reflètent partout ces douces paroles de l'apôtre Saint-Jacques : la religion la plus agréable à Dieu se réduit à deux choses : l'innocence de la vie et la charité des œuvres.

J'avais bien raison, Messieurs, de vous dire que jamais choix ne fut plus heureux et mieux justifié ; j'ai bien le droit d'ajouter que le haut dignitaire de l'église que nous avons appelé dans notre sein, y a apporté avec toutes les vertus qui distinguent les prélats, cet esprit orné et ces connaissances profanes que recherchent nos Compagnies. Que Votre Grandeur vienne souvent dans cette enceinte prêter le puissant appui de son concours à des travaux dont la première direction fut confiée à l'un de vos prédécesseurs (1) ; quelle vienne stimuler notre zèle par sa présence encourageante. Je la convie de s'associer activement à cette vie littéraire qui nous unit. Ce concours portera des fruits précieux, il entretiendra, car il n'a plus à la faire naître, cette respectueuse sympathie qui fait aimer la religion, en nous rendant chers ses premiers ministres.

(1) L'ancienne Société d'agriculture d'Aix, rétablie en 1808, sous le titre de Société des Amis, des Sciences, des Lettres, de l'Agriculture et des Arts, eut pour président, au moment de son rétablissement, Mgr de Cicé, alors Archevêque d'Aix.

Digitized by Google

Phaéton

CONTE RENOUVELÉ DES GRECS ET MIS A L'USAGE DES MODERNES

Par M. le Président CASTELLAN.

J'aime des dieux l'histoire mensongère,
Un sens profond s'y cache quelquefois
Sous les dehors d'une fable légère.
En la lisant, que de leçons j'y vois,
Bonnes encor dans le siècle où nous sommes !
Où me dira que, de nos jours, les hommes,
Supportant mieux l'austère vérité,
N'ont plus besoin qu'un apologue aimable
A leurs regards voile sa nudité ;
Qu'on peut enfin se passer de la fable.
Je le voudrais : mais en réalité
Je crois encore à sa nécessité,
Au moindre mot qui tant soit peu le pique,
Ne voit-on pas l'amour-propre irrité ?
On reçoit mal la plus simple critique.
Aussi pour plaire il faut flatter toujours.
A ce métier on gâte la jeunesse ;
Où la perdre. Venons à son secours ;

Et dérobant un vieux conte à la Grèce,
Sans l'offenser, prêchons-lui la sagesse.
Fils de Clymène, en ton affreux revers
Je veux puiser le sujet de mes vers.

Au temps où, pris d'une humeur vagabonde,
De leurs bâtards les dieux peuplaient le monde,
L'homme était fier d'être bâtard d'un dieu.
C'était alors le plus superbe titre
Pour qui tenait à sortir de haut lieu.

Or, il advint qu'un jour sur ce chapitre
Entre deux gars s'ouvrit un grand débat :
« Tu crois, — dit l'un, — que Phébus est ton père ;
« Ne sais-tu point que ton adroite mère
« D'un nom divin ose emprunter l'éclat
« Pour relever une faute vulgaire. »

A ce propos, le jeune Phaéton,
Manque de preuve et d'acte de naissance,
Resta muet devant son compagnon.
Il aurait pu, lui renvoyant l'offense,
Lui dire : « Et toi tu ne prouves pas mieux
« Que tu descends du plus puissant des dieux ;
« Ta mère Io n'est qu'une grosse bête
« A qui, feignant d'être le roi des cieux,
« Un beau mortel a fait tourner la tête. »

Le pauvre enfant s'en alla tout en pleurs
Conter l'outrage à la nymphe sa mère.
Elle aussitôt d'exhaler ses douleurs :
« Le scélérat ! la langue de vipère !
« Traiter ainsi l'épouse de Phébus !
« Va, mon enfant, en dépit d'Épaphus,
« Tu peux partout te proclamer sans crime
« Du Dieu du jour la race légitime.
« Ce Dieu m'entend : que son sacré flambeau,

Digitized by Google

« Si j'ai menti, pour moi cesse de luire !
« Qu'à l'instant même un éternel bandeau
« Couvre mes yeux ! Mais veux-tu mieux t'instruire ?
« Ose monter au palais du soleil.
« Sur nos confins, à l'Orient vermeil,
« Tu trouveras sa brillante demeure.
« Demain encore, avant le point du jour,
« Tu le verrais, si tu partais sur l'heure.
« Vite, en chemin ! Je t'attends au retour. »
Le conseil plut à l'enfant de Clymène.
C'était un jeune et dégourdi mortel.
Le voilà donc courant à perdre haleine,
Tant qu'il arrive au manoir paternel.
En curieux qu'un autre se promène
Dans les salons de ce splendide hôtel ;
Mon jouvenceau, qui les regarde à peine,
Droit vers le dieu précipite ses pas.
« C'est toi, mon fils, et quel sujet t'amène ?
« Parle à ton père, et ne te trouble pas. »
— « Seigneur, le nom qu'une bouche divine
« A proféré, ce nom de votre fils,
« Là-bas, reçoit de cruels démentis.
« Et je ne puis prouver mon origine.
« Clymène, hélas ! en est au désespoir.
« J'ai vu pleurer votre épouse fidèle.
« Cours, mon enfant, implorer son pouvoir, »
— M'a-t-elle dit : « Sa bonté paternelle
« De toi peut-être aura quelque pitié. »
Bien qu'Apollon, dans son humeur volage,
Depuis longtemps négligeât sa moitié,
Pour elle, après vingt ans de mariage,
Il se sentait encor de l'amitié.
Aussi le Dieu fit-il un accueil tendre

Digitized by Google

Au fils issu de leurs vieilles amours.
Sans s'émouvoir il n'avait pu l'entendre.
« Oui, lui dit-il, compte sur mon secours.
« Je suis tout prêt à venger ton injure.
« Je le promets, que dis-je ! Je le jure ;
« Et c'est le Styx que j'en prends à témoin :
« Quelque faveur que ta bouche demande,
« Te l'accorder, sera mon premier soin. »

Phébus commit une sottise grande.
Pourquoi jurer, et jurer sur ce ton,
Jurer surtout sans connaître la grâce
Que lui voulait demander Phaéton ?
En l'apprenant il bondit sur sa place :
« Eh quoi ! mon char ! mon char ! ah ! pouvait-on
« Prévoir jamais une si folle audace ?
« Soit dit, mon fils, sans te refuser rien,
« Assurément tu n'y songes pas bien
« Quand tu me fais ta demande imprudente.
« Tu veux, du ciel accomplissant le tour,
« Conduire un char qu'en sa course essoufflante,
« Depuis trente ans, moi-même chaque jour
« Je ne conduis que d'une main tremblante.
« A quels périls m'expose cet emploi !
« C'est, au départ, un chemin difficile,
« Rude et montant, qui fait pâlir d'effroi ;
« Sur la hauteur, un assemblage hostile
« D'êtres affreux et de monstres divers :
« Noirs scorpions, serpents à plusieurs têtes,
« Taureaux sournois et perfides cancers,
« Archers toujours tenant leurs flèches prêtes,
« Poissons dressant leurs menaçantes crêtes,
« Lions sans cesse occupés à rugir,
« De toutes parts tu les verras surgir.

« Puis au déclin, c'est un dernier danger,
« Plus grand encore, une pente rapide
« Par où mon char (je frémis d'y songer) !
« Du haut des cieux, dans la plaine liquide
« Doit, chaque soir, s'élancer et plonger.
« L'œuvre réclame une longue habileté ;
« De tous les dieux j'en ai seul le secret.
« Pour toi la tâche est nulle fois trop rude ;
« Mon fils, renonce à ce hardi projet.
« Sans m'imposer tant de sollicitude,
« Je saurai bien t'environner encor
« D'une splendeur digne de ta naissance.
« Cherche — en ce monde il n'est point de trésor
« Inaccessible à ma toute-puissance. »

Conseils perdus ! Comme il catéchisait,
Son jeune fils, en proie, se disait :
« Les dieux aussi soutent l'âge caduque ;
« Vraiment ! Mon père est devenu pervers.
« Radote-t-il ? Le plus grand des travaux,
« Faire rouler sur la voûte céleste
« Un char traîné par quatre bons chevaux !
« Ne sais-je pas assez adroit et leste
« Pour réussir dans cet amusement.
« Mais c'est peut-être un jaloux sentiment
« Qui s'est glissé dans mon père lui-même.
« Il ne voit point, sans une peine extrême,
« Son char passer en de moindres mains.
« Il sera dit qu'un jeune homme novice,
« Là-haut s'ouvrant de glorieux chemins,
« Un jour entier a rempli son office,
« Et dirigé le soleil dans les cieux,
« Qu'il s'en est mieux acquitté beaucoup mieux.
« Cet Apollon, en conducteur commode

« Qui tient aux us de la vieille méthode,
« Roule toujours dans un cercle banal,
« Laissant du monde un gros tiers sans lumière,
« Et n'éclairant le reste que fort mal.
« Mais que le char sorte enfin de l'ornière :
« On n'ose plus l'y ramener jamais.
« Et c'est à moi que la nature entière
« D'un jour plus beau devra tous les bienfaits.
« Mon père envain pérore et se désole ;
« De l'écouter je serais bien niais !
« Il a promis : qu'il tienne sa parole. »

« Hé bien ! mon char, je vais te le livrer,
Lui dit le Dieu, « puisque c'est ton envie.
« Écoute au moins comme il faut manœuvrer
« Pour ne pas trop compromettre ta vie.
« De mes coursiers modère les élans ;
« Libre, leur vol deviendrait trop rapide.
« Mais d'aiguillons loin de presser leurs flancs,
« Sur eux toujours tiens fortement la bride,
« En ayant soin de côtoyer le bord
« Où de mon char on voit encor l'empreinte.
« Tâche du moins de rester dans l'enceinte,
« Qui, s'éloignant du Sud comme du Nord
« Et renfermée entre les deux tropiques,
« Sert de barrière à mes courses obliques.
« Prends garde aussi, pour t'élever trop tôt,
« D'aller rôtir la toiture céleste,
« Ou d'arriver là-bas comme un brûlot,
« Pour trop hâter ta descente funeste.
« Sache partout, ferme sur ton essieu,
« Te maintenir dans le juste milieu.

« Mais voici l'heure où m'appelle l'aurore,
« Voici venir mon char resplendissant ;

« Monte, ou plutôt, il en est temps encore,
« Laisse.... » — « J'y suis. — Répond en s'élançant
Le jouvenceau déjà prêt au voyage.
L'Orient s'ouvre et soudain l'équipage
D'un saût franchit le céleste portail.
« Dieux ! quels coursiers ! quel port ! quelle encolure ! »
Disait, du haut de ce bel attirail,
L'enfant ravi de leur superbe allure.
« Quelle vigueur dans ce vaste poitrail !
« Quel feu jaillit de ces noires prunelles !
« Que ces harnais, admirable travail,
« Circulent bien sur ces formes si belles !
« Et dans ce char, ouvrage de Vulcain,
« Que d'élégance unie à la richesse !
« L'or n'est plus rien à côté de l'adresse
« Qu'a déployée une savante main.
« Les doux ressorts qu'a ce siége élastique !
« Qu'on est heureux de voyager ainsi !
« Où donc est-il, ce danger fantastique
« Pour qui Phébus feignait tant de souci ? »

Pauvre jeune homme, attends, ce fier courage
Sur la hauteur va bientôt te quitter,
Ton front pâlir et ton cœur palpiter.
Quand, du sommet de la céleste plage,
Vers le Nadir tes regards plongeront ;
Quand tu verras le terrestre rivage
Sous toi toujours s'abaissant davantage,
Oh ! comme alors tes discours changeront.
Oui, tu voudrais qu'Apollon plus sévère
Eût repoussé ta funeste prière.
Que volontiers tu reviendrais là-bas,
Content d'un sort et d'un titre sans gloire,
A ton rival prêt à céder le pas,

Digitized by Google

Prêt à subir ses grands airs de victoire !

Il n'est plus temps : déjà sans trop d'efforts
Les vifs coursiers ont franchi la montée,
De mille feux se colorant alors
La plaine s'ouvre à leur fougue indomptée.
A cet aspect ils volent en avant,
Sans plus tenir la route accoutumée.
Le char léger bondit en les suivant.
On croirait voir sur la vague animée
Un bateau vide emporté par le vent.

Du conducteur adieu la courte joie.
Que fera-t-il ? Effrayé de ces bonds,
Dans l'étendue où son regard se noie
Embarrassé de choisir une voie,
Il s'abandonne aux coursiers vagabonds,
Et laisse enfin échapper la courroie.
Mais osât-il tenter de les régir,
Je doute fort qu'il s'en fît obéir.
Oh ! se pensaient les bêtes immortelles :
« Nous sentons bien à ce poids plus léger
« Que, descendu pour des amours nouvelles,
« Phébus là-bas est allé voyager ;
« Faisant ici sur son trône siéger
« Quelque bâtard de sa nombreuse race.
« Autant valait laisser libre la place.
« Nous, d'un mortel nous subirions les lois,
« Nous qui d'un Dieu supportons mal l'empire,
« Nous qui brûlons de reprendre nos droits,
« Et de briser ce mors qui nous déchire.
« Et quel besoin avons-nous d'un cocher,
« Qui, bride en main, va là-haut se percher ?
« Ne saurions-nous sans sa fière assistance
« Seuls dans les airs nous tracer un sentier ?

« A lui pourtant reviennent en entier
« Honneurs divins, profits et jouissance,
« A nous fatigue et peines du métier.
« Aussi, pourquoi faire un contour énorme
« Qui notre course allonge de moitié ?
« Toutefois enfin une juste réforme. »
Et ils—bonus de plonger sans pitié
Vers le milieu de la serre troublée.
Des feux voisins la chaleur redoublée
Ne tarda pas à la piquer au vif.
Tout ressemblait un soleil plus actif.
Sur leurs sommets les montagnes fumèrent.
L'herbe sèche, les arbres s'allumèrent,
Les rocs craquants partirent en morceaux.
Le sol s'ouvrit, les cieux s'illuminèrent.
L'un vit alors de malheureux oiseaux
Tomber rôtis, et l'habitant des ondes
Trouver à peine au sein des mers profondes
Un peu d'abri contre ses feux nouveaux.
Fleuves et lacs, dépouillés de leurs eaux,
N'étaient plus qu'une vase fétide ;
Du fond des puits le sang revenait vide,
Et l'on mourait de soif et de chaleur.
Figurez-vous l'épouvante des hommes
Sur qui venait de fondre ce malheur.
Ils s'adressaient à tous les astronomes
Dont les discours redoublaient leur frayeur.
C'est, disait l'un, une étoile qui tombe ;
C'est, disait l'autre, un météore ardent
De soufre et d'air inépuisable trombe,
Ravageant tout de l'Est à l'Occident.
Aucuns disaient, non, c'est une comète
Qui va heurter notre pauvre planète ;

Voyez sur nous venir le globe igné,
Notre ruine est certaine et complète,
Le choc détruit l'univers calciné.

Ce fut vraiment un lugubre spectacle
Que tout ce monde en proie au désespoir,
N'attendant plus que l'affreuse débâcle
Et demi-mort avant de recevoir
Le dernier coup que le sort lui destine.
On pleure, on crie, on se bat la poitrine ;
Petits et grands s'arrachent les cheveux.
L'homme est dévot quand la peur le domine.
Jamais le ciel ne reçut plus de vœux.
Il n'est pécheur, si chargé d'injustices,
Qui ne jurât de rompre avec les vices.
Brigands, larrons, pirates, assassins,
Promettaient tous de devenir des saints.
Plus de délits, de procès, ni de guerre ;
Le juge allait se trouver sans emploi,
Et l'âge d'or refleurir sur la terre.
On le disait de la meilleure foi. —
Mais des mortels ô fragile nature !
Le lendemain, quand cessa la torture,
Chacun reprit ses penchants les plus doux.
En attendant, prosternés à genoux
Sous les ardeurs de ce feu redoutable,
Les malheureux hurlaient comme des loups,
Et s'écriaient d'une voix lamentable :
« Sire Jupin, ayez pitié de nous ! »

Le Roi du ciel, tranquillement à table,
Vidait la coupe au breuvage divin,
Quand jusqu'à lui la prière parvint.
« Là-bas on crie à me rompre la tête ;
« Je n'ai, ma foi ! dit le seigneur Jupin,

Digitized by Google

« Jamais ouï si bruyante requête. »
Et sous ses pieds de regarder enfin ;
Puis de crier : « Holà ! Phébus, arrête !
« Mais quoi ! ton char au pouvoir d'un gamin,
« Qui sans pitié rôtit le genre humain !
« Hélas ! que vont devenir ces mortelles,
« Roses d'amour, si fraîches et si belles,
« Pour qui souvent j'abandonne les cieux.
« Mon aigle, ici ! Que vîte je décoche
« Un trait vengeur au jeune audacieux
« Qui s'est mêlé de conduire ce coche. »

Le carreau part, et plus prompt que l'éclair,
Atteint au flanc le cocher qu'il démonte,
Et qui du coup s'en va, roulant par l'air,
Tomber enfin dans le lit de l'Oronte ;
D'autres, je crois, disent de l'Éridan.
Mais le premier fait beaucoup mieux mon compte
A moi rimeur comme on en trouve tant ;
D'ailleurs, le fleuve est inutile au conte.

Épouvanté de la force du coup ;
« Peste ! se dit le fougueux équipage,
« Là-haut Jupin n'entend point badinage ;
« Remontons vîte, ou nous risquons beaucoup
« De recevoir quelque nouveau message. »

L'homme dès-lors sentit se ralentir
L'horrible feu prêt à l'anéantir.
Mais plus d'un peuple, atteint par l'incendie,
A tout jamais en eut la peau noircie ;
Et plus d'un sol autrefois ombragé
Fut pour toujours en sable nu changé.
Tristes effets d'une courte escapade !
Grâce à Jupin, le soleil corrigé
Depuis ce jour n'a plus fait d'incartade.

Ainsi périt le jeune Phaéton,
Victime, hélas ! de sa folle superbe
Et des bontés du trop faible Apollon.
Or, de nos jours, je sais plus d'un imberbe,
Portrait réel du fabuleux garçon.

Il n'est blanc-bec, à petite faconde,
Qui jà traitant ses mentors de vieux fous,
N'ose se dire en état plus qu'eux tous
De régenter et d'éclairer le monde.
Des factions misérable instrument,
Qui ne saurais qu'incendier la terre,
Si tu tenais les rênes un moment,
Tremble : Jupin lance encore le tonnerre.
Tremblez aussi, tremblez, cœurs paternels,
Comme Phébus, trop bons et trop faciles :
Tout père faible à des fils indociles,
En qui souvent par des revers cruels
Le ciel punit une aveugle tendresse.
Pour son bonheur, gâtons moins la jeunesse.

L'Usurier et son Fils

CONTE

Par M. le Docteur d'Astros.

Un insigne usurier, si jamais il en fut,
Cacochyme et Barbon, était à l'agonie.
Le démon de l'argent et la parque ennemie
Derrière son chevet se tenaient à l'affût :
Celle-ci pour couper la trame de sa vie ;
L'autre pour la livrer au seigneur Belzébut.
De ces suppôts d'enfer l'influence traîtresse
Se fit bientôt éprouver au gisant ;
Quand on est près des gens d'une certaine espèce
Ce n'est jamais impunément :
Soyez près d'un apothicaire
Vous sentirez le vieil onguent,
Si vous ne sentez autre affaire ;
Ainsi de ces perdus le souffle délétère,
Brouille, trouble son jugement.
Il crut se voir déjà au milieu de cent diables
Qui, lui faisant des mines effroyables,
N'avaient pas d'autre passe-temps
Que de faire pousser des cris aux misérables
Dont ils brûlaient les corps sur des brasiers ardents,
Tourments assez épouvantables,
Mais qui lui paraissaient moins terribles encor
Que celui de laisser sur la terre son or.
D'autre côté Dieu lui disait de rendre
Ses trésors mal acquis, autrement de descendre

Digitized by Google

Dans les bas-lieux amuser Lucifer.
L'harpagon sur le champ eût opté pour l'enfer
S'il avait, en mourant, emporté sa cassette.
Oui, mais elle restait. Notre homme en perd la tête;
Le cas est chagrinant, il consulte son fils;
Lui parle des démons, de Dieu, de son avis;
Lui fait voir de ce Dieu la foudre toute prête
A le frapper s'il ne rend tout son bien.
Dit : qu'il veut éviter l'infernale tempête,
Qu'il fut jadis un peu chrétien,
Et ne veut maintenant mourir comme une bête,
Pour vivre ensuite enragé comme un chien,
Enchaîné dans les feux avec messieurs les Diables,
Obligé de souffrir toute sorte de maux.
— Ah ! mon papa, les gens sont plus traitables
Lui dit le fils : d'abord, à quel propos,
Donner votre or ? C'est à faire à des sots.
Est-ce l'usage ? Et voyez dans la ville,
A droite à gauche et tant qu'il a vécu,
Roch a volé. Rendit-il un écu ?
On se confesse, après on meurt tranquille,
Et puis, mon Dieu ! L'on s'accoutume à tout ;
Que croyez-vous ? Tout devient habitude ;
Au Diable, on est comme partout :
Le premier jour est un peu rude,
Le second moins, le troisième on est bien.
Dans quatre jours vous serez à votre aise.
Allez, papa, gardez-moi votre bien ;
Mourez paisible, en bon chrétien,
Et ne craignez les démons ni la braise.

Ma Chatte

FABLE

Par M. le Conseiller-honoraire Vallet

Caresse-moi, ma jeune chatte,
Caresse-moi, souvent, toujours,
En ronflant donne-moi ta patte,
Ta douce patte de velours :
Dieu te fit farouche et sauvage,
Rien qu'à l'usage des humains ;
Dès les premiers jours de ton âge
Il te fit tomber en mes mains.
Je suis ton roi [le roi des bêtes],
Ton bon roi, non pas ton tyran,
Tu le sais bien, depuis un an,
Que tous les jours sont jours de fête.
Tout le mérite en est à toi ;
C'est que ta caresse a merveille
Toute la douceur de ma loi,
Douceur à nulle autre pareille,
Et que ton cœur reconnaissant,
En se mettant à mon service,
Sut s'affranchir de plus d'un vice
Que tu contractas en naissant ;

Tu vainquis ta propre nature
Et ton sort en devint plus doux.
Et cela prouve d'aventure
Que notre bonheur est à nous.
Combien de perverses personnes
(En passant que cela soit dit)
Feraient bien de mettre à profit
La leçon que tu leur donnes.
Mortels, souvenez-vous-en bien,
Le bonheur est la grande affaire !
Par la vertu chacun peut faire
Le sien.

FIN DU TOME VIII.

TABLE

DES

PIÈCES CONTENUES DANS LE PRÉSENT VOLUME.

PAGES

Notice historique sur la vie et les travaux de M. Roux-Alphéran, par M. Mouan 1

Notice sur Mgr de Richery, archevêque d'Aix, par M. J. de Séranon 145

Un Journal et un Journaliste à Aix, avant la Révolution, par M. Charles de Ribbe..... 169

Les Saliens, par M. Rouchon..... 249

Rapport sur le rétablissement de l'échelle mobile, en matière de céréales, par M. Cabantous..... 365

Lettres inédites du marquis et du comte de Mirabeau publiées par M. Charles de Ribbe..... 383

Étude sur l'empereur Julien l'apostat (2me partie), par M. Tavernier..... 401

Digitized by Google

Discours de Mgr Chalandon, prononcé le jour de son installation comme membre honoraire, et Réponse de M. Fernand-Giraud, président de l'Académie . . . 547

Phaéton, conte, par M. le président Castellux 563

L'Usurier et son fils, conte, par M. le docteur d'Astros 575

Ma Chaise, fable, par M. Vallet, conseiller honoraire . 577

SPL

AVIS.

La gravure des deux cartes dressées pour le Mémoire de M. Rouchon sur les Saliens, éprouve quelque retard à cause de la correction des épreuves qui, dans un travail de cette nature, doit se faire de la manière la plus consciencieuse. Nous ne croyons pas devoir différer plus longtemps la publication du présent volume et nous ferons parvenir les cartes en question aux Sociétés savantes et à toutes les personnes qui auront reçu notre tome VIII. Nous avons tout lieu d'espérer que ce sera dans un délai assez court.

Digitized by Google

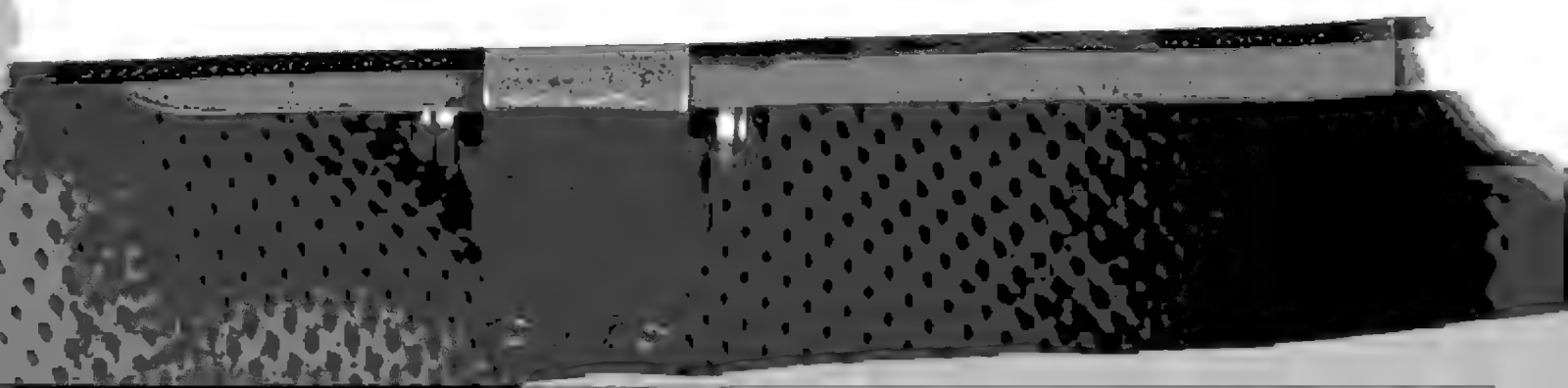
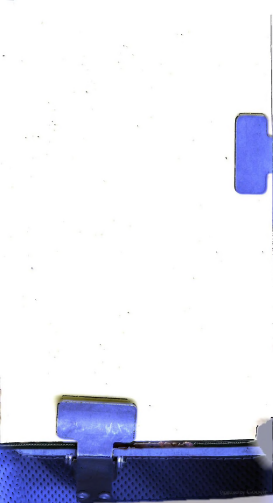
Digitized by Google